


SEAL OF THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA
LET THERE BE LIGHT
1868





BRIEFE · POLITISCHE DISPOSITIONEN UND ERLASSE

FRIEDRICHS DES GROSSEN



Band 26 der politischen Korrespondenz Friedrichs des Großen

VERLAG VON REIMAR HOBBING
IN BERLIN SW 61



16426 AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Berlin, 1er janvier 1767.

Je viens de recevoir votre rapport du 19 de décembre dernier; qui ne me fournit guère des sujets pour vous y faire réponse, si ce n'est que je ne sache pas juger ici des différents intérêts que les familles là-bas où vous êtes, peuvent avoir entre elles, mais que je crois observer que la supériorité du sieur Pitt ne soit pas encore tout-à-fait établie,[1] et qu'il saurait bien arriver que pendant l'espace d'une année il fût de nouveau éloigné de la direction des affaires.

Nach dem Concept.[2]

Federic.

16427. AU LIEUTENANT-COLONEL BARON DE COCCEJI A STOCKHOLM.

Berlin, 3 janvier 1767.

Je vous sais tout-à-fait gré de l'attention que vous avez eue pour m'informer du contenu de l'abrégé que le comité secret a rendu public pour sa justification, de la situation dans laquelle il a trouvé les finances du royaume en 1765, et des mesures qu'il a prises pour l'en tirer.[3]

Vos éclaircissements là-dessus ont bien satisfait à ma curiosité; je doute néanmoins que ces mesures sortiront tout-à-fait leur effet pour acquitter autant de dettes que ledit comité s'en promet, vu qu'il y ait parmi les fonds assignés nombre de non-valeurs qui n'entreront pas.

Nach dem Concept.

Federic.

---

[1] Maltzan hatte von der Absicht der Gegner Pitts berichtet, ihm den General Conway, „un de ses premiers appuis", zu nehmen, indem sie diesem für seine Tochter ein glänzendes Heirathsangebot machten, „s'il voulait se démettre de son poste". — [2] Alle Schriftstücke, deren Aufbewahrungsort nicht besonders genannt ist, sind dem Königl. Geh. Staatsarchiv zu Berlin entnommen. — [3] Nach dem Berichte Coccejis vom 19. December 1766 über dieses „abrégé" hatten die Nationalschulden 1765 rund 17 Millionen Thlr. nach preussischer Currentwährung betragen; man hoffte, sie bis 1770 auf $12^1/_3$, vielleicht sogar auf $9^1/_2$ Mill. herabzubringen.

16428. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Berlin, 4 janvier 1767.

La relation que vous m'avez faite du 27 décembre, m'ayant été remise, j'en ai appris que la cour où vous êtes, est parvenue à payer de ses dettes depuis la mort de feu [l']Empereur dernier la somme de 20 millions de florins ou de 13 millions d'écus. De cette façon-là, il faut que la succession de ce Prince y ait contribué la plupart, car, sans cela, il ne me paraît pas croyable que les fonds d'amortissement, à proportion du nombre des dettes, eussent pu fournir une si forte tâche.[1]

Quant à ce que vous me marquez par rapport aux affaires économiques de la Suède, je puis vous donner l'éclaircissement là-dessus qu'après qu'à la Diète passée on y a mis le parti de la France aussi bas qu'il se trouve aujourd'hui, celle-ci a cessé de payer des subsides à la Suède, même elle refuse de s'acquitter de celles dont elle lui est en arrière;[2] qu'à la vérité le comité secret de la Diète a fait de nouveaux arrangements des finances pour y suppléer,[3] mais qui, par les brigues qu'on y fait contre ces arrangements, ne sauront réussir que fort difficilement.

Federic.

Nach dem Concept.

16429. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Berlin, 4 janvier 1767.

J'ai reçu votre rapport du 27 du décembre dernier; auquel je veux bien vous dire en réponse qu'il n'y a presque pas à douter que la cour de Pétersbourg ne veuille pousser à bout son plan relativement aux Dissidents de Pologne,[4] même en se servant des moyens violents. Reste à voir si elle y réussira, ce que je ne crois pas, lorsque même elle insistera sur la tenue d'une Diète extraordinaire,[5] dont on peut être presque sûr qu'il ne servira à rien, parcequ'au moyen du *liberum veto* rétabli,[6] [elle] sera indubitablement rompue. Comme je souhaite cependant d'avoir votre sentiment sur cet article, mandez-le-moi au plus tôt mieux.

Federic.

Nach dem Concept.

16430. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN KONSTANTINOPEL.

Berlin, 5. Januar[7] 1767.

Mir ist Euer Bericht vom 1. des letztverwichenen Monates Decembers eingeliefert worden. Da dessen Einhalt eben keine besondere

[1] Am 5. Januar dankt der König dem Baron Edelsheim für die Uebersendung (nicht vorliegender) österreichischer Finanztabellen (vergl. Bd. XXV, 391): „Ce m'est une preuve assurée de votre zèle pour le bien de mon service." Die Einnahme sei jedoch zu hoch angegeben. — [2] Vergl. Bd. XXV, 401. — [3] Vergl. Nr. 16427. — [4] Vergl. Bd. XXV, 394. — [5] Vergl. Bd. XXV, 344—346. — [6] Vergl. Bd. XXV, 392. — [7] Vom 5. Januar ein Schreiben an Pöllnitz in den Œuvres, Bd. 20, S. 97.

Antwort von Mir erfordert, so ertheile Ich Euch auch vor dieses Mal nur auf dasjenige, was Ihr von dem ungestümen Bezeigen des Reis Effendi gegen Euren Dolmetscher wegen der höchst ungegründeten Beschwerden derer griechischen Kaufleute, welche mit allem Rechte wegen begangener Defraudationen bestrafet worden,[1] meldet, hierdurch zur Resolution, wie Ich Euch vorhin schon so viel gute und überzeugende Argumente in dieser Sache suppeditiret habe, die den Ungrund sothaner Forderung sonnenklar an den Tag legen,[2] und also Euch darauf, um Euren Gebrauch davon zu machen, verweisen, im übrigen aber Euch zu Eurer Direction hiermit sagen muss, dass Ich denen Türken, wann ihnen nichts zukommet, auch nichts geben werde, es mögen dieselbe darüber übeler oder guter Humeur sein, als welches Mir einerlei und in solchen Fällen indifferent ist.

Nach dem Concept. Friderich.

16431. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Berlin, 5 janvier 1767.

J'ai reçu votre rapport du 30 du décembre dernier, et suis bien aise d'avoir vu les éclaircissements que vous m'avez donnés sur l'insinuation que le duc de Choiseul dût avoir faite à l'ambassadeur de Hollande au sujet d'une augmentation des troupes de la République.[3] Sur tout ce que votre rapport comprend d'ailleurs, je n'ai rien à vous dire, si ce n'est que vous devez continuer de me relater ce que vous apprendrez de nouvelles intéressantes.

Nach dem Concept. Federic.

16432. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Berlin, 5 janvier 1767.

J'ai bien reçu votre rapport du 23 décembre dernier; qui, par les particularités dont vous m'y informez, me fait présumer que les affaires par rapport à l'administration présente du gouvernement sont très brouillées encore, et que j'ai de la peine à me persuader que le comte Chatham se soutiendra,[4] vu le haut ton par où il commence.

En attendant, je ne comprends pas bien comment le ministère britannique se peut flatter de trouver de nouveaux alliés,[5] après qu'on

[1] Vergl. Bd. XXV, 403. — [2] Vergl. Bd. XXV, 179. 180. — [3] Thulemeier hatte von unterrichteter Seite erfahren, „que l'insinuation du duc de Choiseul n'avait été qu'une simple question (vergl. Bd. XXV, 334), que l'ambassadeur de France n'avait eu aucunes instructions relatives à cet objet, et que d'ailleurs le projet d'une augmentation de troupes n'était jusqu'à présent que très vague, et qu'on ne songeait nullement à le réaliser". — [4] Vergl. Nr. 16426. — [5] Maltzan berichtete: „Dans la situation présente des affaires de cette cour-ci vis-à-vis de celles de Madrid et de

a si grossièrement deçu ceux qui ont rendu des services essentiels à l'Angleterre.

Au reste, j'espère que vous serez bientôt informé de l'effet que la dépêche [que le] sieur Mitchell a envoyée par courrier,[1] y a opéré.

Nach dem Concept. Federic.

16433. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Berlin, 5 janvier 1767.

J'accuse la bonne réception du rapport que vous m'avez fait du 19 du mois dernier de décembre. Comme il ne me fournit guère des sujets qui demandent de nouvelles instructions pour vous, je veux bien me borner de vous marquer aujourd'hui qu'après que j'ai fait faire de plus exactes recherches de ce que la lettre du lieutenant-général de Diericke — dont je vous ai envoyé l'original[2] — comprit, il s'est trouvé que les changements des garnisons autrichiennes aux frontières de la Moravie n'ont pas été aussi considérables qu'on les avait d'abord débités; que, quoique l'on ait gardé en Bohême et dans la Moravie quelques régiments au delà de ceux qui y ont été auparavant déjà, il n'y a cependant nulle apparence qu'on y formera cette année-ci un campement, et qu'ainsi les arrangements qu'on y prenait par rapport au militaire, n'étaient pas aussi suspects ni de si grande conséquence qu'on les avait cru entrevoir aux premières apparences. Au reste, il sera à voir quels arrangements la cour de Vienne voudra prendre, quand les desseins de la cour de Russie en faveur des Dissidents de Pologne apparaîtront au jour.

Nach dem Concept. Federic.

16434. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Berlin, 6 janvier 1767.

Après que j'ai vu par votre rapport du 5 de ce mois les remarques que ma nièce, la duchesse de Württemberg, a faites au mémoire que le ministère du Duc a remis au comte de Schulenburg par rapport aux intérêts de ma susdite nièce,[3] ma volonté est que vous devez faire

Versailles, la nécessité de se concilier des alliés respectables devient de jour en jour plus urgente pour le ministère britannique, et la plus saine partie de la nation commence à regarder un traité d'alliance entre Votre Majesté, la Russie et l'Angleterre comme un des appuis du ministère du chevalier Pitt."

1 Maltzan berichtete, „que ce ministre y rend compte des tentatives qu'il a de nouveau faites auprès de Votre Majesté pour L'engager à un traité d'alliance avec l'Angleterre" (vergl. Bd. XXV, Nr. 16370). — 2 Vergl. Bd. XXV, Nr. 16413. — 3 Die Denkschrift des württembergischen Ministeriums, d. d. Stuttgart 20. December 1766, war die Antwort auf eine Denkschrift, die Schulenburg nach seinem Bericht

expédier la dépêche qu'il faut audit comte de Schulenburg, conformément au concert que vous en avez pris avec la Duchesse, et l'envoyer à ma signature.[1] A quelle fin je vous renvoie ci-joint la relation que ledit ministre m'a faite à ce sujet.

Nach der Ausfertigung. Federic.

16435. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Berlin, 6 janvier 1767.

Ayant pris en considération ce que vous m'avez marqué dans votre rapport du 26 de décembre de la façon dont on envisage là où vous [êtes], les nouveaux arrangements pris dans les Pays-Bas autrichiens pour détourner le commerce du Rhin et celui que la Hollande fait avec l'Allemagne, en faveur des négociants d'Ostende,[2] j'ai trouvé bon de vous envoyer le mémoire ci-clos que j'ai fait dresser à ce sujet ici, afin que vous fassiez de ma part les propositions y contenues aux États-Généraux.[3] Vous vous conformerez ainsi à cet ordre et ne manquerez pas de me faire votre rapport du résultat qu'on aura pris en conséquence.

Nach dem Concept. Federic.

16436. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Rohd berichtet, Wien 31. December 1766: „Il n'y a que les procédés violents de la Russie qui pourraient réveiller la cour d'ici du repos où elle paraît être aujourd'hui, en regardant le théâtre de Pologne comme fermé jusqu'au temps d'une nouvelle Diète. J'ai déjà eu l'honneur de rapporter cela par le moyen d'un discours que j'ai eu à ce sujet avec le prince Kaunitz,[4] et qui est analogue à ce que généralement on en pense ici, mais les bruits de nouvelles troupes que la Russie a fait entrer en Pologne, [ont] remis le public sur les discours de ce pays-là, et ceux-là ne décident de rien. Il y a pourtant beaucoup d'apparence que cette démarche doit

vom 24. auf Grund eines königlichen Erlasses vom 5. December (vergl. Bd. XXV, Nr. 16378) eingereicht hatte. Am 5. Januar hatte Eichel den Bericht Schulenburgs auf Befehl des Königs dem Grafen Finckenstein zur Mittheilung an die Herzogin übersandt. Diese bat, nach Finckensteins Bericht, den König, die Antwort auf die von ihr gestellten Forderungen (vergl. Bd. XXV, 342 Anm. 1 und 405) abzuwarten und auf diesen zu beharren.

[1] Der demgemäss aufgesetzte Ministerialerlass an Schulenburg ist Berlin 7. Januar datirt. — [2] Thulemeier berichtete, auf Grund einer Unterredung mit dem Greffier Fagel, dass man die beträchtliche Herabsetzung der Durchgangszölle, welche die Brüsseler Regierung in den österreichischen Niederlanden vorgenommen hatte, in Holland als vertragswidrig betrachte und darüber in Wien Beschwerde führen wolle. — [3] Die Vorschläge der Denkschrift betrafen die Vereinbarung von Maassnahmen, um die Rheinschiffahrt zu erleichtern und so dem Wassertransport vor demjenigen zu Lande, wie ihn die Brüsseler Regierung im Auge hatte, den Vorzug zu sichern. — [4] Vergl. Bd. XXV, Nr. 16417.

faire de la peine au ministère autrichien. Je présume que la France soufflera dans ses oreilles, ne fut-ce que pour le tenir en haleine contre la Russie. Ce n'est pas l'affaire des Dissidents en elle-même qui serait capable d'intéresser la cour d'ici au point de la mener à éclat, mais la façon despotique dont la Russie s'y prend, donne beaucoup de jalousie ici et peut y ajouter de l'humeur même. Il est sûr que la manière dont la Russie décide en Pologne par la force des armes, déplaît généralement ici, et qu'on l'en empêcherait volontiers, mais qu'on en voulût venir à une brouillerie ouverte pour cela, je n'en crois rien, à moins que les choses n'y aillent de mal en pis."

Berlin, 6 janvier 1767.

Votre dépêche du 31 de décembre m'a été bien remise, et j'ai vu avec satisfaction tous les éclaircissements que vous continuez à me donner relativement à la façon dont la cour où vous êtes, pense jusqu'à présent sur les affaires de Pologne. Vous ferez cependant très bien de continuer d'avoir l'œil bien attentif et d'observer avec toute l'application possible comment ladite cour pensera dans la suite sur ces affaires, et les mesures qu'elle y voudra prendre, afin de m'en avertir exactement. Ce que je ne saurais assez vous recommander, d'autant que je ne croie pas que la cour de Russie voudra procéder modérément dans l'affaire des Dissidents.

Nach dem Concept. Federic.

16437. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Berlin, 7 janvier 1767.

Der König bestätigt den Empfang des Berichtes vom 23. December 1766 und unterrichtet Solms, nach dem Berichte Rohds vom 31. December,[1] von der Ansicht des wiener Hofes über die polnischen Angelegenheiten, mit dem Auftrag, Panin davon in Kenntniss zu setzen.

Quant à la réquisition que l'impératrice de Russie me fait faire par vous pour donner le congé au jeune Euler,[2] il faut que je vous dise tout naturellement que je me dégoûterai à la fin de toutes les complaisances qu'on me demande, ce que vous ne dissimulerez pas au comte Panin, en lui faisant observer que rien ne saurait être plus désagréable à une puissance que quand elle fallût voir qu'une autre puissance voudrait lui détourner ses gens. Il me semble comme quoi l'Impératrice ait mis en oubli qu'on m'eût demandé bien des choses, l'une après l'autre, auxquelles je suis entré par complaisance; mais, quand on voudra

[1] Vergl. Nr. 16436. Für die Mittheilung des Berichtes von Rohd an Solms findet sich auf demselben der Bleistiftvermerk des Cabinetssecretärs Cöper: „Der Discours, so ihm der pr[ince] Kaunitz wegen der Russen gehalten, soll dem Grafen Solms, jedoch als wäre er durch den comte de Canal (vergl. Bd. XXIV, 398; XXV, 367), dass er solchen dem Panin hinterbringe, geführt worden, communiciret werden." — [2] Euler, Sohn des berühmten Mathematikers (vergl. Bd. XXV, 368), war Leutnant von der Artillerie.

aller trop loin sur cela, je serai obligé de changer de conduite pour n'en user plus d'aucune complaisance.

En attendant, j'ai résolu de renvoyer à Pétersbourg le susdit jeune lieutenant Euler, conformément au désir de Sa Majesté l'Impératrice;[1] mais, je vous le répète que, si de la part de la cour de Russie on ne voudra pas user, à son tour, de complaisances à mon égard dans l'une ou l'autre occasion, je cesserai d'en avoir en d'autres. Ce que vous saurez bien dire sans détour au comte Panin.

Au reste, vous éviterez désormais de vous charger de pareilles commissions, à moins que vous ne voudrez tout gâter avec moi et me donner lieu de penser que vous soyez plus ministre des Russes que prussien.

Nach dem Concept. Federic.

16438. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Berlin, 8 janvier 1767.

Je vois par le rapport que vous m'avez fait le 2 de ce mois de la conversation que vous avez eue avec le ministre d'Espagne, qu'il se promet d'avoir en huit ou dix jours une réponse définitive de sa cour au sujet du traité de commerce que je lui ai proposé.[2] Dès que donc vous aurez communication de cette réponse, vous ne manquerez pas de m'écrire en détail ce qu'elle comprend.

Nach dem Concept. Federic.

16439. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Berlin, 8 janvier 1767.

Le rapport que vous m'avez fait du 26 de décembre, m'a été rendu. Par les éclaircissements que vous m'avez donnés au sujet de l'affaire de la Manille, je suis bien de votre sentiment que le ministère anglais ne se soumettra jamais à la médiation de la France;[3] mais ce que [je] pense du parti que ce ministère saurait prendre, c'est qu'à moins que l'Espagne ne le presse pas par plus d'efforts, il laissera languir ses négociations relatives à cet objet, ou que, dans l'autre cas, il frappera à toutes les portes pour trouver des alliés. Quant à moi, vous saurez compter qu'il faudra qu'il me fasse des propositions très avantageuses, avant que j'entrerai avec lui.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Erlass an Generalmajor von Dieskau, Berlin 15. Januar. — [2] Vergl. Bd. XXV, 402. — [3] Im Ministerialerlass vom 9. December 1766 war Maltzan die Nachricht mitgetheilt worden, „que la France voudrait même arranger l'affaire de la Manille (vergl. Bd. XXV, 386. 402) par sa médiation".

16440. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Berlin, 10 janvier[1] 1767.

J'ai bien reçu votre rapport du 3 de ce mois. En conformité de ce que vous m'y marquez, j'ai tout lieu de croire que c'est à présent que les brouillamini commenceront tantôt en Pologne.

Comme je désire de savoir de vous en toute confidence, quand[2] je ne ferai pas marcher aucunes de mes troupes à ce sujet, si alors les Polonais ne feront pas une distinction entre moi et d'autres, vous vous y conformerez et m'en ferez votre rapport, au sujet duquel vous observerez bien que vous me l'adresserez seul et immédiatement, sans en toucher quelque chose dans les duplicata que vous envoyez au département des affaires étrangères.

Au surplus, mandez-moi si le roi de Pologne le compte pour une bagatelle de se brouiller avec l'impératrice de Russie, surtout après que le ministre de Pologne, le comte Rzewuski, part de Pétersbourg; sur quoi j'attends vos éclaircissements.

Nach dem Concept. Federic.

16441. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Berlin, 11 janvier 1767.

La dépêche que vous m'avez faite du 3 de ce mois, m'a été remise; qui m'a donné beaucoup de la satisfaction par le détail intéressant que vous y avez fait par rapport aux arrangements que les Autrichiens font actuellement dans leur militaire.[3] Ce que j'en présume, c'est qu'ils veulent faire des ostentations relativement aux affaires présentes de Pologne; car qu'ils voudraient entrer réellement en guerre pour tel objet, voilà ce que je ne crois pas. Peut-être qu'ils voudront en quelque manière donner aux yeux des Polonais moyennant quelques corps de troupes; mais, encore une fois, je ne crois pas qu'ils voudraient s'aventurer à pousser l'affaire à une guerre ouverte. Vous persisterez en attendant d'avoir l'œil vigilant à tout ceci pour bien approfondir leurs vues, afin de m'en instruire au mieux.

Nach dem Concept. Federic.

16442. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Berlin, 12 janvier 1767.

Ce que vous me marquez dans votre dépêche du 26 de décembre touchant le payement des anciennes dettes de poste de Russie,[4] me

[1] Vom 10. Januar ein Schreiben an die Churfürstin-Wittwe von Sachsen in den Œuvres, Bd. 24, S. 127. — [2] Vorlage: „que quand". — [3] Vergl. S. 9. Anm. 2. — [4] Vergl. Bd. XXV, 399.

fournit l'occasion de vous dire que vous ferez bien d'accepter en payement de bonnes lettres de change hollandaises, pour me les envoyer; pour le reste, je serai bien aise, quand je serai une bonne fois en règle avec ces gens par rapport aux arrérages.

Quant au payement du port des lettres suivant la nouvelle taxe que j'en ai ordonnée, [1] je laisserai tomber le surplus que porte cette nouvelle taxe pour le temps de l'année passée, mais, pour l'avenir, je ferai mes arrangements, afin que le surplus de la nouvelle taxe soit mis sur le port des lettres qui vont en Russie, et quant à celles qui viennent de là, je le laisserai à la position du port de l'ancien tarif, en sorte donc que nous serons désormais payés exactement du bureau de poste de Pétersbourg. Vous observerez bien, avec cela, que je ne vous écrive tout ceci encore que pour votre seule et unique information.

Pour ce qui regarde les affaires publiques, j'ai trouvé bon de vous communiquer par l'extrait ci-joint ce que de très bonnes lettres de Vienne m'apprennent des arrangements militaires que les Autrichiens font actuellement, et par rapport aux magasins qu'ils vont amasser, tout comme de l'équipage de campagne que l'Empereur fait mettre en état de s'en servir, quand il voudra. [2] J'en vois bien autant que la cour de Vienne commence de concevoir de la jalousie par rapport aux affaires de Pologne; nonobstant cela, je ne crois pas qu'elle voudrait rompre ouvertement pour tel objet; mais, ce qui en saurait bien arriver, c'est qu'elle pourrait faire assembler quelques camps de troupes dans ses États, pour faire ostentation et faire accroire aux mécontents de Pologne comme si elle pensait à leur donner de la protection. Au reste, ce que je crois qu'il [y] en ait à appréhender le plus, c'est que cette cour formera des intrigues à Constantinople à ces sujets. Vous ne manquerez pas d'informer le comte de Panin de toutes ces particularités que dessus, regardant les affaires publiques, en lui insinuant de ma part comme je croyais que la cour de Russie ferait bien d'y faire réflexion, pour ne pas se précipiter trop dans les affaires de Pologne, et de faire observer d'ailleurs les menées des Autrichiens à Constantinople.

Au reste, l'on dit que le frère du roi de Pologne au service autrichien [3] irait bientôt retourner de Vienne en Pologne, et que ce sera lui qui y fera le boute-feu. Ce que vous direz encore au comte Panin et que je serai bien attentif pour apprendre les mesures ultérieures qu'on prendra à Vienne, afin de l'en avertir ensuite.

[1] Vergl. Bd. XXV, 398. — [2] Der Auszug aus dem Berichte Rohds vom 3. Januar (vergl. Nr. 16441) enthielt die Mittheilung, dass man Magazine in Oesterreich bilde, deren Zweck nicht lediglich darin gesehen werden könne, die Missernte des letzten Jahres auszugleichen; dass man Contracte für die Lieferung von 10000 Remontepferden und 30000 Sätteln mit Zubehör abgeschlossen habe, und dass der Kaiser seine Feldequipage für anderthalb Millionen Florin herstellen lasse. — [3] Fürst Andreas Poniatowski, vgl. Bd. XXV, 375.

Der König missbilligt die Höhe der Auslagen, die Solms in dem vergangenen Jahr trotz seiner Gehaltszulage (vergl. Bd. XXV, 399) in Rechnung gestellt habe. „En attendant, je viens de donner mes ordres à la caisse de légation ici que, pour cette fois encore, elle doive vous bonifier le montant du compte susdit.“

Nach dem Concept. Federic.

16443. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Berlin, 12 janvier 1767.

J'ai bien reçu votre rapport du 6 de ce mois, et vous sais parfaitement gré des nouvelles dont vous venez m'informer par rapport aux dispositions actuelles des deux cours de Madrid et de Londres relativement à leurs différends. Il est exactement vrai que ces cours ne romperont pas entre elles pour cause de l'affaire de la Manille,[1] qui sera toujours susceptible d'un accommodement; mais il n'en est pas de même quant à celle de la mer du Sud,[2] qui ne manquera presque pas de donner lieu à une guerre entre ces puissances; du moins je ne saurais pénétrer comment les Anglais l'éviteront; aussi est-ce apparemment le motif pourquoi ils équipent déjà une forte escadre dans leurs ports qu'on dit être destinée pour être envoyée au Portugal. Soyez attentif sur ces affaires, et ne manquez pas de m'informer de tout ce que vous viendrez d'en apprendre encore.

Au reste, ce que vous marquez de l'affaire de Saint-Remo,[3] est tout justement conforme aux autres notices[4] que j'en ai reçues.

Nach dem Concept. Federic.

16444. AU MARÉCHAL DE LA COUR COMTE DE SCHULENBURG A STUTTGART.

Berlin, 12 janvier 1767.

Je viens d'apprendre que le duc de Württemberg a fait une grande réduction parmi ses troupes. Je ne saurais pas vous dissimuler ma surprise de ce que les rapports que j'ai eus depuis quelque temps de vous, ne font aucune mention de cette réforme; aussi ma volonté est que vous devez me faire encore et au plus tôt votre relation sur le susdit sujet.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Vergl. S. 7. — [2] Vergl. Bd. XXV, 402. — [3] Es handelte sich um die Unterstützung, die Frankreich auf Grund älterer Verpflichtungen den Genuesen in ihrem Streit mit dem Kaiser gewähren zu müssen glaubte, der San Remo als Reichslehen in Anspruch nahm. — [4] Bericht Rohds, Wien 3. Januar.

16445. AU LIEUTENANT-GÉNÉRAL PRINCE FRÉDÉRIC-EUGÈNE DE WÜRTTEMBERG A BERLIN.

Berlin, 13 janvier 1767.

La lettre[1] que vous m'avez écrite pour demander ma garantie sur l'acte conclu l'année 1763 entre la maison régnante de Württemberg et votre frère le prince Louis relativement à l'inhabilité de ses enfants à la succession,[2] m'ayant été remise, je vous accorde avec plaisir cette garantie et viens de donner mes ordres en conséquence à mon ministre d'État le comte de Finckenstein,[3] avec lequel Votre Altesse voudra bien Se concerter, afin qu'il ait soin des expéditions en forme qu'il faut pour ce sujet. Je suis bien aise de trouver cette occasion pour vous marquer les bonnes intentions que j'ai en tout ce qui peut vous intéresser, et souhaite d'ailleurs qu'elles vous soient d'un effet salutaire.

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Geheimen Hausarchiv zu Stuttgart; das Concept ist vom 14. Januar datirt.

16446. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Berlin, 13 janvier 1767.

Le prince Eugène de Württemberg vient de m'écrire la lettre dont je vous adresse ci-joint la copie, pour demander ma garantie sur l'acte conclu dans l'année 1763 entre sa maison et son frère le prince Louis par rapport à l'inhabilité à la succession des enfants de celui-ci.[4] J'ai bien voulu lui accorder cette garantie de ma part, d'autant que les cours de Londres et de Copenhague se sont déjà chargées de cette garantie, ainsi que de ma part il n'y aura aucun risque. C'est donc en conséquence que je vous charge par cet ordre du soin de l'expédition en forme qu'il faut à ce sujet.[5] A quoi vous vous conformerez.

Federic.

Nach der Ausfertigung; das Concept ist vom 14. Januar datirt.

16447. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Berlin, 14 janvier 1767.

Le rapport que vous m'avez fait le 7 de ce mois, m'a été rendu. Quant au bruit qui a couru d'un magasin considérable qu'on formait à Hof,[6] j'ai des avis sûrs à présent des frontières de la Silésie[7] que ce

[1] D. d. Berlin 13. Januar. — [2] Vergl. Bd. XXIII, 559. — [3] Vergl. Nr. 16446. — [4] Vergl. Nr. 16445. — [5] Die demgemäss ausgefertigte „Königliche Garantie über des Prinzen Ludwig Eugen zu Württemberg ausgestellte Akte, dass seine aus der Ehe mit der Gräfin von Beichlingen erzeugende Kinder und Kindeskinder nicht successionsfähig sein sollen", ist Berlin 14. Januar datirt. — [6] Vergl. Bd. XXV, 339. 340. — [7] Bericht Schlabrendorffs, Breslau 11. Januar, „wegen des Zustandes auf den Grenzen".

qu'on en a ébruité, est controuvé, et mes nouvelles de là sont qu'on n'en apprenait rien ni à Hof ni à Grætz ou en d'autres lieux de la Moravie; qu'à la vérité les commis des vivres avaient mis saisie sur quelques moulins par-ci par-là, mais que c'était uniquement dans la vue de fournir le pain de munition aux troupes pendant la grande disette de farines qui y régnait. L'on ajoute qu'on rencontrait en chemin beaucoup de voitures chargées de grains de la Bohême, de la Moravie et de la Silésie autrichienne, mais qui toutes passaient vers l'Autriche pour y aider à la consomption après la mauvaise récolte qu'on y avait eue l'année passée, et que le surplus passait par Trieste en Italie. Qu'il courait des bruits comme si la cour avait demandé un grand nombre de recrues aux états auxdites provinces, mais qu'encore on [n'] en avait pu rien apprendre, qu'au moins il n'en était rien connu dans les cercles frontières, et qu'au dire des déserteurs qui passaient de ce côté-ci, aucune des compagnies [n']était complète; que nonobstant on ne savait rien d'une fourniture de recrues. Qu'au reste l'on débitait qu'il marchait des régiments des Pays-Bas, de même que des régiments de cavalerie de la Hongrie vers les provinces susdites, mais que ce n'était encore que des bruits auxquels l'on ne saurait prêter foi.

Pour ce qui est de cette dernière circonstance, je crois moi-même qu'il n'en est rien; mais, nonobstant cela, je ne me fie pas encore de la bonne sorte qu'il n'y aura des mouvements de la part des Autrichiens à l'occasion des affaires de Pologne; car vous devez être assuré que les Russes agiront avec beaucoup de despotisme en Pologne en faveur des Dissidents, et quoique je ne croie pas que la cour où vous êtes, voudrait aller d'abord à l'offensive, cependant je ne jurerais pas qu'elle ne voudrait pas faire des ostentations par des camps qu'elle ferait former aux frontières, pour donner aux Polonais mécontents de l'espérance d'appui et de protection. En attendant, ce ne sont que mes idées seulement au sujet desquelles vous saurez pénétrer le mieux jusqu'où elles sauront se réaliser.

Nach dem Concept. Federic.

16448. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Berlin, 15 janvier 1767.

J'ai été fort aise d'apprendre, par la dépêche que vous m'avez faite le 9 de ce mois, les circonstances y contenues au sujet de la marine de la France.[1] Encore y ai-je vu avec satisfaction ce que vous y avez ajouté de la façon qu'on pense tant en Hollande qu'en France relative-

[1] Nach Thulemeiers Bericht stellte sich der Zustand der französischen Marine sehr ungünstig dar.

ment à une alliance entre moi et l'Angleterre.[1] Comme ces matières ne laissent pas de m'intéresser, vous continuerez de les suivre et de m'écrire sur ces objets tout ce que vous saurez en apprendre ultérieurement.

Nach dem Concept. Federic.

16449. AUX MINISTRES D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN ET DE HERTZBERG A BERLIN.

Berlin, 15 janvier 1767.

Comme je viens de recevoir le rapport ci-joint que le comte de Schulenburg à Stuttgart m'a fait immédiatement le 27 de décembre, je vous l'adresse et vous fais connaître mon intention là-dessus que j'approuve fort ce qu'il propose d'un mémoire à présenter au ministère de l'Empereur en faveur des états de Württemberg, concerté entre les cours garantes:[2] ainsi que ma volonté est que vous devez entrer en conséquence et faire expédier ce qu'il faut pour cet effet.

Die Minister sollen den Bericht Schulenburgs über die Angelegenheiten der Herzogin den bereits ergangenen Instructionen[3] gemäss beantworten.[4]

Nach der Ausfertigung. Federic.

16450. AU LIEUTENANT-COLONEL BARON DE COCCEJI A STOCKHOLM.

Berlin, 16 janvier[5] 1767.

J'ai reçu votre rapport du 2 de ce mois; au contenu duquel il faut que je vous répète que je ne vous ai point envoyé au poste où vous vous trouvez, pour y faire le brouillon,[6] et que, dans le cas qu'il vous vînt en tête de le gâter avec ma sœur, je vous la garderai bien bonne pour le ressentir à vous. Sachez qu'il faut que vous vous conduisez en ministre envoyé de ma part à une cour qui m'est apparentée, et que vous évitiez en conséquence tout ce qui peut donner lieu à de la mésintelligence dans la famille. Pour le reste, ne vous mêlez pas

[1] Thulemeier hatte berichtet, dass die Holländer die Allianz wünschten, dass die Franzosen über die Verhandlungen nicht beunruhigt seien und keineswegs als die Folge des Abschlusses den Ausbruch eines Continentalkrieges ansehen würden. — [2] Schulenburg hatte berichtet: „Je crois, Sire, que, si les cours garantes trouvaient à propos de prendre la résolution de présenter au ministère de l'Empereur un mémoire, concerté entre [elles] en faveur des états et couché en termes polis et modérés, l'Empereur ne manquerait pas de renouveler ses ordres pour que le Conseil Aulique prononçât incessamment." Vergl. Bd. XXV, 404. — [3] Vergl. Nr. 16434. — [4] Demgemäss Ministerialerlass an Schulenburg, Berlin 17. Januar. — [5] Vom 16. Januar ein Schreiben an Voltaire in den Œuvres, Bd. 23, S. 119. — [6] Vergl. Bd. XXV, 333. 335. Cocceji suchte zu rechtfertigen, dass er dem Grafen Solms die Gerüchte über den geplanten Rücktritt König Adolf Friedrichs mitgetheilt hatte.

des affaires qui ne vous regardent pas; faites-moi vos rapports fidèles et exacts, mais usez d'ailleurs en tout de la circonspection. Voilà sur quoi vous devez bien vous diriger.

Nach dem Concept. Federic.

16451. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Berlin, 18 janvier 1767.

La dépêche que vous m'avez faite du 10 de ce mois, m'a été remise; au contenu de laquelle je suis bien aise de vous répondre que, quant aux affaires des cours de Madrid et de Versailles, il est aisé de prévoir qu'elles viendront aux éclats avec les Anglais,[1] sinon cette année-ci, au moins l'année future.

Pour ce qui regarde les nouvelles qu'on a de France sur ce qu'on y travaillait avec application à y remettre les troupes sur un bon pied, je ne saurais vous dissimuler que ce ne sont que des fanfaronnades que les Français disséminent là où vous êtes, pour s'en faire valoir. Il est avéré que tout ce que la France entretient de troupes actuellement, ne va au delà de 86 000 hommes, qui suffisent à peine à soutenir leurs possessions aux Indes et à en garnir leurs garnisons et, d'ailleurs, tout au plus, à en fournir 15 000 hommes en assistance à l'Espagne, dans le cas que celle-ci vienne à rompre avec le Portugal.[2] Pour le reste, l'on sait que les Français sont bien éloignés d'attaquer le roi d'Angleterre dans ses possessions en Allemagne.

Au surplus, quant à ce qui est du mariage du roi d'Espagne avec une des Archiduchesses,[3] je crois en pouvoir douter en quelque manière, parcequ'une Archiduchesse serait trop jeune pour un Prince tel que le roi d'Espagne.[4]

Nach dem Concept. Federic.

16452. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Berlin, 18 janvier 1767.

J'ai reçu votre rapport du 10 de ce mois; qui ne m'offre aucun objet pour vous y répondre quelque chose de particulier, me donne cependant lieu de vous faire la question suivante si, par la raison que le *liberum veto* est rétabli en constitution fondamentale aux diètes de Pologne,[5] le plan de la Russie de faire assembler en faveur des Dissidents une Diète, soit de pacification soit sous tel autre nom,[6] ne

[1] Vergl. Bd. XXV, 386. — [2] Vergl. Bd. XXIV, 432; XXV, 395. 402. — [3] Vergl. Bd. XXV, 339. — [4] König Karl III. war 1716 geboren. — [5] Vergl. S. 2. — [6] Vergl. S. 2.

s'accrochera pas, parceque le parti contraire y fera l'opposition et y réussira en conformité du *liberum veto.* Voilà sur quoi vous devez vous expliquer à moi seul immédiatement.

Nach dem Concept. Federic.

16453. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Berlin, 18 janvier 1767.

J'ai reçu la dépêche que vous m'avez faite du 2 de ce mois. Autant qu'il me paraît par son contenu, la cour où vous êtes, commence d'agir avec plus de circonspection dans ce qui regarde les affaires de Pologne; ce dont je suis très aise, car toujours, quand cette cour y procédera sans beaucoup de violences, elle y gagnera que cela éveillera moins l'attention des autres puissances de l'Europe. Reste pourtant l'autre question encore, savoir si les Russes sauront se fier aux Czartoryski et tabler sur eux,[1] de quoi je crois avoir lieu de m'en douter fort.

Nach dem Concept. Federic.

16454. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Solms berichtet, Petersburg 9. Januar, dass Panin ihm die Abschrift seines Briefes an die Czartoryski[2] zugestellt und es als seine Absicht bei diesem Schreiben bezeichnet habe, die günstige Gesinnung der Czartoryski sich zu erhalten und ihr Ansehen in Polen für die Durchführung des Planes der russischen Regierung auszunutzen, ohne sich jedoch durch eine etwaige Absage der Czartoryski von dessen Verfolgung abhalten lassen zu wollen.

Solms wiederholt den Plan der Russen, dass die Dissidentenconföderation in Grosspolen und Littauen sich sammeln, russische Truppen zu ihrer Unterstützung zu gleicher Zeit von verschiedenen Seiten einrücken und an dem Tage, an welchem die Bildung der Conföderation öffentlich erklärt und die Russen die Grenze überschreiten würden, Fürst Repnin dem warschauer Hof eine Erklärung abgeben solle, um die Schritte der Dissidenten und der Kaiserin zu rechtfertigen. Ausser dem nachbarlichen Interesse, der Garantie der Verfassung und dem Ansuchen, das die Polen während des Interregnums an die Kaiserin Katharina um Unterstützung gerichtet hätten, gedenke man noch als neuen Umstand geltend zu machen: „Que Sa Majesté l'impératrice de Russie avait reconnu un germe de désunion et de mécontentement dans

[1] Solms berichtete über ein Schreiben, das Panin an die Czartoryski senden wolle. Panin unterrichte sie darin von der Zufriedenheit der Kaiserin mit ihrem Verhalten auf dem Conföderationsreichstag (vergl. Bd. XXV, 393) und von der Absicht der russischen Regierung, die Dissidentenfrage gänzlich durchzusetzen, die polnische Grundverfassung zu erhalten und zu diesem Zwecke eine Dissidentenconföderation und einen Pacificationsreichstag herbeizuführen; er schliesse seine Mittheilungen mit der Aufforderung an die Czartoryski, die oberste Leitung in dieser Angelegenheit zu übernehmen und ihm eine kategorische Antwort zu geben. — [2] D. d. Petersburg 20. December 1766 (a. St.), vergl. Anm. 1.

la nation polonaise depuis l'époque de la dernière élection du Roi d'aujourd'hui. Qu'elle avait aperçu, et surtout à cette dernière Diète, des vues cachées et pernicieuses à la liberté de la nation et à ses constitutions fondamentales.[1] Et qu'étant appelée une fois pour conserver la tranquillité et ne voulant pas cesser de s'intéresser au bonheur de la République, elle était accourue avec ses forces, pour prévenir le mal, pour redresser celui qui pourrait être déjà fait, pour maintenir chaque état en son particulier dans ses droits et pour rétablir ainsi l'ordre, la tranquillité et la concorde dans tout le corps. Pour cette fin, elle requerrait les Polonais de s'assembler au plus tôt dans une Diète de Pacification, pour travailler en vrais patriotes à obtenir un but aussi salutaire."

Die Kaiserin bitte, dass Benoît der Declaration Repnins beitreten dürfe. „Elle n'exige pas que ce soit avec les mêmes termes qu'elle croit devoir employer, et qui marquent si clairement l'intention de faire usage de la force ouverte là où les représentations amiables cesseront de faire leur effet." Benoît möge öffentlich erklären, dass der König die Bildung der Dissidentenconföderation und ihre Beschützung durch die Kaiserin billige; „qu'ayant agi jusqu'à présent avec elle de concert sur tout ce qui concernait les affaires de la Pologne, Votre Majesté déclarait qu'Elle reconnaissait pour ce cas-ci qui regardait le rétablissement des Dissidents, également le cas de Son alliance, en vertu duquel Elle Se voyait obligée de prendre fait et cause avec Sa Majesté Impériale. Ainsi que, pour prévenir toutes les suites fâcheuses qui pourraient résulter d'une plus longue continuation des troubles intérieures et d'un déni de satisfaction pour les Dissidents, Elle conseillait à la nation de s'assembler dans une Diète extraordinaire pour la pacification générale entre tous les membres de leur République."

Berlin, 19 janvier 1767.

Le courrier Ehnich vient de me remettre la dépêche que vous m'avez faite du 9 de ce mois; par laquelle j'ai vu le compte que vous m'avez rendu de tous les propos que le comte Panin vous a tenus au sujet de la lettre qu'il a faite relativement aux affaires des Dissidents aux princes de Czartoryski, dont il a bien voulu me faire communiquer la copie dans toute son étendue.

Préalablement je vous dirai qu'on puisse bien juger d'avance que la lettre en question jettera les Czartoryski dans le dernier embarras, qui ne sauront pas comment se prendre là-dessus, ni se tirer d'affaire, vu la grande animosité des Catholiques contre les Dissidents et l'emportement des évêques et du clergé de Pologne qui n'y voudront nullement entrer.

Mais ce que j'ai, après cela, principalement à relever à votre égard, c'est que je ne sais que penser de vous, puisque je vois par votre dépêche que, nonobstant que vous avez eu l'occasion la plus favorable, en parlant avec le comte Panin au sujet de sa lettre aux Czartoryski, pour lui expliquer mes sentiments en conformité des instructions que je vous ai données par mes dépêches antérieures,[2] vous ne l'avez cependant point fait. Vous ne sauriez pas disconvenir par là que vous n'exécutez pas mes ordres, d'autant que, dans une affaire de la dernière conséquence que celle touchant les Dissidents, vous n'avez pas dit un

[1] Vergl. Bd. XXV, 392. 393. — [2] Vergl. Bd. XXV, Nr. 16332. 16418. 16423.

mot au comte Panin de tout ce dont [je] vous avais chargé. Voilà pourquoi je vous avertis encore une fois bien sérieusement que vous devez exécuter mes ordres ou bien vous tenir pour assuré que je vous ferai rappeler.

Vous devez savoir qu'il m'est impossible d'approuver les procédés des Russes concernant les Dissidents, qui ne sont autres que pour faire révolter toute l'Europe, sans qu'on sache ce qui en arrivera, de sorte qu'ils mettront tout en bredouille, et que, quand les choses viendront au fait, l'on en sera en embarras par rapport aux suites qui en résulteront. Je vous renvoie sur cela à mes ordres précédents qui vous ont expliqué tout bien amplement, mais que vous [avez] sursis d'exécuter.

Au reste, quant à la déclaration qu'on demande que je la fasse publiquement par mon ministre à Varsovie, je la ferai faire de la manière que je l'ai promis, c'est-à-dire en termes modérés. [1]

Je vous sais gré de l'attention que vous avez voulu me témoigner pour m'envoyer à l'occasion du courrier des sterlets et du caviar, avec le reste que vous y aviez joint. Mais ce que j'aimerai mieux encore, c'est quand je recevrai de vous toute la somme en arrière encore de la poste de là-bas, et cela de la manière que je vous l'ai prescrit, c'est-à-dire en bonnes lettres de change sur la Hollande. [2]

Federic.

Il faut vous acquitter exactement des commissions que je vous donne, ou vous pourriez me jeter en étranges soupçons sur votre conduite, et c'est une matière sur laquelle je n'entends [3] pas raillerie.

Nach dem Concept; der eigenhändige Zusatz nach der im übrigen chiffrirten Ausfertigung.

16455. AUX MINISTRES D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN ET DE HERTZBERG A BERLIN.

Berlin, 19 janvier 1767.

Vous aurez déjà vu, par le rapport du comte de Solms à Pétersbourg qu'il a dépêché ici par un courrier le 9 de ce mois, comment la cour de Russie est revenue à la charge pour que je veuille agréer que, lorsque le temps sera venu où son ambassadeur à Varsovie fera sa déclaration en faveur des Dissidents, mon ministre y résidant puisse accéder à cette déclaration. [4] Comme mon intention reste toujours la même que je veux bien me prêter à ce que mon ministre à Varsovie fasse une déclaration à ce sujet, mais pas autrement qu'en termes modérés, ma volonté est que vous devez minuter telle déclaration à l'usage du sieur Benoît et l'envoyer à mon approbation. [5]

Nach der Ausfertigung. Federic.

---

[1] Vergl. Nr. 16455. — [2] Vergl. S. 8. 9. — [3] Vorlage: „attans". — [4] Vergl. Bd. XXV, 344. 346. 349 und Nr. 16454. — [5] Demgemäss übersenden Finckenstein

16456. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Berlin, 20 janvier 1767.

Après que ma dépêche d'hier[1] fut achevée, je reçois encore celle que vous m'avez faite du 6 de ce mois; par laquelle je vois avec bien de la satisfaction la nouvelle que vous m'avez donnée de ce que le comte de Panin a su disposer l'Impératrice à ce qu'elle a signé l'ordre pour introduire dans ses États le rehaussement de la taxe pour le port des lettres, suivant que je l'ai désiré,[2] et qui commencera d'aller avec le 1er de janvier de cette année suivant le vieux style. Comme je vous sais bien du gré des soins que vous avez employés pour porter le comte Panin à prendre sur lui de faire passer cette affaire, ma volonté est que vous devez lui faire un compliment bien affectueux en mon nom touchant cette politesse qu'on me témoigne, d'autant plus que j'étais assuré que les voyageurs trouveraient leur compte dans ces arrangements de poste faits de ma part.

Au reste, il n'y a nulle difficulté que je ne renonce à ce surplus, dont vous faites mention, pour les derniers six mois de l'année passée, à payer en comptant le commencement de la nouvelle taxe depuis le 1er de juillet,[3] en conséquence de quoi je viens de donner mes ordres à mon directoire-général de poste ici pour ne pas plus prétendre à ce surplus.

Federic.

Nach dem Concept.

16457. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Berlin, 21 janvier 1767.

Je vois, par le rapport que vous m'avez fait du 14 de ce mois, que le prince Repnin a reçu les instructions qu'il attendit de sa cour au sujet de l'affaire des Dissidents. Marquez-moi quel sera l'effet que ces instructions produiront sur les Polonais, et si vous jugez que les Russes sauraient réussir ou non dans leur projet, ou quel autre effet cela saura sortir.

J'attends, au surplus, votre rapport immédiat sur la question que je vous ai faite par une de mes dépêches antérieures,[4] savoir si les Polonais ne nous tiennent compte et ne font pas distinction de ce que

und Hertzberg, Berlin 19. Januar, die Declaration für Benoît dem König zur Unterschrift, mit dem Bericht, dass sie die maassvollsten Ausdrücke gebraucht und vor allem die russischerseits gewünschte Wendung gemildert hätten, „pour exprimer que [Votre Majesté] regardait le rétablissement des Dissidents pour le cas de Son alliance, et qu'Elle Se voyait obligée de prendre fait et cause avec l'impératrice de Russie“ (vergl. S. 16). Der Bericht trägt die eigenhändige Beischrift: „Très bien. Federic.“

[1] Nr. 16454 — [2] Vergl. S. 9. — [3] Vergl. S. 9. — [4] Vergl. Nr. 16440.

je n'ai pas fait entrer aucunes de mes troupes dans leur pays, et que nous agissons en tout doucement envers eux, ou s'ils nous confondent l'un l'autre, pour prendre tous sur un pied égal de leur côté.

Nach dem Concept. Federic.

16458. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Berlin, 21 janvier 1767.

J'ai bien reçu le rapport que vous m'avez fait du 14 de ce mois; qui ne me fournit guère d'objets pour vous y faire réponse, si ce n'est qu'il faut que le comte Hatzfeldt [1] ne soit pas bien au fait de ma façon de penser, en désignant moi, quand il a tenu le propos que quelque puissance étrangère aurait pu mettre obstacle aux opérations pécuniaires de la cour de Vienne, quand elle [2] aurait acheté pour une grosse somme [des] billets de ses dettes d'État et eût demandé tout de suite le payement; car jamais l'on ne sera ici aussi insensé que d'acheter de ces billets, et je me persuade que la Reine-Impératrice se serait déclarée banqueroute avec plaisir, pourvu qu'elle aurait su que mon argent y fût compris pour des sommes considérables.

Nach dem Concept. Federic.

16459. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Berlin, 22 janvier 1767.

J'ai reçu votre dépêche du 16 de ce mois, et suis bien aise d'en avoir appris la satisfaction qu'on a témoignée généralement jusqu'à présent au sujet du mémoire que vous avez présenté, conformément à mes ordres, sur le rétablissement de la navigation et du commerce du Rhin. [3] Vous ne devez pas être embarrassé, quand, en conformité de la constitution du gouvernement, la proposition a été remise aux états de Hollande et aux différentes amirautés, vu qu'il n'y a rien qui presse; mais ce que je suis curieux de savoir en attendant de vous, c'est si les États-Généraux ne sont pas du sentiment que le moyen proposé soit bon et convenable.

Nach dem Concept. Federic.

16460. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN KONSTANTINOPEL.

Berlin, 22. Januar 1767.

Mir ist Euer Bericht vom 15. vorigen Monates Decembers eingeliefert worden. Was die polnischen Sachen angehet, da werdet Ihr

[1] Der Präsident der Ministerial-Bankdeputation und der Hofkammer in Wien. — [2] D. h. die „puissance étrangère". — [3] Vergl. Nr. 16435.

aus Meinen an Euch unter dem 22. November und 21. December verwichenen Jahres erlassenen Schreiben [1] deren Situation bereits ersehen haben, und da übrigens der letztere Reichstag zu Warschau ruhig geendiget, auch das *liberum veto* durch eine expresse Constitution auf demselben als ein beständiges Gesetze bei der Republik festgesetzet worden, mithin nur noch die Sache wegen derer Dissidenten in Bewegung geblieben, so vernehme Ich sehr gerne aus Eurem jetzigen Bericht, dass die Pforte sich allem Ansehen nach von dieser Sache nicht meliren wird, und will wünschen, dass die Türken immer geruhig bleiben.

Friderich.

Nach dem Concept.

16461. AU MARÉCHAL DE LA COUR COMTE DE SCHULENBURG A STUTTGART.

Berlin, 23 janvier 1767.

Comme je viens d'apprendre qu'on va congédier de la garde du duc de Württemberg ce qu'il y en a d'hommes étrangers ou ne pas natifs du pays, mon intention est que vous devez sonder le terrain si l'on veut bien me céder ces gens à raison de 20 écus que je paierai par homme, d'autant que, sans cela, on sera obligé de renvoyer ces gens tout gratuitement. J'attends que vous m'en fassiez au plus tôt mieux votre rapport. [2]

Federic.

Nach dem Concept.

16462. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Rohd berichtet, Wien 17. Januar: „Les apprêts militaires [3] . . . continuent encore sur le même pied, et les officiers disent qu'on veut être prêt à tout évènement et éviter le cas d'être pris au dépourvu, comme cela leur est arrivé à la dernière guerre de Silésie. Il est certain que les amas de grains que le gouvernement fait faire en différents endroits, sont un effet de la précaution qu'il prend contre la disette, car [ils] s'étendent jusqu'aux frontières d'Italie à Gorice et à Gradiska, où l'on forme des magasins de farines, et on n'est pas moins occupé de celui qui est à Vienne. Mais, d'un autre côté, il n'est pas moins vrai aussi qu'une bonne partie des sommes d'argent qu'on emploie à l'établissement de ces magasins-là, vient de la caisse militaire, et qu'ainsi cette manœuvre n'est pas une simple mesure de prudence.

Il faut donc partir du principe que ceci, conjointement avec les autres préparatifs militaires qu'on fait ici, doit avoir pour but de mettre tout l'état militaire et l'armée sur un pied d'activité propre à s'ébranler au premier ordre.

[1] Vergl. Bd. XXV, Nr. 16355. 16406. — [2] In einem Erlass vom 25. Januar lehnt der König die Uebernahme württembergischer Officiere in seine Dienste ab und wiederholt den Befehl an Schulenburg, die Angelegenheiten der Herzogin nach den erhaltenen Instructionen (vergl. Nr. 16434 und S. 13) so bald als möglich zum Abschluss zu bringen. — [3] Vergl. Nr. 16441 und S. 9. Anm. 2.

Cela posé, il resterait à savoir si c'est pour la défense ou l'attaque. J'avoue que je ne saurais m'imaginer ni même soupçonner encore que ce puisse être pour l'offensive. Les puissantes raisons qui doivent leur faire passer ici l'envie, lesquelles j'ai déjà détaillées ailleurs, et que Votre Majesté connaît de reste,[1] sont assez décisives pour ne pas les accuser d'un plan offensif; ces préparations même ne vont pas encore jusqu'à ce dégré-là. D'ailleurs, la conjoncture n'est pas assez favorable pour eux, et, par conséquent, je ne vois pas quel avantage ils pourraient s'en promettre ; et s'il est besoin d'y ajouter encore une réflexion de plus, le prince Kaunitz n'est pas d'un caractère assez étourdi pour quitter compas et mesure, à dessein de se précipiter aveuglément.

Il ne me reste donc qu'à m'arrêter de nouveau encore au sentiment que j'ai déjà eu l'honneur d'expliquer,[2] . . . . ou de former la pensée qu'on veut se servir ici de ces mêmes préparatifs-là pour faire quelques ostentations vis-à-vis de la Pologne, au cas que les Russes y procédassent à force ouverte en faveur des Dissidents. Je crois qu'on peut compter alors que la plupart des autres puissances catholiques sonneraient le tocsin de la religion, et que le fanatisme du clergé remuera ciel et terre pour les animer à la défense de leur église. Si l'impératrice de Russie a le dessein de soutenir aussi vigoureusement le parti des Dissidents, il y a toute apparence qu'on en est déjà informé ici, et que ces mouvements militaires qu'on voit faire ici, s'orienteront en partie sur ceux qu'on verra éclore en Pologne; car, avec toute la contenance et avec tout le flegme que la cour d'ici a fait paraître au sujet de ce qui s'est passé en Pologne depuis l'élection du Roi, elle n'a pourtant pas laissé de ronger son frein secrètement, à cause qu'en qualité de puissance voisine elle n'a pu y jouer aucun rôle convenable."

Berlin, 25 janvier 1767.

J'ai bien reçu le rapport que vous m'avez fait du 17 de ce mois. Ce que vous m'y avez marqué des apprêts militaires que la cour où vous êtes, fait faire, mérite toute mon attention, et comme ils viennent de m'être confirmés, pour la plupart, avec d'autres circonstances encore par de bonnes lettres de mon ministre d'État de Schlabrendorff,[3] je vous en fais joindre la copie *in extenso* pour votre direction.

Tout ce que ces nouvelles et celles que vous me donnez, comprennent, fait que je commence d'envisager ces choses plus sérieusement que par le passé, puisque je ne saurais pas savoir quel dessein l'Impératrice-Reine, l'Empereur, le prince Kaunitz et le maréchal Lacy méditent et couvent en tête. Effectivement ces apprêts me donnent des soupçons, et d'ailleurs encore que tous se font en place où l'on me l'annonce. Quand je les combine avec les autres circonstances, il faut que toutes ces résolutions soient prises depuis le retour du prince Poniatowski de Varsovie à Vienne;[4] d'où se naissent les présomptions positives que les Autrichiens veuillent faire des ostentations vis-à-vis des démarches des Russes en Pologne. Et comme ceux-ci ne savent pas

[1] Die österreichische Schuldenlast ist gemeint. — [2] Rohd hatte in dem angezogenen Bericht vom 3. Januar die Vermuthung ausgesprochen, dass Lacy die Maassnahmen in der Absicht treffe, „à signaler son nouveau ministère" (vergl. Bd. XXV, 52), oder dass er bei seinem Ehrgeiz, einstmals das Obercommando zu führen, alles so weit vorbereiten wolle, „pour n'être pas arrêté dans ses opérations du côté des ressources". — [3] D. d. Breslau 21. Januar. — [4] December 1766, vergl. Bd. XXV, 335. 336.

céder pour changer leurs entreprises en faveur des Dissidents, je ne voudrais pas assurer que, du côté des Russes et des Autrichiens, l'on ne prît querelle entre eux, où alors je suis au milieu et entre l'enclume et le marteau; et comme l'on n'en sache pas prévoir les conséquences, je dois penser à me mettre en telle posture que je ne sois pas pris au dépourvu. Voilà ainsi pourquoi je ne saurais pas assez vous recommander d'avoir toute l'attention imaginable à ces choses et de vous servir de tous vos mouches pour savoir, à peu près au moins, où en veulent tous ces susdits arrangements et les desseins qu'on en médite.

Vous observerez, au reste, de me mander s'il vous est connu quelque chose de ce que l'on me marque dans la copie ci-jointe de la marche des régiments de la Hongrie et de l'Italie vers la Moravie, de même que du grand magasin qu'on apprête à Olmütz, aussi bien que des arrangements d'artillerie à Vienne, à Prague et à Linz. Sur quoi vous me ferez vos rapports aussi fidèles qu'exacts.

Federic.

P. S.

J'avais oublié de vous dire sur ce que vous m'avez demandé au sujet du prince Golizyn, que, quand vous saurez donner de l'ombrage à ce ministre sur les manœuvres des Autrichiens, vous ne laisserez pas de le faire, d'autant plus que cela s'accordera alors avec l'avertissement que j'en donne moi-même au gouvernement de Russie.[1] Vous inspirerez donc des soupçons au susdit ministre par lui insinuer que, parceque la cour de Pétersbourg s'obstinait à pousser à bout son plan par rapport aux Dissidents, et que les Autrichiens en fussent ombragés, il en saurait fort aisément arriver que de ces démonstrations que ces derniers feraient, les choses parvinssent à des voies de fait réelles.

Bericht Schlabrendorffs, Breslau 21. Januar, „wegen des Zustandes auf den Grenzen".

Nachdem abermals einer von meinen Émissaires, ein gewesener österreichscher Proviantbedienter, welcher unter den österreichschen Officiers, auch sonst im Oesterreichschen viel Bekanntschaft hat und bis hinter Olmütz gewesen, zurückgekommen, so ermangele nicht, von dessen Mitbringen Ew. Majestät nach Dero fernern allergnädigsten Ordre vom 14. dieses[2] allerunterthänigst zu berichten, wie durch selben zwar dasjenige, was ich vorhin wegen des Magazins zu Hof und dass daran noch nicht gedacht werde, allerunterthänigst gemeldet,[3] fernerweit bestätiget worden, indessen aber derselbe dennoch von verschiedenen vernommen habe, wie der österreichsche Hof zu Olmütz ein beständiges Magazin von 80000 Centner Mehl haben wolle, und dass dazu werde Anstalt gemacht werden; dass die Officiers Ordre hätten, sich in Feldequipage zu setzen, und dass für des Kaisers Majestät eine dergleichen sehr pretiöse Équipage angefertiget werde;[4] imgleichen dass durchgehends die Rede sei, dass die Armee im Frühjahr marschiren werde, jedoch habe keiner von den Officiers auf dieses Sujet ein mehrers zu sagen gewusst, als dass man vermuthe, dass der Marsch nach Polen gehen werde.

[1] Vergl. Nr. 16463. — [2] Liegt nicht vor. — [3] Vergl. Nr. 16447. — [4] Vergl. S. 9.

Dass dieses Mitbringen nicht sonder Grund, bestätiget sich auch dadurch, dass, sichern Nachrichten nach, Privatbriefe von Officiersfrauen aus Ungarn und Italien an ihre Freunde in Mähren eingegangen, worin sie erwähnen, dass die Regimenter, worunter ihre Männer stehen, Ordre zum Marsch nach Mähren hätten, wie dann auch für gewiss ausgegeben worden, dass im Frühjahr die Garnisons durch 5 Regimenter verstärket werden würden.

Ausserdem hat auch versichert werden wollen, dass der österreichsche Hof allein im Holsteinschen 4000 Stück Remontepferde und ausserdem noch viele Remontepferde für die Armee aufkaufen lasse,[1] und dass im Frühjahr viel Kavallerie aus Ungarn nach Mähren und den schlesischen Grenzen kommen würde. Da diese Remonte etwas beträchtlich und, wann die Nachricht gegründet, solches durch diejenigen Pferdehändler, welche für Ew. Majestät Armee dorten ebenfalls Remontepferde erkaufen, gar leicht in Erfahrung zu bringen sein würde, so stelle allerunterthänigst anheim, ob Ew. Majestät nicht allergnädigst gefällig, darüber von solchen Erkundigung einziehen zu lassen, auch, soviel den angeblichen Marsch der Kavallerie aus Ungarn anlanget, dem Etatsminister von Rohd, welchem solches nicht verborgen bleiben kann, aufzugeben, darüber allerunterthänigste Anzeige zu thun.

Sonst ist zwar von der verlauteten starken Werbung im Oesterreichschen[2] zur Zeit noch alles stille, es will aber versichert werden, dass im Reich sowohl für die österreichsche Armee als auch für Bayern sehr stark geworben werde. Indessen halte ich dafür, dass, wann solches an dem, Ew. Majestät davon bereits durch die Officiers von Dero Armee, welche die Werbung im Reiche dirigiren, Anzeige geschehen sein würde. Auch ist eine grosse Anzahl Sättel für die Kavallerie in Arbeit gegeben worden,[3] und obwohl gedachtem Émissaire versichert werden wollen, dass mit Ende Februarii Proviantbäcker und Knechte zum Artillerie- und Proviantrain würden zusammengebracht werden, imgleichen, dass zu Wien, Prag und Linz dergleichen angeworben, auch der Artillerie- und Proviantrain selbst im Stande gesetzt würde, um bei entstehendem Marsch sich dessen sogleich bedienen zu können, so scheinet mir diese letztere Nachricht doch noch etwas vague; indessen geben alle diese Anstalten deutlich zu erkennen, dass man sich allenfalls in guter Bereitschaft halten wolle. Ich werde mich deshalb noch näher erkundigen und Ew. Majestät von demjenigen, was ich darunter in Erfahrung bringen möchte, weiter allerunterthänigst rapportiren; wie denn Ew. Majestät von mir allergnädigst versichert zu sein geruhen werden, dass ich auf diese Sache alle menschmögliche Attention richten und solche Mesures nehmen werde, dass mir von allem demjenigen, was in den jenseitigen Landen darunter vorgehen möchte, sogleich Nachricht zukomme und ich dadurch im Stande gesetzt werde, Ew. Majestät davon ohnverzüglich Bericht erstatten zu können.

Nach dem Concept; die an Rohd in französischer Ueberarbeitung mitgetheilte Beilage nach der Urschrift.

16463. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Berlin, 26 janvier 1767.

Je n'ai point eu de vos rapports les deux ordinaires derniers. Comme j'ai eu en attendant des nouvelles assez intéressantes, tant de Breslau que de Vienne,[4] touchant les apprêts militaires que les Autrichiens font actuellement avec une diligence singulière, et qui ne

[1] Vergl. S. 9. Anm. 2. — [2] Vergl. S. 12. — [3] Vergl. S. 9. Anm. 2. — [4] Vergl. Nr. 16462.

laissent pas de mériter quelque attention, j'ai estimé nécessaire de vous les communiquer à la suite de cette dépêche par un courrier exprès qui vous la remettra.

Vous verrez par les extraits ci-joints[1] de quoi il s'agit, et que les choses par rapport à la cour de Vienne commencent à prendre une face plus sérieuse qu'on ne l'aurait cru d'abord.

Ma volonté est ainsi que vous communiquerez ces extraits au comte Panin et lui ferez observer de ma part que, selon le train sérieux que ces affaires paraissent prendre, il en saurait aisément arriver que d'autres puissances catholiques se réunissent avec les Autrichiens sur le même but, dont cependant je n'avais pas eu jusqu'à présent aucune notice. Qu'il était vrai néanmoins que la cour de Vienne saurait assembler sans peine et en peu de temps une armée de 80 000 hommes, soit en Hongrie ou dans la Moravie, et que les choses puissent dériver aisément de là que, de pas à pas, l'on vînt à une rupture ouverte, sans qu'on s'y fût attendu. Que c'était en conséquence que j'avertissais le comte Panin que, quand sa cour voudrait faire entrer en Pologne 15 000 hommes de ses troupes dans le mois de février qui vient, il serait convenant qu'elle tînt prêt encore sur les frontières de Pologne un autre corps de troupes de 50 à 60 000 hommes, pour être à portée d'en former, le cas l'exigeant, une armée. Que j'attendais de Vienne des avis plus précis encore sur les motions de la cour là-bas, mais qu'au cas qu'ils me viendraient sur le même pied que jusqu'à présent, je ne saurais plus me dispenser de faire remonter entièrement ma cavalerie et de commencer à recruter mon armée pour la rendre tout-à-fait complète.

Et comme j'avais tout lieu à présumer que les choses parviendraient à des troubles ouverts, j'attendais que la cour de Russie contracterait des engagements avec moi en conséquence desquels elle s'obligera à me dédommager des pertes que, le cas existant des troubles à l'occasion de l'affaire des Dissidents, je souffrirais. Car, encore une fois, ces affaires me paraissaient fort sérieuses et, parceque les Russes voudraient pousser leur pointe, il[2] n'en saurait arriver autrement que les choses ne parvinssent à des querelles ouvertes.

Vous ne manquerez pas de représenter fidèlement tout ce qui est dessus, au comte Panin et de me faire un fidèle rapport de tout ce qu'il aura senti là-dessus.

Nach dem Concept. Federic.

---

1 Dem Berichte Rohds vom 17. Januar (vergl. Nr. 16462) ist aus demjenigen vom 14. noch die Mittheilung über Artillerietransporte von Wien nach Mähren vorangeschickt; man habe deren Abgang nächtlicher Weile bewerkstelligt, um augenscheinlich jedes Aufsehen zu vermeiden. — 2 Vorlage: „qu'il".

16464. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Berlin, 26 janv[ier] 1767.

La dépêche première que vous recevez ci-jointe,[1] contient proprement le résumé des nouvelles positives que j'ai reçues en partie de mon ministre de Vienne, en partie d'émissaires envoyés dans différentes provinces de la reine de Hongrie. Mais cela n'étant pas suffisant, je dois nécessairement y ajouter mes réflexions, pour que vous remettiez le tout au comte Panin, et qu'il le communique à l'Impératrice. Elle y est trop intéressée pour qu'elle ignore mes réflexions, mes conjectures et mes soupçons sur la conduite de l'Impératrice-Reine.

Il paraît évidemment que l'Impératrice-Reine n'arme pas pour rien. Il paraît encore clairement qu'elle a dessein de s'opposer aux projets que les Russes veulent exécuter en Pologne. Mais comment soupçonner que le prince Kaunitz, qui est un homme sage, un homme prudent et avisé, conseille à sa souveraine d'entamer une guerre avec la Russie et la Prusse, à moins qu'il n'y ait quelque ressource mystérieuse que la cour de Vienne s'est ménagée que nous ignorons, et qui l'encourage à cette démarche audacieuse? Examinons donc ce que ce peut-être, et que notre imagination supplée à notre ignorance.

Je ne vois que quatre choses qui peuvent encourager la cour de Vienne.

1° Que la France et l'Espagne lui ait promis des subsides pour soutenir la cause de la catholicité en Pologne; mais ces subsides de la France ne pourraient être qu'un objet très faible, et il ne paraît pas probable que l'Espagne, sur le point de rompre avec l'Angleterre,[2] se croie assez riche de pouvoir fournir à ses propres dépenses et à celles d'une puissance alliée. Rejetons donc cette idée, qui est incohérente, et qui ne s'accorde point avec le génie de la cour de Vienne.

2° Il paraît plus probable que la France et l'Autriche se flattent peut-être de parvenir par leurs intrigues à faire déclarer la Porte en faveur de la Pologne, et que l'Impératrice-Reine, forte de cet appui, se persuade d'en imposer par sa démonstration à l'impératrice de Russie, qui, occupée contre les Turcs, sera contrainte — à ce qu'ils pensent — de garder des ménagements pour elle. Comme je ne puis que deviner, il me sera bien difficile d'affirmer à quel point ce soupçon est fondé; cependant les lettres que nous avons ici de Constantinople, n'annoncent rien qui le confirme,[3] et supposant même que la cour de Vienne eût quelque ami dans le Divan, l'expérience apprend combien il est difficile de soulever la Porte, et la cour de Pétersbourg, tenant quelque argent prêt entre les mains de son ministre à Constantinople, sera sûrement à portée de conjurer l'orage, car les Turcs reçoivent plus volontiers

[1] Nr. 16463. — [2] Vergl. S. 10. 14. — [3] Vergl. Nr. 16460.

l'argent qu'on leur donne pour rien faire, que celui qu'on leur paie pour agir.

3° Voici une autre supposition. Peut-être le ministre autrichien qui réside à Pétersbourg,[1] a-t-il marqué à sa cour que, tant que l'impératrice de Russie ne trouverait point d'opposition, elle agirait hardiment en Pologne, mais que, si l'Impératrice-Reine paraissait s'y opposer, elle changerait de ton et ne pousserait jamais les choses à une guerre déclarée. Cela est possible. Ce ministre peut avoir écrit avec un ton affirmatif. Le pr[ince] Kaunitz peut y avoir ajouté foi trop légèrement, car les hommes aiment à croire ce qui les flatte, et un pas fait en avant en entraîne un autre. Les Autrichiens commenceront par des démonstrations et, s'engageant trop en avant, ils se trouveront entraînés dans la guerre malgré eux. Ceci, je crois, exige de sérieuses réflexions. Vous m'écrivez que l'Impératrice est résolue à tout prix de soutenir les Dissidents; en ce cas je la prie de bien penser à soutenir cette démarche. Il faut qu'elle ait des troupes toutes prêtes et sous la main, pour soutenir celles qu'elle envoie en Pologne. 15 000 que vous dites qui doivent y entrer, sont suffisants pour disposer de la République; mais si la cour de Vienne s'en mêle, il faut au moins lui opposer 60 000 hommes, et cela du côté de la Hongrie, ou l'on fait une guerre ruineuse en Pologne qui ne décide de rien. Appuyez bien sur cet article, car il est essentiel, et si on le juge à propos où vous êtes, je m'offre même de discuter la chose plus en détail avec monsieur Tschernyschew.

4° Le quatrième projet que je suppose aux Autrichiens, en cas qu'ils l'aient, serait le plus dangereux et le plus funeste de tous. Ces gens se flatteraient-ils peut-être de parvenir par leurs intrigues à faire une révolution à Pétersbourg et que, dans cette confiance, ils s'imaginent rien risquer par leurs démonstrations? Je jure que je n'en sais pas le mot, sans quoi j'informerais incontinent l'Impératrice de tout ce qui me serait revenu de cette affaire. Toutefois je la prie de redoubler d'attention et d'éclairer les démarches de tous ceux qui sont à soupçonner, le plus près qu'elle le pourra, et qu'il sera possible, pour que, si cela était, le complot fût étouffé avant sa naissance. Je donne tout ce que je vous écris, pour des conjectures, mais je conjure l'Impératrice de bien penser à ce que je vous ordonne de lui faire parvenir, car la méfiance est la mère de la sûreté, et il ne s'agit pas de bagatelles, mais des choses de la dernière importance, d'autant plus qu'on ne me persuadera jamais que le prince Kaunitz ait la hardiesse d'engager sa maîtresse dans une guerre si hasardeuse, s'il n'avait pas placé son espérance en quelque évènement avantageux pour sa cause.

Je dois ajouter à tout ceci que, la situation des choses étant tout-à-fait changée, vous direz au comte Panin, pour qu'il en informe sa

[1] Prinz Lobkowitz.

maîtresse, qu'il sera nécessaire que nous ajoutions à notre traité une convention dans laquelle nous pourrons régler des choses entre nous relativement aux conjonctures présentes, à la guerre qui me paraît inévitable, et aux dédommagements que je suis en droit de prétendre pour les dépenses et les risques que j'aurais à courir. Cela réglé, nous n'en agirons que mieux et sans qu'à l'avenir nous ne soyons obligés de revenir sur nos pas, pour stipuler des choses dont nous avions négligé de convenir, lorsque nous pouvions le faire.

Vous me répondrez à tout ceci par un courrier, car la nature de ces affaires exige une prompte expédition.

Federic.[1]

Nach dem Concept: „Autre dépêche au comte Solms". Eigenhändig.

16465. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Berlin, 26 janvier 1767.

J'ai bien reçu votre rapport du 20 de ce mois. J'attendrai tranquillement ce que la cour de Madrid répondra au marquis de Puente [Fuerte] au sujet du traité de commerce[2] et si et comment elle voudra entrer en négociation là-dessus.

Comme l'on vient de m'avertir qu'il y a des mouvements à la cour de Vienne en ce qu'elle fait faire des apprêts pour mettre tout l'état militaire et l'armée sur un pied d'activité, propre à s'ébranler au premier ordre,[3] et que l'on ne sait pas à quoi cela puisse porter, ma volonté est que vous devez dépêcher de vos lieux des émissaires dans le Brabant et à Bruxelles ou autres lieux convenables là, gens cependant auxquels l'on ne jette aucun soupçon, pour y prendre langue de ce qui s'y passe: si l'on y a ordre d'acheter des chevaux d'artillerie ou des caissons; si des régiments là-bas ont ordres de se tenir prêt à marcher dans la Bohême ou ailleurs, ou s'il en marche actuellement, et d'autres circonstances pareilles y relatives. Vous tâcherez de vous acquitter au mieux possible de mon ordre présent et me rapporterez ensuite ce que vous en aurez appris. Il s'entend, au surplus, que je vous tiendrai compte de ce que vous aurez fourni en frais aux susdites gens, et que vous vous prendrez dans tout ceci avec le secret le mieux ménagé.

Nach dem Concept. Federic.[4]

---

[1] An demselben Tage übersendet der König mit dem Befehle sorgfältiger Geheimhaltung den Ministern Finckenstein und Hertzberg Abschriften der beiden Erlasse an Solms vom 26. Januar als Richtschnur für ihr Verhalten. Durch Immediaterlasse vom 27. Januar werden die Generalinspecteure der Infanterie, bez. Kavallerie für die Provinz Preussen, Alt-Stutterheim und Bülow, zu einer Besprechung mit dem König berufen, vermuthlich anlässlich der politischen Lage. Vergl. unten Nr. 16475. — [2] Vergl. Nr. 16438. — [3] Vergl. Nr. 16462. — [4] Am 27. Januar

16466. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Benoît berichtet, Warschau 21. Januar, König Stanislaus habe sich in einer Unterredung mit ihm darüber beklagt, dass die Russen und Preussen für das Scheitern der Dissidentenfrage auf dem letzten Reichstage ihm die Schuld beimässen, dass sie ihn an der Durchführung seiner Absicht, „de faire les règlements nécessaires pour porter les diètes de Pologne à la consistance", gehindert[1] und ihm allen Einfluss und alles Ansehen genommen hätten, so dass er in der Dissidentenangelegenheit nichts weiter würde thun können.

„Il conste, par son entretien avec moi, premièrement, que ce Prince ne se doute peut-être pas encore du plan qu'on médite pour une Confédération, qui ne pourra que tourner contre lui, ou, s'il s'en doute, il s'imagine peut-être que les Confédérés ne seront que des Dissidents, et qu'alors il compte sur le fanatisme de la nation et sur un appui quelconque des puissances catholiques. Secondement, qu'il n'est guidé que par l'ambition, et qu'il n'a en vue que l'agrandissement de son pays, qu'il saisira toujours toutes les idées qu'on pourra lui suppéditer pour parvenir à ce but, particulièrement lorsqu'elles viendront de la part de la cour de Vienne, d'où son frère[2] ne discontinue pas de lui donner des espérances favorables, et de la part de laquelle on lui a fait connaître que, s'il avait pu parvenir à introduire la pluralité des voix aux Diètes et à rendre insensiblement, par ce moyen, la succession héréditaire dans sa famille, on lui aurait sur-le-champ donné une Archiduchesse pour épouse."[3] Ebenso sei man davon unterrichtet, dass sich der General Poniatowski am wiener Hofe über die Czartoryski beschwert und ihr Verhalten auf dem letzten Reichstage als allergrössten Verrath bezeichnet habe. „Tout ceci a achevé de tourner la tête à ce bon Roi."

In einem Postscriptum beantwortet Benoît die Anfragen des Königs vom 10. Januar:[4] „Quant au premier article, qu'il n'y a que les Dissidents qui verront volontiers que Votre Majesté envoie de Ses troupes en Pologne, que tous les autres Lui sauront beaucoup de gré, si Elle ne le fait pas, et qu'ils seront convaincus que Votre Majesté ne leur veut aucun mal. Ils La regarderont comme le soutien de leur liberté. Voilà l'unique distinction que j'entrevois qu'ils feront entre Votre Majesté et d'autres. Ils sont même persuadés, par les rapports qu'ils reçoivent de ceux d'entre eux qui demeurent sur les frontières, que c'est contre les intérêts de Votre Majesté de vouloir que les Dissidents prennent de la consistance en Pologne, et que ce qu'Elle fait en leur faveur, est simplement ou une complaisance pour l'impératrice de Russie ou qu'il y a quelque chose de caché là-dessous, et que la Russie et la Prusse veulent saisir ce prétexte pour faire quelque acquisition sur la Pologne. C'est sous ce point de vue qu'on fait envisager toute cette affaire à Vienne, et l'on craint comme le plus grand mal la moindre perte que ferait la République; tant on est éloigné de céder le plus petit pouce de terrain à quelque puissance voisine que ce serait, soit par reconnaissance soit par la force. S'il s'agissait simplement de redresser les griefs que la nation a contre la cour, la plus grande partie de la Pologne se joindrait à nous et verrait volontiers qu'on leur prêtât main forte, mais alors les appréhensions que Votre Majesté a déjà, et dont je fais mention dans ma dépêche d'aujourd'hui, se vérifieraient. Ce Prince ne compte sûrement pas pour une bagatelle que de se brouiller avec l'impératrice de Russie, mais aussi il ne fait rien pour l'éviter. Il paraît qu'il veuille attendre les évènements, et qu'il espère quelque miracle du Ciel ou de la cour de Vienne, qui le tire de ce mauvais pas."

befiehlt der König dem Gesandten Borcke, ihn vornehmlich über alle Neuerungen im dänischen Militärwesen weiter zu unterrichten.

[1] Vergl. Bd. XXV, 392. 393. — [2] Vergl. S. 21. — [3] Vergl. Bd. XXV, 330. 348. — [4] Vergl. Nr. 16440.

Berlin, 28 janvier 1767.

Votre rapport du 21 de ce mois m'a été remis, et je vous sais bien du gré du compte exact et détaillé que vous m'avez rendu de la conversation que vous avez eue avec le roi de Pologne, tout comme des autres éclaircissements que vous joignez sur des articles que je vous avais demandés.

Je crois que vous êtes actuellement sur la voie de bien pénétrer toutes ces choses, et que vous en devinez assez exactement.

Il me paraît d'autant plus probable que ce soit à la cour de Vienne seule que le roi de Pologne se confie, puisque ladite cour fait actuellement tous les apprêts militaires qui marquent quelque dessein, parcequ'elle fait former des magasins très considérables à Vienne et à Olmütz, qu'elle fera assembler un corps de troupes dans la principauté de Teschen, de même parcequ'elle fait mettre son armée sur un pied de guerre et de campagne et prend d'autres arrangements, plus détaillés dans la note ci-jointe[1] — dont cependant vous me ménagerez un secret absolu, pour n'en pas parler à qui que ce soit, hormis en confidence avec l'ambassadeur de Russie —, qui ne laissent pas d'indiquer un dessein de vouloir se mêler des affaires de Pologne et protéger les Catholiques.

Voilà aussi pourquoi mon intention est que vous devez communiquer verbalement au prince Repnin toutes les nouvelles dont je vous instruis à ce sujet, afin qu'il en fasse usage auprès de sa cour; il sera même bon et convenant que vous les lui répétiez souvent, afin qu'il en prenne l'alarme et représente à sa cour l'importance de l'affaire que celle-ci voudrait entreprendre en Pologne, et les suites qui en pourront résulter. Ne manquez pas de vous conformer bien exactement à cet ordre et de me faire alors votre rapport là-dessus.

Nach dem Concept. Federic.

16467. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Berlin, 28 janvier 1767.

J'ai bien reçu le rapport que vous m'avez fait du 21 de ce mois. Selon mes nouvelles que j'ai eues, il se confirme que le grand magasin des Autrichiens se forme à Olmütz; je sais même déjà le nombre des farines qui le composeront.[2] Aussi je ne manquerai pas de continuer à vous communiquer tous les avis que je saurais assembler touchant les apprêts militaires de ces gens.[3] En attendant il est certain que les officiers de quelques régiments préparent leurs équipages et ont ordres, d'ailleurs, de mettre les régiments sur le pied de guerre.

[1] Die „Note" war aus den Berichten Rohds vom 3. und 17. und demjenigen Schlabrendorffs vom 21. Januar zusammengestellt, vergl. Nr. 16462 und S. 9. Anm. 2. — [2] Vergl. S. 22. — [3] Vergl. Nr. 16447. 16462.

Le grand point de vue sur lequel vous devez diriger votre attention principale présentement, c'est quand vous apprendrez que les Russes auront fait entrer en Pologne dans le mois de février qui vient, un nouveau corps de leurs troupes; car c'est alors que vous apprendrez bientôt par vos canaux confidents, supposé que vous en avez de bons, les mesures que les Autrichiens [prennent], et les desseins qu'ils méditent, à quoi vous tiendrez les yeux bien ouverts.

Au surplus, j'ai reçu des lettres de Varsovie [1] qui me donnent des éclaircissements, et au moyen desquelles il paraît assez que le roi de Pologne met sa confiance aux Autrichiens, et qu'il faut qu'elle se fonde sur un traité ou une convention secrète faite avec ceux-ci. Afin qu'aussi vous en sachiez d'autant mieux juger, je fais joindre à cette dépêche l'extrait de ce que le sieur Benoît à Varsovie m'en a relaté à l'occasion d'une conversation qu'il a eue avec le roi de Pologne. [2]

Au reste, depuis que je suis ici à Berlin, [3] le général Nugent a reçu deux courriers de Vienne, sans qu'il en ait sonné mot là-dessus. Voilà pourquoi je soupçonne que sa cour ne demande de lui que de savoir quels contre-arrangements nous prenons ici sur ceux qu'ils font à leurs lieux. De quoi il paraît assez qu'il [y] ait dans leur fait un dessous de cartes, et c'est justement ce que je vous recommande de très bien observer, pour que vous l'approfondiez et m'en avertissiez en me faisant exactement part du succès de vos recherches.

Nach dem Concept. Federic.

16468. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Berlin, 29 janvier 1767.

Votre rapport du 23 de ce mois m'a été bien rendu; dont j'ai été bien aise d'apprendre ce que vous me marquez relativement aux affaires d'Espagne. Pour me plus satisfaire encore, continuez d'avoir une grande attention sur cet objet et mandez-moi ce qu'on en présume raisonnablement, si les Anglais se brouilleront encore cette année-ci avec les Espagnols ou dans quelle autre on calcule qu'en arrivera l'époque. [4]

J'attends, au surplus, le rapport que je vous ai demandé en dernier lieu touchant les arrangements militaires des Autrichiens dans le Brabant ou autres lieux dans les Pays-Bas. [5]

Nach dem Concept. Federic.

[1] Bericht Benoîts, Warschau 21. Januar, vergl. Nr. 16466. — [2] Der „Extract" umfasst das Hauptschreiben des Berichtes nebst dem Schlusssatz des Postscriptums. — [3] Seit dem 17. December 1766, vergl. Bd. XXV, 332. — [4] Vergl. Nr. 16443. 16451. — [5] Vergl. Nr. 16465.

16469. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Berlin, 29 janvier 1767.

J'ai reçu à la fois par l'ordinaire d'aujourd'hui toutes les dépêches que vous m'avez faites depuis le 30 du décembre dernier jusqu'au 16 de ce mois. A ce que j'ai vu par tout ce qu'elles comprennent, je pénètre assez que les affaires de là-bas où vous êtes, ne se sont pas encore tout-à-fait décidées en sorte qu'on puisse voir évidemment si l'on en viendra ou non aux armes entre l'Espagne et l'Angleterre; mais, autant que j'en juge jusqu'à présent, je ne crois pas que cette année-ci passera, sans qu'[elles] ne rompent entre elles.

Quant aux Portugais, on peut assez voir que c'est aux instigations des Français et des Espagnols qu'ils se montrent animés contre les Anglais.[1] En attendant, je comprends très bien le grand préjudice que cela fait au commerce des Anglais, vu que c'est de là qu'ils en ont retiré leurs plus grands avantages.

Au reste, je vous sais gré des éclaircissements détaillés que vous me donnez, dans votre rapport du 30 décembre, des raisons pourquoi le ministère britannique se donne des mouvements à contracter des alliances étrangères.[2] Ces détails sont aussi clairs et persuasifs qu'il faut que les Anglais entrent nécessairement dans les raisons que le sieur Pitt a eues pour presser ces alliances; ce qui pourtant m'étonne, c'est qu'à ces occasions ils ne pensent qu'à leurs propres intérêts, sans faire réflexion également aux intérêts de ceux qu'ils[3] souhaitent d'avoir pour leurs alliés.

Pour finir ma présente dépêche, je vous recommande fort d'être très attentif sur les affaires qui regardent l'Espagne, pour m'en instruire exactement, vu qu'il m'importe beaucoup d'en être bien informé.

Nach dem Concept.

Federic.

---

[1] Nach Maltzans Bericht vom 6. Januar hatte die portugiesische Regierung eine Reihe von Maassnahmen, zum Nachtheil des Handels der dort ansässigen englischen Kaufleute und im Widerspruch zu ihren alten Privilegien, eingeführt und deren Abstellung trotz aller Forderungen der englischen Regierung abgelehnt. — [2] Maltzan bezeichnete als ersten Grund den Wunsch, „pour en imposer aux cours de Bourbon ou, pour me servir du langage des ministres anglais, pour contrebalancer le pacte de famille, qui, selon eux, menace également l'Angleterre, la Prusse et la Russie". Sodann müsse Pitt darauf Bedacht nehmen, den Vorwurf zu vermeiden, den er vor Uebernahme des Ministeriums seinen Vorgängern gemacht habe, dass infolge ihrer ausschliesslichen Sorge um die eigene Erhaltung England den ihm nach aussen gebührenden Rang unter den übrigen europäischen Mächten einbüsse. Endlich wies Maltzan darauf hin, dass es sich um den Schutz Hannovers für den Fall eines künftigen Krieges handle. — [3] Vorlage: „de ces avec qui ils".

16470. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Finckenstein und Hertzberg berichten, Berlin 29. Januar: „En conformité des ordres que Votre Majesté m'a donnés, à moi, Finckenstein,[1] nous soumettons avec le plus profond respect à Son approbation le projet ci-joint d'une convention secrète à conclure avec l'impératrice de Russie,[2] et nous prenons la liberté d'y ajouter les observations suivantes.

1° Que dans le préambule, fondé sur les traités antérieurs et sur la jalousie que les affaires de Pologne semblent exciter, nous avons cru devoir employer l'expression de »quelques puissances catholiques«, pour ne pas donner à cette convention l'air d'un traité offensif contre l'Impératrice-Reine, qui est d'ailleurs nommée dans les articles suivants de manière qu'on ne saurait méconnaître le but de la convention.

2° Que nous avons jugé nécessaire et conforme aux intérêts de Votre Majesté d'y insérer le premier article pour empêcher que la cour de Russie ne puisse exiger de Sa part et avant que la cour de Vienne ne s'en mêle, des démarches plus fortes que celles auxquelles Elle S'est obligée en faveur des Dissidents, et pour qu'on puisse aussi voir par là à Pétersbourg qu'il ne tient pas à Votre Majesté d'empêcher par Sa modération une levée de bouclier de la cour de Vienne.

3° Que dans le deuxième article, où il est fait mention de la promesse de Votre Majesté d'agir avec toutes Ses forces et par une puissante diversion, nous avons cru devoir exprimer clairement que cette diversion devait se faire dans les États de l'Impératrice-Reine, pour obvier aux demandes que la cour de Russie pourrait bien faire, sans cela, d'un envoi de troupes en Pologne, ce qui m'a paru contraire aux intentions que Votre Majesté m'a fait connaître, à moi, Finckenstein.

4° Que dans le troisième article nous avons jugé nécessaire de stipuler l'envoi d'un corps auxiliaire en conformité du traité d'alliance, ainsi que la garantie de tous les États de Votre Majesté; et, quant au dédommagement, nous l'avons exprimé en termes généraux, de la manière que Votre Majesté l'a ordonné.

Quand Votre Majesté nous aura renvoyé ce projet avec Son approbation ou avec les changements qu'Elle jugera à propos d'y faire, nous n'aurons rien de plus pressé que de le faire mettre au net et de le joindre à la dépêche au comte Solms que nous minutons actuellement, et que nous aurons l'honneur de présenter à Sa signature avec le plein pouvoir nécessaire pour ce ministre."

Berlin, 30 janvier 1767.

J'ai reçu votre lettre d'aujourd'hui,[3] et je veux bien vous dire par la présente que je me propose de vous parler demain sur son contenu, et qu'à cet effet vous et le ministre d'État de Hertzberg deviez vous rendre demain matin sur les 11 heures chez moi.[4]

Nach der Ausfertigung.

Federic.

---

[1] Ein schriftlicher Befehl an Finckenstein liegt nicht vor. — [2] Vergl. Nr. 16464 und 16471. — [3] Verschrieben für: „d'hier". — [4] Das Ergebniss der Besprechung mit den Ministern war, dass das „Projet d'une convention" (Nr. 16471) nebst dem von Finckenstein bereits entworfenen Begleiterlass an Solms vorläufig zurückgehalten wurde; erst am 19. Februar erfolgte die Absendung; vergl. unten Nr. 16506.

16471. PROJET D'UNE CONVENTION SECRÈTE ENTRE SA MAJESTÉ LE ROI DE PRUSSE ET SA MAJESTÉ L'IMPÉRATRICE DE TOUTES LES RUSSIES.[1]

Sa Majesté le roi de Prusse et Sa Majesté l'impératrice de Toutes les Russies ayant toujours eu à cœur le maintien de la constitution, de la liberté et des privilèges de la république de Pologne et de tous les membres qui la composent, et s'étant en particulier proposées cette fin salutaire par le IV des articles secrets du traité d'alliance conclu à Saint-Pétersbourg le 31 de mars de l'année 1764,[2] ainsi que par la convention secrète arrêtée entre elles le même jour, Leursdites Majestés, par une suite de ces mêmes principes et à l'exemple de leurs glorieux prédécesseurs, s'étant encore engagées par un article séparé du traité susmentionné et par une déclaration postérieure du 11 de juillet 1764[3] à maintenir et à rétablir les Dissidents, Grecs et Protestants, dans le libre exercice de leur religion, droits et immunités, et les troubles qui viennent de s'élever à leur occasion en Pologne par les constitutions préjudiciables des deux dernières Diètes, ayant déjà fait prendre à Sa Majesté l'impératrice de Toutes les Russies la résolution de les soutenir à main armée, et paraissant, d'un autre côté, exciter l'attention et la jalousie de quelques puissances catholiques, Leurs Majestés, en conséquence de l'union étroite et du parfait concert qui règne entre elles, et pour satisfaire aux engagements qu'elles ont contractés, et aux garanties dont elles se trouvent chargées par différents traités, ont jugé nécessaire de convenir dès à présent et à tout évènement des mesures à prendre, le cas existant, afin de s'opposer de la manière la plus efficace aux entreprises que lesdites puissances pourraient former au préjudice des vues également justes et salutaires que Leurs Susdites Majestés se proposent en faveur des Dissidents et pour la pacification de la Pologne.

Im folgenden werden die beiderseitigen Bevollmächtigten genannt, welche nach Austausch ihrer Vollmacht über folgende Artikel einer geheimen Convention übereingekommen seien.

I.

Comme Sa Majesté l'impératrice de Toutes les Russies s'est chargée de soutenir elle seule la Confédération des Dissidents de Pologne par un corps de troupes qu'elle y fera entrer pour cet effet,[4] Sa Majesté le roi de Prusse, pour ne pas donner de l'ombrage aux puissances catholiques et, en particulier, à Sa Majesté l'Impératrice, reine de Hongrie et de

[1] Vergl. dazu Nr. 16470. — [2] Vergl. Bd. XXIII, 545. 546. — [3] Vergl. Bd. XXIII, 485. 486. — [4] Vergl. S. 15. 16.

Bohême, qui, par son voisinage, est le plus à portée de se mêler des affaires de Pologne, et pour éloigner, autant qu'il est en son pouvoir, tout ce qui pourrait allumer le feu de la guerre en Europe, se bornera relativement à ce premier objet à la simple déclaration concertée entre les deux cours en faveur des Dissidents que son ministre résident à Varsovie a déjà eu ordre de remettre,[1] conjointement avec l'ambassadeur de Sa Majesté Impériale, et d'appuyer de représentations fortes et amiables pour engager le roi et la république de Pologne à leur rendre la justice qui leur est due.

II.

Mais si, nonobstant ces ménagements, Sa Majesté l'Impératrice-Reine voulait prendre fait et cause en faveur du parti catholique de Pologne, comme différents indices semblent donner lieu de l'appréhender, et qu'elle[2] fît effectivement entrer un corps de ses troupes sur le territoire de la République, Sa Majesté le roi de Prusse, en vertu de l'amitié étroite qui l'unit à Sadite Majesté l'impératrice de Toutes les Russies, et pour remplir ses engagements dans toute l'étendue dont ils sont susceptibles, promet et s'engage formellement, dans le cas des premières hostilités commencées,[3] et non autrement, de se déclarer ouvertement et d'agir alors avec toutes ses forces et par une puissante diversion dans les États de l'Impératrice-Reine pour obliger cette Princesse à se désister de son entreprise, et pour aplanir par là toutes les difficultés qui pourraient s'opposer aux vues salutaires des hauts alliés par rapport à la pacification de la Pologne.

NB. Bien distinguer les hostilités commises contre les troupes russes de l'entrée en Pologne!

III.

Mais, comme cette guerre onéreuse que Sa Majesté le roi de Prusse serait obligée de soutenir en haine de ses engagements avec Sa Majesté l'impératrice de Toutes les Russies, lui attirerait le fort des armes de la maison d'Autriche et de ses alliés, Sa Majesté l'impératrice de Toutes les Russies promet aussi, de son côté, de l'assister non seulement, en conformité de l'article III et IV du traité d'alliance, avec un corps auxiliaire de ses troupes, proportionné aux cas et aux circonstances, et même avec toutes ses forces, s'il en est besoin, et de lui garantir et assurer la possession de tous ses États, mais elle s'engage, de plus, de la manière la plus forte et la plus solennelle à procurer à Sa Majesté le roi de Prusse lors de la

[1] Vergl. Nr. 16454 und 16455. — [2] Der Wortlaut von „et qu'elle" bis „République" ist von Hertzberg nach der Weisung des Königs geändert in: „et que ses troupes commençassent effectivement à exercer des hostilités contre celles de Sa Majesté l'impératrice de Toutes les Russies en Pologne". — [3] Von „dans le cas" bis „commencées" geändert in: „dans le cas desdites hostilités commises contre les troupes russiennes" (vergl. Anm. 2).

conclusion de la paix un dédommagement convenable pour les frais immenses de cette guerre.[1]

Sur lequel on pourra se concerter en temps et lieu.

IV.

Das Versprechen, weder ohne beiderseitiges Einverständniss Frieden oder Waffenstillstand zu schliessen noch ohne Zustimmung und Vorwissen des andern Verbündeten in irgend welche Verhandlung darüber zu treten, wird in vollem Umfange erneuert, „dans le cas où la guerre qui fait l'objet de la présente convention, vînt malheureusement à s'allumer".

V.

Betrifft Ratification und deren Austausch.

Nach dem Concept; die Weisungen des Königs am Rande eigenhändig.

16472. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Berlin, 31 janvier 1767.

La dépêche que vous m'avez adressée du 24 de ce mois, m'a été fidèlement remise; au contenu de laquelle je ne saurais vous dissimuler que je ne comprends rien à l'objet de cette neutralité dont, à ce que vous me marquez, il vous est revenu que la cour où vous êtes, la faisait négocier en Allemagne. Je croirais plutôt que ce soit quelque autre négociation que cette cour se propose à entamer avec les Princes de l'Empire pour faire ou une ligue avec eux ou à peu près quelque chose de pareille. Car saurait-il convenir aux Autrichiens de souhaiter que, dans le cas d'une guerre qu'ils excitassent, l'Empire se déclarât neutre, au lieu de demander plutôt que celui-ci se déclarât pour eux? Voudrait-on supposer que c'était relativement aux affaires de Pologne, je ne comprends pas encore auquel but les Autrichiens y viseraient. Et comme toute l'Europe est actuellement en paix, il est difficilement à pénétrer ce qui doit être que cette neutralité de l'Empire. Voilà pourquoi j'en pense encore que ce qui vous en est revenu, n'est qu'un bruit vague et prématuré. Mais, quoi qu'il en soit, vous ne devez point laisser tomber l'avis qui vous en a été donné, et vous appliquer plutôt de l'approfondir au possible et de faire toutes les perquisitions imaginables pour apprendre exactement ce qui en est, et, dans le cas que vous vous apercevriez que la cour de Vienne suppose une guerre, alors il importe que vous sachiez quelle guerre ce pourrait être.

Il n'est pas à présumer que la cour de Vienne, en voulant contracter la neutralité avec les Princes de l'Empire, eût en vue la succession de Baireuth et d'Ansbach; car ce cas est bien éloigné, vu qu'il existe en vie deux margraves, l'un plus jeune que moi et l'autre de mon

[1] Hertzberg fügte nach der Weisung des Königs hinzu: „sur lequel les deux hautes parties contractantes pourront se concerter en temps et lieu".

âge, de sorte qu'il ne saurait pas venir en pensée aux Autrichiens de vouloir stipuler déjà une neutralité avec l'Empire pour un évènement tant éloigné encore. De sorte donc qu'en combinant toutes ces circonstances, l'on ne saurait que s'arrêter à croire que ce manœuvre des Autrichiens ne regarde que les affaires de Pologne, pour empêcher que les Princes d'Allemagne ne s'y mêlent pas. Voilà ainsi pourquoi je vous recommande bien d'être extrêmement attentif sur toutes leurs démarches, et de cette façon-là il n'est pas à douter que tout le reste se développera à vous d'un jour à l'autre. Aussi devez-vous être attentif si le maréchal Lacy est actuellement plus occupé d'affaires qu'à l'ordinaire,[1] pareillement encore sur le prince de Kaunitz, s'il est plus souvent en conférences que d'ordinaire. Ce que vous observerez bien, surtout quand au mois instant de février un autre corps des Russes que celui qui y est déjà, entrera en Pologne, et si vous remarquerez alors que la cour impériale ait sérieusement l'envie de faire la guerre ou si ce ne sont que des grimaces.

Toutes ces choses méritent que vous les suiviez avec la plus grande attention pour y parvenir aux notions les plus exactes, afin que vous sachiez m'en mettre bien au fait.

Au reste, quant à ce qui concerne la demande que vous me faites touchant le ministre de la cour palatine à Vienne,[2] il faut que je vous dise que nous ne sommes pas tout-à-fait en termes d'amitié particulière actuellement avec la cour de Manheim, de sorte que vous ne sauriez pas témoigner de la confidence à son ministre à Vienne; si cependant vous avez l'occasion de lui tirer les vers du nez, vous pourrez bien lui marquer de la confidence sur des choses qui ne relèvent rien ou pas beaucoup.

Nach dem Concept. Federic.

16473. AUX MINISTRES D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN ET DE HERTZBERG A BERLIN.

Berlin, 31 janvier 1767.

Vous aurez vu par la dépêche du ministre d'État de Rohd du 24 de ce mois ce qu'il y marque d'une négociation de neutralité que la cour de Vienne devait avoir fait proposer dans l'Empire,[3] et comme je ne saurais y ajouter foi, d'autant que l'objet n'en est point déterminé, mon intention est que vous informiez mes ministres dans l'Empire, et nommément les sieurs de Pfeil et de Brand, des bruits qui courent sur cette prétendue négociation, en leur enjoignant d'être attentifs pour

[1] Vergl. S. 21. Anm. 2. — [2] Rohd wünschte, mit dem pfälzischen Gesandten Ritter in Verbindung zu treten, um von möglichst vielen Seiten Nachrichten einziehen zu können. — [3] Vergl. Nr. 16472.

savoir si réellement la cour de Vienne fait faire semblables démarches par ses ministres dans l'Empire, et de marquer, en ce cas, l'objet sur lequel devait porter une pareille négociation de neutralité.[1]

Nach der Ausfertigung. Federic.

16474. AU LIEUTENANT-COLONEL BARON DE COCCEJI A STOCKHOLM.

Berlin, 31 janvier 1767.

Je ne saurais que vous accuser aujourd'hui la bonne réception de votre rapport qui ne me présente aucun objet pour vous faire réponse. C'est aussi pourquoi je me borne à vous dire que je souhaite bien d'avoir un portrait de la Princesse fille de ma sœur la Reine, ne fût[-ce] aussi seulement de la tête et des traits du visage;[2] ainsi donc que vous tâcherez de me procurer ce portrait pour me l'envoyer.

Nach dem Concept. Federic.

16475. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Berlin, 1er février 1767.

Je viens de recevoir la dépêche que vous m'avez faite du 16 de janvier. Vous serez actuellement en possession de la dépêche que je vous ai fait envoyer par le courrier Schmiel,[3] moyennant laquelle je vous ai communiqué les nouvelles qui jusque là me furent revenues des arrangements et apprêts militaires que les Autrichiens font.

Comme ces arrangements m'ont donné à penser, j'ai cru nécessaire de ma part de donner mes ordres à remettre ma cavalerie sur le pied ordinaire où elle fut autrefois dans un temps de paix, et d'y acheter les chevaux de remonte.[4]

Depuis j'ai reçu d'autres avis encore de Vienne, comme quoi la cour de Vienne négociait avec les États de l'Empire.[5] Mais comme l'avis qu'on m'en a donné, est tout vague et obscur, je ne vous communiquerai rien sur cette affaire, jusqu'à ce que j'en aurai tout débrouillé.

[1] Am 2. Februar legen Finckenstein und Hertzberg die demgemäss aufgesetzten Ministerialerlasse, d. d. Berlin 3. Februar, zur Unterschrift vor. Ihr Begleitbericht, mit der Anzeige, dass ein gleicher Erlass für Schwartzenau in Regensburg beigelegt sei, „parceque ce ministre est sans contredit le plus intelligent et le plus habile de tous ceux que Votre Majesté a dans l'Empire", trägt die eigenhändige Beischrift: „Fort bien. Federic." — [2] Vergl. Bd. XXV, 402. Am 4. Februar wiederholt der König den obigen Befehl an Cocceji: „Vous n'aurez, pour m'en contenter, que de prier en mon nom ma sœur la Reine de vouloir bien m'envoyer le portrait de la Princesse aînée sa fille." — [3] Erlass vom 26. Januar, Nr. 16463. — [4] Vergl. S. 24. — [5] Vergl. Nr. 16472.

Je vois, par votre dépêche ci-dessus accusée, que l'impératrice de Russie est toute déterminée de soutenir à tout prix l'affaire touchant les Dissidents de Pologne. Dans la situation présente des choses il est impossible de dire si la cour de Vienne a résolu de se borner aux démonstrations simples, ou si elle voudra risquer la guerre pour ce sujet. Ainsi que je crois que le gouvernement de Russie ferait bien de charger son ministre à Vienne de travailler de concert avec mon ministre là, afin que, pour mieux pénétrer tout, ils aient une attention exacte et précise sur toutes les démarches de la cour où ils se trouvent, et ce qu'on y entreprend.

En attendant il faudra que la cour de Pétersbourg prenne bien en considération que, pourvu qu'elle commence l'affaire, il faut qu'elle la soutienne. Sur cet objet, je ne saurais m'empêcher de remarquer que le nombre de troupes que l'impératrice de Russie destine à faire marcher en Pologne,[1] est plus que suffisant à soutenir les Dissidents et à contenir les opposants. Le cas cependant serait tout autre, si l'Impératrice-Reine se déclarait, car alors il fallait que la Russie eût deux corps de troupes, l'un pour tenir en respect les Polonais, et un autre pour l'opposer aux Autrichiens. Si le gouvernement de Russie n'y songe pas d'avance et ne tient pas prêt tel corps sur les frontières de Pologne, il risquera que, faute de cette précaution, toute son opération manque.

Ce que vous me marquez au sujet des rapports des ministres des cours de Vienne et autres, faits à leurs cours sur la prétendue situation équivoque des affaires intérieures de la Russie,[2] me répand quelques lumières sur la conduite des Autrichiens et me fait pénétrer qu'apparemment on se flatte à Vienne qu'il saurait arriver une révolution en Russie,[3] ou qu'on arrêterait le dessein de l'Impératrice vis-à-vis la Pologne par les démonstrations que les Autrichiens feraient, et voilà justement ce qui me cause l'appréhension que les choses s'entraîneront à une guerre, parceque peut-être la cour de Vienne fera un pas après l'autre, de manière qu'elle ne saura plus en reculer.

Au reste, ma volonté est que vous devez remercier affectueusement de ma part le comte Panin des bonnes intentions que l'Impératrice sa souveraine et lui de plus me gardent, à quoi vous ajouterez que, dès que j'apprendrais quelques nouvelles sûres par rapport aux manœuvres ou démarches des Autrichiens, je ne manquerais pas de les lui com-

[1] 15000 Mann, vergl. S. 26. — [2] Solms berichtete: Panin „n'ignore pas les rapports que les ministres de ces cours ont envoyés d'ici sur le mécontentement contre le gouvernement présent et des fréquentes conspirations qu'il y a à tout moment dans les provinces, dont heureusement il n'y a eu rien de vrai jusqu'à présent. Il lui paraît donc très vraisemblable que la cour de Vienne, en faisant des démonstrations, s'imagine de pouvoir imposer à la cour de Russie et obliger par là l'Impératrice de s'arrêter et de se désister de poursuivre plus loin ses projets en Pologne." — [3] Vergl. S. 26.

muniquer, afin de nous arranger en conséquence et de convenir de nos engagements là-dessus conformément aux circonstances.

Nach dem Concept. Federic.[1]

16476. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 2 février 1767.[2]

Je vois par votre rapport du 27 janvier que la réponse que le ministre d'Espagne a reçue de sa cour au sujet d'un traité de commerce à négocier entre l'Espagne et moi,[3] a été encore aussi peu déterminée que les précédentes. Cependant, j'approuve l'expédient que vous me proposez pour conserver cette négociation;[4] ainsi que vous n'aurez qu'à suivre votre idée là-dessus et de tâcher d'entamer la négociation entre vous et le marquis de Puente [Fuerte] sur le pied que vous le marquez, pour voir si mon intention peut réussir de cette façon-là.

Au reste, vous devez m'écrire jusqu'où le bruit qui court d'une réforme parmi les troupes françaises, soit fondé ou non.[5] Observez de ne pas me laisser ignorer de pareilles choses, quand il s'en trouve des articles dans les gazettes publiques; car ce sont des matières intéressantes pour moi et dont il m'importe bien de savoir jusqu'où on y peut compter ou non.

Nach dem Concept. Federic.

16477. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 2 février 1767.

Vos rapports du 20 et du 23 de janvier dernier m'ont été bien rendus; dont le contenu m'a donné toute la satisfaction que je saurais demander, sur les différents objets que vous y avez touchés.

[1] Am 1. Februar sendet der König an Finckenstein und Hertzberg Abschrift obigen Erlasses zur persönlichen Kenntnissnahme. — [2] In der Vorlage verschrieben: „1766". — [3] In der Antwort lehnte der König von Spanien eine Erörterung über einzelne Artikel des Vertragsentwurfes (vergl. Bd. XXV, 302) als zu weitläufig ab und schlug die Entsendung eines preussischen Unterhändlers nach Madrid vor. — [4] Thulemeier befürwortete, die Verhandlungen in den Händen des persönlich interessirten spanischen Gesandten Puente Fuerte zu belassen, und machte, nach Uebereinkunft mit diesem, den Vorschlag, in einer Note der spanischen Regierung anheimzugeben, „que le canal de l'ambassadeur d'Espagne à Paris (Graf Fuentes) serait le moyen le plus prompt et le plus propre pour préparer sans délai l'exécution des intentions salutaires des deux cours". Da an Fuentes fast wöchentlich Couriere aus Madrid gingen, könne dieser die auf die Verhandlung bezüglichen Erlasse nach dem Haag übermitteln. — [5] Am 5. Februar wiederholt der König den Befehl an Thulemeier, ihn über das Gerücht aufzuklären, „dont je n'en saurais rien croire, parceque vous n'auriez pas laissé de m'en instruire, au cas que ces avis seraient fondés".

J'approuve le moyen dont vous [vous] êtes servi pour faire expliquer le général Conway, sans que vous y apparaissiez,[1] et, quant aux propos qu'il a tenus là-dessus au ministre de Russie, vous saurez que j'attende sans empressement ni impatience, quant au temps et lieu, [que] le ministère anglais voudra me faire des propositions.

En attendant, je ne crois pas que ce dernier sortira à son gré de ses démêlés avec l'Espagne, mais que tôt ou tard ceux-ci donneront l'occasion à une guerre.

Pour les ministres anglais mêmes, il est bien apparent qu'ils seront aussi brouillés avec le sieur Pitt et entre eux qu'ils ne l'ont été jamais, et voilà aussi pourquoi je crois qu'ils n'ont pas lieu d'être étonnés, quand la cour de Russie ne s'empresse pas à faire des traités avec eux,[2] d'autant que l'intérêt de cette cour n'est pas de se mêler des affaires qui ne regardent aucunement les siens.

Nach dem Concept. Federic.

16478. AUX MINISTRES D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN ET DE HERTZBERG A BERLIN.

[Potsdam, février 1767.]

Die Minister berichten, Berlin 2. Februar: „Le baron de Knyphausen est enfin parvenu à faire sortir du Conseil du margrave de Baireuth ceux qui ont le plus contribué au dérangement des affaires de ce pays-là, et il y a aussi rétabli le bon ordre, autant qu'il a été possible, en faisant les réformes et les réductions les plus nécessaires et en fixant des états pour les différentes branches des finances, qui font non seulement égaler la dépense à la recette, mais qui laissent même un surplus pour le payement des dettes.“[4]

Sie befürworten das Gesuch Knyphausens, nach Berlin zurückzukehren, „le principal objet de la commission du baron de Knyphausen étant donc rempli et son séjour à Baireuth ne laissant pas de causer de la jalousie à Vienne et dans l'Empire“.[5]

Bene.[3]

Nach der eigenhändigen Verfügung des Königs am Rande des Berichtes.

---

[1] Maltzan hatte sich, nach seinem Berichte vom 23. Januar, des russischen Gesandten Mussin Puschkin bedient. Conway erklärte diesem, dass der König von Preussen sich gegen die englischen Bündnissvorschläge dauernd ablehnend verhalte, dass aber die Engländer mit der Wiederaufnahme der Verhandlungen bis zu günstigerem Augenblick warten könnten, „qu'en temps et lieu ils s'entendraient bien avec Votre Majesté“. Vergl. S. 4. — [2] Maltzan berichtete am 23. Januar, dass Conway zu Mussin Puschkin geäussert habe, „qu'il souhaitait que ces négociations (vergl. Bd. XXIV, 428; XXV, 399. 400) fissent un peu plus de chemin à Pétersbourg“. — [3] Auf dem Berichte der Minister, Berlin 27. Februar, mit der Anfrage, ob Knyphausen das ihm bestimmte Abschiedsgeschenk des Markgrafen annehmen dürfe, findet sich die eigenhändige Antwort: „Il n'a qu'à le prendre. Federic.“ Das Geschenk bestand, nach Knyphausens Bericht vom 14. März, in einer goldenen Dose mit 1000 Louisd'ors. — [4] Vergl. Bd. XXV, 383. — [5] Vergl. Bd. XXV, 337.

16479. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Benoît berichtet, Warschau 28. Januar, über das voraussichtliche Schicksal der Dissidentenfrage:[1] „Après avoir essayé inutilement d'arranger cette affaire dans une Diète libre de pacification, on serait toujours obligé d'en venir à une confédération.

Il n'y a encore aucune réponse de la part des Czartoryski à la lettre du comte Panin,[2] ce qui témoigne assez l'embarras où ils se trouvent. Ils disent qu'ils feront leur possible pour satisfaire l'impératrice de Russie, mais que personne n'est tenu à faire plus que ce qu'il peut, et qu'on ne prétendra pas d'eux qu'ils aillent se mettre à la tête de la Confédération des Dissidents.

Votre Majesté aura vu, au reste, par mes dépêches précédentes que le but principal de la cour de Pologne a toujours été d'amasser beaucoup d'argent, parcequ'au moyen de cela elle aurait des armées. Ils ont compté ici sans nous, en se flattant qu'ils [y] parviendraient à la dernière Diète par des établissements de grands impôts et par l'introduction de la pluralité des voix;[3] mais en attendant ils espéraient toujours de réussir, et sur un tel principe ils ont cherché partout de l'argent à emprunter dans l'étranger, dans le dessein de le rembourser en peu du trésor de la République.“ Nach mehreren vergeblichen Versuchen hätten sie in Genua 100000 Ducaten erhalten. „C'est cet argent que le grand-général comte Poniatowski,[4] qui est en même temps grand prodigue et grand faiseur de projets, a pris avec lui à Léopol,[5] ainsi que je l'ai déjà rapporté antérieurement, et d'où il n'est pas encore revenu à l'heure qu'il est . . . Ce ne sera vraisemblablement pas la dernière folie qu'on fera faire au roi de Pologne.“

Potsdam, 4 février 1767.

J'ai reçu votre rapport du 28 janvier, et suis fort aise d'avoir appris vos éclaircissements sur ce que je désirais de savoir particulièrement de vous. Je vous sais gré d'ailleurs des anecdotes au sujet du roi de Pologne, dont vous venez m'informer.

Le meilleur usage que vous en saurez faire, de même que de celles dont vous m'avez instruit touchant les menées des Czartoryski et du prince Poniatowski, ce sera, quand vous saurez adroitement et sous main inspirer de la méfiance contre ces Czartoryski et envers le Poniatowski, dont il résultera l'avantage que la cour de Pétersbourg aura plus de ménagements envers moi, et d'ailleurs que, quand j'aurai à démêler des affaires avec les Polonais, [je pourrai] en convenir d'autant plus facilement.

Pour ce qui regarde l'affaire des Dissidents, j'en suis presque tranquille, parceque tôt ou tard, quand la cour de Russie retirera ses troupes de la Pologne, tout reviendra à cet objet au pied ancien où les Dissidents ont été.

Au reste, vous comprendrez bien que c'est dans la dernière confidence que je vous dise ce que dessus, et que vous m'en deviez ménager le secret le plus absolu là-dessus.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Vergl. Nr. 16452. — [2] Vergl. S. 15. — [3] Vergl. Bd. XXV, 277. 278. 392. — [4] Gemeint ist offenbar der Krongrosskammerherr und Starost von Zips, Fürst Kasimir Poniatowski. — [5] Lemberg.

16480. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 4 février 1767.

J'ai bien reçu votre rapport du 28 de janvier dernier; auquel je vous dirai que je suis bien curieux d'apprendre de vous ce que c'est proprement que cette négociation dont vous êtes averti que la cour où vous êtes, ferait entamer avec des Princes d'Allemagne, et quel serait l'objet de cette négociation dont vous m'avez informé par votre dépêche du 24 du mois passé de janvier.[1] Car je ne veux pas vous déguiser que je ne saurais pas concilier [avec cela] un tel dessein des Autrichiens de faire adopter les États de l'Empire la neutralité, au lieu que d'autres fois ils ont toutefois tâché de mêler l'Empire dans leurs guerres.

Au surplus, quand je considère généralement la situation de la cour de Vienne, je suis presque assuré qu'elle ne sache pas commencer une levée de bouclier, puisque cela répugne trop à leurs intérêts; mais, nonobstant cela, il me reste l'appréhension que cette cour pousse trop ses démonstrations, en sorte que, quand les troupes russes seront entrées dans la Pologne, la cour susdite prendra feu, et que, de cette manière-là, elle s'enveloppera, même sans s'en apercevoir et par un pur hasard, dans une guerre d'où elle ne saura plus reculer.

Voilà aussi pourquoi vous ne devez arrêter vos recherches seules à ce que cette cour fera convenablement à ses vrais intérêts, mais, de plus, encore [à] ce qu'on sache prévoir en quelque façon ce qu'il saurait arriver de suites, quand un pur hasard pourra l'impliquer dans une guerre. C'est aussi pourquoi, par un redoublement d'attention, vous tâcherez bien d'approfondir les mesures auxquelles cette cour se portera, pour que vous sauriez m'en bien instruire à temps.

Nach dem Concept. Federic.

16481. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 5 février 1767.

J'ai reçu la dépêche que vous m'avez faite le 20 de janvier dernier; par laquelle j'ai vu comment les ministres de Russie envisagent leur entreprise en Pologne pour le rétablissement des Dissidents. Pour vous y répondre, je vous dirai que[2] les observations que je vous ai faites, roulent sur le droit et non sur une comparaison.[3] Toute puissance,

[1] Vergl. Nr. 16472. In der Vorlage verschrieben: „décembre". — [2] Das folgende bis zum Schluss des Absatzes nach einer eigenhändigen Aufzeichnung des Königs. — [3] Im Anschluss an den Erlass des Königs vom 31. December 1766 (vergl. Bd. XXV, Nr. 16423) hatte Solms über die Gründe berichtet, mit denen man russischerseits das Eintreten für die Dissidenten rechtfertige, und die darauf hinausliefen, dass den Dissidenten in Holland und England von Anfang an nur Toleranz gewährt worden sei, „au lieu qu'en Pologne les Dissidents, Grecs et Protestants, avaient été regardés en tout temps comme vrais membres de l'État".

quelconque souverain ou État républicain a droit chez elle d'abolir ou de promulguer des lois. La Pologne a usé de ce droit. Elle a jugé que les Dissidents ne devaient point posséder des charges, et les en a exclus. Or, voilà la question: comment l'impératrice de Russie peut-elle se mêler d'une affaire intérieure de la Pologne? de quel droit s'en mêle-t-elle? en vertu de quelle autorité? Voilà à quoi on ne vous répondra que par de mauvaises raisons. C'est précisément cette conduite que la cour de Vienne traite d'arbitraire et d'usurpations sur les libertés des Polonais. Je vous avoue qu'en examinant Hugo Grotius, il faut convenir que la conduite de l'impératrice de Russie est difficile à être justifiée, et il n'est pas question de fermeté, mais de droit. Toutefois, quoi qu'il en soit, je pousse encore la complaisance à me prêter à ces démarches que je ne puis justifier dans le fond de mon âme, mais je prétends qu'on m'en tienne compte. Si je me prête à tout cela, c'est complaisance et non pas faiblesse.

Au reste, quant aux arrangements militaires des Autrichiens, j'apprends [1] que l'ordre a été donné de fournir 15000 recrues, qu'on cependant ne presse pas trop. Que, selon toute apparence, il y aurait cette année-ci un camp de cavalerie en Hongrie dont il en aura que l'Empereur n'a pas vue encore; que l'affaire des Dissidents pourrait fort bien opérer qu'on fît quelques démonstrations guerrières en faveur du parti contraire, mais sans avoir la volonté d'aller plus loin; que le roi de Pologne faisait négocier un nouvel emprunt des Génois dont le général prince Poniatowski et le comte Canal étaient chargés. [2]

Au surplus, j'ai été bien aise d'apprendre que vous avez fini les affaires de poste pour que le restant me soit payé dans une somme. [3]

Nach dem Concept. Federic. [4]

16482. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN KONSTANTINOPEL.

Potsdam, 7. Februar 1767.

Nachdem Mir Euer unter dem 3. des letztverwichenen Monates Januarii an Mich erlassener Bericht richtig eingeliefert worden ist, so mache Ich Euch dessen Empfang hierdurch bekannt und kann Euch

[1] Bericht Rohds, Wien 28. Januar. — [2] Vergl. S. 41. — [3] Vergl. S. 17. — [4] Am 5. Februar übersendet der König an Finckenstein und Hertzberg eine Abschrift des obigen Erlasses zur Kenntnissnahme und Nachachtung. Finckenstein übermittelt am 6. Februar diese Abschrift an Hertzberg mit der Bemerkung, er urtheile nach dem Inhalte, „que la première chaleur des idées guerrières commence à se ralentir, ce qui me fait grand plaisir". Am 7. schickt Eichel das Postscript II des Berichtes von Solms vom 25. October 1766 (vergl. Bd. XXV, 290) dem Grafen Finckenstein, der ihm am 6. Februar geschrieben hatte, dass der König ihn „zu zwei verschiedenen Malen" an diesen Bericht erinnert und ihm aufgegeben habe, sich ihn von Eichel senden zu lassen.

zugleich nicht ignoriren lassen, was in Polen wegen derer Dissidenten eigentlich vorgehet. Zuvorderst wird Euch schon bekannt sein, dass diejenigen, welche man allda mit dem Namen derer Dissidenten oder Disunirten beleget, sowohl die von der griechischen als auch von der protestantischen Religion sein, welche sich zu Zeiten der Reformation, so wie es in gewisser Art auch in Engelland und Holland, auch mehrern Ländern geschehen, von dem Papstthum [getrennt] haben. Diese Leute in Polen, Griechen und Protestanten, seind vorhin jederzeit als wahre Membra des polnischen Staats angesehen worden und haben nebst ihrer Freiheit auch Würden und Ehrenämter im Reiche nebst ihren Privilegien genossen, welche ihnen auch von Russland als andern benachtbarten Puissances in Friedensschlüssen und anderen Tractaten, sowie die Regierungsform in Polen, garantiret worden seind, bis dass es endlich nach und nach geschehen ist, dass durch das Uebergewicht der katholischen Geistlichkeit und deren Anhänger diese Dissidenten durch einige einseitige und tumultuarische Constitutiones ohne alles ihr Verschulden aus ihren Rechten, Privilegien und Freiheiten durch Gewalt und List verdrungen und auf das härteste verfolget worden. Hierwider und wiederum in ihre vorige Rechte eingesetzet zu werden, haben sie bei dem letztern Reichstage Hülfe gesuchet, auch zugleich die Intercessiones von Russland und von Mir, sowie auch von mehrern Höfen erhalten, aber vergeblich, weil die Wuth des römischen Cleri gegen sie wiederum durchgedrungen.[1] Es haben dieselbe also die Hülfe von der russischen Kaiserin und von Mir imploriret und um Succurs und geschützet zu werden, gebeten, wogegen sich aber die polnischen Bischöfe wiederum setzen; daher dann die russische Kaiserin jetzo wegen solcher Ursache zu Unterstützung dieser Dissidenten einige von Dero Truppen in Polen einrücken lässet.

Hiervon werden nun die Oesterreicher und die Franzosen zu Konstantinopel gewiss viel Lärm machen, Ihr aber sollet die Pforte darunter zu beruhigen Euch bestens bearbeiten und, wann Ihr von derselben oder denen türkischen Ministern darum befraget werdet, der Sache die Tournure so geben, dass auf hiesiger Seite man die Dissidenten bei ihren Freiheiten zu schützen suchte, welches aber dem verfolgerischen Geist derer Römisch-Katholischen nicht anstünde, und dass dieses die Oesterreicher und Franzosen verbitterte und [sie] sich stelleten, als wenn sie denen Katholischen Hülfe schaffen wollten.

Was übrigens noch den von Euch in Eurem jetzigen Bericht erwähnten Punkt der Corruption anbetrifft,[2] da sollet Ihr Mir ein kleines Projet dazu machen, und zwar nicht, als ob es anjetzo schon geschehen

[1] Vergl. Bd. XXV, 393. — [2] Zegelin hatte berichtet, dass er „durch Corruptions“ sich nöthigenfalls die Kenntniss „von denen Délibérations des Divans“ würde verschaffen können; vergl. Bd. XXV, 307.

sollte, sondern dass nur, wenn es die Umstände erfordern, alsdenn Gebrauch davon gemachet werden könne.

Nach dem Concept. Friderich.[1]

16483. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Finckenstein berichtet, Berlin 6. Februar: „Le général Nugent a pris occasion de la lettre de notification de l'archiduc Léopold[2] qu'il vient de me remettre, pour me parler des bruits de guerre.

Il m'a dit que ces bruits commençaient à se répandre partout, et qu'à l'occasion de ceux qui couraient à Vienne sur ce sujet, le prince Kaunitz lui avait enjoint de m'en parler et de me prier d'assurer Votre Majesté que tout ce qui se faisait chez eux, n'était absolument et uniquement relatif qu'au plan que l'Empereur avait formé d'améliorer et de perfectionner l'état militaire; à quoi le sieur de Nugent ajouta que, comme il se répandait ici des bruits tout semblables, il n'avait pas voulu différer à s'acquitter de cette commission.

J'ai répondu à ce ministre que je ne manquerais pas de faire mon très-humble rapport à Votre Majesté de ce qu'il venait de me dire par ordre de sa cour, et que, quant aux bruits qui couraient ici, ils n'étaient également fondés que sur un arrangement que Votre Majesté avait pris pour remonter Sa cavalerie sur le pied de paix où elle avait toujours été ci-devant,[3] sans qu'il fût question d'aucune augmentation ni autre mesure qui pût donner à penser.

Le sieur de Nugent me dit qu'il en était bien persuadé, mais qu'il était cependant charmé de l'éclaircissement que je venais de lui donner, puisqu'il se trouvait par là à même de prévenir les fausses inductions qu'on pouvait tirer de ces sortes de bruits, qui commençaient déjà à se répandre en Saxe, et qui pourraient aussi parvenir à sa cour, où l'on ne désirait que la conservation et le maintien de la paix.

J'ai répliqué que cette connaissance qu'il avait des sentiments de sa cour, le mettait mieux que personne en état d'apprécier ces faux bruits à leur juste valeur, puisqu'il pouvait être bien sûr que Votre Majesté répondrait toujours aux dispositions pacifiques de l'Impératrice-Reine par le plus parfait retour."

Potsdam, 7 février 1767.

J'ai été bien aise d'apprendre par le rapport que vous m'avez fait le 6 de ce mois, ce que le général Nugent est venu vous déclarer par ordre de sa cour au sujet des bruits de guerre qui couraient à l'occasion des apprêts militaires que celle-là fait actuellement. La réponse que vous avez donnée à ce ministre, a toute mon approbation. Je ne doute cependant pas qu'il ne soit venu chez vous préparé déjà à recevoir une telle réponse.

[1] Auf den Bericht Zegelins vom 16. Januar, dass nach einem noch unbestätigten Gerücht die Pforte mit den Georgiern Frieden geschlossen hätte, und dass diese „völlig independent erkläret worden und künftig weder Tribut noch sonst etwas bezahlen sollten", antwortet der König am 19. Februar: „wie es Mich wundert, dass die Pforte mit so vieler Schwachheit den Krieg gegen die Georgianer betrieben, noch mehr aber, dass dieselbe solchen auf eine so schlechte Art beendiget hat." Vergl. Bd. XXV, 404. — [2] Grossherzog Leopold von Toscana zeigte, Florenz 14. Januar, die an diesem Tage erfolgte Geburt seiner Tochter Maria Theresia an. — [3] Vergl. S. 37.

Il est toujours bon, avec cela, que les Autrichiens ont trouvé nécessaire de nous donner un pareil éclaircissement, pour prévenir à ce que l'on ne prenne pas trop vivement leurs mesures. C'est par là à présent que la cour de Russie verra que les avertissements que je lui ai donnés des mouvements qu'on se donnait à Vienne, et des mesures qu'on y prenait,[1] n'ont pas été sans fondement, et que, de plus, la cour de Vienne mérite, dans la situation présente des affaires, d'être observée avec bien de l'attention, pour qu'elle ne sache pas nous endormir.

Voilà aussi pourquoi il faut nécessairement que vous communiquiez au comte de Solms tout le précis de votre entretien avec le général Nugent, et que vous l'accompagniez des remarques qu'il faut et telles que je vous les ai indiquées ci-dessus.

Au surplus, voici encore l'extrait d'un rapport du sieur de Zegelin que je viens de recevoir aujourd'hui, avec le précis des instructions que je lui fais expédier là-dessus,[2] que vous communiquerez pareillement au comte de Solms, afin qu'il n'ignore pas le précis de ce que j'en ai écrit au susdit sieur de Zegelin.[3]

Nach der Ausfertigung. Federic.

16484. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 8 février 1767.

Le rapport que vous m'avez fait du 31 janvier, m'a été remis. A l'occasion duquel je ne saurais me passer de vous réitérer mon ordre à veiller toujours et sans discontinuation sur les mouvements militaires de la cour où vous êtes, vu que c'est, dans le moment présent, l'objet le plus principal que j'ai pour en être bien instruit, car je soupçonne toujours que, vers la fin de ce mois, tout se déclarera, et qu'on verra clair sur les vues et les desseins de la susdite cour.[4]

Der König theilt dem Gesandten die Unterredung Finckensteins mit Nugent nach dem Berichte des Ministers (vergl. Nr. 16483) mit.

Tout ceci, que je vous ne dis que pour votre direction, ne doit pas vous empêcher d'avoir les yeux bien ouverts sur toutes les démarches de la cour où vous vous trouvez, et sur ce qui se passe à Vienne, afin de bien penétrer ses vrais desseins et le dessous des cartes.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Vergl. Nr. 16442. 16463. 16481. — [2] Vergl. Nr. 16482. — [3] Der demgemäss aufgesetzte Ministerialerlass an Solms ist Berlin 10. Februar datirt. An der Hand von Zegelins Bericht vom 3. Januar wurde Solms mitgetheilt, dass die Pforte sich wegen Polen dauernd in Unruhe befinde, dass sie während des polnischen Reichstags mehrfach von Zegelin, aber niemals von Obreskow Erkundigungen eingezogen habe, ein Umstand, der das Misstrauen der Türken vor den russischen Absichten in Polen bekunde. — [4] Vergl. S. 30. 36.

16485. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 9 février 1767.

Je vois par le rapport que vous m'avez fait du 3 de ce mois, du précis de la résolution que les États-Généraux vous ont fait remettre au sujet de votre mémoire touchant le rétablissement du commerce sur le Rhin,[1] combien se présente d'obstacles et de difficultés pour faire valoir un tel projet; et c'est ainsi en conséquence que je vous dirai que, quand vous verrez que l'affaire ne saurait pas sortir son effet, vous n'aurez qu'à la laisser tomber.

Nach dem Concept. Federic.

16486. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 9 février 1767.

J'ai reçu la dépêche que vous m'avez faite du 27 de janvier dernier. A ce que je vois par les particularités qu'elle comprend, les choses vis-à-vis du sieur Pitt vont jusqu'à présent assez tranquillement, vu qu'on ne voie pas que le parti contraire gagne du terrain sur lui.

En attendant le reste, j'ai à vous dire que l'affaire qui m'intéresse le plus actuellement, c'est de savoir comment iront les différends de l'Angleterre avec l'Espagne.[2] L'on prétend savoir ici que les Anglais ont pris des vaisseaux français; j'ai de la peine d'y ajouter foi, mais mandez-moi ce qui en est ou non; de plus, ayez toute l'attention possible pour me bien informer comment se tourneront les susdits différends.

Nach dem Concept. Federic.

16487. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A BERLIN.

[Potsdam,] 10 [février 1767].[3]

Mon cher Frère. Vous avez bien de la bonté de vous informer de ma santé.[4] Elle est à présent passable, je me suis mis au quinquina pour rendre quelque elasticité aux fibres affaiblies par les hémorrhoïdes, et j'attends les approches du printemps pour joindre à tout cela l'exercice, pour remettre en train une vieille machine rouillée et usée.

[1] Vergl. Nr. 16435 und 16459. — [2] Vergl. S. 30. 31. 40. — [3] Vom 10. Februar ein Schreiben an Voltaire in den Œuvres, Bd. 23, S. 121. — [4] Das Schreiben des Prinzen liegt nicht vor.

Vous savez que Potsdam est la métropole, le siège, la résidence de mon tabac d'Espagne. J'ai fureté ces jours-ci dans mon magasin, et l'idée de notre néophyte, de notre nouveau converti m'est d'abord venue, avec celle de le fortifier dans sa vocation. Ceci m'engage, mon cher frère, à vous pourvoir de toutes les pièces indispensables à la volupté de l'odorat. Je me flatte que vous voudrez les accepter d'un ancien initié de cette confrérie et qui, à force d'expérience, en doit avoir acquis quelque raffinement. Je souhaite que le tabac ait votre approbation, et qu'au lieu de vous servir de cette boîte faite du poil de je ne sais quelle Française, vous vouliez y suppléer par celle que je vous envoie.

D'ailleurs, les lettres de Vienne marquent moins d'activité dans les préparatifs guerriers que du commencement;[1] Nugent même s'est expliqué au comte Finck de façon à vouloir dissiper l'impression que ces premiers arrangements militaires avaient faite ici.[2] Cependant, je ne m'y fie pas, et j'attends quelles mesures les Autrichiens prendront après l'entrée du second corps des Russes en Pologne, pour juger positivement si nous conserverons la paix ou si nous aurons la guerre. Quel qu'il en soit de l'évènement, je n'en serai pas moins avec autant d'estime que de tendresse, mon cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig. Federic.

16488. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 10 février 1767.

Le comte de Schulenburg à Stuttgart m'ayant fait ses rapports ci-joints du 24 et du 28 de janvier dernier, je veux que vous les communiquiez à ma nièce et lui expliquiez la situation où ses affaires[3] se trouvent actuellement. Vous ajouterez de ma part que tout ce qui serait possible pour améliorer sa situation, se ferait certainement.[4]

Au surplus, comme je suis parfaitement d'accord avec ce que le susdit ministre propose dans sa dépêche du 28, savoir que des lettres à écrire des trois Rois garants à l'Empereur, exactement conformes l'une à l'autre, quant à l'essentiel, pour amener les affaires de Württemberg à une décision prompte et solide, vaudra bien mieux qu'un mémoire

[1] Vergl. S. 42. 43. — [2] Vergl. Nr. 16483. — [3] Vergl. Nr. 16434. — [4] Am 11. Februar berichtet Finckenstein, dass die Herzogin auf die Zahlung ihrer Pension durch die Stände (vergl. Bd. XXV, 405) verzichten wolle gegen die feierliche Verpflichtung des Herzogs, „à lui payer régulièrement la somme stipulée et à l'assigner sur de certains bailliages, et à condition qu'il lui accordât l'entière et libre disposition sur sa maison" (vergl. Bd. XXV, 405). Der demgemäss auf Cabinetsbefehl vom 12. aufgesetzte Ministerialerlass an Schulenburg ist Berlin 14. Februar datirt.

que leurs ministres présenteraient au ministère impérial,[1] mon intention est que vous vous y dirigiez en conséquence.[2]

Nach der Ausfertigung. Federic.[3]

16489. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 11 février[4] 1767.

Votre rapport du 4 de ce mois m'a été fidèlement rendu. Quant à la déclaration que je vous ai fait envoyer, il faut que vous sachiez qu'elle a été déjà concertée avec le comte de Panin, de sorte qu'il n'y aura pas bien moyen d'y changer ou d'y altérer quelque chose.[5]

Pour ce qui est des affaires, je crois qu'il faut qu'il y ait quelques sourds concerts entre la cour de Vienne et le roi de Pologne,[6] en conséquence desquels celui-ci s'en attend à du secours; sans cela je ne saurais présumer qu'il entrerait si loin dans ce que le parti contraire lui inspire.[7] Outre cela, il me paraît mériter attention que le frère du Roi, le prince Poniatowski, fait le tour à Léopol[8] et aux environs de là, garni d'une somme de 100 000 ducats;[9] ce qui apparemment ne saurait être que dans le but d'y préparer de l'appui aux Autrichiens, quand ceux-ci formeront un corps près du pays de Zips. Vous ne laisserez pas de prendre tout ceci en considération, afin de vous en bien orienter.

Nach dem Concept. Federic.

[1] Vergl. Nr. 16449. — [2] Demgemäss wird an Rohd mit einem Ministerialerlass, Berlin 18. Februar, das im Ministerium aufgesetzte Schreiben für den Kaiser, d. d. Berlin 23. Februar, übersandt und ihm aufgetragen, es nach Rücksprache mit dem dänischen und englischen Gesandten „in einer besonders zu suchenden Audienz" dem Kaiser zu überreichen und bei dem Reichshofvicekanzler Fürsten Colloredo auf schnelle Entscheidung des württembergischen Streites zu dringen. Ferner wird Borcke in einem Ministerialerlass, Berlin 24. Februar, von den an Rohd ergangenen Weisungen unterrichtet und ihm eine Abschrift des Schreibens an den Kaiser zugestellt, mit dem Befehl, den dänischen Hof zur Entsendung eines Schreibens gleichen Inhaltes zu veranlassen. Eine entsprechende Aufforderung ergeht in einem Ministerialschreiben, Berlin 24. Februar, an das churbraunschweigische Ministerium für den englischen Hof. — [3] In der Antwort vom 10. Februar billigt der König Schulenburgs Vorschläge über die Intervention bei dem Kaiser und verweist ihn für die Angelegenheiten der Herzogin an das Ministerium. Ferner dankt er ihm für die in seinem Berichte vom 24. Januar enthaltenen ausführlichen Angaben über die am Hof und bei der Armee erfolgten Entlassungen. Mit einem Schreiben vom 10. Februar übersendet der König dem Prinzen Friedrich Eugen von Württemberg diesen Bericht vom 24. Januar, „pour ne pas vous laisser ignorer ce qui m'est revenu". [Stuttgart. Hausarchiv.] Am 11. Februar unterrichtet er den Prinzen von dem geplanten Schreiben an den Kaiser. „Aussi ai-je tout lieu d'en espérer un bon effet." [Stuttgart. Hausarchiv.] — [4] Vom 11. Februar ein Schreiben an die Gräfin Skorzewska in den Œuvres, Bd. 25, S. 607. — [5] Nach Benoîts Bericht wünschte Repnin, dass die preussische Erklärung (vergl. Nr. 16454) der russischen, deren Ankunft er erwarte, völlig angepasst werde, „principalement pour ce qui y est dit du »germe des dissensions et de troubles qui subsistent encore dans l'intérieur de la Pologne«". — [6] Vergl. Nr. 16466. — [7] Vergl. Bd. XXV, 392. 393. — [8] Lemberg. — [9] Vergl. Nr. 16479.

16490. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 11 février 1767.

La dépêche que vous m'avez faite le 4 de ce mois, m'a été bien remise, et je suis tout aise d'en avoir appris tout ce qu'il y a de particularités dont vous avez bien voulu m'informer;[1] ce que je tiens cependant nécessaire parmi ces circonstances, c'est que vous vous imprimiez bien la vraie situation des affaires présentes.

D'un côté, il faut que vous vous représentiez positivement que la cour de Russie voudra aller son chemin et agir avec force et despotisme en Pologne pour le maintien des Dissidents. Quand vous comptez là-dessus, comme vous devez le faire, vous calculerez après ce que la cour de Vienne fera. Car, en premier lieu, l'affaire est en soi-même une affaire de religion, et, en second lieu, il est à supposer que la protection des Autrichiens sera recherchée des Catholiques en Pologne. A cette occasion, il faudra nécessairement que la cour de Vienne se déclare.

D'ailleurs, mes lettres de Silésie[2] m'apprennent que, dans la principauté de Teschen,[3] sont[4] arrivés depuis peu des officiers du régiment des hussards de Szecseny et de celui de Colloredo infanterie, qui ont fait la révision de toutes les maisons, tant dans les villes que sur le plat pays, et combien du monde y saurait être logé dans chacune; ils ont noté de même toutes les écuries et encore les fourrages qui se trouvent par provision dans le pays; ce dont ils ont fait une liste spécifique. Mandez-moi ainsi pourquoi se font tous ces apprêts dans le pays de Teschen; car ce sont des choses qui sûrement dénotent un dessein, et gardez-vous bien de vous laisser endormir.

Je veux bien croire que la Reine-Impératrice n'ait nulle intention, dans ce moment-ci, de se mêler d'une guerre étrangère; cependant, si elle compte sur la modération des Russes, les choses parviendront sûrement à une rupture, et c'est proprement ce que je crains qu'il arrivera. Par quelle bonne raison, sans cela, voudrait-elle se mettre sur la défensive, si elle ne s'attendrait que, quand elle ferait faire des démonstrations en Pologne, elle saurait [être] attaquée elle-même? Voilà des choses qui méritent que vous les preniez bien en considération, et que vous vous en dirigiez en conséquence.

Nach dem Concept.

Federic.

---

[1] Rohd berichtete: „Il est . . . certain qu'on voit de mauvais œil ici ce que les Russes font en Pologne, mais pourvu qu'ils ne poussent pas le despotisme trop loin en faveur des Dissidents, je suis persuadé que la cour d'ici n'en viendra pas à des éclats pour cela.“ Es folgte eine Schilderung der besonderen Bedeutung der Dissidentenangelegenheit für den wiener Hof, da die Hälfte der Bevölkerung Ungarns protestantisch sei und eine fremde Einmischung auch zu Gunsten der ungarischen Dissidenten zu befürchten stehe. — [2] Wahrscheinlich ein Bericht von Schlabrendorff. — [3] Vergl. S. 29. — [4] Vorlage: „il sont“.

16491. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 11 février 1767.

Je vous sais bon gré de l'attention que vous avez eue pour m'envoyer un exemplaire de la déduction que la cour de Russie vient de publier relativement à l'affaire des Dissidents, dont je trouve à propos que vous envoyiez un pareil exemplaire à mon ministre à Vienne, le sieur de Rohd,[1] afin de savoir par là la façon de penser de cette cour et ses arguments pour se disculper par rapport à sa démarche. Pour le reste, je pense tout comme vous,[2] qu'il s'en prouve clairement que l'impératrice de Russie a pris sa résolution d'aller son chemin et de pousser cette affaire avec vivacité.

Der König stellt seine Antwort auf das ihm übersandte Schreiben der Churfürstin-Wittwe von Sachsen[3] in Aussicht.

Nach der Ausfertigung. Federic.

16492. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 12 février[4] 1767.

J'ai reçu votre rapport du 6 de ce mois; auquel je ne saurais pas me passer de vous dire que, quand vous m'y marquez qu'il y avait une lettre assez authentique d'un endroit voisin des États autrichiens qui accréditait plus que jamais les bruits des préparatifs de guerre que ceux-ci faisaient actuellement, vous auriez dû entrer en plus de détail de ce que ladite lettre contient. Encore il vous aurait convenu de m'expliquer [en quoi] ces avis consécutifs, compris dans des lettres de Vienne, sur les arrangements et préparatifs militaires qu'on y fait, consistent. Ce que vous observerez mieux désormais et ne me laisserez pas ignorer jusqu'aux moindres minuties de ce que vous en avez appris, afin que j'en puisse juger sur les desseins des Autrichiens.

Nach dem Concept. Federic.

16493. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Solms berichtet, Petersburg 27. Januar, über eine Unterredung mit Panin in Verfolg des Erlasses vom 7. Januar.[5] Panin habe erklärt, „que la manière dont l'impératrice de Russie agirait dans les affaires de Pologne, serait si modérée que la

[1] Nach dem Ministerialerlasse vom 14. Februar, mit dem ein Exemplar an Rohd übersandt wurde, handelt es sich um die Schrift: „Exposition des droits des Dissidents, joints à ceux des puissances intéressées à les maintenir." — [2] Bericht Finckensteins, Berlin 10. Februar. — [3] D. d. Dresden 7. Februar. — [4] Vom 12. Februar ein Schreiben an die Churfürstin-Wittwe von Sachsen in den Œuvres, Bd. 24, S. 129. — [5] Nr. 16437.

cour de Vienne, si d'ailleurs elle n'y était disposée auparavant, n'aurait pas de raison d'en prendre un prétexte pour faire une guerre; que les troupes russes ne commettraient aucunes hostilités en Pologne, qu'elles serviraient uniquement pour couvrir la Confédération des Dissidents et pour empêcher que les Polonais ne s'égorgeassent entre eux, et qu'on ne demanderait la convocation d'une Diète extraordinaire que pour pouvoir négocier seulement avec les opposants; qu'on ne pousserait pas les prétentions à l'extrême, et que l'impératrice de Russie ne désirait que d'amener les esprits à une prompte pacification.

D'ailleurs, j'ai fait savoir au comte Panin que Votre Majesté, en considération de l'intercession particulière de Sa Majesté l'impératrice de Russie, S'était déterminée à donner le congé au jeune Euler, mais je ne lui ai pas caché en même temps que Votre Majesté, en fait de complaisances, avait raison de Se croire tellement en avance vis-à-vis de cette cour impériale qu'Elle avait droit de S'attendre à un retour de sa part. J'ai eu à ce sujet une petite explication où, en remontant jusqu'à l'affaire de la douane de Marienwerder,[1] j'ai récapitulé la demande du professeur Euler,[2] les oppositions portées contre les arrangements intérieurs[3] et plusieurs exemples des délais apportés dans des affaires de justice qui regardent des particuliers, sujets prussiens. Le comte Panin, de son côté, a repris depuis la paix, a cité pour son avantage l'évacuation du royaume de Prusse, le payement des arrérages de la poste,[4] avec quelques exemples où l'on avait rendu justice en ce pays-ci à des particuliers prussiens, mais finalement pourtant il est convenu que, pour ne pas donner à Votre Majesté sujet de croire que Son alliance avec la Russie devait devenir onéreuse à Elle-même et à Ses sujets, il serait à propos de terminer sur-le-champ trois ou quatre affaires pour lesquelles je négocie ici depuis trois années, et parmi lesquelles se trouve celle de Schweigger.[5] Il a concerté avec moi une lettre produisible devant l'Impératrice que je lui écrirai sur ces matières, de laquelle il pourrait faire usage pour obtenir une prompte résolution, et c'est de quoi j'attends de voir l'effet dans un ou deux jours."

Potsdam, 12 février 1767.

J'ai bien reçu la dépêche que vous m'avez faite le 27 de janvier dernier. Comme j'en ai vu ce que vous m'y avez marqué de votre dernière conversation avec le comte Panin, il faut que j'entre en quelque explication là-dessus avec vous.

Premièrement, quand vous voulez parler des complaisances réciproques, ne faut-il pas que nous les évaluions, l'une contre l'autre? Si les Russes ont évacué la Prusse, il faut qu'on se souvienne que ç'a été en conformité du traité que j'avais fait et conclu avec feu l'Empereur.[6] Ce qu'ils ont payé des livraisons faites par mes sujets aux magasins, ne peut être mis en ligne de compte comme une complaisance, parceque, selon la règle, l'on paie ce que l'on achète. Pour ce qui est du payement des arrérages des postes, il est d'usance dans tout le monde qu'on paie ses dettes.

Mais, quand de la part des Russes on voudra entrer dans toutes les complaisances que j'ai eues pour eux, ils trouveront qu'elles ont été bien plus importantes. La première en est l'élection du roi de Pologne, la seconde est que j'ai amorti mes prétentions légitimes par rapport

[1] Vergl. Bd. XXIV, 424. 428; XXV, 393. 398. — [2] Vergl. Bd. XXV, 399. — [3] Vergl. Bd. XXV, 398 und Nr. 16456. — [4] Vergl. S. 17. 43. — [5] Vergl. Bd. XXV, 399. — [6] Vergl. Bd. XXI, 595; XXII, 628.

à la douane de Pologne,[1] et cela purement par un motif de complaisance pour la cour de Russie. Mais la plus grande de toutes mes complaisances pour elle est ce qui s'est passé à présent relativement aux Dissidents de Pologne. Car vous devez croire que certainement personne n'envisage cette affaire comme une affaire de religion, hormis peut-être quelques évêques de Pologne. Pour le reste, en toute Europe on en dit publiquement que l'impératrice de Russie voudrait mettre la Pologne sur le pied de la Courlande et y établir un roi qui gouverne le pays sous sa direction, et qui ne fasse nul pas sans sa permission. Et voilà ce qui cause une si forte jalousie à l'Impératrice-Reine, et ce qu'elle se met en posture pour empêcher la chose, s'il y aura moyen.

Le vrai intérêt de tous les voisins de la Pologne est assurément que la forme du gouvernement de ce royaume reste sur le pied que jusqu'à présent. Par conséquent, je ne trouve pas mon compte, aussi peu que les autres, dans un changement.

De plus, mon traité avec la Russie n'est que défensif. Quand ainsi, à l'occasion présente, je sacrifie mes intérêts à la Russie, cela mérite la plus grande reconnaissance de sa part. Mais ce qui me donne le plus à penser, c'est que le comte Panin s'exprime que l'affaire des Dissidents ne donnerait pas lieu à des extrémités, ce qui pourtant en peut arriver aisément. Car de tous côtés les avis me viennent des apprêts que les Autrichiens continuent pour rendre leur armée mobile;[2] nonobstant cela, j'ai promis audit comte de faire une convention avec la Russie,[3] car par l'entrée de ses troupes elle agit offensivement.

Toutes les nouvelles que j'ai de la Pologne, me marquent le grand éloignement qu'on y a pour les Dissidents. Ce que l'on peut prévoir qu'il arrivera de cette affaire, c'est que les Russes auront leurs troupes en Pologne pour soutenir les Dissidents, qu'on y convoquera une Diète extraordinaire qui s'assemblera et jettera de hauts cris, et qui implorera la protection des cours catholiques; que l'Impératrice-Reine assemblera un corps d'armée sur les frontières de Pologne pour maintenir la Confédération contre les Dissidents et pour appuyer les plus fortes remontrances qu'on fera à la cour de Russie contre ses procédés, où alors celle-ci sera obligée ou d'abandonner la cause des Dissidents ou d'entrer en guerre contre les Autrichiens.

Supposé donc que la Russie ne voudrait pas soutenir l'affaire efficacement jusqu'au bout, il vaudra bien mieux qu'elle ne la commence pas; mais, dans le cas qu'elle songe de la soutenir, il faut qu'elle tienne à portée un corps d'armée au moins de 30 à 40000 hommes, pour le faire entrer, le cas le requérant, en Pologne. Voilà, je crois, des circonstances qui méritent des réflexions très sérieuses de la cour de Pétersbourg, parceque autrement elle saurait se fortement mécompter.

[1] Vergl. Bd. XXIV, 424; XXV, 393. — [2] Vergl. Nr. 16462. 16467. 16481. 16490. — [3] Vergl. Nr. 16464.

Au reste, je fais joindre ci-clos un extrait de ce que mes dernières lettres [1] m'ont appris au susdit sujet, et dont vous ne laisserez pas de faire un usage convenable auprès du comte Panin.

Il faut observer encore que les Czartoryski ont décliné nettement de se mêler de l'affaire des Dissidents. [2] Vous voyez donc bien combien il a été nécessaire de soutenir le *liberum veto* à la dernière Diète, car si la pluralité avait eu lieu, la cour avait intention d'augmenter les troupes, [3] et si, à présent qu'ils sont, pour ainsi dire, sans armée, ils résistent à la Russie, que n'aurai[en]t pas fait les Czartoryski, pourvus d'argent et de soldats? Comptez que cette affaire deviendra très sérieuse par ses suites, et qu'elle mérite la plus grande attention de l'Impératrice et de son ministère, si elle a réellement l'intention de la soutenir.

Federic. [4]

Nach dem Concept; der eigenhändige Zusatz nach der im übrigen chiffrirten Ausfertigung.

16494. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A BERLIN.

[Potsdam,] 12 [février 1767].

Mon cher Frère. Je suis charmé que le tabac et les ustensiles qui lui appartiennent,[5] [vous] aient été agréables; c'était au moins mon intention de vous obliger dans cette bagatelle, comme dans les choses plus considérables dont l'occasion pourrait se présenter.

J'ai reçu aujourd'hui des avis de Hollande [6] qui me conseillent de me défier des intentions pacifiques de la reine de Hongrie; on y prétend savoir que c'est la guerre qu'elle veut. Tout cela ne m'en persuade pas encore; mais comme je proportionne mes préparatifs aux siens, quelques soient ses desseins, elle ne me prendra pas à l'impourvu. Les armées sont déjà formées, les marches réglées et bien de l'ouvrage et de travail fait d'avance. Nous pourrons mettre au début 140 000 hommes en campagne, et ce nombre pourra s'augmenter à la seconde campagne de 30 000 hommes. L'impératrice de Russie n'a pu attirer à son parti aucune des grandes familles de la Pologne; [7] cette Diète qu'elle se propose d'assembler, lui sera opposée, et même avec obstination et fanatisme. Il se trouver[a] des palatins qui imploreront la protection de la cour de Vienne; alors il faudra de nécessité qu'une des Impératrices saigne du nez ou qu'elles fassent la guerre. C'est où je

[1] Bericht Rohds, Wien 4. Februar, vergl. S. 50. Anm. 1. — [2] Am 4. Februar hatte Benoît über die erfolgte ablehnende schriftliche Antwort der Czartoryski an Panin berichtet. — [3] Vergl. Nr. 16479. — [4] Am 13. Februar übersendet Eichel an Finckenstein eine Abschrift des obigen Erlasses, da der König ihm befohlen habe, alle Cabinetserlasse an Solms „von besonderer Conséquence" dem Minister „jedes Mal" abschriftlich zuzustellen. Am 12. Februar verlangt der König von Maltzan Aufklärung, wie man in London das Eintreten der Russen für die Dissidenten auffasse. — [5] Vergl. S. 48. — [6] Vergl. Nr. 16492. — [7] Vergl. Anm. 2.

les attends; toutefois ces préambules nous gagneront encore une année, et s'il en faut encore venir aux mains, ce ne sera que l'année 68. En attendant, mon cher frère, jouissons de la paix, puissiez-vous en profiter avec tous les agréments possibles! personne ne s'y intéressant plus que, mon cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

16495. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 15 février 1767.

Je vous sais gré du rapport que vous m'avez fait touchant l'arrivée du capitaine Nugent auprès de son frère, le ministre.[1] L'on voit bien que les Autrichiens deviennent impatients pour savoir nos arrangements. Peut-être qu'ils croient que nous entrerons en Pologne, en même temps que les Russes y entrent, et qu'ils voudront approfondir les projets que nous saurions avoir.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

16496. AN DEN ERBLANDMARSCHALL GRAF SANDRASSKI IN LANGENBIELAU.

Potsdam, 15. Februar 1767.

Ich dankte ihm vor der Nachricht; ich wäre wohl von denen Oesterreichern ihren Anstalten informiret, aber es werde mir doch allemal lieb seind, wann er was erführe und es mir communicirte.

Extract für die Cabinetsvorträge: „Der schlesische Erblandmarschall Graf von Sandrasski zeiget allerunterthänigst an, dass ein Gerüchte sich verbreite, dass der österreichische Hof zum Kriege sich rüste, und dass ein ohnweit Königgrätz angesessener Mann ein paar gar schöne junge Pferde nach Schlesien zum Verkauf salviret, weil die Officiers des an den Grenzen stehenden Corps ihre Équipages anschaffen müssten und die Pferde dazu um einen geringen Preis ankaufen wollten, worin ihnen ihre Commandeurs zum Nachtheil der Verkäufer behülflich wären. Auch würden die österreichschen Werbungen[2] mit äusserster Strenge betrieben, und müssten die Prälaten in ihren Diöcesen vielfach mehr Rekruten als im letzten Kriege stellen."

Nach der eigenhändigen Weisung für die Antwort am Rande des von dem Cabinetssecretär vorgelegten „Extracts" aus dem nicht vorliegenden Schreiben.

16497. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 15 février 1767.

J'ai bien reçu votre rapport du 7 de ce mois. Tout ce que vous m'y marquez relativement à la façon de penser de la cour où vous

[1] Nach Finckensteins Bericht vom 14. Februar war der Hauptmann Nugent incognito gekommen, weil er angeblich ohne Befehl seines Hofes reiste. — [2] Vergl. S. 43.

êtes, par rapport aux affaires de Pologne, me paraît être très probable, et je suis fort du sentiment que vous m'en indiquez.[1] Il est pourtant positivement vrai qu'on pousse fort en Bohême la levée des recrues, et que les officiers y font leurs équipages.[2] Il n'est pas moins exactement sûr que les Autrichiens ont des inquiétudes sur mon sujet, parcequ'il arrive de huit en huit jours des officiers travestis au général Nugent pour apprendre ce qui se passe dans nos lieux.[3]

Nach dem Concept. Federic.[4]

16498. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS.[5]

Potsdam, 15 février 1767.

J'ai reçu la dépêche que vous m'avez faite du 30 janvier. Après ma dépêche immédiate du 12 de janvier[6] que vous y alléguez, et à laquelle votre réponse présente se réfère, vous aurez reçu successivement d'autres lettres de moi, par lesquelles vous aurez vu que les choses relativement aux Autrichiens pourraient aller bien plus loin qu'on ne l'a cru à la cour de Pétersbourg. C'est encore aujourd'hui que mes lettres de Vienne[7] me disent en propres termes ce qui suit: »Si les Russes entrent en Pologne avec un nouveau corps de troupes dans le courant de ce mois, et que ce corps-là fût considérable, comme il a apparence, cela ne saurait manquer de donner beaucoup d'ombrage ici et de déplaire souverainement. On doit prévoir même que cela, en mettant les affaires en combustion en Pologne, obligera la cour d'ici à précipiter ses apprêts militaires, pour être en état de faire une contenance guerrière, quand ce ne serait que par des démonstrations capables de donner à penser. Il est assez naturel aussi que le roi de Pologne avec un cœur mécontent ne fera pas grande difficulté de se jeter entre les bras de la cour de Vienne conjointement avec la république et le clergé de Pologne, et qu'on fera sonner le tocsin dans toutes les cours catholiques. Mais il dépendra des circonstances à venir si l'Impératrice-Reine voudrait se résoudre à réaliser ces démonstrations; le temps seul et le plus ou moins de ce qui arrivera en Pologne à cette occasion, pourra mettre en jour à quoi on se déterminera alors.«

En attendant, je suis fort aise d'apprendre que le comte Panin ait

[1] Vergl. Nr. 16498. Rohd bezeichnete das gegenwärtige österreichische System als friedlich, ohne jedoch einen Wechsel aus Anlass der polnischen Wirren auszuschliessen. „Les démonstrations même peuvent mener plus loin qu'on ne le voudrait, quoique je sois très persuadé d'ailleurs qu'on tâchera d'éviter la guerre." — [2] Vergl. Nr. 16496. — [3] Vergl. Nr. 16495. — [4] Am 15. erhält Edelsheim Befehl, den 16. Februar in Potsdam dem König persönlich über die Fertigstellung seines für den Fürsten Kaunitz bestimmten Bildes (vergl. Bd. XXV, 390) zu berichten. [Edelsheim'sches Familienarchiv.] — [5] Solms siedelte am 12. Februar nach Moskau über. — [6] Nr. 16442. — [7] Bericht Rohds, Wien 7. Februar, vergl. Nr. 16497.

donné des ordres au ministre de Russie à Vienne d'être attentif et vigilant sur tout ce qui s'y passe. Je crois qu'il ne serait pas mal, si le comte Panin aurait soin qu'on dépêchât des gens, mais non pas des Russes, qu'on remarquerait trop, en Hongrie et pareils lieux, pour être informé de ce qu'on y apprenne; car ordinairement de pareilles choses [s']ébruitent plus tôt dans les provinces que dans la capitale même.

Au reste, je suis très content de ce que vous avez amené les affaires de poste au point que vous me l'indiquez dans votre rapport,[1] dont je vous sais bien du gré.

Nach dem Concept. Federic.

16499. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A BERLIN.

[Potsdam,] 15 [février 1767].

Mon cher Frère. J'aurais souhaité que les raisins de Hongrie eussent été plus frais, mais je vous les ai offerts, mon cher frère, comme je les ai reçus, dans l'idée que peut-être ils vous seraient agréables.

Vous me parlez de la conduite des Polonais qui vous donne quelque indice de liaison avec la cour de Vienne.[2] Cela a sans doute grande apparence, si ce n'est, mon cher frère, qu'il faut mettre en compte le caractère de la nation polonaise, fière, arrogante, préoccupée de sa grandeur, et lâche, rampante, avilie sitôt qu'elle aperçoit une force supérieure.

On m'écrit de Vienne[3] que l'on croit bien que la cour poussera les choses à faire des démonstrations, mais qu'on doute qu'elle aille jusqu'au bout. D'autre part j'apprends que les officiers font leurs équipages, qu'on fait livrer les recrues par force,[4] qu'on rassemble à Prague des gens pour l'artillerie — que les uns disent destinés pour recruter ce corps, et les autres pour servir de valets — en un mot, il règne dans tout ce complot — si c'en est un — tant d'obscurité qu'il faut encore du temps pour discerner le fond des choses. Tout le monde

[1] Solms berichtete, dass er den Rest der Postschulden (vergl. S. 43) dem Generalpostdirectorium in Berlin übersandt, dass ferner Russland den neuen preussischen Posttarif anerkannt habe, und dass die Abrechnungen zwischen den Postämtern in Memel und Petersburg nach dem erhöhten preussischen Portotarif für alle aus Russland kommenden Briefe erfolgen würden (vergl. Nr. 16456), endlich, dass der Postdirector von Petersburg, Eck, in Aussicht gestellt habe, wenigstens ein Drittel des Ueberschusses, der nach diesem Tarif in dem letzten Jahre erzielt sei, noch zu zahlen. — [2] Prinz Heinrich schrieb, Berlin 13. Februar: „Comme vous me faites l'honneur de m'apprendre que le plus grand nombre des palatins est contraire à la Russie (vergl. Nr. 16494), il faut donc que les Polonais se voient appuyés; car voyant arriver les troupes russes et ne pouvant pas résister à la force, ils ne serai[en]t pas contraires aux volontés de l'impératrice de Russie, à moins d'êtres assurés de faire valoir leur opposition par une résistance soutenue de l'Impératrice-Reine." — [3] Vergl. Nr. 16497 und 16498. — [4] Vergl. Nr. 16496.

est au guet, et je défie que la moindre mesure se prenne dans les pays héréditaires de la Reine dont je ne sois aussitôt informé.

Le frère de Nugent est venu à Berlin,[1] c'est un courrier déguisé qui vient nous voir au nez pour approfondir quelles mesures nous pourrons prendre. Je laisse faire, en attendant, à ces gens tranquillement ce qu'ils ont résolu, et s'il faut en venir aux extrémités, on nous trouvera prêts plus tôt qu'on ne le pense. Je vous embrasse, mon cher frère, en vous assurant de la tendresse infinie avec laquelle je suis, mon cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

16500. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 16 février 1767.

J'ai reçu votre rapport du 10 de ce mois; auquel j'ai à répondre que vous n'y avez rien marqué des arrangements des Français ni ne pas touché mot de leur réforme de troupes et autres pareilles nouvelles dont vous savez pourtant que j'en veux être instruit par vous.[2] Mettez ainsi plus d'application à me satisfaire là-dessus, comme je vous l'ai souvent recommandé, et informez-moi précisément d'ailleurs de ce que vous apprenez par les ministres de la République, autant que par les émissaires que je vous ai ordonné de dépêcher dans le Brabant, des apprêts militaires des Autrichiens dans ces contrées-là.[3] Gardez-vous de ne pas envisager ceci légèrement, mais soyez-y bien attentif et ne négligez pas de m'en faire vos rapports bien exactement.

Federic.

Nach dem Concept.

16501. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 16 février 1767.

Vos rapports du 3 et du 6 de ce mois m'ont été rendus. Autant que j'en vois, le comte de Chatham se soutiendra pendant l'époque du Parlement présent, et ses antagonistes ne gagneront rien sur lui. Si cela continuera jusqu'au Parlement futur, voilà de quoi je ne saurais pas encore juger.

En attendant, le ministère anglais saurait bien se tromper dans son calcul, quand il compte qu'il trouverait toujours des alliés pour ses guinées, ce qui ne lui réussira pas aussi facilement qu'il paraît qu'ils se le représentent.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. Nr. 16495. — [2] Vergl. S. 39. — [3] Vergl. Nr. 16465.

16502. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 18 février[1] 1767.

La dépêche que vous m'avez faite du 11 de ce mois, m'a été exactement rendue; sur laquelle je suis bien aise de vous dire que vous vous êtes acquitté entièrement à ma satisfaction de la commission dont mes ordres vous avaient chargé vis-à-vis du prince Repnin.[2]

Quant aux Polonais, je crois qu'obstinés qu'ils sont à leurs sentiments relativement à l'affaire des Dissidents, cela n'éclatera pourtant pas avant la Diète du royaume à assembler, où alors il faut s'attendre qu'ils réclameront la protection de l'impératrice-reine de Hongrie, et ce sera à cet instant-là que les choses deviendront tout sérieuses. Voilà comme j'envisage ces affaires que vous saurez au mieux démêler, étant sur les lieux.

P. S.

Aussi verrez-vous par la copie d'une représentation que mon ministre de Schlabrendorff vient de me faire[3] au sujet d'un gros impôt que les Polonais demandent à la sortie des grains que je fais acheter actuellement en Pologne par des entrepreneurs pour mes propres magasins — comme c'est absolument une nouveauté, et qu'on n'a jamais demandé auparavant une telle douane sur les grains que j'ai fait acheter en Pologne, ma volonté est que vous devez faire d'abord et sans perte de temps vos représentations là où il le faut, et insistiez que ces quantités des grains que je fais acheter en Pologne à l'usage de mes magasins, passent librement là, sans en exiger ni douanes ni impôts nouveaux. Sur quoi j'attendrai au plus tôt mieux votre rapport.

Nach dem Concept. Federic.

16503. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 18 février 1767.

J'ai bien reçu votre dépêche du 11 de ce mois. En combinant tout ce que vous me marquez des intentions de la cour où vous êtes, relativement à ses arrangements militaires,[4] j'en conclus que ce sont des dehors qu'elle veut donner à ces choses; mais j'en tire également la conclusion qu'elle a des intentions secrètes qui vont plus loin que tout cela.

[1] Vom 18. Februar ein Schreiben an Fouqué in den Œuvres, Bd. 20, S. 156. — [2] Es handelte sich um die Mittheilung der ihm übersandten Nachrichten von den österreichischen Rüstungen an Repnin, vergl. S. 29. — [3] Weder der Bericht Schlabrendorffs noch die Abschrift liegen vor. — [4] Rohd berichtete, dass der Kaiser die gesammte ungarische Kavallerie besichtigen wolle, die eine Hälfte im Mai bei Pest, die andere Hälfte Ende August bei Presburg, und dass damit die grossen Ankäufe an Remontepferden und Sattelzeug (vergl. S. 9) zusammenhingen. „On a voulu la mettre en état de pouvoir paraître devant ce Prince et lui rendre ce spectacle plus intéressant.“

Comme le sieur d'Edelsheim fera partir au premier jour un de ses domestiques pour porter à Vienne mon portrait destiné au prince de Kaunitz,[1] je me servirai de cette occasion pour vous faire remettre une lettre de moi, à la suite de laquelle je vous communiquerai toutes les particularités qui me sont revenues des apprêts et des arrangements militaires des Autrichiens.[2] Ils n'achètent pas encore des chevaux de munitions et pareils, mais ils les font noter par provision.

Au surplus, comme jusqu'à présent vous ne m'avez rien marqué ultérieurement dans vos rapports au sujet de la neutralité que, selon les avis que vous en avez eus, la cour de Vienne fait négocier auprès des Princes de l'Empire,[3] et que je suis très curieux de savoir ce qui en est, j'attends que vous me satisfassiez au plus tôt mieux là-dessus par un rapport circonstancié.

Nach dem Concept. Federic.

16504. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A MOSCOU.

Solms berichtet, Petersburg 3. Februar, dass von der Kaiserin anlässlich des Schreibens, welches er laut seines Berichtes vom 27. Januar[4] an Panin gerichtet habe, befohlen worden sei, „de contenter le banquier Schweigger[5] en argent comptant . . . Elle a résolu, de plus, d'accorder au capitaine des gardes à cheval, le baron de Mengden, le rétablissement dans les droits de noblesse en Livonie,[6] et a consenti de faire passer à la veuve du défunt général de Votre Majesté, de Kurssel, l'héritage qu'elle a à prétendre des parents de son mari en Livonie."

Potsdam, 18 février 1767.

J'accuse la bonne réception de vos dépêches du 3 et du 6[7] de ce mois que le courrier Schmiel m'a fidèlement remises, et me réserve de vous répondre encore sur tout ce qui en fait les objets principaux.[8] En attendant, je veux bien vous témoigner par la présente ma satisfaction plénière de ce que vous avez amené les demandes du banquier Schweigger, du capitaine baron de Mengden et de la veuve du feu général de Kurssel en aussi bon train que vous me les indiquez, en sorte qu'ils peuvent tous compter qu'ils ressentiront l'effet de mon intercession pour eux, dont aussi je les fais avertir d'avance.[9] Vous ne manquerez pas de marquer au comte Panin par un compliment convenable ma sensibilité suprême là-dessus.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Vergl. S. 56. Anm. 4. — [2] Vergl. Nr. 16509. — [3] Vergl. Nr. 16472. — [4] Vergl. S. 52. — [5] Vergl. S. 52. — [6] Mengden war wegen seines Uebertritts in preussische Dienste von der Kaiserin Elisabeth seines Indigenats für verlustig erklärt worden. — [7] In der Vorlage verschrieben: „7". Vergl. unten Nr. 16506. — [8] Vergl. Nr. 16506. — [9] Cabinetserlasse Potsdam 18. Februar.

16505. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 18 février 1767.

Après que je viens de recevoir aujourd'hui des dépêches bien intéressantes que le comte de Solms m'a envoyées par un courrier,[1] ma volonté est que vous vous rendiez demain matin ici où je veux vous parler sur tout ce qui fait l'objet de ces dépêches. Vous vous conformerez ainsi à cet ordre.

Nach der Ausfertigung. Federic.[2]

16506. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A MOSCOU.

Solms berichtet, Petersburg 6. Februar, er habe sofort nach Empfang der Erlasse vom 26. Januar die Nachrichten über die militärischen Maassnahmen der Oesterreicher Panin mitgetheilt, „dont il a été, on ne peut pas plus, surpris, et par le jugement qu'il en a porté, il n'a fait que souscrire à celui de Votre Majesté[3] . . . .

Pour ce qui regarde le contenu de la dépêche raisonnée[4] . . ., je ne saurais trouver des termes assez forts pour exprimer l'impression heureuse, poussée jusqu'à l'attendrissement qu'elle a produite sur l'esprit de ce ministre . . .

La proposition que Votre Majesté a faite de contracter des engagements pour S'assurer d'un dédommagement pour le risque qu'Elle courrait, et les pertes qu'Elle pourrait être exposée de faire, au cas que les choses vinssent à une guerre ouverte, de même que pour ajouter au traité une convention relativement à ces conjonctures,[5] a paru au comte Panin à la première vue d'abord très juste et très nécessaire. Il me dit que, connaissant les sentiments de sa souveraine, qui dans toutes ses alliances n'avait d'autre but que d'agir sans intérêt pour elle-même et de travailler uniquement à se rendre utile à ses amis, et qu'un tel dédommagement ne saurait être demandé aux dépens de la Russie, il répondait d'avance qu'elle ne trouverait aucune difficulté à donner à Votre Majesté sur cet objet les assurances les plus solennelles qu'Elle pourrait désirer, qu'elle les remplirait avec toute la bonne foi et la sincérité la plus scrupuleuse qu'elle se proposait pour règle dans toutes ses actions, et qu'elle se ferait un point d'honneur de contribuer avec toutes ses forces à procurer à Votre Majesté tel dédommagement qui pourrait Lui paraître suffisant pour égaliser les risques et les pertes auxquels Elle pourrait être exposée, fût-il même en augmentation de pays, et qu'en attendant qu'il pourrait prendre sur cela les sentiments de Sa Majesté l'Impératrice, il vous priait, Sire, de dresser vous-même un projet, sur lequel on pourrait fonder cette convention . . . Vu les bonnes dispositions de cette cour, je croirais de pouvoir assurer que l'exécution des demandes de Votre Majesté ne sera pas difficile à obtenir, et que du moins leur discussion n'arrêtera pas longtemps."

[1] Vergl. Nr. 16504. 16506. — [2] Auf dem Berichte Finckensteins vom 17. Februar, mit der Meldung, dass die Erfüllung der Bitte eines ehemaligen russischen Lieutenants Alexander Jeropkin, sich in Preussen niederzulassen, fast unmöglich sei, „les lois de Russie ne permettant pas la vente des terres à un sujet établi dans l'étranger", findet sich, mit Bleistift von der Hand eines Cabinetssecretärs, die Weisung für die (nicht vorliegende) Antwort des Königs an den Minister: „Der muss abgewiesen werden; er wäre in der Kaiserin Dienst; wollte keine Leute debauchiren, die in der Kaiserin Dienste wären." — [3] Vergl. Nr. 16463. — [4] Nr. 16464. — [5] Vergl. Nr. 16464.

Berlin, 19 février 1767.[1]

Je[2] viens de recevoir les dépêches que vous m'avez adressées en date du 3 et 6 du courant par le courrier Ehnich, et j'ai tout lieu d'être satisfait de leur contenu, ainsi que de la manière dont le comte Panin s'est expliqué sur les nouvelles que je vous avais chargé de lui communiquer, et sur les réflexions dont je les ai accompagnées. Vous aurez vu par les avis que je vous ai fait parvenir depuis,[3] que ces premières nouvelles n'étaient pas destituées de fondement, et que la cour de Vienne fait effectivement des arrangements militaires assez équivoques pour mériter toute notre attention et pour exiger que nous prenions, de notre côté, les précautions que la prudence exige. C'est dans cette vue et pour répondre au désir du comte Panin, qui a senti lui-même la nécessité qu'il y avait pour les deux cours de s'entendre et de convenir de leurs faits par une convention secrète et applicable aux conjonctures qui pourraient survenir, et qui a souhaité que je lui fisse parvenir à tout évènement le projet d'une convention pareille, que je vous envoie par le présent courrier celui que je viens de faire dresser en conséquence,[4] avec les pleins pouvoirs nécessaires pour conclure.

Le comte Panin, à qui vous communiquerez ce projet, verra par son contenu qu'il ne porte absolument que sur le seul cas où les

[1] Das obige in Form eines Ministerialerlasses ausgefertigte Schriftstück ist ausnahmsweise aufgenommen worden, da es auf unmittelbaren Befehl des Königs zurückgeht und die grundlegende Instruction für die von Solms zu führenden Verhandlungen über die Convention mit Russland enthält. Das Concept ist von Finckenstein schon Ende Januar (mit dem Datum 31. Januar) aufgesetzt worden, wurde aber nebst dem „Projet d'une convention" (Nr. 16471) in Folge der Rücksprache des Königs mit den Ministern vom 31. Januar (vergl. Nr. 16470) einstweilen zurückbehalten (vergl. oben S. 32. Anm. 4) und erfuhr jetzt in Verfolg der erneuten Unterredung des Königs mit Finckenstein vom 19. Februar (vergl. Nr. 16505) die aus den Anmerkungen ersichtlichen Aenderungen. — [2] Der erste Absatz lautete in dem Concept vom 31. Januar: „Les dépêches immédiates que je vous ai adressées par le dernier courrier (Nr. 16463. 16464), vous auront instruit des différents avis que j'ai reçus touchant les apprêts militaires de la cour de Vienne, et je ne doute pas qu'en conséquence de mes ordres vous ne les ayez d'abord communiqués au comte Panin, avec les conjectures qui m'ont paru les plus plausibles sur un sujet aussi important. Les nouvelles que je viens de recevoir de Varsovie (vergl. Nr. 16466), parlent d'intelligences secrètes entre le roi de Pologne et les Autrichiens, de sorte que, si les préparatifs de ces derniers venaient à se confirmer et à se soutenir, il n'y aurait plus aucun doute qu'on n'eût formé, de manière ou d'autre, à Vienne le dessein de s'ingérer dans les affaires de Pologne. C'est dans ce cas qu'il sera nécessaire, ainsi que je vous l'ai déjà fait observer (vergl. Nr. 16464), que nous nous entendions avec la cour de Russie, et que nous convenions de nos faits par une convention secrète et applicable aux circonstances; et comme il n'y aurait point de temps à perdre alors, et que cette cour va bientôt se trouver dans un très grand éloignement, par le départ de l'Impératrice pour Moscou, je n'ai pas voulu différer de vous faire tenir, à tout évènement, par le présent courrier le projet d'une convention pareille, tel que vous le trouverez à la suite de cette dépêche, avec les pleins pouvoirs nécessaires pour conclure." — [3] Vergl. Nr. 16481. 16498. — [4] Nr. 16471.

Autrichiens assembleraient non seulement un corps de troupes sur les frontières de la Pologne, mais entreraient même sur le territoire de la République et y commenceraient les hostilités contre les troupes russes. Vous savez que c'est-là un évènement que les affaires de Pologne m'ont toujours fait appréhender,[1] et que c'est uniquement par cette raison que j'ai cru devoir aller bride en main, et que je me suis même quelquefois refusé aux instances de la cour de Russie et aux démarches qu'elle souhaitait de ma part, pour ne pas donner de l'ombrage à la cour de Vienne et l'engager par cette conduite à rester tranquille et les bras croisés, en un mot, pour n'avoir rien à me reprocher à cet égard. Ma façon de penser est encore la même, mais si, malgré toutes ces précautions, cette cour voulait passer outre et en venir à des extrémités qui supposeraient nécessairement un dessous des cartes, mon amitié personnelle pour l'impératrice de Russie aussi bien que les engagements que j'ai contractés avec cette Princesse, ne me permettraient plus de rester dans l'inaction. Je ne voudrais même pas faire les choses à demi, dans le cas dont il s'agit, et. pour donner la preuve la moins équivoque de la sincérité de mes sentiments pour l'Impératrice, mon intention serait de la seconder alors de la manière la plus vigoureuse, en agissant avec toutes mes forces et par une puissante diversion, comme cela est exprimé dans le projet ci-joint, contre une puissance qui serait alors notre ennemi commun.

Quant au dédommagement que j'ai cru devoir stipuler, je[2] me suis bien attendu que la chose ne pourrait pas rencontrer la moindre difficulté de la part du comte Panin, puisqu'il serait injuste que j'en fusse pour les frais et risques d'une guerre onéreuse où je me verrais entraîné par une suite de mes engagements, et que je ne demande, d'ailleurs, en cela que ce que ce ministre vous a fait entrevoir lui-même et plus d'une fois à l'occasion des affaires de Pologne lors du dernier interrègne et encore du depuis. Vous vous souviendrez, entre autres, des entretiens que vous m'avez rapportés par vos dépêches du 30 de décembre 1763 et du 31 de janvier 1764, où le comte Panin, en vous parlant des circonstances d'alors, des suites qu'elles pourraient avoir, et du cas possible, quoique éloigné, où les Autrichiens voudraient courir les risques d'une nouvelle guerre, vous a donné à entendre qu'il faudrait alors »en faire payer les frais à quelqu'un«, et vous a dit »que je n'aurais pas raison de regretter d'avoir pris des engagements avec sa cour, parceque, si, contre toute attente, les choses devaient venir à une grande extrémité, il répondait que j'aurais ma peine payée, aussi bien que la Russie, et qu'on n'aurait pas travaillé pour rien«.[3]

[1] Das Concept vom 31. Januar lautete: „évènement que j'ai toujours appréhendé". — [2] Das Concept vom 31. Januar lautete: „la chose ne me paraît pas de nature à pouvoir rencontrer etc." — [3] Vergl. Bd. XXIII, 254.

Je[1] vois avec plaisir, par la manière dont ce ministre vient de vous parler, qu'il est toujours dans les mêmes sentiments, et qu'il sent lui-même la justice d'un dédommagement pareil, dans le cas où les Autrichiens voudraient rallumer le feu de la guerre. Peut-être ce cas n'aura-t-il pas lieu, mais s'il existe, l'équité demande que je sois indemnisé des frais de la guerre.

Il dépendra du comte Panin de faire à ce projet les changements et les additions qu'il jugera nécessaires, bien entendu que vous envoyiez alors ce contre-projet à mon approbation, avant que de procéder à la signature.

Ce ministre sentira, au reste, tout comme vous, la nécessité de ménager le secret de cette négociation, afin que les Autrichiens, soit qu'ils se portent aux extrémités de la guerre, soit qu'ils demeurent tranquilles, n'en puissent jamais avoir la moindre connaissance.

Vous m'informerez au plus tôt et avec le détail nécessaire de la manière dont l'Impératrice et son ministre continuent à envisager toutes ces affaires, et dont vos propositions auront été accueillies, et vous m'adresserez cette dépêche par un de vos courriers, afin qu'elle me parvienne d'autant plus promptement.

Nach dem von Finckenstein aufgesetzten und umgearbeiteten, von ihm und Hertzberg gezeichneten Concept.

16507. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 19 février 1767.

Votre rapport du 13 de ce mois m'a été rendu; au contenu duquel je vous dirai que je suis bien aise que vous y êtes entré dans quelques détails qui m'intéressent de savoir, et au sujet desquels j'attendais que vous vous expliquiez.[2]

Si, au surplus, un ministre de France vous dût demander en quel rapport j'étais vis-à-vis l'Angleterre, vous saurez bien lui dire qu'il n'y avait rien de conclu entre nous.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Der folgende Satz bis „rallumer le feu de la guerre" lautete im Concept vom 31. Januar: „Ce sont des promesses bien positives que vous pourrez rappeler au comte Panin, si la stipulation d'un dédommagement trouvait des oppositions de sa part, que je n'ai cependant pas lieu de prévoir, puisque le cas supposé dans la convention à conclure est précisément celui de réaliser ces promesses." — [2] Thulemeier berichtete über die Zustände in Frankreich; im besonderen hatte er von Entlassungen bei der französischen Armee (vergl. S. 39. 58) nichts gehört.

16508. A LA REINE DE SUÈDE A STOCKHOLM.

Die Königin Ulrike schreibt, Stockholm 6. Februar: „M. Cocceji m'a remis la lettre[1] que vous avez bien voulu m'écrire, accompagnée d'une marque de votre souvenir. Vous connaissez assez mes sentiments pour être persuadé de ma sensibilité sur tout ce qui peut me flatter de votre amitié; permettez-moi de vous remercier, mon cher frère, de vos obligeantes attentions et [de] vous renouveler les assurances les plus sincères de mon attachement.

Je trouve ma nièce, la duchesse de Württemberg, fort heureuse de ce qu'elle a le bonheur de vivre auprès de vous. Éloignée d'un époux qui ne rend point justice à son mérite, elle peut passer sa vie heureusement dans le sein de sa famille. Je lui avais écrit après la mort de son père[2] et lui offrais de la recevoir ici, mais j'ignore si ma lettre ne lui est pas parvenue, n'ayant jamais reçu de réponse.

J'ai mille grâces à vous rendre, mon très cher frère, des bontés que vous avez eues pour le comte de Bohlen;[3] je suis sûre qu'il s'en rendra digne par son attachement et son zèle à remplir ses devoirs.

Comme vous aviez souhaité avoir le portrait de ma fille et celui du Prince Royal,[4] je les ai fait peindre et n'attends que le moment où ils seront achevés, pour avoir l'honneur de vous les envoyer. Le Prince Royal m'est très cher, et j'ose dire que, sans l'amour maternel, l'air de famille, les façons et les manières qu'il tient de vous, mon cher frère, redoublent cette tendre amitié. Il m'étonne souvent, et je crois quelquefois être avec vous. C'est ce que ceux qui l'ont vu, pourront vous affirmer. Ma fille est fort vive, et j'ose même dire qu'elle est assez agréable. Comme elle est unique, c'est mon idole; cependant, je vois en frémissant que peut-être elle sera une source pour moi des plus cruels chagrins, si, à la Diète prochaine, on allait disposer de son sort dans un pays que je n'ose nommer. Je ne vois de ressource, dans ce terrible malheur, que dans vous seul, mon très cher frère, et j'ose, dans ce moment, réclamer votre amitié. Vous pouvez mettre entre mes mains le sort de ce cher enfant, en lui donnant la coadjutorerie de Quedlinburg. En montrant un tel établissement, on ne peut plus disposer d'elle, et vous me rendrez la mère la plus heureuse, au lieu que je ne survivrai jamais à ce malheur. J'ai déjà devant mes yeux un mariage formé par la cabale et dont la réussite est des plus tristes.[5] Bohlen pourra vous dire combien peu ces personnes sont assorties; c'est dans le sein d'un frère que j'ouvre mon cœur, et que je lui dépeins toutes mes peines. Celles de l'esprit peuvent se surmonter, mais guère celles du cœur. Faites, je vous prie, mon cher frère, que je puisse conserver ma chère fille et avoir du moins le bonheur de ne me séparer jamais d'avec elle. S'il y a de l'indiscrétion de ma part, souvenez-vous, je vous prie, que je suis mère, et que, dans tout autre cas, je ne vous importunerais pas. J'attends de votre indulgence et de votre amitié le remède à mes cruelles inquiétudes, et soyez persuadé que ma reconnaissance n'aura aucune borne que l'existence de ma vie."

Potsdam, 19 février 1767.

Ma très chère Sœur. Votre lettre m'a causé un sensible plaisir, puisqu'elle me renouvelle les assurances de votre amitié dont vous devez croire, ma chère sœur, que je fais le plus grand cas. Je souhaite que

[1] D. d. Potsdam 13. December 1766, vergl. Bd. XXV, Nr. 16392. — [2] Markgraf Friedrich von Baireuth, dessen Ehe mit Wilhelmine, der Schwester des Königs, die Herzogin entstammte, war am 26. Februar 1763 gestorben. — [3] Der König hatte Bohlen als Oberst in preussische Dienste übernommen, vergl. Bd. XXV, 402. — [4] Vergl. Bd. XXV, 167 und Nr. 16474. — [5] Gemeint ist die 1766 erfolgte Vermählung des Kronprinzen Gustav mit der dänischen Prinzessin Sophia Magdalena, vergl. Bd. XXIV, 430; XXV, 401.

les bagatelles que j'ai pris la liberté de vous envoyer, puissent vous amuser quelques moments; c'est du moins à quoi mon intention les avait destinées.

La duchesse de Württemberg n'a sûrement pas reçu la lettre dont, ma chère sœur, vous parlez; du caractère dont elle est, elle y aurait sûrement répondu, et quoique le séjour de la Suède n'aurait pu convenir aux circonstances où elle se trouve, elle vous en eut assurément témoigné sa reconnaissance; je lui sers d'avocat, je plaide pour elle;[1] non pour renouer les liens qui ne doivent jamais se rejoindre, mais pour la délivrer de la dureté et la tyrannie de ses persécuteurs. C'est le moindre service que la tendresse immortelle que j'ai pour sa mère, me permet de rendre à ses cendres.

Le comte Bohlen, ma chère sœur, est allé faire un tour sur ses terres; d'ailleurs je me flatte qu'il sera content de son sort; en considération de votre recommandation j'ai fait ce que j'ai pu pour lui. Il m'a parlé souvent de votre aimable famille. Je vous en parle de même avec toute la confiance possible.

On ne m'a rien dit de Pétersbourg, du projet d'y marier votre fille, mais— ceci soit dit sous le sceau du plus inviolable secret — on parle bien, en cas de mort du Grand-Duc, de vous demander votre second fils,[2] pour lui donner cette place.

Je vous avouerai naturellement que la raison qui m'a engagé à vous demander le portrait de votre fille, était des idées que j'avais en tête pour mon neveu Henri.[3] C'est le meilleur et plus digne enfant que je connaisse; je l'aime comme mon fils, il ressemble à son défunt père comme deux gouttes d'eau, et avec cela il a tant d'admirables qualités que personne ne peut lui refuser son cœur. Comme j'aime infiniment cet honnête garçon, j'avais pensé de l'assortir avec votre fille; il n'en sera que ce que vous voudrez, et si vous voulez la coadjutrice de Quedlinburg, cela n'occasionnera aucune difficulté, et en ce cas mon neveu se tournera ailleurs; mais pensez-y bien, ma chère sœur, car vous savez que notre sœur Sophie était coadjutrice d'Herford, et que cela ne l'empêcha pas de se marier avec le landgrave[4] de Schwedt.

Je crois, ma chère sœur, qu'à tout prendre, vous devez être contente de votre bru; on l'a dit bonne et timide; que serait-ce, si elle était tracassière et intrigante? Telle qu'elle est, vous n'en aurez aucun chagrin. Ma sœur de Brunswick serait bien heureuse, si elle était en pareil cas. Le démon est déchaîné dans cette maison, lorsque l'Anglaise[5] y rentre, et je vous assure que vous ne troqueriez pas votre tranquille Danoise contre cette Anglaise inquiète et brutale.

[1] Vergl. Nr. 16488. — [2] Prinz Karl. — [3] Der zweite Sohn des 1758 gestorbenen Prinzen von Preussen August Wilhelm. — [4] So. — [5] Augusta, die Gemahlin des Erbprinzen Karl Wilhelm Ferdinand von Braunschweig.

Vous ne devez pas être surprise, si j'ai tant d'aversion pour les méchantes femmes; trois de ces furies, pendant sept ans, m'ont fait la guerre la plus acharnée et la plus cruelle, et j'ai été spectateur d'évènements si atroces que j'ai appris à mettre une grande différence entre femme et femme. Mais brisons sur cela, de crainte que ma plume ne s'échappe. Il y a des choses qu'on peut penser, mais qu'il serait dangereux de dire. Le Ciel m'a en partie vengé, car la Pompadour et l'impératrice Élisabeth sont actuellement dans le Tartare, vis-à-vis le tribunal de Pluton, où elles attendent avec impatience l'arrivée de leur associée.

Pardonnez-moi, ma chère sœur, cette boutade; je voudrais pouvoir soulager toutes vos peines. Vous pouvez toujours compter sur ce qui dépend de moi. Mais soyez persuadée que beaucoup de choses et le plus grand nombre n'en dépendent pas. Mon cœur vous paraîtra le même que vous l'avez connu autrefois, et rien ne démentira jamais les sentiments de tendresse et de haute estime avec lesquels je suis, ma très chère Sœur, votre fidèle frère et serviteur

Federic.[1]

Nach dem Abdruck bei Fersen, Historiska skrifter, Bd. 3, S. 365.

16509. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 20 février[2] 1767.

En conséquence de l'avertissement préalable que je vous ai donné par ma dépêche du 18 de ce mois,[3] vous recevrez ci-clos tout ce qui m'[est] revenu des avis au sujet des apprêts et des arrangements militaires que les Autrichiens font actuellement dans leurs provinces voisines, que je vous communique à l'occasion du domestique que le sieur Edelsheim envoie à Vienne pour y porter mon portrait destiné au prince de Kaunitz.[4]

Federic.

Avis de la Moravie du 9 février.[5]

Tous les régiments ont ordre d'être assemblés et complets au mois de mai, afin de pouvoir camper par brigades et faire les exercices vers la fin dudit mois.

On a demandé beaucoup de recrues du pays, le nombre pour la Moravie est

[1] Am 19. Februar wiederholt der König Cocceji den Befehl, „que, pour ce qui regarde la conduite que vous avez tenue (vergl. Nr. 16450), vous devez désormais agir avec plus de circonspection que vous ne l'avez fait par le passé, afin que vous ne brouillez rien là aux affaires". — [2] Vom 20. Februar ein Schreiben an Voltaire in den Œuvres, Bd. 23, S. 123. — [3] Nr. 16503. — [4] Vergl. S. 60. Mit einem Anschreiben vom 18. Februar hatte der König obigen Erlass an Edelsheim übersandt, mit dem Befehl, dass sein Diener ihn Rohd persönlich zustellen solle. — [5] Am 17. Februar hatte der Oberst und Flügeladjutant Wilhelm von Anhalt „die aus Mähren durch Abgeschickte und die aus Dresden von dem Capitän von Breitenbauch erhaltenen Nachrichten" übersandt, nämlich die obigen „avis de la Moravie" vom 9. und die „nouvelles de Dresde et des frontières de la Bohême" vom 5. Februar.

de 17000 hommes, dont la répartition doit déjà être faite et les personnes notées; mais on n'en lève point encore, et il se trouve parmi ceux qu'on a notés, bien du monde de petite taille.

On amasse auprès de l'état-major de chaque régiment par les cercles qui lui sont proches, des fourrages et farines, sous prétexte d'avoir des provisions, quand les régiments camperont par brigades au mois de mai.

Le régiment de Beck sortira le 15 de ce mois de la ville d'Olmütz, et le régiment de Palffy y viendra à sa place, mais on ignore encore où le régiment de Beck dirigera sa marche.

On a rencontré sur la route d'Olmütz à Teschen des chariots qui étaient escortés, et qui, suivant le dire des char[re]tiers, étaient chargés d'argent qu'on transportait à Teschen; mais on n'a su apprendre si cet argent devait aller plus loin.

Nouvelles de Dresde et des frontières de la Bohême du 5 de février.[1]

On achète beaucoup de grains le long des frontières de la Saxe et aux environs de Dresde que des paysans bohémiens viennent prendre pour les transporter ensuite en Bohême.

Les états de Saxe ont refusé d'accorder la proposition que la cour a faite de mettre le militaire sur le pied de 14000 hommes complets, et ils ont persisté dans la résolution qu'il ne fallait compléter l'armée qu'en 1769, ainsi qu'on en était convenu du commencement. Nonobstant cela, on a demandé des cercles 20 hommes par compagnie, ce qui fait environ 4000 hommes.

Les ministres de Vienne et de France ont eu depuis quelque temps de fréquentes conférences avec le comte Flemming et se sont assemblés deux fois par semaine.

Les avis qu'on reçoit par des voyageurs qui arrivent de Prague, conviennent que les ouvriers y travaillaient vivement aux trains d'artillerie et de munition, que les chevaux les plus forts en Bohême étaient notés, et qu'on exigeait du pays de spécifier les provisions de grains qui s'y trouvaient.

Qu'on ne pouvait pas apprendre le nombre des recrues qu'on avait notées en Bohême, mais que cela faisait un ou deux hommes par village, dont ils étaient déjà arrivés quelques transports à Prague.

Des frontières de la Silésie[2] du 15 février.

Tout ce qui a été mandé ci-devant, se confirme de plus en plus depuis ma dernière.[3]

Quant aux recrues à fournir aux troupes, il est avéré que ce qu'on en a été obligé de livrer jusqu'ici, n'a été que le reste du contingent qu'on devait encore sur les demandes précédentes de recrues. On n'a su rien pénétrer non plus, malgré toutes les perquisitions, par rapport à la levée des valets d'artillerie et de munition,[4] et, selon les apparences, l'enrôlement volontaire de quelques-uns dans le corps d'artillerie a donné lieu à un bruit pareil.

On n'entend point parler en Bohême de l'établissement d'un magasin; cependant, il y a par-ci par-là des dépôts de farines et de fourrages qu'on prétend être destinés pour l'entretien des garnisons.

Le froment et l'orge se transporte de la Bohême et de la Moravie à Vienne, parceque, la récolte ayant été chétive l'année passée, la misère doit être fort grande, surtout en Italie.

Qu'on achète, à la vérité, des chevaux par des entrepreneurs, mais que jusqu'à présent ces achats n'étaient pas considérables. Que des officiers autrichiens de cavalerie débitent qu'il manquait beaucoup de chevaux à l'état actuel de la cavalerie, et qu'ainsi on ne pouvait guère penser présentement à une remonte considérable.

[1] Vergl. S. 67. Anm. 5. — [2] Wahrscheinlich ein Bericht Schlabrendorffs. — [3] Vergl. S. 50. — [4] Vergl. S. 57.

Qu'il se confirmait que le général Laudon avait été déclaré inspecteur général de l'infanterie, et que l'été prochain il y aurait en Hongrie ou ses confins un camp des troupes.

Qu'une centaine d'hommes travaillaient présentement aux fortifications de Kœniggrætz, mais que, dès que la saison serait plus convenable, on y emploierait 4000, y compris les maçons, et 400 chariots qui devaient servir pour le transport des terres et autres matériaux nécessaires. On construit quelques écluses sur l'Elbe et une sur la rivière de l'Adler pour s'en servir des unes et des autres aux inondations.

L'église de Sainte-Anne et le couvent des Mineurs au faubourg de Prague ont été désignés pour être démolis et rebâtis ensuite de nouveau. On doit vouloir construire aussi cette année dans les ouvrages de fortification deux corps de casernes, chacun pour y loger 2000 hommes.

Le régiment de Serbelloni doit avoir établi une place de recrutement à Kœniggrætz, et plusieurs régiments doivent avoir suivi le même exemple dans différents autres endroits, parceque le général Lacy doit avoir proposé à l'Empereur qu'il était préférable de remplacer le manque de monde par ce moyen-là plutôt que par une recrue coûteuse d'étrangers dans l'Empire, vu que les États autrichiens n'avaient pas faute d'hommes, et que le nombre nécessaire en pouvait facilement être tiré, sans aucune levée violente.

Qu'au reste on n'appréhendait pas de guerre en Bohême, mais qu'on était d'opinion que, si les choses en venaient à une rupture ouverte en Pologne, que la cour de Vienne ne serait pas indifférente à cela, et qu'elle exigerait pour lors une forte recrue, parceque les régiments, pour être complets, auraient besoin de beaucoup de monde, vu qu'ils leur manquaient actuellement 24 hommes par compagnie.

Nach dem Concept.

16510. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A MOSCOU.

Potsdam, 20 février 1767.

C'est pour vous répondre à votre dépêche du 6 [1] que vous m'aviez envoyée par le courrier Schmiel, que je vous fais la présente, afin de vous dire que j'ai été fort aise d'apprendre de vous que ma dépêche raisonnée, comme vous la qualifiez, tout comme les rapports que je vous ai communiqués sur les arrangements militaires des Autrichiens, ont été là si bien accueillis que vous me le marquez. Aussi fais-je joindre ici, par la note [2] ci-close, ce que j'ai de nouvelles du depuis des apprêts des Autrichiens, dont vous ferez encore usage auprès du comte Panin.

Nonobstant tout cela, je suis très embarrassé de vous dire si je crois que ces affaires pourront devenir sérieuses ou non. J'envoie d'ici des espions et des émissaires dans presque toutes les provinces autrichiennes pour savoir et pénétrer les desseins de la cour de Vienne, et j'attends, de plus, deux époques, si l'on saura voir alors à peu près ce qui résultera de tous ses apprêts militaires.

[1] Vergl. S. 61. — [2] Die „Note" enthielt die „avis de la Moravie" vom 9. und die „nouvelles de Dresde et des frontières de la Bohême" vom 5. Februar, vergl. Nr. 16509.

La première en est à l'occasion de la nouvelle Confédération qu'on formera, quand le nouveau corps des troupes russes sera entré en Pologne. La seconde époque est, quand la nouvelle Diète en Pologne sera assemblée, si elle réclamera alors la protection des Autrichiens. De tout ce que j'apprendrai qu'il y arrivera, je vous ferai communication fidèle.

En attendant, pour que les affaires entre moi et la cour de Russie sachent être concertées et réglées, au cas que les choses parviennent à une guerre, je vous fais envoyer par le même courrier, porteur de la présente dépêche, la convention à faire sur ce sujet,[1] avec les pleins pouvoirs requis à ce que vous puissiez signer cette convention.

Vous remercierez, au reste, bien affectueusement le comte de Panin de toutes les obligeantes attentions qu'il me témoigne en tout ce qui regarde mes affaires particulières, comme à l'égard de Schweigger, de Mengden et de la veuve de Kurssel,[2] en l'assurant de ma reconnaissance et de ma parfaite estime. Vous lui direz, de plus, que j'ai fait expédier mon ordre au feld-maréchal Lehwaldt, afin qu'il permette le passage aux détachements russiens qui pourraient se trouver dans le cas d'avoir à traverser les frontières de mes provinces de Prusse, lorsqu'il en sera préalablement requis par les chefs qui les commanderont.[3]

Federic.

Nach dem Concept; in der Ausfertigung fehlt das Tagesdatum.

16511. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A MOSCOU.

Solms berichtet, Petersburg 12. Februar: „Ayant à rendre compte aujourd'hui à Votre Majesté de l'impression qu'a produite sur l'esprit de Sa Majesté l'impératrice de Russie le contenu de Sa dépêche du 26 de janvier,[4] ce que j'aurai à Lui dire là-dessus, ne servira que de confirmation à ce que j'ai eu l'honneur de Lui mander préférablement par mon dernier rapport du 6 de ce mois.[5] Sa Majesté Impériale a été très sensible aux preuves d'amitié que Votre Majesté lui a témoignées tant par la communication des nouvelles intéressantes qu'il Lui a plu de donner sur les apprêts militaires des Autrichiens, que par les avis et les conseils amiables qu'Elle a bien voulu y ajouter. Elle tombe d'accord avec Votre Majesté que l'idée qu'on s'est formée peut-être à Vienne que la cour de Russie ne risquerait pas de pousser les affaires en Pologne, si elle trouvait de l'opposition quelque part, ait pu engager l'Impératrice-Reine à essayer de faire quelques démonstrations; mais elle est de l'opinion que, lorsqu'on s'apercevra de la continuation d'un concert parfait entre Votre Majesté et la Russie et d'une fermeté soutenue, conduite sur les mêmes principes de droiture et de bonne foi qui jusques ici ont réglé les démarches des deux

[1] Vergl. Nr. 16471. 16506. — [2] Vergl. Nr. 16504. — [3] Cabinetserlass an Lehwaldt, Potsdam 18. Februar. Nach der eigenhändigen Weisung auf dem „für die Cabinetsvorträge" angefertigten „Extract" des Berichtes, Potsdam 18. Februar: „Es muss denen Russen verstattet werden." — [4] Nr. 16463 und 16464. — [5] Vergl. S. 61.

cours, l'Impératrice-Reine bornera les siennes à ces démonstrations et ne s'exposera pas à des dangers d'une guerre. Cependant, elle approuve parfaitement que, sur les apparences qui paraissent se manifester d'un raisonnement contraire, on se mette en état d'être prêt à tel évènement qui puisse arriver. C'est dans cette intention que Sa Majesté l'Impératrice reçoit avec remercîment le conseil de Votre Majesté pour tenir prêt un corps de 50 à 60000 hommes, pour être employé au besoin de porter la guerre dans les États autrichiens mêmes, et elle a donné ordre à M. de Panin et au général comte de Tschernyschew de se concerter sur ce sujet . . .

Sa Majesté l'Impératrice reconnaît encore comme très juste et nécessaire la demande de Votre Majesté de S'assurer d'un dédommagement, au cas que par les suites de cette protection commune qui doit être donnée aux Dissidents en Pologne, Elle fût impliquée dans une guerre avec la maison d'Autriche. Et comme elle est persuadée que Votre Majesté, tant en considération de Ses engagements qu'Elle a contractés avec Sa Majesté l'Impératrice par Son traité d'alliance, que par celle de la nature du système même qui a été établi par là, et qui est fondé sur la conservation des deux États, ne demandera rien qui puisse être préjudiciable à la Russie, ni qu'Elle exigera que le dédommagement Lui soit donné à ses dépens, elle consent volontiers de le Lui faire trouver partout où il pourra être pris sur le compte de la puissance ennemie qui par ses démarches aura engagé cette guerre pour laquelle on se voit obligé de prendre des précautions; et ce cas d'une telle guerre ayant effectivement existé, Sa Majesté l'Impératrice se fera même alors un devoir et mettra un point d'honneur à ne pas poser les armes, jusqu'à ce que ce dédommagement stipulé aura été effectué en faveur de Votre Majesté. Elle attend donc qu'il vous plaise, Sire, de vous ouvrir plus clairement à ce sujet et de lui faire connaître les conditions sur lesquelles vous désireriez de convenir particulièrement."

Potsdam, 22 février 1767.

J'ai bien reçu la dépêche du 12 de ce mois que vous m'avez adressée par le courrier Netter, et veux bien vous marquer la satisfaction suprême que j'ai eue des assurances que vous m'y renouvelez du bon accueil que mes communications des nouvelles sur les apprêts militaires des Autrichiens, tout comme mes avis et conseils que j'avais joints, ont eu auprès de Sa Majesté l'impératrice de Russie; ce dont vous ne manquerez pas de certifier le comte Panin par un compliment de ma part convenable à ce sujet, pour lui faire sentir combien j'en suis sensiblement affecté.

Quant aux affaires que vous avez traitées dans votre dépêche ci-dessus accusée, je suis bien aise de vous dire en réponse:

Que 1° sur ce qui regarde le dédommagement que je demande m'assurer de la cour de Russie, au cas que par la protection que nous donnons aux Dissidents de Pologne, je fusse impliqué dans une guerre avec la maison d'Autriche, mon sentiment est que je ne le désire autrement que de me le faire trouver par la Russie, partout où il pourra être pris sur le compte de la puissance ennemie qui par ses démarches aura engagé cette guerre, et qu'en cas de cette guerre Sa Majesté Impériale ne posera pas alors les armes jusqu'à ce que ce dédommagement stipulé aura [été] effectué en ma faveur.

Quant au second point, touchant le changement à faire d'une seule expression dans la déclaration que mon ministre à Varsovie ira faire

en son temps,[1] et d'y substituer simplement les mots des Dissidents,[2] j'en suis d'accord, tout comme des instructions à donner de ma part à mon résident de Junk à Danzig, pour disposer les Danzicois de s'associer à la Confédération des Dissidents, comme ils en seront requis. Aussi viens-je de donner mes ordres en conséquence à mes ministres des affaires étrangères.[3]

Par les circonstances que vous m'apprenez d'ailleurs, je vois bien que la cour où vous êtes, est toute déterminée de soutenir la cause des Dissidents en Pologne. Selon toutes mes nouvelles que j'ai de là, les Russes n'y trouveront d'autres adhérents que les seuls Dissidents.

Quant aux Autrichiens, il faudra voir à présent ce qu'ils feront. Sur ce point-là, je suis assez du même sentiment que la cour de Russie.

Il y a cependant une chose encore que je répute nécessaire, savoir que, nonobstant que je sois incertain encore de ce que les Autrichiens entreprendront, et que je puisse à peine me persuader qu'ils commenceront la guerre, je crois pourtant qu'il conviendra que je m'entende avec les Russes un peu plus précisément sur les opérations, le cas existant, à faire, afin qu'il ne faille pas nous y préparer, quand il sera temps d'agir, mais que plus tôt nous sachions préalablement nos idées de ce qu'il y aura à faire alors. Je suis intentionné, pour cela, de coucher par écrit mes idées sur ceux qui sauront être mêlés dans cette guerre et comment les Russes y sauront agir, que je vais vous communiquer, afin qu'en cas de guerre nous ayons auprès de la main un plan à nous diriger et que, dans le cas que nous n'ayons nécessaire de nous en servir, l'on mettrait à part, sans qu'il en transpire quelque chose.

Au reste, vous recevrez à Moscou mes dépêches ultérieures, et je ne doute pas que, quand vous recevrez la présente, celles très intéressantes que je vous ai envoyées à la date du [18, 19, 20][4] par le courrier Schimmelpfennig, vous auront déjà été exactement rendues.

Nach dem Concept. Federic.

16512. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 23 février 1767.

J'ai reçu votre dépêche du 17 de ce mois, et, bien aise que je suis d'avoir appris ces nouvelles que vous m'y avez communiquées,[5]

[1] Vergl. Nr. 16454. — [2] Statt „villes de la Prusse polonaise". — [3] Cabinetserlass an Finckenstein, Potsdam 22. Februar. In dem Erlass vom 24. billigt der König die demgemäss aufgesetzten Ministerialerlasse an Junk und Benoît, d. d. Berlin 24. Februar, und übersendet an Finckenstein den Bericht Schulenburgs vom 14. Februar, mit dem Befehl, nach Rücksprache mit der Herzogin von Württemberg die Antwort aufzusetzen. — [4] Nr. 16504. 16506. 16510. — [5] Thulemeier hatte über den

vous continuerez de m'informer exactement de toutes celles qui parviendront ultérieurement à votre connaissance; surtout j'attends que vous m'informiez de ce [que] vous apprendrez par rapport aux démarches et aux arrangements militaires des Autrichiens.[1]

Au surplus, quand il arrive que le général Yorke reviendra de vous faire des questions sur de prétendus préparatifs que je faisais, indiquant une marche prochaine de mes troupes, vous lui répondrez d'un ton moqueur que, si actuellement il se faisait des préparatifs de guerre, c'était plutôt chez les Autrichiens qu'on en fît, que chez nous.

Nach dem Concept. Federic.

16513. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A BERLIN.

Potsdam, 23 février 1767.

Mon très cher Frère. Votre lettre,[2] mon cher frère, m'a fait d'autant plus de plaisir, puisqu'elle sert de preuve de la bonne santé dont vous jouissez. Les beaux jours que nous avons eus, m'ont incité d'en profiter, et j'ai fait des promenades, qui font autant de plaisir que de bien à la santé.

Ce sera le 8 de mars que les Russes feront leur entrée en Pologne, et, peu après, on verra ce que pense la cour de Vienne, mais je crois qu'elle pensera qu'il vaut mieux se tenir en repos que de faire une sottise, et, sans doute, elle aura raison.

Il paraît bien que la guerre est un fléau inséparablement attaché à la constitution du monde, car à peine avons-nous joui d'un instant de paix que voilà une guerre qui se prépare au Nord, et une autre qui s'annonce vers le Sud. En lisant l'histoire, on trouve par tous les temps que cela a été de même. Je crois que la raison en est qu'il se fait peu de guerres par lesquelles des empires sont renversés, que, dans la plupart, un parti a le dessous, et que celui-là, au moment de son humiliation, n'aspire que pour renouveler la guerre, afin de prendre sa revanche. Joignez à cela l'inquiétude, qui est dans l'esprit de la plupart des hommes, de l'ambition et des vues d'intérêt: voilà plus qu'il n'en faut pour faire répandre des flots de sang jusqu'aux siècles les plus reculés. Je souhaite, mon cher frère, d'apprendre toujours de bonnes nouvelles de votre santé, vous priant de me croire avec une parfaite estime, mon cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig. Federic.

---

schlechten Stand der französischen Finanzen und über die geringen Aussichten auf einen Krieg mit England berichtet.

1 Am 26. Februar wiederholt der König obigen Befehl an Thulemeier. — 2 D. d. Berlin 21. Februar.

16514. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 23 février 1767.

J'ai bien reçu le rapport que vous m'avez adressé le 10 de ce mois. Quant aux raisons que vous m'indiquez, auxquelles la négociation de l'Angleterre avec la Russie s'accroche,[1] je suis bien aise de vous faire observer que les ministres anglais sont dans l'illusion qu'ils sachent marchander à leur gré telle puissance qu'ils voudront; en quoi pourtant ils se trompent furieusement, parcequ'il est presque impossible que des négociations puissent réussir, à moins qu'il n'y ait un intérêt commun et réciproque des deux contractants. Il y a, de plus, à considérer qu'on se sent d'autant plus de répugnance d'entrer en négociation avec une puissance qui se trouve atteinte de mauvaise foi.

Pour ce qui regarde le comte Chatham, je crois qu'il soutiendra l'ascendant qu'il a gagné dans le Conseil et dans le Parlement présent; mais je voudrais bien parier que le terme que cela durera, serait tout au plus jusqu'au Parlement qu'on assemblera l'année prochaine.

Nach dem Concept. Federic.

16515. AN DEN GEHEIMEN RATH VON SCHWARTZENAU IN REGENSBURG.

Potsdam, 24. Februar 1767.

Von dem Einhalt Eures an Mich unter dem 16. dieses Monates immediate erstatteten Berichtes[2] habe Ich vorerst alle Zufriedenheit gehabt, gebe Euch aber sonsten darauf in Antwort, wie Meine Intention ist, dass Ihr auf alles, so Eurer Orten und Gegenden in der Sache quaestionis österreichscherseits passiret und unternommen wird, beständighin eine genaue Attention haben und, wenn Ihr davon, auch dass der kaiserliche Hof zum Kriege geneigt wäre, etwas höret, Mir solches immediate berichten und in Conformité der Euch deshalb vorhin rescribireten Instruction[3] anzeigen sollet.[4]

Nach dem Concept. Friderich.

---

[1] Als hauptsächlichsten Grund der Verzögerung bezeichnete Maltzan den Widerwillen der englischen Nation, den Russen Subsidien zu bewilligen, „avant qu'on ait un besoin réel de ses troupes". Ferner wünsche man die weiteren Entschliessungen Königs Friedrichs abzuwarten, da ohne seinen Beitritt die Allianz mit Russland nur halb so vortheilhaft sei. Vergl. S. 31. 40. — [2] Schwartzenau berichtete, dass ihm von österreichischen Neutralitätsverhandlungen im Reiche „bis diese Stunde nicht das mindeste zu Gehör, viel weniger aber ein scheinbares Merkmal vor die Augen gekommen" sei. Vergl. Nr. 16472. — [3] Vergl. S. 37. Anm. 1. — [4] Auf dem Berichte der Minister Finckenstein und Hertzberg, Berlin 2. März, mit der Meldung, dass nach den übereinstimmenden Berichten der Gesandten über österreichische Neutralitätsverhandlungen im Reiche nichts bekannt und daher die Richtigkeit dieser Nachricht zu bezweifeln sei, findet sich die eigenhändige Beischrift: „Tant mieux. Federic." Vergl. Nr. 16473.

16516. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 24[1] février 1767.

Le rapport que vous m'avez fait du 14 de ce mois, m'a été remis. Avant que d'entrer en d'autres matières, je veux bien vous dire que, quant à la proposition que le maréchal comte Lacy est venu vous faire pour faire l'échange de deux soldats mes sujets contre autant de leurs, mon intention n'est du tout pas de me prêter à de pareils échanges individuels et séparément un à un, mais que je prétends que de la part des Autrichiens on accomplisse les stipulations du traité de Hubertusburg sur cet article dans toute son étendue, en se prêtant à l'échange mutuel des sujets qui ont été obligés d'entrer dans le service de l'une et de l'autre des parties contractantes, de sorte donc qu'il faut qu'il se fasse tout ou rien à ce sujet. La susdite proposition du maréchal Lacy vous fournit une bonne occasion dont vous profiterez pour renouveler à présent vos instances à la cour sur l'accomplissement de cet article de la paix,[2] et que le ministre de Russie, le prince Golizyn, les appuie,[3] conformément aux instructions qu'il en a reçues de sa cour; sur quoi vous vous concerterez avec lui, de manière que vos représentations là-dessus se fassent également en termes modérés et poliment.

Au surplus, je suis bien aise de vous dire que, pour ce qui regarde les apprêts militaires des Autrichiens, il faudra voir encore ce qui en sera. Comme ils formeront un camp de cavalerie auprès de Presbourg,[4] la chose par rapport à leurs vues ne me paraît pas encore assez éclairée. C'est pourquoi vous devez continuer à être attentif sur toutes leurs démarches et arrangements et à me faire vos rapports là-dessus.

Nach dem Concept. Federic.

16517. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 25 février 1767.

J'ai bien reçu le rapport que vous m'avez adressé du 18 de ce mois. Quoique je convienne de ce que vous dites que les apparences ne sont pas telles actuellement que la cour où vous êtes, voudrait d'abord entrer en guerre, néanmoins on n'en saurait pas encore en juger que problématiquement. Ce sera le 8 du mois de mars qui vient où un nouveau corps Russes entrera en Pologne,[5] et c'est à l'occasion de cet incident qu'on verra ce que les Autrichiens voudront faire. Et si alors vous redoubliez d'attention, on s'apercevra où ils en veulent.

Au reste, il m'est revenu que le prince d'Anhalt-Zerbst a quitté le service autrichien. Je voudrais bien savoir de vous à ce sujet si c'est

[1] Das Tagesdatum nach der Antwort Rohds, Wien 4. März. — [2] Vergl. Bd. XXIII, 533; XXIV, 421; XXV, 390. 391. — [3] Vergl. Bd. XXV, 346. 349. — [4] Vergl. S. 59. — [5] Vergl. S. 73.

la cour de Vienne qui, piquée qu'elle est contre celle de Russie, l'a congédié, ou si c'est lui qui a demandé son congé. Vous ne manquerez pas ainsi de m'en informer et des circonstances qui ont motivé cet accident.

Federic.

Nach dem Concept.

16518. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 25 février 1767.

J'ai reçu le rapport que vous m'avez fait le 18 de ce mois; qui ne m'offre guère d'objet, quant aux affaires publiques, pour vous y répondre, si ce n'est qu'il me paraît prématuré ce que vous marquez du bruit des différents petits magasins que les Autrichiens faisaient former en Pologne sur leurs frontières. Au lieu de cela il m'est revenu qu'ils fassent acheter en Pologne quelque nombre de chevaux de remonte.

Pour ce qui regarde l'augmentation de vos appointements que vous sollicitez, il faut que vous observiez que tout ce que je fais payer en salaires, est réglé ici sur un état fixe que je ne saurais altérer ni hausser, et que c'est ainsi qu'il faut que je vous recommande un bon ménage pour régler la dépense sur le revenu. En attendant, pourvu que vous continuiez à vous bien conduire dans mes affaires, je saurais bien vous accorder quelque gratification particulière, ce que je me suis proposé de réaliser.

Federic.

Nach dem Concept.

16519. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 26 février 1767.

J'ai bien reçu votre rapport du 13 de ce mois. De la manière que j'en vois que le chevalier Pitt se comporte envers les ministres pendant son absence à Bath,[1] il me semble qu'avec ses hauteurs et ses négligences il le poussera si loin que son ministère présent ne sera guère de longue durée, surtout quand son crédit auprès de la nation diminue.

Au reste, informez-vous de ce qu'on dit et raisonne là-bas où vous êtes, des affaires présentes de Pologne, de même que des apprêts militaires que la cour de Vienne fait actuellement pour rendre son armée

[1] Maltzan berichtete: „Les secrétaires d'État envoient souvent des exprès à Bath, mais soit que leurs dépêches ne soient pas assez importantes, soit que le chevalier Pitt veuille en différer la résolution jusqu'à son arrivée, leur retour n'a donné jusqu'ici aucun branle aux affaires.“ Alle inneren und äusseren Angelegenheiten ruhten völlig.

mobile et prête à marcher. C'est uniquement par un motif de curiosité que je serai bien aise de savoir ce qu'on en sent à vos lieux; ainsi donnez-m'en vos nouvelles.

Nach dem Concept. Federic.

16520. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A BERLIN.

[Potsdam,] 28 [février 1767].[1]

Mon très cher Frère. Les bonnes nouvelles que vous me donnez de votre santé,[2] m'ont fait tout le plaisir possible. L'hiver, quoique rude, n'a pas été long, et je crois que le grand froid est le plus grand ennemi de l'homme. La chaleur nous fait vivre, et ce qui s'oppose au mouvement du sang, doit nécessairement se trouver contraire à notre composition.

Les préparatifs de guerre se ralentissent chez les Autrichiens; je crois qu'ils se sont flattés qu'on les laisserait faire, et qu'on ne porterait aucune attention à leurs desseins; pour moi, mon cher frère, je suis résigné à tout. Faut-il faire la guerre, je la ferai; faut-il maintenir la paix, je la maintiendrai. Et, à parler franchement, après les calamités qui ont en dernier lieu accablé et ébranlé l'État, il serait à souhaiter que nous eussions encore quelques années pour le raffermir et le fortifier en même temps.

Vous saurez, sans doute, que le prince de Zerbst a été congédié du service autrichien;[3] c'est un grand héros qu'ils perdent, et qui diminuera la confiance qu'ils avaient en leur force. En revanche, ils ont fait l'acquisition du prince de Darmstadt dont je les félicite. Sa femme[4] est au désespoir de le savoir en ce service; mais ce n'est pas la dernière folie que fera ce Prince. Tous ces exemples me convainquent que le plus grand bien que les parents puissent faire à leurs enfants, c'est de leur donner une bonne éducation. Il est vrai qu'ils ne sont pas les maîtres d'y réussir, et que, si la nature n'a fait un bon fond sur lequel ils puissent travailler, ils y perdent leur peine et leurs soins; mais, en vérité, il y en a beaucoup qui ne pensent qu'à enrichir leurs successeurs, et qui, par leur négligence, perdent de bons naturels dont on aurait pu tirer parti.

Le prince héréditaire de Brunswick a fait une chute dangereuse sur le chemin de Milan à Turin;[5] il est obligé de garder le lit. On parle d'esquilles du crâne, ce qui me fait craindre pour lui; car les blessures de la tête sont dangereuses et emportent un homme au moment qu'on s'y attend le moins. Il ne sera de retour à Brunswick qu'au

[1] Vom 28. Februar ein Schreiben an Voltaire in den Œuvres, Bd. 23, S. 125. — [2] In seinem Schreiben, Berlin 25. Februar. — [3] Vergl. Nr. 16517. — [4] Erbprinz Ludwig war mit der Prinzessin Karoline von Pfalz-Zweibrücken-Birkenfeld vermählt. — [5] Der Erbprinz befand sich auf einer Reise in Italien, vergl. Bd. XXV, 383.

mois de juin, et il y sera toujours trop tôt pour le bien de son père et pour le sien.[1] Je vous embrasse, mon cher frère, en vous assurant de la tendresse infinie avec laquelle je suis, mon très cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

16521. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 28 février 1767.

Je suis bien aise de voir par votre rapport du 27 que vous avez instruit le comte de Schulenburg par la dépêche que je viens de signer, d'après les observations que ma nièce la duchesse de Württemberg vous a faites sur les articles du mémoire qu'on a remis à Stuttgart à mondit ministre.[2] J'espère que cela portera effet, ne désirant [rien] tant que de pouvoir contribuer à rendre plus avantageuse la situation des affaires de ma nièce.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

16522. AU MARÉCHAL DE LA COUR COMTE DE SCHULENBURG A STUTTGART.

Potsdam, 1er mars 1767.

J'ai reçu votre rapport du 18 février, avec le mémoire[3] qui vous a été remis de la part du ministère de Württemberg; au sujet duquel je vous dirai que vous devez déclarer à ce ministère qu'il en paraissait presque qu'il pensait se jouer de moi, par la distinction frivole qu'il avait mise en avant entre les domestiques du premier rang de la Duchesse[4] d'avec les subalternes; que c'était pourquoi ces ministres dussent savoir que je ne me départirais du tout pas de ce que ma nièce

[1] Vergl. S. 66. — [2] Die Denkschrift, d. d. Stuttgart 12. Februar, war von Schulenburg mit dem Bericht vom 14. Februar abschriftlich übersandt und zugleich mit diesem von Finckenstein der Herzogin vorgelegt worden (vergl. S. 72. Anm. 3). In der Ministerialantwort, Berlin 27. Februar, wurde Schulenburg ermächtigt, mit dem württembergischen Ministerium den Entwurf einer Convention zwischen dem Herzog und dem König aufzusetzen und für die Herzogin zu fordern: unbeschränktes Verfügungsrecht über ihren gesammten Hofstaat, pünktliche und hypothekarisch gesicherte Zahlung ihrer Pension (vergl. S. 48. Anm. 4) und völlige Freiheit in der Wahl ihres Aufenthaltes. Der Anfang dieses Ministerialerlasses ist fälschlich als Cabinetserlass mit dem irrigen Datum „21 février" abgedruckt bei Mohl, Beiträge zur Geschichte Württembergs, I, S. 205. — [3] D. d. Stuttgart 16. Februar. — [4] Als solche wurden nach Schulenburgs Bericht der Oberhofmeister und die Hofdamen bezeichnet. Schulenburg berichtete, dass die Herzogin dessenungeachtet verpflichtet sein sollte, für sämmtliche Mitglieder ihres Hofstaats, die sie entlassen würde, auch fernerhin zu sorgen.

dût avoir la libre et plénière disposition de toutes personnes de sa cour et de ses domestiques, sans aucune distinction de rang et de qualité et sans attendre qu'on lui en envoyât d'autres de Stuttgart. Vous vous conformerez ainsi précisément à cet ordre.

Nach dem Concept. Federic.[1]

16523. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 1er mars 1767.

J'ai bien reçu votre rapport du 21 du mois dernier de février, et ai été fort aise d'en apprendre que le ministre de Russie ait reçu les instructions de sa cour touchant le nouveau corps de ses troupes qui va entrer en Pologne. A présent je n'attends que la nouvelle que ce corps se soit effectivement rendu en Pologne, pour juger ensuite quelle impression cela aura fait sur la cour de Vienne; car alors il se manifestera si elle persévérera dans ses ostentations ou si elle voudra se tirer hors de l'affaire.

Nach dem Concept. Federic.

16524. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 2 mars 1767.

Le rapport que vous m'avez fait du 24 de février, m'a été rendu, et je suis bien aise que vous avez commencé à me communiquer les notions que vous avez eues jusqu'à présent de ce qui regarde les arrangements militaires que font les Autrichiens.[2] Continuez toujours d'y veiller, et mandez-moi exactement tout ce que vous apprendrez ultérieurement relativement aux altérations qu'ils font parmi leurs troupes en Brabant et dans le Pays-Bas.

Comme, de plus, je souhaiterais de savoir ce que l'on juge et dit en France sur les affaires présentes de Pologne et sur les mouvements qu'il y a au sujet des Dissidents, que la Russie maintient pour les faire rétablir dans leurs droits, tâchez de vous en informer et si cela déplaît

[1] Am 1. März unterrichtet der König Finckenstein von dem Inhalt des obigen Erlasses und befiehlt ihm, Schulenburg auf die übrigen Punkte seines Berichtes nach den Wünschen der Herzogin zu bescheiden, „en vous exprimant, avec cela, en termes de haut ton, pour avoir une réponse catégorique du ministère, qui, à ce qui me paraît, ne vise qu'à m'amuser, et où il n'y a ni rime ni raison dans ce qu'il dit". Der demgemäss an Schulenburg ergangene Ministerialerlass ist Berlin 2. März datirt. — [2] Thulemeier berichtete, dass nach allen seinen Nachrichten in den österreichischen Niederlanden Truppenbewegungen nicht stattfänden. Vergl. Nr. 16465. 16492.

aux Français, de même s'ils glosent contre. Ce que vous m'apprendrez ensuite par vos rapports. [1]

Nach dem Concept. Federic.

16525. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 2 mars 1767.

J'ai reçu votre dépêche du 17 février, et vous sais gré des nouvelles qu'elle comprend. Ce que vous me marquez de la goutte du chevalier Pitt, qui continue d'arrêter son arrivée à Londres, [2] excite assez ma curiosité pour vouloir savoir de vous ce que c'est effectivement que sa maladie, s'il en est véritablement saisi ou si c'est une feinte de sa part pour vouloir attendre certains évènements favorables, afin de se produire alors au public, ou ce que vous croyez d'ailleurs ce que cela puisse être. Car, à ce qu'il me semble, quand même il fut malade, il lui resterait pourtant des intervalles où il saurait donner par écrit le sentiment qu'on lui demande sur des affaires. Il se peut aussi qu'il soit attaqué de quelque maladie, mais je ne suis pas sans soupçon qu'il affecte d'être plus mal qu'il ne l'est pas, pour attendre certaines conjonctures; sur quoi j'attends que vous m'éclairc[iss]iez.

Au surplus, expliquez-moi ce que ce sont que les subsides que la Compagnie des Indes à Londres offre de payer au gouvernement. Car mes lettres de Hollande [3] viennent me marquer que cette Compagnie avait offert au gouvernement une partie considérable de ses possessions, dont on retirerait des revenus jusqu'à un million et demi de livres sterling, mais que le comte de Chatham l'avait refusé, parcequ'il ne voulait pas s'en contenter.

Nach dem Concept. Federic.

16526. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Rohd berichtet, Wien 25. Februar: „D'un côté, il est sûr et certain que l'Impératrice-Reine est dégoûtée de la guerre, qu'elle n'en veut plus, et qu'elle fera tout ce qu'elle pourra, pour l'éviter. Le système qu'elle a bâti depuis la paix de Hubertusburg, a pour fondement la paix suivie; sans celle-ci il tomberait aussitôt en ruine, ce qui la mettrait dans les plus grands embarras. Loin d'acquitter les vieilles dettes, elle serait obligée d'en contracter de nouvelles au sortir de la première campagne peut-être, et si le crédit venait à lui manquer, ses affaires prendraient le chemin d'un très grand désordre, par conséquent elles pourraient devenir fort critiques pour le sort de ses armes . . . A cela il faut ajouter encore qu'en faisant la guerre aux Russes en Pologne, les armes de l'Impératrice-Reine pourraient attraper bien des

[1] Am 16. März wiederholt der König den obigen Befehl an Thulemeier, „bien curieux que je suis d'apprendre ce que l'on dit et raisonne en France des affaires présentes de Pologne". — [2] Vergl. S. 76. — [3] Bericht Thulemeiers, Haag 24. Februar.

coups et s'attirer à dos ceux-là en Hongrie, sans avoir la perspective de quelque conquête ou d'y trouver un équivalent pour les frais de la guerre.

Mais, de l'autre côté, il n'est pas moins sûr aussi que les démarches de la Russie en Pologne et le ton dont elle y décide, déplaît souverainement à la cour et au ministère d'ici. L'une et l'autre souhaiteraient bien d'y remédier, si cela se pouvait, sans se commettre avec la Russie, c'est-à-dire, sans avoir besoin d'en venir aux voies de fait avec elle. Il n'est pas douteux aussi que le clergé en Pologne et tout le parti catholique, opposé à la Confédération des Dissidents, remuera tous les ressorts possibles, non seulement ici, mais aussi à toutes les autres cours catholiques en Europe, pour les intéresser dans cette cause de leur religion, et que celle de Rome tâchera d'inspirer le fanatisme partout où elle pourra, et d'allumer le flambeau de la guerre par le doux langage des exhortations les plus pastorales et les plus pathétiques.

Il est difficile aussi de ne pas croire que la France serait bien aise de voir la cour de Vienne aux prises avec la Russie, et si celles de Versailles et de Madrid ont envie d'entrer tout de bon dans cette affaire, on promettra des monts d'or à celle d'ici pour l'engager à défendre la brèche, et on fera de nouveaux traités en conséquence.

Mais tous ces arrangements-là ne me persuadent pas encore que le ministère d'ici voudra s'y laisser prendre et faire une levée de bouclier ou quelqu'une de ces démonstrations guerrières qu'il fût obligé de soutenir. En pesant le pour et le contre dans la balance du bon sens, il me semble que les motifs les plus solides sont pour les mesures qu'on doit garder ici pour le maintien de la paix, et, nonobstant celles qu'on prend depuis quelque temps dans l'état militaire, elles ne sont pas assez grandes ni assez vivement poussées encore pour en augurer des réalités ou des démonstrations qui pourraient y mener. Je conclus de là que la cour d'ici ne se mêlera pas des affaires de Pologne à main armée, mais, si l'occasion s'en présentait qu'on y entre en négociation sur le plus ou moins des droits à rétablir en faveur des Dissidents, elle serait bien aise d'y figurer aussi et d'y prendre quelque part. Voici à peu près ce qu'on en pense ici . . .

Par quelques propos vagues que j'ai entendus, il m'a paru qu'on se flatte ici que la Porte ne verra pas d'un œil tranquille entrer un gros corps de troupes russes en Pologne et y agir comme dans un pays de conquête. Je crois qu'on s'en flatte en vain, mais, si cette espérance était fondée, cela changerait fort la thèse, et alors on serait peut-être assez porté ici à faire des efforts et cause commune avec ladite Porte." [1]

Potsdam, 4 mars 1767.

J'ai bien reçu votre rapport du 25 février, et ne saurais que tout-à-fait applaudir à la façon dont vous pensez sur ce que la cour où vous [vous] trouvez, fera, quand un nouveau corps de troupes russes sera entré en Pologne.

Si l'on consulte ce que la raison en dicte, on doit croire que les Autrichiens suivront le système de paix qu'ils ont adopté depuis la pacification de Hubertusburg, et qu'ils n'entreront point en guerre au sujet de ce qui se passe en Pologne. Mais il y a deux choses qui me tiennent en suspens encore, pour ne pas me décider là-dessus, savoir qu'on n'est pas au fait de quoi il s'agit dans leurs négociations d'avec

[1] Am 7. März (das Tagesdatum nach der Ausfertigung) unterrichtet der König Solms von den obigen Meldungen Rohds über die Pforte, „afin que vous en fassiez un usage convenable auprès du comte Panin".

la France et l'Espagne et, en second lieu, de leurs manèges à la Porte Ottomane et de ce qui s'y passe.

Au surplus, il est certain qu'ils se trouvent préparés en sorte que, s'ils parviennent à une levée de bouclier, leurs arrangements pour cela seront bientôt prêts.

Federic.

Nach dem Concept.

16527. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 4 mars 1767.

Je vous sais gré des nouvelles dont vous m'avez informé par votre dépêche du 25 de février. Comme vous me marquez que toute l'attention là où vous êtes, est présentement tournée vers la cour de Vienne, pour voir si elle voudra réellement se mêler des affaires de Pologne, j'ai trouvé bon de vous communiquer pour votre direction et afin que vous ayez une idée de ce qui se passe à Vienne à ce sujet, ce que j'en ai appris de bonne main.

Der König theilt Benoît den Bericht Rohds vom 25. Februar (vergl. Nr. 16526) mit Ausnahme des letzten, die Pforte betreffenden Absatzes mit.

Tout ce problème par rapport à ce que la cour de Vienne fera, s'éclaircira, quand le nouveau corps de troupes russes sera entré en Pologne; dont en attendant j'ai bien voulu vous faire part pour votre seule direction.

Federic.

Nach dem Concept.

16528. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A BERLIN.

[Potsdam,] 4 mars 1767.

Mon cher Frère. J'ai eu la satisfaction de recevoir deux de vos lettres auxquelles je vais répondre. Pour ce qui regarde le département du Ciel, [1] je me confie entièrement dans les immuables lois de la nature, qui ne peuvent s'altérer ni se changer; de sorte que je regarde comme impossible toute mutation prompte de l'axe de la terre qui pourrait contribuer à radoucir la dureté de notre climat. Il se pourrait faire peut-être qu'après la révolution de quelques siècles le mouvement de rotation de cet axe nous portât quelque bénéfice, mais, mon cher frère, je ne pousse pas mes réflexions et mes espérances si loin.

Quant à ce qui regarde ceux qui gouvernent la terre — et qui la tremblent souvent —, les lettres de Vienne annoncent uniformément

[1] Prinz Heinrich schrieb, Berlin 3. März: „On prétend ici que le soleil se lève seize minutes plus tôt et se couche plus tard, que cette découverte s'est faite en Angleterre, et que notre globe a essuyé une secousse. Si nous sommes plus approchés du Sud, j'ose espérer que notre climat deviendra plus doux, et que votre santé en profitera."

beaucoup de lenteur à ces préparatifs qu'on avait commencés avec tant de chaleur.[1] Les chevaux de cavalerie que nous faisons acheter, leur ont mis la puce à l'oreille.[2] Ils ont compris que nous étions de concert avec les Russes, et pour peu que ces derniers mettent de circonspection dans les mesures qu'ils veulent prendre en Pologne, je me flatte que toute cette affaire se passera en douceur, quoiqu'il restera un levain d'aigreur dans l'âme des deux Impératrices que je ne crois pas qu'il me convienne de détruire.

Vous me marquez, dans la seconde lettre, que vous aviez besoin d'argent pour remettre vos biens de la Silésie.[3] Si j'en avais eu en coffre, mon cher frère, je vous l'aurais envoyé, mais, n'en ayant point, je crois cependant que vous ferez bien de faire examiner par la chambre de Silésie s'il vous faut tant d'argent pour les réparations. Mon chemin m'a conduit par Oels l'année passée, et, à vue de pays, je crois que ce bailliage peut être entièrement rétabli pour 3000 écus. Je n'ai point passé par celui d'Auras; mais, certainement, si vous employez à ces devis de mes financiers, il est indubitable qu'il y aura beaucoup à rabattre de la somme qu'on vous a demandée, et alors il dépendra de vous d'emprunter ce qu'il faudra jusqu'à ce que je puisse vous en indemniser. Étant avec la plus parfaite estime, mon cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig. Federic.

16529. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Maltzan berichtet, London 20. Februar: „Les dernières lettres de Hollande et d'Allemagne ont répandu ici plusieurs bruits au sujet des armements considérables qui doivent se faire en Autriche et dans les États de Votre Majesté, comme, par exemple, que la cour de Vienne faisait acheter nombre de chevaux de remonte, que l'Empereur faisait préparer des équipages de campagne,[4] que Votre Majesté érigeait plusieurs nouveaux corps dans Son armée, qu'Elle établissait des magasins considérables à Magdeburg etc. Comme le général Yorke,[5] à ce que je présume, aura encore brodé sur ces bruits dans ses rapports, le ministère britannique est effectivement alarmé. Le général Conway m'en a parlé dans la conférence d'hier, en me disant que, quoique leurs ministres à Vienne et à Berlin ne leur mandaient rien sur ces armements, ils étaient pourtant avertis de bonne part qu'il semblait qu'on aurait la guerre dans le moment même où on avait cru la tranquillité de l'Allemagne établie sur un pied solide. Qu'il en avait parlé au comte Seilern,[6] qui lui avait déclaré ministériellement que sa cour n'avait pas la moindre intention de faire la guerre, et que les arrangements qu'elle faisait, ne tendaient absolument qu'à se mettre en sûreté. Le général Conway finissait par me dire qu'il se flattait que Votre Majesté entretenait les mêmes sentiments pacifiques. J'ai répondu à ce secrétaire d'État que,

[1] Vergl. Nr. 16509. 16526. — [2] Vergl. S. 45. — [3] Der Prinz suchte, Berlin 1. März, um die Erlaubniss des Königs nach, für obigen Zweck bei der Churmärkischen Landschaft „20000 Reichsthaler auf das Amt Auras als ein Darlehen aufzunehmen". — [4] Vergl. S. 9. — [5] Vergl. S. 73. — [6] Der österreichische Gesandte in London.

comme Votre Majesté n'avait pas pu prévoir que de pareils bruits trouveraient du crédit ici, Elle n'avait pas pu non plus me munir d'une déclaration ministérielle à leur égard, mais qu'en attendant Ses ordres à ce sujet, je pouvais l'assurer en particulier que Votre Majesté avait encore moins d'intention que la cour de Vienne de faire la guerre, et qu'Elle observerait religieusement la dernière paix de Hubertusburg; que je n'avais rien appris des armements extraordinaires qui se faisaient dans Ses États, sinon qu'Elle avait remis sur pied le corps d'artillerie volante; que des arrangements de cette nature n'annonçaient pas un dessein de vouloir faire la guerre, et qu'ils étaient tout au plus à considérer comme des mesures de précautions auxquelles chaque prince et chaque nation étaient autorisés par le droit de la conservation de soi-même qui faisait une des premières lois du code de la nature."

Potsdam, 5 mars 1767.

Votre dépêche du 20 de février dernier m'a été bien remise. J'ai lieu de m'étonner de la question que le général Conway vous a faite, hors de saison, à l'occasion des bruits qui ont couru à mon égard, vu que, quelques arrangements que je fasse, ils ne savent affecter en rien [le] gouvernement anglais avec lequel je ne suis allié. Voilà pourquoi aussi vous devez vous borner à la déclaration que vous lui avez faite déjà, et ne lui faire aucune autre de ma part et en mon nom. Aussi, s'il arrive que les ministres anglais vous parlent encore là-dessus, vous leur répliquerez que tout ce que vous auriez appris à ce sujet, ne consistait en autre chose,[1] si ce n'était que, tout comme les Autrichiens faisaient de leur part, je faisais remonter ma cavalerie. Vous vous conformerez exactement à cet ordre.

Nach dem Concept. Federic.

16530. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 5 mars 1767.

Vous aurez vu par le duplicata de la dépêche que le sieur de Borcke à Copenhague m'a faite le 24 de février, ce qu'il me mande de l'ouverture que le baron de Bernstorff lui a donnée d'une lettre que le prince Eugène de Württemberg lui a écrite pour sonder le roi de Danemark s'il voulait se charger de la garantie d'un pacte de famille passé entre ce Prince et son frère Louis.[2] Sur quoi ma volonté est que vous devez communiquer le contenu de la dépêche au susdit prince Eugène par une lettre que vous lui ferez, et l'informerez de la bonne disposition où la cour danoise se trouve à cet égard, aussi pour demander ses intentions sur la clause qu'on désire de la part de cette cour pour être insérée dans son acte de garantie.[3]

Nach der Ausfertigung. Federic.[4]

[1] Vorlage: „à rien autre chose". — [2] Vergl. Nr. 16445. — [3] Der dänische Hof wünschte, nach Borckes Bericht, die Zufügung einer Clausel, „qui assurât l'éducation des enfants du prince Frédéric-Eugène dans la religion protestante". — [4] Das demgemäss von Finckenstein aufgesetzte Schreiben an den Prinzen Friedrich Eugen ist Berlin 6. März datirt.

16531. AU LIEUTENANT-GÉNÉRAL PRINCE FRÉDÉRIC-EUGÈNE DE WÜRTTEMBERG A TREPTOW SUR LA REGA.

Potsdam, 7 mars 1767.

Mon ministre le comte de Finckenstein aura déjà communiqué à Votre Altesse ce que le sieur de Borcke à Copenhague m'a rapporté sur la bonne disposition de la cour danoise pour vouloir se charger de la garantie que vous lui avez demandée sur le pacte de succession passé entre vous et votre frère le prince Louis, et sur ce qui regarde la clause que cette cour désire d'insérer dans son acte de garantie.[1]

Comme le comte de Finckenstein, conformément à mon ordre, a dressé tout de suite une dépêche au susdit sieur de Borcke[2] que je viens de signer, en vertu de laquelle il lui est enjoint d'entretenir la cour où il est, dans ces bonnes dispositions et de déclarer confidemment au baron de Bernstorff que je n'avais pas balancé à me charger de la garantie d'un acte également conforme aux pactes de la maison de Württemberg et à l'intérêt de la religion protestante en Allemagne;[3] que je n'avais pas cru, à la vérité, devoir y ajouter une clause relative à l'éducation des enfants de Votre Altesse, puisque cet article avait déjà été réglé d'une manière aussi satisfaisante qu'irrévocable par Son contrat de mariage, mais que je vous en écrirais cependant et me réservais de m'expliquer ultérieurement sur ce sujet à Sa Majesté le roi de Danemark, — j'ai bien voulu vous faire part de tout ceci, me flattant qu'il n'y aura rien de contraire à vos intentions, sur quoi cependant vous voudrez bien m'assurer par votre réponse que j'attends.

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Geheimen Hausarchiv zu Stuttgart.

16532. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 8 mars 1767.

Votre dépêche du 28 de février dernier m'a été remise. Je suis fort aise d'en apprendre que la cour où vous vous trouvez, reste paisible à l'égard des affaires de Pologne, et qu'elle prend en douceur ces choses.

Je vois bien, d'ailleurs, qu'il y a jusqu'à présent peu de confiance entre nos deux cours, et qu'il règne encore beaucoup de méfiance de deux côtés; en attendant, je serai toujours bien aise, quand les Autrichiens se tiendront en repos sans remuer. Quant à moi, vous saurez que, de

[1] Vergl. Nr. 16530. — [2] D. d. Berlin 7. März. In einem Cabinetserlass vom 7. an Finckenstein billigt der König diesen Ministerialerlass: „Tout est parfaitement conforme à mes intentions, et vous n'avez qu'à suivre cette affaire en conséquence et de tâcher de l'arranger sur ce pied-là." — [3] Vergl. Nr. 16445. 16446.

mon côté, je n'enverrai pas de mes troupes en Pologne; mais ce qui est vrai de tout ce [que] l'on a débité à Vienne de mes apprêts prétendus,[1] c'est que je fais remonter ma cavalerie.[2] Pour ce qui est de mes magasins, il est connu que, pour la disette des grains qu'il y a eu l'année passée dans ces contrées-ci, j'ai fait fournir aux boulangers de nos villes quantité de farines de mes magasins, dont à présent je fais remplir le vide qui en a été fait. Je vous écris tout ceci, afin de vous mettre à même de savoir ce qui est vrai ou non de mes apprêts prétendus. Au reste, je me suis proposé de diriger mes démarches conformément à celles que les Autrichiens feront.

Quant à ce qui regarde la particularité que vous me marquez par rapport aux intrigues des Français à Gênes pour faire manquer aux Suédois les emprunts qu'ils y négocient,[3] il en paraît bien que ceux-là en visent que les derniers, manque d'argent, se doivent rejeter dans leurs bras; à quoi cependant il n'y a maintenant nulle apparence, quoique cela saurait bien arriver dans le progrès du temps, vu que les arrangements de finances des Suédois ne sont pas suffisants pour mettre au net la balance de leurs dépenses d'avec la recette, sans y être aidés par des subsides de dehors . . .

Nach dem Concept.

Federic.

16533. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 9 mars 1767.

J'ai reçu à la fois vos dépêches du 24 et du 27 de février dernier; auxquelles et aux nouvelles, d'ailleurs assez intéressantes, y comprises je me borne pourtant de vous dire aujourd'hui qu'il peut être assez indifférent au ministère anglais s'il y a ici ou de la guerre ou de la paix, en sorte qu'il n'a pas [du] tout lieu de s'en mettre en peine.[4] Cependant, je suis bien aise de vous dire que, quant au bruit par lequel on a imposé audit ministère comme j'armais à toute force, il n'y en a absolument rien sinon que, comme mes voisins les Autrichiens ont été les premiers à faire remonter toute leur cavalerie, j'ai suivi leur exemple pour faire remonter aussi ma cavalerie. Et voilà tout ce qui s'est fait et passé ici.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Rohd berichtete: „On a une grande attention ici sur tout ce qui se passe dans l'état militaire de Votre Majesté; tantôt on dit qu'on y fait de grands apprêts d'artillerie, tantôt c'est une grande remonte, et je sais de très bonne part que quelqu'un de la cour a dit qu'il était entré en Pologne de petits détachements de houssards, entre autres un de Zieten, pour y chercher des chevaux, et que Votre Majesté avait fait venir des munitions étrangères à Potsdam." — [2] Vergl. S. 37. — [3] Vergl. dazu Nr. 16537. — [4] Vergl. Nr. 16529.

16534. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A BERLIN.

Potsdam, 9 mars 1767.

Mon cher Frère. Ce qui vous surprendra bien davantage, mon cher frère, que ce que je vous écrivis dans ma dernière lettre,[1] c'est que les Autrichiens sont alarmés, à leur tour, de nos préparatifs dont ils ont conçu, par de fausses nouvelles, de violents soupçons;[2] mais la vérité éclaircira toutes ces méfiances, et ils verront que ce ne sera pas moi qui sonnerai le premier le tocsin.

J'en viens, à présent, à l'article de votre lettre[3] qui, mon cher frère, regarde vos affaires, et je joins ici le consentement à cette dette,[4] que je me réserve cependant d'acquitter, dès que mes facultés le permettront, toujours dans la disposition de vous faire plaisir, pour peu que cela dépende de moi.

Notre nièce[5] nous menace d'accoucher en impromptu; je crois que, fort novice encore, elle peut avoir mal fait son calcul, mais je prévois qu'elle nous gratifiera d'un petit centaure, car elle l'a galopé comme fétus d'importance d'Oranienburg à Berlin, sans savoir dans quelle situation elle se trouvait.

Vous aurez, sans doute, vu dans les gazettes de Berlin la fameuse histoire de nos dragées de grêle grosse comme des citrouilles;[6] c'est un paroli aux gazettes de Londres qui [ont], de [leur] propre autorité, allongé les jours de deux heures.[7] Crainte de vous ennuyer par ces balivernes, je me renferme dans les assurances de l'estime et de la tendresse avec laquelle je suis, mon cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

16535. AN DEN REGIERENDEN MARKGRAFEN VON BRANDENBURG-ANSBACH IN ANSBACH.

Potsdam, 10. März 1767.

Ich habe aus Ew. Liebden Schreiben vom 25. Februarii[8] Dero über des Geheimen Rath von Knyphausen bei der zu Baireuth vorgewesenen Finanz- und Landeseinrichtung angewandte Bemühung[9] geäusserte Zufriedenheit besonders gerne ersehen. Ew. Liebden belieben versichert zu sein, dass Ich die Festhaltung der darunter mit des Mark-

[1] Nr. 16528. — [2] Vergl. Nr. 16532. — [3] D. d. Berlin 7. März. — [4] Vergl. S. 83. — [5] Die Prinzessin von Preussen. — [6] Vergl. den „Article de Gazette" in den Œuvres, Bd. 15, S. 204 und ebenda, S. XXXI. — [7] Vergl. S. 82. Anm. 1. — [8] Auf dem „für die Cabinetsvorträge" angefertigten „Extract" aus dem Schreiben des Markgrafen findet sich die eigenhändige Weisung des Königs für obige Antwort, Potsdam 10. März: „Obligeante Antwort, und an Fincken communiciret, um den plein pouvoir auszufertigen." — [9] Vergl. Nr. 16478.

grafen von Baireuth Liebden Genehmigung beliebten Maassreguln und Ordnungen zum Besten des gesammten Hauses Brandenburg Mir ohnunterbrochen werde angelegen sein lassen, und dass in solcher Rücksicht Mir zur besondern Satisfaction gereichen wird, denjenigen Dero Geheimen Räthe, dessen Gegenwart in Baireuth Sie dieserhalb für nöthig erachten möchten, auch mit einer Vollmacht von Mir, zu deren Ausfertigung Ich bereits die Ordre gestellet habe,[1] versehen zu lassen.

Nach einer Abschrift. Friderich.

16536. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 10 mars 1767.

Vous communiquerez d'abord la dépêche ci-close que je viens de recevoir du comte de Schulenburg à Stuttgart, à ma nièce la duchesse de Württemberg, pour concerter avec elle la réponse qu'il y aura à faire, que vous dresserez en conséquence alors avec les pleins pouvoirs qu'il demande.[2] Au surplus, selon mon sentiment, il me paraît que, la réponse faite à cette dépêche, nous nous entendrons bientôt avec la cour de Württemberg pour être d'accord ensemble sur cette affaire.

Nach der Ausfertigung. Federic.

16537. AU LIEUTENANT-COLONEL BARON DE COCCEJI A STOCKHOLM.

Potsdam, 10 mars 1767.

J'ai reçu le rapport que vous m'avez fait du 20 de février dernier. Selon les nouvelles[3] que j'ai touchant le capital que les Suédois négocient à Gênes, il est de 700 000 écus ou d'un million de florins qu'ils en tireront; l'article des sûretés y a mis quelque obstacle, mais, à ce que l'on croit, on trouvera moyen d'y pourvoir. C'est le comte de Canal, ministre de Sardaigne à Vienne, qui est chargé de cette négociation. Je sais tout ceci de très bonne source. Ce qu'il y a d'assez particulier, c'est que la cour de France, non contente de refuser aux Suédois le payement des arrérages de son subside,[4] a intrigué à les contrecarrer à Gênes pour leur faire manquer les emprunts qu'ils en attendent.

[1] Cabinetserlass an Finckenstein und Hertzberg, Potsdam 10. März. — [2] Schulenburg hatte mit seinem Berichte, Stuttgart 25. Februar, das „Project einer Convention" (vergl. Nr. 16521) vorgelegt und um Zustellung einer Vollmacht für die Verhandlungen gebeten. Der demgemäss mit einer „Vollmacht" an Schulenburg ergangene Ministerialerlass ist Berlin 12. März datirt. — [3] Das folgende bis zum Schluss des Absatzes nach dem Berichte Rohds, Wien 28. Februar, vergl. S. 86. — [4] Vergl. S. 2.

Au reste, tout cela ne vous est dit que pour votre direction, et vous continuerez en attendant à me faire vos rapports sur ce que vous apprendrez ultérieurement de ce qui peut mériter mon attention.

Nach dem Concept. Federic.

16538. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 11 mars 1767.

La dépêche que vous m'avez faite du 4 de ce mois, m'a été remise; dont j'ai trouvé le contenu tout-à-fait digne de ma curiosité, par rapport aux particularités qu'elle comprend touchant la personne de l'Empereur, ainsi que je vous sais parfaitement gré de ce que vous avez bien voulu m'informer de ces anecdotes. Avec cela, je suis bien aise de vous faire remarquer que, quand vous avez vu ce Prince suivre jour par jour les divertissements et les spectacles pendant le temps de carnaval, il faut songer qu'on a vu des gens pleines d'ambition qui, nonobstant cela, ont aimé à se divertir et à mener une vie joyeuse, ainsi qu'il n'y aura pas à s'étonner beaucoup, si l'Empereur est de ce nombre. De plus, je crois que vous avez raison de conjecturer que, quand ce Prince ne s'applique plus à présent au travail, autant qu'on lui a remarqué autrefois et après son avènement à l'Empire, qu'il s'en trouve dégoûté, parcequ'il n'a pas la liberté de diriger les affaires comme il le souhaite.[1] Voilà tout ce que la stérilité d'autres nouvelles me permet de vous écrire aujourd'hui.

Nach dem Concept. Federic.

16539. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A MOSCOU.

Potsdam, 11 mars 1767.

Je viens d'apprendre par le rapport que vous m'avez adressé du 19 de février dernier, votre arrivée à Moscou, et ai été fort aise de voir toutes les bonnes nouvelles dont vous m'y avez informé par rapport aux prétentions que différents particuliers mes sujets ont sollicitées en Russie, et aux justes et généreuses résolutions que Sa Majesté Impériale de Russie a prises à leur égard;[2] au sujet de quoi vous témoignerez ma parfaite satisfaction au comte Panin.

Mais ce que vous lui direz principalement de ma part, c'est que je commençais à me flatter que les affaires de Pologne se passeraient encore assez tranquillement et sans qu'il en aurait à appréhender des

1 Vergl. Bd. XXIV, 420; XXV, 389. — 2 Vergl. Nr. 16504 und S. 70.

troubles, parceque la première fougue des Autrichiens paraissait se ralentir. Nonobstant cela, je ferai mes arrangements en sorte qu'ils ne sauraient me trouver au dépourvu.

Federic.

Nach dem Concept.

16540. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 11 mars 1767.

J'ai bien reçu le rapport que vous m'avez adressé du 4 de ce mois. Quant aux affaires de Pologne relativement aux Dissidents, j'ai tout lieu de présumer qu'il en sera aussi cette fois encore comme il en a été autrefois, savoir beaucoup de bruit et de vacarme au commencement, dont ensuite ne résultera au bout du compte qu'une docilité parfaite aux volontés des Russes.

Je ne saurais d'ailleurs vous marquer rien de nouveau aujourd'hui par rapport aux Autrichiens, si ce n'est qu'il paraît que leurs démonstrations guerrières se ralentissent beaucoup.

Pour ce qui regarde le mémoire que les ministres de Pologne vous ont remis,[1] et que vous m'avez envoyé à la suite de votre susdit rapport, touchant le payement d'une douane haussée qu'on prétend demander des grains que je fais acheter en Pologne pour mes magasins,[2] j'en vois bien que ce ne sont que des défaites toutes pures que ces gens-là pensent m'en faire, mais dont vous tâcherez de les rectifier, vu qu'en cas de refus, je ne saurais que songer à des représailles à user contre eux.[3] Aussi ma volonté est que vous devez continuer de correspondre ultérieurement avec mon ministre de Schlabrendorff.

Nach dem Concept.

Federic.

16541. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 12 mars 1767.

Votre rapport du 6 de ce mois m'est exactement entré. Au sujet de son contenu je suis bien aise de vous dire que vous avez bien et tout conformément à mon intention[4] répondu au général Yorke, quand il est revenu vous questionner sur les fausses nouvelles des apprêts guerriers qui se faisaient ici. Aussi adhérerez-vous à cette réponse et continuerez, au surplus, de m'apprendre tout ce qui viendra ultérieurement à votre connaissance de nouvelles intéressantes.

Nach dem Concept.

Federic.

---

[1] Die Denkschrift trägt weder Datum noch Unterschrift. — [2] Vergl. Nr. 16502. — [3] Am 15. März weist der König La Haye de Launay an, nach Kenntnissnahme der Umstände sich mit Schlabrendorff über geeignete Repressalien zu bereden, „pour faire désister les Polonais de leur nouvel impôt". — [4] Vergl. S. 73.

16542. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN KONSTANTINOPEL.

Potsdam, 12. März 1767.

Ich habe Euren unter dem 3. des letzteren Monates Februarii Mir erstatteten Bericht wohl erhalten. Es befremdet Mich nicht, daraus unter andern zu ersehen, dass einige polnische Magnaten sich an den Tartarchan adressiret haben, um demselben über den Aufenthalt derer russischen Truppen in Polen Ombrage zu geben, indem nach aller Apparence die der römisch-katholischen Religion zugethane Polen aus einer blinden Bigotterie suchen werden, alles in Bewegung zu bringen, auch der Pforte die sinistresten Rapports zu thun, um, wo es ihnen möglich sein wird, zu hindern, dass die Dissidenten nicht in ihren Rechten und Privilegien wieder retabliret werden. Da Ich Euch aber von dem Zusammenhang dieser polnischen Sachen vorhin schon instruiret habe,[1] so habt Ihr solchem zufolge dortiger Orten in vorkommenden Fällen das Verfahren derer Russen in Polen auf eine geschickte Art zu palliiren.

Es werden die Oesterreicher in diesem Jahre zwei grosse Lägers in Ungern, als eins bei Kitsee[2] und das andere bei Pest, zusammenziehen,[3] und Ich glaube fast, dass dieses eine Gelegenheit wäre, denen Türken Jalousie gegen die Oesterreicher zu geben, damit jene um desto weniger an die polnischen Sachen gedenken.

Im übrigen habt Ihr sehr wohl judiciret, dass die in der von Euch angeführten Utrechter Zeitung enthaltene Nachricht[4] falsch und unwahr sei, wie dann kein Mann von Meinen Truppen in Polen eingerücket ist noch auch einrücken wird, woferne die Oesterreicher sich nicht in das Spiel meliren. Ihr könnet also allen dergleichen Bruits hardiment ein Démenti geben und selbige vor falsch und erdichtet declariren.

Friderich.

Nach dem Concept.

16543. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A BERLIN.

[Potsdam,] 14 mars 1767.

Mon cher Frère. Je vous souhaite un heureux voyage, mon cher frère, pour Rheinsberg. Je ne compte pas de retourner de sitôt à Berlin où, Dieu merci, je n'ai rien à faire. Je célèbre aujourd'hui le jour de naissance de ma sœur de Brunswick, qui a 52 ans, en lui souhaitant encore nombre d'autres, mais surtout du contentement, sans lequel la mort est de beaucoup préférable à la vie.

On m'écrit de Pologne[5] que tout le monde y prend feu contre

[1] Vergl. Nr. 16482. — [2] Unweit Presburg. — [3] Vergl. S. 59. — [4] Nach der Utrechter Zeitung sollten, wie Zegelin berichtete, „zwei Regimenter preussische Infanterie nebst 1000 Pferde in Grosspolen eingerücket [sein] und in der Gegend von Rawicz stehen". — [5] Vergl. Nr. 16540.

les Russes, que le mot de tolérance est en horreur à cette nation, et qu'ils sont résolus à se porter à toutes les extrémités. Mais j'en ris, car la peur, plus forte que leurs vaines rodomontades, les fera plier sous le tyrannique joug de leur voisine, et vous les verrez, si l'Impératrice le veut, devenir Dissidents eux-mêmes.

J'attends ici que le temps se radoucisse pour habiter Sanssouci; je ferai en attendant des vœux pour votre contentement, en vous assurant de la parfaite estime avec laquelle je suis, mon cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig. Federic.

16544. AU LIEUTENANT-COLONEL BARON DE COCCEJI A STOCKHOLM.

Cocceji berichtet, Stockholm 27. Februar: „Il faut qu'on croie en France la négociation entre la Suède et l'Angleterre beaucoup plus avancée qu'elle ne l'est. Le duc de Choiseul a reparlé au comte de Creutz[1] et lui a dit qu'il était instruit que le traité d'alliance offensive et défensive avec l'Angleterre était sur le point d'être signé à Stockholm; qu'en ce cas la France romprait la convention de commerce de l'année 1741, comme il l'en avait déjà prévenu. Le comte de Creutz doit lui avoir répondu qu'il n'était point informé jusqu'où les choses étaient avancées entre la Suède et l'Angleterre, mais qu'il était bien sûr qu'on n'avait jamais songé à une alliance offensive; que, par rapport à la convention de commerce, la France y avait trouvé ses avantages aussi bien que la Suède, et qu'en la cassant les deux couronnes y perdraient également."

Potsdam, 14 mars 1767.

Votre rapport du 27 de février dernier m'a été rendu. La circonstance que vous m'y marquez par rapport à ce qui s'est passé entre le duc de Choiseul et le comte de Creutz, excite ma curiosité de vouloir savoir de vous si vous croyez possible que les Suédois se puissent passer des subsides étrangers. Car, quand [même] leur alliance avec les Anglais prendra consistance, je ne vois pas bien si alors ils sauront effectuer par leur propre économie de se soutenir de leurs propres fonds. J'attends le rapport que vous me ferez là-dessus.

Nach dem Concept. Federic.[2]

16545. AU LIEUTENANT-GÉNÉRAL PRINCE FRÉDÉRIC-EUGÈNE DE WÜRTTEMBERG A TREPTOW SUR LA REGA.

Potsdam, 15 mars 1767.

La lettre que Votre Altesse m'a faite du 11 de ce mois,[3] m'ayant appris que vous voulez bien condescendre au désir de la cour de Dane-

[1] Der schwedische Gesandte in Paris. — [2] Am 21. März erhält Cocceji Befehl, den König besonders über die auf Frankreich bezüglichen Angelegenheiten zu unterrichten. — [3] Auf dem „für die Cabinetsvorträge" angefertigten „Extract" aus dem

mark pour faire insérer dans sa garantie du pacte de succession, fait avec votre frère le prince Louis, la clause relative à l'éducation de vos enfants,[1] quoique Votre Altesse exige de ladite cour le secret inviolable sur cette clause, j'en suis bien aise et viens de donner mes ordres à mon ministre le comte de Finckenstein d'instruire, dans ce sens, le sieur de Borcke à Copenhague et de dresser en conséquence la dépêche qu'il lui faut de ma part.[2] Au reste, sensible tout-à-fait aux nouveaux témoignages de confiance et d'attachement que vous me donnez, vous serez persuadé de la satisfaction que j'aurai à embrasser les occasions pour vous marquer l'amitié et l'estime avec laquelle je suis etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Geheimen Hausarchiv zu Stuttgart.

16546. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 15 mars 1767.

J'ai bien reçu votre rapport du 7 de ce mois, et vous sais gré de ces éclaircissements que vous m'avez donnés au sujet du prince d'Anhalt-Zerbst et de son congé pris du service autrichien.[3] Autant que je crois, ç'a été principalement aux instances pressantes de sa sœur, l'impératrice de Russie, qu'il s'est retiré de ce service, et j[e n']ignore pas que c'est depuis bien du temps déjà que cette Princesse a regardé de mauvais œil l'attachement que son frère marquait à la cour de Vienne.

Au reste, à l'occasion de ce que vous me marquez du temps auquel l'on s'attend à l'accouchement de l'archiduchesse princesse de Teschen,[4] je veux bien vous dire que ma nièce la Princesse de Prusse[5] la devancera en ceci, de laquelle nous le présumons vers le 14 du mois d'avril qui vient.

Federic.

Nach dem Concept.

16547. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A COPENHAGUE.

Potsdam, 16 mars 1767.

J'accuse la réception du rapport que vous m'avez fait du 7 de ce mois; dont les particularités qu'il comprend, [me] fortifient dans le sentiment que j'ai toujours porté des résolutions qu'on prend à la cour où

Schreiben des Prinzen findet sich die eigenhändige Weisung des Königs, Potsdam 15. März: „An die Minister den Brief communiciren und nach Dänemark in dem Sinn zu schreiben."

[1] Vergl. Nr. 16531. — [2] Cabinetserlass an Finckenstein, Potsdam 15. März. Der demgemäss aufgesetzte Ministerialerlass an Borcke ist Berlin 17. März datirt. — [3] Rohd berichtete, dass der Fürst von Anhalt-Zerbst in jeder Hinsicht geringes Ansehen in Wien genossen und ohne Schwierigkeit seinen Abschied erhalten habe, vergl. S. 75. 76. — [4] Mai 1767. — [5] Vergl. S. 87.

vous êtes, qu'il n'[y] en aura aucune de consistance encore, mais que les changements continueront de temps à autre, jusqu'à ce qu'on saura voir où elles se fixeront.[1]

Federic.

Nach dem Concept.

16548. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 16 mars 1767.

J'ai reçu votre rapport du 3 de ce mois. Selon la tournure que je vois que les choses commencent à prendre vis-à-vis du chevalier Pitt,[2] il est à parier qu'il ne se soutiendra pas au delà [du] temps d'une année, vu qu'il se gère avec trop de hauteur, et que, de plus, il a laissé le temps à ses frondeurs de fortifier leurs brigues contre lui.[3]

Nach dem Concept.

Federic.

16549. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A RHEINSBERG.[4]

[Potsdam,] 17 mars 1767.

Mon cher Frère. Voilà un bien mauvais temps, mon cher frère, pour votre voyage de Rheinsberg. Il a gelé comme en hiver, et le temps est si rude que je doute fort que vous sortiez beaucoup de votre chambre.

J'ai fait l'acquisition du comte Pinto, qui vient d'arriver ici. Il a été aide de camp de Lacy, de Laudon et de Brentano; il connaît parfaitement les généraux autrichiens, mais, partisan outré de Lacy, il n'y a, hors celui-là, point de salut pour les autres. Ce sont les suites des factions qu'il y a dans cette armée, que l'esprit de parti étouffe celui de justice et d'équité. Pinto apprécie tous les caractères selon le degré d'amitié qui le lie avec les personnes, de sorte qu'il serait facile de se tromper, en ajoutant trop de foi à ses rapports. D'ailleurs, il me paraît avoir une bonne connaissance du terrain, et je crois que son fort est la fortification, et par cette connaissance il pourra se rendre utile.

Les Polonais, mon cher frère, se trouvent, sans doute, dans un cas embarrassant,[5] mais le caractère national de ce peuple est pire que les

[1] Vergl. Bd. XXV, 384. — [2] Maltzan berichtete über den ersten Sieg, den die Opposition im Parlament über Pitt und die Hofpartei davongetragen hatte. — [3] Am 19. März schreibt der König an Maltzan: „La désharmonie que je vois par votre rapport du 6 de ce mois qu'elle va en augmentant parmi le ministère anglais, me fait présumer que, sur le pied qu'il se trouve à présent, il ne se soutiendra pas longtemps, et que le comte Chatham par ses manières hautaines et dictatoires se verra brouillé à la fin avec tous et chacun." — [4] Der Prinz siedelte am 16. März von Berlin nach Rheinsberg über. — [5] Prinz Heinrich hatte, Berlin 16. März, über die Polen geschrieben: „Leur situation est assez embarrassante; les hôtes qu'ils ont, sont très respectables, et il ne leur serait pas facile de s'en débarrasser, à moins d'être puissamment secondés, mais si cet espoir leur vient à manquer, il faudra bien qu'ils subissent le joug que les plus forts leur imposent."

conjonctures qui s'approchent de lui. Voici en deux mots ce qu'ils peuvent faire : employer la force contre la force, s'ils en peuvent opposer une égale à leurs ennemis, soit la leur propre ou par le secours de leurs alliés, ou bien s'accommoder de bonne grâce, pour ne pas commettre leur impuissance et se réserver à la première occasion de renverser l'ouvrage auquel la nécessité les a forcé de consentir. Mais, en menaçant, en faisant les choses à demi, en voulant se battre et en s'enfuyant, en flottant entre la magnanimité et la bassesse, il est certain qu'ils précipiteront leur royaume dans de grandes calamités, qu'ils seront ni plus ni moins obligés d'obéir, et qu'ils perdront, pour surcroît, le peu de réputation qu'ils avaient. Tout ceci se développera dans peu; vous verrez, mon cher frère, que mes conjectures ne me trompent guère. Le gouvernement polonais est une anarchie, il n'en peut résulter ni conseil prudent, ni résolution généreuse, ni persévérance dans les partis qu'ils choisissent. Enfin, il en sera ce qu'il plaira à Dieu, nous jouissons heureusement de la plus profonde tranquillité, et nous pouvons du port être les spectateurs des sottises des autres. Je suis avec la plus parfaite tendresse, mon cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig. Federic.

16550. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 18 mars 1767.

J'ai reçu votre rapport du 11 de ce mois; dont les nouvelles intéressantes que vous me marquez,[1] me font juger qu'il y aura du bruit et des cris comme à l'ordinaire à la Diète qu'on ira assembler, mais qu'après cela tout le monde se radoucira, et que tout se passera tranquillement.

Au reste, après que le nouveau corps des troupes russes entre en Pologne, et que leurs autres corps se réunissent pour appuyer les différentes Confédérations, vous serez bien attentif pour m'informer exactement de tout ce qui se passera sur ces sujets.

Nach dem Concept. Federic.

16551. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 18 mars 1767.

J'ai bien reçu la dépêche que vous m'avez faite du 11 de ce mois. Mes dernières lettres de Varsovie[2] m'apprennent qu'il y était arrivé, le 9 du mois courant, un courrier de Vienne à la cour de Pologne, mais qui ne devait avoir apporté à celle-ci aucune nouvelle satisfaisante,

[1] Vergl. dafür Nr. 16551. — [2] Vergl. Nr. 16550.

parceque l'on ne lui donne point d'espérance pour un appui de ce côté-là, ce qui avait tout abattu le roi de Pologne, qu'aussi, après la contenance indolente que les Catholiques y vissent tenir à ce Prince et à ses oncles, ils n'étaient guère encouragés.

Quand je combine cela avec ce que votre dépêche ci-dessus accusée contient de particularités, je commence moi-même à croire que ces choses se pourront passer cette fois-ci tout doucement.

Au surplus, j'apprends que les nouveaux corps de troupes russes sont actuellement entrés en Pologne pour appuyer les différentes Confédérations des Dissidents qui vont s'assembler.[1] A présent il faut voir ce qui se passera, et attendre d'ailleurs quelle issue aura la diète de Pologne qu'on ira assembler.

Nach dem Concept. Federic.

16552. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A COPENHAGUE.

Potsdam, 18 mars 1767.

Votre rapport du 10 de ce mois vient de m'être remis, et ce que vous m'y marquez des variations continuelles dans le système que la cour où vous êtes, voudrait fixer, excite ma compassion envers le Roi; de ce bon Prince on se joue, tout comme il plaît aux gens qui lui approchent.[2] Vous continuerez, en attendant, de me mander les suites de ces nouvelles.

Federic.

Nach dem Concept.

16553. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 19 mars 1767.

J'ai vu avec bien de la satisfaction les nouvelles que votre dépêche du 13 de ce mois comprend, en conséquence du rapport que vous avez eu de votre émissaire détaché dans le Pays-Bas autrichien,[3] et vous sais gré des soins que vous y avez employés.

A présent il faut encore que je sois instruit de l'impression que font en France les affaires de Pologne par rapport à leur situation présente.[4] De plus, quoique ceci par un mouvement de curiosité, dans

[1] Vergl. Nr. 16550. — [2] An Stelle des Prinzen Karl von Hessen (vergl. Bd. XXV, 371) sollte der Generalfeldmarschall Saint-Germain (vergl. Bd. XXV, 376) den Vorsitz des Februar 1767 wieder eingeführten Generalkriegsdirectoriums erhalten. Saldern (vergl. Bd. XXV, 376. 384) trat bei Christian VII. für den Prinzen ein, da Bernstorff allein an diesem seinen Rückhalt fand. — [3] Der Sendling hatte Thulemeier versichert, dass in den österreichischen Niederlanden von militärischen Bewegungen oder Kriegsrüstungen nichts zu bemerken sei. — [4] Vergl. Nr. 16524.

quel état se trouve actuellement la marine française et si elle se trouve rétablie en sorte que le gouvernement s'en puisse servir efficacement, le cas le requérant. Ce sont les deux points au sujet desquels vous tâcherez de me donner des notices aussi exactes qu'il vous sera possible, afin que je puisse juger par là ce que la France saurait faire dans les différentes occurrences qui pourraient s'occasionner.

Nach dem Concept. Federic.

16554. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A MOSCOU.

Potsdam, 19 mars 1767.

Je viens de recevoir la dépêche que vous m'avez faite le 26 de février dernier, et suis bien aise d'avoir appris les particularités qu'elle comprend.

Quant à nos nouvelles, je ne veux pas vous laisser ignorer qu'après que les Autrichiens ont eu connaissance que je remontais aussi ma cavalerie, et qu'ils se sont aperçus que je prêtais attention sur leurs démarches, ils n'ont à la vérité pas discontinué de faire remonter leur cavalerie et de compléter leur armée sur le pied de paix, mais que tous les autres arrangements et apprêts qu'ils ont pensé de faire encore, comme l'établissement des magasins, d'assembler plus de régiments dans la Bohême p., voilà de quoi ils se sont désistés, et l'on sait positivement à présent qu'ils ne feront camper que par brigades, dans le mois de mai qui vient, les régiments qui se trouvent en Bohême et dans la Moravie,[1] et qu'en Hongrie ils formeront deux camps, l'un auprès de Kitsee et l'autre chez Pest, presque tout de cavalerie, que l'Empereur ira voir lui-même.[2] D'ailleurs, il est arrêté que ce Prince ira accompagner sa sœur, la future reine de Naples,[3] jusqu'aux frontières d'Italie; circonstances [qui], combinées ensemble, font croire que les choses se passeront tout tranquillement cette année-ci de ce côté-là.

A quoi les nouvelles que j'ai eues en dernier lieu de Varsovie, et dont, sans doute, l'on sera déjà informé là où vous vous trouvez, s'accordent pareillement, vu qu'on m'en a marqué que le roi de Pologne avait reçu par un courrier des lettres de la cour de Vienne dont le contenu lui avait déplu souverainement et le rendu tout abattu;[4] de quoi on peut bien tirer la conclusion que les Autrichiens n'ont nulle envie de se mêler des affaires de Pologne.

A présent, il reste à voir ce qui se passera à la Diète extraordinaire qu'on ira assembler en Pologne, et si les mécontents voudront

[1] Bericht Rohds, Wien 28. Februar. — [2] Berichte Rohds, Wien 11. und 18. Februar, vergl. S. 59. 91. — [3] Die Erzherzogin Josepha, vergl. Bd. XXV, 30. — [4] Vergl. Nr. 16550 und 16551.

se passer ou non de réclamer la protection de la cour de Vienne contre les Dissidents, de même que le parti que celle-ci prendra au premier cas.

Au reste, pour ce que vous me marquez relativement au général en chef, comte de Tschernyschew,[1] je vous dirai que jusqu'à présent il ne s'est point adressé à moi, ni par lettre ni par d'autres voies, sur ses vues en question; mais, supposé qu'il m'en écrive encore, je tâcherai de m'en tirer aussi bien que je saurais, sans me mêler d'en écrire à l'Impératrice, parceque de pareilles choses regardent les affaires intérieures auxquelles il ne convient pas à des puissances étrangères de vouloir s'en mêler.

Nach dem Concept. Federic.

---

16 555. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN KONSTANTINOPEL.

Potsdam, 20. März 1767.

Der Empfang des Berichtes Zegelins vom 16. Februar wird bestätigt. Der König erhält in der Angelegenheit der griechischen Kaufleute[2] den Einwendungen der Pforte gegenüber seine Ansicht aufrecht und legt dar, dass sie während ihres Aufenthaltes in Breslau trotz des ausdrücklichen Verbotes die Ausfuhr von Geld versucht hätten und daher „mit der darauf in den Landesgesetzen determinireten Strafe der Confiscation solcher Gelder bestrafet" wären; „dawider denn kein raisonnabler Mensch etwas sagen noch Ich Meines Ortes von denen Gesetzen abgehen kann."

Wobei Ihr dann mit in Considération zu nehmen habt, dass Ich ohnedem den türkischen Hof jetzo nicht so nöthig habe, dass Ich solchen darunter besonders cajoliren sollte.

Was demnächst die russischen Sachen in Polen anlanget, da beziehe Ich Mich auf dasjenige, so Ich Euch davon in meiner vorigen Dépêche vom 7. Februarii und vom 12. dieses Monates[3] geschrieben habe, als in welchen Ihr alle Euch deshalb benöthigte Instructions finden werdet.

Ich füge auf dasjenige, so Ihr von der Besorgniss meldet, als ob die Sache bei der Pforte Jalousie erwecken und ernsthaft zu werden das Ansehen bekommen könne, noch hinzu, wie Mir die Türken anjetzo so lâches und so moll vorkommen, dass Ich nicht glaube, dass sie das geringste thun, vielmehr nur froh sein werden, in Friede und Ruhe zu verbleiben.

Nach dem Concept. Friderich.

---

[1] Solms berichtete, Tschernyschew habe für den Fall, dass es zum Kriege komme und der König selber ins Feld rücke, den Wunsch geäussert, den Oberbefehl über die russische Armee zu erhalten; „mais comme l'Impératrice ne voudrait peut-être pas y consentir, parcequ'elle le croirait plus nécessaire auprès de la présidence de son collége, il me priait de prévenir Votre Majesté qu'Elle voulût avoir la grâce de le demander alors à Sa Majesté Impériale." — [2] Vergl. Nr. 16430. — [3] Nr. 16482 und Nr. 16542.

16556. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A COPENHAGUE.

Potsdam, 21 mars 1767.

J'ai reçu votre dépêche du 14 de ce mois. C'est une vraie pitié que voir les procédés qu'on tient envers le roi de Danemark, en conséquence de ce que votre rapport m'en apprend,[1] vu que les siens le font promener comme un enfant, de sorte qu'ils lui feront faire tout ce qu'ils veulent. En attendant, que cela ne soit dit qu'à vous seul, et que vous ne fassiez autre chose que d'être spectateur de ces manèges et continuiez de m'en faire vos relations. Surtout j'attends que vous me marquiez si le roi de Danemark se sent aussi piqué vis-à-vis du sieur de Saldern que cela saurait altérer le traité avec la Russie, que celui-ci est chargé de faire constater.

Nach dem Concept. Federic.[2]

16557. AU MARÉCHAL DE LA COUR COMTE DE SCHULENBURG A STUTTGART.

Potsdam, 22 mars 1767.

J'accuse la bonne réception du rapport que vous m'avez adressé du 11 de ce mois. Après que vous êtes muni de toutes les instructions que vous m'avez demandées relativement aux affaires de ma nièce la duchesse de Württemberg,[3] j'attends à présent que vous me marquiez des choses plus positives sur la manière que vous avez fait valoir le projet de convention, et sur la réussite que vous en aurez eue.

Du reste, il me paraît avoir tout lieu de croire qu'il faudra que les états de Württemberg soient extrêmement piqués contre le Duc et contre Montmartin, en égard [des] accusations fausses qu'on a fait insérer là contre eux dans les gazettes publiques.[4]

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Es handelt sich um Umtriebe des Prinzen Karl von Hessen, Bernstorffs und Salderns (vergl. S. 96), um den Grafen Karl Friedrich Görtz, ein Mitglied des Generalkriegsdirectoriums, von der Person Christians VII. zu entfernen. — [2] Auf den Bericht Borckes vom 21. März, dass der Generalfeldmarschall Saint-Germain (vergl. S. 96) mit Christian VII. den Plan für die Heeresverwaltung endgültig festgestellt habe, antwortet der König am 28. März: „Je suis très assuré que cet arrangement ne sera guère de longue durée, et qu'il y aura bientôt bien des changements les uns sur les autres.“ Am 31. unterrichtet der König, auf Grund des Berichtes Borckes vom 24. März, den Generalmajor von Ramin über bevorstehende Truppenentlassungen bei dem dänischen Heere, „um wegen einer Werbung den convenablen Gebrauch davon machen zu können“. — [3] Vergl. Nr. 16536. — [4] Den Ständen wurde nach Schulenburgs Bericht vorgeworfen, dass sie durch die Verweigerung des „Kammerbeitrags“ die Finanzen des Herzogs in Verwirrung gebracht und ihn dadurch veranlasst hätten, zur Vermeidung weiterer Unannehmlichkeiten auf einige Zeit nach Venedig zu gehen (vergl. Bd. XXV, 342. 347).

16558. AU LIEUTENANT-GÉNÉRAL PRINCE FRÉDÉRIC-EUGÈNE DE WÜRTTEMBERG A TREPTOW SUR LA REGA.

Potsdam, 22 mars 1767.

J'ai reçu votre lettre du 18 de ce mois, avec celle que le prince Louis votre frère vous a écrite du 27 de février dernier,[1] et sur laquelle Votre Altesse ne saurait, selon moi, guère Se dispenser de lui marquer en réponse que, comme vous n'aviez jamais discontinué de reconnaître son droit à la succession du Duc votre frère, il ne pouvait non plus vous être venu dans l'esprit d'y apporter, le cas y échéant, le moindre empêchement; mais qu'en conséquence des lois et coutumes de l'Empire le cas serait différent à l'égard de ses enfants issus de son présent mariage.

Au reste, j'ai communiqué au ministre d'État comte de Finckenstein la susdite lettre du prince Louis votre frère, et je lui ai en même temps enjoint de vous la renvoyer, en vous marquant ses idées sur ce qu'il y aurait, outre cela, à répondre de pertinent à ladite lettre.[2]

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Geheimen Hausarchiv zu Stuttgart.

16559. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Rohd berichtet, Wien 15. März: „Le prince de Kaunitz fait son étude du portrait de Votre Majesté,[3] depuis qu'il est ici. Avant-hier au soir, m'y trouvant en compagnie, il le fit sortir de son cabinet pour me le montrer et pour m'entendre dire et répéter qu'il était d'une grande ressemblance. L'ayant fait reporter ensuite, le Prince vint à moi en sortant de la salle et me dit: »Le Roi peut être très persuadé que je n'ouvrirai pas cette porte qu'il veut tenir bouchée.« Comme je ne m'étais pas aperçu du temple de paix dans le lointain du tableau, à cause de

[1] Prinz Ludwig Eugen theilte, Lausanne 27. Februar, seinem Bruder mit, dass nach allgemeinen Gerüchten er, Ludwig Eugen, zu seinen Gunsten auf die Thronfolge in Württemberg bereits verzichtet haben oder demnächst verzichten solle. Er forderte daraufhin von Friedrich Eugen, in einem officiellen und eigenhändig gezeichneten Schriftstück ihm positiv zu erklären, „qu'il n'y a jamais eu entre vous et moi ni traité ni convention ni accord ni arrangement par lequel je vous ai cédé mon droit incontestable à la succession au duché de Württemberg". Auf dem „für die Cabinetsvorträge" angefertigten „Extract" aus dem Schreiben des Prinzen Friedrich Eugen findet sich die eigenhändige Weisung des Königs für die Antwort, Potsdam 22. März: „Ant[worten]: ich glaube, er kann sich nicht dispensiren, die Rechte seines Bruders an die Succession des Herzogs zu erkennen, aber dabei die Posterität seines Bruders zu eximiren, weilen die Heirath nicht nach denen Statuta des Reichs gemäss [Vorlage: mässig] ist (vergl. S. 11). Den Brief an den Gr. Finck zu schicken; der kann dem Prinzen auch seine Gedanken deswegen sagen." Mit Bleistift ist von der Hand des Cabinetssecretärs Cöper hinzugefügt: „Wo er meinte, dass man dem Prinzen noch etwas anders schreiben könnte, möchte er es ihm dabei zu wissen thun." — [2] Cabinetserlass an Finckenstein, Potsdam 22. März. In dem daraufhin aufgesetzten Schreiben, Berlin 25. März, empfahl Finckenstein dem Prinzen, seinem Bruder in der vom König bezeichneten Weise zu antworten. — [3] Vergl. S. 60. 67.

l'obscurité de la salle, je fus obligé de lui demander la clef de ce qu'il venait de me dire. »Comment,« s'écria-t-il, »n'avez-vous pas vu que de son doigt le Roi indique la porte fermée du temple de Janus!« et, tout de suite, il répéta encore ses premières paroles. »Je me souviens aussi,« me dit-il, »d'avoir lu que Victor-Amédée, au sortir d'une de ses guerres, a fait frapper une médaille sur laquelle le même temple se trouve, avec la légende suivante: *Victor aperuit, Invictus clausit.* C'est à de bien plus vraies et belles enseignes que le Roi votre maître peut s'approprier le vrai sens de cette inscription-là.« Le Prince ayant dit ceci devant quelques-uns de ceux qui y étaient, je le priais de s'en tenir là et d'accepter le bon augure du tableau qu'on venait de voir."

Potsdam, 22 mars 1767.

Le rapport que vous m'avez fait du 15 de ce mois, m'est exactement entré, et je vous [sais] gré des nouvelles dont vous m'y avez fait part. Quand vous m'y marquez que vous êtes plus persuadé que jamais qu'effectivement la cour où vous êtes, ne se mêlera pas des affaires présentes de Pologne, il n'y aura qu'à attendre encore l'époque de la Diète extraordinaire qu'on va assembler en Pologne, qui décidera de ce qui reste, par le train que les affaires y prendront, et où alors il faudra que la cour de Vienne développe pleinement ses intentions. Pour le reste, je ne me fie pas plus qu'il s'en faut, aux belles paroles du prince Kaunitz.

Le motif pourquoi j'ai eu la curiosité de savoir quelques particularités par rapport au prince de Zerbst et de ce qu'il s'est congédié du service autrichien, [1] a été pour apprendre si cela s'est fait à l'instigation de l'impératrice de Russie ou si, sans cela, il s'est passé de la brouillerie avec lui. A présent je vois bien par ce que vous m'en écrivez, [2] que ç'a été un effet de sa légèreté d'esprit ordinaire à lui.

Nach dem Concept. Federic.

16560. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A MOSCOU.

Potsdam, 23 mars [3] 1767.

L'ordinaire dernier je n'ai point eu de vos nouvelles; mais comme en attendant il m'en sont entrées d'autres par une lettre d'Olmütz qui regardent les arrangements des Autrichiens, j'ai trouvé bon de vous les communiquer telles qu'elles [4] me sont revenues, par l'extrait ci-joint. Je ne vous les donne pas pour tout authentiques et vraies en toutes leurs circonstances, mais on en voit au moins que la cour de Vienne n'est pas encore tout-à-fait tranquille et calmée par rapport aux conjonctures

[1] Vergl. Nr. 16546. — [2] Nach Rohds Bericht war der Fürst aus österreichischen Diensten geschieden, weil er die Ausführung eines von ihm erlassenen vorschriftswidrigen Befehls nicht durchzusetzen vermocht hatte. — [3] Vom 23. März ein Schreiben an Hoditz in den Œuvres, Bd. 20, S. 220. — [4] Vorlage: „telles qui me les".

présentes, de sorte que j'en conclus qu'à l'occasion de la Diète extraordinaire qu'on ira assembler en Pologne, tout se décidera, si alors les Polonais voudront implorer l'assistance des Autrichiens contre les Dissidents.

Federic.

Extrait.[1]

On commence tout à coup à parler de nouveau de guerre. Un officier arrivé, il y a quelques jours, en courrier de Vienne y est retourné le 11 de ce mois. On a aussitôt contremandé la bâtisse de l'arsenal qu'on avait commencé, et les ouvriers ont été congédiés. Toute l'artillerie a été tirée de ses emplacements, et les maréchaux ferrants et charrons ont eu ordre d'y faire les réparations nécessaires.

Une autre lettre marque: Le 10 du courant, un officier, venant de Vienne, est allé en courrier par la Franconie à Bruxelles; faisant chemin avec quelque officier en Franconie, il lui a dit qu'il retournerait par la même route avec quelques régiments des Pays-Bas.

Nach dem Concept.

16561. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 23 mars 1767.

J'ai reçu votre rapport du 10 de ce mois. Ce que j'en vois des débats qui se sont élevés dans le Parlement au sujet des affaires de la Compagnie des Indes,[2] me paraît indiquer que le crédit du comte Chatham diminue assez fort, en ne pouvant faire passer sans vives oppositions une affaire qu'il a regardé comme tout arrangée, ainsi qu'il y a l'apparence que, quand, l'année qui vient, on convoquera un nouveau Parlement, il sera mis hors de son présent poste.

Au reste, je voudrais bien savoir de vous si les ministres anglais ne se sentent pas piqués de ce qu'ils trouvent si peu d'apparence à contracter une alliance avec moi et encore avec la Russie; sur quoi vous me ferez votre rapport.

Nach dem Concept. Federic.[3]

---

[1] Nach dem Berichte des Obersten und Flügeladjutanten Wilhelm von Anhalt, Potsdam 23. März; dem ersten Absatz liegt ein Bericht des Obersten von Dallwig an Anhalt, d. d. Ratibor 16. März, zu Grunde. [Berlin. Generalstabsarchiv.] — [2] Vergl. S. 80. — [3] Auf den Bericht Maltzans vom 13., mit der Meldung, dass die Engländer an das Vorhandensein geheimer Abmachungen zwischen Russland und Preussen, die auf Erwerbungen in Polen gingen, zu glauben schienen, antwortet der König am 26. März, „que je regarde avec beaucoup de l'indifférence de quel côté les ministres là-bas envisagent mes liaisons avec la Russie, et que, de plus, je ne crois pas que la cour de cet empire sera la pressée pour conclure un traité d'alliance avec l'Angleterre".

16562. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 23 mars[1] 1767.

J'ai bien reçu le rapport que vous m'avez fait du 17 de ce mois. Content que je suis de ce que vous me rapportez de la façon dont la cour de France a envisagé jusqu'à présent les affaires de Pologne,[2] je ne saurais cependant me passer de vous communiquer ce que mes dernières lettres de Londres[3] m'apprennent au sujet d'un bisbille qu'il y a eu par rapport à ces affaires entre les ministres de France et de Vienne et le comte de Shelburne, savoir que le comte de Brühl, ministre de Saxe à la cour de Londres, ayant parlé au comte de Shelburne sur les affaires de Pologne dans une conférence ordinaire, prétend avoir entendu lui dire que le comte Seilern lui avait déclaré ministériellement que sa cour ne voulait pas [se] mêler de ces affaires. Le comte de Brühl, en sortant du cabinet de ce ministre, trouve l'ambassadeur de France dans l'antichambre, à qui il fait part de cet entretien. Le comte de Guerchi, frappé de cette déclaration, se rend d'abord chez le comte de Seilern pour lui demander si sa cour lui avait donné de pareilles instructions. A quoi ce dernier a répondu que non, et a fortement assuré à cet ambassadeur d'avoir fait la même déclaration au comte de Shelburne qu'il avait délivrée au général Conway, savoir ministériellement, que sa cour n'avait pas la moindre intention de faire la guerre, et que les arrangements qu'elle faisait, ne tendaient qu'à se mettre en sûreté.[4] Le comte de Seilern a aussi promis à l'ambassadeur de France de vouloir parler au comte de Shelburne pour s'inscrire en faux contre ce que ce secrétaire d'État avait dit au comte de Brühl relativement à sa cour.

Je vous fais part de ces circonstances pour vous faire observer qu'il ne paraît pas par là qu'on regarde en France les affaires de Pologne tout-à-fait avec indifférence, et que cela doive vous faire continuer d'attention, pour vous bien informer de quelle façon on s'explique en France sur les susdites affaires, afin de m'en rendre compte. . . .

Nach dem Concept. Federic.

16563. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Rohd berichtet, Wien 18. März: „J'ai de très-humbles grâces à rendre à Votre Majesté qu'Elle a bien voulu me mettre au fait des mesures qu'Elle prend du côté de Ses troupes,[5] vu que par là je suis à même d'obvier en quelque façon aux faux

[1] Vom 24. März ein Schreiben an Voltaire in den Œuvres, Bd. 23, S. 129. — [2] Thulemeier berichtete, dass die Aussichten auf das Zustandekommen einer Allianz Englands mit Russland und Preussen den Maassstab für Frankreich bildeten, und dass mit Englands Misserfolgen das Interesse an den Ereignissen in Polen geschwunden sei. — [3] Bericht Maltzans, London 10. März. — [4] Vergl. S. 83. — [5] Vergl. Nr. 16532.

bruits qui courent ici à ce sujet-là, et qui font appréhender au public qu'il s'agit d'une nouvelle guerre. Étant à parler avant-hier avec un des premiers seigneurs de la cour qui a de grandes terres en Bohême, il m'a juré que tout ce qu'on avait débité des grandes levées qu'on faisait en Bohême, était faux absolument, et qu'on ne lui avait pas demandé un seul homme encore. Lui ayant répliqué que ce qu'il me disait, pouvait être très vrai, et que, nonobstant cela, l'ordre en pouvait être émané d'ici aux états de Bohême, sans que ceux-ci en eussent encore fait la répartition sur les propriétaires des terres, »cela pourrait être,« me dit-il, »mais vous sentez bien, vu les grandes liaisons que j'ai ici, qu'il n'est pas probable que j'ignore un pareil ordre.« Il ajouta que le maréchal Lacy avait déclaré que les recrues qui lui venaient de l'Empire, étaient assez nombreuses pour qu'il pût se passer des sujets des États de l'Impératrice-Reine, et qu'il aurait soin de ménager ceux-ci tant qu'il pourrait. Étant venu à me parler aussi des prétendus apprêts de Votre Majesté qui faisaient tant de bruits et tant parler de guerre ici, je lui fis sentir que ces sortes d'objets grossissaient beaucoup de loin à loin, et qu'il ne devait pas paraître étrange ici, si Votre Majesté, à l'exemple de l'Impératrice-Reine, mettait Son militaire sur un pied plus complet; qu'au reste, ceci n'étant que la suite d'un ancien usage dans les troupes prussiennes, personne n'en devait prendre ombrage, au lieu que le système auquel l'on travaillait depuis quelque temps ici, était si nouveau et si peu pratiqué encore qu'il avait droit d'alarmer, mais que, nonobstant ces apparences, je pouvais l'assurer que je ne l'étais nullement, parceque je voyais d'ailleurs fort bien que la cour de Vienne ne méconnaissait pas ses intérêts jusqu'au point de vouloir commencer une guerre à l'heure qu'il est. J'en eus pour réponse que l'Impératrice-Reine en avait assez pour toute sa vie, et qu'elle était fermement résolue de n'en plus avoir avec Votre Majesté. »Nous n'avons rien pu gagner sur le Roi votre maître,« me dit-il, »avec le plus beau système du monde en notre faveur et lorsqu'il était assailli de tous côtés, nous sommes donc fort éloignés d'y marcher tout seuls; mais il faut considérer que l'Empereur est jeune, qu'il lui faut quelque chose qui l'amuse, et que, le maréchal Lacy ayant trouvé son ressort à plusieurs égards dans un état pitoyable, il en est arrivé qu'on a reconnu enfin la nécessité d'y remédier, et qu'au moyen de sa grande application au travail on doit espérer d'y parvenir dans quelque temps d'ici, mais qu'il s'en fallait de beaucoup; qu'on n'était pas encore dans un état mobile, et que, quand même on y serait arrivé à la fin, le plus grand empêchement subsisterait encore, c'est-à-dire le manque d'argent et les dettes à payer.« Ce raisonnement m'a paru si sensé et si bien mesuré sur l'état actuel d'ici que j'ai cru devoir lui donner une place dans mon très-humble rapport à Votre Majesté.

Les conditions de l'emprunt d'un million pour le roi de Pologne sont allées à Gênes,[1] et, selon toute apparence, elles y seront acceptées. Je n'ai pu parvenir encore à savoir quelles sûretés ce Prince y a stipulées, mais je me flatte de m'en procurer la certitude. Le comte Canal est le dépositaire de cette négociation, et comme il commence à s'intriguer dans toutes celles où la perspective est tant soit peu avantageuse pour lui, il n'aura pas moins la main dans toutes les affaires de la cour de Varsovie qui pourraient se traiter ici.

Autant qu'il m'en revient de tous côtés, l'Impératrice-Reine doit être résolue de ne s'en point mêler, quant aux Dissidents, à moins qu'à cette occasion il ne s'agisse de quelque démembrement du royaume."

Potsdam, 25 mars 1767.

La dépêche que vous m'avez faite le 18 de ce mois, m'a été remise; et je ne saurais que vous témoigner ma satisfaction particulière sur le compte que vous m'y rendez de la conversation que vous avez [eue] avec certain seigneur de là-bas. J'ai été d'autant plus aise d'ap-

1 Vergl. S. 41. 43.

prendre ce que vous m'y faites sentir que la cour de Vienne se tiendra paisible vis-à-vis des affaires présentes de Pologne, que les lettres que je viens de recevoir de Varsovie,[1] me confirment que les nouvelles que la cour de Pologne avait reçues de celle de Vienne, n'avaient du tout pas été consolantes pour elle.

Quant à ce que vous me dites touchant l'emprunt d'un million que le roi de Pologne fait négocier à Gênes par le comte Canal, je ne saurais pas me passer de vous dire qu'il est difficile à croire que ce Prince puisse trouver autant de crédit à Gênes pour une somme si forte, parcequ'il n'est pas à pénétrer en quoi consisteraient les sûretés que le roi de Pologne saurait constituer pour cela aux Génois. Voilà aussi pourquoi je serai bien aise que vous sachiez vous procurer une notion exacte quelles sont ces sûretés que ce Prince voudrait stipuler.

Nach dem Concept. Federic.

16564. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 25 mars 1767.

Votre rapport du 18 de ce mois m'est exactement entré. Au sujet duquel je veux bien vous faire remarquer qu'autant qu'il paraît, la vraie faiblesse du roi de Pologne est celle qu'il ne sache point prendre son parti.[2] Mes nouvelles de Vienne[3] sont également que l'Impératrice-Reine doit être fermement résolue de ne point se mêler des affaires de Pologne, quant aux affaires des Dissidents; ainsi que tout reviendra à la conduite que les Russes en Pologne tiendront, pour que ces affaires se passent paisiblement.

Je veux bien croire que cette affaire des Dissidents donnera l'occasion à bien de rumeur et de vacarme en Pologne; mais tout cela se calmera à la suite. En attendant il faudra voir comment les Catholiques s'y prendront; car dans le cas qu'il leur échapperait de procéder par quelques voies de fait contre les Russes, il en saurait bien arriver que quelques villages fussent incendiés et mis en cendres.

Nach dem Concept. Federic.

16565. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A MOSCOU.

Potsdam, 26 mars 1767.

Der König bestätigt den Empfang des Berichtes vom 5. März und macht Solms von der Unterredung zwischen Rohd und dem ungenannten böhmischen Edelmann nach dem Berichte Rohds vom 18. März (vergl. Nr. 16563) vertrauliche Mittheilung.

[1] Bericht Benoîts, Warschau 18. März. — [2] Benoît berichtete, dass der Regierung vorgeschlagen sei, eine Gegenconföderation gegen die Dissidenten zu bilden, dass die Ausführung aber an der geringen Zahl und ungenügenden Ausrüstung der polnischen Truppen scheitere. — [3] Vergl. S. 104.

Quand je combine tout ceci avec ce que mes lettres de Varsovie marquent de la réponse que le roi de Pologne a reçue de la cour de Vienne, et dont il paraît que l'Impératrice-Reine ne veut pas l'assister,[1] je commence à me flatter que les choses se passeront paisiblement cette fois-ci encore. Mon intention est, au surplus, que vous devez faire un extrait de ce que je vous marque au sujet de la conversation de mon ministre de Rohd, que vous montrerez de ma part au comte Panin, en ajoutant que ces nouvelles s'accordent avec toutes les autres qui me parvenaient. Vous lui en demanderez cependant le secret et habillerez votre extrait de sorte qu'il n'y ait rien à craindre pour la sûreté de vos chiffres.

Nach dem Concept. Federic.

16566. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A RHEINSBERG.

[Potsdam,] 26 [mars 1767].

Mon cher Frère. Voici le temps qui commence à se radoucir et à devenir plus favorable pour ceux qui habitent la campagne, et vous pourrez bientôt, mon cher frère, jouir des promenades et embellissements que vous avez faits à Rheinsberg. Pour moi, je n'ai point encore quitté la ville, mais j'attends le premier souris du printemps pour m'établir à Sanssouci.

Mais nous avons bien encore d'autres affaires. Ma sœur de Brunswick viendra ici le 10 d'avril pour assister sa fille à ses couches;[2] nous aurons un baptême, et je fais des vœux pour que cet enfant naisse bien, devienne honnête homme et n'éprouve pas dans sa vie des fortunes contraires. Il est heureux que nous naissions imbéciles, car si, en venant au monde, nous pouvions nous former une juste idée du sort qui nous attend, beaucoup reculeraient et se réfugieraient dans le ventre de leur mère dont ils ne font que sortir. Voilà une pensée qui vous paraîtra peut-être trop noire; toutefois, si vous y pensez bien, vous conviendr[ez] que ce n'est pas la peine de venir dans le monde pour ce que nous y faisons, et qu'un millier et milliasse d'hommes aurait été plus heureux de ne point naître.

Il semble que l'Empereur pense ainsi, car il n'a point voulu qu'on célébrât à Vienne son jour de naissance.[3] Madame sa mère va dépenser 1 700 000 écus pour le baptême de l'enfant que la duchesse de Teschen mettra au monde,[4] et pour les noces de l'Archiduchesse qui épouse le roi de Naples.[5] J'applaudis du fond de mon cœur à toutes ces dépenses, car ce sont autant de ressources de moins, s'il lui prend fantaisie de faire la guerre. Cependant, les nouvelles de Vienne et de

[1] Vergl. Nr. 16566. — [2] Vergl. S. 87. 93. — [3] 13. März. Bericht Rohds, 18. März. — [4] Vergl. S. 93. — [5] Erzherzogin Josepha, vergl. S. 97.

Varsovie s'accordent en ce que l'Impératrice a déclaré nettement qu'elle ne voulait point assister le roi de Pologne et ses évêques contre les Dissidents.[1] Voilà donc une espérance de voir encore la paix prolongée en Europe. J'en suis bien aise pour ce pays-ci, car nous en avons encore besoin une couple d'années. Je suis avec une estime singulière, mon cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.[2]

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

---

16 567. A LA REINE DE SUÈDE A STOCKHOLM.

[Potsdam,] 27 mars 1767.

Ma très chère Sœur. Quoique je ne sois pas père, je suis bien loin de combattre l'amour maternel, cet instinct si puissant que la nature a mis dans le cœur des hommes pour les attacher à leur progéniture. Non, ma chère sœur, ce sentiment si tendre, quoique mon destin m'en a refusé la sensation, m'est trop respectable pour que j'y oppose le moindre obstacle. Resterait à examiner si le parti qui vous flatte, est le plus sûr pour éviter ce que vous craignez. Reste à savoir s'il faut aimer les enfants pour soi ou pour eux-mêmes et si une jeune princesse ne trouverait pas son bonheur dans le mariage préférablement au célibat. Mais ce sont des articles, ma chère sœur, auxquels vous aurez réfléchi, sans doute, avant de vous déterminer. Je passe au moyen de contenter vos désirs. Il me semble que vous ne pouvez vous dispenser d'en écrire à ma sœur Amélie qui a le droit de recevoir des coadjutrices,[3] je n'ai que leur confirmation à expédier. Elle ne vous refusera pas, et elle sera charmée de vous rendre service; ma sœur, cependant, n'a pas envie de lui céder sa place de sitôt. Dieu merci, elle se porte mieux, quoique faible et délicate. Mais, ma chère sœur, j'espère bien de ne jamais voir votre fille à Berlin aux conditions que vous y mettez;[4] qu'elle reste chez vous et fasse votre consolation, pourvu qu'une force

[1] Vergl. Nr. 16563 und 16565. — [2] Auf dem „für die Cabinetsvorträge“ angefertigten „Extract“ aus dem Berichte Brands, „dass zu Frankfurt am Main ein starkes Gerüchte von preussischen Kriegesrüstungen sich verbreite, und dass er von denen daselbst auf Werbung commandirten österreichschen Officiers vielfältig darüber befraget würde“, findet sich die eigenhändige Weisung des Königs für die Antwort, Potsdam 26. März: „Er soll sagen, das wäre gelogen,“ und auf dem Bericht des Oberstlieutenants Luck, Glatz 24. März, mit Bleistift von der Hand des Cabinetssecretärs Cöper die Weisung für die (nicht vorliegende) Antwort: „Ich dankte für die Nachrichten; sollte continuiren, attent zu sein, indem es das sicherste ist, dass man dem Frieden nicht trauet.“ — [3] Es handelt sich um den Wunsch der Königin Ulrike, ihrer Tochter die Stelle der Coadjutorin in Quedlinburg zu verschaffen, vergl. Nr. 16508. Die Prinzessin Amalie bekleidete die Stelle der Aebtissin. — [4] Königin Ulrike bezog sich, Stockholm 13. März (in der Vorlage verschrieben: „février“), auf den Fall, dass sie und ihr Gemahl, König Adolf Friedrich, gestorben sein würden.

supérieure ne vous l'arrache. Mais ne touchons point à une corde qui vous est si sensible, et espérons que tout tournera selon vos vœux.

Je suis charmé que les camées[1] aient eu votre approbation, on m'a fort assuré que vous les aimiez, sans quoi je n'aurais pas eu le cœur de vous les offrir.

Ma sœur de Brunswick va venir chez moi dans une quinzaine de jours, pour assister sa fille qui accouchera le 15 d'avril.[2] Cela me fait un double plaisir, de revoir cette bonne sœur et, en même temps, l'affermissement de notre famille. Ma nièce de Prusse[3] vous ressemble à s'y tromper; avec cela, elle a, pour le moins, autant de vivacité que sa mère en avait autrefois. Je suis entouré d'un nid de neveux et de nièces; mais ce sont de bons enfants et que j'aime beaucoup. Quand je suis avec eux, on me prendrait pour un de ces chapons auxquels on donne de petits poussins à conduire, et qui, à la fin, se persuadent qu'ils les ont faits.

Pardon, ma chère sœur, des pauvretés que je vous écris; mais quelles qu'elles soient, tout cela vaut mieux que de la politique. Je crois que vous pensez de même, ma chère sœur. La vie la plus unie est peut-être la seule avec laquelle les hommes peuvent être heureux. La plupart s'en dégoûtent, parcequ'ils la trouvent monotone, et la folie de l'ambition les jette dans le tumulte du grand monde, dans les pièges que leur tend la politique, le soif des grandeurs, l'intérêt et le luxe. Mon âge et l'expérience m'ont détrompé de ces illusions, et je mène ici la vie la plus retirée et la plus douce, qui convient à mon âge et à ma façon de penser. J'y fais des vœux pour votre prospérité et votre conservation, en vous assurant que personne n'y prend un intérêt plus vif que, ma très chère Sœur, votre fidèle frère et serviteur

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig. Federic.

16568. AU MARÉCHAL DE LA COUR COMTE DE SCHULENBURG A STUTTGART.

Potsdam, 27 mars [1767].

J'ai reçu le rapport que vous m'avez adressé le 14 de ce mois, et suis fort aise d'en avoir appris que les affaires de ma nièce la Duchesse sont avancées au point que vous me le marquez,[4] de sorte que j'ai lieu de m'attendre que vous amènerez toute cette négociation

[1] Das Begleitgeschenk des Königs zu seinem Schreiben vom 13. December 1766, vergl. Bd. XXV, 329. — [2] Vergl. S. 106. — [3] Friederike Sophie Wilhelmine, Tochter des 1758 verstorbenen Prinzen von Preussen, geb. 7. August 1751. — [4] Nach Schulenburgs Bericht hatte der Herzog endlich seiner Gemahlin die unbeschränkte Freiheit in ihrem Hofstaat (vergl. Nr. 16522) zugestanden. Am 27. übersendet der König obigen Bericht an Finckenstein, mit dem Befehl, ihn der Herzogin vorzulegen. Auf den Bericht des Ministers vom 28., dass die Herzogin

à une fin prompte et conformément aux instructions dont je vous [ai] muni.

Au surplus, je ne comprends pas bien ce que vous m'écrivez du défaut d'argent où le Duc doit se trouver actuellement, après toutes les réductions qu'il a faites.[1] C'est pourquoi vous devez vous expliquer là-dessus envers moi en sorte que je sache me former une idée juste et exacte de ce qui regarde les circonstances économiques de ce Prince.

Federic.

Nach dem Concept.

---

16 569. AUX MINISTRES D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN ET DE HERTZBERG A BERLIN.

[Potsdam, mars 1767.]

Die Minister schlagen vor, Berlin 27. März, dem baireuthischen Geheimrath von Trützschler,[2] „welcher des Markgrafen vorzügliches Vertrauen hat", den Charakter als preussischer Geheimer Rath zu verleihen, um ihn vor etwaigen Umtrieben des Leibarztes Schröder[3] und anderer zu sichern.

Bene.

Da ferner die Consolidirung der neuen Einrichtungen[4] die Abzahlung der dringendsten Schulden von Landschaft und Kammer erfordere und dazu 750 000 Thlr. benöthigt seien, empfehlen sie dem König, „den in anno 1751 dem vorigen Herrn Markgrafen zu Baireuth zur Aufnahme eines Anlehens von 500 000 Thlrn. bereits ertheilten Consens zu erneuern und auf 750 000 Thlr. zu extendiren".

Bene, s'il n'y a pas caché sous cette apparence quelque tour de maître Gonin.

Federic.

Nach der eigenhändigen Verfügung am Rande des Berichtes der Minister.

---

16 570. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 29 mars 1767.

Votre rapport du 21 de ce mois m'est bien entré, et j'attends que vous m'appreniez le résultat que le Conseil que le roi de Pologne a tenu avec les Sénateurs présents, a pris par rapport à la Diète extra-

mit Genugthuung die Nachgiebigkeit ihres Gemahls in dieser noch strittigen Frage aufgenommen habe, antwortet der König am 29. März: „Aussi je pense comme elle que de cette manière la négociation sera bientôt terminée au gré de mes désirs."

[1] Vergl. S. 49. — [2] Vergl. Bd. XXIV, 73. 74. — [3] Vergl. Bd. XXIV, 273; XXV, 239. — [4] Vergl. Nr. 16478. 16535.

ordinaire à convoquer et au terme qu'on y fixera.[1] Ce qui mérite encore quelque attention, c'est qu'il n'y a pas encore aucune des Confédérations des Dissidents assemblée, malgré que le terme qu'on y avait fixé,[2] s'est écoulé; aussi mes lettres de Danzig ne m'ont rien marqué jusqu'à présent de celle de Thorn.

Au reste, il est bien à présumer que, quand la Diète extraordinaire sera assemblée, et que le fanatisme du clergé et du peuple catholique polonais s'éveillera, qu'alors il y aura apparemment des villages incendiés et des hostilités commises contre les Russes, qui en récrimineront. Si ensuite ces tracas prendront progrès jusqu'à aller bien loin, alors il est à appréhender que la Reine-Impératrice s'en mêlera, et que peut-être l'année qui vient, les choses parviendront à une guerre ouverte et formelle.

Federic.

Nach dem Concept.

16571. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 29 mars [1767].

Le rapport du 21 de ce mois que vous m'avez adressé, m'a été rendu. Comme il ne me fournit guère de nouvelles qui m'obligeaient à vous y répondre, je me borne aujourd'hui à vous communiquer une particularité que mes lettres de Varsovie[3] viennent m'apprendre. On y marque que, selon celles qu'on y avait de Vienne à la date du 11 de ce mois, l'évêque de Cracovie[4] dût avoir écrit au confesseur de l'Impératrice-Reine,[5] qui est un Jésuite fort enthousiasmé, de porter sa souveraine à défendre la foi catholique. A quoi ce confesseur ne discontinuait pas de travailler de toutes ses forces, mais que, jusqu'à présent, il n'effectuait pas la moindre chose, vu que le ministère autrichien ne voulait point entrer dans tout ceci, et qu'il suffisait à l'Impératrice-Reine d'avoir été assurée par des déclarations comme quoi il ne s'agissait point du démembrement de la Pologne ni du changement de la forme du gouvernement.

Par ceci et par d'autres circonstances à y combiner, l'on peut commencer à voir clair dans les vues des Autrichiens, dont il apparaît qu'ils ne voudront point se mêler des affaires de Pologne. Il n'y a qu'une chose encore que je crois avoir lieu d'appréhender: c'est que, quand la Diète extraordinaire qu'on va convoquer en Pologne, sera assemblée, et que le fanatisme du clergé et du peuple catholique polonais s'éveillera, qu'il y aura apparemment ensuite des villages brûlés et des hostilités commises contre les Russes. Alors il est à présumer que ceux-ci y récrimineront, et que, quand ces désolations prendront progrès

[1] In einer auf den 23. März anberaumten Conseilsitzung hatte über diese Frage berathen werden sollen. — [2] 20. März 1767. — [3] Bericht Benoîts, Warschau 21. März. — [4] Fürst Cajetan Soltyk. — [5] Pater Ignaz Kampmüller.

pour aller bien loin, ce sera ensuite, comme je crains, que la Reine-Impératrice s'en mêlera, et que les choses dégénéreront à une guerre formelle, quoiqu'il m'apparaisse qu'il ne s'en passera rien dans l'année présente, mais que l'évènement saurait arriver l'année qui vient.

Nach dem Concept. Federic.

16572. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 30 mars 1767.

Votre rapport du 17 de ce mois m'a été rendu, et je vous sais parfaitement gré des éclaircissements qu'il me fournit sur les deux points au sujet desquels j'avais demandé vos explications.[1] Je tiens surtout votre raisonnement par rapport au ministère anglais solide et bien fondé, ainsi que je ne saurais me passer de vous en témoigner ma satisfaction.

Nach dem Concept. Federic.

16573. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 30 mars 1767.

J'ai reçu votre rapport du 24 de ce mois; sur lequel je vous dirai en réponse que je crois le raisonnement que le greffier de la République vous a tenu au sujet du ministère anglais,[2] d'autant plus juste que mes lettres de Londres[3] me le confirment.

Après l'évènement de la mort de la Dauphine arrivé,[4] vous devez vous appliquer et être bien attentif d'apprendre ce que l'on dit du changement que cet évènement saurait opérer à la cour de France, et s'il pourra avoir influence ou non sur l'éducation du Dauphin.[5] Ce dont vous tâcherez de me donner de bonnes informations.

Nach dem Concept. Federic.

[1] Maltzan berichtete, dass das Anerbieten der indischen Compagnie (vergl. Nr. 16525) auf Pitts Forderung hin erfolgt sei, an die Regierung die 7 Millionen Pfund Sterling zurückzuzahlen, welche diese während des letzten Krieges im Interesse der Compagnie aufgewandt habe. Er stimmte ferner der Ansicht König Friedrichs, wonach Pitt seine Krankheit zu politischen Zwecken ausnutzte (vergl. Nr. 16525), bei und äusserte sich dahin, dass das Einvernehmen zwischen den Ministern wiederhergestellt und ein Ministerwechsel nur dann zu befürchten sei, „si [Pitt] ne quitte pas ses hauteurs et ses suffisances" (vergl. S. 94). — [2] Trotz der scheinbar geringen Einmüthigkeit stand, wie Thulemeier berichtete, nach Fagels Ansicht ein Personenwechsel im englischen Ministerium nicht zu erwarten. — [3] Vergl. Nr. 16572. — [4] Die Dauphine Maria Josepha, geb. Prinzessin von Sachsen, Wittwe des am 20. December 1765 gestorbenen Dauphins Ludwig (vergl. Bd. V, 577; XXIII, 407. 413; XXIV, 370; XXV, 118), war am 13. März gestorben. — [5] Der nachmalige König Ludwig XVI., geb. 1754.

16574. AU MARÉCHAL DE LA COUR COMTE DE SCHULENBURG A STUTTGART.

Potsdam, 31 mars 1767.

J'ai reçu votre rapport du 21 de ce mois. Quant à l'affaire des officiers congédiés du duc de Württemberg,[1] vous pénétrerez assez qu'elle n'est pas qualifiée à ce que je puisse m'en mêler à Vienne, vu que je n'ai nul prétexte valable de le faire; aussi n'en ferai-je rien.

Tout ce que je souhaite et à quoi je m'attends, c'est que vous meniez à une prompte fin votre commission par rapport aux affaires de ma nièce, pour conclure la convention suivant le projet que j'ai approuvé.[2] A quel sujet vous saurez bien donner à entendre au comte Montmartin qu'il pourrait s'attendre à un présent de ma part, pourvu qu'il s'employât à finir promptement votre commission susdite à mon gré.

Nach dem Concept. Federic.

16575. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 1er avril 1767.

J'ai bien reçu le rapport que vous m'avez adressé du 25 du mois dernier de mars. Quant aux affaires de Pologne, quoique je sois bien aise d'apprendre que la confirmation de la nouvelle de l'entrée des troupes russes en Pologne[3] n'ait pas causé encore aucun mouvement extraordinaire à la cour où vous êtes,[4] il faut cependant qu'on attende le temps que la Diète extraordinaire à convoquer en Pologne soit assemblée, où alors on verra ce que chacun voudra faire ou non.

Pour ce qui regarde le prince de Deux-Ponts, arrivé à Vienne, visant à un mariage entre son fils et quelqu'une des archiduchesses,[5] c'est une affaire dont chacun a déjà parlé dans l'Empire. Pour moi, s'il me fallait opter, je verrais toujours mieux qu'on lui accordât une des archiduchesses et lui donnât toute la succession, sans la démembrer,

[1] Die Officiere liessen den König bitten, Rohd zur Unterstützung ihrer Beschwerden in Wien zu ermächtigen, „pour obtenir le payement de leurs arrérages". — [2] Vergl. Nr. 16521. Auf den Bericht vom 18., mit dem Schulenburg eine Denkschrift des württembergischen Ministeriums, d. d. Stuttgart 14. März, über die der Herzogin zu gewährende Freiheit in ihrer Hofhaltung (vergl. Nr. 16568) übersandte, antwortet der König am 30. März: „Tout cela n'est pas encore suffisant, et ce que je désire avec empressement, c'est que vous constatiez la convention formelle sur les affaires de ma nièce; car, tandis que nous n'aurions cette assurance par écrit, nous n'aurons rien gagné." — [3] Vergl. S. 95. 96. — [4] Vergl. Nr. 16576. — [5] Nach Rohds Bericht wurde in Wien die Ankunft des Herzogs mit der Absicht, seinen Sohn mit einer Erzherzogin zu vermählen, in Zusammenhang gebracht. „Comme le dernier peut un jour hériter du Palatinat, sans compter des vues plus lointaines qu'il pourrait avoir sur la Bavière, et qu'une alliance avec la maison d'Autriche peut lui faciliter, le susdit soupçon n'est pas sans vraisemblance."

au lieu qu'il s'élevât à l'occasion de la dernière une nouvelle guerre; car, de la façon ci-mentionnée, on éviterait le sujet de nouveaux troubles.

Nach dem Concept. Federic.

16 576. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 1er avril 1767.

J'ai été bien aise d'apprendre les nouvelles dont vous m'avez informé par votre rapport du 25 du mois de mars passé. Selon ce que mes lettres de Vienne [1] me disent, il y a toute apparence qu'à l'égard des affaires de Pologne tout y restera paisible et tranquille; car ces lettres m'apprennent que, quoique la nouvelle de l'entrée des troupes russes en Pologne y était confirmée et divulguée présentement, et que le prince Repnin l'avait notifiée aussi au ministre de Russie à Vienne, le prince Golizyn, en lui faisant le détail des deux corps sous les ordres des généraux Nummers et Saltykow, de leurs positions et des ordres qu'ils avaient de couvrir les Confédérations respectives des Dissidents en veillant soigneusement, afin qu'il n'y [eût] point des désordres ni des coups de main entre les Dissidents et les Catholiques, tout comme de la Diète extraordinaire que le prince Repnin avait demandé au roi de Pologne de convoquer au plus tôt, pour que cette grande affaire y soit traitée et réglée, — que, nonobstant de cela, on ne s'apercevait pas encore d'aucun mouvement extraordinaire que cet évènement, déjà prévu depuis quelque temps, ait causé à la cour de Vienne. Que, d'ailleurs, le général Poniatowski, quelque bonne envie qu'il eût d'intriguer là, on le voyait cependant moins en mouvement que de coutume, et qu'au lieu de porter le nez au vent, comme il faisait, quand ses actions étaient hautes, il avait un air dérouté à l'heure qu'il est. J'ai bien voulu vous faire part de ces nouvelles, en attendant, au reste, que vous m'informerez exactement de tout ce qui se passera ultérieurement à vos lieux.

Federic.

Nach dem Concept.

16 577. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A MOSCOU.

Potsdam, 2 avril [2] 1767.

Je viens de recevoir à la fois les deux dépêches que vous m'avez adressées du 9 et du 12 du mois dernier de mars; au sujet desquelles et de ce que vous m'y apprenez des conversations que vous avez eues encore avec le comte Panin, je n'ai aujourd'hui qu'à vous dire que la

[1] Vergl. Nr. 16 575. — [2] Vom 2. April ein Schreiben an die Landgräfin von Hessen-Darmstadt in den Œuvres, Bd. 27, Th. 2, S. 136.

représentation qu'il a eu dessein de faire au ministre autrichien, le prince de Lobkowitz,[1] aura été faite trop tard, puisque vous aurez vu par les dépêches que je vous ai fait parvenir consécutivement, que les démonstrations guerrières que la cour de Vienne a fait paraître, sont toutes tombées, et que, dès que les Autrichiens ont vu que je faisais remonter ma cavalerie, [ils] n'en ont pas fait un pas en avant. Aussi, comme l'on apprend par toutes les lettres de Vienne et de Varsovie,[2] la cour de Vienne ne se veut en rien mêler des affaires de Pologne relativement aux Dissidents; de sorte donc qu'il y a toute l'apparence que de la part de cette cour tout restera paisible et tranquille cette fois-ci.

Au reste, quant à ce qui regarde la convention secrète que j'ai fait proposer à l'impératrice de Russie, je vous renvoie au projet de ce traité que je vous ai envoyé,[3] qui vous aura appris déjà que je n'ai jamais songé d'avoir de l'argent ni subsides pécuniaires des Russes.[4]

Nach dem Concept. Federic.

16578. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 3 avril 1767.

Le sieur de Borcke à Copenhague m'ayant sollicité par sa lettre ci-jointe[5] de lui accorder le rappel de son poste, je veux bien y acquiescer et agréer sa demande pour qu'il en ait le rappel. Mais, pour le remplacer, mon intention est que vous devez tâcher à engager le conseiller privé de Buch, autrefois mon ministre à la cour de Dresde,[6] afin qu'il accepte le susdit poste. Il n'y a cependant rien qui presse dans tout ceci, et il sera assez à temps, quand ledit sieur de Borcke aura son rappel vers l'automne qui vient.

Nach der Ausfertigung. Federic.

---

[1] Panin beabsichtigte, wie Solms am 12. März berichtete, im Hinblick auf die österreichischen Rüstungen den Prinzen Lobkowitz von dem Uebereinkommen zwischen Russland und Preussen, den Dissidenten zur Wiedereinsetzung in alle ihre Rechte zu verhelfen, und von dem Entschluss der Kaiserin Katharina, die Conföderation derselben mit einem russischen Corps zu unterstützen, zu unterrichten und ihm zu eröffnen, dass die Kaiserin wünsche, „de connaître les sentiments de l'Impératrice-Reine relativement à cette situation des affaires présentes". — [2] Vergl. Nr. 16563. 16566. 16571. — [3] Nr. 16471. — [4] Solms berichtete am 9. März, Panin habe ihn über die Höhe der für einen Krieg mit Oesterreich vorhandenen ausserordentlichen Geldmittel unterrichtet. „Pour les embarras et les risques qui pourraient résulter en pareil cas pour Votre Majesté, il n'attendait que d'être informé des conditions qu'il vous plairait à stipuler, pour faire sur cela une convention, puisqu'il répondait que l'Impératrice se laisserait trouver facile à y entrer." — [5] Postscriptum des Berichts, Kopenhagen 28. März. Borcke begründete sein Abberufungsgesuch mit pecuniären Schwierigkeiten, „obligé depuis sept ans passés que je suis en Danemark, de dépenser bien plus que mon revenu". — [6] Vergl. Bd. XXIII, 508; XXIV, 398; XXV, 366.

16579. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A COPENHAGUE.

Potsdam, 4 avril[1] 1767.

Le rapport que vous m'avez adressé du 28 de mars, m'a été rendu, et je vous sais gré du détail que vous m'avez fait au sujet du plan militaire approuvé de l'armée danoise.[2] Quant aux tracasseries de cour et à ce que vous dites que probablement le prince de Hesse serait obligé de se retirer à Hanau,[3] vous devez me marquer encore ce que la Princesse son épouse, sœur du Roi, deviendra, lorsque ladite retraite aura lieu.

Nach dem Concept. Federic.

16580. AU LIEUTENANT-GÉNÉRAL PRINCE FRÉDÉRIC-EUGÈNE DE WÜRTTEMBERG A TREPTOW SUR LA REGA.

Potsdam, 5 avril 1767.

J'ai été charmé de voir par la lettre que vous m'avez écrite du 1er de ce mois, que vous vous soyez servi de l'avis que je vous avais fait parvenir,[4] pour répondre, dans le sens que vous avez fait, à la lettre du prince Louis votre frère, que vous aviez eu la bonté de me communiquer, et je prie Votre Altesse d'être persuadée que je ne souhaite rien autant que de vous convaincre en toute occasion des sentiments d'estime et de la très parfaite amitié avec lesquels je suis etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Geheimen Hausarchiv zu Stuttgart.

16581. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 5 avril 1767.

Le rapport que vous m'avez fait du 28 de mars, m'a été remis. La surprise et l'embarras auquel le prince de Kaunitz s'est trouvé, lorsque le prince Golizyn lui a parlé de la part de sa cour touchant l'affaire de l'échange des sujets réciproques,[5] m'a fait beaucoup de plaisir, et par les insinuations que ce ministre a faites à ce sujet, les Autrichiens se seront aperçus au moins que moi et la cour de Russie agissons d'un concert parfait.

Au reste, je suis bien aise d'apprendre que jusqu'à présent la cour où vous êtes, continue de rester dans son indifférence vis-à-vis les

[1] In der Vorlage verschrieben: „mars". — [2] Borcke berichtete über den künftigen Stand des dänischen Heeres. — [3] Die Stellung des Prinzen war, nach Borckes Bericht, infolge seiner feindlichen Haltung gegen den Grafen Saint-Germain (vergl. S. 96) unhaltbar geworden. — [4] Vergl. Nr. 16558. — [5] Vergl. Nr. 16516 und S. 120. 121.

affaires de Pologne, et qu'au surplus, les ministres des cours de France et d'Espagne sont dans une espèce d'inaction. Il faudra toujours voir ce qui s'en passera plus en avant.

Nach dem Concept. Federic.

16582. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 6 avril 1767.

J'ai reçu votre rapport du 24 de mars. Satisfait que je suis de votre exactitude de m'informer de tout ce qui regarde la situation présente des affaires de là-bas,[1] je ne saurais cependant m'empêcher de demander votre explication d'où donc le chevalier Pitt pense d'assembler tant d'alliances pour être à même, comme il lui [est] échappé de dire à un de ses confidents, de se moquer du pacte de famille, et s'il compte peut-être d'en faire une ostentation avec la Suède par conclure avec elle.[2] Tâchez ainsi de contenter la curiosité que j'ai d'être instruit là-dessus.

Au reste, comme j'apprends par de bonnes lettres de Hollande[3] que la marine de France ne consiste actuellement que de 75 vaisseaux de guerre, mandez-moi encore si l'on estime en Angleterre que la France en ait plus ou moins, et marquez-moi, de plus, à quel nombre va présentement la marine de la Grande-Bretagne.

Nach dem Concept. Federic.

16583. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN KONSTANTINOPEL.

Potsdam, 6. April 1767.

Euer Bericht vom 2. des verwichenen Monates Martii ist Mir heute richtig eingeliefert worden; von dessen Einhalt Ich dann überall ganz wohl zufrieden bin und Euch nur dieses Mal so viel dabei observiren machen will, dass, im Fall es auch geschehen sollte, dass bei der Gelegenheit des grossen Bairam einige Veränderung in dem türkischen Ministerio geschähe, Ich dennoch persuadiret bin, dass deswegen die Gedenkensart dieser Leute sich nicht verändern, mithin sie sich von denen jetzigen polnischen Sachen keinesweges meliren und vielmehr froh sein werden, wann man ihnen durch behörige Représentations Ge-

[1] Maltzan berichtete über den Stillstand in den Verhandlungen zwischen Spanien und England (vergl. S. 7. 10. 47) und den bevorstehenden Gesandtenwechsel in London und Petersburg. „La nomination du comte de Tschernyschew semble ranimer les espérances du ministère britannique relativement à la conclusion d'une alliance dans le Nord. Le chevalier Pitt a dit, ces jours passés, à un de ses confidents que bientôt il se moquerait du pacte de famille." — [2] Vergl. Nr. 16544. — [3] Bericht Thulemeiers, Haag 31. März.

legenheit geben wird, sich nicht davon meliren zu dörfen. Ihr habt übrigens mit Euren Berichten, wenn Ihr was angelegentliches zu melden habt, weiter zu continuiren.

Nach dem Concept. Friderich.

16584. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A RHEINSBERG.

[Potsdam,] 6 [avril 1767].

Mon cher Frère. Je suis bien aise de vous savoir bientôt dans ce voisinage,[1] j'espère bien d'en profiter d'une ou d'autre façon. J'ai persuadé à mon frère Ferdinand que le chemin de Berlin à Ruppin passait par Potsdam, et il m'a fait le plaisir de venir aujourd'hui ici.

Le comte Hordt est revenu de Suède,[2] et il m'a conté tout plein d'anecdotes relativement à notre sœur, et, de la façon dont il m'a parlé, je me flatte que les choses en iront mieux à l'avenir.

Nous sommes sur le point de conclure la convention avec le duc de Württemberg touchant ma nièce,[3] et je suis assez heureux pour lui faire obtenir en gros tout ce qu'elle a désiré. C'est le seul service que je suis en état de lui rendre. Cette convention servira désormais de base pour assurer la tranquillité et le repos de sa vie, et du moins suis-je persuadé que ma défunte sœur[4] en serait contente.

Les Autrichiens, mon cher frère, ne se mêleront de rien, tout restera tranquille, et messieurs les Russes feront les insolents tout à leur aise, sans que personne ne s'y oppose.

Ma sœur de Brunswick doit arriver ici le vendredi prochain; nous accoucherons, nous ferons des enfants, des baptêmes et des sottises.[5] Voilà le cours du monde. Je vous embrasse, mon cher frère, en vous assurant de la tendresse infinie avec laquelle je suis, mon cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig. Federic.

16585. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 8 avril 1767.

La lettre que vous m'avez faite du 23 de mars, de même que la dépêche du 1er d'avril que vous m'avez adressée, m'ont été fidèlement remises. La mauvaise humeur et l'air sombre que vous avez remarqués à la cour où vous êtes,[6] partent assurément de la représentation qu'après

[1] Prinz Heinrich hatte am 2. April geschrieben, dass er in einigen Tagen über Berlin nach Spandau gehen wolle. Er traf am 9. April in Berlin ein. — [2] Vergl. Bd. XXV, 243. — [3] Vergl. Nr. 16574. — [4] Die Markgräfin Wilhelmine von Baireuth. — [5] Vergl. S. 106. 108. — [6] Rohd berichtete am 23. März, dass man von dem Einmarsch eines russischen Corps von 9—10000 Mann in Littauen Nachricht

vous le prince de Golizyn lui a faite de la part de sa cour touchant mes sujets nés que les Autrichiens refusent de faire échanger contre les leurs.[1] C'est cela qui leur a mis martel en tête, parcequ'ils en ont vu que je suis en tout bien d'accord avec la Russie. Ceci leur donne le plus à penser et leur fait faire le raisonnement que moi et les Russes sont trop près liés ensemble, ce qui leur a apparu par la susdite déclaration du ministre de Russie, d'où ils tirent la conséquence qu'ainsi, s'ils se mêlent des affaires de Pologne, ils s'attireront sur le corps les forces de deux cours. Et voilà positivement ce qui rend de si mauvaise humeur ces gens-là. Ajoutez à cela les soupçons qu'ils poussent peut-être plus loin encore, qui causent ces airs sombres que vous leur avez remarqués.

Au demeurant, rien ne nous reste plus à observer attentivement que la seconde époque, savoir quand la diète extraordinaire de Pologne sera assemblée;[2] car, si celle-ci se passera paisiblement, il n'y aura plus à appréhender alors aucune autre suite.

Nach dem Concept. Federic.

16586. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 8 avril 1767.

J'ai bien reçu votre rapport du 1er de ce mois. Par les particularités que vous m'y apprenez, on peut assez prévoir que, vu les circonstances présentes, le roi de Pologne sera obligé de plier au gré de la cour de Russie, dont cependant celle-ci ne lui en tiendra nullement compte ni lui en aura aucune obligation, après que cette cour a déjà assez pénétré la façon de penser de ce Prince; ainsi donc que les bons patriotes n'auront pas à craindre ni d'être abandonnés par la Russie, ni d'être sacrifiés au ressentiment du roi de Pologne.[3]

Nach dem Concept. Federic.

16587. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 9 avril[4] 1767.

Votre rapport du 27 de mars m'a été bien rendu. J'en vois que les ministres d'Angleterre sont à présent entièrement revenus de leurs

habe. „Depuis quelques jours on a ici l'air sombre et de mauvaise humeur. On a tenu aussi de fréquents et de longs Conseils, mais rien de plus. On aura de la peine à digérer cette démarche; mais je crois néanmoins qu'on s'y accoutumera insensiblement."

[1] Vergl. Nr. 16581. — [2] Vergl. S. 69. 70. 101. — [3] Benoît berichtete, dass die „Patrioten" sich grösste Zurückhaltung auferlegten, „en disant que, le raccommodement des deux cours une fois fait, on les planterait là, et qu'ils se verraient livrés au ressentiment du roi de Pologne et de son ministère". — [4] Vom 9. April ein Schreiben an die Churfürstin-Wittwe von Sachsen in den Œuvres, Bd. 24, S. 132.

terreurs paniques par rapport à une guerre que les affaires présentes de Pologne sauraient occasionner. Sur quoi, je ne saurais me passer de vous dire qu'autant qu'il me paraît, les affaires qui regardent [la] Pologne, sauraient être bien indifférentes aux Anglais, de sorte que je m'étonne qu'ils y font quelques réflexions.

Il ne me surprend pas moins que le ministère anglais traîne à envoyer [son] ambassadeur en Russie.[1] Voilà tout ce que je saurais vous dire aujourd'hui en réponse, faute d'autres nouvelles intéressantes.

Nach dem Concept. Federic.

16 588. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 9 avril 1767.

J'ai reçu votre dépêche du 3 de ce mois, et, après en avoir vu la réponse que vous avez faite au marquis de Puente [Fuerte], dans la conversation que vous avez eue avec lui sur les affaires de Pologne et des Dissidents,[2] je suis fort aise de vous dire que vous lui avez bien répondu sur ces sujets, et que j'applaudis à votre réponse d'autant plus que nous resterions tout tranquilles.

Mais ce que je serais bien aise que vous sauriez apprendre, à votre tour, du susdit ministre, c'est s'il croit que la négociation entre sa cour et celle de Londres touchant leurs différends[3] prendra consistance et si les deux cours s'accorderont là-dessus ou non. J'attendrai le rapport que vous m'adresserez là-dessus.

Nach dem Concept. Federic.

16 589. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A MOSCOU.

Solms berichtet, Moskau 16. März: „Le projet pour la convention secrète[4] a été présenté à l'impératrice de Russie par le comte Panin, et Sa Majesté Impériale en a été extrêmement satisfaite, le regardant comme un témoignage persuasif de l'attachement de Votre Majesté pour l'alliance de la Russie et d'une amitié pour elle-même. Elle m'a fait ordonner de vous en témoigner, Sire, sa parfaite reconnaissance et de vous assurer combien elle souhaitait sincèrement de pouvoir vous donner souvent des preuves de la réciprocité de ses sentiments.

[1] Maltzan berichtete: „On n'entend pas encore que le sieur Stanley (vergl. Bd. XXV, 400) ait fixé un jour pour son départ.“ — [2] Thulemeier hatte nach seinem Berichte dem Marquis Puente Fuerte, der die Unterstützung der Dissidenten durch Truppen mit der Absicht von Erwerbungen in Polen in Zusammenhang brachte, geantwortet, dass die in den preussischen Staaten herrschende Ruhe schlagend alle Kriegsgerüchte widerlege, „que, par rapport au démembrement supposé, c'était une idée qu'on s'efforçait de faire valoir dans le temps de l'élection du roi de Pologne actuellement régnant, et dont le peu de fondement serait prouvé par l'évènement“. — [3] Vergl. S. 116. — [4] Vergl. Nr. 16471 und 16506.

On aurait pu mettre d'abord la dernière main à cette affaire, si Sa Majesté Impériale ne fut tombée elle-même sur l'idée de proposer à Votre Majesté d'ajouter à cette convention encore un article relativement à la garantie d'une guerre contre les Turcs. Son idée est celle-ci que, comme, dans la supposition des évènements possibles, il pourrait arriver que, dans le cas d'une guerre avec l'Autriche, cette dernière trouverait moyen d'engager la Porte à faire la guerre à la Russie, soit directement dans ses provinces, soit en faisant entrer un corps de Tartares en Pologne pour y agir contre les troupes russes, ou que, si même la cour de Vienne ne prenait pas part ouvertement dans l'affaire de Pologne, [elle] sût pourtant, d'une ou d'autre de ces façons susdites, entraîner ces deux nations à commettre des hostilités contre la Russie, qu'il fût stipulé dans la présente convention que ces cas, s'ils se rencontreraient ainsi, seraient reconnus comme un *casus fœderis* pour lequel les deux parties contractantes étaient déjà convenues d'avance par leur traité antérieur, qui n'engagerait non plus Votre Majesté à quelque chose de plus qu'à ce qui y était déjà stipulé, mais pour lequel elles se concerteraient alors plus particulièrement pour convenir de la façon dont elles pourraient donner et recevoir la prestation du secours pour le rendre mutuellement le plus utile et le moins onéreux, selon l'exigence du cas."

Potsdam, 9 avril 1767.

Vos deux dépêches du 16 et du 19 du mois dernier de mars m'ont été bien remises. J'en ai vu avec plaisir qu'après que le projet pour une convention secrète a été présenté à l'impératrice de Russie, elle en a été satisfaite; mais, quant à l'article qu'elle voudrait avoir y ajouté, il faut que je m'informe préalablement [de] ce que mon traité avec la Russie porte là-dessus, de sorte que, comme je n'ai pas ce traité ici, je me le ferai apporter pour vous informer après de mes intentions.[1] Mais ce que je saurais bien vous dire d'avance, c'est que je pourrais bien m'accorder avec eux là-dessus.

En attendant je trouve bon de vous communiquer ce que mes dernières lettres de Vienne[2] m'ont appris sur l'effet que les représentations de mon ministre de Rohd et du prince de Golizyn touchant l'échange des sujets réciproques que les Autrichiens, contre la bonne foi du traité de paix, ont refusé jusqu'à présent, ont eu, savoir que, quand mon ministre a parlé le premier là-dessus au prince de Kaunitz, celui-ci n'a fait que battre la campagne par des généralités vagues, comme si toute cette affaire n'en valait pas la peine; qu'il croyait qu'actuellement il s'en trouverait fort peu des miens dans le service autrichien, et que, quand il voudrait y coopérer à faire échanger ce qu'il restait, il y trouverait tant d'opposition de la part du ressort militaire qu'il n'en viendrait pas à bout. Quand, après cela, le ministre de Russie, ledit prince Golizyn, a fait au prince de Kaunitz la déclaration à ce sujet dont sa cour l'avait chargé, le dernier en a été

[1] Am 9. April befiehlt der König dem Grafen Finckenstein, am 10. mit dem preussisch-russischen Vertrage von 1764 nach Potsdam zu kommen, „pour que je puisse le revoir et me remettre en mémoire les articles y stipulés. Vous amènerez d'ailleurs avec vous le ministre de Danemark pour lui faire avoir l'audience qu'il m'a demandée." Baron Diede ging als dänischer Gesandter nach London. — [2] Vergl. Nr. 16581.

d'abord fort frappé et même déconcerté, ensuite il s'est mis sur un ton sec, pour dire au prince Golizyn que c'était une affaire qui ne regardait que les deux cours de Vienne et de Berlin, que la sienne s'était portée, plutôt par complaisance que par devoir, à ce qui en avait été réglé par les commissaires de part et d'autre, et qu'il s'en rapportait, au reste, à ce qu'il en avait déjà dit à mon ministre.

Nonobstant cela, ces insinuations du prince Golizyn n'ont pas laissé de porter coup sur les ministres autrichiens en ce qu'on leur a remarqué du depuis des airs sombres et de mauvaise humeur,[1] parcequ'ils se sont aperçus par ces insinuations des étroites liaisons entre moi et la cour de Russie et combien nous agissons d'accord et de concert en tout, et voilà ce qui a causé l'embarras du prince de Kaunitz, qui en a bien pénétré que, pourvu que sa cour se mêlât des affaires de Pologne, elle s'aventurerait que les forces de nos deux cours lui tombassent sur le corps. De quoi j'augure aussi que les Autrichiens auront de la peine à digérer les démarches des Russes en Pologne, mais qu'ils s'y accoutumeront insensiblement et resteront tranquilles.

Vous saurez bien faire part au comte Panin de ces circonstances et le remercier encore de ce qu'il avait bien voulu charger le prince Golizyn de faire les insinuations susdites à la cour de Vienne.

Nach dem Concept. Federic.

---

16 590. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A MOSCOU.

Solms übersendet, Moskau 26. März, das russische „contre-projet" der geheimen Convention.[2] „L'Impératrice estime que Votre Majesté ne regardera pas comme un changement important les paroles „lorsqu'il sera requis etc.«, qu'elle propose d'insérer encore dans l'article second[3] . . . Elle voudrait que Votre Majesté le regardât plutôt comme une marque qu'elle n'est point intentionnée de Lui rendre Son assistance onéreuse, mais qu'elle ne la requerra que dans le cas où les circonstances la rendrai[en]t essentiellement nécessaire.

L'article qui fait dans ce projet le quatrième, est celui que Sa Majesté l'impératrice de Russie désirerait de faire entrer dans la convention[4] comme une précaution qui lui paraît nécessaire de stipuler pour les évènements qui pourraient arriver, et qui, comme Sa Majesté Impériale s'en flatte, ne fera pas de difficulté à Votre Majesté de l'agréer."

Ferner berichtet Solms, nach einer Mittheilung Panins, der sächsische Gesandte, Graf Osten-Sacken, habe für den Fall eines preussisch-österreichischen Krieges um den Schutz des russischen Hofes für den seinigen nachgesucht, „afin de pouvoir

[1] Vergl. Nr. 16585. — [2] Das russische „contre-projet" umfasst 6 Artikel, und zwar ist der neue von Russland hinzugesetzte Artikel (vergl. Nr. 16589) als vierter zwischen dem dritten und vierten Artikel des preussischen „projet" (Nr. 16471) eingeschoben. — [3] Der Zusatz zu dem zweiten Artikel des preussischen „projet" (Nr. 16471) lautet: „Sa Majesté le roi de Prusse . . . promet et s'engage formellement, »lorsqu'il sera requis par Sa Majesté l'impératrice de Toutes les Russies«, dans le cas etc." — [4] Vergl. Anm. 2.

garder en pareil cas une neutralité parfaite", und habe dafür die Zusage gegeben, dass der sächsische Hof seinen ganzen Einfluss bei seinen Anhängern in Polen aufbieten werde, um sie zum Anschluss an die russische Partei zu bestimmen. Der sächsische Resident in Warschau habe sich zu diesem Zweck bereits mit dem Fürsten Repnin ins Einvernehmen gesetzt.

In einem Postscriptum I berichtet Solms, dass Graf Tschernyschew sich dahin geäussert habe, bevor ein Operationsplan entworfen würde,[1] „qu'on devait attendre les évènements que Votre Majesté même considérait comme les époques auxquelles on pourrait juger les intentions de la cour de Vienne, savoir sa contenance à l'entrée effective des troupes russes sur le territoire de la République, et sa déclaration, au cas qu'elle fût appelée pour seconder une réconfédération de la part des Catholiques".

In einem Postscriptum II berichtet Solms ausführlich über den Plan der Kaiserin Katharina, die russischen Gesetze in einer einheitlichen Gesetzgebung zusammenzufassen, über ihre persönlichen Studien dafür und über das von ihr entworfene Manifest, durch welches sie Abgeordnete ihres ganzen Reiches zu gemeinsamer Berathung zusammenberief.

Der vierte Artikel des russischen „contre-projet" lautet: „Et comme dans une union aussi étroite des intérêts des deux hautes parties contractantes il n'est pas possible de laisser sans une considération particulière les garanties mutuelles de guerre vis-à-vis des autres voisins de leurs possessions respectives, stipulées dans le traité d'alliance, c'est pourquoi non seulement toutes ces garanties sont renouvelées solennellement de part et d'autre par le présent article, mais encore il est particulièrement convenu que, si, dans le temps et à l'occasion des présentes affaires de Pologne, l'une ou l'autre des deux parties contractantes était inquiétée par tel de ses voisins contre lequel le secours se trouve spécifié en argent, par le traité susmentionné, ledit secours peut être converti en un secours de troupes,[2] selon que les deux parties de bonne foi et d'un commun accord le jugeront plus à propos pour éteindre plus promptement cette flamme d'une nouvelle guerre; principalement s'il arrivait que la Porte Ottomane pût être excitée à faire quelque diversion avec ses troupes en Pologne, afin d'y causer plus d'embarras aux affaires communes des deux hautes parties contractantes, et que[3] Sa Majesté l'impératrice de Toutes les Russies se trouvât forcée par là de faire une puissante diversion avec la partie la plus considérable de ses forces dans les États même de la Turquie."

Potsdam, 10 avril 1767.

Je viens de recevoir la dépêche du 26 du mois dernier de mars que vous m'avez expédiée par le courrier Bartenfelder, et me réserve de vous répondre séparément encore sur ce qui regarde le projet de la convention secrète.[4] Présentement je veux bien vous dire que je suis fort aise d'avoir appris que la cour de Russie a été satisfaite et contente des propositions que je lui ai faites.

De plus, je ne suis point surpris que les Saxons continuent d'intriguer à la cour où vous êtes, car ça a été toujours leur façon d'agir;[5] je me persuade cependant qu'il n'en sortira rien, vu que le secours que

[1] Vergl. S. 26. 72. — [2] Die Worte „peut être converti en un secours de troupes" fehlen irrthümlich in dem Abdruck bei Martens, Recueil des Traités et Conventions, Bd. VI, S. 47 (Petersburg 1883). — [3] In dem Erlass an Solms vom 12. April (Nr. 16594) fordert der König folgenden Zusatz: „et »qu'elle déclarât la guerre à Sa Majesté l'impératrice de Toutes les Russies, de manière que Sadite Majesté« se trouvât forcée etc." — [4] Vergl. Nr. 16594. — [5] Vergl. Bd. XXV, 400.

les Saxons voudraient porter de leurs amis en Pologne, ne sera pas si nécessaire aux Russes que ceux-ci ne sauraient s'en passer tout-à-fait.

Quant aux propos que le général en chef comte de Tschernyschew vous a tenus touchant un plan d'opérations à former selon l'exigence du cas, il est bien juste qu'il n'est pas nécessaire de former à présent des projets de guerre, parcequ'en conséquence de tous les avis que j'ai, les Autrichiens ne remueront pas, mais resteront paisibles, ainsi qu'il n'est pas nécessaire de se presser pour former ce plan.

Je vous sais gré de la liste de l'armée de Russie que vous m'avez envoyée, j'en ai été cependant déjà pourvu; [elle] n'en diffère, hormis qu'à ce [que] je vois, on a fait une autre répartition des troupes.

Au reste, vous aur[i]ez pu vous épargner la peine de me faire une relation si étendue sur ce [qui] regarde la réforme des lois de Russie, auquel sujet quelque peu de mots m'en aurait suffi pour être informé en gros de cette affaire.

Federic.

Nach dem Concept.

16591. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A BERLIN.

[Potsdam,] 10 [avril 1767].

Mon cher Frère. Je suis bien aise de vous savoir de retour à Berlin en bonne santé. Ma sœur de Brunswick va arriver incessamment, et je crois que sa fille ne lui donnera pas le temps de s'impatienter, mais qu'elle l'expédiera vite.[1] La margrave de Baireuth[2] sera aussi de ce voyage.

Nous exerçons ici depuis ce mois, et cela commence à aller assez bien. L'on remarque à vue d'œil les progrès de la discipline qui se raffermit d'année en année. Dans trois ans l'armée aura repris la solidité qu'elle avait avant la guerre, et cette mâle assurance qui s'était perdue les dernières campagnes. Nous avons été mouillés aujourd'hui; il y a vingt-six ans que nous étions couverts de neige et dans une position plus critique[3] que celle de nos exercices. Ma sœur va arriver. Je vous embrasse, mon cher frère, en vous assurant de la tendresse infinie avec laquelle je suis, mon cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

16592. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A COPENHAGUE.

Potsdam, 11 avril 1767.

J'ai bien reçu le rapport que vous m'avez fait le 4 de ce mois; qui, ne présentant pas des objets pour que je puisse vous y faire une

[1] Vergl. Nr. 16584. — [2] Sophie Caroline, die Wittwe des 1763 gestorbenen Markgrafen Friedrich, Tochter der Herzogin von Braunschweig. — [3] In der Schlacht bei Mollwitz.

réponse particulière, me donne cependant l'occasion de vous marquer que le ministre de Danemark à ma cour, le sieur de Diede, vient d'avoir aujourd'hui son audience de congé de moi.[1] Comme je serais bien aise de savoir de vous le caractère d'esprit du nouveau ministre que la cour où vous êtes, va renvoyer à la mienne,[2] vous devez me marquer si c'est un homme paisible ou inquiet et remuant, et s'il a des idées des négociations ou non.

Au surplus, quand vous aurez de nouvelles informations de quelle manière le sieur de Saldern[3] conduit sa négociation présente, ne manquez pas de m'en faire votre rapport.

Nach dem Concept. Federic.

16593. AN DEN GEHEIMEN RATH VON SCHWARTZENAU IN REGENSBURG.

Potsdam, 11. April 1767.

Der an Mich von Euch unter dem 2. dieses Monates adressirete Bericht ist Mir heute richtig eingeliefert worden; von dessen Einhalt Ich dann auch um so mehrere Zufriedenheit habe, als solcher mit anderen Meiner Nachrichten gleichstimmig ist.[4] Ohnerachtet dessen und obschon Ich Selbst nicht glaube, dass die Kaiserin-Königin von Ungern und Böhmen noch auch sonst andere römisch-katholische Mächte sich von denen jetzigen polnischen Sachen meliren werden, so sollet Ihr jedennoch continuiren, auf alles, so in diesen Sachen einschläget, Eurer Orten zufolge Meiner Euch deshalb vorhin ertheileten Ordre[5] attent zu sein und Mir alles, was Ihr davon erfahren werdet, es mag auch sein, wie es wolle, immediate einzuberichten.

Nach dem Concept. Friderich.

16594. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A MOSCOU.[6]

Potsdam, 12 avril 1767.

Le courrier Bartenfelder m'a apporté vos dépêches du 26 de mars avec le contre-projet de la convention secrète à conclure avec la cour de Russie;[7] au sujet duquel je ne veux pas différer à vous faire parvenir les instructions nécessaires pour terminer cette négociation à la satisfaction de la cour où vous êtes.

[1] Vergl. S. 120. — [2] Nach dem Berichte der Minister Finckenstein und Hertzberg vom 3. April war Graf Görtz (vergl. S. 99) ausersehen. — [3] Vergl. S. 99. — [4] Nach Schwartzenaus Bericht hatten die Polen höchstens eine Geldunterstützung von den katholischen Mächten zu erwarten. — [5] Nr. 16515. — [6] Ministerialerlass, vergl. S. 62. Anm. 1 und S. 120. Anm. 1. — [7] Vergl. Nr. 16590.

Je vous dirai donc d'abord et par rapport à l'addition qu'on a jugé à propos de faire à l'article second,[1] que je ne trouve aucun inconvénient à le laisser tel qu'on vous l'a remis, avec la clause d'une réquisition préalable de la cour de Russie.

Quant à l'article 4, qui concerne le renouvellement des garanties et les secours à fournir dans le cas d'une diversion de la part de la Porte Ottomane,[2] je veux bien aussi, par un effet de ma complaisance pour tout ce qui me vient de la part de l'impératrice de Russie, y donner mon consentement. Je n'y ai ajouté qu'un couple de mots, pour exprimer d'autant plus clairement le cas d'une guerre effective et déclarée entre la Porte et la Russie[3] qu'on a paru avoir en vue dans l'article en question. Comme il ne s'agit en ceci d'aucun changement proprement ainsi dit, mais seulement de quelques termes que la nature même de la chose semble exiger, et qui se trouvent d'ailleurs également insérés dans le premier des articles secrets de notre traité d'alliance auquel celui-ci doit se rapporter, je me flatte qu'on ne fera aucune difficulté de les admettre, et qu'on trouvera dans les facilités que j'apporte à la conclusion de cette affaire, une nouvelle preuve de l'empressement avec lequel je me prête à tout ce qui peut cimenter et resserrer les nœuds de l'union intime qui m'unit à l'impératrice de Russie. C'est aussi ce que vous ferez bien valoir dans les entretiens que vous aurez sur ce sujet avec le comte Panin pour entretenir ce ministre dans les dispositions où il a paru être jusqu'ici à mon égard.

Comme tout le contre-projet reste d'ailleurs tel que vous me l'avez adressé, je ne vous renvoie à la suite de cette dépêche que l'article 4, qui est le seul où il y ait quelques mots de changés, ne doutant pas que vous ne parveniez bientôt à mettre la dernière main à cette négociation.

Nach dem von Finckenstein gezeichneten Concept.

16595. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 12 avril 1767.

J'ai reçu le rapport que vous m'avez adressé le 4 de ce mois. Quant à ce qui est de la déclaration que la cour de Russie a fait publier à l'occasion de l'entrée de ses troupes en Pologne, tout ce qu'on vous en a accusé et de son contenu,[4] est juste; aussi le prince

[1] Vergl. S. 121. Anm. 3. — [2] Vergl. S. 122. — [3] Vergl. S. 122. Anm. 3. — [4] Rohd berichtete, Golizyn habe ihm von der Declaration noch keine Mittheilung gemacht, obwohl sie sich bereits in Händen des Fürsten Poniatowski befinde; in der Declaration werde als Aufgabe des neuen russischen Truppencorps die Aufrechterhaltung der öffentlichen Ruhe in Polen bezeichnet, der Gedanke an eine beabsichtigte Theilung Polens zurückgewiesen und der Hoffnung auf baldige und glückliche Erledigung der Dissidentenfrage auf dem nächsten polnischen ausserordentlichen Reichstag Ausdruck gegeben.

Poniatowski aura pu la recevoir du Roi son frère, qui apparemment l'aura eue des Russes qui se trouvent présents à Varsovie.

Au reste, je ne comprends pas qui voudrait aventurer son argent pour l'avancer au roi de Pologne sur ses domaines et revenus,[1] vu que je ne vois pas qui voudra, à la suite du temps, racquitter cette dette. C'est qui me fait presque soupçonner qu'il y ait des puissances qui sous main interposent leur crédit en ceci auprès des Génois; si c'est la cour de Vienne ou celle de France, voilà ce qui est difficile à deviner.[2]

Nach dem Concept. Federic.

16596. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 13 avril 1767.

J'ai reçu votre rapport du 31 de mars, et vous sais gré de l'attention que vous avez eue de me donner des notions exactes sur ce qui regarde les affaires de la Compagnie des Indes, qui donnent présentement tant d'occupation au ministère et au Parlement, et qui affectent la nation même.[3] A ce que j'ai vu par l'état général des revenus de cette Compagnie,[4] elle possède de si grandes richesses qu'il me paraît qu'elle saurait bien contribuer au gouvernement en subside un million de livres sterling, sans que cela préjudicierait à [ses] affaires; mais, comme il ne paraît pas que les actionnaires s'y veulent prêter, et que l'opposition en prend sujet pour contrecarrer le sieur Pitt, vous continuerez à me relater la tournure que ces choses prendront, et comment cette affaire se terminera.

Ma grande curiosité est d'ailleurs d'apprendre de vous quelle issue auront les différends des Anglais avec les Espagnols,[5] et comment ils les videront entre eux; sur quoi vous continuerez pareillement de me communiquer vos notions et de m'en informer aussi exactement qu'il vous sera possible.

Nach dem Concept. Federic.

16597. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 13 avril 1767.

J'ai bien reçu la dépêche que vous m'avez [faite] du 7 de ce mois, et vous sais parfaitement gré de m'avoir instruit des propositions que

[1] Es handelt sich um die Bedingungen für die Anleihe in Genua, vergl. S. 104. 105. — [2] Der König bescheidet Benoît auf seinen Bericht vom 4. am 12. April: „Il me paraît assez étrange et extraordinaire que le roi de Pologne engage tant d'officiers en son service à un temps où ils ne lui servent de rien, et où il ne saura pas les payer.“ — [3] Vergl. S. 102. 111. — [4] Nach Maltzans Bericht überstieg der jährliche Gewinn der Compagnie in Höhe von rund $3^1/_3$ Million Pfund Sterling das erste Anlage-Capital um 100000 Pfund. — [5] Vergl. S. 116. 119.

le ministre de la cour de Lisbonne, le sieur d'Acunha, vous a faites touchant un commerce à établir entre mes sujets et le Portugal.[1] Ces propositions me paraissent bien bonnes et méritent mon attention, aussi viens-je de donner d'abord mes ordres à ce qu'on doive examiner quels avantages en[2] sachent revenir à mes sujets,[3] et dès que les rapports m'en seront parvenus, je ne manquerai pas de vous informer de mes intentions ultérieures audit sujet. En attendant, vous prendrez à tâche d'entretenir le susdit ministre dans ses bonnes dispositions pour nous et de ménager ses sentiments en faveur de ce commerce.

Nach dem Concept. Federic.

16598. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A COPENHAGUE.

Potsdam, 14 avril 1767.

Le rapport que vous m'avez fait du 7 de ce mois, m'est bien parvenu, et je suis bien aise de vous dire que, si le plan militaire projeté par le maréchal comte de Saint-Germain est effectivement tel que vous me le représentez,[4] c'est le plus raisonnable et le plus sensé de tous autres, ainsi que je ne suis pas étonné, quand le roi de Danemark s'est déterminé à le suivre et de s'y fixer.

Au reste, quand vous aurez appris ultérieurement des nouvelles intéressantes de ce pays-là, ne manquez pas de m'en informer.

Nach dem Concept. Federic.

16599. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 15 avril 1767.

J'ai reçu votre dépêche du 10 de ce mois, et suis bien aise d'avoir eu ces informations que vous m'y avez données relativement aux affaires intérieures de la cour de Versailles,[5] dont je vous sais gré d'autant plus que je les estime assez fondées et exactes. Au reste, quand vous

[1] d'Acunha hatte Thulemeier einen directen Waarenaustausch zwischen beiden Staaten vorgeschlagen, um den Hamburger Zwischenhandel auszuschliessen. Zugleich hatte er die Waaren bezeichnet, welche beiderseitig in Betracht kämen. — [2] Vorlage: „il en". — [3] Immediaterlasse an Horst und Schlabrendorff, Potsdam 13. April. — [4] Nach Borckes Bericht sollten die unzuverlässigen 13 Regimenter Nationalmiliz in Norwegen durch 8 Regimenter regulärer Infanterie ersetzt werden, die überdies weniger kosteten als jene. — [5] Thulemeier berichtete über die Verhältnisse am französischen Hofe, die, gleich den Staatsangelegenheiten, durch den Tod der Dauphine (vergl. S. 111) wahrscheinlich unbeeinflusst bleiben würden, sowie über die Erziehung und Persönlichkeit des jungen Dauphin.

aurez appris d'autres nouvelles, soit de la France soit de l'Angleterre ou de l'Espagne, ne manquez pas de continuer de m'en instruire aussi souvent que vous le saurez.

Nach dem Concept. Federic.

16600. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 15 avril 1767.

J'ai bien reçu le rapport que vous m'avez adressé du 8 de ce mois. Par tous les éclaircissements que vous m'y donnez, et dont je vous sais parfaitement gré, sur la façon de penser de l'Impératrice-Reine touchant les affaires de Pologne,[1] l'on voit assez à présent que les Autrichiens ne se mêleront pas de ces affaires, et, autant qu'il paraît par mes autres nouvelles que je reçois de Varsovie,[2] le parti catholique en Pologne ne se portera pas chaudement contre les Dissidents, vu qu'il y en a des évêques, des palatins et d'autres qui entreront dans les Confédérations sous le titre de maintenir la liberté des anciennes lois, en réformant les innovations qui y sont contraires.

Nach dem Concept. Federic.

16601. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 15 avril 1767.

Votre rapport du 8 de ce mois m'a été remis. Je suis bien aise d'en apprendre que les affaires de Pologne prennent de plus en plus un tour si favorable qu'on a tout lieu de croire que tout se passera assez paisiblement,[3] malgré le dépit que la cour de Varsovie en pourra avoir. Je m'y confirme d'autant plus dans ce sentiment que je suis assuré à présent que la cour de Vienne ne s'en mêlera aucunement, vu que de très bonnes lettres de Vienne[3] m'apprennent ces particularités: que l'Impératrice-Reine n'était pas bigote au point de confondre la politique avec le spirituel et de se laisser aveugler sur ses propres intérêts. Que son ministère ne voulait aucune guerre dans le temps présent, et que ce qui pouvait rassurer davantage, c'était que le rétablissement des finances de la cour de Vienne était bâti sur la continuation de la paix, en sorte qu'à l'heure qu'il est, on éviterait tant qu'on pourrait, une nouvelle guerre. L'on m'ajoute l'anecdote que l'Impératrice-Reine, pour s'arranger avec sa conscience, avait fait consulter d'habiles casuistes sur ses obligations vis-à-vis de ce qui se passait en Pologne, et que leur résultat avait été qu'elle n'était pas tenue de prendre les armes pour cela.

[1] Vergl. dafür Nr. 16601. — [2] Bericht Benoîts, Warschau 8. April. — [3] Vergl. Nr. 16600.

Quelque mauvaise humeur ainsi que puisse donner l'entrée des Russes et leur séjour en Pologne aux Autrichiens, ils resteront cependant paisibles, et supposé que l'envie prendrait encore à l'Impératrice-Reine de se mêler de ces affaires, son père confesseur ne voudra pas l'approuver. Voilà ce que j'ai bien voulu vous communiquer pour votre direction seule.

Federic.

Nach dem Concept.

16602. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A SPANDAU.

[Potsdam,] 15 [avril 1767].

Mon cher Frère. Vous saurez sans doute que ma sœur de Brunswick est arrivée ici en bonne santé. Elle attend le moment de devenir grand'mère, [1] qui, je crois, ne tardera pas.

Vous avez trop de bonté, mon cher frère, de vous intéresser à ma santé. [2] Le temps froid ne me nuit point, je me garde contre l'humidité et les pluies, ce sont les seuls ennemis de la goutte. Il a neigé aujourd'hui, et je crois que, si celle qui est encore dans les nuages, tombait, ce n'en serait que mieux, car jusqu'ici la saison ne veut pas encore se déterminer pour le printemps.

On mande de Vienne [3] que Lacy s'est fait opérer la fistule dont il a été très mal, on ne croit pas qu'il vive longtemps. Il y a des personnes qui prétendent que sa maladie empêchera l'Empereur d'aller en Hongrie.

Les alarmes que les prétentions des Dissidents commençaient à donner à l'Europe, se dissipent et se calment insensiblement; on peut presque garantir, à cette heure, qu'aucun des voisins ne s'en mêlera. L'impératrice de Russie, en attendant, s'amuse à la lecture des Pandectes, elle a projeté de sa propre main un code des lois russes qu'elle a soumis à l'examen des savants jurisconsultes pour le rédiger selon les formes. [4] Je souhaite, mon cher frère, qu'elle ne fasse que cela, et que, ne se contentant point de la législation, elle donne l'exemple de la justice et de l'équité qu'elle exige de ses sujets, ou je lui dirai comme la défunte Montbail: [5] »Princesse, *Sie ist eine Drake.*«

Voilà, mon cher frère, une belle lettre; vous en direz ce que vous voudrez; ce qui est écrit, est écrit, et je ne l'effacerai pas. Je vous prie de me croire avec une parfaite tendresse, mon cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

---

[1] Vergl. Nr. 16591. — [2] Schreiben des Prinzen, Spandau 12. April. — [3] Bericht Rohds, Wien 8. April. — [4] Vergl. S. 122. — [5] Martha Du Maz de Montbail, die Tochter aus der ersten Ehe der Frau von Rocoulle, vergl. Œuvres, Bd. 16, S. 190, und ebenda, S. XX.

16603. AU LIEUTENANT-COLONEL BARON DE COCCEJI A STOCKHOLM.

Potsdam, 16 avril 1767.

Je vous accuse la réception du rapport que vous m'avez adressé du 3 de ce mois; auquel je n'ai présentement qu'à vous dire que j'attends que vous continuez à m'informer comment le Sénat de Suède se démêlera avec le sieur Goodrick pour convenir entre eux sur le projet [du] traité qu'il leur a présenté.[1]

Nach dem Concept.

Federic.

16604. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 16 avril 1767.

J'ai reçu votre rapport du 3 de ce mois, avec l'état y joint[2] du produit et de l'emploi du fonds d'amortissement pour l'année passée. Auquel sujet je ne saurais me passer de vous dire que je suis douteux encore si j'ai bien compris le sens de votre rapport là-dessus; car, autant que je l'entends, on a déjà payé au moyen du fonds d'amortissement la somme de cinq millions livres sterling ou, selon l'évaluation en notre argent, 30 millions d'écus, somme qui me paraît bien forte. Voilà pourquoi je serai bien aise que vous m'écriviez si j'ai bien compris le vrai sens de ce que [vous] m'en avez marqué.

Nach dem Concept.

Federic.

16605. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 19 avril 1767.

La relation que vous m'avez adressée le 11 de ce mois, m'a été remise. Sur laquelle je vous dirai que je pense tout comme vous que, malgré toute la mauvaise humeur que la cour où vous êtes, se ressent sur les affaires présentes de Pologne, elle n'en remuera pas ni s'en mêlera,[3] tant que la Porte Ottomane restera les bras croisés; auquel sujet vous sauriez cependant croire qu'il sera extrêmement difficile de mettre en mouvement les Turcs, parceque leur gouvernement est actuellement lâche et tout flasque. En attendant, le meilleur profit que [je] saurais tirer de ces circonstances présentes, c'est qu'on augmente

[1] Nach dem Berichte Coccejis wollte der schwedische Senat im Gegensatz zu dem englischen Vertragsentwurf auf Subsidien bestehen. Vergl. S. 92. — [2] Liegt nicht vor. — [3] Am 18. sendet der König dem Obersten von Anhalt ein Schreiben, d. d. Berlin 16. April, in welchem der Capitän von Breitenbauch (vergl. S. 67) „nach seiner Retour aus Sachsen“ an diesen über Märsche sächsischer Truppen nach der böhmischen Grenze und Mähren berichtet hatte, zurück, mit dem Befehl, „wie Ihr ihm zurückschreiben sollet, dass er die Sachen gefährlicher angesehen habe, als solche in der That wären“. [Berlin. Generalstabsarchiv.]

au plus possible la jalousie entre les deux cours impériales. A quoi vous aurez l'occasion bonne d'y contribuer, quand vous coopérerez que le ministre de Russie, le prince Golizyn, apprenne tous les propos qu'on tient là où vous êtes, sur les affaires de Pologne, parceque ce ministre serait obligé de les insérer dans ses relations à sa cour.

Quant aux courriers qui depuis quelque temps sont plus fréquents qu'à l'ordinaire entre la cour de Vienne et celles de France et d'Espagne, je suis porté à croire que ce soit principalement au sujet du mariage des Archiduchesses.[1] Car, au fond, il saura être bien indifférent à l'Espagne si les Russes font du bruit ou non en Pologne, vu que cela la regarde en rien, et, autant qu'il me paraît, les Espagnols sont bien plus en appréhension pour les Anglais que pour les Russes. La France se trouve aussi dans la même situation; et comme même des évêques de Pologne accèdent à la Confédération,[2] les autres Catholiques auront d'autant moins de prétextes d'être contraires à la cause des Dissidents.

Au reste, pour ce qui regarde le maréchal Lacy, je crois que l'opération qu'il a fait faire sur lui,[3] contribuera à fortifier sa santé.

Nach dem Concept. Federic.

16606. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 20 avril 1767.

La lettre que vous trouverez ci-jointe,[4] m'a été envoyée de Züllichau. Quoique j'aie de la peine à ajouter la moindre foi à son contenu, le projet dont il y est question, ne pouvant être que d'un fanatique, la trame cependant, s'il y aurait du vrai, ne peut être conduite que des prêtres papistes en Pologne qui regardent moi et ma famille comme la seule pierre d'achoppement dans leur chemin contre les Dissidents. Je veux donc

1° que vous fassiez ouvrir toutes les lettres qui vont et arrivent du côté de la Pologne, pour voir s'il n'y en aurait pas qui eussent quelque relation avec ledit projet;

2° que vous examiniez de près le papier sur lequel est écrit cette infâme instruction, pour juger, par sa marque, d'où elle pourrait être venue, et

3° que vous fassiez visiter toutes les auberges de Berlin pour voir s'il n'y a pas de ces gens renvoyés des bataillons francs de ces officiers français au service des Polonais ou d'autres vagabonds et gens sans aveu capables à tout entreprendre.

1 Der Erzherzogin Josepha mit dem König von Neapel (vergl. S. 106) und der Erzherzogin Maria Antoinette mit dem Dauphin (vergl. Bd. XXV, 387). — 2 Vergl. Nr. 16600. — 3 Vergl. S. 129. — 4 Liegt nicht bei.

Au reste, tout ce projet est trop affreux et trop peu vraisemblable pour pouvoir m'imaginer qu'il y aurait du vrai. J'attends cependant votre rapport sur tous les points ci-dessus.

J'ai de la peine à donner foi à cette lettre qui ne me semble pas porter manifestement les caractères de la vérité; mais, quelle qu'elle soit, on ne saurait la négliger tout-à-fait, la prudence demande qu'on approfondisse la matière.[1]

Federic.

Nach dem Concept; der in der Ausfertigung eigenhändige Zusatz nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

16607. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 20 avril 1767.

J'ai reçu à la fois les dépêches que vous m'avez faites du 7 et du 10 de ce mois. Les particularités dont vous m'y informez, me font en tirer la conséquence que, si le chevalier de Pitt se soutiendra dans le ministère jusqu'à la fin de l'année courante, ce sera tout au monde ce que l'on en pourra attendre. La faute de ces circonstances où ce ministre se trouve, n'est à attribuer qu'au gouvernement présent et qu'il est rentré dans le ministère dans un temps aussi critique et fâcheux que le présent. En d'autres circonstances où il n'aurait pas été pressé de demander tant de subsides, il se serait soutenu; mais voilà, à ce que je crois, ce qui lui fera tort.

Quant à ce qui regarde le maître serrurier qui s'est engagé en mon service, il est rebutant que son départ pour ici se trouve si fort arrêté.

Au reste, comme je souhaiterais bien d'avoir ici un bon économe anglais, savoir un homme qui entend bien fondamentalement l'économie anglaise, mandez-moi si vous croyez de pouvoir engager ou non un tel sujet bien entendu dans tous les articles qui regardent l'économie du pays.

Nach dem Concept.

Federic.

16608. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 20 avril 1767.

J'ai reçu votre rapport du 14 de ce mois; du contenu duquel j'ai eu tant de satisfaction que je désire fort que, quand vous apprendrez

[1] Am 20. April befiehlt der König dem Commandanten von Züllichau, Oberst von Berner, den Lieutenant von Billon zu vernehmen, wie er zu dem, von ihm übersandten Schreiben gekommen sei, und über dessen Glaubwürdigkeit zu berichten. Am 22. April unterrichtet der König Finckenstein von dem Erlass an Berner und billigt die getroffenen Maassnahmen: „Une pareille trame monstrueuse ne peut être conduite sans des nouvelles instructions; les lettres que vous faites ouvrir, vous donneront peut-être des indices plus certains sur tout ce complot, qui pour le présent ne paraît encore fondé que sur des soupçons."

des nouvelles ultérieures touchant la façon de penser des Français et des Espagnols relativement aux affaires de l'Angleterre et de Pologne,[1] vous ne manquerez pas de m'en donner des notions exactes.

Au surplus, l'on prétend savoir ici que les Anglais ne voudraient plus permettre aux Hollandais la pêche des harengs, dès que le terme de la convention faite autrefois là-dessus viendra à expirer. Voilà pourquoi je veux que vous m'écriviez si ce qui s'en débite de bruit, est actuellement vrai et fondé ou non.

Federic.

Nach dem Concept.

16609. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 21 avril 1767.

Le mémoire ci-clos[2] m'étant parvenu de bon lieu, j'ai trouvé bon de vous l'envoyer, afin que vous gardiez soigneusement chez vous cette pièce très curieuse et intéressante, dont, au surplus, je crois que, si l'on voulait, on en pourrait faire usage auprès des Français pour les brouiller avec les Autrichiens.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

16610. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A SPANDAU.

[Potsdam,] 21 avril 1767.

Mon cher Frère. Le temps, mon cher frère, a été barbare, à hier et aujourd'hui près; il semble qu'après bien des délibérations la saison s'est enfin tournée vers le printemps. Ni plus ni moins nous avons exercé; quand on est en train, cela va, et je crois que partout on trouvera cette année moins de peine que les années précédentes. La discipline se raffermit sensiblement, dans peu nous en serons au même point de solidité qu'avant la dernière guerre.

Lacy, mon cher frère, a été taillé deux fois de la fistule;[3] sa partie la plus faible est la poitrine, il crache le sang, et l'on ne croit pas qu'il aille encore loin. S'il meurt, vous verrez qu'on donnera son département au prince Albert de Saxe, qui est en haute considération à la cour impériale.

[1] Nach Thulemeiers Bericht bestand die Ueberzeugung, „que, d'un côté, la diminution du crédit du comte de Chatham obligera ce ministre à s'occuper de sa propre conservation et à se désister des mesures qu'il avait prises pour le rétablissement du système qui a prévalu pendant quelque temps, et que, d'un autre côté, les affaires de Pologne absorberont pour le présent toute l'attention des cours du Nord". — [2] Das „Mémoire", das weder Datum noch Unterschrift trägt, war aus Anlass der geplanten Vermählung der Erzherzogin Maria Christina mit dem Herzog von Chablais (vergl. Bd. XXIV, 430) an Kaiser Franz I. gerichtet und enthält Vorschläge, den Herzog mit einem Fürstenthum in Oberitalien auszustatten. — [3] Vergl. S. 129. 131.

Le prince de Deux-Ponts s'en retourne à Manheim; il n'a été cette fois à Vienne que pour y accompagner son fils qu'on a dessein de marier avec une archiduchesse.[1]

Vous définissez très bien l'impératrice de Russie;[2] elle est chercheuse d'esprit et de réputation, elle se pâme d'aise des troubles de la Pologne, elle croit que cette entreprise lui fraie le chemin à l'immortalité; je la lui souhaite, pourvu que je ne me trouve pas à ses côtés. Elle et l'Impératrice-Reine ont conçu réciproquement une haine violente l'une contre l'autre; s'il était possible de les voir combattre dans l'arène, il serait amusant de voir ces augustes Princesses se décoiffer et s'entre-déchirer. Je ne les troublerai pas dans leur animosité, c'est elle qui cimente notre sûreté.

Je tâche d'amuser ici ma bonne sœur[3] de mon mieux, la sage-femme est en védette devant le portique de la propagation, et nous attendons quand il plaira à ce futur citoyen de paraître. Quand on connaît le monde, on sent que ce n'est pas la peine de naître; pour ce pauvre petit malheureux, il ignore son destin, et une espérance flatteuse le fera, sans doute, cheminer jusqu'à la fin de sa carrière, en le berçant d'illusions, comme cela nous arrive à tous généralement.

Je vous embrasse, mon cher frère, en vous assurant de la tendresse infinie avec laquelle je suis, mon cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

16611. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 22 avril 1767.

La dépêche que vous m'avez faite du 15 de ce mois, m'a été remise. Ce que vous m'y apprenez au sujet des régiments que la cour où vous êtes, fera sortir de Vienne pour rentrer dans les quartiers qu'ils occupaient auparavant, et qu'elle remplacera des bataillons de garnison, d'ailleurs du voyage de l'Empereur en Hongrie remis au mois d'août prochain, et les circonstances que vous y joignez au sujet de la maladie du maréchal Lacy,[4] ne laissent pas de[5] me donner des soupçons sur les desseins de la cour susdite. Vous observerez seulement que jusqu'à présent en toute occasion la garnison à Vienne n'a été que des régiments de campagne, qui y ont relevé les uns des autres, et que jamais on y a fait entrer des bataillons de garnison. Quand je combine à cela un avis que j'ai eu d'un de mes officiers qui a été sur les lieux, qu'on fera fournir deux canons à chaque bataillon des régiments qui

[1] Vergl. S. 112. 113. — [2] Prinz Heinrich hatte, Spandau 18. April, geschrieben: „Il me paraît que l'impératrice de Russie court après la réputation." — [3] Die Herzogin von Braunschweig, vergl. S. 129. — [4] Vergl. dafür Nr. 16613. — [5] Vorlage: „que de".

doivent entrer dans les campements qu'on va former, je ne saurais vous dissimuler que cela me fait presque tout-à-fait croire que le dessein en est que, comme le temps du voyage de l'Empereur en Hongrie au mois d'août tombe justement à celui où l'assemblée de la Diète extraordinaire en Pologne est fixée, les Autrichiens veulent s'arranger, afin d'être prêts et se trouver en posture, au cas qu'alors les mécontents de ladite Diète réclament leur protection. Ainsi, parceque jusqu'ici les desseins de la cour de Vienne et le dessous des cartes relativement aux affaires de Pologne ne sont pas tout-à-fait clairs, vous devez redoubler d'attention pour les bien éclairer, sans vous laisser faire des illusions par les apparences de dehors.

Federic.

Nach dem Concept.

16612. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 22 avril 1767.

J'ai reçu votre rapport avec son postscript du 15 de ce mois. Au sujet du dernier je veux bien vous dire préalablement que je n'aimerais pas de vous revêtir du caractère d'envoyé ou de ministre là où vous êtes, vu qu'il n'y a pas ici aucune personne caractérisée de la part de la cour de Varsovie, pas même du caractère de résident, nonobstant que le roi de Pologne a fait sentir qu'il enverrait quelqu'un à ma cour sous ce caractère.[1]

Benoît wird von dem geplanten Garnisonwechsel in Wien, dem angeblich durch Lacys Krankheit veranlassten Aufschub der Reise des Kaisers nach Ungarn und der beabsichtigten Ausrüstung der österreichischen Infanterie mit Geschützen in den Augustlagern[2] unterrichtet und im Hinblick auf das zeitliche Zusammentreffen der Lagerübungen und des polnischen Reichstags, ähnlich wie Rohd,[3] angewiesen, die Absichten des warschauer Hofes aufzuklären.

Federic.

Nach dem Concept.

16613. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A MOSCOU.

Potsdam, 23 avril 1767.

Je ne saurais m'empêcher de vous communiquer les nouvelles [les] plus fraîches que j'ai eues de Vienne,[4] et qui me disent que les régiments de Wied et de Lacy infanterie qui s'y trouvent actuellement en garnison, en sortiront le mois qui vient, pour rentrer dans les mêmes quartiers qu'ils occupaient auparavant, et pour y faire place à 12 compagnies de

[1] Vergl. Bd. XXV, 324. Am 22. April übersendet der König an Finckenstein und Hertzberg den Bericht Benoîts zur Gegenäusserung und unterrichtet sie von seiner obigen Antwort. — [2] Vergl. für diese Mittheilungen Nr. 16613. — [3] Vergl. Nr. 16611. — [4] Vergl. Nr. 16611.

grenadiers de différents régiments et à 7 bataillons de garnison. Que le régiment des dragons verts Löwenstein quittera Vienne aussi, quoiqu'un peu plus tard, pour prendre ses quartiers en Hongrie du côté de Presbourg, et sera remplacé par 6 escadrons de dragons pareillement de 6 différents régiments.

Observez, sur cela, que jamais il n'est arrivé jusqu'à présent qu'on a mis des bataillons de garnison dans Vienne, mais que, selon l'usage perpétuel, ce l'ont été des régiments de l'armée qui s'y sont relevés de temps [à] autre.

L'on me marque, de plus, que le voyage de l'Empereur en Hongrie et pour la Transylvanie, quoique tous les arrangements en [étaient] faits et les ordres donnés à tous les endroits où l'Empereur devait passer, de tenir prêt plus de 160 chevaux de selle pour l'usage de ce Prince, de distance à distance, passait à présent pour être remis jusqu'au mois d'août prochain, de l'avis de l'Impératrice-Reine, auquel sujet l'on mettait en avant, comme un clou, pour arrêter tout court ce voyage, la maladie du maréchal Lacy, qui devait y accompagner l'Empereur, mais qui s'était vu obligé d'en venir à se faire faire deux opérations successivement, dont il se trouvait beaucoup soulagé, mais qu'il en aurait au moins pour quelques mois encore, avant que de pouvoir se remettre à cheval ou en chaise de poste. Je ne vous dissimule pas que ces circonstances, et quand d'ailleurs j'y combine un avis qu'un de mes officiers qui a été sur les lieux, vient de me donner, savoir que chaque bataillon des régiments destinés à entrer aux campements qu'on formera, y doive mener deux canons avec soi, me donnent de nouveaux soupçons sur les desseins cachés de la cour de Vienne, de sorte que je suis porté presque tout-à-fait à croire que le dessein en est que, comme le temps du voyage de l'Empereur en Hongrie au mois d'août prochain tombe justement à celui où l'assemblée de la Diète extraordinaire va être fixée, les Autrichiens veuillent s'arranger de sorte, afin d'être prêts et se trouver en posture, au cas qu'alors ladite Diète réclame leur protection.

Quoique ce ne soient que mes soupçons jusqu'à présent, l'affaire mérite cependant une grande attention pour pénétrer et approfondir les vrais desseins de la cour de Vienne vis-à-vis les affaires de Pologne, sur lesquels nous ne voyons pas assez clair jusqu'ici, et voilà pourquoi mon intention [est] que vous devez communiquer tout ce que dessus au comte Panin.

Il faut que je vous ajoute encore, pour vous diriger tout conformément à mon intention sur ce que ci-dessus, que, malgré les arrangements des Autrichiens que l'on voit, ils ne sont cependant pas assez positifs qu'on en saurait conclure qu'on en viendra précisément à une guerre. Mais il m'en paraît pourtant qu'ils voudront être prêts au temps que la diète extraordinaire de Pologne s'assemblera, et cela me fait

croire que la cour de Vienne s'attend que peut-être la Diète extraordinaire implorera son secours.

Der Empfang des Berichtes vom 30. März wird bestätigt.

Nach dem Concept. Federic.

16614. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 23 avril 1767.

J'ai reçu votre dépêche du 17 de ce mois, et vous sais gré de l'attention que vous avez [eue] pour m'informer de tous les détails y compris regardant le Prince-Stathouder.[1] Mandez-moi encore si l'on n'entend plus rien du mariage à contracter entre ce Prince et ma nièce.[2] Comme ceux qui se sont portés pour cette alliance, ont dit qu'on viendrait demander ma nièce au mois d'avril où nous sommes, et que jusqu'à présent je n'en ai rien plus entendu, je serai bien aise que vous me rapportiez ce que vous en avez appris apparemment.

Nach dem Concept. Federic.

16615. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 24 avril 1767.

Je vois, par la lettre que vous venez de m'écrire du 23 de ce mois, le sentiment que vous portez sur le mémoire que je vous ai envoyé le 21.[3] Je crois cependant que, selon le temps et les occurrences, l'on en saurait faire usage. En attendant, je désire que vous m'écriviez s'il n'y aura pas moyen qu'on saurait faire confidence de ce mémoire à quelque ministre bien-intentionné pour la France; sur quoi j'attendrai votre réponse.[4]

Nach der Ausfertigung. Federic.

---

[1] Thulemeier berichtete über den Versuch des Prinzen-Statthalters, in inneren Streitigkeiten der Provinz Friesland zu vermitteln; als er daraufhin von den Ständen in einem sehr ungebührlichen Schreiben angegriffen worden sei, habe er mit Würde, aber maassvoll geantwortet. — [2] Vergl. Bd. XXV, 388. 396. — [3] Finckenstein hielt einen Zusammenhang zwischen den Maassnahmen des wiener Hofes bezüglich San Remos (vergl. S. 10) und der in der Denkschrift vorgeschlagenen Versorgung des Herzogs von Chablais in Oberitalien (vergl. Nr. 16609) nicht für ausgeschlossen, „projet qui, s'il venait à se réaliser, ne manquerait pas d'exciter la jalousie de la France et de l'Espagne". — [4] Den Grafen Finckenstein, der nach seinem Berichte vom 25. dem Marquis Puente Fuerte im Haag die Denkschrift durch Thulemeier zur Mittheilung an den französischen Hof zugehen lassen wollte, bescheidet der König am 26. April, „que le sieur de Thulemeier n'est pas assez adroit pour le bien exécuter", und schlägt vor, die Denkschrift an Verelst zu übermitteln, „quoique de façon qu'il ne puisse s'en apercevoir aucunement que ce soit de notre part".

16616. AUX MINISTRES D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN ET DE HERTZBERG A BERLIN.

Potsdam, 24 avril 1767.

Après que j'ai vu ce que vous me marquez par votre rapport du 23 de ce mois touchant le sieur Benoît, je vous dirai que je suis tout d'accord avec ce que vous sentez sur sa demande et au sujet du titre à lui laisser,[1] ainsi que j'abandonne à vos soins d'arranger ceci de sorte que vous le trouverez convenant, et d'instruire le sieur Benoît là-dessus.[2]

Nach der Ausfertigung. Federic.

16617. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN KONSTANTINOPEL.

Potsdam, 24. April 1767.

Euer an Mich immediate adressireter Bericht vom 16. des verwichenen Monates ist Mir heute eingeliefert worden. Diejenige Zeitungen, so Ihr Mir darin von denen Menées bei der Pforte derer österreichischen und französischen Minister meldet, und die Antwort, so selbige von solcher darauf erhalten,[3] seind Mir sehr angenehm gewesen, indem Ich daraus sehen kann, dass nach aller Apparence die Türken und mithin auch die übrigen tranquille bleiben werden, auch Ich so viel daraus urtheilen kann, dass es immer leichter sein werde, die Pforte zu beruhigen als dieselbe auf- und dahin zu bringen, dass solche Ostentations mache.

Die Partie, so Ihr sonsten genommen, das ohnlängst im dortigen Publico sich ausgebreitete Gerüchte von einer vorseinder Heirath des Königs von Polen mit einer österreichischen Erzherzogin[4] laufen zu lassen und solchem nicht zu widersprechen, hat alle Meine Approbation, und dürfte nicht schaden, wenn Ihr dergleichen unter der Hand und ohne Euch deshalb sonderlich bloss zu geben, appuyiret. Indess will Ich noch andere Argumenta, um dergleichen auszubringen und die Türken in der wegen des Königs von Polen habenden personnellen Absichten bezeigten Jalousie zu unterhalten, suppeditiren, nämlich: dass

[1] Finckenstein und Hertzberg befürworteten im Hinblick auf Russland und die gegenwärtige Lage in Polen, Benoît den Charakter als „ministre" zu belassen, „qui n'a pas de plus grandes prérogatives, lorsqu'il se trouve seul (d. h. ohne den Zusatz plénipotentiaire), que celui de résident". Vergl. Nr. 16612. — [2] Der demgemäss an Benoît ergangene Ministerialerlass ist Berlin 28. April datirt. — [3] Die Pforte hatte den Antrag des österreichischen und französischen Gesandten, von Obreskow und Zegelin Aufklärung über die zu Gunsten der Dissidenten ergriffenen russischen Maassnahmen zu fordern, mit der Begründung abgelehnt, „dass sich bis dato noch niemand von dem leidenden Theil in Polen directe bei der Pforte gemeldet" und sie „während dem letzten polnischen Interregno auf Anhalten des französischen und österreichischen Ministers nur mehr als zuviel Fragen an den preussischen und russischen Minister" gerichtet habe. — [4] Vergl. Bd. XXIV, 425; XXV, 395.

gedachter König noch immer Desseins habe, seine Autorité und Puissance in Polen zu erweitern, da, wie Ich recht sichere Briefe aus Warschau[1] habe, der König und dessen Hof noch beständig auf ihr Project von Agrandissement wieder zurückzukommen suchten, und dass ersterer sich deshalb gegen einen seiner Vertrauetsten entfallen lassen, wie er die Bahn zur Vermehrung der königlichen Gewalt in Polen brechen und deshalb sein Project verfolgen wollte, so dass, wenn ihm solches auch neunmal umgestossen werden sollte, er selbiges dennoch allemal wieder verfolgen wolle. Ich überlasse Euch, was Ihr vor einen convenablen Gebrauch davon bei denen türkischen Ministern zu machen vor gut finden werdet . . .

Nach dem Concept. Friderich.

16618. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A SPANDAU.

[Potsdam,] 25 [avril 1767].

Mon cher Frère. Si un petit voyage à Potsdam ne vous est pas désagréable, vous pourrez le faire, mon cher frère, indépendamment de sage-femme et de baptême.[2] Il n'y a pas loin de Spandau ici, et ce me sera toujours un plaisir sensible de jouir de votre présence. Notre sœur[3] a été un peu incommodée par un catarrhe, mais sans qu'il y ait le moindre danger.

L'Europe va toujours hurluberlu, s'entend qu'il y a des mouvements partout, mais pas de conséquence. Les Autrichiens ne rassembleront leurs camps qu'en automne, vers le temps que se tiendra la diète extraordinaire de Pologne,[4] sans, cependant, que cela puisse mener à quelque chose. Les Français ont leurs querelles interminables entre leur Parlement et le clergé. Les Portugais ont saisi des galions anglais, et ces derniers s'entre-déchirent par leurs factions parlementaires au grand détriment du bien de leur gouvernement. La Russie nous est assez assurée par le système qu'elle a adopté. Cela pourra durer un temps, selon toute apparence, mais vous concevez, mon cher frère, combien il est difficile en politique de répondre de l'avenir. C'est une scène mouvante dont la vicissitude est la seule loi irrévocable.

Notre exercice va bien, ce qui me fait grand plaisir, car je vois jour à réformer une bonne armée, meuble le plus utile à tout souverain, et encore indispensablement plus nécessaire en ce pays-ci qu'en tout autre. Je vous embrasse, mon cher frère, en vous assurant de la tendresse infinie avec laquelle je suis, mon cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig. Federic.

---

[1] Bericht Benoîts, Warschau 15. April, Postscriptum. — [2] Vergl. S. 134. — [3] Vergl. S. 134. — [4] Vergl. Nr. 16611. 16613.

16619. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A COPENHAGUE.

Borcke berichtet, Kopenhagen 18. April, dass Saldern den Baron Bernstorff und alle Gegner Preussens und Englands aus dem letzten Kriege unterstütze und weder mit dem englischen Residenten Gunning noch mit ihm von politischen Angelegenheiten rede. „Il se défie de nous, puisqu'il sait que nous sommes informés de toutes ses manœuvres, et qu'il craint peut-être le contre-coup de nos relations. Quoi qu'il en soit, il nous évite avec soin, et si je dois m'en fier à un avis que j'ai reçu de bonne part dans ces derniers jours, il est convenu avec le baron Bernstorff et le sieur de Reventlau [1] qu'il fallait tâcher de se défaire de moi, et leur a offert son ministère auprès de sa souveraine, pour obtenir par elle mon rappel de Votre Majesté."

Potsdam, 25 avril 1767.

Der Empfang des Berichtes vom 18. April wird bestätigt.

Avec cela, je ne saurais pas me passer de vous dire que je ne comprends rien à la froideur que vous mandez que le sieur de Saldern vous marque, ni au motif qu'il puisse avoir pour se défier de vous; car je pense qu'au moins vous vous serez conduit avec tant de raison et de prudence à son égard, pour n'avoir fait aucune intrigue contre lui. Sur quoi j'attends que vous vous expliquiez.

Federic.

Nach dem Concept.

16620. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 26 avril 1767.

J'ai reçu votre rapport du 14 de ce mois. De la manière que je vois que les choses se tournent avec le ministère anglais, [2] je commence à croire qu'en peu de temps vous me manderez que tout ce ministère aura été changé; car je ne m'aperçois que trop que ces tracasseries parmi les ministres ne puissent pas aller loin. Mais ce qu'en attendant je voudrais bien apprendre de vous, c'est si le sieur Pitt et le lord Bute sont actuellement encore amis ensemble ou non, puisque je soupçonne que ce soit ce dernier qui excite des embarras à l'autre.

Federic. [3]

Nach dem Concept; die Ausfertigung ist vom 27. April datirt.

---

[1] Vergl. Bd. XXV, 12. — [2] Maltzan berichtete: „Les dissensions intestines du ministère recommencent . . . à se manifester et prouvent assez que le dernier raccommodement (vergl. S. 111) ne sera que temporaire." — [3] Am 26. dankt der König Thulemeier für seinen Bericht vom 21. April über den Stillstand der englisch-spanischen Verhandlungen und über den schlechten Zustand der französischen Flotte und Finanzen, mit dem Befehl, in seiner Berichterstattung besonders über Frankreich fortzufahren.

16621. AU MARÉCHAL DE LA COUR COMTE DE SCHULENBURG A STUTTGART.

Potsdam, 26 avril 1767.

J'ai bien reçu, à la suite du rapport que vous m'avez fait le 15 de ce mois, l'état des revenus et des dépenses du Duc,[1] tel que vous en avez pu rassembler jusqu'à présent les articles y contenus. Comme la somme des dettes surmonte considérablement celle des revenus, je veux que vous [me] marquiez comment l'on s'y prend pour s'acquitter seulement des intérêts de la somme des dettes; article que vous devez me bien éclaircir encore.

Federic.

Nach dem Concept.

16622. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 26 avril 1767.

La relation que vous m'avez adressée du 18 de ce mois, m'a été remise. Intéressante comme elle m'a été par les particularités qui y sont comprises touchant l'Empereur, elle m'a inspiré la réflexion, et vous pouvez être assuré que je ne m'y trompe pas, que, quand l'Empereur s'est dispensé à faire, comme les autres, les momeries de la religion catholique du jeudi de la semaine sainte, son vrai motif a été de ne pas être envisagé comme fanatique par les états de Hongrie, tout comme de ceux de l'Empire; outre que je voudrais parier que tout ceci a été compassé par le prince de Kaunitz pour atteindre le but de leur politique.

Quant aux autres arrangements touchant des campements que la cour où vous êtes, voudra former,[2] il en apparaît assez qu'elle veut attendre le temps où la diète extraordinaire de Pologne sera assemblée, et que tout ce qu'elle fait relativement à ces arrangements, y est calculé. Je me persuade que cette cour soupçonne qu'il y a dans les affaires de Pologne un dessous des cartes, et qu'il s'y agit peut-être d'un arrangement de partage pris entre nous, auquel cas les Autrichiens voudront s'y opposer.

Outre cela, il se répand de nouveaux bruits que la cour où vous êtes, fait marcher des régiments d'Italie dont on prétend en nommer quatre. Si ces bruits sont fondés, il m'est important de le savoir et que vous m'en avertissiez. Mais ce que je puis vous dire en attendant pour sûr, c'est que les Autrichiens sont encore embarrassés de savoir ce qui se passe ici à nos lieux; ce que je conclus par là, puisqu'un de leurs officiers, faisant semblant de venir de la Courlande, a traversé la Prusse et un autre, prétextant de faire un voyage dans la Poméranie suédoise, a dû observer la traite de la Marche Électorale. Du reste, je

[1] Der „Etat" liegt nicht vor. — [2] Vergl. Nr. 16611.

crois que, quand vous prêterez attention sur la contenance que le prince Kaunitz tient vis-à-vis de vous, vous y remarquerez une petite différence.

Tout ceci vous doit servir de direction pour être bien attentif sur les démarches de la cour où vous êtes, afin de bien pénétrer ses vues, malgré qu'elle songe de les cacher par les apparences du dehors.

Nach dem Concept. Federic.

16623. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A COPENHAGUE.

Potsdam, 28 avril 1767.

J'ai reçu votre rapport du 21 de ce mois. J'en vois avec surprise que, malgré mes ordres qui vous avaient enjoint de n'entrer en rien de tout ce qui regarde la négociation du sieur de Saldern,[1] il vous est cependant échappé un jour de lui inspirer de la méfiance contre le ministre baron de Bernstorff. A quoi je ne saurais me passer de vous dire que vous avez fait une grande bêtise par là, et qu'il n'y [a] aucune bonne raison qui aurait dû vous mouvoir d'avertir le sieur de Saldern s'il devait se confier ou non au susdit ministre.

Nach dem Concept. Federic.

16624. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 28 avril 1767.

Je vois, par le rapport que vous m'avez fait, les raisons que vous croyez avoir pour ne pas vous servir du sieur de Verelst, afin de faire passer à la cour de Versailles la pièce secrète dont il s'agit.[2]

Je veux ainsi vous aviser d'un autre moyen pour y réussir, c'est que vous commettiez cette affaire à mon ministre à Londres et l'instruisiez bien de se servir de quelque particulier là-bas qui communique la pièce au ministre de France, quoiqu'avec toute la circonspection due pour que nous n'y paraissions du tout pas. Prenez en considération d'ailleurs s'il pouvait faire l'effet que je désire, quand vous ferez confidence d'une façon convenable au sieur Mitchell de cette affaire. Ce que j'abandonne à vos lumières.[3]

Nach der Ausfertigung. Federic.

---

[1] Vergl. Nr. 16556. — [2] Finckenstein berichtete am 27. April, dass Verelst den Franzosen durchaus feindlich gesinnt sei und daher voraussichtlich die Denkschrift nur dem Greffier Fagel mittheilen werde, „qui, selon ses principes connus, ne serait pas non plus celui qui le confierait à un ami de la France". Vergl. Nr. 16609 und 16615. — [3] Finckenstein berichtet daraufhin am 29., dass er die Denkschrift mit entsprechenden Verhaltungsmaassregeln an Maltzan senden werde, wegen der Mittheilung an Mitchell aber die gleichen Bedenken hege wie in Bezug auf Verelst. Darauf billigt der König im Postscriptum des Erlasses vom 30. April die Ueber-

16625. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 29 avril 1767.

J'ai bien reçu le rapport que vous m'avez fait du 24 de ce mois. Je vois avec satisfaction la bonne disposition où vous avez trouvé le sieur d'Acunha pour porter sa cour à un commerce réciproquement avantageux entre le Portugal et mes États.[1] Comme je vous ai déjà envoyé avec ma lettre du 24 de ce mois un mémoire relatif à ce sujet, j'ajoute ci-clos un autre[2] encore qui regarde spécialement le commerce que mes sujets de la Silésie pourront entretenir avec ceux du Portugal, que vous sauriez communiquer — après l'avoir ajusté convenablement et traduit en Français — au susdit ministre et lui dire combien les Portugais y gagneraient, quand, de cette façon-là, ils retireraient les marchandises directement, et n'être, par conséquence, pas plus nécessités de se mettre sur ceci à la discrétion des Anglais et d'autres gens commerçants, qui jusqu'à présent en avaient tiré le plus grand profit pour eux.

Federic.

Nach dem Concept.

16626. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 29 avril 1767.

Votre rapport du 17 de ce mois m'a été bien remis, et je vous sais gré de toutes les particularités dont vous m'y avez rendu compte. J'en pénètre très bien que le ministère anglais aura beaucoup d'embarras pour trouver les fonds nécessaires pour fixer leur fonds d'amortissement et ceux de leurs autres dépenses. C'est aussi pourquoi je désire que vous me mandiez si ce qu'il y a des gens sages et raisonnables parmi les ministres, ne s'aperçoivent pas du tort qui en sort à la nation que le présent ministère ne sache constater aucune affaire solidement.

Au reste, quant aux affaires de Pologne, je serai bien aise que vous rendiez une bonne fois palpable aux ministres auxquels il le faut, que ce sont proprement les Russes qui ont fait la déclaration à Varsovie que le général Conway a qualifié de forte, mais qu'autant [que cela] m'a regardé, je l'aie fait faire avec plus de modération.[3]

Federic.

Nach dem Concept.

---

sendung der Denkschrift an Maltzan; sie erfolgt mit dem Ministerialerlass, Berlin 2. Mai. In dem Hauptschreiben vom 30. April wird Finckenstein beauftragt, ein (nicht vorliegendes) Schreiben des Königs an die Königin Ulrike dem schwedischen Gesandten zu übermitteln.

[1] Vergl. Nr. 16597. — [2] Der aus dem Ministerium ergangene Erlass vom 24. April, sowie die Denkschriften liegen nicht vor. — [3] Es handelt sich um die von Repnin und Benoît vor dem polnischen König und Senat abgegebene Declaration zu Gunsten der Dissidenten, vergl. Nr. 16454.

16627. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 29 avril 1767.

J'ai bien reçu la relation que vous m'avez adressée le 22 de ce mois. Sur le contenu de laquelle je vous dirai que je me confirme dans l'idée où je suis, que la cour où vous êtes, n'ait pas encore une confiance plénière à ce [qui] regarde les affaires de Pologne, et qu'elle soupçonne — au moins selon des avis que j'en ai — qu'il y ait un dessous des cartes relativement à un partage de quelques provinces de la Pologne [1] Qu'ainsi elle veut se mettre en posture pour s'y opposer alors, mais qu'elle restera tranquille, dès qu'elle verra que toute cette affaire ne regarde que celle des Dissidents.

En attendant je n'ai pas voulu laisser de vous communiquer ci-joint un extrait des nouvelles que je viens de recevoir par rapport aux divers arrangements militaires que les Autrichiens continuent de faire.

Au reste, comme l'on a des avis sûrs et constatés de l'expulsion totale des Jésuites que la cour de Madrid fait faire actuellement de tous les pays de la domination du roi d'Espagne, avec confiscation de tous les biens et fonds que cet ordre y possédait, et qu'il n'y a point à douter qu'on ne soit pas déjà informé à Vienne de cette nouvelle, mandez-moi ce qu'on y en dit.

Federic.

Extrait.[2]

On apprend de Prague qu'on vient d'y assembler tant qu'il y a de l'artillerie, au Wischehrad pour en faire les réparations nécessaires. Dans le cercle de Pilsen et de Leitmeritz les Autrichiens ont fait acheter quelques centaines de chevaux de labour qu'ils ont envoyés en Hongrie. Plusieurs compagnies de grenadiers des différents régiments en Bohême et en Moravie avaient reçu ordre de marcher à Vienne.

Qu'on n'entendait plus parler des magasins qu'on formerait aux frontières, ni d'autres pareils apprêts ; même les bruits qui avaient couru d'un considérable magasin qu'on assemblerait en Moravie, s'étaient trouvé nullement fondés. Il était cependant avéré qu'un commissaire autrichien avait fait le tour en Moravie pour y acheter huit à dix mille boisseaux de grains de seigle et de l'avoine qu'il avait envoyés à Krems pour être transportés de là en Hongrie à servir à la consomption des campements qu'on y formerait dans l'année présente.

Qu'on débitait d'ailleurs que l'on enverrait en Hongrie tout ce qui se trouve d'invalides en Bohême et en Moravie, pour y en garnir les forteresses pendant le temps que les garnisons ordinaires en sortiraient pour entrer aux campements.

Que le régiment de Beck était actuellement en marche pour se rendre à Vienne où le régiment de Daun le suivrait tantôt; sur ce l'on prétendait que d'autres régiments sortiraient de l'Autriche pour remplacer ceux-là en Moravie, et que tous les autres régiments là et en Bohême camperaient cette année-ci en différents petits corps.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. Nr. 16622. — [2] Nach dem Berichte des Oberstlieutenants von Luck, Glatz 24. April. In der Antwort vom 29. April befiehlt der König Luck, „auf alles, was in Böhmen und Mähren vorgehet, äusserst aufmerksam zu sein, besonders aber, wo die Oesterreicher dieses Jahr ihre grosse Campements und zu welcher Zeit formiren werden, sichere Nachrichten einzuziehen“.

16628. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 29 avril 1767.

J'ai reçu votre rapport du 22 de ce mois. Au sujet de son contenu je ne vous saurais [rien] dire présentement en réponse, si ce n'est que j'attends que vous continuiez à me référer comment tout ce chaos viendra à se débrouiller.

Au surplus, vous me marquerez le temps auquel la diète extraordinaire de Pologne s'assemblera.

Du reste, mon ministre d'État le comte de Finckenstein vous informera amplement, à cet ordinaire, d'une démarche que le magistrat de Danzig vient de faire, en publiant une ordonnance en termes peu mesurés, en conséquence de laquelle il défend toute levée des recrues dans la ville de Danzig et dans son territoire. Comme une pareille ordonnance, pour autant qu'elle regarde ma levée des recrues là-bas, est directement contraire au 15 article de la paix de Wehlau et au droit dont ma maison est en possession sur cela depuis ce temps dans toute la province de la Prusse polonaise, vous vous conformerez aux ordres que mon susdit ministre vous fera parvenir là-dessus;[1] au sujet desquels je veux bien vous prévenir que mon intention est que vous devez, de votre part, en parler au prince Repnin, pour vouloir bien faire des représentations là-dessus au magistrat de Danzig, d'autant que je souhaiterais bien que cette affaire fût redressée promptement et brièvement, sans des discussions prolixes.

Nach dem Concept. Federic.

16629. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A MOSCOU.

Potsdam, 30 avril 1767.

J'ai bien reçu la dépêche que vous m'avez faite du 6 de ce mois. Quant à ce [que] vous m'y marquez de l'entretien eu entre le comte Panin et le ministre autrichien, le prince Lobkowitz,[2] je ne saurais vous dissimuler à cette occasion que les Autrichiens regardent avec une répugnance extrême les changements que la cour de Russie entreprend en Pologne; et que, quand il n'y aurait pas le défaut de l'argent où ils se trouvent, et le dérangement de leurs finances, et qu'encore ils ne sentissent qu'il n'y aurait rien à gagner pour eux dans une guerre contre

[1] Der auf Cabinetsbefehl vom 29. April aufgesetzte Ministerialerlass an Benoît ist Berlin 2. Mai datirt. — [2] Panin hatte an Lobkowitz die Anfrage über die Stellung Oesterreichs zu den Verhältnissen in Polen (vergl. Nr. 16577) gerichtet. Dieser hatte darauf erwidert, dass seines Wissens der wiener Hof weder den russischen Absichten in Polen entgegentreten noch sich in die polnischen Angelegenheiten mischen wolle, und hatte die österreichischen Rüstungen vielmehr als Vorsichtsmaassregel gegenüber den russischen und preussischen bezeichnet.

moi et la Russie, celle-ci peut compter que l'autre aurait déjà dégaîné et rompu.

Mais, nonobstant cela, je crois toujours que tout se passera sans troubles, et considère d'ailleurs comme un évènement fort heureux parmi cela qu'à ce que mes lettres de Varsovie m'apprennent, l'évêque de Cracovie se porte aussi pour les Dissidents, de sorte que le reste des Polonais catholiques n'y trouveront point ou peu à redire contre le rétablissement de ceux-là. [1]

Au reste, je ne saurais pas me passer d'ajouter sur ce que vous me mandez dans le post-scriptum de votre dépêche à l'égard du parfait contentement de la nation russe touchant les soins que leur souveraine prend pour la réforme de leurs anciennes lois, [2] qu'on ne saurait assez admirer cette grande Princesse, vu les soins qu'elle emploie pour policer par les lois ses sujets et pour rendre heureux ses États. C'est par où Sa Majesté l'Impératrice s'acquerra préférablement la réputation de la souveraine la plus accomplie que jamais la Russie a eue, et cela non seulement dans ce pays-là, mais encore de tout droit dans tout le monde, qui lui en rendra justice.

Nach dem Concept. Federic.

16630. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 1er mai 1767.

Je vois par votre lettre du 30 avril dernier que toutes les perquisitions que vous avez faites jusqu'ici, ne vous ont fourni aucun indice de la réalité de la trame en question; [3] je doute aussi que la continuation de vos recherches vous en donne, puisque la réponse que le commandant de Züllichau m'a faite, [4] me confirme dans l'idée douteuse que j'ai eue de ce complot dès la réception de la première lettre de Züllichau. Vous verrez cependant ce que vous en pourrez encore découvrir, et ne manquerez pas de m'en informer.

Nach dem Concept. Federic.

16631. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A COPENHAGUE.

Potsdam, 2 mai 1767.

J'ai reçu votre rapport du 25 du mois dernier d'avril; qui ne m'oblige à autre réponse à vous donner, si ce n'est qu'il faut, sans doute, que vous ayez commis quelque imprudence par où vous [vous]

[1] Vergl. S. 128. — [2] Vergl. S. 122 und 129. — [3] Vergl. Nr. 16606. — [4] Der Bericht des Obersten von Berner (vergl. S. 132) liegt nicht vor.

êtes attiré l'indignation du sieur de Saldern,[1] de sorte que vous me le marquez vous-même; à quoi apparemment quelque action de jeune homme de votre part aura fourni l'occasion.

Nach dem Concept. Federic.

16632. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 3 mai 1767.

J'accuse la bonne réception de la relation que vous m'avez adressée le 25 d'avril dernier. Je suis assez de votre sentiment que la cour de Varsovie n'aura rien à se promettre de celle de Vienne pour ce qui se passe actuellement en Pologne, mais que plutôt celle-ci restera paisible et sans s'en mêler, à moins qu'il ne se manifeste de nouvelles conjonctures, savoir que la Porte se déclarât contre la Russie, à quoi cependant il n'y a nulle apparence.

Quant à l'animosité du public là-bas contre les Français,[2] [elle] dérive bien du souvenir du vieux temps passé, et je crois que les Français en portent pareillement de la haine contre les Autrichiens. Mais dans les grandes affaires la disposition du public est tout-à-fait indifférente, et il n'y a que la façon de penser de l'Empereur dont il y est question, qui cependant sera difficilement à pénétrer.

Pour ce qui regarde le compliment que le maréchal prince Batthyany m'a fait adresser par vous, vous n'aurez qu'à lui dire de ma part qu'il n'y avait pas de quoi m'avoir obligation de la justice qu'on lui avait administrée dans son procès devant mon tribunal à Berlin, vu qu'il fallait que la justice y soit faite également à tout le monde; mais que d'ailleurs je serais charmé, si je savais rencontrer des occasions où je saurais lui faire plaisir et le convaincre de l'estime et de la bonne volonté que j'ai pour lui.

Nach dem Concept. Federic.

16633. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN KONSTANTINOPEL.

Potsdam, 4. Mai[3] 1767.

Es ist Mir Euer Bericht vom 1. des letztverwichenen Monates April heute richtig eingeliefert worden; auf welchen Euch in Antwort ist, dass der von Euch darin erwähnte Umstand von einer vom

[1] Vergl. Nr. 16619. — [2] Rohd berichtete, dass allgemeine Abneigung gegen einen Krieg, besonders mit Preussen, in Wien herrsche. „Il n'y a que l'époque d'une brouillerie avec la France qui pourrait faire plaisir au public d'ici, car, à l'exception du ministère, l'état militaire et civil y irait de bon pied et de bonne aile pour donner dessus, sans regretter ce qu'il lui en coûterait de tailles et d'impôts." — [3] Vom 4. Mai ein Schreiben nicht politischen Inhalts an den Prinzen Heinrich in den Œuvres, Bd. 26, S. 305.

dortigen französischen Minister mit besonderem Empressement von dem Grossvezier verlangeten und gehabten Audienz alle Eure Attention verdienet, um gewiss informiret zu sein, worum gedachter Minister diese Audienz so sehr verlanget hat, und was der wahre Antrag darin gewesen.[1] Ihr müsset Euch desfalls nicht mit Muthmaassungen beruhigen, sondern auf den rechten Grund davon zu kommen Euch angelegen sein lassen; indem Ich Euch hiermit avertire, dass Ihr Euch von denen Franzosen dorten ja nicht einschläfern lassen, sondern wohl auf alle deren Manœuvres bei der Pforte Acht haben müsset, weil Ich vermuthe, dass sie bei letzterer remuiren. Ich will demnach auch, dass, sobald etwas daher zu besorgen oder zu befürchten, Ihr Mir solches allsofort melden und sonder Zeitverlust Mich davon benachrichtigen sollet.

Nach dem Concept. Friderich.

16634. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 4 mai 1767.

J'ai bien reçu la dépêche que vous m'avez faite le 28 du mois dernier d'avril, et vous sais gré du détail que vous m'avez marqué de ce qui vous [est] revenu touchant l'expulsion des Jésuites de tous les États du roi d'Espagne;[2] aussi mon intention est que, quand vous apprendrez d'autres circonstances encore sur ce sujet, vous devez continuer de m'en informer par vos rapports.

Nach dem Concept. Federic.

16635. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 4 mai 1767.

J'ai reçu à la fois les dépêches que vous m'avez faites du 21 et du 24 d'avril dernier. Les particularités que j'en apprends touchant le sieur de Pitt, me confirment dans ce [que] j'augure sur son sujet, que lui et sa faction ne se soutiendra pas, mais échouera, sinon pendant le Parlement présent, au plus tard pendant celui qui suivra.

En attendant, vous n'oublierez pas à continuer de m'informer de la situation présente des affaires entre l'Angleterre et l'Espagne,[3] de même que de celle entre celle-là et le Portugal.[4]

[1] Zegelin berichtete, dass der französische Gesandte Vergennes „dabei weder eine Rede gehalten noch sonst etwas geheimes tractiret, sondern nur zwei Briefe an den Grossvezier übergeben“ habe; „die wahre Ursache dieser ausserordentlichen Audience“ sei noch nicht bekannt, man vermuthe, dass es sich um die Wegnahme einiger französischer Kauffahrteischiffe durch türkische Unterthanen handle. — [2] Vergl. S. 144. — [3] Vergl. S. 126. 140. — [4] Vergl. S. 31.

Vous devez pareillement contenter ma curiosité pour savoir comment vont les affaires des Anglais avec leurs colonies en Amérique, vu que je crois [que], quand ils ne prendront pas bien leurs mesures à l'égard de celles-ci, et qu'ils voudront les surcharger d'impôts, ils risqueront de tomber dans beaucoup d'embarras et d'inconvénients.

Au surplus, pressez-vous de me répondre à ce que je vous ai écrit à la date du 20 d'avril dernier [1] touchant un bon économe anglais que je désire que vous me procuriez.

Remettez, au reste, à Miss Chudleigh la réponse ci-jointe [2] que je viens de faire à sa lettre que vous m'avez adressée.

Nach dem Concept. Federic.

16636. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A COPENHAGUE.

Potsdam, 5 mai [3] 1767.

J'ai reçu votre rapport du 28 d'avril dernier. Ce que je vois de son contenu, m'oblige à vous dire qu'il faut que vous ayez eu peu d'égard à la défense que je vous ai toujours faite de ne pas vous mêler en aucune façon des tracasseries et des intrigues qui se font à la cour où vous êtes. [4] C'est la conduite d'un jeune homme inconsidéré, que vous tenez, et je crois avoir tout lieu de présumer que par ces détails que vous me rapportez, vous ne cherchez qu'à me prévenir d'avance sur les plaintes dont vous vous apercevez bien qu'on ira les faire contre vous. [5] Encore ne suis-je pas sans appréhension qu'elles seront plus graves que j'en puis juger par ce que vous m'avez écrit jusqu'à présent. [6]

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Nr. 16607. — [2] Das Cabinetsschreiben, Potsdam 4. Mai, enthielt den Dank des Königs für eine Sendung von Rübensamen. — [3] Vom 5. Mai ein Schreiben an Voltaire in den Œuvres, Bd. 23, S. 134; an d'Alembert ebendort, Bd. 24, S. 420. — [4] Vergl. Bd. XXV, 319 und Nr. 16556. — [5] Borcke berichtete ausführlich über Saldern: „La bile et un orgueil, assez ordinaire aux parvenus, qu'il possède au plus haut point, sont deux passions qui le gouvernent absolument.“ Die Folge sei gewesen, dass er sich habe zu Intriguen verleiten lassen. „Saldern est beaucoup plus éloigné du but de sa cour qu'il ne l'était au jour de son arrivée, et je crois pouvoir soutenir et prouver que, s'il était marché son droit chemin, sans s'inquiéter des intrigues de la cour et des ministres, tout serait déjà consommé et le système fixé.“ — [6] Auf seinen Bericht vom 30. April, dass er sich durch sein bisheriges Verhalten, besonders durch eine gewisse bevorzugte Stellung, die er bei König Christian besitze, die Gegnerschaft der dänischen Minister zugezogen habe und die russische Regierung, auf Vorstellung Salderns und der dänischen Regierung, seine Abberufung fordern werde (vergl. Nr. 16619), bescheidet der König Borcke am 12. Mai: „Je ne saurais que vous dire tout naturellement là-dessus que ce que j'y ai trouvé de meilleur, c'est que vous convenez vous-même que vous ayez fait des sottises.“

16637. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 5 mai 1767.

Je ne saurais pas me passer de vous marquer que, par tout ce que le sieur de Borcke à Copenhague m'a mandé dans ses dernières relations, je ne vois que trop qu'il faut qu'il se soit brouillé avec le sieur de Saldern,[1] ce dont je ne laisse pas que d'être en peine; mais je présume encore que c'est-là le vrai motif pourquoi il m'a sollicité de le rappeler de son présent poste.[2] Mandez-moi ainsi ce que vous en pensez.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

16638. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 6 mai 1767.

La relation que vous m'avez faite du 29 d'avril dernier, m'a été rendue. Quant au tumulte qu'il y a eu dans la ville de Kalisch,[3] je ne saurais pas vous dissimuler que je crois m'en apercevoir que les choses concernant les Dissidents iront loin encore, et qu'il en saurait bien arriver que les Polonais se chamailleront avec les Russes, à moins que le prince de Repnin ne sache porter la cour de Varsovie de statuer un exemple à ceux qui ont été impliqués au tumulte de Kalisch, pour en prévenir ces sortes d'attroupements des fanatiques.

Federic.

Nach dem Concept.

16639. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 6 mai 1767.

J'ai bien reçu le rapport que vous m'avez fait le 29 d'avril. Je suis très sensible à l'attention que l'Impératrice-Reine a eue pour vous demander des nouvelles sur l'état de ma nièce, la Princesse de Prusse, dont nous sommes à attendre de moment à l'autre l'accouchement.[4]

Quant à l'exil des Jésuites de tous les États du roi d'Espagne et la confiscation de tous leurs biens[5] qu'on dit avoir très bien mérités par leur conduite et l'embarras qu'ils ont causé à la cour de Madrid par les mouvements séditieux dans la capitale[6] et l'interruption de la tranquillité publique dans les colonies de l'Amérique, qui tombent

[1] Vergl. Nr. 16623. 16631. 16636. — [2] Vergl. Nr. 16578. — [3] Polnische Edelleute und die Einwohner von Kalisch hatten die Deputirten der Dissidentenconföderation, die sie zum Beitritt aufforderten, beschimpft, die Kosaken in deren Begleitung angegriffen und einige von ihnen verwundet. Darauf waren 500 Kosaken nach Kalisch zur Festnahme der Uebelthäter gesandt worden, um sie dem Krongrossmarschall auszuliefern. — [4] Vergl. S. 139. — [5] Vergl. S. 144. 148. — [6] Vergl. Bd. XXV, 402.

entièrement à leur charge, je serais bien curieux d'apprendre de vous si la cour où vous êtes, ne pourrait pas s'aviser de procéder pareillement avec cet ordre.

Rohd wird nach dem Berichte Benoîts vom 29. April (vergl. Nr. 16638) von dem Tumult in Kalisch unterrichtet.

Nach dem Concept. Federic.

16640. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A MOSCOU.

Potsdam, 7 mai 1767.

La dépêche que vous m'avez faite du 13 du mois dernier d'avril, vient de m'être remise. J'ai été fort aise d'en voir que les sieurs Benoît et de Junk se sont si bien conduits, chacun de sa part, en sorte que Sa Majesté Impériale de Russie en a témoigné son contentement;[1] ce qui leur servira de recommandation auprès de moi.

Je m'étonne que le roi de Pologne ait osé écrire une lettre aussi forte au comte de Panin que celle dont vous me marquez le précis;[2] car, par ce qu'il dit d'une guerre universelle qui se rallumerait en Europe, quand la Russie pousserait les choses à l'extrémité, il semble qu'il prétend menacer, bien que cela ne soit pas exactement conforme à la situation présente des affaires.

Quant à la résolution que le comte Panin a prise de ne point accepter [comme] chargé d'affaires de la cour de France un homme de l'état de l'Église[3] et de rappeler en tout cas le ministre de Russie à Paris,[4] il me paraît que, dans l'assiette où les cours de Russie et de France se trouvent actuellement vis-à-vis, l'une à l'autre, [elles] pourront bien se passer des ministres.

Au reste, il est avéré et sûr à présent que les Autrichiens font venir 5 régiments de l'Italie;[5] seulement on ne saurait pas encore dire à quel usage ils voudront les employer. Si j'en aurai des nouvelles plus précises, je ne manquerai pas de vous les communiquer. Il faudra

[1] Panin hatte sich, nach dem Bericht von Solms, mit grosser Anerkennung über Junk, dessen Bemühungen man den schnellen Beitritt der preussischen Städte und Danzigs zur Dissidentenconföderation beimesse (vergl. S. 72), sowie über Benoît geäussert und im Auftrag der Kaiserin erklärt: „Sa Majesté Impériale serait charmée, s'il plaisait à Votre Majesté de tenir compte à Ses deux ministres de leur bonne conduite." — [2] Stanislaus hatte an Panin geschrieben, „que l'entrée de nouvelles troupes russiennes en Pologne faisait connaître le sérieux de la cour de Russie pour l'accomplissement de ses desseins. Il le conjurait de ne point s'écarter de son caractère d'humanité et de ne point pousser les choses à une extrémité qui pourrait contribuer aux malheurs de la Pologne et rallumer les horreurs d'une guerre universelle en Europe." — [3] Der französische Gesandte Marquis Beausset wollte in persönlichen Angelegenheiten nach Paris reisen und seinen Secretär, Abbé Guyot, als Geschäftsträger zurücklassen. — [4] Fürst Demetrius Golizyn. — [5] Vergl. S. 141.

bien que nous attendions le temps de l'assemblée de la diète extraordinaire de Pologne où tout se développera, et où alors nous verrons tout clair sur ces affaires.

Nach dem Concept. Federic.

16641. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 7 mai 1767.

J'ai bien reçu votre dépêche du 30 d'avril dernier, et en ai vu avec satisfaction les éclaircissements que vous m'avez donnés à l'occasion des bruits qui ont couru d'une prochaine défense de la part du gouvernement anglais aux Hollandais de la pêche des harengs dans les mers britanniques.[1]

Au reste, ne manquez pas de m'informer de ce que vous apprendrez d'autres nouvelles ultérieures et surtout quand il y en aura par rapport aux différends des Anglais avec la cour de Madrid et aux affaires de celle-ci relativement aux Jésuites.[2]

Nach dem Concept. Federic.

16642. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 7 mai[3] 1767.

J'ai reçu la lettre que vous m'avez écrite hier touchant le sieur de Borcke à Copenhague, et approuve tout-à-fait l'idée que vous avez, pour prévenir toute tracasserie à son égard,[4] de l'autoriser à déclarer au baron de Bernstorff le rappel que je lui ai déjà accordé pour la fin de cet été, en ajoutant qu'il avait ordre d'attendre la nomination de son successeur: ainsi que vous n'aurez qu'à tout exécuter en conséquence.[5]

Au surplus, mon intention est que vous vous rendiez ici chez moi demain vers midi, quoique pour une heure seulement.[6]

Du reste, ma nièce, la Princesse de Prusse, vient d'accoucher d'une fille.[7]

Nach der Ausfertigung. Federic.

---

[1] Nach Thulemeiers Meldung war von dem angeblichen Bevorstehen des Verbots (vergl. S. 133) in Holland nichts bekannt. Er berichtete ferner über die Bedeutung jenes Rechtes für Holland: „La pêche dépend des traités qui existent entre les deux nations, par où les limites sont déterminées." — [2] Vergl. S. 150. — [3] Vom 8. Mai ein Schreiben an Prinz Heinrich in den Œuvres, Bd. 26, S. 306. — [4] Vergl. Nr. 16636 und 16637. — [5] Der demgemäss an Borcke ergangene Ministerialerlass ist Berlin 9. Mai datirt. — [6] Wie sich aus einem Postscriptum zu obigem Erlasse ergiebt, zur Rücksprache über die Neuchâteller Händel. — [7] Prinzessin Friederike Charlotte Ulrike Katharina.

16643. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 10 mai 1767.

Le rapport que vous m'avez fait du 2 de ce mois, m'est bien entré. Bien que je convienne de ce que vous dites qu'il n'y ait nulle apparence que la cour où vous vous trouvez, se veuille mêler directement des affaires présentes de Pologne, je ne vous dissimule pourtant pas que je ne me sente pas encore tout-à-fait assuré là-dessus, eu égard des motions qu'on y remarque, et de ce qu'elle fait venir d'Italie 4 de leurs régiments;[1] ce qui me donne de suspicions, car pourquoi faire venir ces régiments, si ladite cour n'ait des vues pour lesquelles elle les veut employer? Je reste ainsi toujours du sentiment que la Diète extraordinaire à assembler en Pologne sera l'époque pour savoir si les Autrichiens voudront se mêler de ces affaires, soit par voie d'intercession ou de bons offices, soit de quelque autre façon. Au surplus je vous ai déjà fait communiquer ce qui est arrivé [en] dernier lieu à Kalisch.[2]

Quant aux propos que l'Empereur doit avoir lâchés en discourant sur l'exil des Jésuites d'Espagne,[3] je ne m'y fierais pas encore entièrement, vu qu'il y a des couvents dans les États héréditaires autrichiens plus riches que ceux qu'en ont les Jésuites, si les confiscations l'en sauraient tenter. De plus, réfléchissez-y qu'on a fait élever l'Empereur d'une manière sinon bigote, au moins fort dévote.

Nach dem Concept. Federic.

16644. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 11 mai[4] 1767.

J'ai reçu à la fois vos relations du 28 d'avril et du 1er de ce mois; qui m'ont donné toute la satisfaction, par leur contenu, que je saurais demander. A présent il faudra voir si le ministère britannique trouvera moyen d'obtenir de la Compagnie des Indes et des Américains tous les impôts dont il pense les charger, ou s'il n'y réussira pas. Autant que j'en sache présumer, ce ministère a besoin, de manière indispensable, de force d'argent; en attendant, je crois qu'il rencontrera de la difficulté pour en pouvoir retirer, vu que l'opposition ne voudra pas être docile là-dessus, mais contrariera fort.

Au surplus, je voudrais bien savoir ce que les Anglais disent que les Portugais leur échappent.[5]

[1] Vergl. S. 151. — [2] Vergl. Nr. 16639. — [3] Rohd berichtete, dass Kaiser Joseph anlässlich der Vertreibung der Jesuiten aus Spanien eine Aeusserung gethan haben solle, „qui faisait soupçonner qu'il en ferait autant, s'il était le maître". — [4] Vom 11. Mai ein Schreiben des Königs an den Abbé Bastiani bei Lehmann, Preussen und die Katholische Kirche, Bd. 4, S. 316 (Leipzig 1883). — [5] Vergl. dafür S. 31.

Du reste, je vous remercie du plaisir que vous m'avez fait en me procurant une liste exacte de la marine britannique, telle que vous me [l']avez envoyée.

Nach dem Concept.

Federic.

16645. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 11 mai 1767.

J'ai reçu la dépêche que vous m'avez faite du 5 de ce mois. Je suis fort aise des notions dont vous m'y avez instruit touchant le mariage du Prince-Stathouder à contracter avec ma nièce.[1] Il faut que nous attendions quelle issue aura cette affaire, vu qu'il faudra bien que ce Prince se décide présentement s'il veut contracter ce mariage, ou quelles seront ailleurs ses vues.

Quant à l'affaire relative au commerce à établir entre le Portugal et les sujets de mes États, je ne doute pas que le mémoire que je vous [ai] envoyé en dernier lieu, touchant la déclaration que mes commerçants silésiens ont donnée là-dessus,[2] vous aura été déjà remis, et que vous en aurez fait l'usage convenable. Il restera à présent de savoir jusqu'où la cour de Portugal y voudra entrer, et ce qu'il y en aura à faire en conséquence.

Nach dem Concept.

Federic.

16646. AU MARÉCHAL DE LA COUR COMTE DE SCHULENBURG A STUTTGART.

Potsdam, 11 mai 1767.

J'ai reçu, à la suite de votre rapport du 4 de ce mois, la convention formelle[3] conclue et signée de la part du Duc du sieur Weickersreuter, en vertu des pleins pouvoirs[4] que vous y [avez] joints, touchant les affaires de ma nièce la Duchesse. Je suis fort aise de voir terminée jusque là cette affaire, et ferai faire expédier tout d'abord ma ratification sur ladite convention, qu'on accompagnera d'un acte d'acceptation de la part de la Duchesse,[5] mais auquel sujet vous observerez que ce n'est que pour avoir cet acte par la main, dans le cas

[1] Vergl. Nr. 16614. Thulemeier berichtete, „qu'on était toujours dans l'idée que le mariage pourrait être célébré l'automne prochain. Le bruit public non seulement a confirmé cette idée, mais des personnes qui ont la confiance du prince Louis, adhéraient au même sentiment." — [2] Vergl. Nr. 16625. — [3] D. d. Stuttgart 4. Mai. Die Convention umfasste sieben Artikel, vergl. Nr. 16521 und 16536. — [4] D. d. Venedig 22. April. — [5] Cabinetserlass an Finckenstein, Potsdam 11. Mai. Schulenburg hatte in seinem Bericht dem König anheimgestellt, „que la ratification de Votre Majesté fût accompagnée d'un acte d'acceptation de la part de madame la Duchesse".

qu'il faut que vous en fassiez indispensablement usage, mais que vous le gardiez chez vous, au cas qu'il ne soit pas nécessaire que vous vous en serviez.

Nach dem Concept. Federic.

16647. A L'IMPÉRATRICE DE RUSSIE A MOSCOU.

[Potsdam,] 12 mai 1767.

Madame ma Sœur. La Princesse de Prusse vient d'accoucher d'une fille;[1] mon neveu aussi bien qu'elle désirent que Votre Majesté Impériale soit marraine de l'enfant nouvellement né, et ils m'ont chargé de prier Votre Majesté Impériale d'y vouloir consentir. Son baptême sera marqué, Madame, dans les annales du temps par l'époque des lois que vous avez promulguées en Russie.[2] On dira que sa marraine fut cette Impératrice, la première des femmes qui put porter le nom de législateur de son empire, et qui par sa sagesse posa la première les fondements du bonheur de ses sujets, en établissant des lois équitables. Si le czar Pierre Ier ne dédaigna pas de travailler à Amsterdam au chantier de l'amirauté pour donner une flotte à sa nation, Votre Majesté Impériale n'a pas dédaigné les détails immenses de la jurisprudence pour assurer la possession et la fortune de Ses peuples. Permettez-moi, Madame, de vous féliciter de cette importante entreprise que votre courage et votre sagacité ont exécutée, et de vous assurer de l'admiration et de tous les sentiments avec lesquels je suis, Madame ma Sœur, de Votre Majesté Impériale le bon frère et fidèle allié

Federic.

Nach der Ausfertigung im Archiv des Kaiserl. Ministeriums der Auswärtigen Angelegenheiten zu Sanct-Petersburg. Eigenhändig.

16648. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 13 mai 1767.

Votre rapport du 6 de ce mois m'a été remis, et je vous sais gré de ce que vous m'y avez marqué touchant le voyage entrepris du comte de Rzewuski.[3] Quoique ce que vous me mandez au sujet des lettres de Strasbourg,[4] pourrait être aventuré, d'autres lettres qu'on a de France,[5] assurent que la cour de Versailles ait pris le parti sage de ne pas vouloir se mêler des affaires de Pologne. Néanmoins les avis que j'ai sur divers apprêts que la cour de Vienne fait faire de temps à autre, ne permettent pas qu'on saurait conclure positivement que les

[1] Vergl. S. 152. — [2] Vergl. S. 122 und 129. — [3] Vergl. S. 157. — [4] Vergl. Nr. 16649. — [5] Vergl. S. 157.

Autrichiens resteront tout tranquilles, et voilà pourquoi je suis toujours de sentiment que la Diète extraordinaire à assembler en Pologne nous donnera le meilleur éclaircissement là-dessus.

Nach dem Concept. Federic.

16649. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 13 mai 1767.

J'ai bien reçu la dépêche que vous m'avez adressée du 6 de ce mois. Quand vous m'y accusez le bruit de la marche de 4 régiments[1] comme controuvé, je ne sais ce que j'en [dois] penser, d'autant que non seulement des lettres de particuliers en parlent, mais que même cette nouvelle s'est trouvé insérée dans les gazettes publiques, sans que l'on l'ait révoquée. Il se peut ainsi que les Autrichiens l'ont fait disséminer pour faire valoir d'autant plus leurs ostentations.

Il y a d'autres lettres[2] encore que, conformément au traité d'alliance qui subsiste entre les cours de Vienne et de Versailles, celle-ci enverrait 24000 hommes de ses troupes allemandes à l'Impératrice-Reine, au cas que les choses en Pologne iraient trop loin, et qu'un officier général français nommé Wittingshoff, accompagné d'un autre officier nommé Heisler, étaient même partis de Strasbourg pour se rendre par Vienne à Varsovie.

Dans cette incertitude des choses, il faudra voir vers le temps de l'hiver futur ce qui se passera l'année qui vient; car il est très probable que les Autrichiens se lasseront à la longue de voir d'un œil tranquille tant de troupes de Russie en Pologne, de sorte que les choses sauraient [venir] facilement à une rupture, au cas que les Polonais implorent, à leur Diète extraordinaire, la protection des Autrichiens.

Nach dem Concept. Federic.

16650. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A MOSCOU.

Potsdam, 13 mai 1767.

J'ai reçu votre rapport du 20 d'avril dernier, et suis bien aise d'y avoir vu qu'on fera achever la convention particulière et secrète entre moi et l'impératrice de Russie,[3] au sujet de laquelle il n'y aura rien de perdu, quand même les choses ne parviendront pas à une guerre.

Quant aux affaires touchant les Autrichiens, elles se changent toujours de temps à autre, en sorte qu'on n'en saurait pas encore dire positivement s'ils resteront paisibles ou non.

[1] Vergl. S. 141. 153. — [2] Bericht Benoîts, Warschau 6. Mai, nach Briefen aus Strassburg. — [3] Vergl. Nr. 16594.

Ce qui me donne de nouveaux soupçons à l'égard d'eux, c'est l'avis[1] d'un voyage que le comte Rzewuski fait actuellement à Vienne, sous prétexte d'y voir son frère, qui retourne de la France où il a servi, mais, sans doute, pour y faire des intrigues, puisque l'on sait à Varsovie[2] qu'on l'a pourvu d'un chiffre. D'ailleurs, qu'on continue de dire que la cour de Vienne fasse venir 4 régiments d'Italie,[3] et qu'on apprend, de plus, que tous leurs campements retarderaient jusqu'aux mois d'août ou de septembre qui viennent.[4] Qu'on parle encore d'une quantité de 12 000 chariots qu'ils enverraient avec des vivres aux frontières de Pologne; et voilà ce qui m'inspire des soupçons que, pourvu que l'affaire des Dissidents ne se décide promptement à leur faveur, les choses parviendront imperceptiblement à une guerre.

Je ne saurais me passer, avec cela, de vous communiquer une nouvelle particulière que mes dernières lettres de La Haye[5] viennent de m'apprendre, savoir qu'on y remarquait dans quelques lettres de France que le ministère français s'était attendu à quelque démarche du roi de Pologne par rapport aux affaires de Pologne, tant vis-à-vis de la France que de la cour de Vienne; mais ce Prince n'a fait aucune réquisition ni plainte. On débite à présent qu'il a pris le parti le plus sage, et qu'il agira, sous main, de concert avec [moi] et l'impératrice de Russie. On ajoute que l'Impératrice-Reine a communiqué au Roi Très-Chrétien une déclaration que la cour de Pétersbourg lui doit avoir faite, par laquelle l'Impératrice déclare que, par sa démarche en faveur des Dissidents, elle n'a en aucune manière porté atteinte à la liberté ou aux droits du roi et de la république de Pologne, et que l'évènement justifierait ses intentions à cet égard. Comme cette nouvelle demande confirmation, je vous la donne telle que je l'ai eue.

Au reste, je joins ici une lettre que je fais de ma main propre à Sa Majesté l'Impératrice,[6] que vous aurez soin de lui faire remettre convenablement, et dans laquelle il ne s'agit que de la prier de vouloir bien être marraine de la fille dont ma nièce, la Princesse de Prusse, est venue d'accoucher.

Federic.

Nach dem Concept.

16651. AU GÉNÉRAL-MAJOR BARON DE LENTULUS A BERNE.[7]

Lentulus berichtet, Bern 6. Mai: „Je crois être de mon devoir d'informer incessamment Votre Majesté de la conduite que le duc de Choiseul tient vis-à-vis des

[1] Bericht Rohds, Wien 2. Mai. — [2] Bericht Benoîts, Warschau 6. Mai. — [3] Vergl. S. 156. — [4] Vergl. Nr. 16611 und 16613. — [5] Bericht Thulemeiers, Haag 8. Mai. In der Antwort vom 13. Mai äussert der König seine Zufriedenheit über die von Thulemeier gesandten Nachrichten und befiehlt ihm, mit der Berichterstattung vornehmlich über die Stellung des Versailler Hofes zu den polnischen Angelegenheiten fortzufahren. — [6] Nr. 16647. — [7] Der Generalmajor von Lentulus

Neuchâtelois, et je joins très-humblement copie de la lettre qu'il a écrite aux quatre ministraux. Ce baron Tott[1] est resté passé six semaines à Neuchâtel, ne fréquentant que les gens contraires aux ordres de Votre Majesté, et après que Monsieur le vice-gouverneur lui a fait insinuer de produire des lettres de recommandation ou autres avouements, ledit Tott n'a jamais voulu donner une réponse positive. Sur quoi on lui a fait faire poliment dire de quitter la ville. Il est parti pour Soleure, et c'est sur cela que le duc de Choiseul a écrit cette lettre aux quatre ministraux. Ce n'est pas, Sire, pour l'amour de M. Tott, mais c'est que la France se mêle en tout ce qui regarde la Suisse; on a même des indices, Sire, qu'entre l'Autriche, la France et le roi de Sardaigne on a des vues sur la Suisse; l'affaire de Genève[2] est le prétexte pour trouver un moyen d'exécuter le projet fait entre ces trois puissances."

Schreiben des Herzogs von Choiseul an die Ministralen, d. d. Versailles 26. April: „M. le baron de Tott, capitaine de cavalerie au service de France, en m'informant de la signification qui lui a été faite de la part de M. Michell, votre vice-gouverneur, de se retirer de Neuchâtel, sans qu'on lui ait allégué le motif d'un procédé aussi contraire à la liberté réciproque des sujets des deux États, ne m'a pas laissé ignorer la manière obligeante avec laquelle vous l'avez fait assurer par M. le colonel Perregaux que vous n'avez aucune part à cette démarche. Votre attention, Messieurs, dans cette occurrence, me fait d'autant plus de plaisir qu'en me faisant connaître votre façon de penser et vos principes sur les obligations mutuelles qui tien[nen]t nos deux nations, elle me prouve en même temps que, loin que la conduite de M. le baron de Tott soit répréhensible, vous la trouvez, au contraire, digne de votre estime. Je ne doute point que vous ne concouriez, Messieurs, en tout ce qui dépendra de vous, pour empêcher qu'il ne soit donné aucune atteinte aux libertés et privilèges dont les sujets du Roi doivent jouir à Neuchâtel."

Potsdam, 13 mai[3] 1767.

J'ai bien reçu la lettre que vous m'avez écrite le 6 de ce mois, et vous sais gré de l'attention que vous avez pour m'informer exactement de tout ce qui se passe touchant les affaires de Neuchâtel. Je ne saurais cependant pas vous dissimuler que ces affaires ne me paraissent pas être si dangereux au degré que vous les vous représentez, d'autant que les cours de France et de Sardaigne ont à penser à des choses qui leur importent bien plus que de songer à un dessein d'envahir la Suisse.

Outre cela, je crois que les quatre cantons sauraient bien parler d'un autre ton au sujet des Neuchâtelois.[4] J'attendrai, au reste, vos rapports ultérieurs.

Federic.

Nach dem Concept.

---

war Anfang 1767 nach der Schweiz gesandt worden zur Vermittlung einer Anleihe bei dem Kanton Bern und zur Schlichtung der Neuchâteller Händel. Ausser einigen Bruchstücken, welche die Cabinetscorrespondenz mit Lentulus, einige Berichte der Minister Finckenstein und Hertzberg an den König und Erlasse des Königs an die Minister enthalten, liegt für die Schweizer Angelegenheiten in diesem und den folgenden Jahren nichts vor.

[1] Tott war, wie Lentulus am 7. April berichtete, dem französischen Gesandten in Solothurn, Ritter von Beauteville, für die Genfer Angelegenheiten (vergl. Anm. 2) beigegeben. — [2] Gemeint sind die inneren, seit 1765 dauernden Verfassungsstreitigkeiten zwischen Magistrat und Bürgerschaft in Genf, um deren Beilegung Frankreich, sowie die Kantone Zürich und Bern ersucht worden waren. — [3] Vom 15. Mai ein Schreiben an die Herzogin von Sachsen-Gotha in den Œuvres, Bd. 18, S. 255. — [4] In der Vorlage verschrieben: „Genévois". Die vier Kantone Bern, Luzern, Frei-

16652. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A COPENHAGUE.

Borcke berichtet, Kopenhagen 9. Mai: „Je me suis ménagé une explication avec le prince Charles de Hesse, qui a été la source véritable des désagréments que j'essuie, puisqu'il a été le premier qui, par la grande amitié qu'il me témoignait dans le commencement de sa faveur, m'a attiré la jalousie des ministres, qui ensuite a voulu me dénigrer auprès du Roi et m'a fait beaucoup de paquets avec les ministres, et qui, à la fin, a le plus soufflé le sieur de Saldern.[1] Après l'avoir convaincu et fait convenir que je n'avais pas mérité de sa part les procédés qu'il avait eus, et qu'il ne s'était éloigné de moi que sur les rapports des gens intéressés à nous brouiller, je l'ai prié de me dire quelle était la raison qui avait porté le sieur de Saldern à reconnaître aussi mal qu'il avait fait, l'amitié que je lui avais témoignée, et à aller jusqu'à faire des intrigues auprès de sa cour pour me faire rappeler de celle-ci.[2] Il m'assura d'abord . . . que le sieur de Saldern en tout cela n'avait point agi de son propre mouvement, mais par influence des messieurs de Bernstorff et de Reventlau[3] et par complaisance pour eux. »Mais,« lui dis-je, »qu'est-ce que ces messieurs veulent de moi, pendant que je ne désire autre chose que de me trouver à cent lieues d'eux?« »Voilà justement,« reprit-il, »ce qu'ils ne croient pas, et ils ont des raisons particulières pour vouloir vous éloigner d'ici, que, si vous ne les devinez pas, je ne puis pas vous les dire.« Je lui répondis que, pour moi, je ne savais pas même les deviner, et que je le priais d'en assurer messieurs de Bernstorff et de Reventlau, si l'occasion s'en présentait avant son départ. Le Prince entra ensuite en de longs détails sur sa propre conduite . . .

Le résultat de cette conversation m'a convaincu de plus en plus de la faiblesse du prince de Hesse, qui est comme un roseau que celui qui lui parle de dernier, fait plier comme il lui plaît. Je me suis persuadé en même temps que le sieur de Saldern n'a personnellement rien contre moi, car, s'il l'avait, il ne l'aurait pas caché au prince de Hesse, mais qu'il a cru devoir complaire aux ministres avec lesquels il traite, pour les délivrer d'inquiétude à mon sujet."

Potsdam, 16 mai 1767.

Je viens de recevoir la relation que vous m'avez adressée le 9 de ce mois. A laquelle je ne saurais me passer de vous dire que ce que j'y ai trouvé de meilleur, c'est la bonne foi et l'ingénuité avec laquelle vous avez couché cette votre relation, pour en laisser voir clairement que vous avez agi en grand étourdi, et que vous vous êtes conduit en jeune homme inconsidéré; ainsi qu'on ne sache pas trouver étrange que le ministère danois souhaite d'être débarrassé de vous, pour ne pas être plus exposé à vos incartades.

Federic.

Nach dem Concept.

---

burg und Solothurn waren von den Neuchâtellern zum Schiedsspruch zwischen ihnen und König Friedrich aufgefordert worden. Mit seinem Bericht vom 6. übersandte Lentulus ein Schreiben eines Freiburgers vom 2. Mai, in welchem der Wunsch auf fortdauerndes gutes Einvernehmen mit Neuchâtel ausgesprochen wurde, „si seulement on pouvait, par l'intercession implorée des quatre cantons, faire rendre à nos bons voisins la bienveillance royale de Sa Majesté le r[oi] de P[russe] et voir rétablir le calme sur nos frontières".

[1] Vergl. S. 149. 150. — [2] Vergl. S. 140. 149. — [3] Vergl. S. 140.

16653. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 17 mai 1767.

J'ai reçu votre rapport du 12 de ce mois, et suis bien aise d'en voir de quelle façon vous vous êtes acquitté [de votre commission] pour remettre encore ce mémoire touchant le commerce des Silésiens[1] au comte d'Acunha. Après les assurances que ce ministre vous a données d'adresser les mémoires qui regardent cette affaire, à sa cour et de s'y employer pour remplir mon attente, il faut bien qu'on attende tranquillement la réponse qu'il en aura.

Nach dem Concept. Federic.

16654. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 17 mai 1767.

J'accuse la réception des deux dépêches que vous m'avez faites du 5 et du 8 de ce mois, et sur lesquelles je n'ai rien de vous dire aujourd'hui, si ce n'est que je [ne] suis pas sans bien de la surprise de ce que vous m'apprenez de l'abattement et de la langueur que le chevalier Pitt a contractés, et qui l'ont rendu incapable de faire ses fonctions;[2] car je n'aurais pas cru que ce ministre fût capable de se déconcerter si aisément pour une affaire qui n'est proprement qu'une bagatelle,[3] et au sujet de laquelle il aurait compris que, si elle lui avait manqué une fois pour n'aller pas à son gré, il trouverait bien moyen d'y réussir une autre fois.

Au reste, continuez de me relater tout ce que vous apprendrez ultérieurement de nouvelles intéressantes.

Nach dem Concept. Federic.

16655. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 17 mai 1767.

J'ai bien reçu votre rapport du 9 de ce mois, avec l'extrait du pied actuel des régiments autrichiens que vous y aviez joint. Par ce que vous dites touchant les autres apprêts militaires des Autrichiens qu'on attribue pour être une suite du nouveau règlement du maréchal Lacy,[4] il me paraît qu'on voudrait bien pallier tout et cacher par là

[1] Vergl. Nr. 16645. — [2] Nach Maltzans Bericht vom 5. Mai hatte Pitt unter einer völligen Nervenabspannung zu leiden. — [3] Gemeint ist die Auseinandersetzung mit der indischen Compagnie, vergl. S. 111. 126. 153. — [4] Rohd berichtete: „Les deux canons de compagnie qu'on va fournir à chaque bataillon (vergl. S. 134. 135), sont une suite du nouveau règlement militaire du maréchal Lacy, au moyen duquel il a fait quelques changements aux exercices des troupes aussi bien qu'à la façon de leurs uniformes et autres arrangements militaires et économiques.“

leurs autres vues, ainsi que vous devriez me croire, quand je vous dirai qu'il y ait quelque dessous des cartes dans ce qu'ils fournissent deux canons à chaque bataillon, dont celles-ci n'ont pas nécessaire de se servir à faire leurs exercices. Voilà pourquoi je pense qu'il y ait encore quelque chose de suspect que vous devez tâcher au possible de pénétrer. Au surplus, je crois qu'ils voudront se diriger uniquement en conséquence des démarches des Russes.

Nach dem Concept. Federic.

16656. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A MOSCOU.

Potsdam, 18 mai 1767.

J'ai bien reçu la dépêche que vous m'avez faite le 23 d'avril dernier; par laquelle j'ai appris avec surprise que l'impératrice de Russie va faire un voyage à Casan, dans le temps que les affaires par rapport à la Pologne paraissent être bien embrouillées encore.[1]

Ce que je viens d'apprendre au sujet des Autrichiens, c'est ce qu'ils veulent tirer un cordon vers les frontières de Pologne par des régiments de cavalerie et d'infanterie.[2] Aux derniers de ceux-ci ils ont fourni à chaque bataillon des canons de campagne. Je ne saurais pas vous dire ici quel dessein ils forment proprement là-dessus, mais il saurait bien arriver que, les choses étant dans cette assiette, la moindre circonstance pourrait occasionner un grand incendie, et voilà pourquoi vous devez me marquer par le premier rapport que vous me ferez, ce que l'on dit là-bas du temps que l'Impératrice restera absente de sa capitale, et quand elle sera de retour à Moscou de son susdit voyage.

Au surplus, quant à ce que vous me marquez de la réponse que le prince Kaunitz a donnée au ministre de Russie à Vienne sur les représentations faites de celui-ci pour terminer à l'amiable les différends touchant l'échange des sujets réciproques, je puis vous dire là-dessus que c'est une mauvaise défaite, quand le prince Kaunitz a prétendu qu'il n'y avait personne des miens qui eût été forcé de prendre service chez eux,[3] parcequ'il est constaté et avéré qu'il n'y a aucun moyen de violence dont les Autrichiens ne se soient pas servis pour forcer les miens à y prendre service. Mais ce qui résulte bien de ladite réponse, c'est que la cour de Vienne s'obstine à ne pas vouloir condescendre à ma juste demande.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Nach dem Bericht von Solms wollte die Kaiserin am 5. Mai von Moskau abreisen. — [2] Bericht des Obersten von Dallwig an den Obersten von Anhalt, Ratibor 11. Mai. [Berlin. Generalstabsarchiv.] — [3] Vergl. dazu S. 120. 121.

16657. AU LIEUTENANT-COLONEL BARON DE COCCEJI A STOCKHOLM.

Potsdam, 18 mai 1767.

J'ai bien reçu le rapport que vous m'avez adressé le 5 de ce mois; sur lequel je veux bien vous faire observer que, si le Sénat de Suède compte sur un subside de 50 000 livres sterling par an qu'il a stipulé dans le projet du traité d'alliance avec l'Angleterre,[1] que le chevalier Goodrick a dépêché à Londres, il pourra bien avoir compté sans son hôte, car j'ai tout lieu de douter que les Anglais lui en voudront fournir.

Nach dem Concept. Federic.

16658. AU MARÉCHAL DE LA COUR COMTE DE SCHULENBURG A STUTTGART.

Potsdam, 19 mai 1767.

J'ai reçu les rapports que vous m'avez adressés du 6 et du 9 de ce mois, et suis bien aise d'en avoir appris que votre commission relativement aux intérêts de ma nièce la Duchesse est avancée au point que vous me le marquez, ainsi qu'il ne nous reste, pour l'achever, que l'échange des ratifications sur la convention signée,[2] ce dont j'espère d'avoir bientôt vos nouvelles.

Quant aux explications que vous me donnez sur ce qui regarde les dettes du Duc régnant, je vous en sais gré, mais ne saurais me passer de vous faire observer que, si ce Prince n'assigne pas une somme plus forte par an pour le payement de ses dettes que celle que vous m'écrivez,[3] il lui restera de ses revenus annuels un million 400 000 florins, en conséquence de quoi l'on ne saurait pas dire qu'il se trouve mal dans ses affaires.

Nach dem Concept. Federic.

16659. AU LIEUTENANT-GÉNÉRAL PRINCE FRÉDÉRIC-EUGÈNE DE WÜRTTEMBERG A TREPTOW SUR LA REGA.

Potsdam, 19 mai 1767.

Je suis très charmé de voir le contentement que vous me marquez par votre lettre du 14 de ce mois de la réponse que le prince Louis votre frère vous a faite en date du 24 d'avril dernier,[4] de même que

[1] Vergl. Nr. 16603. — [2] Vergl. Nr. 16646. — [3] Nach dem Berichte Schulenburgs vom 9. Mai betrug die Summe 75000 Florins. — [4] Das Schreiben des Prinzen Friedrich Eugen an den König und die „Antwort" des Prinzen Ludwig Eugen liegen nicht vor. An Finckenstein schreibt der Prinz am 14. Mai in der gleichen Angelegenheit: „Cette réponse est tout-à-fait conforme à mes désirs, mon frère Louis ayant apparemment senti son tort et ma lettre paraissant avoir fait sur lui l'effet que l'on pouvait en attendre." Vergl. Nr. 16558 und 16580.

de la garantie dont vous faites mention,[1] et Votre Altesse peut Se tenir assurée que je continuerai toujours à vous convaincre, dans les occasions, des sentiments d'estime et de la très parfaite amitié avec lesquels je suis etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Geheimen Hausarchiv zu Stuttgart.

16660. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Berlin, 20 mai 1767.

J'ai bien reçu la relation que vous m'avez faite du 13 de ce mois. A présent il faudra voir bientôt clair jusqu'où les Autrichiens se voudront mêler de ce qui regarde les affaires de Pologne. Pour moi, je commence presque de m'en douter. C'est tout ce que je saurais vous dire aujourd'hui.

Au surplus, les régiments que je verrai en revue ici, viennent d'entrer en ville; d'où, en après, je passerai dans la Poméranie et de là dans le Magdeburg pour voir pareillement en revue les régiments qui s'y sont assemblés à ce sujet. Ainsi que vous ne serez pas bien étonné de n'avoir pas de mes dépêches détaillées pendant ce temps, à moins que les circonstances ne le demandent autrement.

Nach dem Concept.

Federic.

16661. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Berlin, 20 mai 1767.

Votre rapport du 13 de ce mois m'a été remis,[2] et je vois avec contentement ce que vous m'y marquez des mouvements que vous [vous] êtes donnés, et des soins obligeants que l'ambassadeur de Russie a employés, dont je lui sais bien du gré, pour faire révoquer au magistrat de Danzig l'édit indécent qu'il a publié contre mes enrôlements dans leur ville et son territoire.[3] J'ai d'autant plus lieu d'y insister que je puis ajouter pour votre direction encore que les Danzicois ont donné réfuge à beaucoup de déserteurs de mes troupes, en sorte qu'il me serait aisé d'en retrouver dans leur ville et son territoire jusqu'au nombre de 6 à 7000.

Après ceci, je ne veux pas vous laisser ignorer qu'en conséquence de mes lettres de Vienne[4] les Autrichiens continuent encore dans le

[1] Nach dem Schreiben an Finckenstein (vergl. S. 162. Anm. 4) hatte der Prinz von Georg III. die Garantie der Erbfolgeacte von 1763 erhalten, vergl. Nr. 16445 und 16446. Am 21. Juli äussert der König gegen den Prinzen seine Genugthuung über die von Dänemark erhaltene Garantie, vergl. Nr. 16530. 16531. 16545. [Stuttgart. Hausarchiv.] — [2] Mit Berufung auf den obigen Bericht von Benoît schreibt der König am 20. Mai an Solms: „Tout est encore fort tranquille en Pologne, et il ne s'est rien passé de nouveau jusqu'ici qui méritât quelque attention particulière." — [3] Vergl. Nr. 16628. — [4] Bericht Rohds, Wien 9. Mai.

système auquel ils se sont fixés en égard des affaires de Pologne, savoir qu'ils ne veulent point s'en mêler présentement, mais rester tranquilles.

Au reste, selon mes lettres de Vienne,[1] le comte Rzewuski[2] en est parti pour aller chercher son frère, sans qu'il se soit fait présenter à la cour impériale, où d'ailleurs on le croit [trop] vif et dissimulé pour figurer dans les grandes affaires. Quant au prince Poniatowski,[3] il continuait d'avoir un air mécontent et dégoûté, même on le voyait fort rarement.

Nach dem Concept. Federic.

16662. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A MOSCOU.

Berlin, 21 mai 1767.

Le courrier Ehnich vient de me remettre la dépêche que vous m'avez adressée du 6 de ce mois, avec la convention signée par les ministres de Russie que l'Impératrice y avait autorisés,[4] et les autres pièces y appartenantes,[5] dont je suis fort aise, ne doutant pas que l'échange des ratifications se fera de même tantôt.

A l'occasion de la lettre présente que je vous fais, j'ai bien voulu vous communiquer une nouvelle que je viens d'apprendre, et en conséquence de laquelle la cour de Vienne a fait écrire à celle de Versailles pour lui demander des subsides par rapport aux affaires de Pologne. Sur quoi la dernière a répondu à l'autre qu'elle s'acquitterait de lui payer des subsides, en conformité de ce que leur traité d'alliance portait, au cas, mais pas autrement, que les Autrichiens fussent attaqués, vu que le *casus fœderis* n'existait pas autre[ment]. . . .

Nach dem Concept. Federic.

16663. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN KONSTANTINOPEL.

Berlin, 21. Mai 1767.

Ich habe Euren Bericht vom 15. April erhalten; auf dessen Einhalt Ich Euch dann jetzo nichts weiter zu antworten habe, als dass, so lange der Sultan sich mit denen Köpfen derer Türken amusiren wird,[6] Mir dergleichen Vorfallenheiten indifferent sein können. Ich Meines Ortes hier glaube noch immer, dass die Oesterreicher suchen werden,

[1] Bericht Rohds, Wien 13. Mai. — [2] Vergl. S. 157. — [3] Vergl. S. 113. — [4] Die Convention (vergl. Nr. 16594) wurde, Moskau 23. April (a. St.), von Panin und Golizyn russischerseits und von Solms preussischerseits gezeichnet. — [5] Die Vollmacht für Panin und Golizyn, welche Solms mit ihnen ausgewechselt hatte. — [6] Zegelin berichtete von neuen inneren Unruhen und Hinrichtungen, sowie von Besuchen, welche der Sultan incognito „mit 3 Scharfrichtern in seiner Suite" Konstantinopel abstatte.

die Pforte mit in die polnischen Sachen zu meliren; welches dann jetzo Eure grösseste Attention dorten ausmachen soll, damit, wenn Ihr dergleichen merket, Ihr Mich ohnfehlbar sofort davon avertiret.

Nach dem Concept. Friderich.

16664. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A MOSCOU.

Charlottenburg, 24 mai[1] 1767.

J'ai reçu par l'ordinaire dernier votre dépêche du 30 d'avril dernier, et suis très sensible aux sentiments que vous me marquez vous avoir été déclarés du comte Panin sur différents sujets,[2] [dans lesquels] vous tâcherez de l'entretenir.

Je suis bien aise, d'ailleurs, que l'affaire touchant notre convention secrète est parvenue à être signée,[3] et que l'Impératrice en a témoigné sa satisfaction jusqu'à presser l'expédition de la ratification de sa part pour vouloir la signer encore avant son départ pour Casan.[4] Je fais vous dépêcher aujourd'hui le courrier Ehnich qui vous remettra l'expédition de l'acte de ma ratification, ainsi qu'il ne restera que d'en faire l'échange.

Au surplus, je commence fort à douter que les choses parviendront à une rupture avec les Autrichiens. Il faudra seulement attendre encore le temps que la Diète extraordinaire en Pologne sera assemblée, pour voir alors ce qui s'y passera.

Nach dem Concept. Federic.

16665. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Charlottenburg, 24 mai 1767.

J'ai bien reçu votre rapport du 16 de ce mois. Quand je combine tout ce que vos dernières dépêches contenaient relativement aux affaires de Pologne, avec ce que vous me dites présentement du voyage de l'Empereur pour accompagner la future reine de Naples jusqu'à Florence p.,[5] je crois en entrevoir de plus en plus que les Autrichiens avaient appréhendé que sous l'affaire des Dissidents en Pologne il y

[1] Vom 24. Mai ein Schreiben an die Churfürstin-Wittwe von Sachsen in den Œuvres, Bd. 24, S. 134. — [2] Panin war, nach dem Berichte von Solms, nochmals auf die Vorstellungen, die Golizyn wegen der Auswechselung der preussischen Kriegsgefangenen in Wien erhoben hatte (vergl. Nr. 16656), zurückgekommen und hatte darauf den Wunsch geäussert, das bestehende völlige Einverständniss zwischen dem russischen und preussischen Hofe von allen übrigen Mächten anerkannt und berücksichtigt zu sehen. — [3] Vergl. Nr. 16662. — [4] Vergl. S. 161. — [5] Vergl. S. 97.

aurait caché des desseins ambitieux, mais, comme ils s'aperçoivent qu'il n'en est rien du tout, ils se tranquillisent et resteront peut-être paisibles.

Federic.

Nach dem Concept.

---

16 666. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Charlottenburg, 24 mai 1767.

L'ordinaire d'aujourd'hui ne m'ayant pas apporté de vos dépêches, j'ai bien voulu vous informer en attendant de ce que de bonnes lettres[1] viennent m'apprendre touchant le sieur de Rzewuski,[2] dont on me marque qu'avant son départ de Vienne il a été voir le ministre de Russie, le prince Golizyn, pour l'assurer que son séjour à Vienne n'avait eu aucun autre sujet que celui de ses propres affaires domestiques relativement à son jeune frère, et qu'ayant été accrédité en Russie, cette considération l'avait engagé à venir chez lui tout exprès, pour le prévenir à ce sujet, comme n'étant chargé de rien.

Il est à présumer qu'il a dit vrai; car pour négocier, la cour de Varsovie a assez des ressorts dans la personne du frère du Roi[3] et du ministre de Sardaigne, le comte Canal,[4] sans avoir besoin d'y envoyer un autre.

Federic.

Nach dem Concept.

16667. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Landsberg, 26 mai 1767.

Ayant appris par le conseiller privé de finances de Brenckenhoff que les douanes en Pologne continuaient à refuser, sur mes passe-ports, la sortie libre des grains que je faisais acheter pour mes magasins,[5] et que nommément ils avaient obligé un de mes livranciers de déposer à Posnanie et à Wronke la taxe desdites douanes, mon intention est que vous en portiez des plaintes là où il conviendra, sur vos lieux, comme d'une nouveauté diamétralement opposée à ce qui s'était pratiqué jusqu'à présent entre moi et la République, qui, de part et d'autre, n'avions point payé les droits des douanes et autres impôts pour les effets appartenants ou étant achetés, soit pour mon compte ou celui de la République, et vous ne manquerez pas d'insister convenablement sur le redressement du grief qui en pourrait résulter, et à ce que les droits de douanes déposés à Posnanie et à Wronke soient rendus au livrancier, et qu'en général les douanes en Pologne reçoivent ordre de faire cesser l'exaction des droits de tout ce qui est censé et prouvé m'appartenir.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Bericht Rohds, Wien 16. Mai. — [2] Vergl. S. 157. 164. — [3] Vergl. S. 164. — [4] Vergl. S. 104. 105. — [5] Vergl. Nr. 16502 und 16540.

16 668. AUX MINISTRES D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN ET DE HERTZBERG A BERLIN.

Landsberg, 26 mai 1767.

Le conseiller privé de finances de Brenckenhoff m'ayant donné à connaître que, pour empêcher les habitants et les enrôlés auprès des régiments de passer dans la Poméranie suédoise, il conviendrait de stipuler une convention avec la Suède moyennant laquelle les sujets et nommément les enrôlés qui ne sont point sujets possessionnés dans ma Poméranie, seraient rendus de part et d'autre, et étant bien persuadé, vu les raisons qu'il m'en allègue,[1] que pareille convention ne saurait manquer de nous tourner à profit, mon intention est qu'en conséquence vous dressiez une instruction pour autoriser le baron de Cocceji à Stockholm d'entamer là-dessus une négociation avec la cour de Suède, et vous ne manquerez pas de faire expédier le plus tôt le mieux ladite instruction pour l'envoyer au baron de Cocceji, dès que je l'aurai signée.[2]

Nach der Ausfertigung. Federic.

---

16 669. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A BERLIN.

[mai 1767.]

Mon cher Frère. J'ai reçu votre triste lettre[3] et vous remercie de tout mon cœur de la part que vous prenez à mon affliction. Cette nouvelle est venue me frapper comme un coup de foudre; j'ai aimé cet enfant comme mon propre fils, l'État y fait une grande perte.[4] Mes regrets sont superflus, Dieu ne peut pas faire que ce qui [est], n'ait pas été. Nous l'avons perdu pour toujours, mes espérances s'évanouissent avec lui. Voilà ce que c'est de vivre; on n'y gagne que la douleur d'enterrer ses plus chers parents. Je vous embrasse, mon cher frère. Veuille le Ciel que ce soit le dernier auquel je rende ce funeste devoir! Je suis, mon cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig. Federic.

---

16 670. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Stargard, 29 mai 1767.[5]

J'ai bien reçu le rapport que vous m'avez fait du 15 de ce mois, et serai bien aise, quand vous continuerez de m'informer exactement

[1] Ein schriftlicher Bericht Brenckenhoffs liegt nicht vor. — [2] Durch Ministerialerlass, Berlin 1. Juni, wurde Cocceji demgemäss beauftragt, in einer Denkschrift den Abschluss einer Convention vorzuschlagen und anzufragen, ob durch ihn oder den Gesandten in Berlin, Zöge von Manteuffel, die Verhandlungen geführt werden sollten. — [3] D. d. Berlin 27. Mai. Das Schreiben betrifft den am 26. erfolgten Tod des jungen Prinzen Heinrich. — [4] Vergl. S. 66 und den „Éloge du prince Henri" in den Œuvres, Bd. 7, S. 36 ff. — [5] Für das Datum der Cabinetserlasse während der Reise des Königs vergl. Bd. XXV, 120. Anm. 2 und 194. Anm. 1.

de tout ce qui saura mériter mon attention relativement aux affaires du Parlement de là-bas. D'ailleurs, ne manquez pas de me marquer si ce que l'on débite de la maladie présente du sieur Pitt et de ce qu'elle le rend incapable à vaquer aux affaires,[1] est effectivement vrai et fondé ou s'il y a de l'affectation pour couvrir quelque jeu caché, qui lui fait simuler une pareille maladie.

Nach dem Concept. Federic.[2]

16671. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Stargard, 29 mai 1767.[3]

La dépêche que vous m'avez faite du 20 de ce mois, m'a été rendue. Au contenu de laquelle je n'ai qu'à vous répondre aujourd'hui que, quant à ce que vous m'y dites qu'il n'y avait nulle apparence que la cour où vous êtes, prît une attention sérieuse sur les affaires de Pologne, je veux bien convenir que vous rencontrez juste pour autant que cela regarde l'année courante, mais que ce sera peut-être une autre chose l'année qui vient, si les susdites affaires se traîneront et deviendront plus compliquées, auquel cas il faudra que nous redoublions d'attention si, à cette occasion, alors les Autrichiens voudront mettre tout en œuvre pour faire remuer la Porte Ottomane.

Nach dem Concept. Federic.

16672. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Rohd berichtet, Wien 23. Mai, dass der Zustand der Erzherzogin Maria Christina sich gebessert habe,[4] dass dagegen bei der Kaiserin Josepha die Blattern zum Ausbruch gekommen seien.

„Avant-hier sur le midi, j'eus une audience particulière chez l'Impératrice-Reine pour lui présenter la lettre de notification au sujet de l'accouchement de madame la Princesse de Prusse.[5] Après mon compliment fait, Sa Majesté débuta d'abord par dire: »Le Roi votre maître est en toute chose plus heureux que moi; je n'en suis cependant pas jalouse, et je prends une part sincère à sa joie.« Cela lui donna occasion de parler ensuite de la tristesse de sa fille pour la perte de son enfant, et de l'appréhension qu'elle avait elle-même que l'indisposition de l'impératrice Josèphe ne tournât en petite vérole; car alors on n'en avait encore aucune certitude. Elle finit cette matière en disant qu'il fallait être résigné et tranquille.

Elle ajouta que c'était actuellement son système, et qu'elle le mettrait en pratique aussi par rapport aux affaires de la Pologne où elle ne s'était point mêlée

[1] Vergl. Nr. 16654. — [2] Auf den Bericht vom 19. Mai, Grafton habe dem Unterschatzmeister Townshend auf die von ihm im Parlament gemachte Aeusserung, dass die übrigen Minister zuweilen unreife Gedanken hätten, mit dem Vorwurf der Trunkenheit geantwortet, bescheidet der König Maltzan, Potsdam 1. Juni: „Ces gens-là se font plus de maux et de tort entre eux qu'ils ne le pensent pas eux-mêmes." — [3] Vergl. S. 167. Anm. 5. — [4] Die Erzherzogin hatte am 17. Mai eine Prinzessin geboren (vergl. S. 106), die bereits am 18. starb. — [5] D. d. Berlin 7. Mai. Vergl. S. 152.

jusqu'ici, et auxquelles son intention était de ne pas prendre part à l'avenir non plus. »Quoique j'aie été sollicitée par l'évêque de Cracovie,« me dit-elle, »tout comme les cours de France et d'Espagne, et que celles-ci aient répondu à ses lettres, on ne lui a pourtant fait aucune réponse ici, [1] et de la part du roi de Pologne même il n'est rien venu jusqu'à moi. Je n'ai d'ailleurs aucune part directe à ces affaires, et, depuis qu'on a rétabli le *liberum veto* en Pologne, au maintien duquel je suis intéressée aussi bien que ses autres voisins, je ne me mêlerai pas de celle des Dissidents qu'on réglera probablement à la prochaine Diète, laquelle sera, je crois, au mois d'août de cette année. On fait courir bien des faux bruits sur mon compte, entre autres le général Nugent m'écrit qu'on débite à Berlin que je fais venir d'Italie six régiments; [2] mais, je vous prie, comment cela serait-il possible, puisque à peine y en ai-je autant, et que je ne saurais la dégarnir entièrement. Si j'en ai tiré quelques troupes l'année passée, la disette des vivres m'y a forcée alors, mais aujourd'hui je ne veux ni ne puis en rien tirer, sans abandonner ce que j'y possède.«

J'eus l'honneur de lui répliquer que ce n'était pas seulement à Berlin que ce bruit-là pouvait avoir couru, mais qu'on en avait même parlé ici, avec cette addition que le roi de Sardaigne s'était chargé de faire remplacer les garnisons autrichiennes en Italie par ses propres troupes. »Point du tout,« me dit-elle en riant, »je suis bien avec le roi de Sardaigne, mais pas jusqu'à ce point-là, et je me garderai bien de lui confier mes États.«

Un propos amenant l'autre et l'Impératrice me disant qu'elle avait eu de la peine à ajouter foi, quand on l'avait voulu assurer que Votre Majesté faisait cette année une remonte de 10000 chevaux, j'appris à cette occasion d'elle-même que la sienne ne serait que de 4000, c'est-à-dire pour la grosse cavalerie, et qu'elle les attendait du Holstein; qu'ils n'arriveraient que vers l'automne prochain, et que c'était à cause de cela qu'elle venait de contremander les campements de Hongrie, [3] dont cette remonte tout fraîchement arrivée ne pourrait pas soutenir la fatigue, mais qu'au défaut de cela l'Empereur son fils ferait encore cette année la tournée des frontières de Hongrie, en partant d'ici le 1er d'août, pour être de retour en six semaines aux solennités du mariage de sa fille, [4] qu'il accompagnerait à Bolzano. Au propos de ces faux bruits qui courent d'un côté et d'autre, l'Impératrice-Reine me dit encore que, pour éviter les mésentendus, il fallait s'expliquer; ses intentions vis-à-vis de Votre Majesté étant sincères et compassées sur la grande estime qu'elle Lui devait, elle serait toujours prête à La satisfaire.

Comme j'étais bien aise de faire durer cette conversation, puisqu'elle roulait sur une matière aussi intéressante, j'y entremêlais de temps en temps des propos à sa louange, et, m'étant souvenu aussi du bref que la cour de Rome doit avoir envoyé à toutes les puissances catholiques, j'en fis mention comme d'une espèce de tocsin que le Pape s'était proposé de sonner; mais l'Impératrice m'interrompit pour me dire qu'à la vérité elle ne l'avait point reçu encore, mais qu'en tout cas il n'en serait ni plus ni moins.

Cet entretien dura environ une heure entière, et Sa Majesté ne m'a jamais témoigné plus de faveur et de confiance qu'à cette occasion-là, étant descendue dans plusieurs détails et m'ayant parlé avec une sorte de franchise qui paraissait n'admettre aucune dissimulation; aussi me réitéra-t-elle encore, en se retirant, qu'elle ne demandait pas mieux que de s'entre-expliquer sur tout ce qui pourrait paraître douteux ou équivoque."

Potsdam, 31 mai 1767.

J'ai reçu votre rapport du 23 de ce mois, et ai à vous annoncer cette fois une nouvelle bien plus mauvaise et accablante que celles que

[1] Vergl. Bd. XXV, 395. — [2] Vergl. S. 156. 157. — [3] Vergl. S. 97. — [4] Vergl. S. 165.

vous m'avez données, vu le malheureux évènement qui vient d'arriver dans ma famille, de la mort de mon neveu, le prince Henri de Prusse,[1] dont je regrette vivement la perte.

Je vous sais parfaitement gré du compte détaillé que vous m'avez rendu de l'audience particulière que vous avez eue de l'Impératrice douairière. Comme cette Princesse s'est si ouvertement déclarée envers vous sur sa façon de penser à mon égard, je prends cela pour un bon augure et l'envisage comme une marque sûre que ses intentions sont effectivement de ne pas se mêler des affaires de Pologne, mais de vouloir rester tranquille et paisible. C'est aussi pour l'y confirmer, [que] je serai bien aise que, si vous rencontrerez l'occasion de parler de nouveau à l'Impératrice, vous lui donnerez toutes les assurances de ma part que, dans tout ce qui s'est agi relativement aux affaires des Dissidents de Pologne, on n'ait jamais songé à quelque partage de ce pays ni d'en vouloir démembrer la moindre partie.

Nach dem Concept. Federic.

16673. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A MOSCOU.

Potsdam, 31 mai 1767.

Solms erhält Mittheilung über die Audienz von Rohd bei Maria Theresia, nach dem Berichte des Gesandten.[2]

Quant à moi, je prends tout ceci pour un bon augure et comme un signe efficace que la cour de Vienne ne demande mieux, dans le moment présent, que d'être tranquille et de rester paisible. Ce que j'ai bien voulu vous communiquer pour votre direction et vous permettre d'en entretenir, quoique en confidence, le comte Panin.

Au reste, vous ne saurez pas ignorer le douloureux et accablant accident qui vient de nous arriver par la mort nullement attendue de mon neveu le prince Henri,[3] causée par une maladie des petites véroles, et dont je regrette très sensiblement la perte.[4]

Nach dem Concept. Federic.

16674. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 31 mai 1767.

Je viens de recevoir le rapport que vous m'avez fait du 26 de ce mois, et vous sais bien du gré de ce que vous m'avez prévenu sur ce

[1] Vergl. Nr. 16669. — [2] Vergl. Nr. 16672. Der König hatte eigenhändig verfügt: „Die Conversation von der Kaiserin mit Rohd in Wien muss nach Moskau communiciret werden. Friderich." — [3] Vergl. S. 167. — [4] In gleicher Weise unterrichtet der König am 31. Mai Cocceji, Borcke und Benoît von dem Tode des Prinzen und übersendet Benoît Pässe, um welche ihn König Stanislaus für den freien Transport von Pferden aus Holstein ersucht hatte.

qui regarde la nomination du sieur de Larrey pour être envoyé à Berlin et s'y acquitter de sa commission par rapport au mariage à constater entre ma nièce et le Prince-Stathouder;[1] circonstances que je suis bien aise de savoir.

Der König unterrichtet Thulemeier von dem Tode seines Neffen, des Prinzen Heinrich (vergl. S. 167).

Nach dem Concept.

Federic.

16675. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A MOSCOU.

Potsdam, 3 juin 1767.

La dépêche que vous m'avez faite du 11 du mois passé de mai, m'a été rendue; mais, ayant aujourd'hui peu ou point de nouvelles intéressantes à vous mander, je me borne présentement de vous dire qu'on a tout lieu à croire que les affaires de Pologne se tourneront heureusement, et que je m'y confirme d'autant plus par les sentiments que l'Impératrice-Reine a donné à connaître là-dessus à mon ministre à Vienne, dans la conversation confidente qu'elle a eue avec lui,[2] et de laquelle je vous ai déjà communiqué tout le détail par ma dépêche immédiate datée du 31 de mai dernier,[3] ainsi que je m'y réfère ici.

Au reste, vous vous êtes fort bien pris en vous conformant d'abord au désir que l'impératrice de Russie vous a fait témoigner comme aux autres ministres y résidants, d'aller faire le voyage à Jarosslaw dans le temps qu'elle s'y trouverait.[4]

Nach dem Concept.

Federic.

16676. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 3 juin 1767.

J'ai bien reçu votre relation du 27 du mois dernier de mai, et suis bien assuré que vous accusez tout juste dans ce que vous me mandez touchant le comte Rzewuski,[5] et ce que je crois présentement

[1] Der Geheime Rath Larrey war von den Generalstaaten mit den Verhandlungen beauftragt und sollte am 30. oder 31. Mai die Reise nach Berlin antreten. Er war, wie Thulemeier ferner berichtete, anfänglich ein Gegner der Verbindung mit der Prinzessin Wilhelmine von Preussen gewesen. Vergl. Nr. 16645. — [2] Aehnlich schreibt der König am 3. Juni an Benoît, „qu'il y a d'autant plus d'apparence à ce que les affaires de Pologne auront la bonne issue qu'on en saurait désirer, vu que toutes mes dernières nouvelles de Vienne sont que ni les Autrichiens ni quelques autres puissances catholiques s'en mêleront, et qu'ainsi tout se passera tranquillement". — [3] Nr. 16673. — [4] Auf ihrer Reise nach Kasan, vergl. S. 165. Solms berichtete, dass er am 13. Mai Moskau verlassen und in etwa 9 bis 10 Tagen dorthin zurückkehren werde. — [5] Rohd berichtete, dass Rzewuski sich während seines wiener Aufenthaltes nur um seinen Bruder bekümmert und sich in keiner Weise politisch bethätigt habe, vergl. S. 164 und 166.

relativement à la cour de Vienne, c'est qu'elle ne se mêlera du tout pas des affaires de Pologne, mais restera tranquille et paisible.

J'ai été touché d'un sensible déplaisir d'apprendre la nouvelle que l'Impératrice-Reine se trouve attaquée de la petite vérole; je crois cependant qu'elle en échappera heureusement, mais que l'impératrice Josèphe[1] en mourra: ce qui occasionnera ensuite un nouveau mariage de l'Empereur. Comme je souhaite d'avoir bientôt vos nouvelles sur le train que ces accidents prendront, vous devez tâcher à me satisfaire là-dessus.[2]

Nach dem Concept. Federic.

16677. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Cörbelitz, dans le Magdeburg, 4 juin 1767.[3]

J'ai vu le rapport que vous m'avez fait du 29 du mois dernier de mai, et suis fort aise d'avoir appris ces nouvelles anecdotes de France que vous m'y avez mandées.[4] Si de pareilles particularités vous entreront encore, ne manquez jamais de me les relater dans vos dépêches, dont je vous saurai un gré particulier, vu que ces avis me seront toujours agréables.

Quant aux nouvelles d'ici, je ne saurais vous en communiquer d'autres, si ce n'est que, selon toutes les apparences présentes, les affaires de Pologne, touchant le rétablissement des droits et des prérogatives des Dissidents, se passeront tranquillement, et sans qu'il [y] en aura à appréhender de troubles fâcheux.

Nach dem Concept. Federic.

16678. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Cörbelitz, dans le Magdeburg, 4 juin 1767.[5]

Le rapport que vous m'avez fait du 26 du mois dernier de mai, m'a été remis, et je serai bien aise, quand vous prêterez votre attention sur toutes les affaires qu'il contenait,[6] afin de m'en informer exactement. J'ai été bien surpris d'apprendre que le duc de York s'est ouvertement déclaré dans le Parlement en faveur de l'opposition, dont

[1] Vergl. S. 168. — [2] Auf den Bericht Rohds vom 30., dass die Kaiserin Josepha am 28. Mai gestorben sei, Maria Theresia dagegen sich ausser Lebensgefahr befinde, antwortet der König am 8. Juni, mit Bezugnahme auf obigen Erlass: „Aussi suis-je assuré qu'elle se tirera très bien hors de l'affaire, et que cet accident prolongera sa vie et fortifiera sa santé.“ — [3] Vergl. S. 167. Anm. 5. — [4] Eine neue Favoritin Ludwigs XV. sollte in Sicht sein. — [5] Vergl. S. 167. Anm. 5. — [6] Maltzan berichtete über die Verhandlungen des Parlamentes und die englisch-portugiesischen Streitigkeiten (vergl. S. 31).

je me serais attendu d'autant moins, après qu'on lui a constitué depuis peu une pension.[1] Comme je ne saurais comprendre les raisons qui l'ont pu mouvoir à une telle démarche, mandez-moi les motifs qui l'ont occasionnée.

Nach dem Concept. Federic.

16679. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN KONSTANTINOPEL.

Aus dem Revuecampement im Magdeburgischen, 5. Juni[2] 1767.[3]

Der von Euch unter dem 2. des jüngst verwichenen Monates Maji an Mich erstattete Bericht ist Mir eingeliefert worden. Ich ersehe daraus ganz gerne, dass Ihr Euch durch die unbefugte Drohungen des Reis-Effendi in der bewussten griechischen Kaufmannssache[4] nicht intimidiren, vielmehr demselben darauf so énergique als solide antworten lassen. Ich bin auch versichert, dass, wenn die Pforte sehen wird, dass sie in der gedachten Sache mit ihrer Wuth nicht wird durchkommen können, selbige sich darunter von selbst bescheiden und sich alles deshalb legen wird.

Betreffend den Einhalt des von dem französischen Minister letzthin an den Grossvezier übergebenen Schreibens,[5] so ersehe Ich aus Eurem Bericht, wie Ich in Meiner Meinung nicht gefehlet, wenn Ich gleich geurtheilet habe, dass hinter der von diesem Minister mit grossem Empressement gesuchten Audienz ganz was anders verborgen gewesen sein müsse, als dermalen davon debitiret werden wollen.[6] So indess wisset Ihr, was vor grosse Mühe Ich Mir währendem letzteren Kriege gegeben habe, um die Türken in Bewegung zu bringen, ohne darunter zu reussiren, da doch zur selbigen Zeit gewiss vieles vor sie dabei zu gewinnen gewesen; woraus Ich denn schliessen muss, dass sowohl die französische als österreichsche Höfe jetzt ganz vergebens daran arbeiten werden, die Pforte in Bewegung zu bringen, um so mehr, als selbst nach Eurem Bericht letztere dem Tartarchan die Ordre gestellet, sich von den polnischen Sachen auf keine Weise zu meliren, und da Ich Euch dabei zu Eurer Direction schreiben kann, wie dass die Kaiserin-Königin in einer Meinem Minister zu Wien ohnlängst gegebenen be-

[1] Auf Antrag Georgs III. war dem Herzog, wie Maltzan am 27. März berichtet hatte, von dem Parlament eine Pension in Höhe von 8000 Pfund Sterling zum standesgemässen Unterhalt bewilligt worden. — [2] In der Vorlage verschrieben: „Januarii". — [3] Vergl. S. 167. Anm. 5. — [4] Vergl. S. 98. — [5] Zegelin berichtete: „Der französische Hof stellet der Pforte in dem übergebenen Schreiben (vergl. Nr. 16633) die Gefahr vor, worin sich die République befindet, . . . und invitiret die Pforte, mit ihnen und Oesterreich gemeinschaftliche Sache zu machen, um das Unglück, so Polen drohet, abzuwenden, um so mehr, da die Sache von solcher Wichtigkeit, dass ein allgemeiner Krieg fast in Europa unvermeidlich wäre." — [6] Vergl. S. 148.

sonderen Audienz[1] selbst exprès declariret hat, dass, wie ihr jetziges Système sei, tranquille zu sein, also sie auch solches bei denen polnischen Sachen appliciren, mithin sich von denen polnischen Sachen wegen derer Dissidenten gar nicht meliren würde, nachdem das sie sonst interessirende *liberum veto* vorhin bereits in Sicherheit gestellet worden; dass sie auch sonsten die vorgewesene Campements in Hungarn contremandiret habe, und dass zwar ihr Sohn, der Kaiser, mit Anfang August eine Tournée von 6 Wochen in Ungarn thun, alsdenn aber wieder in Wien zurück sein und denen Solennitäten wegen Vermählung ihrer Tochter, der Erzherzogin, mit dem König von beiden Sicilien beiwohnen, auch solche bis an die italienische Grenzen begleiten würde: so macht Mich alles dieses fast gewiss glauben, dass die Sachen anjetzo ruhig bleiben und die polnische Sachen in der Stille werden beigeleget werden.

Nach dem Concept. Friderich.[2]

16680. AU GÉNÉRAL-MAJOR BARON DE LENTULUS A BERNE.

Lentulus berichtet, Bern 30. Mai: „Par tous les démarches que la France fait, et par les nouvelles certaines qu'on a ici, c'est qu'après la conclusion du pacte de famille entre la maison d'Autriche et de Bourbon, ces deux puissances ont formé un projet sur la Suisse, à la première occasion favorable [qui] se présentera. Sur cet article on tâche d'attirer le roi de Sardaigne dans cette alliance,[3] en lui promettant le territoire de Genève. Voilà, Sire, la situation présente de la Suisse, et on est ici d'autant plus fortement dans cette idée, parceque la France a augmenté le cordon de Genève[4] de 1800 hommes. De plus, des lettres particulières assure[nt] que, le mois d'août, les Français veulent former un camp de 20000 hommes à Seizelles, qui est à 4 milles de Genève."

Cörbelitz, 7 juin 1767.

J'ai reçu la lettre que vous m'avez écrite du 30 de mai dernier, et vous pouvez être persuadé que la Suisse n'entre pour rien dans le pacte de famille entre les maisons d'Autriche et de Bourbon, d'autant que les vues qu'on voudrait prêter aux cours de Vienne et de Versailles sur la Suisse, ne peuvent point être combinées avec les intérêts ni la situation politique des deuxdites cours. Je ne voudrais cependant pas garantir que ces cours ne fussent convenues entre elles de se soutenir mutuellement dans les différends qui pourraient survenir entre elles et la Suisse, et il serait fort à souhaiter que les cantons marquassent de la fermeté dans les occurrences, pour ne pas se voir, par un trop de

[1] Vergl. S. 168. 169. — [2] Am 8. Juni befiehlt der König Zegelin, die Aufhebung des von der Pforte erlassenen Verbotes der Pferdeausfuhr aus der Moldau für Preussen durchzusetzen. — [3] Vergl. Nr. 16651. — [4] Im December 1766 war von Frankreich der Abbruch aller Beziehungen mit Genf (vergl. S. 158) erklärt und darauf die Grenze gesperrt worden.

complaisance, asservis aux volontés, soit de la France ou de toute autre puissance.[1]

Der Schluss betrifft die Verhandlungen über die Anleihe in Bern (vergl. S. 158).

Nach dem Concept. Federic.

16681. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 8 juin[2] 1767.[3]

J'ai reçu votre dépêche du 2 de ce mois; qui ne m'oblige à rien de vous répondre aujourd'hui, si ce n'est que de vous dire que j'ai été fort aise d'apprendre ce que vous me marquez du départ de là du sieur de Larrey pour se rendre à Berlin, et des sentiments que le prince d'Orange vous a témoignés au sujet de sa commission,[4] ainsi que toute cette affaire se trouve si bien [qu']arrangée.

Nach dem Concept. Federic.

16682. A LA REINE DE SUÈDE A STOCKHOLM.

[Potsdam,] 10 juin 1767.

Ma très chère Sœur. Dans le temps que vous me félicitez de la naissance d'une arrière-nièce,[5] votre lettre[6] me trouve dans le deuil d'un neveu[7] qui m'afflige bien davantage que l'acquisition que nous avons faite, [me réjouit]. C'est ce cher neveu, ma chère sœur, que je souhaitais de voir votre gendre,[8] c'est cet enfant né avec un mérite supérieur que j'ai le malheur d'avoir perdu. Je n'ai point été père, mais je doute qu'aucun père sente plus de chagrin de la perte de son fils unique que j'en éprouve à la mort de cet enfant. C'était l'image de son père, il en possédait toutes les bonnes qualités, sans en avoir les défauts; je crois que, si jamais la nature s'est complue de former une créature complète en bonnes qualités, c'est cet aimable enfant que je pleure, et que je regretterai toujours. La vie des hommes, ma chère sœur, est un tissu de prospérités et d'infortunes, mais les dernières

[1] Am 7. Juni übersendet der König an Finckenstein und Hertzberg den Bericht von Lentulus und obigen Erlass, mit dem Befehl, „que vous me marquiez vos idées sur le contenu du rapport du général baron de Lentulus eu égard aux cours de Versailles et de Vienne vis-à-vis de la Suisse". — [2] In der Vorlage verschrieben: „mai". — [3] Vom 8. Juni ein Schreiben an den Prinzen Ferdinand von Preussen in den Œuvres, Bd. 26, S. 556; vom 9. Juni an den Prinzen Heinrich, ebenda, Bd. 26, S. 308. — [4] Der Prinz hatte Thulemeier von der bevorstehenden Abreise Larreys (vergl. S. 171) Mittheilung gemacht. „Il accompagna ces ouvertures avec des expressions qui marquaient combien il était pénétré du bonheur qui l'attendait." — [5] Vergl. S. 152. — [6] Das Schreiben Ulrikes ist undatirt. — [7] Vergl. S. 167. — [8] Vergl. S. 66.

emportent la balance, et il semble que nous soyons plus faits à pleurer qu'à nous réjouir. Veuille le Ciel vous préserver de pareils chagrins et, en vous donnant toutes ses faveurs, écarter de vous toutes les tribulations et les situations douloureuses qui affectent le cœur! Ce sont les vœux sincères et tendres de, ma très chère Sœur, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

16683. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 10 juin 1767.

J'ai bien reçu le rapport que vous m'avez fait du 3 de ce mois; auquel je veux bien vous dire en réponse qu'on vous a accusé juste, lorsqu'on vous a informé que la France avait pris à tâche de susciter de l'ombrage à la Porte Ottomane contre la Russie au sujet des affaires de Pologne, mais jusqu'à présent sans succès, [1] et il n'y a même nulle apparence que la première saurait réussir à brouiller la Porte avec la Russie, ce qui paraît assez par l'ordre que l'autre a donné au kan des Tartares, pour ne pas se mêler le moindrement des affaires de Pologne; [2] tout comme vous en êtes déjà informé par le rescrit [3] que mes ministres vous ont fait expédier l'ordinaire dernier.

Federic.

Nach dem Concept.

16684. AN DEN GENERALMAJOR VON DALLWIG IN RATIBOR.

Potsdam, 10. Juni 1767.

Ich danke Euch vor die Mir unter dem 4. dieses überschriebene Grenznachrichten, und nehme Ich aus selbigen, wie aus andern Mir hierunter zugekommenen nunmehro wohl ab, dass alle dortige Arrangements nichts serieuses zur Absicht haben; indessen wird Mir lieb sein, wenn Ihr ferner hierunter attent zu sein und Mir Eure Rapports davon continuiren werdet.

Friderich.

Nach dem Concept.

16685. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 10 juin 1767.

Le rapport que vous m'avez fait du 3 de ce mois, m'a été remis, et je vous sais gré de m'avoir informé des nouvelles qu'il contenait. Quant à celles touchant l'état de la maladie de l'Impératrice-Reine, [4] je continue de bien espérer de sa guérison et que, lorsqu'elle en sera

[1] Vergl. S. 138. 173. — [2] Vergl. S. 173. — [3] D. d. Berlin 9. Juni. — [4] Vergl. S. 172.

rétablie, elle en gagnera une santé autant meilleure et permanente. Je m'aperçois, avec cela, qu'en attendant son rétablissement il ne se passe rien dans les affaires, qui languissent apparemment toutes pendant sa maladie. Au reste, toutes mes nouvelles des frontières commencent de même à être paisibles et sans donner d'ombrages.[1]

Nach dem Concept. Federic.

16686. AUX MINISTRES D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN ET DE HERTZBERG A BERLIN.

Finckenstein und Hertzberg berichten, Berlin 9. Juni, über die angeblichen Absichten der bourbonischen Höfe und Oesterreichs auf die Schweiz:[2] „On ne peut supposer avec aucune probabilité qu'il ait été question d'un plan pareil dans le pacte de famille. Les intérêts de toutes les cours qui ont pris part à ce pacte, sont trop différents pour pouvoir être conciliés dans le partage de la Suisse. Ce pays a toujours fait un mur de séparation entre les maisons d'Autriche et de Bourbon, qu'il leur importe également de laisser subsister, sans se permettre aucun agrandissement de ce côté-là. Les cours de France et d'Espagne, qui sont presque seules en possession de tirer un si grand nombre de bons soldats de la Suisse, ne voudront jamais partager avec celle de Vienne un avantage qui, en effet, leur est beaucoup plus réel que la possession d'un pays stérile et qui n'est opulent que par sa forme présente de gouvernement.

Le partage en question ne serait, d'ailleurs, pas si aisé à faire. Il faudrait soutenir une guerre longue et coûteuse, avant que de pouvoir réduire ces peuples belliqueux, qui se défendraient jusqu'à la dernière goutte de leur sang, et qui, au moyen de leur situation, pourraient le faire avec avantage. Il n'est pas naturel de supposer que la France et ses alliés voulussent se charger d'une entreprise de cette nature, tandis que la première surtout semble devoir ménager toutes ses forces et toutes ses ressources pour les opposer à l'Angleterre dans la première guerre qu'elle aura à soutenir contre cette puissance, et qui ne saurait manquer de survenir au bout de quelques années,[3] mais qui serait sûrement précipitée et rendue même générale par une entreprise pareille contre la Suisse. Tout ce qu'on pourrait supposer, c'est que les susdites cours fussent convenues d'agir de concert dans les négociations qu'elles pourraient avoir en Suisse.

Cependant, comme la France tient une conduite si peu amicale envers Votre Majesté,[4] il semble être de Son intérêt d'entretenir l'ombrage que le canton de Berne paraît avoir pris des vues de cette couronne."

Potsdam, 10 juin 1767.

Ayant vu ce que vous m'avez marqué par votre rapport du 9 de ce mois touchant le dessein qu'en conséquence de la lettre du général-major de Lentulus, que je vous avais communiquée, on attribue à la France et aux Autrichiens sur la Suisse, je ne saurais qu'approuver vos réflexions et les idées que vous avez là-dessus. Ainsi vous n'aurez qu'à écrire en conformité là où il le faudra. Je trouve bon d'ailleurs que vous informiez de ceci mon ministre à Vienne, le sieur de Rohd, en

[1] Vergl. Nr. 16684. — [2] Vergl. Nr. 16680. — [3] Vergl. S. 73. — [4] Vergl. Nr. 16651.

lui enjoignant de tâcher d'approfondir si la cour de Vienne se trouve mêlée de toutes ces affaires.[1]

Nach der Ausfertigung. Federic.

16687. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Finckenstein berichtet, Berlin 12. Juni: „J'ai écrit successivement et en conséquence des ordres de Votre Majesté deux lettres au duc de Choiseul,[2] la première au sujet des démarches qu'on attribuait à l'ambassadeur de France relativement aux affaires de Neuchâtel, la seconde pour lui faire sentir l'irrégularité des procédés du baron de Tott, et pour insister sur ce qu'il fût défendu à cet officier de remettre le pied sur le territoire de Neuchâtel.

Je crois devoir mettre sous les yeux de Votre Majesté la réponse[3] que je viens de recevoir à la première de ces lettres. Le duc de Choiseul, sans répondre directement à la mienne, affecte d'en confondre le contenu avec l'affaire du baron de Tott qu'il tâche d'exposer dans un faux jour, en donnant des motifs aussi frivoles que singuliers au voyage de cet officier et en finissant par déclarer que le roi de France le punirait, au cas qu'il eût manqué au respect dû au gouvernement de Votre Majesté, mais que, dans le cas contraire, il demandait satisfaction de l'insulte que le sieur Michell lui avait faite.

Il ne sera pas difficile de réfuter cette lettre et de relever les endroits déplacés qui s'y trouvent, et il dépendra des ordres de Votre Majesté si je dois le faire dès à présent ou si je dois attendre la seconde réponse du duc de Choiseul sur cette même matière."

Potsdam, 13 juin 1767.

Je vous renvoie ci-clos la lettre que le duc de Choiseul vous a écrite, et que vous venez me communiquer à la suite de votre rapport du 12 de ce mois. A laquelle vous répondrez à ce ministre dans le sens que je n'étais nullement satisfait des motifs frivoles qu'il allègue dans sa lettre, et qu'il lui plaise de ne pas plus se mêler de mes affaires et de ce qui regarde celles de Neuchâtel, pour ne pas donner lieu à des brouilleries et d'autres inconvénients qui, sans cela, en sauraient exister.[4]

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Demgemäss Ministerialerlass an Rohd, Berlin 13. Juni. — [2] Weder die Befehle des Königs an Finckenstein noch die demgemäss von dem Minister aufgesetzten Schreiben an Choiseul liegen vor (vergl. S. 157. Anm. 7). Das erste Schreiben ist vielleicht auf Anregung von Lentulus ergangen, der im Hinblick auf die Umtriebe des französischen Gesandten Beauteville und den bevorstehenden Schiedsspruch von Bern in den Neuchâteller Händeln am 28. April berichtet hatte: „Si on pourra faire donner à la France des ordres à son ambassadeur de ne se pas mêler dans cette affaire, j'ose assurer à Votre Majesté que tout finira bientôt." Die Weisung für ein derartiges Schreiben an Choiseul dürfte von dem König mündlich in der Conferenz am 8. Mai (vergl. S. 152) gegeben sein. Für die Veranlassung zu dem zweiten Schreiben an Choiseul vergl. Nr. 16651. — [3] Liegt nicht vor. — [4] Das demgemäss im Ministerium aufgesetzte Antwortschreiben an Choiseul liegt nicht vor.

16688. AU MARÉCHAL DE LA COUR COMTE DE SCHULENBURG A STUTTGART.

Potsdam, 13 juin 1767.

J'ai vu par votre rapport du 4 de ce mois ce que le comte de Montmartin vous a allégué d'excuses, quand vous lui avez témoigné votre surprise sur le retardement de la ratification du Duc à la convention conclue relativement aux intérêts de ma nièce la Duchesse.[1] A quoi je vous dirai qu'il faut cependant que cette affaire s'achève une bonne fois, et que je pense que, pourvu que vous [vous] donneriez plus de mouvements pour presser là-dessus, vous effectuerez qu'on s'avisera à la finir dûment, selon qu'on en est convenu.

Nach dem Concept. Federic.

16689. AU LIEUTENANT-COLONEL BARON DE COCCEJI A STOCKHOLM.

Potsdam, 13 juin 1767.

J'ai reçu le rapport que vous m'avez fait du 29 de mai dernier; auquel je veux bien vous dire que, quelque modification que le Sénat de Suède ait employée en demandant des subsides à l'Angleterre,[2] il [se] sera trompé dans son attente, en sorte que, s'il y aura compté, il aura assurément compté sans son hôte.

Nach dem Concept. Federic.

16690. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 14 juin 1767.

La dépêche que vous m'avez faite du 6 de ce mois, m'a été rendue. Je suis tout assuré que la mort de feu [l']impératrice Josèphe[3] a détruit et bouleversé toute perspective et tout espoir que la cour où vous êtes, s'était formés de loin sur la succession de Bavière.[4]

Quant à ce [que] vous me dites du peu d'apparence qu'il y avait que l'Empereur se presserait à se remarier, j'en conviens, s'il dépendra de lui de suivre son inclination; mais je crois que, malgré celle-ci, l'Impératrice-Reine insistera certainement à ce qu'il s'y détermine. Au surplus, je ne connais aucune princesse de la religion protestante à

[1] Montmartin hatte sich an der Verzögerung für unschuldig erklärt, da der Herzog seit fast einem Monat alle Berichte der Minister unbeantwortet und sogar seine Vertreter am schwäbischen Kreistag ohne Instructionen lasse. — [2] Nach Coccejis Bericht forderte der schwedische Senat Subsidienzahlungen nur für die ersten fünf Jahre; „mais le traité subsistera dans toute sa force pendant dix années consécutives." Vergl. Nr. 16657. — [3] Vergl. S. 172. — [4] Vergl. Bd. XXIV, 416. 420; XXV, 383. 392.

laquelle l'Empereur saurait se marier,[1] je présume plutôt que ce sera sur la princesse de Portugal ou sur une de Savoie que le choix tombera.

Du reste, je suis bien aise d'apprendre qu'il va de mieux en mieux de la maladie de l'Impératrice-Reine[2] et de sorte qu'on la sache croire hors de danger. Selon la façon dont je pense à ce sujet, il sera toujours plus avantageux pour nos intérêts, quand elle se conservera en vie encore, et cela par la raison qu'en premier lieu elle ne remettra pas aussitôt en ordre ses finances comme apparemment il se ferait, si l'Empereur en avait la seule et plénière disposition, et qu'en second lieu ce Prince perdra en attendant son premier feu et deviendra ensuite aussi paisible que ses prédécesseurs en règne l'ont été. Voilà comme je pense sur cet objet; je désire cependant que vous me mandez naturellement si je me trompe dans cette ma conjecture ou si vous pensez là-dessus de même que moi.

Federic.

Nach dem Concept.

---

16 691. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 14 juin 1767.

Je viens de recevoir vos deux rapports du 2 et du 5 de ce mois. Je me confirme de plus en plus, par ce que j'en apprends, que le sieur Pitt ne saura se soutenir, et qu'il en résultera une nouvelle administration du gouvernement. Ce qui me surprend d'ailleurs, c'est que l'opposition me paraît plus animée contre Pitt que contre le lord Bute, quoique celui-ci gouverne effectivement le pays.

Au surplus, comme, selon ce que vous me marquez, on proposera au Parlement le payement de la somme dont on y est en arrière encore au prince Ferdinand de Brunswick,[3] que la commission établie pour examiner pareilles demandes, lui avait refusée, vous agirez tout conformément à mes intentions, quand vous ne manquerez pas de solliciter la même faveur pour les prétentions de mes sujets qui se trouvent dans le même cas.

Federic.

Nach dem Concept.

---

16 692. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN KONSTANTINOPEL.

Potsdam, 15. Juni 1767.

Mir ist Euer Bericht vom 15. des letzteren Monates Maji richtig eingeliefert worden. Aus allem dem, so Ihr Mir darin bei Gelegenheit

[1] Rohd berichtete: „Les fanatiques dont il y a grand nombre ici, voudraient que ce fût une princesse protestante, se flattant que, pour devenir impératrice, aucune ne ferait difficulté de changer de religion.“ — [2] Vergl. S. 176. 177. — [3] Für Ausgaben während des letzten Krieges in Höhe von 12000 Pfund Sterling, wie Maltzan am 5. Juni berichtete.

derer polnischen Sachen und dem dabei von der Pforte bisher haltenden Betragen meldet, sehe Ich wohl so viel ein, dass die Türken sich vor dieses Mal nicht rühren werden, indem es sich überall zeiget, dass deren Gouvernement nicht mehr so militaire ist, als es wohl in voriger Zeit gewesen; woraus dann mit aller Wahrscheinlichkeit zu schliessen stehet, dass gegenwärtig die Franzosen und die Oesterreicher in ihren Absichten, die Pforte aufzubringen, so wenig ausrichten werden, als wir ehemals darunter aus[zu]richten vermocht haben.[1]

Was den von Euch sonst noch angeführeten Umstand von dem jetzigen Fürsten der Moldau, desgleichen dem Boscamp und La Roche anlanget,[2] da ist Mein Wille, dass Ihr davon sowohl vor der Hand als auch fernerhin, wenn Ihr dergleichen weiter erfahren werdet, Meinen [Ministerresidenten] Benoît zu Warschau, und zwar in Zeiten, avertiren sollet, auf dass dieser das Auge darauf haben könne.

Der König unterrichtet Zegelin von dem Befehl an den Hofbankier Clement, „an den Kaufmann Barcker zu Konstantinopel in Abschlag der Rexin'schen Schuld[3] die Summa von 11 300 Rthlr." zu übermitteln und die Zahlung „bis zur Tilgung vorgedachter Schuld" fortzusetzen.

Nach dem Concept.

Friderich.

16693. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A RHEINSBERG.

[Potsdam,] 16 juin 1767.

Mon cher Frère. Vous trouverez bon que je ne vous réponde plus sur une matière où tous nos regrets sont vains et inutiles; il n'y a, sans doute, comme vous le dites, mon cher frère, que la dissipation qui, à force de distraire l'esprit par d'autres idées, affaiblit à la fin les impressions qu'une juste douleur y grave et y enfonce trop profondément. Mais il y a l'enterrement, le soin des domestiques et le partage de cette succession: toutes choses dont il faut que je sois mêlé, qui me replongent sans cesse le poignard dans le cœur et irritent mes blessures.

L'Impératrice-Reine échappera de la petite vérole, selon qu'on le mande à Vienne, et je crois que cela nous est avantageux, parceque, cette Princesse étant un peu dissipatrice de son naturel, ses finances ne s'arrangeront pas de sitôt, et parceque, en vivant encore quelques années, la vivacité de l'Empereur aura tout le temps de se calmer et peut-être de s'éteindre.[4]

[1] Vergl. Nr. 16679. — [2] Der Grossvezier hatte den Agenten des neuen Moldaufürsten Gregorius Callimaki, der ihm, wie Zegelin vermuthete, nach Mittheilungen des von Vergennes dazu angestifteten Agenten in Warschau, La Roche (vergl. Bd. XXV, 376), „wegen dem Einmarsch derer russischen Truppen in Polen viele Unwahrheiten" berichtet hatte, fortgejagt und den Fürsten mit seinem Kopf für die Richtigkeit seiner Meldungen verantwortlich gemacht. Ferner hatte Boscamp (vergl. Bd. XXV, 366) dem Pfortendolmetscher angeboten, mit ihm über Polen zu correspondiren, war aber kurz abgewiesen worden. — [3] Vergl. Bd. XXIII, 557; XXIV, 432. — [4] Vergl. S. 180.

Je souhaite que les eaux vous aient fait du bien, mon cher frère, et je vous souhaite toute sorte d'agréments pour votre voyage de finance que vous voulez entreprendre, comme pour celui de Brunswick.[1] Je compte de partir pour la Silésie avant la mi-août, où je me flatte d'avoir le plaisir de vous revoir et de vous assurer de vive voix de l'estime et de la tendresse avec laquelle je suis, mon très cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

---

16 694. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 17 juin 1767.

Je viens de recevoir votre rapport du 10 de ce mois, et content d'ailleurs d'apprendre les nouvelles que vous y avez mises, je me borne à vous dire présentement que tant la cour où vous êtes, que l'autre public sera bien trompé en son attente, quand ils se flattent encore de quelque appui de la part de la cour de Vienne qui saurait changer la face présente des affaires de Pologne, car sûrement ils n'en auront rien à espérer.[2]

Federic.

Nach dem Concept.

---

16 695. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 17 juin 1767.

Je suis bien aise d'apprendre par votre rapport d'hier l'arrivée du sieur de Larrey;[3] mais, comme je me sens incommodé aujourd'hui d'un accès de fièvre de catarrhe, il faudra qu'il attende, pour avoir son audience de moi, jusqu'après-demain, où vous viendrez avec lui pour me le présenter.[4]

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv zu Berlin.

---

[1] Prinz Heinrich schrieb am 13. Juni: „Je prends les eaux et je vis très retiré. Si vous l'approuvez, je voudrais volontiers, au commencement du mois de juillet, aller voir mes terres au pays de Magdeburg et de Halberstadt que je n'ai jamais vues, et rendre une visite en passant à ma sœur de Brunswick; mon dessein serait d'être de retour vers le temps que j'aurai le bonheur de vous suivre en Silésie." — [2] Vergl. Nr. 16672. — [3] Vergl. S. 175. — [4] Am 17. unterrichtet der König Thulemeier von der Ankunft Larreys und der für ihn auf den 19. Juni anberaumten Audienz: „[Je] pense avoir tout lieu de me persuader qu'il sera content de la façon dont on s'expliquera envers lui sur ce qui fait l'objet de sa commission" (vergl. S. 171).

16696. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Thulemeier berichtet, Haag 16. Juni: „Quelques avis vagues prétendent que la cour de Pétersbourg s'occupe à s'attacher plus étroitement celle de Danemark. Le baron Bernstorff écrivit, il y a peu de semaines, une lettre au secrétaire d'ambassade[1] qui, dans l'absence du baron de Cheusses, est chargé des affaires, dans laquelle il lui enjoint de déclarer dans toutes les formes que la négociation des deux cours[2] n'avait pour but aucune alliance qui pourrait être contraire au système pacifique que le Danemark avait embrassé. Le secrétaire danois a communiqué au comte de Woronzow cette lettre et lui proposa de se concerter sur la façon dont ils s'expliqueraient, mais ce ministre lui répondit très bien qu'il lui paraissait que la déclaration qu'il était chargé de faire, n'avait d'autre but que de rassurer les anciens alliés du Danemark, et qu'ainsi il ne lui appartenait point de l'appuyer."

Potsdam, 21 juin 1767.

Je viens de recevoir la dépêche que vous m'avez adressée du 16 de ce mois. La réponse que le comte de Woronzow a donnée au secrétaire danois, quand celui-ci a demandé son concert pour s'expliquer sur une lettre que le baron de Bernstorff lui avait écrite, est tout-à-fait juste. Ces Danois ne savent pas bien ce qu'ils en veulent. Je veux bien croire, et il y a même de l'apparence qu'ils feront un traité avec la Russie; mais quel grand effet s'imaginent-ils que cela produira aux affaires publiques? vu qu'on ne saurait compter sur le Roi leur maître, comme sur un prince jeune qui n'a point encore de système fixe, et qu'on trouve changeant dans ses résolutions,[3] de sorte qu'on ne sache point faire état sur lui. Outre cela, un traité avec lui ne saura qu'être bien indifférent, parceque les Danois influent peu aux affaires dans les conjonctures présentes de l'Europe. Ce que je ne vous dis cependant pas [autrement] que pour votre seule et unique direction.

Je suis bien aise de vous dire d'ailleurs que le sieur Larrey a eu avant-hier son audience de moi.[4] La proposition qu'il m'a faite,[5] a été à tous égards très bien acceptée, et sur les lettres qu'il nous a rendues,[6] on lui a déjà remis les réponses.[7] Quant à vous, vous ne manquerez pas de faire au Prince-Stathouder un compliment convenable et très poli de ma part sur le choix qu'il avait fait pour s'allier avec ma nièce, et que j'espérais qu'il aurait tout lieu d'en être content. Vous ferez également un compliment au prince Louis de Brunswick pour le remercier très affectueusement de ma part de tous les soins qu'il avait pris si obligeamment pour mener cette affaire à une heureuse consistance.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Friedrich Karl de La Pottrie. — [2] Vergl. S. 99. 124. — [3] Vergl. S. 93. 94. 96. 99. — [4] Vergl. Nr. 16695. — [5] Vergl. S. 171. — [6] Das Schreiben des Prinzen von Oranien, Haag 2. Juni, enthielt die Werbung um die Prinzessin Wilhelmine (vergl. S. 171) und die Beglaubigung Larreys. — [7] Liegen nicht vor.

16697. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 21 juin 1767.

J'ai bien reçu le rapport que vous m'avez adressé du 13 de ce mois. Comme il m'apprend que le voyage de l'Empereur en Hongrie [1] vient d'être contremandé pour l'année présente, je ne vous dissimulerai pas que je crois que le véritable motif en a été que la cour où vous êtes, veuille donner par là moins d'ombrage aux Russes, et peut-être encore pour m'ôter tout soupçon d'une guerre qui saurait s'élever. Si ce Prince se propose d'ailleurs de faire le voyage en Italie, [2] c'est une chose bien indifférente; mais quand on lui soupçonne quelques vues sur la jeune princesse de Modène, [3] je pense qu'on lui fasse tort, et que plutôt il se mariera soit à une princesse de Savoie ou de Portugal. [4]

Federic.

Nach dem Concept.

16698. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 21 juin [5] 1767.

Les dépêches que vous m'avez faites le 9 et le 12 de ce mois, me sont bien entrées. J'applaudis parfaitement à la manière dont vous vous êtes pris pour vous acquitter de la commission dont je vous avais fait charger relativement au comte de Guerchi. [6] Si cela n'effectuera rien de plus, cela opérera toujours à inspirer quelques petits soupçons aux Français.

Quant au sieur Pitt, je crois que sa mélancolie [7] dérive de ce qu'il voit manquer ses desseins vis-à-vis de l'Espagne, [8] et de ce qu'il ne trouve plus moyen à relever son crédit auprès de la nation. Aussi il en est probable qu'il prendra le parti de quitter de son propre mouvement. En attendant, ma surprise continue de ce que la mauvaise humeur de la nation ne tombe pas plutôt sur le lord Bute, dont elle n'ignore pas que c'est lui qui joue en tout ceci derrière le rideau. [9]

J'apprends avec satisfaction par votre rapport que la nation a ressenti de la joie au sujet de la nouvelle de l'alliance qui va être contractée entre le Prince-Stathouder et ma nièce, la princesse Wilhelmine; [10] mais quant à la famille royale, je sais de bon lieu qu'elle n'en est pas aise.

Au reste, vous remercierez le chirurgien Sutton de la bonne intention qu'il a témoignée pour vouloir bien envoyer à Berlin quelqu'un

[1] Vergl. S. 174. — [2] Vergl. S. 174. — [3] Maria Beatrix, vergl. Bd. XXV, 97. — [4] Vergl. S. 180. — [5] Vom 22. Juni ein Schreiben an die Herzogin von Sachsen-Gotha in den Œuvres, Bd. 18, S. 256. — [6] Maltzan hatte, nach seinem Bericht vom 9. Juni, das auf den Herzog von Chablais bezügliche Project (vergl. Nr. 16624) dem Grafen Guerchi durch einen dritten zukommen lassen, „qui, sans être ministre étranger, est en liaisons d'affaires avec cet ambassadeur". — [7] Vergl. S. 160. 168. — [8] Vergl. S. 126. 140. — [9] Vergl. S. 180. — [10] Vergl. Nr. 16696.

de ses disciples, habile pour y pratiquer avec succès l'inoculation de la petite vérole. Vous lui direz qu'il n'aurait qu'à en faire le choix d'un de ces sujets et de l'envoyer à Berlin, où l'on l'agréerait volontiers, et où [il] jouirait de toute ma protection qu'il saurait demander.

Nach dem Concept. Federic.

16699. AU MARÉCHAL DE LA COUR COMTE DE SCHULENBURG A STUTTGART.

Potsdam, 23 juin 1767.

L'ordinaire d'aujourd'hui m'ayant apporté votre rapport du 13 de ce mois, auquel vous aviez joint l'original de la ratification signée du Duc à la convention conclue touchant les intérêts de ma nièce la Duchesse,[1] j'ai bien voulu vous en accuser la bonne réception et vous témoigner la satisfaction que j'ai de ce que cette affaire est devenue par là à sa consistance.

Federic.

Nach dem Concept.

16700. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 24 juin[2] 1767.

Le rapport que vous m'avez fait du 17 de ce mois, m'est bien entré, et ce m'a été une espèce de satisfaction particulière d'en avoir appris que j'aie assez heureusement rencontré dans ce que [je] faisais de conjectures d'avance sur les circonstances que votre rapport vient de justifier, et que, d'ailleurs, vous êtes du même sentiment que moi pour ce qui regarde la prolongation de la vie de l'Impératrice-Reine, et des effets qu'on en saura espérer.[3] Au surplus, comme j'ai remarqué par les rapports que vous m'avez faits autrefois sur les inclinations de l'Empereur, que ç'a été l'économie qui a fait son penchant principal,[4] il sera à voir à présent si ce Prince, après que la jeune Impératrice n'existe plus en vie, a du vrai penchant pour le militaire[5] ou s'il n'a pas pris de ce qu'il en a affecté, des occasions pour faire seulement des absences. Selon la pénétration que je vous connais en ces choses, vous ne manquerez pas d'y prêter attention et de m'informer de ce que vous en aurez observé.

Federic.

Nach dem Concept.

[1] Vergl. Nr. 16646. Die Ratification traf, nach einem Vermerk von der Hand Eichels, vor Abgang eines Erlasses vom 21. Juni ein, in welchem der König Schulenburg von seiner Absicht unterrichtet, durch den Residenten in Venedig, Cataneo, von dem Herzog Aufklärung über die Verzögerung zu fordern. Am 23. Juni übersendet der König die Ratification an Finckenstein, mit dem Befehl, sie der Herzogin zu zeigen und ihr eine beglaubigte Abschrift zuzustellen, „qu'elle gardera, pour en avoir ses sûretés". — [2] Vom 24. Juni ein Schreiben an die Churfürstin-Wittwe von Sachsen in den Œuvres, Bd. 24, S. 137. — [3] Vergl. S. 172 und 180. — [4] Vergl. Bd. XXIV, 420. — [5] Vergl. Bd. XXV, 184.

16701. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 24 juin 1767.

J'ai bien reçu la dépêche que vous m'avez faite du 17 de ce mois, et suis bien aise d'en apprendre que les choses par rapport aux Confédérations continuent de prendre un aussi bon train qu'on saurait le demander, et de sorte qu'on en sache espérer que tout s'arrangera à notre gré et sans troubles ni grand vacarme. L'apparence en est d'autant plus grande qu'il [est] constaté que les Autrichiens ne se mêleront aucunement de ces affaires,[1] et que d'ailleurs le parti opposé n'aura rien à attendre de la part de la Porte Ottomane.[2]

Quant à l'affaire des Danzicois, ma volonté est que vous ne la laisserez point tomber, mais que vous la traitiez tout sérieusement, en n'oubliant rien pour la pousser et l'amener là à ce que le magistrat de Danzig soit obligé de révoquer l'édit en question et ne plus mettre obstacle à mes levées de recrues sur leurs lieux.[3]

Nach dem Concept. Federic.

16702. AUX MINISTRES D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN ET DE HERTZBERG A BERLIN.

Potsdam, 24 juin 1767.

Je vous adresse ci-joint le rapport que le sieur Benoît à Varsovie vient de me faire au sujet des Danzicois et de la manière dont le magistrat y pense d'esquiver ma demande pour révoquer son édit contre mes levées de là-bas.[4] Comme je réponds audit sieur Benoît qu'il ne doive nullement laisser tomber cette affaire, mais la pousser plutôt vivement et en sorte qu'il ne soit plus mis obstacle à mes levées de recrues, conformément au juste titre où je suis fondé par les traités, ma volonté est que vous devez incessamment travailler à réfuter solidement tous les arguments superficiels que les Danzicois allèguent pour éluder mes droits légitimes, et d'en bien instruire mon susdit ministre, avec ordre d'en faire son usage.[5]

Nach der Ausfertigung. Federic.

[1] Vergl. Nr. 16672. — [2] Vergl. Nr. 16692. — [3] Vergl. Nr. 16628 und 16702. — [4] Nach dem Berichte Benoîts vom 17. Juni (vergl. Nr. 16701) berief sich der Danziger Magistrat auf frühere königliche Verordnungen, von den preussischen Generallandtagen erlassene Gesetze und einen Präcedenzfall aus der Zeit König Friedrich Wilhelms I. — [5] In dem Bericht, Berlin 26. Juni, mit dem Finckenstein und Hertzberg den demgemäss aufgesetzten Ministerialerlass für Benoît, gleichen Datums, dem König zur Unterschrift senden, machen sie den Vorschlag, bei der geringen Aussicht auf gütliches Nachgeben von Seiten Danzigs künftig für die Werber Requisitionsschreiben zu erlassen, „ce qui est conforme à la lettre du traité de Wehlau et a aussi été pratiqué plusieurs fois dans les temps passés". Darauf ergeht die eigenhändige Verfügung: „Faites donc des réquisitoriaux. Federic."

16703. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A MOSCOU.

Potsdam, 24 juin 1767.

J'ai reçu à la fois les dépêches que vous m'avez adressées du 24 de mai de Jarosslaw et d'ailleurs de Moscou du 1er de ce mois. Je suis charmé d'apprendre d'abord les témoignages gracieux et les distinctions particulières dont l'Impératrice a accueilli vous et les autres ministres étrangers qui l'y avaient accompagnée,[1] distinctions dont je suis vraiment sensible.

J'ai été d'ailleurs touché vivement de la description que vous m'avez faite de toutes les marques de bonté et sentiments d'affection que cette grande Princesse donne à son peuple dans toutes les occasions qui se sont présentées à elle pendant son séjour-là; liens les plus fortes pour lui être de sûrs garants du respect, de l'attachement et de l'amour qui lui sont dus de ce peuple.

Enfin, je ne saurais m'empêcher de vous dire que, nonobstant les sentiments que j'ai toujours eus pour cette digne Impératrice, ils n'ont pas laissé d'être augmentés au mieux par tout ce que vous me marquez de ses occupations presque sans relâche pour faire le bonheur de ses sujets, en réformant les anciennes lois de ses États et en établissant d'équitables,[2] en contribuant d'ailleurs aux moyens de soulager les malheureux et en étendant son application sur la vaste étendue de tout son empire pour assurer la fortune de son peuple. Puisse cette grande Princesse voir remplis tous ses sages et généreux desseins, qui lui assureront l'éloge de la postérité aux siècles les plus reculés, et dont en attendant ses sujets jouiront les heureux effets!

Au reste, par la stérilité de nouvelles intéressantes où nous sommes actuellement, je n'ai rien aujourd'hui à ajouter à cette dépêche.

Nach dem Concept. Federic.

16704. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A RHEINSBERG.

[Potsdam,] 25 juin 1767.

Mon cher Frère. Je suis bien aise du dessein que vous avez de revoir la forteresse de Magdeburg.[3] C'est une place si importante

[1] Vergl. S. 171. Solms berichtete, Jarosslaw 24. Mai: „La manière dont Sa Majesté Impériale a bien voulu nous recevoir et traiter pendant tout le temps que nous nous trouvons ici, ressemble à la politesse naturelle et aisée d'une particulière plutôt qu'aux témoignages ordinaires de bienveillance dont une aussi grande souveraine pourrait vouloir distinguer quelqu'un de notre état, et ne diffère en rien de celle dont peuvent se flatter ceux de sa cour qu'elle distingue le plus par l'accès libre qu'elle leur accorde journellement auprès de sa personne." — [2] Vergl. S. 122 und 129. — [3] Bei Gelegenheit seiner Reise (vergl. S. 182), wie der Prinz am 21. Juni schrieb.

qu'elle devrait être connue par tous les généraux. Si je vis, j'ai le projet de faire miner tout le glacis, ce qui manque jusqu'à présent, pour rendre ces ouvrages aussi formidables qu'ils pourront l'être. Ces dépenses sont si considérables qu'on ne peut les faire que successivement. J'ai, outre cela, Colberg et Stettin, qui ne demandent pas moins d'attention, toutefois je laisserai les projets de ce que je ne pourrai pas achever.

Vous saurez, sans doute, que M. de Larrey m'est venu demander ma nièce en cérémonie.[1] Vous jugez bien qu'elle a été accordée tout de suite. Le Stathouder veut les noces au commencement d'octobre, à quoi j'ai consenti bénévolement. Je n'ai en cela d'intention que le bonheur de ma nièce, et je fais des vœux que cette alliance tourne à son avantage, car il arrive souvent en fait de mariage qu'en voulant le bien des personnes, on travaille pour leur malheur; nos lumières sont bornées sur l'avenir, et nous ne pouvons nous décider que sur les apparences.

Les noces du prince d'Anhalt[2] se feront le 25 du mois prochain, et je crois que je serai au bout de toutes noces de famille.

Vous saurez, sans doute, mon cher frère, que l'Impératrice-Reine se remet entièrement de sa petite vérole,[3] qu'à Vienne ce ne sont que fêtes, messes et Te Deum pour sa reconvalescence. Les camps de Hongrie n'auront point lieu, et le jeune Empereur, au lieu d'y aller, accompagnera sa sœur en Toscane.[4]

L'impératrice de Russie est à Casan,[5] d'où elle ne retournera à Moscou que dans un mois; pour moi, qui n'ai nulle envie d'aller à Casan, je me borne à végéter près du foyer de mes pères et à passer mes jours tranquillement. Je souhaite, mon cher frère, qu'une santé inaltérable vous accompagne dans votre petite course,[6] et que vous soyez persuadé de la tendresse avec laquelle je suis, mon très cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig. Federic.

---

16 705. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A MOSCOU.

Potsdam, 28 juin 1767.

J'ai bien reçu le rapport que vous m'avez fait du 4 de ce mois; au contenu duquel je suis bien aise de vous dire que tout ce que le comte Panin vous a dit de ses nouvelles de Vienne,[7] est exactement

[1] Vergl. Nr. 16695 und 16696. — [2] Mit der Prinzessin Luise Henriette Wilhelmine von Schwedt, vergl. Bd. XXIV, 415. — [3] Vergl. S. 185. — [4] Vergl. S. 184. — [5] Vergl. S. 171. — [6] Vergl. S. 182. — [7] Solms berichtete: „[Panin] prétend savoir pour sûr que la cour de Vienne, reconnaissant trop de [fermeté] dans [les opérations] de l'impératrice de Russie et trop de concert entre elle et Votre Majesté, avait sérieusement renoncé de s'opposer aux entreprises de nos deux cours.“

juste et tout conforme aux miennes que j'en ai eues successivement. Il aura été d'autant plus confirmé dans sa façon de penser sur les sentiments paisibles où se trouve actuellement la cour de Vienne vis-à-vis les affaires de Pologne, quand vous lui aurez parlé de ce que ma dépêche du 31 de mai dernier [1] vous a appris concernant une conversation particulière que l'Impératrice-Reine a eue avec mon ministre y résidant, le sieur de Rohd. Mes lettres de là m'assurent de même que l'Empereur ne ferait point de voyage cette année-ci en Hongrie, mais bien en Italie pour accompagner jusqu'aux frontières du Tyrol la Princesse Archiduchesse, qui va être mariée au roi de Deux-Siciles, et que de là il saurait bien faire une course à Florence et retourner par Milan. [2]

Quant à l'affaire touchant la proclamation publiée du magistrat de Danzig contre mes levées de recrues, j'ordonne à mes ministres du département des affaires étrangères de vous en mettre bien au fait, [3] et pour ce qui regarde le présent à donner de ma part aux ministres de Russie qui ont signé la convention secrète, et aux secrétaires de la chancellerie du comte Panin, [4] je remets de vous en faire savoir mes intentions à l'ordinaire prochain. [5]

Nach dem Concept.

Federic.

16706. AUX MINISTRES D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN ET DE HERTZBERG A BERLIN.

Potsdam, 28 juin 1767.

Ne doutant pas que vous n'ayez reçu le duplicata de la dépêche du comte de Solms qu'il m'a adressée l'ordinaire dernier, en date du 4 de ce mois, vous en aurez appris de quelle manière le comte Panin s'est expliqué à lui sur ce qui regarde les procédés du magistrat de Danzig et sa proclamation publiée en dernier lieu contre mes levées de recrues. [6] Comme je trouve bon et nécessaire que vous envoyez à mondit ministre comte de Solms à l'ordinaire prochain un *statum causae* de cette affaire pour en faire usage auprès du comte Panin, vous ne manquerez pas de vous y conformer. [7]

P. S.

Comme vous aurez aussi vu d'ailleurs par la dépêche mentionnée du comte de Solms ce qu'il me mande au sujet du présent que l'impératrice de Russie avait ordonné de lui remettre à l'échange des rati-

[1] Nr. 16673. — [2] Vergl. Nr. 16697. — [3] Vergl. Nr. 16706. — [4] Vergl. Nr. 16706. — [5] Vergl. Nr. 16714. — [6] Panin billigte, nach dem Bericht von Solms, weder das persönliche Vorgehen Junks noch auch die Form des Werbeverbotes seitens des Danziger Magistrates. Vergl. Nr. 16702 und 16705. — [7] Das demgemäss aufgesetzte „Mémoire" mit einer Darlegung der preussischen Werberechte in Danzig wurde mit einem Ministerialerlass vom 28. Juni an Solms übersandt.

fications de la convention secrète,[1] j'attends que vous me marquiez ce que, pour observer la réciprocité, j'aurai à donner à peu près de ma part aux ministres de Russie qui ont signé la convention, et à ceux de la chancellerie du comte Panin qui en ont eu connaissance.

Nach der Ausfertigung. Federic.

16707. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 28 juin 1767.

J'accuse la bonne réception du rapport que vous m'avez fait du 20 de ce mois. J'en ai été fort aise de voir que tout se passe aussi tranquillement à la cour où vous êtes, que vous me le marquez.[2]

Je ne puis cependant vous dissimuler mon étonnement de ce que le médecin de Swieten ait tant d'ascendant sur l'Impératrice-Reine pour que, par son conseil, celle-ci ait été détournée d'aller se rendre à Schönbrunn, comme elle avait envie de le faire. Je n'ai pas, d'ailleurs, lu sans surprise qu'encore le duc de Saxe-Teschen vient d'être attaqué de la petite vérole. S'il arrivait qu'il en succomberait, ce ne serait qu'au regret et au chagrin seul de l'Impératrice, mais ne causerait aucun changement ailleurs, si ce n'est que peut-être on l'aurait placé comme président du Conseil aulique de guerre dans le cas de la mort du maréchal Lacy.[3] Mandez-moi, au surplus, si ce maréchal est tout-à-fait rétabli ou non des incommodités dont il s'était ressenti.[4]

Nach dem Concept. Federic.

16708. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 28 juin 1767.

Je viens de recevoir les dépêches que vous m'avez faites du 16 et du 19 de ce mois. . .

Pour ce qui regarde les affaires, mon étonnement que je vous ai déjà marqué,[5] continue sur ce que le lord Bute, comme le seul qui gouverne, et qui fait effectivement seul toutes les affaires là, [ne] se voit cependant point exposé à présent au mécontentement de la nation, laquelle autrefois qu'il était en poste de ministre, criait tant contre son administration, et qu'à présent la nation attache son indignation contre le sieur Pitt seul.

[1] Nach dem Berichte von Solms (vergl. Nr. 16705) sollte das ihm zugedachte Geschenk ebensoviel betragen wie bei dem Abschluss des Vertrages von 1764 (5000 Rubel). — [2] Rohd berichtete: „On n'aperçoit pas la moindre agitation ici ni parmi le militaire ni dans le civil"; die Minister gingen ins Bad oder aufs Land, der General Poniatowski (vergl. S. 166) sei bei seinem Regiment; „le comte de Canal (vergl. S. 166) fait tous les jours sa partie de jeu tranquillement, sans chipoter à droit et à gauche, comme il fait, quand il a quelque chose en tête." — [3] Vergl. S. 133. — [4] Vergl. S. 133 und 136. — [5] Vergl. Nr. 16691 und 16698.

Quant aux affaires de Portugal, je crois qu'elles parviendront à une espèce de négociation entre les deux cours,[1] pour que les Portugais gagnent, sous ce prétexte, de traîner le temps qu'ils cherchent de gagner, et il y a ici des gens qui sont du sentiment que l'Espagne et le Portugal se sont effectivement déjà entendus sur leurs intérêts réciproques.

Au reste, l'on voit bien que les Anglais ne se flattent plus actuellement de faire des alliances avec la Russie[2] et avec d'autres puissances.

Nach dem Concept. Federic.

16709. AU MARÉCHAL DE LA COUR COMTE DE SCHULENBURG A STUTTGART.

Potsdam, 28 juin 1767.

Votre rapport du 17 de ce mois m'a été rendu; dont cependant le contenu n'exige d'autre réponse de ma part sinon de vous confirmer la satisfaction particulière que je ressens de ce que la négociation relativement aux intérêts de ma nièce la Duchesse est une bonne fois tout-à-fait terminée.[3]

Au surplus, je veux que vous me marquiez quand et comment vous croyez que le procès entre le Duc et entre les états de Württemberg[4] saurait être accommodé ou terminé à Vienne.

Nach dem Concept. Federic.[5]

16710. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 1er juillet 1767.

J'ai bien reçu le rapport que vous m'avez fait du 24 du juin passé, et c'est avec satisfaction que j'ai appris ce qu'il contenait.[6]

[1] Maltzan berichtete am 16. Juni: „Le sieur de Hay (der englische Gesandte in Lissabon) a présenté un mémoire à la cour de Portugal sur les plaintes des marchands anglais (vergl. S. 31), auquel celle-ci vient de répondre qu'elle était prête à remédier à tous les changements qu'on pourrait prouver être contraires à la teneur des traités entre les deux nations, et qu'elle procèderait incessamment à faire examiner les griefs dont les marchands se plaignaient.“ — [2] Maltzan berichtete am 16. Juni, dass Stanley (vergl. S. 119) noch nicht die geringste Anstalt zur Abreise nach Petersburg mache und sogar das dorthin gesandte Gepäck zurückkommen lasse, „quoique le ministère britannique fasse encore parler à la cour de Russie de l'envoi réciproque des deux ambassadeurs“ (vergl. S. 116). — [3] Vergl. Nr. 16699. — [4] Vergl. Bd. XXV, 404. — [5] Auf dem „für die Cabinetsvorträge“ angefertigten „Extract“ aus dem Berichte eines „in holländischen Diensten stehenden, schweizerschen Obristen, Namens Cleindy“, „dass der vormalige Chargé d'affaires du Commun im Haag 1758 eine Reise nach Paris zu einem Prince du sang [Prinz Conti], den er nicht nennet, und welcher ein Recht an Neuchâtel zu haben vermeinet, gethan habe“, und dass er sich erbiete, „von dem darüber convenirten monstrueusen Project“ weitere Einzelheiten zu senden, findet sich die eigenhändige Weisung des Königs, Potsdam 29. Juni: „An Graf Finck: correspondiren.“ — [6] Benoît meldete die Bildung der

Ma curiosité est à présent de savoir si le roi de Pologne s'avisera de vouloir se raccommoder avec l'impératrice de Russie, ce que je pense qu'il sera obligé de faire; au défaut de cela il ne gagnera rien. Mais ce que [je] crois remarquer, au moins me l'apparaît-il, c'est que l'Impératrice cherche plus à chagriner les Czartoryski que le Roi.

Au surplus, je verrai volontiers que l'affaire concernant le magistrat de Danzig[1] fût au plus tôt mise en règle, selon que je le demande, vu qu'elle me touche plus que tout le reste; ainsi que vous devez y travailler en conséquence et vous donner tous les mouvements possibles pour la constater.

Si d'ailleurs vous aurez d'autres nouvelles intéressantes, vous continuerez de m'en adresser vos rapports.

Nach dem Concept. Federic.

16711. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 1er juillet 1767.

Votre rapport du 24 du mois passé de juin m'a été rendu, et ce n'est pas sans surprise que j'en ai vu que l'archiduchesse Josèphe, destinée au roi de Deux-Siciles,[2] vient encore d'être attaquée de la petite vérole; aussi compatis-je véritablement de ce nouveau surcroît d'embarras de l'Impératrice-Reine. Il est bien remarquable que cette maladie se glisse dans cette famille tout à la fois et en sorte que presque tous ceux qui y appartiennent, s'en trouvent saisis l'un après l'autre; mais comme la susdite Archiduchesse est jeune, et que la plupart de jeunes gens sont prises de cette maladie, sans en risquer, il faut espérer que cette Princesse s'en tirera de même heureusement.

Je vous ai déjà marqué et suis bien aise de vous le répéter ici, combien j'ai eu de la satisfaction de m'avoir rencontré avec vous au sujet des sentiments que vous portez touchant l'Impératrice-Reine, de même qu'à l'égard de l'Empereur.[3]

Quant au projet attribué aux maisons de Bourbon et à la cour où vous êtes, sur la Suisse,[4] je n'y ai jamais ajouté croyance, quoique le canton de Berne ait prétendu d'en être assuré.

Au reste, je ne vous marque présentement rien des affaires de Pologne, parceque, selon toutes les apparences présentes et en conséquence du train qu'elles prennent, elles se passeront tranquillement.

Nach dem Concept. Federic.

Generalconföderation in Radom und die Wahl des Fürsten Radziwill zum General-Marschall. „Jusqu'à présent ce Prince témoigne une grande modération."

[1] Vergl. Nr. 16701. — [2] Vergl. S. 189. — [3] Vergl. Nr. 16690 und 16700. — [4] Vergl. Nr. 16680 und 16686.

16712. AUX MINISTRES D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN ET DE HERTZBERG A BERLIN.

Finckenstein und Hertzberg berichten, Berlin 30. Juni: „Le margrave de Bade-Durlach vient de nous adresser par un courrier la lettre ci-jointe[1] pour Votre Majesté et une autre plus détaillée pour nous de la part de son ministère, dans laquelle on expose les justes appréhensions qu'on a que la cour de Vienne n'attend que la mort prochaine du margrave de Bade-Bade[2] pour s'emparer à main armée et sous des prétextes frivoles des seigneuries de Mahlberg et de Staufenberg, qui font une partie considérable de sa succession. Le margrave de Durlach se propose en conséquence d'écrire à l'Empereur et à l'Impératrice-Reine pour les prier de ne pas user des voies de fait, mais de s'en rapporter à la décision des tribunaux de l'Empire, et il supplie Votre Majesté, comme garant de son pacte de succession conclu avec le margrave de Bade-Bade, de vouloir bien charger le sieur de Rohd qu'il appuie sa demande par une intercession énergique auprès du ministère de Vienne."

Potsdam, 1er juillet 1767.

J'ai vu le rapport que vous m'avez fait concernant la lettre du margrave de Bade-Durlach, qu'il vous a adressée pour moi, et laquelle je vous renvoie ci-close. Quant au sujet qu'elle comprend, selon ce que vous m'en apprenez, il faut que je vous dise que je suis très embarrassé comment y répondre. Vous savez que je ne connais ni d'Ève ni d'Adam ce Margrave. J'ai, d'ailleurs, nulle connaissance de la succession qu'il prétend, et j'ignore, de plus, où sont situées les seigneuries en question, si elles sont en Bohême ou en autres lieux. Encore ne suis-je point informé si les prétentions que les Autrichiens y forment, sont légitimes ou non. Voilà de quoi il aurait fallu que vous me mettiez préalablement au fait.

Mais encore, quand même j'en serais plénièrement informé, je n'ai point envie de me chicaner avec les Autrichiens sur toutes sortes de bagatelles, pour qu'ils ne prennent pas occasion de là à me rendre la pareille.

Si cependant une lettre de simple intercession pourra suffire, j'en conviendrai, mais il faudra qu'alors le sieur de Rohd à Vienne soit averti expressément que je n'y agissais que par politesse pour le Margrave, qui m'en avait sollicité de manière que je ne l'avais pu décliner.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

16713. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 2 juillet 1767.

Le rapport que vous m'avez fait du 23 du mois passé de juin, m'a été remis. Quant à ce que vous me marquez à l'occasion du général Conway, qui vient de se retirer de son poste de ministre,[3] je

[1] D. d. Karlsruhe 22. Juni. — [2] August Georg. — [3] Maltzan berichtete, dass Conway seinen Abschied als Staatssecretär der nördlichen Angelegenheiten erbeten

ne saurais me passer de vous faire observer là-dessus que vous ne devez point vous faire illusion sur toutes ces gens-là du ministère anglais; car, s'il y en a aussi quelques-uns qui, dans le fond, soient bien-intentionnés pour moi, il ne faut cependant pas s'y fier [autrement] qu'à bonnes enseignes, ni [croire] que nous en sommes mieux, tandis que le lord Bute, avec son ascendant sur l'esprit du Roi, restera dans le Conseil, homme dont on peut être assuré qu'il ne sera jamais de mes amis, après toutes les manœuvres qu'il avait faites autrefois contre moi,[1] et dont il n'ignore pas que j'en suis exactement informé.

Au reste, je ne suis pas surpris que le ministère britannique rejette la proposition des Suédois par rapport aux subsides que ceux-ci lui ont demandés,[2] puisque effectivement je ne vois pas à quoi ils voudraient les employer.

Au surplus,[3] tâchez de m'acheter là les estampes des dessins qu'Inigo Jones avait faits pour bâtir Whitehall, et qu'on a reliées en un volume in-folio, pour me les envoyer.

Nach dem Concept.

Federic.

16714. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A MOSCOU.

Potsdam, 2 juillet 1767.

La dépêche que vous m'avez faite du 8 du mois dernier de juin, m'a été rendue. Quant au contenu du postscript que vous y aviez ajouté touchant le sieur de Borcke, mon ministre à la cour de Danemark,[4] il faut que vous sachiez qu'il y a au delà de six semaines que je lui ai déjà fait envoyer son rappel de ladite cour par un motif de mécontentement que j'ai eu lieu d'avoir de lui,[5] ainsi qu'il n'attend là que l'arrivée de son successeur qui le relèvera.

Au surplus, je ne vous dissimule pas que je crois avoir tout lieu de [me] douter que ce soit une fausse confidence que le comte Panin vous a faite dans ce qu'il vous dit d'une lettre que le roi de Danemark dût avoir écrite à Sa Majesté l'impératrice de Russie, afin d'intercéder auprès de moi pour obtenir le rappel de mon susdit ministre; car je tiens le roi de Danemark pour trop avisé de ne savoir pas que ce n'est

und erhalten habe. „Votre Majesté perd encore beaucoup plus à ce changement que les autres puissances du Nord, puisque de tous les ministres actuellement en place le général Conway est celui qui Lui est le plus sincèrement attaché."

[1] Vergl. Bd. XXI, 586; XXII, 613. — [2] Vergl. Nr. 16689. — [3] Das folgende auf Grund einer eigenhändigen Weisung des Königs. — [4] Solms berichtete nach Mittheilungen Panins über die angeblichen Intriguen, die Borcke mit dem englischen Residenten in Kopenhagen gegen die dortigen russischen Gesandten und die dänischen Minister gesponnen haben sollte (vergl. S. 140. 142. 149), sowie über den Wunsch Panins, dass Borcke den erbetenen Abschied erhalte. — [5] Vergl. Nr. 16578 und 16642.

pas la manière d'agir que de vouloir s'adresser à une autre cour qu'à celle qui a envoyé un ministre, pour obtenir son rappel.

Pour ce qui regarde les affaires de Pologne, je suis bien aise de vous marquer qu'elles sont en un si bon train que tout s'y passe paisiblement et de sorte qu'il n'y en ait point à appréhender des troubles.

P. S.

Aussi je vous avertis que je viens de donner mes ordres à ce que, eu égard du présent que l'impératrice de Russie a ordonné de vous faire à l'occasion de l'échange des ratifications de la dernière convention secrète faite entre elle et moi,[1] il vous soit faite une remise de 11 000 roubles, dont je destine 5000 roubles à chacun des ministres de Russie qui ont signé cette convention, et 1000 roubles à la chancellerie du comte de Panin. Je crois, au surplus, qu'en distribuant ces présents de ma part, vous vous prendrez en sorte que le secret à garder de ladite convention n'en souffre pas.[2]

Nach dem Concept. Federic.

16715. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A RHEINSBERG.

[Potsdam,] 4 juillet 1767.

Mon cher Frère. Le Stathouder m'a fait dire que, si cela dépendait de lui, il viendrait pour consommer ses noces[3] en personne; mais je crois qu'on n'y peut guère compter, parceque les États-Généraux ne voient pas de bon œil que leur Stathouder s'absente au delà de quinze jours, il faut même qu'il en demande la permission. Cela revient, au fond, à la même chose, car l'alliance se fera, et que la cérémonie se fasse par procuration ou réellement, peu nous importe.

Quant aux autres noces,[4] desquelles vous ne serez pas, mon cher frère, je m'amuse de voir comment le margrave Henri jouera le rôle de père, et s'il aura l'air bien persuadé d'avoir réellement un beau-fils.[5] Ce pauvre homme doit se trouver assez embarrassé, à quelque sauce qu'on le mette.

[1] Vergl. S. 189. 190. — [2] Am 1. Juli schrieb Eichel u. a. an den Grafen Finckenstein: „Es wäre wohl aus mehr als einer Ursache zu wünschen gewesen, wenn der Herr Gr[af] Solms vor diesesmal das ihm von der russ[ischen] Kaiserin offerirete Présent zu depreciren gesucht hätte; es ist aber einem von Durst alterireten [schwer], einen kühlen Trank zu refusiren, wenn ihm solcher angeboten wird (vergl. dafür Bd. XXV, 106. 399). Ich wünsche nur, dass mehrgedachter Herr Graf sich mit Einziehung derer 11 000 Roubles so nehmen möge, damit andere derer auswärtigen Herrn Minister keine Attention darauf nehmen und etwas soupçonniren mögen, so das Secret der Convention quaest[ionis], welches so heilig observiret werden soll, trahiret zu werden in Gefahr setze." — [3] Vergl. S. 188. — [4] Des Fürsten Leopold von Anhalt mit der jüngsten Tochter des Markgrafen Heinrich von Schwedt, Luise Henriette Wilhelmine, vergl. S. 188. — [5] Vergl. dafür Bd. XXIV, 132. 133.

Je vous souhaite, en attendant, un heureux voyage,[1] mon cher frère. Je commencé demain par prendre les eaux, ce qui me mènera au 17 de ce mois; et comme vous désirez de le savoir,[2] je me suis proposé de partir le 11 d'août pour la Silésie, de sorte que, quand même vous ne seriez de retour que le 10, cela n'y ferait rien. Je suis avec la plus parfaite tendresse, mon cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

16716. AN DIE ETATSMINISTER GRAF FINCKENSTEIN UND VON HERTZBERG IN BERLIN.

[Potsdam, Juli 1767.]

Finckenstein und Hertzberg berichten, Berlin 4. Juli, dass Markgraf Karl Friedrich von Baden-Durlach zu den bestgesinnten Fürsten gehöre und durch die Erbschaft der Markgrafschaft Baden-Baden einer der bedeutendsten Fürsten im schwäbischen Kreise würde; dass die strittigen Herrschaften Mahlberg und Staufenberg, ein Theil jener Erbschaft, am Breisgau lägen. „Tout ce que ce Prince désire, c'est que Votre Majesté veuille bien lui accorder Son intercession à Vienne pour que cette affaire litigieuse y soit traitée par les voies ordinaires de la justice, et que l'Impératrice-Reine ne veuille pas se prévaloir de sa puissance.“[3] Sie übersenden einen demgemäss im Ministerium aufgesetzten Erlass an Rohd und ein Antwortschreiben an den Markgrafen vom 4. Juli zur Unterschrift.

Bene.

Nach der eigenhändigen Verfügung des Königs auf dem Berichte der Minister.

16717. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 5 juillet 1767.

J'ai bien reçu la dépêche que vous m'avez faite du 30 du mois passé de juin, et commence à vous répondre à ce qui fait le sujet du post-scriptum que vous avez ajouté,[4] par vous dire que vous devez

[1] Vergl. S. 182. — [2] In dem Schreiben, Rheinsberg 2. Juli. — [3] Vergl. Nr. 16712. — [4] Thulemeier berichtete, dass der portugiesische Hof die preussischen Eröffnungen über einen Handelsvertrag (vergl. Nr. 16597 und 16653) günstig aufgenommen habe und die Zustellung eines Entwurfes und die Sendung eines Unterhändlers nach Lissabon wünsche, „avec deux ou trois courriers qu'on emploierait dans la suite“.

dire au comte d'Acunha que je ferai travailler d'abord à un projet du traité de commerce à établir entre nos cours, et comment à peu près cette affaire saurait être arrangée. Que, de plus, je n'étais pas éloigné d'envoyer quelqu'un à Lisbonne pour y négocier à ce traité, qui cependant n'y fallait être qu'en simple émissaire, et qu'au lieu d'envoyer des courriers, les ministres de Portugal, pour éviter tout éclat de la négociation, n'auraient qu'à envoyer les correspondances à ce sujet à La Haye et les adresser au susdit comte.

Pour ce qui regarde les propos que le général Yorke est venu vous tenir, et dont vous me rendez compte,[1] vous lui donnerez poliment à entendre, à quelque occasion qui s'y offrira, que de pareilles alliances entre des souverains étaient presque toujours sans conséquence, et qu'il n'en sortait pas beaucoup, comme on avait l'exemple, parmi bien d'autres, du ci-devant roi de Sardaigne qui fut le beau-père du duc de Bourgogne et, nonobstant cela, tourna ses armes contre la France. Que le même cas fut arrivé avec Philippe V, roi d'Espagne,[2] et qu'au surplus le mariage de ma nièce avec le Prince-Stathouder n'aurait guère une influence ultérieure dans les affaires de l'Europe.

Nach dem Concept. Federic.

16718. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 5 juillet 1767.

J'accuse la bonne réception du rapport que vous m'avez fait le 26 de juin. Les réflexions que vous faites à la fin du chiffré de cette votre dépêche sur la situation actuelle du gouvernement anglais,[3] sont précisément les raisons au sujet desquelles vous comprendrez aisément que je croie de n'avoir pas mal fait à ne pas me trop presser à conclure une alliance avec l'Angleterre. Mais ce que je voudrais bien apprendre de vous, c'est comment il arrive que la nation ne voit pas que c'est Bute qui fait tout, quoique en jouant derrière le rideau, et qu'elle ne montre pas présentement plus d'animosité contre celui-ci que contre tous autres qu'il entraîne.[4] J'attends votre explication là-dessus.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Yorke hatte zu Thulemeier über die bevorstehende Verbindung des Prinzen-Statthalters mit der Prinzessin Wilhelmine (vergl. S. 195) geäussert, „que, si des raisons politiques ou l'intérêt de la République pouvaient, selon son idée à lui, avoir exigé une autre alliance, celle-ci, par rapport au personnel, avait dû paraître préférable au Stathouder". — [2] Vergl. für diese Beispiele Bd. XXIV, 183. — [3] Maltzan berichtete, dass Conways Nachfolger der zwölfte Staatssecretär in einem Zeitraum von sieben Jahren sei, und führte als Grund für den häufigen Ministerwechsel an: „Un Roi vertueux, mais faible, un favori altier et inconséquent, une cour factieuse et intéressée et un peuple impatient et criant sous le fardeau des taxes qui l'oppriment, ne sauraient que produire ces changements, et heureuses les puissances qui peuvent les voir de loin, sans se laisser entraîner dans ce flux et reflux d'affaires." — [4] Vergl. S. 184 und 190. In der Antwort auf den Bericht Maltzans vom 30. Juni,

16719. AU MARÉCHAL DE LA COUR COMTE DE SCHULENBURG A STUTTGART.

Potsdam, 5 juillet 1767.

J'ai bien reçu le rapport que vous m'avez fait du 24 du mois de juin passé; auquel je suis bien aise de vous dire qu'après que les ratifications de la convention concernant les affaires de ma nièce sont échangées et les ordres et instructions qui s'y rapportent, expédiés, [1] il m'est assez indifférent quel train de vie le Duc mènera et de quelle façon il conduira ses affaires; mais ce que je crois pourtant, c'est que sa longue absence hors de ses États [2] sera toujours nuisible à son pays.

Nach dem Concept.

Federic.

16720. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN KONSTANTINOPEL.

Potsdam, 5. Juli 1767.

Der an Mich von Euch unter dem 1. des letztverwichenen Monates Junii [erlassene Bericht] ist Mir richtig eingegangen. Es hat alle Meine Approbation, dass Ihr nicht versäumet habet, Mir die Bewegungen, so sich der dasige französische Minister giebet, um die Pforte wegen der polnischen Sachen aufzusprengen und ihr wenigstens Jalousie und Suspiciones zu inspiriren, zu melden; [3] Ihr sollet auch ferner alle Attention auf den weiteren Erfolg davon haben und mit Euren Berichten deshalb continuiren. Indess so wie es aus allem, so Ihr dabei meldet, scheinet, so glaube Ich nicht, dass die Türken sich in gedachte Sachen meliren werden, und Ich kann Meines Ortes allhier aus der Conduite derer Oesterreicher, als einem Barometer, sehen, was vor Hoffnung sie haben, mit denen Türken was auszurichten oder nicht; denn so lange jene, wie jetzo, paisibles und pacifiques scheinen, [4] so ist dieses ein Zeichen, dass sie bei denen Türken nicht reussiren noch was ausrichten können.

Nach dem Concept.

Friderich.

---

mit der Meldung, dass ausser dem Rücktritt Conways (vergl. Nr. 16713) noch weitere Veränderungen im Ministerium bevorzustehen schienen, wiederholt der König am 9. Juli den Befehl, ihn darüber aufzuklären, „que la nation ne se sente pas plus piquée contre le lord Bute, comme [elle] ne le paraît pas jusqu'à présent, tout le monde sachant pourtant que tout ceci se fasse par son influence, et qu'il se fraie par là le chemin pour reprendre bientôt entièrement le dessus".

[1] Vergl. Nr. 16699. — [2] In Venedig, vergl. S. 185. Schulenburg, der am 1. die Rückkehr des Herzogs meldete, bescheidet der König am 18. Juli: „Marquez-moi présentement si ce Prince y restera ou s'il pense de faire une nouvelle course en Italie, et ce qu'il fera d'ailleurs." — [3] Der Grossvezier hatte, wie Zegelin berichtete, Vergennes die öffentliche Audienz, um welche dieser zur Empfangnahme der Antwort auf das von ihm überreichte Schreiben (vergl. Nr. 16633 und 16679) nachsuchte, abgeschlagen und ferner erklärt, „dass die Pforte keine sonderliche Antwort darauf geben könnte". — [4] Vergl. Nr. 16707.

16721. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 5 juillet 1767.

J'ai bien reçu le rapport que vous m'avez fait du 27 du juin passé. Quant à ce que vous m'y marquez de l'Empereur qui a cédé aux remontrances de l'Impératrice mère pour assister aux processions des fêtes, je veux bien vous faire remarquer que je croie que, tandis que ce Prince sera jeune en âge, il ne se souciera guère de ces pratiques de religion, mais que, quand il aura vieilli en âge, il deviendra, comme à l'ordinaire, aussi superstitieux que ses ancêtres, et que les prêtres lui en imposeront alors autant qu'aux autres.

J'apprends d'ailleurs qu'on parle en Bohême dans le public que l'Empereur y viendrait voir les campements des troupes; mandez-moi ainsi si vous en avez appris quelque chose dans vos lieux.

En conséquence des lettres que j'ai de Constantinople,[1] la Porte se trouve tout tranquille relativement aux affaires présentes de Pologne, de sorte qu'il y ait toute apparence qu'elle n'y voudrait prendre aucune part.

Federic.[2]

Nach dem Concept.

16722. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 5 juillet 1767.

J'ai vu tout ce que le rapport que vous m'avez fait du 27 du mois dernier, comprend de nouvelles; à quoi je me renferme aujourd'hui de vous dire que maintenant que nous savons qu'aucune des puissances étrangères se mêlera des affaires de Pologne,[3] les autres choses qui arrivent relativement aux particuliers des gens de ce pays, me seront assez indifférentes; car il ne faut pas douter des déboires qu'ils se donneront entre eux, et des affronts que l'un et l'autre en aura à supporter, qui cependant ne tireront pas à conséquence.

Federic.

Nach dem Concept.

16723. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A MOSCOU.

Solms berichtet, Moskau 11. Juni, über eine Unterredung, in welcher Panin erklärte, dass die Vortheile der preussisch-russischen Allianz auch von den früheren Gegnern in Russland anerkannt würden. „Il ajouta qu'il se flattait, d'un autre côté,

[1] Vergl. Nr. 16720. — [2] Auf seinen Bericht vom 1. bescheidet der König Rohd am 8. Juli: „[Les affaires publiques] ne reviendront en activité là-bas que quand l'Impératrice-Reine sera tout-à-fait rétablie de toutes les incommodités dont elle s'était ressentie (vergl. S. 180. 181), ce que l'on remarquera bientôt, quand elle aura fait la grande procession qu'elle s'est proposée de faire.“ — [3] Vergl. Nr. 16720. 16721.

que les archives de Berlin dateraient également à la postérité des preuves réciproques de l'utilité de l'alliance de la Russie pour la monarchie prussienne, de sorte que, selon toutes les apparences humaines, on devait croire que le grand ouvrage, commencé par Votre Majesté et l'impératrice de Russie, bien loin de s'affaiblir par le temps, acquerrait plutôt de la solidité par sa durée." Darauf habe Panin von der Reise der Kaiserin nach Kasan [1] gesprochen.

Potsdam, 6 juillet 1767.

Le rapport que vous m'avez fait du 11 du mois passé de juin, m'a été fidèlement remis. Je vous sais gré du compte que vous me rendez d'un pourparler que vous avez eu en dernier lieu encore avec le comte Panin; [auquel] sujet vous ne manquerez pas de faire convenablement de grandes éloges envers lui de Sa Majesté l'Impératrice sa souveraine sur ce qu'elle va connaître elle-même les provinces de son vaste empire, et sur les vues glorieuses qu'elle a en cela pour le bien et le salut de sa nation et de son peuple. [2]

Au surplus, il est bon que je vous fasse observer, quoique pour votre unique et seule direction, que vous ne devez pas vous laisser imposer par tout ce que l'on vous dit de l'avantage que je tirais de mon alliance avec la Russie. Personne n'en est mieux instruit que vous que jusqu'à présent je n'ai eu ni perte ni profit de cette alliance, et qu'il n'y a eu aucun autre avantage pour moi. Il se peut arriver qu'à la suite du temps j'en retire de plus grands de ma part, mais jusqu'à ce temps-ci tous les avantages de notre traité ont été solitaires [3] du côté de la cour de Russie, parcequ'elle a pu effectuer d'autant plus facilement ses résolutions en Pologne.

Au reste, on vous a déjà accusé [4] la bonne réception de l'acte de ratification de l'Impératrice sur la convention conclue en dernier lieu, que vous m'aviez envoyé à la suite de votre dépêche du 17 de juin, avec la réponse [5] que l'Impératrice avait faite à ma dernière lettre, [6] et quant aux présents à faire de ma part à cette occasion aux ministres et à la chancellerie du comte Panin, je vous renvoie à ce que je vous en ai écrit dans ma dépêche immédiate à la date du 2 du mois courant. [7]

Federic.

Nach dem Concept.

16724. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 8 juillet 1767.

J'ai bien reçu le rapport que vous m'avez fait le 1er de ce mois. Le nœud de toutes les affaires que vous m'y apprenez, sera si, quand les Confédérations [8] se joindront, il ne s'élèveront pas des bruits et du

[1] Vergl. S. 188. — [2] Vergl. Nr. 16703. — [3] Vorlage: „solidaires". — [4] In dem Ministerialerlass, Berlin 4. Juli. — [5] D. d. Kasan 24. Mai (a. St.). — [6] Nr. 16647. — [7] Nr. 16714. — [8] Die polnische und die littauische Generalconföderation.

vacarme entre les Catholiques et les Dissidents; car, pourvu que cela n'arrive pas, et que cet article se passera paisiblement, il n'y aura plus à appréhender pour des suites, d'autant moins que des puissances étrangères n'entrent pas au jeu, bien qu'il ne laissera pas d'arriver que par-ci par-là quelques particuliers des Polonais se feront des avanies.[1]

Quant[2] à la bulle du Pape dont le nonce à Varsovie est pourvu, je crois que son acceptation et sa publication sera sujette encore à bien des difficultés.

Nach dem Concept. Federic.

16725. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 12 juillet 1767.

J'ai bien reçu le rapport que vous m'avez adressé du 3 de ce mois. J'attends que vous m'informiez quels seront les nouveaux ministres,[3] dès que la liste en paraîtra; auquel sujet je veux bien vous dire d'avance qu'encore ce nouveau gouvernement ne subsistera pas longtemps. Si parmi ces nouveaux ministres le lord Holdernesse rentrera, comme secrétaire d'État, et aura le département des affaires du Nord,[4] je serai bien aise de ce choix, d'autant qu'il est honnête homme et qui a été toujours bien-intentionné pour moi.[5]

Au surplus, je comprends bien que les Anglais ne veuillent pas actuellement se mêler des affaires étrangères, mais s'occuper de celles de leur intérieur, ainsi que les cabales prévalent sur toutes autres choses parmi eux. Et voilà donc ce qui me donne une espèce de satisfaction que, parmi ces circonstances, je n'ai aucunes liaisons avec eux. . .

Nach dem Concept. Federic.

---

1 Vergl. S. 199. — 2 Der folgende Absatz ist von Eichel nach einer von ihm missverstandenen Weisung des Königs (mit Bleistift von der Hand des Cabinetssecretärs Cöper auf dem Berichte aufgezeichnet) aufgesetzt worden: „Wegen des päpstlichen Nuntius glaubte ich, würden sich noch einige Schwierigkeiten wegen der Bulle ereignen." Es handelt sich um die Bestätigung des bisherigen Kron-Gross-referendarius Podoski, der von König Stanislaus zum Nachfolger des am 21. Juni gestorbenen Primas Lubienski ernannt worden war. Der päpstliche Nuntius Visconti hatte, wie Benoît am 27. Juni berichtete, erklärt, „que jamais le Saint-Père n'accordera la bulle au comte Podoski, qui devait être regardé comme le plus grand fauteur des Dissidents et par conséquent comme fort mauvais catholique". Nach seinem Bericht vom 1. Juli hoffte man, dass der Nuntius den Papst zur Bestätigung Podoskis bestimmen werde. — 3 Vergl. S. 197. 198. — 4 Maltzan berichtete: „On nomme depuis quelques jours le lord Holdernesse parmi ceux qui ont le plus d'espérance de rentrer, et on croit qu'il aura le département du Nord." — 5 Vergl. Bd. XXIV, 368.

16726. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 12 juillet 1767.

J'ai reçu le rapport que vous m'avez fait du 4 de ce mois. A présent que l'Impératrice-Reine se trouve remise en santé,[1] je présume qu'on recommencera à parler plus d'affaires; mais comme le prince Kaunitz est parti pour sa campagne, je comprends bien que vous n'aurez guère l'occasion d'apprendre des choses intéressantes à cet égard. En attendant, mandez-moi ce que l'on dit à Vienne du mariage que le prince-stathouder de la République des Provinces Unies va contracter avec ma nièce la princesse Wilhelmine, fille de feu mon frère le Prince de Prusse.[2]

Nach dem Concept. Federic.

16727. AU PRINCE RÉGNANT D'ANHALT-DESSAU A DESSAU.

Potsdam, 14 juillet 1767.

Je suis tout-à-fait sensible à l'attention que vous voulez bien me marquer par la lettre que vous venez de m'écrire du 13 de ce mois pour avoir mon agrément à venir me trouver ici, avant que vous passiez à Berlin. Comme je vois volontiers les occasions de vous renouveler mes sentiments d'amitié, je serai bien aise de vous voir ici chez moi à celle du voyage que Votre Altesse va faire pour célébrer Ses noces,[3] au sujet desquelles tout est préparé au jour du 25 de ce mois pour les solenniser.

Nach dem Concept. Federic.

16728. AU LIEUTENANT-COLONEL BARON DE COCCEJI A STOCKHOLM.

Potsdam, 14 juillet 1767.

J'accuse la réception du rapport que vous m'avez fait du 3 de ce mois; auquel je ne saurais aujourd'hui que vous dire qu'il faut bien que l'embarras du Sénat sur la situation malheureuse où se trouve actuellement la Poméranie suédoise, en conséquence de ce [que] vous m'en marquez,[4] s'augmente, parcequ'il a manqué d'avoir ce prêt en argent qu'il fit négocier à Gênes,[5] et qu'il destinait en partie pour relever les finances de cette province.

Nach dem Concept. Federic.[6]

[1] Vergl. S. 199. — [2] Vergl. S. 197. — [3] Vergl. S. 195. — [4] Cocceji berichtete: „La mauvaise économie des fermiers a laissé dépérir les biens domaniaux, et la mortalité des bestiaux rend le mal incurable, à moins qu'on n'envoie des remises d'ici." — [5] Vergl. S. 86. 88. — [6] Auf dem Berichte der Minister Finckenstein und Hertzberg, Berlin 10. Juli, mit der Anfrage, ob die mit Schweden geplante Aus-

16 729. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Maltzan antwortet, London 7. Juli, auf den Erlass vom 21. Juni:[1] „Comme le comte Bute s'est tenu jusqu'ici derrière le rideau et n'a fait que le métier de souffleur dans les scènes du gouvernement qu'on a vues jusqu'à présent, la nation n'a pas pu l'attaquer directement, quoiqu'elle n'ignore pas que c'est lui qui fait encore tout; c'est aussi une des principales raisons de sa haine contre le chevalier Pitt, qu'elle accuse de servir de manteau aux manigances de ce favori."

Maltzan berichtet ferner über die Schwierigkeiten, die der Bildung des neuen Ministeriums[2] entgegenständen: „La crise actuelle des affaires du gouvernement et l'éloignement que les gens de mérite, à qui le sort du chevalier Pitt doit servir de leçon, témoignent pour entrer en place, rendent ce choix très difficile." Die Schwierigkeiten würden erhöht durch die Erklärung Pitts, „qu'il n'était pas en état de s'en mêler".

Potsdam, 15 juillet 1767.

La dépêche que vous m'avez faite le 7 de ce mois, m'a été remise, et j'en ai été bien aise, d'autant qu'elle me satisfait sur la curiosité que j'avais de savoir pourquoi la mauvaise humeur de la nation ne se déchargeât, dans les circonstances présentes de là-bas, plutôt sur le comte Bute que sur le chevalier Pitt.

De plus, je vois bien par ce que vous ajoutez de particularités pour mon information, qu'il y aura beaucoup de confusion, avant qu'on saura se fixer sur le choix [d'un] nouveau ministère; ce que je regarderai cependant avec des yeux indifférents, jusqu'à ce qu'on verra ce qu'il en arrive, et quel système l'on y établira.[3]

Nach dem Concept. Federic.

---

16 730. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 15 juillet 1767.

Le rapport que vous m'avez fait du 8 de ce mois, m'est exactement entré, et [je] vous sais gré de m'avoir informé de l'état de santé de l'Impératrice-Reine. Sa santé est toujours un objet important, car si cette Princesse devait venir à manquer, il est à croire que cet évènement serait suivi de grands changements dans les affaires.[4] Mais, à ce [que] vous me marquez, il n'y [a] pas à appréhender du péril prochain sur ce fâcheux évènement. En attendant, je doute qu'on commencera

lieferungsconvention (vergl. Nr. 16 668) wegen der starken Desertion in Pommern „nicht nur auf die Unterthanen und Enrollirten, sondern auch auf die in Reih und Gliedern stehenden Soldaten" gehen solle, findet sich die eigenhändige Verfügung: „Gut. Friderich." Demgemäss Ministerialerlass an Cocceji, Berlin 12. Juli.

[1] Nr. 16 698. — [2] Vergl. Nr. 16 725. — [3] Auf den Bericht vom 10. bescheidet der König Maltzan am 19. Juli: „J'en vois bien que la confusion touchant le ministère anglais ne cessera pas, avant qu'il n'y sera établi un qu'on pourra réputer solide, et cela ne saura point se faire, avant que le lord Bute ne soit tout-à-fait renvoyé pour n'avoir plus aucune influence dans les affaires." — [4] Vergl. S. 180. 181.

à parler d'affaires ni que vous en entendrez parler, avant que [le] prince de Kaunitz ne sera de retour à la cour;[1] mandez-moi cependant si l'Empereur fera encore le voyage projeté en Italie.[2]

Nach dem Concept.

Federic.

16731. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 15 juillet 1767.

J'ai bien reçu votre rapport du 8 de ce mois; dont les circonstances qu'il comprend,[3] me confirment dans l'opinion où je suis, qu'il y aura bien des vacarmes encore en Pologne à l'occasion des Confédérations qui s'y sont formées, mais qui ne tireront [pas] à conséquence et me seront indifférents, vu qu'il n'y ait aucune puissance étrangère qui s'en mêlera.

Au reste, ce que vous me marquez d'avoir fait ultérieurement par rapport à l'affaire des Danzicois,[4] a toute mon approbation, de sorte que vous n'aurez qu'à continuer à pousser cette affaire à une fin désirée, sans entrer dans des démarches qui sauraient la traîner en longueur.

Nach dem Concept.

Federic.

16732. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 16 juillet 1767.

Vous recevrez à la suite de ma lettre présente le projet du traité de commerce à établir avec le Portugal dont je vous avais prévenu, par ma dépêche du 5 de ce mois,[5] que vous l'aur[i]ez tantôt. Vous ne manquerez pas de le montrer et le faire lire au ministre de la cour de Lisbonne, le comte d'Acunha, en ajoutant de ma part que, pourvu qu'il trouvât que le gouvernement du Portugal y entrerait, je saurais bien envoyer quelqu'un des miens à Lisbonne pour y en négocier, mais qu'il importait extrêmement que cette mission fût tenue toute secrète, afin que les Anglais ne parvinssent, sans cela, de former des intrigues contre cette négociation pour la faire échouer, au préjudice même des Portugais. Au surplus, j'attends que vous me marquiez incessamment ce que le comte d'Acunha vous aura répondu là-dessus.[6]

Nach dem Concept.

Federic.

[1] Vergl. S. 202. — [2] Vergl. S. 189. — [3] Benoît berichtete über Misshelligkeiten, die zwischen den Conföderirten und Repnin über die Leitung der Geschäfte ausgebrochen waren. — [4] Benoît berichtete, dass er bisher keine schriftlichen Vorstellungen, da sie zu Weitläufigkeiten führen würden, bei dem polnischen Ministerium erhoben und den Fürsten Repnin und den Danziger Secretär von der festen Absicht des Königs, in keinem Falle nachzugeben, unterrichtet habe. Vergl. Nr. 16701. — [5] Nr. 16717. — [6] Der König unterrichtet am 16. Juli Horst von der Uebersendung

16733. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A MOSCOU.

Potsdam, 16 juillet 1767.

La dépêche que vous m'avez faite du 22 de juin dernier, m'a été fidèlement remise. Quant à la conversation que l'Impératrice-Reine avait eue avec mon ministre à Vienne, et dont vous avez bien fait d'en faire communication au comte Panin,[1] elle a été sûrement sincère de la part de cette Princesse, et l'on voit bien par tout son contenu qu'elle n'a tenu ce discours à l'autre que pour ne pas me laisser aucun soupçon sur ses intentions. Ceci paraît se vérifier d'autant plus par la conduite qu'elle a tenue vis-à-vis au nonce Durini, destiné du Pape à aller en Pologne et chargé d'un bref à remettre à son passage de Vienne à l'Impératrice-Reine, le même que [la cour] de Rome a rendu circulaire à toutes les puissances catholiques, touchant l'affaire des Dissidents de Pologne; car,[2] quand elle l'avait fait venir un couple de jours avant que d'avoir donné la première audience aux ministres étrangers après sa reconvalescence, pour le voir et lui parler sans cérémonies, comme à un particulier son sujet, et[3] le sieur Durini ayant voulu lui présenter dès lors la missive du Pape, elle a refusé de la prendre et lui a dit de la garder pour le jour de son audience formelle, marque qu'elle n'a pas été fort pressée de la lire, et qu'elle veut décliner à nous donner des soupçons.

Nach dem Concept. Federic.

16734. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN KONSTANTINOPEL.

Potsdam, 17. Juli 1767.

Euer Bericht vom 15. des letzteren Monates Junii ist Mir richtig behändiget worden; aus welchem es Mir dann lieb zu ersehn gewesen, dass bei der Ottomannischen Pforte und dortiger Orten noch alles ganz ruhig bleibet. Ich glaube und vermuthe auch, dass es weiterhin so bleiben und gedachte Pforte sich durch keine Illusiones von einem oder andern auswärtigen Minister, die gerne die publique Affaires von Europa jetzo in Unruhe und Verwirrung zu bringen wünschen,[4] aufsprengen und hintergehen lassen werde, worüber und was etwa noch vor Intrigues gespielet werden möchten, Ich Eure weitere Berichte von Zeit zu Zeit gewärtigen will.

des Entwurfes an Thulemeier, um d'Acunha „über die darin enthaltenen Propositiones zu sondiren. Sobald Ich dessen Sentiment und ob diese Propositiones acceptiret werden möchten, wissen werde, will Ich den Meny (vergl. Bd. XXV, 374) sofort nach Lissabon abfertigen lassen, um den förmlichen Tractat darnach zu reguliren und abzuschliessen."

[1] Vergl. Nr. 16673. — [2] Das folgende nach dem Berichte Rohds, Wien 8. Juli. — [3] Vorlage: „et que". — [4] Vergl. Nr. 16679 und 16720.

Da übrigens es Meine Curiosité ist, einmal wieder zu wissen, was in Persien passiret, ob nämlich einer daselbst geruhig regieret oder ob die Seditiones allda noch fortdauren, so habt Ihr Mir darüber in Euren nächsten Berichten mit zu schreiben.

Nach dem Concept. Friderich.[1]

16735. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 19 juillet 1767.

Votre rapport du 14 de ce mois m'a été fidèlement remis. L'anecdote que vous m'y marquez concernant le roi de Naples,[2] n'est pas tout-à-fait mal fondée, ce que cependant on tâche à Vienne de cacher au mieux possible.

Au reste, vous ferez faire un compliment obligeant au landgrave de Hesse-Cassel par son ministre à La Haye, le comte d'Oeynhausen, pour lui répondre à celui que ce ministre m'a fait parvenir par vous.[3]

Nach dem Concept. Federic.

16736. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 19 juillet 1767.

J'ai bien reçu votre rapport du 12 de ce mois. La stérilité des nouvelles intéressantes où je me trouve présentement, fait que je me borne aujourd'hui à vous dire en réponse que je demande de savoir de vous si c'est le comte Lacy ou le général Laudon qui soit préférablement l'un de l'autre considéré de l'Empereur relativement à la bonne opinion qu'il en a.

Du reste, je crois que, quant à l'année où nous sommes, la cour où vous êtes, arrêtera tous campements de ses troupes, pour ne point donner d'ombrage ni de jalousie, d'autant qu'on voit bien que l'Impératrice ne veut point de guerre et éviter tout ce qui saurait y donner occasion.[4]

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] In einem Erlass vom 17. an Finckenstein setzt der König die von Verelst nachgesuchte Audienz zur Uebergabe der Glückwunschschreiben der Generalstaaten auf den 19. Juli in Potsdam an. [Berlin. Hausarchiv.] — [2] Thulemeier berichtete über König Ferdinand, „que plusieurs de ses actions ont dénoté un dérangement d'esprit non douteux". — [3] Aus Anlass der bevorstehenden Verlobung des Prinzen-Statthalters mit der Prinzessin Wilhelmine. — [4] Vergl. Nr. 16733.

16737. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 22 juillet 1767.

La dépêche que vous m'avez adressée le 17 de ce mois, m'est parvenue, et j'en ai vu avec satisfaction le compte que vous m'y rendez concernant l'entretien que vous avez eu avec le comte d'Acunha.[1] Je suppose, au surplus, qu'[à l']arrivée de ma lettre présente vous aurez déjà reçu à la suite de celle que je vous ai faite du 16 de ce mois,[2] notre projet du traité de commerce à établir entre mes États et le Portugal, et le remis au susdit ministre, conformément à l'instruction que ma lettre mentionnée comprend. Aussi attends-je au plus tôt mieux la réponse que je vous ai demandée.

Nach dem Concept. Federic.

16738. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 22 juillet 1767.

J'ai bien reçu votre rapport du 15 de ce mois. Quant à ce que vous m'y apprenez touchant les affaires par rapport aux Jésuites et [au] clergé en France,[3] je suis bien assuré que les tracasseries avec ledit clergé ne finiront pas sitôt, vu l'humeur inquiète qui est fort naturelle aux Français.

Pour ce [qui] regarde le prince Kaunitz, il m'en paraît qu'il ne soit pas tout-à-fait porté pour le clergé catholique et moins encore pour les Jésuites; mais ce qui l'arrête de les pousser, c'est que l'Impératrice sa souveraine, superstitieuse encore, ne voudrait pas consentir à entreprendre quelque chose contre eux. Voilà tout ce que je saurais vous dire aujourd'hui, par la stérilité d'autres nouvelles intéressantes où nous continuons d'être actuellement encore.

Nach dem Concept. Federic.

16739. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 22 juillet 1767.

J'ai vu le rapport que vous m'avez fait du 15 de ce mois. Quant à l'indécision qui règne encore là-bas parmi les différentes Confédéra-

[1] d'Acunha hatte versprochen, sich für das Zustandekommen des Handelsvertrages zu bemühen, und darauf sich über günstige Aussichten auf Absatz verschiedener preussischer Waarenartikel ausgelassen. — [2] Nr. 16732. — [3] Rohd berichtete, dass mehrere Jesuiten ins Gefängniss geworfen seien, mehrere Bischöfe und sogar der Erzbischof von Paris das vierte Gelübde (votum missionis, welches nur die Jesuiten auf sich nahmen) abgelegt haben sollten und der Versailler Hof die Acten des Prozesses von Amiens zum Zweck ihrer Veröffentlichung drucken lasse.

tions, et au mécontentement qui y paraît relativement à l'article des Dissidents,[1] en sorte que vous ne savez encore guère comment tout se tournera à la prochaine Diète, je ne saurais y faire autrement que de regarder ces choses fort tranquillement; mais ce dont je suis persuadé, c'est que les Russes ne feront pas passer aussi facilement l'affaire des Dissidents qu'ils l'ont estimé, et qu'ils y trouveront, nonobstant la présence de leurs troupes en Pologne, bien des difficultés à y réussir, parceque tout ce qu'il y a des Catholiques zélés, ne voudrait pas aisément favoriser les Dissidents, de sorte que le prince Repnin aura lieu de remercier le Ciel, quand il aura trouvé moyen de séparer à l'amiable toutes ces Confédérations actuellement sur pied. Voilà ce que je ne vous dis cependant autrement que pour votre seule direction.

Au reste, je serai bien aise, quand vous saurez arranger les affaires par rapport aux Danzicois[2] sur le pied qu'elles ont été auparavant.

Nach dem Concept. Federic.

16740. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A MOSCOU.

Potsdam, 23 juillet[3] 1767.

La dépêche que vous m'avez faite du 29 de juin, m'a été remise; au contenu de laquelle je ne saurais m'empêcher de vous faire observer que, quant aux affaires de Pologne, je les ai abandonnées à la cour de Russie pour les diriger seule à son gré.[4] En conséquence de quoi mon ministre à Varsovie n'a pas d'autres ordres de ma part, si ce n'est que d'agir de concert avec le prince Repnin. En attendant, la seule chose que j'ai à vous dire de plus à ce sujet, c'est que je crois que la cour susdite trouvera encore beaucoup de difficultés pour concilier les Catholiques d'avec les Dissidents, de sorte que j'estime que, comme le prince Repnin ne sache être partout, il serait très bon et nécessaire, pour l'aider, que la plusdite cour s'avisât à envoyer au plus tôt encore quelques émissaires en Pologne; car, pour ce qui me regarde, je ne me suis pas mêlé particulièrement de ces affaires.

Quant à l'affaire de mon résident à Danzig, le sieur de Junk, je puis vous dire que certainement il n'est rien parvenu jusques à moi de tout ce que vous me mandez des bisbilles qui se doivent être élevées

[1] Vergl. Nr. 16731. — [2] Vergl. S. 204. — [3] Vom 24. Juli ein Schreiben an die Gräfin Skorzewska in den Œuvres, Bd. 25, S. 607. — [4] Solms hatte vorgeschlagen, Benoît zu unterrichten „sur les moyens de prévenir les embarras qui pourraient naître dans ce pays-là par la complication des différents intérêts. Comme on me dit ici que le sieur Benoît est fort écouté par le prince Repnin, je ne dois pas douter que, guidé par les lumières supérieures de Votre Majesté, les conseils qu'il lui donnera en conséquence, seront préférablement suivis et tourneront à l'avantage de la cause commune.“

entre lui et le magistrat de Danzig, ni des griefs que celui-ci prétend porter contre la conduite de l'autre.[1] Mais il faut que vous sachiez que le sieur de Junk fait bien et conformément à son devoir de faire ses affaires avec fermeté vis-à-vis à ce magistrat, aussi souvent que les occasions le demandent, et que ma dignité l'exige. Aussi, supposé que quelqu'un de mes ministres dans l'étranger ignorât cet article de son devoir, il faudrait bien qu'il se l'imprimât encore pour savoir agir en conformité, quand l'occasion le requiert.

Nach dem Concept. Federic.

16741. UNTERREDUNG DES KÖNIGS MIT DEM ÖSTERREICHISCHEN GESANDTEN NUGENT.

[Charlottenburg, 26. Juli 1767.]

Nugent berichtet an Kaunitz, Berlin 28. Juli, dass der König in Charlottenburg bei der Cour Abends ihn beiseite genommen und „in dem daselbstigen Lustgarten" mit ihm „einen anderthalb Stund langen Spaziergang" gemacht habe.

„Gleich anfänglich erklärten sich Se. Majestät in den zärtlichsten Ausdrücken über die höchsterwünschte Genesung der Kaiserin-Königin Majestät[2] und bedeuteten mir, Höchstderselben zu hinterbringen, sie wolle sich ja überzeugt halten, dass, je mehr er wegen der Ihro ohnlängst zugestossenen so gefährlichen Krankheit in der äussersten Besorgniss und von Wehmuth recht durchdrungen gewesen, desto vollkommener wäre gegenwärtig seine Freude ob Ihro erlangten Herstellung und desto aufrichtig- und sehnlicher auch seine Wünsche von der ferneren Dauer ihres standhaftesten Wohlergehens. Da ich nun diesen so über die Maassen angenehmen Auftrag mit der anständigsten Danksagung beantwortete, setzten Se. Majestät noch diese Worte hinzu: »Il est vrai que nous avons eu quelques fois de grands démêlés ensemble, mais ils n'ont jamais diminué en rien l'estime personnelle que j'ai pour une si grande Princesse, dont tout le monde doit admirer les vertus.«

Hernachen verfielen Se. Majestät auf verschiedene, theils englische, theils sonst merkwürdige Geschichten der älteren Zeiten, endlichen auch auf den dermaligen verwittibten Stand des Kaisers Majestät mit diesen Worten: »J'ai déjà pensé souvent à une princesse que l'Empereur pourrait épouser, et je n'ai rien trouvé pour lui qu'une princesse de Savoie.«[3] Einige Zeit darauf sagten Sie, ganz lächelnd, als wollten Sie

[1] Solms meldete nach Berichten aus Danzig, „que la conduite du sieur de Junk (vergl. S. 189) vis-à-vis du magistrat de Danzig est entièrement en contradiction avec les sentiments de grandeur, d'équité et de modération qu'on reconnaît en Votre Majesté même, et qu'il se plaît en toute occasion de mortifier d'une manière insultante le corps auprès duquel il est accrédité, sans que celui-ci lui donne en effet pour cela des sujets de mécontentement que l'autre prétendait avoir, et dont peut-être il parlait dans ses rapports". — [2] Vergl. S. 202. 203. — [3] Vergl. S. 184.

recht was scherzhaftes vorbringen: »Si l'Empereur voulait une princesse allemande, j'ai aussi une nièce.« Ich versetzte hierauf in gleichem Ton: »Je ne suis guère en peine, Sire, que Sa Majesté l'Empereur ne trouvât quelque princesse qui voudrait bien de lui.«"

Nach der Ausfertigung im K. und K. Haus-, Hof- und Staatsarchiv zu Wien.

---

16 742. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Charlottenburg, 26 juillet 1767.

Le rapport que vous m'avez fait du 18 de ce mois, m'a été fidèlement rendu. La particularité qu'il renferme par rapport à l'emprunt d'un million que les Génois doivent avoir arrangé avec le roi de Pologne,[1] ne laisse pas de m'étonner, parceque, si ce Prince vient de manquer tôt ou tard, son successeur à la couronne ne paiera sûrement pas cette dette. Ce qui m'inspire des soupçons que, soit la France ou soit quelque autre puissance, soit cachée sous ce négoce pour l'avoir facilité sous mains.

Quant aux affaires de Pologne, vos soupçons ne sont point mal fondés qu'il résulteront à l'occasion de celle des Dissidents de grands désordres encore parmi ces Confédérations formées là; je présume même que les Russes ne réussiront pas à leur gré relativement aux Dissidents, mais qu'ils se trouveront bien aises de pouvoir finir leurs affaires et de savoir séparer heureusement cette multitude de Confédérations.[2]

Au reste, il éclatera bientôt, à ce que je crois, si l'Empereur tournera ses vues, pour se remarier, sur la princesse de Portugal ou sur celle de Savoie;[3] pour moi, je crois que ce sera celle de Portugal qu'on préférera à l'autre.

Nach dem Concept. Federic.

---

16 743. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A MOSCOU.

Charlottenburg, 27 juillet 1767.

Je n'ai point eu de vos dépêches l'ordinaire dernier, ainsi que je ne vous fais cette lettre que pour marquer que l'on vient de m'apprendre[4] comme quoi les bureaux de postes de Russie commencent de nouveau à rester en arrière des sommes assez considérables à acquitter à mon bureau de poste à Memel, comptables déjà à la fin du mois de juin dernier. Mon intention est donc que vous devez prendre l'occasion d'en faire quelque représentation au comte de Panin ou là où vous croyez qu'il faudra, quoique en termes tout doux et fort

[1] Vergl. S. 126. — [2] Vergl. Nr. 16739. — [3] Vergl. S. 184. 209. — [4] Bericht des Postmeisters Witte, Memel 19. Juli.

modérément, comme l'en faire souvenir seulement, afin que l'acquittement de ces sommes ne tarde pas aussi longtemps que cela est arrivé bien autrefois.[1] Vous ne manquerez pas de vous diriger sur le contenu de cet ordre.

Federic.

Nach dem Concept.

---

16 744. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Maltzan berichtet, London 17. Juli: „Je crois que, tant que [Bute] sera en Angleterre, Votre Majesté ne pourra compter sur aucune amitié constante et sincère de cette couronne, et, partant de ce principe, j'ai l'honneur de L'assurer que je ne me fierai [pas] ici à qui que ce soit, ne connaissant que trop les moyens dont ce favori peut se servir pour convertir ses ennemis les plus déclarés en amis zélés et fidèles. Il y a, d'ailleurs, fort peu d'apparence que la faveur dont il jouit auprès de son maître, finira sitôt, et tous les efforts que l'opposition fait actuellement et fera dans la suite, sont trop faibles pour opérer son éloignement; car, quoique la position présente des affaires de l'Angleterre soit critique, elle ne l'est cependant pas encore assez pour faire tomber le bandeau fatal qui aveugle le Roi au sujet de ce favori."

Charlottenburg, 27 juillet 1767.

J'ai vu les dépêches que vous m'avez adressées le 14 et le 17 de ce mois. Je suis bien du sentiment que vous portez tant par rapport au lord Bute que sur les bisbilles dans le Parlement. Comme j'ai prévu tout ce qui vient d'arriver maintenant, et qu'il n'y aurait à espérer pas encore aucun système fixe, voilà ma raison pourquoi je n'ai point voulu entrer de nouveau en alliance avec l'Angleterre. Autant qu'on voit d'ailleurs, l'on ne saura pas sitôt déplacer Bute. Mais, par ce que l'histoire du temps antérieur de ce pays-là nous apprend, de pareilles factions dans la nation et qu'on a négligé de rechercher ce qu'il y en a eu de gens de plus habiles, ont continué assez longtemps, nonobstant que tout le royaume y ait été intéressé, jusqu'à la fin il en sont arrivé des secousses des plus violentes dans l'administration du gouvernement. Enfin, tandis que d'autres conjonctures n'arriveront pas, le présent gouvernement-là restera toujours faible et tombera d'une administration à l'autre. . .[2]

Federic.

Nach dem Concept.

---

16 745. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Charlottenburg, 27 juillet 1767.

Le rapport que vous m'avez fait le 21 de ce mois, m'a été rendu, et je suis fort aise d'en avoir appris que l'évènement du mariage à faire

[1] Vergl. S. 17. 43. 57. — [2] Auf den Bericht vom 21. über die Aussichten auf die Gestaltung des englischen Ministeriums bescheidet der König Maltzan am 30. Juli: „Tout en restera sur le pied qu'il se trouve, jusque dans l'année future, chaque faction voulant chercher à gagner du temps pour parvenir, s'il est possible, à ses vues."

entre ma nièce, la princesse Wilhelmine, et le Prince-Stathouder[1] est tant applaudi partout là-bas et surtout à Amsterdam. Aussi n'ai-je nul doute que, quand ma susdite nièce sera plus connue là, elle trouvera l'approbation généralement parmi toute la nation. Au surplus, ce sera aujourd'hui que les fiançailles seront célébrées ici.

Quant aux affaires de l'Angleterre, l'on voit bien par tout ce que l'on en apprend, que la confusion dans l'administration du gouvernement y continuera encore quelque temps.[2]

Au reste, j'attends à présent que vous me marquiez incessamment ce que le ministre de Portugal, le comte d'Acunha, a senti sur le projet du traité de commerce entre nous et le Portugal, que je vous ai envoyé,[3] et la réponse que vous avez eue là-dessus de lui,[4] afin que, quand ce ministre croit que ce projet puisse être acceptable à sa cour, je sache dépêcher quelqu'un des miens à Lisbonne pour y en entamer la négociation.

Nach dem Concept.

Federic.

16746. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE.[5]

Charlottenburg, 27 juillet 1767.

Mon très cher Frère. Vous avez bien deviné que ce qui m'intéresse le plus à Brunswick, sont les bonnes nouvelles de notre chère sœur que vous voulez bien me donner.[6] Je suis étonné du prompt retour du Prince héréditaire; s'il se hâte tant, c'est sans doute qu'il veut assister au jour de naissance de son père qui tombe sur le 1er août.

Nous en sommes ici au troisième jour de notre noce[7] et à celui des fiançailles publiques de ma nièce,[8] que nous célébrerons par une comédie française,[9] car toute la vie de l'homme est une comi-tragédie; je souhaite que la sienne soit gaie et dégagée de toute traverse.

Je ne sais, mon cher frère, où cette lettre vous sera remise; si c'est encore à Brunswick, j'espère que vous aurez dit au Prince héréditaire que vous vous êtes acquitté de sa commission, mais sans succès, pour qu'il ne croie pas que nous avons négligé de faire ce qu'il a désiré de nous.[10]

[1] Vergl. S. 206. — [2] Vergl. Nr. 16744. — [3] Vergl. Nr. 16732. — [4] Am 3. August wiederholt der König obigen Befehl an Thulemeier. „Je suis d'autant plus pressé de savoir comment le susdit ministre en pense et quels sont ses sentiments sur les articles que ce projet renferme, afin de me décider ensuite sur ce que j'aurai à faire là-dessus." — [5] Prinz Heinrich befand sich auf der Reise nach Magdeburg und Braunschweig, vergl. S. 182. — [6] Das Schreiben des Prinzen liegt nicht vor. — [7] Am 25. Juli hatte die Vermählung des Fürsten von Anhalt (vergl. S. 202) stattgefunden. — [8] Vergl. Nr. 16745. — [9] „Turcaret" von Lesage. — [10] Der Erbprinz hatte 1766 den König und den Prinzen Heinrich gebeten, für seinen Wiedereintritt in preussische Dienste die Genehmigung Herzog Karls zu erwirken, vergl. Bd. XXV, 383. 396.

En attendant, je vous souhaite toute sorte d'agréments durant votre voyage, espérant de vous assurer en peu de vive voix de la tendresse avec laquelle je suis, mon cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig. Federic.

16747. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 29 juillet 1767.

J'ai vu le rapport que vous m'avez fait du 22 de ce mois. Quant à ce qu'il renferme touchant la confusion qui règne actuellement par rapport aux Confédérations, et que les choses restent encore sur un pied d'incertitude,[1] en sorte que le prince Repnin ne sait presque plus comment s'en tirer, il faut que je vous fasse observer qu'il n'y a rien de plus difficile que de mettre nombre de têtes sous un bonnet, et en Pologne presque tout-à-fait impossible, par l'esprit de l'indépendance qui règne parmi ces gens. Voilà ce qui m'a fait croire, dès le commencement, de l'affaire des Dissidents que les Russes n'y réussiraient pas facilement, et qu'ils y trouveraient dans l'exécution de leur plan bien du fil à retordre. Il s'agit à présent s'ils voudront se servir des violences. Dans ce cas-là, les rumeurs et les grands cris qu'on jettera, ne manqueront pas. Mais aussi de vouloir parvenir au but moyennant des intrigues, c'est qui réussira encore malaisément aux Russes. Je veux bien convenir que le prince Repnin n'ait pas pris partout les mesures qui auraient fallu être prises de lui; mais supposé qu'il les aurait prises, il reste toujours de grandes difficultés de mener de pareilles gens là où l'on veut, et de faire quelque chose de stable avec eux. C'est aussi pourquoi je vous avertis, quoique cela pour votre seule et unique direction, que vous devez être sur vos gardes de ne pas vous aventurer trop loin avec le prince Repnin, afin que, pourvu que ces affaires prissent une mauvaise tournure, il n'en sache rejeter la faute sur vous, et pour n'en pas fournir l'occasion aux Polonais de me proposer votre rappel. Sur quoi vous devez vous diriger avec toute la sagesse et la prudence qu'il faut.

Nach dem Concept. Federic.

16748. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 29 juillet 1767.

J'ai reçu le rapport que vous m'avez fait du 22 de ce mois, et l'on m'a remis également la lettre que vous m'avez écrite le 19, pour me faire parvenir celle que le comte Philippe de Sinzendorf m'avait

[1] Vergl. Nr. 16731 und 16739.

faite à l'occasion du décès de son oncle le grand-prieur.[1] A laquelle je vous adresse ci-clos ma réponse,[2] que vous lui remettrez avec un compliment obligeant et flatteur de ma part.

Quant aux affaires de Pologne, je ne saurais pas vous dissimuler qu'elles se trouvent actuellement fort brouillées et sur un pied d'incertitude, qu'elles paraissent reculer, au lieu d'avancer, de sorte que l'ambassadeur de Russie, le prince Repnin, s'en trouve bien embarrassé, et que je commence à douter que la cour de Russie réussira à faire passer son projet, vu qu'il n'y a rien de plus difficile, pour ne pas dire impossible, que de mettre tant de têtes des Polonais sous un bonnet.[3]

Quant aux grands galas et fêtes qu'on célèbre présentement à Vienne, et dont, à ce que vous dites, la cour et la ville sont sur un pied d'ivresse, je voudrais bien qu'ils continuassent journellement d'avoir de ces fêtes, afin de jeter comme cela leur argent. Mais, ce qui me surprend plus que ceci, c'est que l'Impératrice-Reine se prête actuellement avec tant de facilité à permettre à ses dames de faire des courses dans le dehors, elle, comme vous savez, qui autrefois avait défendu sévèrement de pareilles courses.

Pour ce qui est des affaires politiques, je crois que la cour de Vienne en restera dans une espèce d'inactivité, à moins qu'un évènement imprévu n'embrouille pas les choses de nouveau.

Du reste, marquez-moi d'où vient qu'il s'élève de nouveaux bruits d'une marche de 4 régiments autrichiens de l'Italie en Allemagne;[4] et ces bruits reçoivent d'autant plus de vraisemblance qu'il y a effectivement 4 déserteurs qui se disent de ces régiments, et qui ont pris service dans ceux de la garnison de Berlin. Et comment serait-il possible que ces déserteurs fussent arrivés s'y engager, à moins que ces 4 régiments ne fussent actuellement en marche! Orientez-vous ainsi bien sur cette marche, et ne manquez pas de me faire votre rapport d'une façon que j'y puisse tabler.

Nach dem Concept. Federic.

16749. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A MOSCOU.

Potsdam, 30 juillet[5] 1767.

La dépêche que vous m'avez faite du 6 de ce mois, m'ayant eté remise, j'en ai appris avec un plaisir sensible que l'impératrice de Russie a témoigné de la satisfaction sur la lettre de ma main propre qu'en

[1] Graf Philipp Sinzendorf (vergl. Bd. XXIII, 520) zeigte, Wien 19. Juli, das an demselben Tage erfolgte Ableben seines Onkels, des Maltesercomthurs Octavian Karl, an und versicherte den König seiner Ergebenheit. — [2] Liegt nicht vor. — [3] Vergl. Nr. 16747. — [4] Vergl. S. 169. — [5] Vom 31. Juli ein Schreiben an Voltaire in den Œuvres, Bd. 23, S. 137.

dernier lieu je lui avais écrite.[1] Les louanges que je lui y avais données, avec l'éloge que j'avais fait de sa façon de gouverner son peuple, lui reviennent de bon droit.

Quant aux affaires de Pologne, il faut que je vous dise encore que les ordres que mon ministre à Varsovie a de ma part, ne renferment rien au delà, sinon qu'il doive assister le prince Repnin à mesure qu'il le demandera, mais ne faire rien de plus.[2] Selon mes dernières lettres de Varsovie[3] les choses y paraissent très compliquées encore, et il y aura bien des difficultés à réunir cette multitude de têtes des Confédérés sous un bonnet. J'ignore la correspondance qu'on entretient de Moscou avec eux, laquelle pourra peut-être donner une meilleure tournure à ces affaires; mais, selon ce que j'apprends de Varsovie, elles se trouvent encore fort indécises, en sorte que je crois que les Russes, sans se servir de quelque force, n'y sauront pas beaucoup effectuer.

Nach dem Concept. Federic.

16750. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN KONSTANTINOPEL.

Potsdam, 2. August 1767.

Der Bericht, welchen Ihr an Mich unter dem 1. des jüngst verwichenen Monates Julii erstattet habet, ist Mir eingeliefert worden; aus welchem Mir sehr lieb zu ersehen gewesen, dass die Oesterreicher und Franzosen dorten bei der Pforte mit allen ihren Insinuationen und sich gegebenen Mouvements in Absicht auf die polnischen Affairen wenig ausrichten.[4] Ich hoffe und glaube auch, dass solches ferner continuiren werde. Indess Ihr nicht nachlassen müsset, auf die Menées und Allures derer Minister von beiden hierunter nicht gut gesinneten Höfen Acht zu haben, um von deren Unternehmungen jedesmal wohl informiret zu sein und Mich davon informiren zu können.

Nach dem Concept. Friderich.

16751. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 2 août 1767.

J'ai reçu le rapport que vous m'avez fait du 25 de juillet dernier, et suis bien aise d'avoir appris les nouvelles qu'il renferme. L'on voit bien que l'Impératrice-Reine aime à nous flatter dans de certaines

[1] Solms berichtete über die Aufnahme des eigenhändigen Schreibens (Nr. 16647): „Sa Majesté a dit en gros le contenu à toute sa suite et l'a donné à lire en particulier au général Tschernyschew, et c'est de celui-ci que je sais que la tournure que Votre Majesté a employée en disant que la naissance de la Princesse nouvellement née serait remarquable par l'époque de l'établissement des nouvelles lois en Russie, a beaucoup flatté l'impératrice de Russie." — [2] Vergl. Nr. 16740. — [3] Vergl. Nr. 16747. — [4] Vergl. Nr. 16734 und 16751.

occurrences.[1] Heureusement je me suis rencontré avec elle, à l'occasion des fêtes célébrées à Charlottenburg au sujet du mariage du prince régnant d'Anhalt-Dessau, où j'ai adressé à M. Nugent justement le même compliment que vous l'avez eu de l'Impératrice.[2]

Je n'ai, au surplus, rien à vous marquer aujourd'hui, si ce n'est que je viens de recevoir une dépêche de mon ministre à Constantinople,[3] en conséquence de laquelle, nonobstant que le ministre de France y résidant continue à remuer à la Porte Ottomane pour vouloir l'induire à se mêler des affaires de Pologne, il y réussit cependant tout-à-fait mal, et qu'au contraire tout y reste très tranquille et en sorte qu'on n'y fait les moindres arrangements qui pourraient donner de l'ombrage à la Russie. Ce qui me confirme dans l'opinion où je suis que, quant aux premières années, il n'y ait nulle apparence que les choses parviennent à une guerre nouvelle.

Nach dem Concept. Federic.

16752. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 3 août 1767.

Je vous accuse la bonne réception du rapport que vous m'avez fait du 24 de juillet dernier. Les circonstances qu'il renferme, concernant l'indécision de la cour où vous êtes, et la peine où elle est pour remplacer le poste vacant de secrétaire d'État,[4] de même que pour arranger un plan à son gré des changements à faire dans le ministère,[5] me confirment dans mes conjectures que les affaires de ce pays continueront, en toutes manières, d'aller en confusion et en désordre, jusqu'à ce qu'elles se remettront sous la direction d'un homme intègre et solide, capable d'administrer le gouvernement.[6]

Nach dem Concept. Federic.

16753. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 5 août 1767.

J'ai reçu la dépêche que vous m'avez faite du 29 du mois dernier de juillet, et vous sais gré des éclaircissements que vous m'y avez donnés concernant le maréchal Lacy et le général Laudon.[7]

[1] Maria Theresia hatte sich bei Rohd persönlich nach dem Gesundheitszustand des Königs erkundigt. — [2] Vergl. Nr. 16741. — [3] Vergl. Nr. 16750. — [4] Vergl. Nr. 16718 und 16725. — [5] Maltzan berichtete, dass sich die Verhandlungen zwischen dem Hof und der Opposition über die Neubesetzung des Ministeriums zerschlagen hatten. — [6] Auf seinen Bericht vom 28. Juli bescheidet der König Maltzan am 6. August: „Son contenu me confirme de plus en plus que la grande confusion qui règne dans l'administration présente du gouvernement, ne sera pas finie sitôt, à moins qu'il n'arrive quelque évènement contraire.“ — [7] Lacy besass, wie Rohd berichtete, dank seiner grossen Arbeitskraft, seiner Uneigennützigkeit und seinen vollendeten Um-

Quant à ce qui regarde la marche de 6 régiments d'infanterie d'Italie, vous vous rappellerez ce que je vous ai écrit le 29 du mois dernier[1] là-dessus. Quoique vous paraissez douter qu'on veuille faire venir présentement ces régiments, je ne m'y fie pas tout-à-fait encore et me persuade que la cour de Vienne n'ait pas perdu le dessein de faire faire approcher ces troupes, sous prétexte d'arrêter par là la désertion qui doit régner parmi elles,[2] au sujet de quoi j'ignore cependant si elle est plus grande qu'ailleurs parmi les autres régiments. En conséquence de ceci, si la cour fait venir les susdits régiments, il faut bien que la désertion prétendue n'en soit pas le vrai motif, mais qu'il y ait une autre raison qui l'y mène. Sur quoi vous devez avoir l'œil vigilant et vous bien orienter là-dessus.

Nach dem Concept. Federic.

16754. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 5 août 1767.

J'ai reçu la relation que vous m'avez faite du 29 de juillet dernier; au contenu de laquelle je veux bien vous dire qu'il est très désirable et à souhaiter que les affaires de là-bas prennent bientôt un train plus favorable, et qu'elles soient au plus tôt finies; car, sans cela, il y en a à redouter qu'elles deviendront plus compliquées encore qu'elles le sont actuellement déjà.[3]

Nach dem Concept. Federic.

16755. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A MOSCOU.

Potsdam, 5 août 1767.

J'ai vu le rapport que vous m'avez fait du 13 de juillet dernier. Je suis bien aise que vous m'avez rendu compte de la réponse que le ministre de Vienne, le prince de Lobkowitz, a eue de sa cour sur les éclaircissements qu'on lui avait demandé de s'en procurer.[4] A ce sujet

gangsformen das Vertrauen des Kaisers und eine grosse Partei am Hofe. „Mais, d'un autre côté, monsieur de Laudon pourrait bien être plus aimé et plus généralement estimé de l'armée; le public d'ici est aussi fort prévenu pour lui, et quoique l'Empereur se communique beaucoup moins à lui qu'à monsieur de Lacy, on sait pourtant qu'il l'estime.“ Vergl. S. 206.

[1] Nr. 16748. — [2] Vergl. S. 218. — [3] Vergl. Nr. 16747. — [4] Solms berichtete, dass nach Panins Mittheilung die Antwort, die Maria Theresia auf die Anfrage nach den Beweggründen für die aussergewöhnlichen österreichischen Rüstungen (vergl. Nr. 16577 und 16629) gegeben habe, mit ihren früheren Erklärungen an Russland und Preussen übereinstimme, „qu'elle ne se mêlerait en aucune manière de ces affaires qui occupaient présentement l'attention des cours de Prusse et de Russie en Pologne, et que les préparatifs militaires qu'elle avait faits, ne devaient

je suis bien du sentiment que le comte de Panin vous en a témoigné,[1] et me persuade qu'après cette réponse déclarée de la part de la cour de Vienne elle ne voudra pas se mêler aucunement des affaires de Pologne.

Quant à l'affaire de la confirmation du nouveau primat de Pologne,[2] au sujet de laquelle le comte de Panin a chargé le susdit prince Lobkowitz pour que sa cour s'y intéressât auprès du siège de Rome, je voudrais bien prédire la réponse que l'Impératrice-Reine y fera, savoir qu'elle tâcherait d'engager par ses représentations le Pape de se prêter de bonne grâce à ladite confirmation, mais qu'elle n'eut pas autant de pouvoir sur lui pour le détourner des avis de ses cardinaux: ainsi que l'Impératrice-Reine biaisera dans sa réponse, et que ce sera tout ce que l'on en retirera.

Au reste, quoique je sois assuré que la cour de Vienne ne fera point de mouvements qui sauront donner de l'ombrage, néanmoins mes lettres de Vienne[3] me marquent qu'on y parlait beaucoup de désertion dans les troupes de l'Impératrice-Reine en Italie, et qu'à ce sujet on devait avoir déjà mis sur le tapis de faire venir en Allemagne les 6 régiments d'infanterie qui s'y trouvent. Si une telle résolution s'effectue, elle cadrerait nullement aux assurances ci-dessus marquées.

Pour finir ma dépêche, j'ajoute encore que, pour ce [qui] regarde les affaires de Pologne, je souhaiterais ardemment que tout y fût arrangé à temps, de sorte que celle des Dissidents y soit terminée à la Diète qui va s'assembler le 1er d'octobre prochain.

Nach dem Concept. Federic.

16756. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A RHEINSBERG.

[Potsdam,] 6 [août 1767].

Mon très cher Frère. Je suis bien aise de vous savoir de retour[4] à Rheinsberg en bonne santé; il dépendra de vous d'arranger votre voyage comme cela vous conviendra le mieux, soit en fixant votre départ d'ici ou de Berlin, ce sera toujours le 10 que nous [nous] mettrons en route.[5]

Je ne sais, mon cher frère, quelles nouvelles le duc de Brunswick

être considérés que comme l'effet d'une précaution que la prudence avait exigé de prendre, pour se mettre elle-même en sûreté contre les suites qui auraient pu résulter des armements qui s'étaient faits auprès des puissances voisines, et dont au commencement elle avait ignoré les motifs".

[1] Solms berichtete: „On a été content ici de cette déclaration, qui semble s'accorder avec le comportement actuel de la cour de Vienne et surtout avec ses véritables intérêts." — [2] Vergl. S. 201. — [3] Vergl. Nr. 16753. — [4] Von seiner Reise nach Magdeburg und Braunschweig, vergl. S. 182 und 212. — [5] Nach Schlesien, vergl. S. 221.

a recueillies de Pologne; il n'y a rien de plus faux que leur contenu.[1] Les différentes Confédérations ont des griefs à présenter à la Diète touchant différents abus où leurs privilèges sont lésés, dont ils demanderont la réforme, mais ils n'ont point de projet atten[ta]toire à la Majesté Royale; car ce n'est pas le Roi que l'Impératrice veut humilier, mais ses oncles, les Czartoryski, dont elle croit avoir à se plaindre. J'opine du bonnet à toutes ces belles choses, et je suis bien aise de ne m'en mêler que par complaisance.

Pour les Saxons, il est très possible qu'ils aient fait quelque emprunt en Hollande; ils bouchent un trou pour en rouvrir un autre. Pour leurs 18 hommes d'augmentation par compagnie, on en peut dire comme dans l'opéra d'Alceste:[2]

C'est trop peu pour Alceste, et c'en est trop pour moi.

Je suppose que le Prince héréditaire vous aura beaucoup entretenu de ses voyages, surtout de l'Angleterre; je prévois qu'il ne sera pas édifié de son beau-frère[3] ni de son oncle le prince Louis.[4] Je ne lui envie que son voyage d'Italie.[5] Enfin, mon cher frère, nous aurons le temps de nous entretenir de ce qu'il vous a dit, et de ce qu'il a vu. Je souhaite de vous retrouver en bonne santé et de vous assurer en peu de vive voix de la tendresse avec laquelle je suis, mon cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

16757. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 6 août[6] 1767.

Le rapport que vous m'avez fait du 31 de juillet dernier, m'a été rendu. J'en ai vu avec satisfaction que vous avez remis au ministre de Portugal le projet du traité de commerce à faire entre nos deux cours,[7] et qu'il en a été du sentiment que les articles y compris sauraient bien remplir l'attente des ministres portugais. A cette occasion donc, je veux bien vous dire que, pour entrer en négociation là-dessus, je serais bien aise, si le comte d'Acunha estimait que cette affaire puisse être traitée avec sa cour par lui et arrangée par ses soins, sans qu'il fût nécessaire que j'envoyasse à Lisbonne quelque agent pour y en négocier.[8] Mon intention est ainsi que vous sondiez ce ministre si cette proposition lui convient et s'il veut bien l'agréer. J'en serais

[1] Prinz Heinrich schrieb, Rheinsberg 3. August, dass ihm der Herzog vor seiner Abreise mitgetheilt habe, „qu'on avait déclaré un interrègne en Pologne“. — [2] Von Piccini. — [3] König Georg III. — [4] Prinz Ludwig Ernst in Holland. — [5] Vergl. Bd. XXV, 383. — [6] In der Vorlage verschrieben: „juillet“. Vom 7. August ein Schreiben an die Churfürstin-Wittwe von Sachsen in den Œuvres, Bd. 24, S. 139. — [7] Vergl. Nr. 16732. — [8] Vergl. dazu S. 197 und 205.

d'autant plus aise que ce serait la voie la plus commode et la plus courte, et qu'au surplus on éviterait par là d'exciter l'attention des Anglais qui se trouvent à Lisbonne, que l'envoi d'un de mes gens ne laisserait pas de leur causer, pour pénétrer le secret de sa commission, qu'on voudrait cependant leur dérober. J'attends votre réponse sur ce que ledit ministre vous aura témoigné là-dessus.

Nach dem Concept. Federic.[1]

16758. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 8 août 1767.

J'ai [reçu] le rapport que vous venez me faire touchant les éclaircissements que vous avez reçus du colonel Cleindy,[2] dont je vous renvoie la lettre ci-clos.[3] A tout cela, je vous dirai qu'il n'y [en a] à faire autrement sinon que vous parliez préalablement au général-major de Lentulus,[4] et que je fasse enlever ensuite quelques têtes turbulentes à Neuchâtel pour les faire encoffrer dans quelque forteresse. Il faudra, au surplus, que je mette un autre sujet à la place du sieur Michell.[5]

Nach dem Concept. Federic.

16759. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A COPENHAGUE.

Potsdam, 8 août 1767.

Le rapport que vous m'avez fait du 1er de ce mois, m'a été rendu. Au sujet duquel je ne veux pas vous dissimuler que presque tout ce qu'il renferme, ne roule que sur les intrigues du ministère danois et des gens de cette cour pour se déplacer l'un l'autre;[6] ce qui sont cependant des objets qui ne m'intéressent jamais autant que de savoir précisément ce qui se passe actuellement par rapport à la négociation du traité d'alliance entre les cours de Russie et de Danemark,[7] ce que néanmoins vous ne traitez dans votre susdit rapport qu'en hors d'œuvre et chose accessoire. Observez donc que ladite négociation est celle à

[1] Am 7. August befiehlt der König dem Grafen Finckenstein, für ein Geschenk an Larrey (vergl. S. 188) Vorschläge zu machen, und setzt die von diesem nachgesuchte Abschiedsaudienz auf den 8. an. Larrey erhielt ein mit Brillanten besetztes Bild des Königs im Werth von 3000 Thalern. — [2] Vergl. S. 191. Anm. 5. Finckenstein berichtete am 7. August: „Cette relation contient des détails assez curieux et par lesquels il paraît effectivement qu'il a été question pendant la dernière guerre du projet de mettre le prince de Conti en possession de la principauté de Neuchâtel, et que plusieurs des factieux de ce pays ont trempé dans ce complot." — [3] Liegt nicht bei. — [4] Lentulus war im Juli aus Bern zurückgekehrt, vergl. S. 174. — [5] Zu Michells Nachfolger als Vicegouverneur von Neuchâtel (vergl. S. 158) wurde Lentulus ernannt. — [6] Vergl. S. 96. 99. 115. — [7] Vergl. S. 183.

laquelle vous devez diriger principalement votre attention et employer tous vos soins, afin d'être à même de m'en donner des notions les plus exactes dans vos relations.[1]

Nach dem Concept. Federic.

16760. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 9 août 1767.

J'ai reçu votre rapport du 1er de ce mois. Comme je me trouve sur mon départ pour aller en Silésie,[2] je me retranche aujourd'hui de vous dire que la petite aventure arrivée entre les domestiques du prince Kaunitz et ceux de l'ambassadeur de France n'aura pas de suites à brouiller les deux cours ensemble,[3] mais qu'on envisagera l'affaire en France comme une bagatelle et une chose sans conséquence, arrivée en particulier entre gens de livrée.

Au reste, je vous avertis que je serai le 12 de ce mois à Schweidnitz où je m'arrêterai un couple de jours, que j'arriverai le 21 à Neisse où je resterai, pour faire des revues, jusqu'au 27, et que de là je passerai à Breslau où je m'occuperai jusqu'au 4 de septembre, et retournerai après ici: ainsi que vous saurez vous en diriger pour m'adresser pendant ce temps vos dépêches.

Nach dem Concept. Federic.

16761. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 9 août 1767.

J'ai reçu votre rapport du 31 juillet. Je ne suis point surpris de ce que vous me marquez qu'on traite les affaires du dehors avec une telle nonchalance et lenteur que les ministres étrangers qui ont à faire avec l'administration, en sont en désolation,[4] vu que je vois bien que

[1] Dem Gesandten Borcke, der am 28. Juli von Gerüchten über die Schwangerschaft der Königin Caroline Mathilde berichtet hatte, befahl der König am 4. August, ihm über den Stand der dänisch-russischen Allianzverhandlungen genaue Nachrichten zu senden; „ce qui m'est bien plus intéressant de savoir que si la reine de Danemark se trouve enceinte ou non.“ — [2] Vergl. S. 218. — [3] Ueber Kunstfragen war es, wie Rohd berichtete, zwischen den beiderseitigen Bedienten zu einer Prügelei gekommen; der französische Gesandte Durfort sollte daraufhin eine Denkschrift dem Oberhofmarschallamt eingereicht, Kaunitz aber, dem sie zugestellt war, eine Antwort verweigert haben, „en disant que le ressort du maréchalat n'était pas la jurisdiction de ses domestiques. Cette aventure a l'air de faire beaucoup de bruit, si les deux ministres ne réussissent pas à s'arranger entr'eux, sans en pousser plus loin la poursuite.“ — [4] Maltzan berichtete: „Le département du Nord est actuellement depuis six semaines sans secrétaire d'État (vergl. S. 193), et le comte de Shelburne qui devrait y suppléer, traite les affaires avec une confusion et une nonchalance qui désolent tous ceux qui ont à faire avec lui; soit timidité, soit paresse, il ne fait presque rien et n'entre pas même en discussion sur ces affaires qu'on lui propose.“

tout y est dans une grande confusion. Aussi je me persuade que ce dérangement continuera jusqu'à ce que les conjonctures et le danger des suites qui en résultent, forceront la cour de prendre d'autres mesures.

Nach dem Concept.

Federic.

---

16 762. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Schweidnitz, 13 août 1767.

J'ai reçu votre dépêche du 5 de ce mois, et je ne saurais m'empêcher de vous marquer mon étonnement sur ce qu'on ne semble point penser à remarier l'Empereur;[1] car, quoique ce Prince ait plusieurs frères, ils se trouvent encore presque tous en bas âge, et, au cas qu'il vînt à mourir sans lignée, la succession ne pourrait guère manquer de causer de grands troubles. Mes conjectures sont à cet égard que l'Empereur pense peut-être à la princesse de Parme destinée à son frère;[2] d'ailleurs, la façon de penser de l'Impératrice-Reine est assez connue, pour ne point douter un moment que, pour empêcher que l'Empereur ne donne dans une vie déréglée, ce qui à son âge, n'étant point marié, est presque inévitable, elle ne s'applique sérieusement à le remarier, de manière que j'attends de vous que vous conciliez ces idées avec ce que vous m'en avez marqué jusqu'à présent.

Pour ce qui regarde le démêlé que les gens du prince de Kaunitz ont eu avec ceux du comte de Durfort,[3] il n'y a point de doute qu'il ne soit ajusté au gré de tout le monde.

Au reste, comme je suis sur le point de faire un tour sur la frontière de la Haute-Silésie, je suis bien aise de vous en avertir d'avance, afin que vous puissiez en parler naturellement sur vos lieux et empêcher qu'on n'en prenne aucune méfiance.

Nach dem Concept.

Federic.

---

16 763. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Schweidnitz, 13 août 1767.

J'ai reçu votre rapport du 5 de ce mois, et vous vous conformez parfaitement à mon intention, en ne vous mêlant des affaires dont vous y faites mention,[4] qu'autant que vous en êtes requis par le prince de Repnin, et vous continuerez de vous conduire tranquillement et de rester là-dessus dans une entière retraite.

[1] Rohd berichtete: „On peut même dire avec certitude qu'on regarde un nouveau mariage de l'Empereur comme fort douteux encore, et il dépendra de son propre choix; car l'Impératrice-Reine doit avoir déclaré qu'elle ne s'en mêlerait pas.“ — [2] Vielmehr die Prinzessin von Modena, Maria Beatrix, war für Erzherzog Ferdinand bestimmt, vergl. S. 184. — [3] Vergl. Nr. 16 760. — [4] Es handelt sich um Vorbereitungen für den Reichstag in Warschau.

Autant que j'en conjecture, je dois presque penser que les Russes ne réussiront pas dans leur projet, l'affaire des Dissidents ne s'acheminant point du tout selon leurs désirs.

Nach dem Concept. Federic.

16764. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Silberberg, 15 août 1767.

Vous êtes très fondé dans les conjectures que vous me marquez par votre rapport du 8 de ce mois, en pensant que la désertion qui s'est manifestée dans les régiments de la cour de Vienne en Italie,[1] ne serait pas une raison suffisante de les en tirer, et qu'il faudrait qu'il y eût une autre raison qui engageât ladite cour à les faire venir de ce pays. Peut-être que le général Lacy et ceux de son parti voudront se servir de ce prétexte pour avoir lesdits régiments plus à portée de s'en servir, sans que la cour de Vienne puisse se douter de leur intention,[2] et je veux bien ne pas vous laisser ignorer que, selon mes nouvelles, les affaires concernant les Dissidents en Pologne continuent toujours à y être fort embrouillées,[3] de manière qu'il n'y a point d'apparence de les voir terminées sitôt, et qu'elles pourraient traîner, avant qu'elles le soient, jusqu'à l'année prochaine et peut-être même encore plus longtemps.

Nach dem Concept. Federic.

16765. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Glatz, 18 août 1767.

J'ai reçu votre dépêche du 12 de ce mois, et je pense être très fondé à croire que l'Impératrice-Reine tâchera de remarier le plus tôt possible l'Empereur son fils,[4] quoique, avec cela, il se pourrait qu'elle n'y agît qu'indirectement pour l'y déterminer, et je ne suis, en même temps, pas éloigné de croire que, selon que vous me le marquez, le roi de Sardaigne voudra profiter de l'occasion du voyage de l'Empereur en Italie[5] pour lui faire voir sa fille.[6]

Pour ce qui regarde les affaires des Dissidents en Pologne, leur situation est telle qu'il semble assez que les Russes seront obligés d'y apporter de la vigueur, et je suis bien persuadé qu'ils ne s'embarrasseront aucunement du manque de la confirmation du Pape du primat de Pologne.[7]

Nach dem Concept. Federic.

[1] Vergl. S. 217 und 218. — [2] Vergl. dafür S. 21. — [3] Vergl. Nr. 16747 und 16763. — [4] Vergl. Nr. 16762. — [5] Aus Anlass der Vermählung der Erzherzogin Josepha mit dem König von Neapel, vergl. S. 192. — [6] Nach Rohds Bericht vom 5. August handelte es sich um die älteste Tochter des Königs von Sardinien, Prinzessin Eleonora Maria Theresia. — [7] Vergl. S. 218 und Nr. 16766.

16766. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Glatz, 18 août 1767.

J'ai reçu votre rapport du 12 de ce mois, et vous rencontrez parfaitement mon intention en vous arrangeant de façon à ne point vous brouiller avec le prince Repnin.

Au reste, je suis bien aise de vous avertir que, selon mes dernières lettres de Vienne,[1] il y est passé en dernier lieu un courrier venant de Rome, chargé d'une dépêche au nonce Durini,[2] par laquelle il était enjoint à ce dernier de ne point reconnaître le nouveau primat de Pologne.[3]

Quoi qu'il en soit, je serais bien aise que l'affaire des Dissidents soit encore terminée pendant cette année, vu que, sans cela, ladite affaire traînant en longueur, j'ai lieu d'appréhender qu'elle pourrait peut-être ramener la guerre.

Nach dem Concept. Federic.

16767. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Neisse, 21 août 1767.

Votre rapport du 15 de ce mois m'est bien entré, et j'ai été surtout bien aise d'apprendre les grands frais que vous me marquez que causera à la cour de Vienne le mariage de la future reine de Naples,[4] et je souhaiterais assez qu'elle eût annuellement occasion d'en faire de cette espèce, ce qui sûrement l'empêcherait de diminuer de beaucoup ses dettes, dont vous ne manquerez d'ailleurs pas de m'écrire la somme à laquelle elles se montaient pendant la guerre, et ce qui en a été payé depuis la paix.

Nach dem Concept. Federic.

16768. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A MOSCOU.

Neisse, 21 août 1767.[5]

Pendant la tournée que je fais présentement en Silésie, j'ai reçu les dépêches que vous m'avez faites le 20 et le 23 du mois dernier de juillet, et au sujet de leur contenu je suis bien aise de vous dire que, selon mes lettres de Varsovie, il n'y a pas à appréhender que les différentes Confédérations causeront des troubles présentement. Il est cepen-

[1] Bericht Rohds, Wien 12. August. — [2] Vergl. S. 205. — [3] Vergl. S. 201. 218. — [4] Die Kosten betrugen nach Rohds Bericht weit über eine Million Florins. — [5] Wegen des Datums dieses und zahlreicher weiterer Stücke während der Reise des Königs vergl. Bd. XXV, 120. Anm. 2. Die Erlasse an Rohd und Benoît jedoch wurden von dem Cabinetssecretär Cöper, welcher den König begleitete, aufgesetzt und direct ausgefertigt.

dant à souhaiter qu'on sache ramener ces Confédérations à agir ensemble au but désiré et les mettre d'accord au plus tôt mieux, en sorte que tout sujet fût ôté aux puissances étrangères de se mêler des affaires de Pologne.

Quant à l'affaire touchant mes griefs contre la ville de Danzig, je vous dirai pour votre direction que les enrôleurs prussiens n'ont jamais engagé des fils des bourgeois de cette ville, et que mes officiers n'y ont du tout pas établi leurs levées de recrues, mais seulement dans les faubourgs, principalement pour y rengager ceux de mes sujets nés qui s'y étaient réfugiés pour se soustraire de me servir.[1] Vous saurez d'ailleurs que l'écart que le magistrat de Danzig a fait en promulguant l'édit en question, a été l'ouvrage des intrigues des Saxons[2] et une suite des inspirations de ceux-ci, faites au susdit magistrat, mais qui s'évanouiront d'eux-mêmes, pourvu qu'on se serve de la fermeté contre celui-ci, ainsi que les instigateurs de la fausse démarche manqueront leur but et en seront les dupes. Vous remercierez en attendant le comte Panin de ce qu'il a bien voulu instruire le résident de Russie auprès de ladite ville[3] pour rectifier le magistrat danzicois à ce sujet.

Nach dem Concept. Federic.[4]

16769. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Maltzan berichtet, London 7. August: „Les changements dans le ministère britannique commencent enfin à prendre quelque ombre de consistance. Le général Conway vient de reprendre les sceaux[5] et a recommencé hier à conférer avec les ministres étrangers. On remarqua cependant fort bien par les réponses qu'il donna aux compliments qu'on lui fit à cette occasion, que cette rentrée ne sera que temporaire, et que, les raisons qui l'avaient fait résigner, . . . subsistant toujours, il ne s'y est prêté que par nécessité. Le lord Bute fait aussi beaucoup de caresses au sieur Charles Townshend[6] pour s'attacher ce ministre. Sa femme va être créée pairesse d'Angleterre, et la vice-royauté d'Irlande que le comte de Bristol vient de résigner, a été conférée au vicomte Townshend, son frère. Toutes ces mesures, que la nécessité dicte au lord Bute, ne serviront cependant que pour quelque temps et ne sont que des palliatifs qui ferment la plaie, sans la guérir. . .

[1] Der Danziger Secretär, Weickmann, liess den König, wie Solms am 23. Juli berichtete, ersuchen, seinen Einspruch gegen das von dem dortigen Magistrat erlassene Werbeverbot aufzugeben, unter der Zusicherung genauer Beobachtung des Wehlauer Vertrages und unbehinderter Werbung auf dem Danziger Territorium (vergl. S. 163. 189. 209); er bat lediglich, dass den Officieren die Werbung innerhalb der Stadt und von Bürgersöhnen untersagt würde. — [2] Vergl. dazu auch Bd. XXV, 400. — [3] Rehbinder. — [4] Dem Major Zegelin, der am 15. Juli meldete, dass das Ausfuhrverbot von Pferden aus der Walachei (vergl. S. 174) auf eine übereilte Anfrage des Moldaufürsten bei der Pforte zurückzuführen sei und dieser selbst Schritte für die Zurücknahme des Verbotes thue, spricht der König am 21. August seine Zufriedenheit darüber aus, mit dem Befehl, ihn über den Erfolg, den jener haben werde, zu unterrichten. — [5] Vergl. Nr. 16713. 16761. — [6] Vergl. S. 168.

Le sieur Mitchell vient de mander à sa cour qu'on attendait le Prince-Stathouder à Berlin.[1] Cette nouvelle paraît exciter la curiosité de la famille royale. Le Roi en parla hier au ministre de Hollande en lui disant que le sieur Mitchell avait mandé ce voyage si positivement qu'on n'en pouvait plus douter."

Neisse, 23 août 1767.

J'accuse la réception des rapports que vous m'avez faits du 4 et du 7 de ce mois, et vous sais gré des avis que vous m'avez donnés relativement aux différents changements qui paraissent dans le ministère britannique.

Comme je vois d'ailleurs, par ce que vous me mandez, que la famille du roi d'Angleterre paraisse intriguée sur le voyage que le Prince-Stathouder ira faire à Berlin, je vous avoue que je n'en connais aucune bonne raison, ni de ce qui puisse exciter leur curiosité là-dessus, vu qu'il leur devrait être bien indifférent si le susdit Prince fasse ce voyage ou non.

Nach dem Concept. Federic.

16 770. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A MOSCOU.

Solms berichtet, Moskau 26. Juli, der sächsische Gesandte, Graf Osten-Sacken, habe Panin gebeten, für den Fall dass bei der gegenwärtigen Verstimmung gegen König Stanislaus in Polen irgend welche Schritte von früheren sächsischen Parteigängern geschehen sollten, die Verantwortung dafür nicht dem dresdener Hofe zuzuschreiben und sich in Polen ferner dafür zu verwenden, „afin d'obtenir un apanage pour les Princes enfants du Roi défunt.[2] Le comte Panin a répondu à cette insinuation que, quant aux premières, il regardait le cas sur lequel la cour de Saxe cherchait à se justifier, comme une action si indigne qu'il ne se permettrait jamais d'en soupçonner la cour de Saxe capable. Quant à l'autre, l'impératrice de Russie avait déjà déclaré plus d'une fois qu'elle ne s'opposerait jamais à ce que la République voudrait faire d'avantageux pour ces Princes, et, comme actuellement plusieurs des amis de Saxe s'étaient attachés au parti russien,[3] Sa Majesté Impériale ne serait point éloignée, au cas que ces partisans la servissent bien, de recommander les propositions que ceux-ci pourraient faire par la suite en faveur des fils de leur ancien Roi."

Neisse, 23 août 1767.

Je viens de recevoir le rapport que vous m'avez adressé du 26 [du mois passé]. J'en ai appris avec bien du contentement la réponse que le comte Panin a faite au ministre de Saxe, le comte de Sacken, quand celui-ci lui a fait ces insinuations dont vous me rendez compte; réponse à laquelle il n'y a rien à ajouter ni pas raisonnablement le mot à y redire, et qui mérite mon parfait applaudissement.

Nach dem Concept. Federic.

[1] Vergl. S. 195. — [2] Vergl. Bd. XXIV, 126. — [3] Vergl. S. 122.

16771. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Neisse, 24 août 1767.

J'ai reçu votre dépêche du 19 de ce mois, et je veux bien vous dire par la présente qu'ayant trouvé ici, à mon arrivée, plusieurs seigneurs autrichiens, je n'ai guère eu sujet d'être édifié des propos que je leur ai entendu tenir. Ils prétendent être au fait de plusieurs anecdotes concernant l'Impératrice-Reine et l'Empereur et savoir tous leurs entretiens, dont cependant je présume à peine la troisième partie véritable. Ce que vous m'en mandez,[1] me semble être plus naturel et marqué au coin de la vérité. Je souhaiterais seulement de savoir encore de vous si l'Impératrice-Reine, au cas que l'Empereur son fils donnât dans certains petits écarts, pourrait s'en accommoder à un certain point et faire semblant de les ignorer.[2]

Quant à ce que vous dites d'un mariage médité entre le Dauphin et une des Archiduchesses,[3] cela se confirme de différents endroits, et j'y ajoute d'autant plus de foi que la situation présente des affaires en Europe m'engage à croire que les cours de Vienne et de Versailles ne sauraient en bonne politique se passer mutuellement l'une de l'autre, mais doivent plutôt songer à resserrer les liens qui les unissent.

Pour ce qui concerne les affaires de Pologne, elles seront peut-être terminées pendant le courant de cette année, ce qui serait d'autant plus à souhaiter que, si malheureusement elles traînaient en longueur, il en pourrait résulter des différends de difficile et longue composition.

Nach dem Concept. Federic.

16772. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Neisse, 26 août 1767.

J'ai reçu votre dépêche du 22 de ce mois, et le raisonnement que vous m'y exposez sur les affaires de Pologne,[4] est solide et bien pensé.

Toute l'attention est actuellement tournée, dans ce pays-là, vers les Diétines, et on me mande[5] que, par les précautions que le prince

[1] Rohds Bericht handelte von den Aussichten auf die Wiedervermählung Kaiser Josephs, die er als sehr gering darstellte. — [2] Vergl. S. 222. — [3] Rohd berichtete, dass die Kaiserin, unzufrieden mit der für die Erzherzogin Josepha (vergl. S. 224) in Paris hergestellten Aussteuer, erklärt habe, „qu'elle ne ferait plus venir de trousseaux de Paris, quand même le mariage du Dauphin avec une de ses filles devrait se faire un jour“ (vergl. S. 131). — [4] Rohd stellte, im Hinblick auf die katholischen Höfe, als sehr wünschenswerth dar, dass die polnischen Angelegenheiten möglichst schnell geordnet würden. „Si ces cours n'osent pas s'en mêler directement à l'heure qu'il est, elles pourraient le faire, si on leur donne assez de temps pour que les circonstances changent, et la France ne cesserait point de briguer à Constantinople pour intéresser la Porte contre les manœuvres des Russes en Pologne.“ — [5] Bericht Benoîts, Warschau 19. August.

Repnin a prises, il n'y aura que de nonces d'élus sur lesquels on pourra compter pour la réussite des affaires des Dissidents, et qu'ainsi on espérait qu'on pourrait parvenir à quelque chose de solide à la prochaine Diète; et que, comme les Confédérés avaient envoyé une députation à Moscou, les apparences pourraient peut-être devenir entièrement bonnes pour les Dissidents, d'autant plus que le nouveau primat assure que le nonce du Pape ne prêchait pas extrêmement la croix, mais qu'il recommandait seulement, en bon évêque, le soin de la religion catholique, enjoignant simplement aux ecclésiastiques de veiller, dans ces circonstances, à ce qu'il arrivât le moindre mal que possible à la religion catholique. En attendant, quoi qu'il en soit, je suis persuadé que le meilleur sera toujours de tâcher de terminer le plus tôt le mieux les affaires qui sont actuellement sur le tapis en Pologne, puisqu'il est à croire que, plus elles traîneront, plus aussi les puissances jalouses de la Russie auront le loisir de donner là-dessus des méfiances à la Porte, dont on ne saurait prévoir les inconvénients qui en pourraient naître.

Vous ne manquerez pas, au reste, de remettre la lettre ci-jointe [1] au grand-maître comte de Schaffgotsch.

Nach dem Concept. Federic.

16773. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Neisse, 26 août 1767.

J'ai reçu votre dépêche du 19 de ce mois, et vous ferez bien de dire de ma part au prince Repnin que, selon moi, le meilleur serait que les affaires de Pologne fussent terminées le plus tôt que possible, puisque, plus elles traîneraient, plus aussi les puissances jalouses de l'influence de la Russie dans les affaires de Pologne, et nommément la France, auraient le loisir de donner ombrage là-dessus à la Porte Ottomane, [2] et qu'on ne pouvait prévoir les inconvénients qui en résulteraient.

Au reste, comme le staroste d'Osmolin, Debowski, lieutenant-colonel de l'armée de la Couronne, vient de m'écrire [3] pour m'offrir ses services, mon intention est que vous lui fassiez parvenir ma réponse ci-close, [4] et que vous me donniez des éclaircissements sur son personnel et sur les facultés de sa fortune.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Liegt nicht vor. Graf Anton Schaffgotsch hatte, Wien 22. August, den König um Bewilligung der Anwartschaft auf das Lehen Neuhaus gebeten, welches sein Bruder, der Fürstbischof, ihm als Entschädigung in einer Erbschaftssache bestimmt habe. Auf dem Schreiben findet sich mit Bleistift von der Hand des Cabinetssecretärs Cöper die Weisung des Königs für die Antwort: „Wenn er was von dem Bischof zu fordern hätte, müsste [er] den Theil choisiren, den er im österreichischen hätte. Er hätte einen Brudersohn, dem hätte ich es zugedacht.“ Gemeint ist wohl Philipp Gotthard, der Sohn des 1763 gestorbenen preussischen Majors Grafen Emanuel Gotthard Schaffgotsch. — [2] Vergl. Nr. 16772. — [3] D. d. Osmolin 20. August. — [4] Liegt nicht vor.

16774. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Breslau, 28 août 1767.

Les rapports que vous m'avez faits du 11 et du 14 de ce mois, m'ont été fidèlement remis. Quant à ce qui regarde ce que vous m'apprenez du sieur Charles Townshend et de l'origine de sa famille, [1] je ne saurais me passer de vous dire qu'il est, sans doute, fils de ce Townshend qui fut jadis ministre de feu roi George 1er, et que j'ai connu personnellement. [2] Cette famille, selon ce que j'en apprends, tire son origine de la Poméranie et s'appelle proprement Tauenzien, aussi se servent-ils tous encore des mêmes armes ou armoiries.

Au reste, je crois avoir tout lieu de présumer que, dans la situation présente du gouvernement d'Angleterre, nonobstant toutes les belles qualités que vous attribuez au susdit Charles Townshend, et le parentage auquel il tient, son ministère ne sera pas de longue durée.

Je n'ai d'ailleurs rien d'intéressant à vous communiquer aujourd'hui, si ce n'est que, selon le train que les affaires de Pologne prennent actuellement, elles se passeront tranquillement.

Nach dem Concept. Federic.

16775. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A MOSCOU.

Solms berichtet, Moskau 3. August, über eine Unterredung mit Panin über die englischen Angelegenheiten: „Il m'a fait connaître qu'il était de l'opinion qu'il y aurait bientôt un nouveau changement dans ce ministère, ce qu'il n'attribuait pas tant aux soupçons qu'on prétend que milord Chatham s'est attirés d'être devenu ami du comte Bute, mais aux infirmités plutôt dont ce secrétaire d'État est accablé, [3] qui affaiblissent ses forces de corps et d'esprit et lui ôtent la vigueur nécessaire de gouverner, comme il le faudrait, une machine aussi compliquée que l'est celle du gouvernement de sa patrie. En raisonnant sur le fort et le faible de ce gouvernement, il dit entre autres qu'il ne savait si l'on devait regarder comme la marque d'une faiblesse extrême de la France que celle-ci ne cherchait pas, dans les circonstances présentes, de tenter quelque chose contre l'Angleterre, ou s'il devait attribuer cette indolence à un principe d'adresse suivant lequel elle voulait la laisser s'affaiblir par elle-même. Que, pour lui, il s'apercevait bien qu'aussi longtemps que les Anglais ne croiraient avoir rien à craindre, il n'y aurait pas à compter sur eux, mais qu'il fallait attendre qu'ils fussent dans la nécessité, et qu'après cela ils viendraient d'eux-mêmes recourir au système de Votre Majesté et de la Russie. . .

[1] Maltzan berichtete am 11. August über Townshend (vergl. Nr. 16769), er stamme aus einer alten normannischen, zur Zeit der Eroberung eingewanderten Familie und sei mit den ersten Familien des Königreiches verwandt. Er entwarf darauf sein Charakterbild, das er zusammenfasste: „Townshend est supérieur au chevalier Pitt en esprit et en manières, il est son égal en éloquence et pénétration, mais il lui est très inférieur en fermeté et droiture." — [2] Der ältere Lord Townshend begleitete Georg I. im October 1723 bei dem Besuch am preussischen Hofe. Vergl. Droysen, Friedrich Wilhelm I. (Geschichte der Preussischen Politik, Theil IV), Bd. 1, S. 354. — [3] Vergl. S. 160. 168.

J'ai fait remarquer au comte Panin que les sentiments qu'il me déclarait avoir au sujet de l'Angleterre, étaient ceux-là justement que Votre Majesté en avait eus depuis longtemps, et qu'il se souviendrait de ce que je lui avais représenté plusieurs fois, en conséquence des instructions que Votre Majesté m'avait fournies, qu'il ne fallait pas s'empresser avec ces gens-là.[1] Il ne put en disconvenir, il appuya même là-dessus que c'était-là l'unique système qu'il fallait suivre à leur égard, et que, quant à la Russie en particulier, comme elle n'avait pas besoin pour elle-même de chercher à se fortifier par de nouvelles alliances, il ne se relâcherait pas par complaisance pour la cour de Londres de la garantie turque qu'il avait exigée comme une condition indispensable pour s'unir avec elle.[2] Il ajouta encore qu'il était de l'opinion que l'intérêt commun de nos deux cours exigeait d'observer cette conduite vis-à-vis de l'Angleterre et de s'entendre même sur les démarches que chacune d'elles suivrait à cet égard, ce qui serait surtout d'une grande utilité, puisque tôt ou tard la nécessité l'obligerait de frapper à la porte de l'une ou de l'autre pour demander de l'assistance, puisque alors on pourrait se stipuler des avantages tels qu'on les trouverait profitables au bien du système commun."

Breslau, 29 août[3] 1767.

J'ai reçu votre dépêche du 3 de ce mois. Pour ce [qui] regarde ce que vous m'y rapportez relativement aux affaires d'Angleterre, vous direz au comte Panin qu'il ne tient pas seul à [ce] qu'il en sente, mais qu'il y a bien des observations à faire encore là-dessus, dont, à ce qu'il me paraît, lui, comte Panin, n'est pas suffisamment informé, et parmi lesquelles il y a le point principal que la forme présente du gouvernement anglais n'est pas encore fixée, mais sujette à bien des révolutions, de sorte qu'on ne sache compter à rien de sûr avec lui. Mon idée est ainsi que, pour aller sûrement, il faudra qu'on attende jusqu'à ce que ce gouvernement ait gagné une forme plus fixe et plus solide, parceque, sans cela, la cour de Russie ne saurait jamais tabler sur ces gens. Outre cela, il y a encore une chose qui mérite une forte considération, et qui est que, quand même la Grande-Bretagne fût embarquée en une guerre avec la France et l'Espagne, cela ne saurait pas affecter ni moi ni la Russie, à moins qu'on ne voudrait s'en mêler de gaieté de cœur; sans cela, je ne saurais du tout pas pénétrer par quel motif fondé nous dussions nous engager à prendre fait et cause de l'embarras des Anglais d'une guerre maritime. C'est aussi en conséquence que je suis fermement résolu qu'à moins que des circonstances urgentes ne le demandent, je n'entrerai pas légèrement et sans le cas de nécessité dans aucunes liaisons avec l'Angleterre, tout comme je vous l'ai déjà souvent écrit antérieurement et vous le répète encore ici.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Vergl. Bd. XXV, S6. 87. — [2] Vergl. Bd. XXV, 400. — [3] Vom 30. August ein Schreiben an Hoditz in den Œuvres, Bd. 20, S. 220.

16776. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Breslau, 31 août 1767.

J'ai bien reçu votre rapport du 26 de ce mois, et je pense que le projet de finances dont vous y faites mention,[1] n'aura pu avoir lieu, par le manque des fonds nécessaires pour le mettre en exécution.

Les affaires de Pologne se trouvent encore toujours douteuses relativement aux Dissidents, et on me mande de Varsovie que[2] le nonce du Pape[3] a distribué aux évêques le bref qu'il avait pour eux, et dans lequel le soin de la religion leur est très fortement recommandé, en les exhortant de bien recommander aux nonces à élire qu'ils s'opposent aux vues pernicieuses qui pourraient porter des coups funestes à la religion catholique. On me mande en outre que le dernier courrier arrivé de Rome avait porté ordre au sieur Durini de presser le départ du sieur Visconti pour Vienne,[4] parceque ce dernier témoignait trop de douceur, et qu'il fallait parler avec plus de fermeté aux évêques, et qu'au surplus il serait nécessaire de publier et remettre sur-le-champ le bref à ces prélats, afin de s'en promettre quelque effet dans les Diétines.

Au reste, comme je me propose de m'en retourner le 5 de septembre, je ne compte guère de plus vous écrire d'ici, et ce sera de Potsdam que vous recevrez mes ordres ultérieurs.

Nach dem Concept. Federic.

16777. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Berghof, 2 septembre 1767.

Vous recevez ci-jointe une lettre assez curieuse du sieur de Steinheil à Baireuth,[5] et mon intention est que vous y répondiez de ma part de la manière que vous le jugerez le plus convenable.[6]

Nach der Ausfertigung. Federic.

---

[1] Nach dem Project sollten 50 Millionen in Papier von der Regierung ausgegeben werden, deren Einlösung in Baargeld bei allen Wechselbriefen von bestimmter Höhe in Wien nur gegen Abzug von einem halben Procent zu erfolgen hatte. — [2] Das folgende bis zum Schluss des Absatzes nach dem Berichte Benoîts, Warschau 26. August. Am 30. August antwortete ihm der König: „J'ai lieu de souhaiter que les affaires qui sont actuellement là-bas sur le tapis, y soient terminées le plus promptement que possible." — [3] Durini. — [4] Visconti (vergl. S. 201) war zum päpstlichen Nuntius in Wien ernannt worden. — [5] Der ehemalige Minister Steinheil beschuldigte, Baireuth 15. August, eine ihm feindliche Partei, durch falsche Darstellung der Verhältnisse die Entsendung Knyphausens (vergl. Nr. 16478) veranlasst und diesen bestochen zu haben: Knyphausen erstatte falsche Berichte und schwärze ihn an. Steinheil bat den König, die ihn betreffenden Stellen aus diesen Berichten ihm wenigstens im Auszug mitzutheilen. — [6] Am 9. September billigt der König

16778. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A COPENHAGUE.

Au quartier Berghof, en Silésie, 2 septembre 1767.

Le rapport que vous m'avez adressé le 22 du mois dernier d'août, vient de m'être remis, et [je] suis bien aise que vous m'avez instruit de ce qui regarde la démarche des sieurs de Saldern et de Schimmelmann auprès du magistrat de Hamburg[1] pour porter cette ville à renoncer aux sommes qui lui sont dues des deux branches de la maison de Holstein, contre une renonciation formelle des droits que celles-ci ont prétendu faire valoir à différentes occasions sur l'autre. Aussi ne manquerez-vous pas de suivre d'attention cette affaire, afin de pouvoir m'en donner des notices exactes.

Au surplus, quand vous me dites que l'esprit du roi de Danemark se fait reconnaître pour être fort soupçonneux, il faut bien que je vous réponde que, selon les circonstances qui, en conséquence des rapports que vous m'en avez faits jusqu'à présent, se sont manifestées à la cour de Danemark, il n'y a pas de quoi s'étonner, si le Prince susdit paraît se méfier de toutes personnes de sa cour; tout au contraire, je ne saurais assez admirer sa patience sur tous les tours et intrigues que ses ministres et courtisans lui ont joués, pour ne pas s'en être débarrassé depuis longtemps déjà et les n'avoir pas tous chassés.

Nach dem Concept. Federic.

16779. AU MARÉCHAL DE LA COUR COMTE DE SCHULENBURG A STUTTGART.

Au quartier de Berghof, en Silésie, 4 septembre 1767.

Le rapport que vous m'avez adressé du 22 d'août passé, m'ayant été remis, je veux bien vous faire observer là-dessus que, quant au comte Montmartin, personne [n']a ajouté foi aux bruits qui ont couru de temps à autre, que le Duc le quitterait tout de bon;[2] ainsi que, quand

den Vorschlag Finckensteins vom 8., dem v. Steinheil, der als Parteigänger des verstorbenen Grafen Ellrodt (vergl. Bd. XXIII, 510; XXIV, 400) offenbar zu den Gegnern der neuen Ordnung gehöre, zu antworten, dass der König als Haupt des brandenburgischen Hauses verpflichtet sei, mit dem Markgrafen von Ansbach auf die Abschaffung der Missbräuche in Baireuth zu sehen, sich aber keineswegs in die inneren Angelegenheiten und Zwistigkeiten des Hofes und der Minister mischen wolle. Das demgemäss ergangene Antwortschreiben Finckensteins an Steinheil ist Berlin 15. September datirt.

[1] Saldern und Schimmelmann (vergl. Bd. XXIV, 408) hatten, wie ein Ministerialerlass an Borcke vom 15. August ergiebt, dem Hamburger Magistrat gemeinsam erklärt: „que la maison de Holstein avait jugé nécessaire de profiter de la visitation actuelle de la Chambre Impériale, pour y remettre ses droits sur le territoire de Hamburg en mouvement"; zugleich hatten sie dem Magistrat vorgeschlagen, Abgeordnete zu ernennen, um über ein gütliches Abkommen zu verhandeln. — [2] Schulenburg be-

vous me marquez que ces bruits n'avaient été qu'un artifice de ce ministre, c'est une chose déjà connue et dont on [n']a jamais douté, de sorte qu'aussi souvent [qu']il s'en sont montrés des apparences, on a bien remarqué que ce n'ont été que des ruses toutes pures et dont chacun est à présent bien informé où l'on en a voulu viser.

Nach dem Concept.

Federic.

16780. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Au quartier de Berghof, en Silésie, 4 septembre 1767.

J'ai bien reçu les dépêches que vous m'avez faites du 18 et du 21 d'août dernier. Les circonstances qu'elles comprennent, me font conjecturer que la confusion qui règne présentement dans les affaires du gouvernement britannique, subsistera jusqu'à ce que[1] la nation se révoltera contre Bute et le mettra à l'écart,[2] ce qui arrivera apparemment bientôt.

Quant à la conduite du duc de York, je trouve surprenant qu'il s'arrête en France si longtemps,[3] sans en avoir la permission du Roi son frère. . .

Federic.

Nach dem Concept.

16781. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Berghof, 4 septembre 1767.

J'ai été bien aise de voir par votre rapport du 29 d'août que les affaires se trouvent jusqu'à présent paisibles en Pologne. J'ai cependant tout lieu de craindre que la Diète prochaine ne soit bien paisible, me tenant d'ailleurs assuré que, quand même elle ferait réussir l'affaire des Dissidents, la Diète subséquente ne manquera sûrement pas de renverser tout ce qui aura été établi en faveur desdits Dissidents.

Nach dem Concept.

Federic.

---

richtete, dass der Herzog während einer Reise nach Grafeneck die Landesverwaltung in Montmartins Hände gelegt habe: „marque sûre que les bruits qui ont couru au sujet de la prochaine retraite de ce ministre, n'ont été qu'un artifice de sa part."

[1] Vorlage: „tant jusqu'à ce que". — [2] Maltzan hatte am 18. August über das voraussichtlich bald bevorstehende Ableben Pitts und über die Persönlichkeiten berichtet, die als seine Nachfolger in Frage ständen; er betonte zugleich die Schwierigkeit, welche die Wahl eines solchen bei dem Anspruch Butes fände, einen maassgebenden Einfluss auf das Ministerium auszuüben. — [3] Der Herzog von York (vergl. S. 172. 173), welcher Anfang Juli England verlassen und den französischen Hof besucht hatte, wollte, wie Maltzan am 18. August berichtete, nach einer Reise durch Südfrankreich abermals sich an den französischen Hof begeben.

16782. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Berghof, 4 septembre 1767.

Je vous remercie des éclaircissements que vous me fournissez par votre rapport du 29 d'août sur l'état actuel des dettes de la cour où vous êtes,[1] et la conclusion que j'en tire, c'est qu'il s'écoulera pour le moins encore le temps de dix ans, avant qu'on s'aperçoive notablement qu'elle ait gagné de ce côté-là.

Vous me feriez un vrai plaisir de me marquer les raisons qui ont porté l'Empereur d'être si fort content du régiment de Lacy,[2] et je me tiens assuré d'avance que vous saurez vous en mettre au fait pour contenter là-dessus ma curiosité.

Je compte de partir d'ici demain, ce qui fera que vous ne recevrez de mes lettres qu'après mon retour à Potsdam.

Federic.

Nach dem Concept.

16783. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 7 septembre[3] 1767.

Je viens de recevoir aujourd'hui ici vos dépêches du 25 et du 28 du mois dernier d'août, et vous sais gré de l'attention que vous avez eue de m'informer des circonstances y comprises, toutes dignes de ma curiosité.[4] Je n'en saurais que juger qu'il faut que la nation soit bien mortifiée de l'administration très vicieuse et déréglée de leurs affaires, et crois avoir lieu de présumer que, pourvu qu'il arrive que les commerçants commenceront aussi à crier, qu'alors les choses iront plus loin qu'on ne le se représente pas à cette heure.[5]

Quant à ce qui regarde le sieur de Stanley, qui, au lieu d'aller à

[1] Nach Rohds Bericht waren 24 Millionen Schulden seit dem Krieg baar abbezahlt, dazu 18 Millionen in Papiergeld aus dem Nachlass Kaiser Franz' I. an die Bank zurückgegeben und vernichtet, sodass noch etwa 160—170 Millionen Schulden übrig blieben. — [2] Rohd berichtete, dass der Kaiser im Campement 100 Ducaten unter Lacys Regiment habe vertheilen lassen als Ausdruck seiner Zufriedenheit mit dessen Leistungen. — [3] Vom 7. September ein Schreiben an Fouqué in den Œuvres, Bd. 20, S. 158. — [4] Maltzan berichtete am 28. August, dass die englische Regierung das Interesse ihrer Unterthanen in Portugal (vergl. S. 31. 191) ohne Nachdruck verfolge: „On laisse crier les marchands, et les ministres ne s'occupent que de leur propre soutien. Telles sont les malheureuses suites de la faveur et des cabales qui dégradent le gouvernement actuel de l'Angleterre qu'il semble que chaque puissance, fût-elle du dernier ordre, peut l'insulter impunément.“ — [5] Auf den Bericht Maltzans vom 1. verfügt der König am 9. September: „Ce qui m'étonne à l'égard de la conduite de l'administration présente, c'est qu'elle perd maintenant, dans un temps de paix, tout ce qu'elle avait gagné par la guerre, et que l'Angleterre perd toute sa considération dans l'Europe. Mais je conjecture que les différends avec le Portugal (vergl. Anm. 4) donneront l'occasion à bien du bruit, et qu'assurément la nation forcera le ministère à lui complaire.“

sa destination en Russie,[1] vient de passer en France, je n'en suis pas hors de tout soupçon que ce voyage à Compiègne cache quelque commission secrète de la part du sieur Bute, qui voudra s'entendre sous main avec la cour de Versailles et avec le duc de Choiseul.

Nach dem Concept. Federic.

16784. AU LIEUTENANT-COLONEL BARON DE COCCEJI A STOCKHOLM.

Potsdam, 8 septembre 1767.

J'ai vu les dépêches que vous m'avez faites du 21 et du 25 du mois dernier d'août, et suis parfaitement de votre sentiment que dans un pays que la Suède où une partie de la nation ne s'applique qu'à contrecarrer et supplanter l'autre, il est impossible que l'administration puisse être aussi bonne et solide que là où la concorde et l'unanimité règne, et où des gens désintéressés vident les affaires. En attendant vous continuerez à me faire vos rapports sur le train que les choses prennent là où vous êtes.[2]

Nach dem Concept. Federic.

16785. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A BERLIN.

Potsdam, 8 septembre 1767.

J'ai reçu la lettre que vous avez eu la bonté de m'écrire du 7 de ce mois, et je vous prie de vouloir bien m'excuser que je n'y réponds de ma main, les occupations que j'ai trouvées ici après mon retour, ne m'en donnant pas le loisir. En attendant, je suis très charmé que vous ayez été du voyage de Silésie,[3] et il dépendra absolument de votre bon plaisir d'aller à Rheinsberg; je me flatte toutefois que vous voudrez bien avoir la bonté de vous rendre ici le 1er du mois prochain d'octobre, temps auquel le prince d'Orange compte de s'y rendre pour la célébration de son mariage.[4]

Je prends la liberté de vous envoyer du fruit, dans la supposition qu'il est rare à Berlin. Je vous embrasse, mon cher Frère.

Nach der Ausfertigung. Der Zusatz eigenhändig. Federic.

---

[1] Vergl. S. 119 und 191. — [2] Auf den Bericht Coccejis vom 4., dass von Seiten der Behörden nichts geschehe, um die übermässig hohen Preise aller Waaren und Lebensmittel herabzusetzen, verfügt der König am 20. September: „Les gens du Sénat et ceux des autres collèges là-bas ne font à présent que de s'entrecouper la gorge, faute de n'avoir rien de mieux à faire." — [3] Vergl. S. 218. — [4] Vergl. S. 195.

16786. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A MOSCOU.

Potsdam, 8 septembre 1767.

A mon retour de la Silésie j'ai trouvé ici devant moi le rapport que vous m'avez fait du 10 d'août dernier; par le contenu duquel je suis bien aise d'avoir appris en quels termes se trouvent à présent les deux cours, savoir de Russie et de France, par rapport à leur discussion relativement au titre de Majesté.[1] Comme ces cours n'ont actuellement rien à négocier l'une avec l'autre, il est aisément à présumer que de deux côtés elles retireront leurs ministres y résidants et resteront sans connexion entre elles.

Je ne fais que revenir ici de mon voyage de Silésie, où j'ai tâché de recueillir toutes les informations possibles relativement aux Autrichiens. Autant que je puis juger de tout ce que j'en ai appris, la cour de Vienne se tiendra coite et tranquille, tant que l'Impératrice-Reine vivra; mais, dans le cas de l'évènement de sa mort, je ne voudrais pas répondre de rien.

Au reste, vous verrez par l'extrait ci-clos ce que le sieur Witte, maître de poste, me mande par rapport à la prétention que les bureaux de postes de Russie forment, pour qu'il leur doive envoyer ses quittances de l'argent qu'ils lui iront remettre, avant que d'avoir reçu leurs assignations.[2] Comme une telle prétention est contraire à toute usance et ne saurait que donner occasion à bien des incongruités, vous ne manquerez pas d'employer vos soins, quoique d'une façon douce et convenable, et de la manière que le susdit maître de poste le souhaite, à ce que les directions de postes russes en soient mieux endoctrinées et ne forment plus de pareilles demandes, toujours cependant sans que ces directions en soient aigries.

Nach dem Concept. Federic.[3]

---

[1] Der Herzog von Choiseul hatte, wie Solms berichtete, dem Grafen Panin in einem Schreiben auseinandergesetzt, dass es dem Geist der französischen Sprache entgegen sei, „d'employer en écrivant à l'impératrice de Russie le titre d'*impériale* dans l'allocution"; er schlug daher vor, entweder nur in der Ueberschrift „*Impériale*" hinzuzufügen oder das Wort „Majesté" ganz zu vermeiden oder endlich den persönlichen Briefwechsel zwischen den beiderseitigen Herrschern einzustellen (vergl. Bd. XXV, 230). Solms glaubte aus Aeusserungen Panins schliessen zu dürfen: „qu'on ne se départira pas ici de ses prétentions, mais qu'on acceptera plutôt l'interruption d'une correspondance immédiate, et qu'on rappellera le prince Golizyn de Paris." — [2] Witte erhob, nach der vom 9. August datirten Beilage, Bedenken gegen die Forderung der Russen, vor erfolgter Zahlung die Quittungen auszustellen, weil die russischen Anweisungen „à l'ordinaire auf 70 Tagen nach der Datirungszeit erst zahlbar" seien. Um einerseits dem abzuhelfen, andererseits aber die Russen nicht zu verletzen, bat er, den Grafen Solms zu beauftragen, „dass er den russischen Postdirectionen wissend mache, wie mir die Nachsicht bei denen Kassengeldern hart verwiesen sei und sie mich also hinfüro mit der Bezahlung nicht aufhalten möchten". — [3] Am 8. September wiederholt der König den Befehl an Zegelin, „dass Ihr auf alle

16787. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A MOSCOU.

Potsdam, 9 septembre 1767.

J'ai reçu votre dépêche du 17 d'août dernier. Je crois que les nouvelles instructions que le comte Panin va donner au prince Repnin, auront une bonne réussite, mais que le succès en sera d'autant plus sûr, quand on ne procédera pas avec rudesse envers le nouveau parti et le caressera plutôt,[1] ce qui avancera les affaires et coupera également bien des bisbilles.

Au reste, comme je ne connais pas jusqu'à présent les points sur lesquels l'impératrice de Russie veut fonder la réforme des lois et la formation des nouvelles, je serais bien aise que vous employiez vos soins, afin de m'envoyer cette pièce dont vous me dites qu'elle est sortie des mains mêmes de la souveraine,[2] pour que j'en sache profiter.

Nach dem Concept. Federic.

16788. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 9 septembre[3] 1767.

J'ai bien reçu la dépêche que vous m'avez faite du 2 de ce mois; dont j'ai vu avec satisfaction tout ce qu'elle comprend.[4] La conclusion que j'en ai tirée, est qu'on voit bien que presque tout ce qui regarde les affaires publiques, repose assez à la cour où vous êtes, et qu'on n'y négocie guère présentement. Au surplus, dans la stérilité des nouvelles où nous sommes, je ne saurais pas vous en communiquer d'intéressantes, si ce n'est que les affaires en Pologne vont jusqu'ici assez tranquillement.

Nach dem Concept. Federic.

---

und jede Démarches des französischen Hofes bei der Pforte eine sehr genaue Attention haben und Mir davon Eure Berichte erstatten sollet".

[1] Repnin sollte, wie Solms berichtete, angewiesen werden, „d'être sur ses gardes contre les ruses des nouveaux amis en Pologne, afin de ne leur pas faire trop d'avantages, avant qu'ils ne se soient rendus dignes de les mériter par ceux qu'ils feront de leur côté aux Dissidents". — [2] Nach dem Bericht von Solms eine „instruction générale qui a été dressée pour enseigner aux députés les principes et la manière suivant lesquels ils doivent se guider dans leurs délibérations, tant pour la réforme des lois anciennes que pour la formation des nouvelles". Vergl. S. 122. 129 und 187. — [3] Vom 10. September ein Schreiben an die Churfürstin-Wittwe von Sachsen in den Œuvres, Bd. 24, S. 141. — [4] Rohd berichtete über die Feierlichkeiten aus Anlass der officiellen Verlobung der Erzherzogin Josepha (vergl. S. 227), sowie über die bevorstehende Reise Kaiser Josephs, der seine Schwester wahrscheinlich bis nach Neapel begleiten und nicht vor Anfang 1768 zurückkehren werde.

16789. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A COPENHAGUE.

Potsdam, 11 septembre 1767.

Le rapport que vous m'avez fait du 1er de ce mois, m'a été rendu. J'ai tout lieu de m'étonner au sujet de ce que vous me marquez concernant le comte de Görtz, que le Roi témoigne tant de respect pour les Russes en sorte que, quand ceux-ci lui interdisent de se servir, à son gré, d'un de ses colonels, il n'a pas la force d'y agir en contraire.[1] Et voilà ce qui me fait croire que ce soit un Prince faible, qui n'a pas beaucoup de ressources, ainsi que l'on voit bien que le baron de Bernstorff fait en tout ses propres volontés. Tout ceci, cependant, n'est que pour votre seule observation.[2]

Nach dem Concept. Federic.

16790. AU MARÉCHAL DE LA COUR COMTE DE SCHULENBURG A STUTTGART.

Potsdam, 12 septembre 1767.

J'ai reçu le rapport que vous m'avez fait du 29 d'août dernier. L'on en voit bien que le Duc régnant est un homme incorrigible qui a la rage de vouloir ruiner son pays.[3] Mais, grâce aux démarches qu'il a faites déjà pour y parvenir, il en arrivera que, quand ce pays reste dans la désolation où il [l']a déjà mis, par trop d'impôts dont il est chargé, les états ne sauront plus lui en fournir bon gré mal gré eux.

Nach dem Concept. Federic.

16791. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE.

[Potsdam,] 12 [septembre 1767].

Mon cher Frère. Je suis charmé de l'espérance que vous me donnez de vous revoir aux noces de ma nièce.[4] Je ne crois point, mon cher frère, que vous soyez obligé, à cette occasion, de donner une fête, et il me paraît que, si vous lui donnez un dîner et mon frère Ferdinand un souper, c'est plus qu'il n'en faut. D'ailleurs, la belle-

[1] Christian VII. hatte die Ernennung von Görtz (vergl. S. 99) zum „inspecteur et directeur des exercices de la cavalerie", die er zu vollziehen im Begriff stand, rückgängig gemacht, weil Bernstorff ihm vorgestellt hatte: „que cela déplairait aux ministres de Russie, et qu'il ne pouvait pas répondre du succès de la négociation, si le Roi ne voulait pas donner plus d'attention à ce qui leur faisait peine ou plaisir." — [2] Auf den Bericht Borckes vom 5. verfügt der König am 14. September: „Il me paraît assez clair de son contenu que le Roi s'aperçoit assez qu'on le dupe, mais qu'il n'a pas la force de tenir en ordre ses ministres." — [3] Schulenburg berichtete, dass der Herzog neue Auflagen von den Ständen zu erheben beabsichtige. — [4] Vergl. Nr. 16785. Das bezügliche Schreiben des Prinzen liegt nicht vor.

sœur de Prusse se prépare, en qualité de mère, de donner une fête à son gendre, de sorte qu'avec mes fêtes cela remplira tout le temps du son[1] séjour du Prince. Je suis avec la plus parfaite tendresse, mon cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig. Federic.

16792. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 13 septembre 1767.

J'ai reçu votre rapport du 5 de ce mois. Quant à ce que vous m'y apprenez des contradictions continuelles par rapport aux affaires de Pologne et du peu de succès que la plupart des Diétines ont eu,[2] il faut bien que je vous dise que chacun a pu prévoir que toutes les dispositions qu'on y a faites préalablement, ne seraient point solides, ni opéreraient quelque chose de stable.

Mais ce que je souhaiterais ardemment, c'est que les Polonais satisfassent à présent *taliter qualiter* l'impératrice de Russie, pour que les affaires ne dégénérassent pas en troubles ou longues discussions, puisque, sans cela, je suis en peine que tout n'aille pas trop loin.

Au reste, je vous communique par l'extrait ci-clos[3] ce que l'on est venu me rapporter touchant l'insulte qui a été faite à mes officiers et gens commandés pour ramener ici les chevaux de remonte qu'ils ont achetés dans l'Ukraine. Quoiqu'on paraisse vouloir en rejeter l'excès sur les Haydamaks, je soupçonne plutôt qu'il y ait d'autres gens qui ont voulu faire cette algarade; aussi [vous] conformerez-vous aux instructions que je vous fais donner là-dessus par mon ministre, le comte Finckenstein.[4]

Nach dem Concept. Federic.

16793. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Rohd berichtet, Wien 5. September: „Si l'Impératrice-Reine ne peut pas souffrir le masque,[5] l'Empereur, au contraire, le permettra, dès qu'il en sera le maître, et cela fait conjecturer que l'intrigue qui y est cachée, ne lui déplaira pas un jour. Il est trop gêné de ce côté-là à l'heure qu'il est, et dans l'habitude encore de craindre l'Impératrice sa mère; mais s'il lui arrive jamais de franchir cette barrière, la première fois pourrait bien n'être pas la dernière. Quoi qu'il en soit, ce Prince

[1] So. — [2] Vergl. Nr. 16793. — [3] Liegt nicht bei. Nach dem Berichte des Generalmajor von Bülow, Pasewalk 30. August, handelt es sich um einen nächtlichen Ueberfall von Haydamaken auf ein aus der Ukraine zurückkehrendes preussisches Remontecommando auf polnischem Boden. — [4] Weder der Cabinetserlass an Finckenstein noch der Ministerialerlass an Benoît liegen vor. — [5] Rohd hatte vorher erwähnt, dass die Kaiserin das Tragen von Gesichtsmasken bei Maskenfesten verboten habe, „pour être trop favorables aux intrigues".

a montré, depuis qu'il est empereur, avoir de l'élévation dans l'âme, et que son cœur est susceptible d'attachement et de reconnaissance. Le premier paraît dans la générosité avec laquelle il a renvoyé, de son propre mouvement, à la banque de Vienne les 18 millions de billets et de coupons qu'il avait hérités de l'Empereur son père,[1] et dont il était le maître d'en user à son gré, et le second a été mis dans un beau jour par les soins extrêmes qu'il s'est donnés pour l'Impératrice sa mère durant sa dernière maladie,[2] jour et nuit n'ayant pas découché de son antichambre ni craint aucune fatigue et peine, de façon qu'il en avait, à la fin, lui-même l'air accablé."

Potsdam, 13 septembre 1767.

La dépêche que vous m'avez adressée du 5 de ce mois, m'a été rendue. Je vous sais parfaitement gré de tous les détails dont vous m'y avez instruit relativement au personnel de l'Empereur; je suis d'autant plus aise, parceque, en rassemblant ces détails, l'on peut former un jugement sur ce qu'il deviendra à la suite du temps. Comme il est dissimulé,[3] l'on saurait également croire que son assiduité auprès de la Reine sa mère durant la maladie de celle-ci ait été motivée par une tendresse sincère envers elle, qu'aussi qu'il y soit entré de la dissimulation. Mais il en paraît toujours autant qu'il faut qu'il ne soit pas bien hardi, car s'il avait plus de hardiesse, il se serait peu embarrassé de la critique de sa mère concernant l'article de son inclination pour le beau sexe;[4] mais comme, nonobstant cette inclination, il s'en abstient, je crois avoir lieu de conjecturer qu'il sera plus timide et plus précautionné dans ses affaires qu'on le croit actuellement.

Quant aux affaires de Pologne, je veux bien vous apprendre que, selon mes nouvelles,[5] il y a des contradictions continuelles encore dans les circonstances présentes, de sorte que, lorsqu'on dit aujourd'hui qu'elles vont bien, on est obligé de dire demain qu'elles vont mal. Si plusieurs Diétines qui ne sont [pas] éloignées de Varsovie, ont assez bien réussi au gré du prince Repnin, de toutes celles qui sont plus éloignées, et la moitié de celles de Lithuanie il n'y a pas une seule de bonne. A Cracovie tout est fort bien allé, et en Grande-Pologne on est parvenu à y faire accepter les points des instructions qu'on leur avait proposés, mais on a remarqué qu'il s'est rassemblé fort peu de noblesse à toutes les Diétines. Ce doit être de l'idée générale qu'ont presque tous les Polonais, que leurs griefs n'auront pas lieu, et que ce seront uniquement ceux des Dissidents qu'on voudra redresser à la Diète, et voilà ce qui les fait agir de la sorte. Il faudra attendre l'ouverture de cette assemblée pour juger avec précision comme tout cela ira. . .

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Vergl. S. 234. Anm. 1. — [2] Vergl. S. 202. 209. — [3] Vergl. Bd. XXV, 188. 189. 215. 216. — [4] Vergl. S. 223. 227. — [5] Vergl. Nr. 16792.

16794. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE

Potsdam, 14 septembre 1767.

J'ai bien reçu la dépêche que vous m'avez adressée le 8 de ce mois, et veux bien vous témoigner ma satisfaction que j'ai de ce que [vous] avez eu l'attention de m'informer des nouvelles ouvertures que le ministre d'Espagne est venu vous faire.[1] Je ne saurais cependant rien vous dire là-dessus, si ce n'est qu'il faut que j'attende ce que les ministres d'Espagne diront et comment ceux de Portugal se déclareront au projet qu'on leur a envoyé,[2] pour qu'alors je puisse me décider sur ce qu'il y aura à faire ou non avec eux.

Je vous sais gré, au surplus, de l'avertissement que vous m'avez donné touchant le nommé Dumoutiers et de ses vues,[3] avis que je ne laisserai pas tomber.[4]

Nach dem Concept. Federic.

16795. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Maltzan berichtet, London 4. September: „Il paraît que la cour a présentement tourné toutes ses vues sur la prochaine élection du Parlement, et qu'elle emploiera le vert et le sec pour ne faire élire que des gens tout-à-fait dévoués au favori ... Les places, les titres, les pensions, les expectatives, les avancements dans l'armée et dans la marine et nombre d'autres grâces qui ne coûtent rien au Roi, et dont il peut disposer souverainement, lui assurent un succès presque immanquable des susdites vues."

Potsdam, 14 septembre [1767].

Le rapport que vous m'avez fait du 4 de ce mois, m'a été remis. Les anecdotes particulières dont vous m'y avez instruit, me font conjecturer que le comte Bute gagnera encore un parlement par ses menées dans les prochaines élections, et qu'il se soutiendra, tandis que la crise présente continuera, et qu'il n'ose entreprendre rien de contraire aux libertés des Anglais. Mais quand il arrivera que les marchands commenceront à crier par rapport aux brouilleries avec le Portugal,[5] et que de la part de l'administration on ne les soutient pas, il faut croire qu'alors la populace deviendra furieuse et passera à des moyens extrêmes.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Der spanische Gesandte Puente Fuerte hatte Thulemeier von der Mittheilung Grimaldis unterrichtet, „qu'il lui expédierait incessamment par la voie de l'ambassadeur d'Espagne à Paris (Fuentes) le contre-projet du traité en question" (vergl. Nr. 16476). — [2] Vergl. Nr. 16732 und 16757. — [3] Thulemeier berichtete im Postscriptum, dass ein Franzose, namens Dumoutiers, der in Russland eine Batistfabrik anzulegen plane, die erforderlichen Arbeiter in Preussen anwerben und zu dem Zweck nach Berlin kommen wolle. — [4] Am 14. September wird der Generallieutenant von Ramin angewiesen, Dumoutiers bei seiner Ankunft festzunehmen. — [5] Vergl. S. 234.

16796. A LA REINE DE SUÈDE A SWARTSJŒ.

[Potsdam,] 14 septembre 1767.

Ma très chère Sœur. C'est sur les assurances que le comte Bohlen [1] m'a données, que je prends, ma chère sœur, la liberté de vous envoyer quelques pêches de mon jardin; il dit que vous les aimez, il dit qu'il vous les fera parvenir bien conditionnées, pour moi, je le souhaite, cependant j'appréhende que la longueur du trajet ne nuise à leur maturité. Vous n'envisagerez en ceci, ma chère sœur, que l'amitié du vieux frère; je désirerais de vous être utile, et, faute de choses qui surpassent mes forces, je saisis les petites occasions pour vous faire souvenir de moi.

Nous allons faire des noces, [2] cependant cette célébrité ne consumera que dix jours, en comptant de l'arrivée au départ du prince d'Orange. Ma vieille physionomie figurera en public, mais un oncle n'est qu'une *comparsa* assez inutile à de pareilles noces, l'amour seul y devrait présider; c'est sous ses auspices que devraient se former de tels liens, mais qu'est-ce que l'amour en ce siècle? Une fantaisie passagère, le goût d'un moment qui vieillit pendant la bénédiction nuptiale, et qui est octogénaire le lendemain des noces; Messieurs les princes surtout traitent cet engagement en bagatelle, leur femme est regardée plutôt comme un meuble de famille ou comme un premier domestique que leur dignité veut qu'ils entretiennent, que comme la compagne fidèle de leur bonne et mauvaise fortune ou comme l'unique objet pour lequel ils prodiguent leur amour. Voilà une digression fort inutile, car, ma chère sœur, dans ce siècle-ci c'est la même chose dans tous les pays, et vous voyez sûrement à Stockholm ce qui se voit à Berlin, à Paris et à Rome; mais ce que vous ne trouvez pas en Suède, c'est un frère qui vous aime avec autant de tendresse et d'attachement que, ma très chère Sœur, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

16797. A LA PRINCESSE WILHELMINE DE PRUSSE A BERLIN.

[Potsdam,] 15 sept[embre 1767].

Ma chère Enfant. Vous avez perdu votre père, mon devoir est de vous en tenir lieu; joignez à cela l'inclination que me donne pour vous votre bon naturel, et vous ne devez plus vous étonner que je remplisse la place de celui qui vous a donné le jour. Vous me trouver[ez] en toutes les occasions le même, prêt à vous rendre tous les bons offices dont je puis être capable, et votre dernière ressource pour les conseils et les secours dont vous pourrez avoir besoin. Toutefois je

[1] Vergl. S. 65. 66. — [2] Vergl. Nr. 16791.

fais des vœux et j'espère que vous ne serez pas réduite par la fortune à en venir là. Je vous embrasse, mon cher Enfant, et suis bien tendrement votre fidèle oncle

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv im Haag. Eigenhändig.

16798. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 16 septembre 1767.

J'ai reçu votre rapport du 9 de ce mois. Quant au prochain voyage de l'Empereur,[1] je suis bien de votre sentiment que ce serait une mauvaise chicane que de vouloir faire de la part du vicariat une querelle à la cour de Vienne à l'occasion de ce voyage,[2] qui d'ailleurs sera de courte durée, ainsi que je crois que, quand même la cour palatine voudrait faire valoir ses droits dans le cas présent, elle n'y gagnerait rien et ne disposerait jamais celle de Saxe à faire cause commune avec elle.[3]

Au reste, ce que l'on peut juger de ce voyage, c'est que pendant l'absence de l'Empereur il ne s'agira guère des affaires importantes à la cour de Vienne.

Federic.[4]

Nach dem Concept.

16799. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 16 septembre 1767.

Le rapport que vous m'avez fait du 9 de ce mois, m'a été rendu. Parmi les différentes nouvelles qu'il contient, je trouve l'article le plus important ce que vous me marquez au sujet des vues de la cour de Varsovie à profiter de l'intervalle d'une limitation de la Diète, si elle aura lieu, à faire quelque établissement qui pourrait un jour devenir préjudiciable à la liberté de la République, à quel sujet il vous paraît qu'on prépare déjà de loin le prince Repnin, afin de donner les mains

[1] Nach Italien, vergl. S. 237. — [2] Nach der Goldenen Bulle sollte bei Abwesenheit des Kaisers ausserhalb des Reiches ein Reichsverweser eingesetzt werden. — [3] Rohd berichtete: „On croit que la cour palatine, à qui est le tour présentement de vicariat, ne s'en soucie pas dans cette occasion dont la durée sera si courte; mais, indépendamment de cela, il y a lieu de croire que la maison de Saxe, si liée aujourd'hui avec celle de l'Autriche, ne ferait pas à ce sujet cause commune avec l'électeur palatin, quand même celui-ci voudrait se présenter en qualité de vicaire." — [4] Auf dem „für die Cabinetsvorträge" vom 16. September angefertigten „Extract" aus dem Bericht des Obersten von Luck (vergl. S. 144), „dass die österreichischen Regimenter, so bisher in Böhmen und Mähren in kleinen Corps campiret, zu Anfang dieses Monats September ihre Garnisons bezogen haben", und dass er nach Eingang weiterer Nachrichten über ihre Lagerübungen berichten werde, findet sich der eigenhändige Randvermerk des Königs: „Sehr gut."

à quelque chose de pareil.[1] C'est donc en conséquence que ma volonté est que vous devez tâcher de prévenir convenablement le prince Repnin du danger que la Russie en courra, quand elle conniverait ou permettrait que l'autorité royale de Pologne fût trop étendue, d'autant que la Russie aurait tôt ou tard lieu de le regretter. Vous ne manquerez pas de vous y conformer et de m'avertir ensuite de l'impression que ces insinuations de votre part ont faite sur le susdit ambassadeur.

Nach dem Concept. Federic.

16800. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A MOSCOU.

Potsdam, 17 septembre 1767.

La dépêche que vous m'avez adressée du 24 d'août dernier, m'a été fidèlement remise. Pour ce qui regarde les affaires de Pologne, je ne saurais vous dissimuler qu'à ce que mes lettres de Varsovie m'en apprennent, elles continuent d'être un chaos où personne ne peut voir clair encore. Je me réfère sur cela à ce que mon ministère vous en a marqué de détails dans sa dépêche de l'ordinaire dernier.[2] Cette confusion continue, de sorte que[3] le prince Repnin, malgré ses efforts pour que ces affaires soient terminées le plus tôt possible à la Diète prochaine, se doute cependant de la possibilité que cela se fasse à une Diète de quinze jours, et qu'en conséquence il croit se voir obligé de faire limiter cette Diète, après qu'elle aurait nommé une députation avec le plein pouvoir de traiter avec les Dissidents et d'arranger les autres affaires dont il sera question. Je suspends ici mon jugement là-dessus, mais ce que je trouve le plus nécessaire de vous communiquer, c'est que l'on m'avertit[4] qu'il y ait tout lieu de soupçonner que, si cette limitation de la Diète prendra consistance, la cour de Varsovie n'emploie cet intervalle à faire quelque établissement qui pourrait un jour devenir le fondement d'une grandeur éventuelle de la Pologne, en quoi cette cour croyait pouvoir d'autant plutôt réussir, si elle savait gagner de loin sur le prince Repnin à donner les mains à quelque chose de pareil, en reconnaissance de la facilité que la cour susdite témoigne à présent pour faire réussir l'affaire des Dissidents. Voilà ce que je vous dis pour votre direction seule; ma volonté est cependant que vous devez avertir d'une façon convenable le comte de Panin de ces vues

[1] Vergl. Nr. 16800. — [2] Durch Ministerialerlass vom 15. war Solms, auf Grund des Berichtes Benoîts vom 5. September (vergl. Nr. 16792 und 16793), von dem ungünstigen Ausfall der Wahlen auf den Landtagen, von welchen sich der Adel fast ganz ferngehalten habe, und von den ganz unsicheren Aussichten auf den Erfolg des bevorstehenden Reichstages unterrichtet worden. — [3] Das folgende nach dem Berichte Benoîts, Warschau 5. September. — [4] Bericht Benoîts, Warschau 9. September, vergl. Nr. 16799.

et idées du roi de Pologne, afin qu'on ne les favorise pas trop de la part de la Russie, parceque, si l'on permettait à présent que ce Roi augmentât trop son autorité, la Russie ne saurait pas ensuite arrêter ce Prince d'aller plus loin, auquel il n'a pas tenu d'attirer déjà dans le jeu les Autrichiens, quand ceux-ci auraient trouvé à propos d'en être de la partie.

P. S.

Aussi vous sais-je parfaitement gré de l'attention que vous avez eue à m'informer d'une manière circonstanciée dans le postscript de votre dépêche alléguée de tout ce qui est arrivé, quand les députés de la législation ont demandé solennellement à l'Impératrice de vouloir bien agréer les surnoms de *Grande*, de *Sage* et de *Mère de la Patrie*. La réponse qu'elle leur a déclarée là-dessus,[1] m'a ravi d'admiration pour elle. C'est une des plus belles actions de son règne et une marque éclatante de sa grande magnanimité, qui surpasse tout ce que l'on a dû attendre d'une souveraine la plus accomplie et dont la sagacité prouvée en cette occasion servira d'admiration à la postérité la plus reculée. D'ailleurs, ses sujets ne pourraient jamais lui témoigner assez de reconnaissance de tous soins qu'elle prend pour les rendre heureux à tous égards.

Nach dem Concept. Federic.

16801. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A COPENHAGUE.

Potsdam, 19 septembre 1767.

J'ai reçu votre rapport du 12 de ce mois, et les nouvelles qu'il comprend, me confirment dans l'opinion où je suis qu'il ne manque rien au roi de Danemark pour bien arranger ses affaires qu'un peu plus de fermeté.[2]

Quant à l'affaire de la liberté des paysans, au sujet de laquelle vous me marquez que ce Prince soit toujours passionné,[3] je veux bien

[1] Solms berichtete, dass die Kaiserin der Abordnung, welche ihr in feierlicher Audienz den Dank der Nation für die Berufung der Gesetzescommission (vergl. S. 122) aussprach und sie bat, die im Text genannten Beinamen anzunehmen, geantwortet habe: „Comme vous témoignez désirer que j'accepte des titres que vous voulez me donner, je suis bien aise de vous dire premièrement: que pour celui de *Grande* je laisserai au temps et à la postérité d'en juger impartialement. En second lieu, à l'égard de celui de *Sage*, je ne saurais aucunement l'accepter, puisque ce n'est qu'à Dieu seul que ce nom appartient, et pour ce qui est troisièmement de celui de *Mère de la Patrie*, je regarde comme un devoir de mon état de chérir les sujets que Dieu m'a confiés, et me voir aimée d'eux sera seul ce que je désire." — [2] Auf Borckes Berichte vom 15. und 19. verfügt der König am 26. September: „Par tout ce que vous m'y relatez des intrigues des ministres du roi de Danemark, je m'aperçois bien [qu']ils se jouent de lui." Vergl. Nr. 16789. — [3] Borcke berichtete, dass Christian VII. eine Verordnung ergehen lassen wolle, „pour donner la liberté

vous faire remarquer qu'autant que je me souviens, ces gens-là n'ont pas été esclaves de leurs seigneurs terriens jadis et dans les vieux temps, et que j'ignore ainsi depuis quand et comment ces derniers ont usurpé, dans ce pays-là, le droit de propriété sur les paysans.

Nach dem Concept. Federic.

16802. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A RHEINSBERG.

[Potsdam,] 20 septembre 1767.

Mon cher Frère. Je serais bien embarrassé de vous dire, mon cher frère, quel jour je pourrai avoir le plaisir de dîner chez vous,[1] car nous nous arrangerons sur le temps que le Stathouder pourra s'arrêter ici, et l'on dit que ce ne sera que huit ou dix jours, dès qu'il sera arrivé.[2] Je ne manquerai pas de vous en avertir; à vue de pays cela pourra être le 7, le 8 ou le 9 d'octobre. J'ai fini à présent tous mes préparatifs pour les noces, de sorte qu'il ne manque que le sacrificateur pour immoler la victime. Je souhaite que vous jouissiez bien à votre aise des délices de la campagne, et que votre santé soit inaltérable. Étant avec le plus tendre attachement, mon cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig. Federic.

16803. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 20 septembre 1767.

Vos rapports du 8 et du 11 de ce mois m'ont été rendus à la fois. Ce que j'en ai vu touchant le sujet qu'on cherche, dévou[é] entièrement aux volontés du favori, pour remplacer le poste de chancelier de l'échiquier qui vient de vaquer par le décès du sieur Charles Townshend,[3] me montre assez que le favori veut se rendre le maître des fonds de l'échiquier, afin de se former une forte partie parmi ceux qui font les fonctions sous lui. Mais, dans le cas que la nouvelle d'un évènement prétendu arrivé à la Havane, qu'on saurait regarder comme une insulte faite au pavillon anglais,[4] se vérifiera, alors

à tous ses sujets et mettre sur un pied fixe et invariable les droits que les seigneurs terriens peuvent exercer sur les colons de leurs terres".

1 Prinz Heinrich hatte am 15. September dem Könige die Hoffnung ausgesprochen, „que vous daignerez dîner chez moi, lorsque le Stathouder y sera". — 2 Vergl. S. 242. — 3 Am 4. September. Vergl. S. 229. Maltzan hatte am 11. September über die Männer berichtet, die als Townshends Nachfolger genannt wurden. — 4 Nach Maltzans Bericht vom 8. September war eine englische, vom Sturm nach Havana verschlagene Fregatte, welche im Hafen Zuflucht suchte, von den Spaniern beschossen worden, unter dem Vorgeben, dass auf Befehl des Königs kein fremdes Schiff in den Hafen gelassen werden dürfe; eine zweite Fregatte, welche darauf von dem spanischen Gouverneur Aufklärung fordern sollte, habe das gleiche Geschick erfahren.

je crois que la nation s'en trouvera si irritée que le favori avec ses créatures ne sauront plus l'arrêter. En attendant, il est bien à comprendre que son intérêt demande de conserver la paix, parceque, sans cela, son influence en souffrirait. Observez, au surplus, qu'un des points par lesquels ces gens-là se rendent si odieuses aux autres nations, est leurs manigances sans fin pour vouloir exclure toutes celles-ci du commerce; moi-même, j'ai des raisons à m'en plaindre. Sur quoi, on trouve assez singulier que, dans leur intérieur, ils ne font que de perpétuer les cabales entre eux, et que, dans le dehors, ils agissent pour s'attirer l'inimitié de tout le monde.

Dem Gesandten werden 8 Guineen zum Ankauf der Gesammtausgabe der Werke von Inigo Jones[1] angewiesen.

Nach dem Concept. Federic.

16804. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 20 septembre 1767.

Je viens de recevoir votre relation du 15 de ce mois. Quant à la nouvelle des actes d'hostilité commis par les Espagnols à la Havane contre le pavillon anglais,[2] j'ai lieu de croire que, quand même cette nouvelle, douteuse encore, se confirmera, le ministère anglais ne prendra pas l'affaire bien haut, de sorte qu'il y a toute apparence que, n'étant occupée que de ses cabales intérieures, la nation perdra tout le crédit qu'elle eut gagné pendant la dernière guerre.

Au reste, employez vos soins à pouvoir m'informer exactement [de] ce que ce sont que les mouvements que les troupes françaises, qui ont été assemblées en dernier lieu à Compiègne, ont faits.

Nach dem Concept. Federic.

16805. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 20 septembre 1767.

J'ai bien reçu la relation que vous m'avez adressée le 12 de ce mois. J'en ai vu ce que vous m'y avez appris de la distinction peu commune qu'on fait à la cour où vous vous trouvez, entre les ambassadeurs et les ministres étrangers du second rang;[3] distinction qui ne laisse pas de m'étonner, mais au sujet de laquelle et pour mettre cela sur un autre pied plus convenable, je crois ne pas connaître un meilleur moyen sinon que les puissances qui y ont des ministres résidants du

[1] Vergl. S. 194. — [2] Vergl. Nr. 16803. — [3] Bei Anweisung der Plätze in den Theatervorstellungen, welche zur Feier der Verlobung der Erzherzogin Josepha (vergl. S. 237) stattfanden. Vergl. Nr. 16806.

second ordre, s'accordent à faire faire ensemble des représentations contre un tel abus; sur quoi j'attends votre avis.

Nach dem Concept. Federic.[1]

16806. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A MOSCOU.

Potsdam, 20 septembre 1767.

J'ai bien reçu la dépêche que vous m'avez faite du 27 d'août dernier. Pour vous répondre à ce [que] vous m'y avez relaté des recherches que le sieur Weickmann, secrétaire de la ville de Danzig, vous a faites pour intercéder auprès de moi pour sa ville dans l'affaire du manifeste publié du magistrat contre mes enrôlements,[2] je vous dirai qu'il faut que vous ayez oublié que je ne vous ai accrédité qu'à la cour de Russie seule et non pas à la ville ou magistrat de Danzig. Vous êtes assez informé des droits pourquoi cette ville ne peut pas me refuser les enrôlements, et ce qu'on prétend de dire relativement aux enrôlements par mes officiers des fils bourgeois et citoyens considérés de la ville,[3] ce ne sont que des contes tout purs, controuvés par le parti saxon et fomentés par les intrigues de ceux-ci.[4] Enfin, vous saurez que, malgré vos sollicitations, je ne me départirai en rien de mes droits, et que le moyen le plus sûr dont je saurais aviser au magistrat de Danzig, c'est qu'il révoque son susdit manifeste et remette ces choses sur le pied où elles ont été antérieurement.

Au reste, j'ai bien voulu vous informer de ce que mes lettres de Vienne[5] m'ont appris, concernant les distinctions singulières qu'on y a faites à l'occasion des fêtes que la cour a données en dernier lieu relativement aux fiançailles de l'archiduchesse Josèphe avec le roi de Naples, en entassant ces distinctions sur les ambassadeurs des cours étrangères et en les négligeant à l'égard des ministres du second rang qui s'y trouvent, de sorte qu'on en fait trop aux uns et trop peu aux autres. Je n'entrerai pas ici dans tous les détails de ce qui s'est passé par rapport à ces distinctions, laissant le soin à mon ministère de vous en informer. Mais comme le ministre de Russie, le prince Golizyn, s'est trouvé si choqué de ces différences de distinction qu'il a donné suffisamment à entendre que les seuls ambassadeurs emportaient toute l'attention là-bas aux dépens des autres ministres étrangers, et qu'on pouvait compter que le prince de Lobkowitz ne serait pas mieux traité à Pétersbourg, je ne doute pas qu'il n'en ait déjà fait son rapport au

[1] Am 20. September schreibt der König an Zegelin: „Im übrigen gehen jetzo die Sachen in Polen in einem ziemlich guten Train und wenigstens dergestalt, dass bis dato sie keinen Lärm noch Ombrage zu Konstantinopel machen können." — [2] Vergl. Nr. 16768. — [3] Weickmann bat, sie bei der Werbung zu schonen. — [4] Vergl. S. 225. — [5] Vergl. Nr. 16805.

comte Panin, que vous sonderez ainsi convenablement pour savoir de lui si la cour de Russie veut passer là-dessus ou si elle aimera de faire cause commune avec nous pour faire des représentations convenables contre de pareils procédés. J'attends le rapport que vous me ferez à ce sujet.

Federic.

De quoi vous avisez-vous de faire l'avocat des Danzicois, lorsqu'ils agissent immédiatement contre tous les traités qu'ils ont avec cet État?

Nach dem Concept; der eigenhändige Zusatz nach der im übrigen chiffrirten Ausfertigung.

16807. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 23 septembre 1767.

J'ai bien reçu votre rapport du 16 de ce mois. Quoique je sois bien aise que vous m'ayez rendu compte de ce que le comte Lacy est revenu vous dire concernant l'échange des sujets en arrière encore,[1] qu'il voudrait rendre particulier, je vous dirai néanmoins que je ne veux pas entrer en sa proposition, par la raison que ma prétention d'un échange sans exception se fonde sur la disposition d'un article exprès stipulé dans le traité de paix, et que conséquemment, si j'entrais dans de nouvelles explications et conventions pour rendre cet échange particulier, je perdrais la force de mon droit, assuré dans un traité solennel. Voilà aussi pourquoi je ne saurais pas m'en départir, ainsi que vous direz audit comte Lacy qu'il s'agissait là-dessus d'une affaire réglée par le traité de paix, et que, de sorte, il tiendrait seulement à sa cour, si elle voudra remplir ou non ses engagements pris là-dessus en vertu de ce traité. A quels termes vous devez aussi rester sur cette affaire.

Au surplus, je n'envie pas à l'Empereur ce que vous me marquez de son occupation favorite vis-à-vis des chevaux et des haras.[2]

Nach dem Concept.

Federic.

16808. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 23 septembre 1767.

Le rapport que vous m'avez fait du 16 de ce mois, m'a été fidèlement rendu. Vous avez bien fait et je l'approuve parfaitement que vous avez écrit d'abord à mon ministre, le comte Solms à Moscou, pour l'avertir de tout ce qui regarde le concert qui vous paraît être entièrement arrangé entre le roi de Pologne et le prince Repnin, et dont, à ce que vous en sentez, les Confédérés seront vraisemblablement

[1] Vergl. Nr. 16516. — [2] Rohd berichtete, dass der Kaiser sich mit der Anlegung eines neuen Gestütes beschäftige, und zwar, wie ihm mitgetheilt sei, aus persönlicher Liebhaberei.

les dupes.[1] Aussi viens-je d'instruire mon susdit ministre qu'il doive prêter attention sur de pareils avis que vous lui donnez, et quand il sera informé par vous de ces sortes d'arrangements nuisibles, ne pas manquer d'en démontrer convenablement au comte Panin les suites dangereuses qui en sauront résulter.[2]

En attendant, je ne saurais me passer de vous faire remarquer que je ne vois pas jusqu'à présent que l'impératrice de Russie ait lieu d'être satisfaite du comportement du roi de Pologne envers elle, pour lui accorder des complaisances aux dépens de l'intérêt politique de son empire.[3]

Il n'est pas douteux que l'affaire des Dissidents donnera lieu à bien des mouvements, mais, à ce que j'en crois, il n'en reviendra rien de stable ni de solide, bien entendu que, quand un jour les troupes russes seront sorties de la Pologne, tout ce que l'on aura réglé audit sujet, s'écroulera; car ni la cour de Russie ni quelque autre puissance que ce soit, saura compter sur les engagements des Polonais, vu que la nation est connue pour être ingrate et légère.

Nach dem Concept. Federic.[4]

16809. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A MOSCOU.

Potsdam, 24 septembre 1767.

L'ordinaire d'hier ne m'a pas apporté aucun rapport de vous. En attendant, je n'ai pas voulu laisser passer celle qui part d'ici, sans vous communiquer ce que mon ministre à Varsovie, le sieur Benoît, vient de me relater concernant la situation actuelle des affaires de Pologne[5] où la confusion continue de la sorte que mes dernières dépêches vous l'ont déjà appris.[6]

Mais ce dont il s'agit principalement dans sa relation, c'est ce concert qui lui paraît être entièrement arrangé entre le roi de Pologne et le prince Repnin, et auquel sujet les Confédérés en seront dupés. Selon lui et autant qu'il en a su tirer du prince Repnin, il s'agit, dans ce projet, de l'érection d'un Conseil perpétuel[7] qui établisse l'ordre dans

[1] Vergl. Nr. 16809. — [2] Vergl. Nr. 16809. — [3] Benoît hatte, im Hinblick auf das zwischen König Stanislaus und Repnin anscheinend völlig hergestellte Einvernehmen, bemerkt: „Cette complaisance en exige une autre, et je crains que l'impératrice de Russie ne la lui accorde aux dépens de l'intérêt politique de son empire." — [4] Auf den (nicht vorliegenden) Bericht vom 19. „wegen des Grafen von Szembeck" bescheidet der König Seydlitz am 23. September: „dass Mir an demselben vor jetzo nicht viel gelegen sein kann. Meine Absicht gehet hauptsächlich dahin, dass er bei etwa entstehendem Krieg uns in Polen nützlich zu sein und Rekruten zu schaffen suchen soll; vielleicht dass er schon jetzo dergleichen zu engagiren Gelegenheit weiss." — [5] Vergl. Nr. 16808. — [6] Vergl. Nr. 16800. — [7] Vergl. Bd. XXV, 363.

le royaume, sans changer la forme du gouvernement, projet, à ce qu'il dit, d'ancienne date et la même chose que ce qu'autrefois les Czartoryski eurent proposé au comte Panin dans leur réponse lui faite à peu près au commencement de l'année présente, mais qui serait entièrement nuisible et pourrait mener loin, vu qu'un tel Conseil, composé des créatures de la cour, opprimerait totalement les patriotes; qu'on y préparerait d'ailleurs des choses innocentes en elles, mais qui deviendraient des batteries prêtes à faire jouer, dès que les circonstances seraient favorables aux Polonais pour se rendre puissants et secouer le joug de leurs voisins; une guerre qui occuperait la Russie d'un côté et la Prusse de l'autre, serait le signal pour exécuter dans un moment ce qu'ils auraient arrangé et projeté de longue main dans un pareil Conseil.

Il continue à me marquer que, pour ne pas rompre en visière au prince Repnin, il s'était contenté de lui faire observer qu'un pareil établissement pourrait donner lieu à de terribles abus; mais que cet ambassadeur ne lui en avait plus parlé depuis, de sorte qu'il voie bien qu'on se méfie entièrement de lui sur de pareilles affaires, et qu'on prend tout le soin imaginable pour lui cacher ces sortes de projets.

Comme il finit par me marquer qu'il vous a écrit directement sur ce que dessus, ma volonté est que vous devez prendre l'attention qu'il faut, sur ces avis, afin d'en faire convenablement votre usage et vos représentations là-dessus au comte de Panin, conformément à mes intentions que je vous [ai] déjà fait connaître par mes dépêches antérieures sur ce sujet.[1]

Nach dem Concept. Federic.

16810.* AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 24 septembre 1767.

J'ai vu le rapport que vous m'avez fait le [15] de ce mois; qui ne fournissant guère des matières à y répondre, je me retranche aujourd'hui de vous dire que, quant au voyage [que] l'Empereur va faire en Italie, si mes avis accusent juste, ce ne sera autre Princesse qu'il épousera, que celle de Savoie.[2] Ce que pourtant je ne saurais pas encore [donner] pour une nouvelle sûre et certaine.

Pour ce qui regarde la demande que vous me faites au sujet du secrétaire Kœpken,[3] il faut que vous sachiez que les appointements de ces secrétaires sont fixes, que les antécesseurs du vôtre n'ont pas eu des pensions plus fortes que celle dont il jouit, et qu'au surplus il convient que ces secrétaires s'arrangent de sorte que leur dépense se règle

[1] Vergl. Nr. 16800. — [2] Vergl. Nr. 16765. — [3] Maltzan bat für Köpken um eine Gehaltserhöhung zur Bezahlung seiner Schulden.

sur leur revenu; ce qui leur est d'autant plus aisé de pratiquer qu'ils n'ont nullement besoin de figurer.

Nach dem Concept. Federic.

16811. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 24 septembre 1767.

Le rapport que vous m'avez fait le 18 de ce mois, m'a été remis; qui ne me fournit pourtant pas des objets qui exigent ma réponse, si ce n'est que je suis un peu étonné sur ce que vous me mandez du comte Bentinck [1] et de ce que son crédit ait considérablement diminué, lui qui cependant autrefois a beaucoup coopéré à ce que le père du Prince-Stathouder fut rétabli dans le Stathoudérat. [2]

Au surplus, marquez-moi ce que l'on dit en France sur le voyage que l'Empereur va faire en Italie; [3] ce que vous saurez apparemment apprendre du ministre de France [4] là où vous êtes.

Nach dem Concept. Federic.

16812. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Finckenstein berichtet, Berlin 24. September: „Le ministre d'État de Horst m'ayant requis [5] pendant le voyage de Votre Majesté en Silésie d'écrire suivant Ses ordres au duc de Choiseul pour lui recommander le comte de Barberin dans les affaires de commerce dont il est chargé de Sa part à Paris, ainsi que pour demander pour lui la permission de porter la clef de chambellan dont Votre Majesté a daigné le décorer, [6] le duc de Choiseul vient de me répondre... Il paraît, au reste, par

[1] Graf William Bentinck (danach ist Bd. XXV, 366 zu verbessern). — [2] Das Statthalteramt war 1747 in den fünf Provinzen der Republik, in denen es nach Wilhelms III. Tode unbesetzt geblieben war, zu Gunsten Wilhelms IV. wiederhergestellt worden, vergl. Bd. V, 577. — [3] Vergl. S. 251. — [4] Marquis Breteuil, der bisherige Botschafter in Stockholm, als Nachfolger des Januar 1767 gestorbenen Marquis Havrincour. — [5] Schreiben von Horst an Finckenstein, Berlin 11. August. — [6] Graf Barberin (vergl. Bd. XXV, 365. 387) war nach längerem Aufenthalte in Potsdam Juli 1767 nach Paris zurückgekehrt, mit dem Auftrag, die Errichtung einer ostasiatischen Handelscompagnie zu Stande zu bringen, vergl. Ring, Asiatische Handlungscompagnien Friedrichs des Grossen (Berlin, 1890), S. 210—213. Durch Cabinetserlass vom 26. Juni hatte ihm der König den Kammerherrntitel verliehen. Das Schreiben Finckensteins an Choiseul, Berlin 11. August, lautet: „Le Roi ayant jugé à propos de charger M. le comte de Barberin de diverses opérations de commerce qui ne sauraient être désagréables à la cour de France, j'ai ordre de le recommander aux bontés de Votre Excellence. Sa Majesté se flatte que le ministère de Sa Majesté Très-Chrétienne et en particulier Votre Excellence voudra bien honorer M. de Barberin de Sa protection et lui accorder les facilités nécessaires pour l'exécution des ordres qui lui ont été donnés. Votre Excellence peut être persuadée de l'empressement avec lequel on profitera ici de toutes les occasions qui se présenteront d'obliger

le contenu de la lettre de ce ministre qu'il n'est pas trop favorablement prévenu en faveur du comte Barberin, ainsi que Votre Majesté en jugera par l'original ci-joint que j'ai cru devoir joindre à ce très-humble rapport."

* * *

Choiseul an Finckenstein, Versailles 13. September: „Le Roi, à qui j'ai rendu compte de la lettre de Votre Excellence du 11 août que M. le comte de Barberin m'a remise, m'a chargé de répondre à Votre Excellence que, lorsque ledit comte de Barberin aura communiqué ses projets de commerce, Sa Majesté contribuera, autant qu'il sera en elle, à leur exécution; mais je dois dire à Votre Excellence que, par la connaissance ancienne que nous avons du personnel du comte de Barberin, il est bien à craindre qu'il n'en ait imposé à Berlin par des suppositions illusoires. C'est pour le bien de Sa Majesté Prussienne que je fais cette réflexion à Votre Excellence, car de ce côté-ci il trouvera toute protection dans les opérations de commerce qu'il veut entreprendre, si elles ne sont pas contraires aux lois du royaume. Quant à la clef de chambellan, dont Sa Majesté Prussienne a honoré le comte Barberin, le Roi a permis qu'il portât en France cette décoration si flatteuse pour lui."

Potsdam, 25 septembre 1767.

Je vous renvoie ci-clos la lettre du duc de Choiseul qu'il vous a faite en réponse à celle que vous lui aviez écrite touchant le comte Barberin, et dont j'ai lieu d'être assez content, mais au sujet de laquelle ma volonté est que vous la communiquiez encore au ministre d'État de Horst.

Nach der Ausfertigung. Federic.

16813. AU LIEUTENANT-COLONEL BARON DE COCCEJI A STOCKHOLM.

Potsdam, 26 septembre 1767.

J'ai vu ce que vous m'avez marqué, dans votre rapport du 11 de ce mois, concernant le haussement du change qui vient d'arriver en Suède. A quoi je ne saurais point vous dissimuler que je n'entends pas tout-à-fait ce que vous me dites par rapport à ce rehaussement;[1] car un agio de 50 pour-cent ferait la moitié de la somme principale, ce qui serait un agio énorme lequel n'a pas existé jusqu'à présent dans le monde. Pour ainsi me rendre plus clair ceci, ma volonté est que vous devez m'expliquer tout intelligiblement le vrai état et les circonstances de ces affaires.

Nach dem Concept. Federic.

Sa cour dans les personnes auxquelles Elle daignera S'intéresser." Zum Schluss sucht Finckenstein die Erlaubniss für Barberin nach, den Kammerherrntitel in Frankreich zu führen.

[1] Der Wechselkurs war auf 42 angelangt; die indische Compagnie, welche bei ihren Verkäufen Wechselbriefe zum Kurse von 50 erhalten sollte, hatte darauf bei dem Senat durchgesetzt, dass der Kurs derselben ebenfalls auf 42 festgesetzt wurde.

16814. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 27 septembre 1767.

J'ai reçu le rapport que vous m'avez adressé du 22 de ce mois. Quant à ce qui regarde les nouvelles y comprises concernant les nouveaux différends entre les Anglais et les Espagnols,[1] je veux bien vous dire que je crois que, si ces bisbilles — joignez-y encore celles avec les Portugais — continueront à faire du bruit en Angleterre, il en arrivera peut-être que le peuple en éclatera et forcera le ministère britannique à entrer en guerre contre ces gens-là. Quand ce cas venait à exister, ce ne serait pas le premier exemple d'une pareille guerre, [en tant] que celle que l'Angleterre commença l'an 1738 contre l'Espagne, ne se fit que purement à l'instigation du peuple. Mais ce qu'au surplus je voudrais bien savoir, c'est de quelle façon les Français pensent sur toutes ces brouilleries des Anglais; ainsi que je serais bien aise que vous sussiez, s'il y aura moyen, vous instruire là-dessus auprès du ministre de France à La Haye, afin de pouvoir ensuite m'en informer.

Nach dem Concept.

Federic.

16815. AU PALATIN DE KIOVIE COMTE DE POTOCKI.

Potocki schreibt, 6. September:[2] „Nous sommes sur le bord d'un dangereux précipice. On nous a ordonné de faire la Confédération, et, étant faite, elle n'est pas libre ni à agir ni à écrire, selon que la nécessité de la situation présente le demande. Dans les universaux et les instructions du Roi il n'y a aucune mention du rétablissement des lois. Aux Diétines des palatinats[3] on donne des instructions faites. On force à choisir pour nonces les personnes qui, étant opposées à la Confédération, n'y voulaient point entrer, et qui aux Diètes passées avaient composé et soutenu les constitutions contraires à la liberté et à l'égalité.

Les Diétines se font sous les armes. On arrête la noblesse, on la menace de perte et de ruine; on donne des arrêts à des personnes dans leurs propres maisons pour les empêcher d'aller aux Diétines et de s'y faire nonces; on saisit leur bien, on ôte entièrement la liberté de conseil, en favorisant les oppresseurs.

Sire, ayez compassion sur nous et, par la pitié et générosité royale, fournissez-nous quelque moyen à faire du bien à la patrie, conformément à la volonté et la déclaration de notre protectrice et votre alliée. Faites lui savoir ce qui se passe; nous croyons et sommes presque certains qu'elle n'en est pas informée avec toutes les circonstances.

Après la Confédération et la Diète tellement finies, nous sommes écrasés et perdus infailliblement. Sauvez d'une perte évidente la Pologne et les personnes qui vous étaient toujours le plus fidèlement attachées, et qui vous resteront dévouées pendant toute leur vie avec une reconnaissance éternelle et le plus profond respect."

[1] Thulemeier erwähnte ausser der Beschiessung der englischen Fregatten bei Havana (vergl. Nr. 16803) noch Klagen, welche die an der Hondurasbai ansässigen Engländer gegen die spanische Regierung wegen ihrer andauernden Weigerung, ihnen geflohene Sclaven auszuliefern, erhoben. — [2] Ortsdatum fehlt. Nach einem Vermerk in den Acten wurde obiges Schreiben Potockis durch einen besonderen Boten überbracht. — [3] Vergl. S. 240 und 244.

Potsdam, 27 septembre 1767.

La lettre qu'il vous a plu de m'écrire du 6 de ce mois, vient de m'être fidèlement remise, et je ressens, comme je le dois, les témoignages de confiance que vous avez bien voulu m'y prouver. Vous devez être aussi assuré que j'agirai en votre faveur dans l'affaire dont il s'y agit, conformément à votre désir, autant qu'il le saura dépendre de moi.

Nach dem Concept. Federic.

16816. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A MOSCOU.

Potsdam, 27 septembre 1767.

Je vous accuse la réception du rapport que vous m'avez fait du 3 de ce mois, et ne saurais me passer de vous dire en réponse là-dessus que, quant aux affaires de l'Angleterre dont il s'y agit,[1] vous deviez vous souvenir de ce que je vous ai écrit déjà là-dessus, savoir que vous aviez à conseiller le comte Panin de ne point se jeter à la tête des Anglais, et cela d'autant moins qu'il n'en effectuerait jamais rien; mais qu'il fallait plutôt qu'il attende venir cesdites gens:[2] ainsi que, conformément à cette mon intention, vous continuerez à lui parler dans ce sens-là.

Au reste, vous trouverez ci-clos l'original d'une lettre que le comte Potocki, palatin de Kiovie, vient de m'adresser,[3] et que je vous envoie dans l'intention que vous la fassiez lire au comte de Panin, sans cependant lui dire que ce soit moi qui vous l'ait envoyée. Vous vous y conformerez bien.

Nach dem Concept. Federic.

16817. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 27 septembre 1767.

J'ai bien reçu la dépêche que vous m'avez faite du 19 de ce mois. Je conviens de ce que vous me mandez par rapport aux fonds employés par la cour où vous êtes, pour avoir amorti jusqu'à présent 42 millions sur les dettes de l'État.[4] Mais quant au goût de l'Impératrice-

[1] Conway hatte ein Ultimatum Panins, zum Abschluss der Allianzverhandlungen (vergl. S. 230) zu schreiten, unter Hinweis auf die inneren englischen Verhältnisse ablehnend beantwortet, worauf Panin erklärt hatte, sich England gegenüber völlig abwartend verhalten zu wollen. — [2] Vergl. Nr. 16775. — [3] Vergl. Nr. 16815. — [4] Rohd nahm an, dass eine Schuldentilgung in dieser Höhe thatsächlich erfolgt sei, dank der Hinterlassenschaft des verstorbenen Kaisers (vergl. S. 234 und 240), der aus der Zeit des Kriegs noch fortbestehenden Auflagen, mehrerer günstiger Vergleiche mit Gläubigern, deren Ansprüche nicht einwandfrei waren, endlich dank der sparsamen Hofhaltung Kaiser Josephs. Dagegen bezweifelte er stark, dass die Schulden-

Reine pour donner et faire des dépenses en bâtir, il y a à considérer qu'avec les grands revenus que cette souveraine retire de ses États, elle peut aussi fournir à de grandes dépenses; car avec les 26 millions que vous lui donnez en revenus annuels, l'on peut bien en dépenser un en générosités, sans qu'il n'en restât suffisamment encore pour en fournir au payement des dettes. Il est sûr que la somme de celles-ci[1] est énorme, mais il faut considérer que, quand même on n'en amortit qu'une partie, le crédit en gagne et augmente de nouveau, de sorte que, si l'occasion requiert de contracter de nouveau des dettes, on en trouve toujours des gens qui y fournissent.

Pour ce qui regarde les affaires de Pologne, il faut bien que je vous dise qu'[elles] continuent d'être en grande confusion, en sorte qu'on pourra être presque assuré que les Russes avec toutes les peines et soins qu'ils emploient, ne seront pas en état de faire quelque chose de solide et de stable dans ce pays-là.[2]

Au reste, je désire fort de savoir ce que l'on pense à Vienne sur le gouvernement présent de l'Angleterre, et quelle opinion on a de toutes les bisbilles qui y existent actuellement, tant à l'égard de celles dans leur intérieur que relativement à leurs différends avec l'Espagne.[3] Vous me ferez donc plaisir de me communiquer vos notices là-dessus.

Nach dem Concept. Federic.

16818. AU MARÉCHAL DE LA COUR COMTE DE SCHULENBURG A STUTTGART.

Potsdam, 28 septembre 1767.

J'ai reçu votre rapport du 16 de ce mois, et en ai vu ce que vous me mandez touchant les courses que le Duc régnant fait depuis quelque temps dans son pays, accompagné toujours d'une suite de plus de 300 personnes. Sur quoi je demande que vous devez m'apprendre combien donc il reste effectivement de revenus au Duc, ses dettes en défalquées. Car comme il garde en salaire un si grand cortège dont la plupart ne sauront pas attendre longtemps l'acquit de leur paye, il faut en conséquence que ce Prince ait des fonds en caisse [pour] s'acquitter de ces dépenses. Sur quel sujet je veux que vous me fassiez un rapport étendu et circonstancié.[4]

Nach dem Concept. Federic.

---

tilgungen in gleicher Höhe fortgehen würden: „Les bons marchés sont faits; succession pareille n'est pas à attendre; l'Impératrice-Reine a encore bien des enfants à établir, et elle ne se laissera pas prescrire ni à cet égard ni sur les goûts qui lui viennent souvent de donner et de bâtir."

[1] Nach Abzug der bereits getilgten 42 noch 160—170 Millionen, vergl. S. 234. — [2] Vergl. S. 250. — [3] Vergl. Nr. 16803. 16814. — [4] Auf den Bericht Schulenburgs vom 23. September verfügt der König am 5. October: „Qu'au sujet de la

16819. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A BERLIN.

[Potsdam,] 30 septembre 1767.

Mon très cher Frère. Je suis ravi de vous savoir de retour à Berlin,[1] mon cher frère, et, pour vous mettre en état de vous arranger comme vous le jugerez à propos, je vous dirai que le Stathouder[2] sera demain à midi ici, et que nous partons pour Berlin après-demain, pour être à midi au château, car le jeune homme est friand de sa belle et veut au moins en juger par lui-même. Ensuite nous réglerons les jours selon le temps dont il peut disposer pour s'absenter de La Haye, soit pour resserrer ou étendre les fêtes qu'on destine à cette célébrité. Il dépendra donc de vous décider comme vous le jugerez à propos; toutefois, comme le Stathouder repasse ici à son retour, si vous y veniez alors, j'aurai la satisfaction de vous posséder quelques jours de plus. Je suis avec une parfaite tendresse et une haute estime, mon cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig. Federic.[3]

16820. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 30 septembre 1767.

Le rapport que vous m'avez fait du 18 de ce mois, m'a été rendu. Dans la situation actuelle où se trouvent les affaires là où vous êtes, je crois que le plus avantageux qu'il pourrait arriver au roi et au gouvernement de l'Angleterre, serait que le comte Bute décampât; car j'estime qu'alors l'administration du gouvernement prendrait bientôt consistance.[4] Mais tandis que cet évènement n'existera pas, les factions y resteront, parceque la plupart des ministres ne voudraient pas se laisser gouverner au gré du favori.

Je ne suis pas surpris, quand le général Conway vous a parlé si doucement sur ce qui s'est passé par rapport à la mauvaise réception faite à deux frégates anglaises à la Havane.[5] Je n'estime pas que le

vie que le duc régnant de Württemberg mène actuellement, je ne sache comprendre d'où il retire des fonds suffisants pour en soutenir les dépenses, après que vous m'avez continuellement marqué que ses revenus fussent diminués." Schulenburg soll darüber Aufklärung geben.

[1] Prinz Heinrich zeigte, Berlin 28. September, dem König seine Ankunft daselbst an. — [2] Vergl. Nr. 16802. — [3] Am 30. September unterrichtet der König Thulemeier von der bevorstehenden Ankunft des Prinzen von Oranien — „qu'on cherchera de divertir de fêtes au mieux possible", — und befiehlt ihm, genaue Nachrichten über den Verlauf der englisch-spanischen Streitigkeiten (vergl. Nr. 16814) einzusenden. Am 5. October wünscht der König Auskunft, ob d'Acunha bereits von seinem Hofe Antwort auf den Entwurf des Handelsvertrages erhalten habe, vergl. S. 241. — [4] Vergl. Nr. 16780. — [5] Conway hatte dem Grafen Maltzan gesagt, „qu'on parlait même de quelques vaisseaux pris par les Espagnols, mais que le tout

ministère anglais aura cette satisfaction à laquelle il s'attend de l'Espagne et du Portugal; [1] mais comme son intérêt demande que ces affaires n'aboutissent pas à une guerre dans le moment présent, il cherchera d'adoucir ces objets-là. Reste à voir si la nation n'obligera pas le ministère d'y entrer malgré [lui], quand elle verra préjudicier trop à ses intérêts par les procédés des Portugais et des Espagnols.

Nach dem Concept. Federic.

16821. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 30 septembre 1767.

J'ai reçu votre rapport du 23 de ce mois; au contenu duquel je ne saurais vous dire rien de nouveau au delà de ce que je vous ai déjà écrit précédemment, savoir que j'estime pour presque impossible d'amener à la raison les Polonais par voie de négociation, de sorte qu'on ne trouvera point auprès de la Diète ce succès auquel on s'est attendu. J'appréhende seulement que les choses y parviendront à des hostilités ouvertes, et quant au dessein du prince Repnin, de faire saisir au préalable l'évêque et les plus fanatiques, [2] il faut le regarder comme non pas trop bien praticable dans ce pays-là, vu que cela heurterait contre la constitution de tous États libres. Il faut convenir que le cas est bien embarrassant; car si l'on exécute ledit dessein, toutes les opérations de la Diète deviennent par là illégales, au lieu que, si l'on n'y procède pas, ces fanatiques causeront tant de brouilleries qu'il ne restera pas moyen d'effectuer quelque chose à la Diète.

Nach dem Concept. Federic.

16822. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 30 septembre 1767.

J'ai bien reçu le rapport que vous m'avez adressé le 23 de ce mois. Auquel je n'ai aujourd'hui qu'à vous faire remarquer sur ce que vous m'y dites des grands campements de cavalerie qui sauront bien avoir lieu en Hongrie l'année prochaine, [3] que, quand ces campe-

s'était apparemment fait par une trop grande vivacité du gouverneur, et qu'il ne doutait point que la cour de Madrid ne désavouât l'irrégularité de sa conduite". Vergl. Nr. 16803.

[1] Vergl. S. 234. — [2] Es handelt sich nach Benoîts Bericht vornehmlich um die Bischöfe von Krakau und Kiew, Soltyk (vergl. S. 146) und Zaluski. — [3] In Ungarn sollten die Kavallerielager, die für 1767 angesetzt und dann aufgehoben wurden (vergl. S. 169. 174. 188), Sommer 1768 in Gegenwart des Kaisers stattfinden. „Ce serait une marque que l'affaire des Dissidents en Pologne y sera finie alors ou qu'ici on le croit au moins; car, selon toute apparence, les campements susmentionnés et le voyage de Hongrie n'ont été différés cette année que pour éviter l'ombrage qu'on a craint que cela pourrait donner aux Russes."

ments se feront, avant que les affaires des Dissidents de Pologne seront entièrement décidées, il m'en paraît que les choses pourraient aller plus loin qu'on ne le pense actuellement.

Au reste, je vous sais gré du dénombrement des fêtes qui se donnent là où vous êtes, à l'occasion du mariage de l'archiduchesse Josèphe avec le roi de Naples,[1] et j'aurai soin qu'on vous envoie bientôt [la] description de celles qui se donneront ici à l'occasion de celui du Prince-Stathouder.

Nach dem Concept. Federic.

---

16 823. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN KONSTANTINOPEL.

Potsdam, 1. October 1767.

Euer Bericht vom 1. des jüngst abgewichenen Monates Septembris ist Mir heute richtig zugekommen; worauf Ich Euch denn in Antwort ertheile, wie das, was Mich jetzo in Absicht auf die Ottomannische Pforte am meisten interessiret, dieses ist, dass jetzo und vor der Hand alles bei derselben und dorten stille bleibet, bis dass die Sachen in Polen gänzlich vorbei sein; alsdenn sie allda thun können, was sie wollen. Dass sonsten bei einer so wilden Nation wie die dasige hier und da Émeutes sein,[2] solches wundert Mich nicht; Ich glaube aber, dass, so lange keine vornehme Leute darunter meliret sein, es nichts damit zu sagen hat . . .

Nach dem Concept. Friderich.

---

16 824. UNTERREDUNG DES KÖNIGS MIT DEM ÖSTERREICHISCHEN GESANDTEN NUGENT.

[Charlottenburg, 3. October 1767.]

Nugent berichtet, Berlin 6. October, an Kaunitz, dass der König am 3. bei der Cour „ziemlich lang“ mit ihm gesprochen habe, „anfänglich von den besonders prächtigen Feierlichkeiten“ aus Anlass der Verlobung der Erzherzogin Josepha in Wien.[3] „Alsdenn sagten Sie: »J'apprends aussi que l'Empereur fait un voyage en Italie[4] et peut-être à Rome. Je voudrais pouvoir faire le même tour. Il est très rare que les souverains puissent se donner de pareils plaisirs; ou ils n'ont pas le temps ou d'autres raisons les en empêchent.«“ Darauf habe der König von neu angelegten Manufacturen, Fabriken „und von dem Commerzialwesen überhaupt“ gesprochen.

Im Postscriptum des Berichtes, Berlin 13. October, meldet Nugent: „Der König hat während seinem Hiersein[5] täglich Gelegenheit ge-

[1] Im October. — [2] Zegelin berichtete über eine Verschwörung im Janitscharencorps. — [3] Vergl. S. 247. — [4] Vergl. S. 252. — [5] Der König kehrte am 11. October nach Potsdam zurück.

nommen, sich mit mir eine ziemliche Zeit lang zu unterhalten. Seine Gespräche waren meistens von Krieg, Commercium, Landeseinrichtung und Geschichte, theils der vergangenen, theils der gegenwärtigen Zeit. Ueber die polnische Angelegenheiten, worauf ich die Rede geleitet hatte, äusserte er sich ganz gleichgültig mit diesen Worten: »C'est le pays où il y a toujours de la confusion, et où il y en aura toujours.« Auch verfiele er auf die holländische Kriegsverfassung, von der er ganz verächtlich sagte: »Sie ist recht schlecht bestellet. Die Holländer können ohne Alliirten nicht einmal Krieg führen.«"[1]

Nach der Ausfertigung im K. und K. Haus-, Hof- und Staatsarchiv zu Wien.

16825. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Berlin, 4 octobre 1767.

Le rapport que vous m'avez fait du 26 [du mois passé], m'a été remis. Au contenu duquel il faut que je me borne aujourd'hui de vous dire que, quant aux affaires de Pologne, elles se trouvent jusqu'à présent assez brouillées et pas dans l'assiette telle que les Russes les souhaitent. Il y a à espérer pourtant qu'elles prendront une issue qui ne fera pas trop d'éclat ni des bruits extraordinaires.

Rohd wird von der Vermählung der Prinzessin Wilhelmine mit dem Prinzen von Oranien (vergl. S. 259) unterrichtet.

Federic.[2]

Nach dem Concept.

16826. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Berlin, 5 octobre 1767.

J'ai reçu vos dépêches du 22 et du 25 du mois dernier de septembre. Au sujet desquelles je vous sais gré de toutes les nouvelles intéressantes que vous y avez comprises.[3]

Je ne saurais que vous répéter comme quoi j'estime que ce serait à souhaiter pour le bien du roi d'Angleterre que le comte Bute[4] meure, vu que, tandis qu'il vivra, les factions en ce pays ne feront que continuer, pour ne pas dire de s'augmenter.

De plus, je suis bien curieux d'apprendre de vous ce que l'on dit

[1] Vergl. auch Bd. XXV, 360. — [2] Auf den Bericht Rohds vom 30. September verfügt der König am 7. October (in der Vorlage verschrieben: „septembre"), dass der förmliche Verzicht der Erzherzogin Josepha auf das Recht der väterlichen und mütterlichen Erbfolge anlässlich ihrer Verheirathung (vergl. S. 259) dem Brauche in allen souveränen Häusern entspreche. — [3] Maltzan berichtete am 22. September über die Erbitterung in Portugal gegen England, vergl. S. 258. — [4] Nach Maltzans Bericht vom 18. September an einem Leberleiden erkrankt, nach dem vom 22. auf dem Wege der Besserung.

à vos lieux au sujet du long séjour que le duc de York a fait en France,[1] et de ce qu'il s'est fait présenter là au Roi et à la Reine, comme à la famille royale[2] . . .

Nach dem Concept. Federic.

16827. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A COPENHAGUE.

Borcke berichtet, Kopenhagen 29. September: „Le roi de Danemark m'a conté, jeudi passé,[3] tous les détails relatifs à la lettre qu'il a écrite à l'impératrice de Russie pour la prier de moyenner mon rappel de sa cour,[4] par lesquels il paraît qu'aucun des ministres du Roi ne s'est hasardé à lui en parler directement, mais que c'est le sieur de Saldern qui, pour plaire au baron Bernstorff et au prince de Hesse,[5] a demandé au Roi, comme deux choses dont il faisait dépendre la continuation de la négociation, qu'il demandât mon rappel et chassât le comte de Görtz.[6] »J'ai cru,« me dit Sa Majesté à cette occasion, »que vous, qui étiez un ministre étranger, vous vous tireriez bien d'affaire; ainsi je lui répondis à la fin: ‹Je vous sacrifierai Borcke, s'il le faut absolument, mais je n'abandonnerai jamais Görtz, qui n'a rien fait que par mes ordres.› Trouvez-vous à présent que j'ai été si faible, et ne pardonnerez-vous ce que j'ai fait?« Je lui ai répondu qu'il ne pouvait pas s'agir de pardon entre nous, mais que je priais Sa Majesté de considérer quel tort essentiel elle aurait pu me faire auprès de mon maître, qui naturellement aurait dû s'imaginer que je m'étais mêlé des machinations les plus dangereuses. »Oui,« me répliqua-t-il, »je sais que vous en avez eu du chagrin, aussi je n'ai presque pas osé vous parler depuis ce temps.«"

Berlin, 6 octobre 1767.

J'ai reçu le rapport que vous m'avez fait du 29 du mois dernier de septembre. Ne vous flattez pas de m'imposer par tout ce que vous m'y dites relativement au faux pas en question que vous avez fait; quelques excuses dont vous vous avisez d'en faire pour le pallier, il reste avéré que vous vous êtes conduit là-dessus en grand étourdi, et que vous avez parlé inconsidérément, sans savoir ce que vous dites, et sans songer aux conséquences.[7] La plus grande faute qu'un ministre peut commettre, c'est quand il agit en étourdi. Ne croyez pas que j'ajoute beaucoup de foi au compliment que, selon vous, le roi de Danemark doit avoir vous fait là-dessus. Vous me citez à ce sujet un jeune Prince, peut-être quelquefois dans ses propos aussi étourdi que vous.[8] Je vous le répète que c'est toujours une des plus grandes fautes d'un ministre de s'expliquer étourdiment et sans penser aux conséquences. Voilà ce qu'il vous soit dit une fois pour toutes sur cette

[1] Vergl. S. 233. — [2] Auf die Meldung vom 2. October, dass der Herzog am 17. September in Monaco gestorben sei, verfügt der König an Thulemeier am 8. October, „que vous me marquiez si le duc de York à présent défunt sera regretté ou non en Angleterre". — [3] 24. September. — [4] Vergl. S. 149. 194. — [5] Vergl. S. 159. — [6] Vergl. S. 238. — [7] Vergl. Nr. 16623. 16636. 16652. — [8] Vergl. S. 183.

affaire. Au reste, je viens de donner mes ordres de vous faire relever au mieux possible par un autre.[1]

Nach dem Concept. Federic.

16828. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Berlin, 7 octobre 1767.

J'ai reçu votre dépêche du 30 du mois passé de septembre. Les détails qu'elle comprend au sujet de l'affaire des Dissidents, me font présumer qu'avec toutes les mesures que les Russes prennent pour y réussir, ils ne forceront pas les Polonais de faire ce qu'ils demandent, et de se conformer à leur gré. Voilà pourquoi je ne suis pas sans appréhension que, quand les Russes se verront obligés de prendre des mesures plus rigoureuses, cela ne manquera presque pas de fournir l'occasion à des brouilleries. Au surplus, il n'est pas à douter que le nonce du Pape emploiera le vert et le sec, pour aigrir les évêques et pour les empêcher de plier. Comme cela arrive pendant le temps que les troupes russes se trouvent en Pologne, que n'arrivera-t-il pas, quand celles-ci en seront retirées? et tout n'ira-t-il pas de mal en pire?

Quant à l'affaire des Danzicois,[2] il faut bien attendre ce que le magistrat s'avisera de répondre.

Au surplus, la république de Pologne n'ayant plus un ministre à ma cour, je ne saurais pas vous donner l'extraordinaire[3] que vous me demandez à l'occasion de la Diète qui va s'assembler. D'ailleurs, celle-ci ne saura pas vous donner beaucoup d'occupations extraordinaires ni augmenter vos dépenses, vu que vous n'aurez qu'à laisser faire les Russes.

Au reste, quant à l'excès commis contre mes officiers que j'avais envoyés en dernier lieu en Ukraine pour l'achat de remonte, je vois bien par ce que [vous] m'en relatez,[4] qu'il n'y a pas bonne justice à avoir en Pologne.

Nach dem Concept. Federic.

16829. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Berlin, 8 octobre 1767.

Sur la lettre[5] que vous m'avez faite pour me proposer le fils du ministre d'État de Schlabrendorff afin de relever le sieur de Borcke à

[1] Cabinetserlass an Finckenstein, Berlin 6. October, mit dem Befehl, für einen Nachfolger Vorschläge zu machen. — [2] Vergl. Nr. 16731. 16806. — [3] Benoît bat um einen Geldzuschuss. — [4] Nach Bekanntwerden des Ueberfalles (vergl. S. 239) war ein Truppencommando zur Festnahme der Uebelthäter entsandt, aber ergebnisslos zurückgekehrt. — [5] D. d. Berlin 7. October.

Copenhague,[1] je suis bien aise de vous faire observer que vous ne devez nullement plus me proposer de jeunes gens pour de pareilles missions, parcequ'éventés et étourdis comme ils sont, ils ne font que gâter les affaires; de sorte ainsi que j'attends que vous me proposiez audit poste le conseiller privé de Buch,[2] connu pour un sujet solide et sage.

P. S.

Berlin, 9 octobre 1767.

Aussi ma réponse est, sur ce que vous venez de me représenter encore au sujet du poste de mon ministre à Copenhague pour y faire relever le sieur de Borcke,[3] que vous devez m'y proposer ou le conseiller privé de Buch ou, en défaut de lui, quelqu'autre sujet capable, mais que je ne veux point du jeune Schlabrendorff.

Nach der Ausfertigung. Federic.

16830. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Berlin, 11 octobre 1767.

J'ai bien reçu la relation que vous m'avez faite du 3 de ce mois, et vous sais gré de ce que vous venez m'apprendre au sujet du voyage que l'Empereur va faire à Venise encore.[4] De cette façon-là, j'ai tout lieu de croire que tout le voyage en Italie de ce Prince ne sera que pour le divertir et pour contenter sa curiosité.

Au reste, les solennités des fêtes du mariage du prince d'Orange[5] sont finies ici, et ce sera en trois jours qu'il ira de retour en Hollande.

Nach dem Concept. Federic.

16831. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A MOSCOU.

Berlin, 11 octobre 1767.

J'ai reçu votre dépêche du 17 du mois dernier de septembre. Il est sûr, et les nouvelles qu'on en a à vos lieux, sont assez bien fondées que jusqu'à présent tout est en Pologne encore dans un état d'indécision et de chaos, en sorte que je crois qu'il y aura de très grandes difficultés pour mener ces gens au but proposé, et au sujet de cela je ne vous dissimule pas qu'on agit avec les Polonais avec trop de vivacité et de violence, par où il est à craindre qu'on causera bien du bruit

[1] Vergl. Nr. 16827. — [2] Vergl. S. 114. — [3] Finckenstein berichtete am 8. October, dass Buch bereits vor einigen Monaten aus Rücksicht auf seine häuslichen Angelegenheiten abgelehnt habe. — [4] Rohd berichtete, dass Renier, der venezianische Botschafter in Wien, auf persönlichen Wunsch der Kaiserin und mit Einverständniss des Kaisers und der Republik sich nach Venedig begeben würde, um dem Kaiser dort als Führer und Rathgeber zu dienen. — [5] Vergl. S. 259. 260.

auprès des puissances voisines. Il me paraît néanmoins toujours qu'on dût avoir quelque ménagement pour les Autrichiens et pour la Porte Ottomane. Au reste, si les Dissidents, avec leurs partisans, soupçonnent que l'impératrice de Russie s'entende sous main avec le roi de Pologne, il se peut bien qu'ils craignent d'en être le sacrifice,[1] d'autant plus qu'ils ne laissent pas d'ignorer combien le roi de Pologne se trouve sur le bon pied avec le prince Repnin. Mes vœux sont ainsi qu'on tranquillise les Dissidents là-dessus, afin qu'on n'excitât pas l'envie à d'autres puissances de se mêler de ces affaires.

Nach dem Concept. Federic.

16832. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 12 octobre 1767.

J'ai reçu votre dépêche du 6 de ce mois, et suis satisfait des explications que vous m'y avez données sur les différents objets qu'elle contient, et surtout de ce que vous y avez mis de nouvelles de France.[2] Je vous sais gré en particulier de celles-ci; aussi quand vous aurez l'occasion d'apprendre plus de détails et d'autres nouvelles de ce qui regarde la France, ne manquez pas de m'en informer, parceque je suis fort curieux de savoir ces circonstances.

Nach dem Concept. Federic.

16833. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 12 octobre 1767.

J'ai reçu votre rapport du 29 [du mois passé], et suis bien aise que vous m'ayez prévenu sur le peu d'influence que la mort du duc de York aura là où vous êtes, sur les affaires,[3] ainsi que j'en vois bien qu'il sera bientôt oublié.

Au reste, je souhaite fort d'apprendre par vous dans quelle situation

[1] Solms berichtete: „Il paraît que l'indécision de plusieurs Polonais vient en grande partie des soupçons qu'on leur a donnés que l'impératrice de Russie s'entendait sous main avec le roi de Pologne, et qu'après avoir obtenu pour les Dissidents ce qu'elle demandait, elle les abandonnerait au ressentiment de leur cour." — [2] Bei den Lagerübungen in Compiègne (vergl. S. 247) hatte man versucht, die schiefe Schlachtordnung von Leuthen nachzuahmen. Die Reise des Kaisers wurde in Frankreich mit der Absicht einer Wiedervermählung in Verbindung gebracht. — [3] Maltzan berichtete: „Comme il ne s'est jamais mêlé des affaires du gouvernement avant la petite équipée, où il fut entraîné par l'opposition, à la fin de la dernière assemblée du Parlement (vergl. S. 172. 173), sa mort (vergl. S. 261) n'y produira aucun changement."

se trouvent présentement les démêlés des Anglais avec l'Espagne[1] et également ceux avec le Portugal,[2] ainsi que vous me ferez plaisir de m'en donner des notices exactes.

Nach dem Concept. Federic.

16834. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 14 octobre[3] 1767.

J'ai reçu votre rapport du 7 de ce mois, et suis touché de compassion de l'accident inattendu qui vient d'arriver à l'Archiduchesse fiancée au roi de Naples, étant attaquée par la petite vérole. Mais autant que j'en sache juger par ce que vous m'en marquez,[4] elle s'en tirera heureusement, et tout ce qui en saura arriver, pourrait être qu'on différera le mariage pour quelque peu de temps, le reste sera toujours le même.

Au surplus, je ne saurais vous communiquer d'autre nouvelle, si ce n'est que ma nièce la prince[sse] Wilhelmine part aujourd'hui d'ici avec son époux le Prince-Stathouder.[5] A quel sujet je voudrais bien apprendre de vous si ce mariage est regardé avec indifférence par la cour où vous êtes, ou s'il ne lui plaît pas tout-à-fait.

Nach dem Concept. Federic.

16835. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Benoît berichtet, Warschau 7. October, dass der ausserordentliche Reichstag am 5. eröffnet und das „Projet" der Conföderation vorgeschlagen und zur Berathung gestellt sei, „qu'on devait limiter la Diète, après avoir nommé une députation de cinquante personnes,[6] qui non seulement eussent à traiter avec le prince Repnin sur l'affaire des Dissidents, aussi bien que sur les matières qui regarderaient le gouvernement, mais que cette députation eût aussi le pouvoir de conclure et de ne rien prendre *ad referendum;* que, les choses arrangées de cette façon, la Diète limitée se rassemblerait de nouveau, uniquement pour confirmer le tout et pour rien autre chose . . .

Quoique les Polonais n'aient pas encore grande raison de se plaindre du projet en question, il est cependant très essentiel, Sire, que Votre Majesté fasse en sorte que l'impératrice de Russie donne des ordres précis à son ambassadeur de s'opposer surtout à l'établissement du Conseil permanent,[7] et de lui enjoindre de ne rien permettre qui augmente l'autorité du roi de Pologne. On n'a pas besoin de le tenir gêné, mais pourquoi le rendre puissant à nos dépens? Je crains extrêmement que l'impératrice de Russie n'ait déjà donné son consentement à l'établissement de ce Conseil permanent. Le grand-chambellan de la couronne[8] assure au prince Repnin

[1] Vergl. S. 257. 258. — [2] Vergl. S. 260. — [3] Vom 14. October ein Schreiben an die Königin in den Œuvres, Bd. 26, S. 38. — [4] Rohd berichtete, dass die Erzherzogin Josepha eine gute Natur besitze und bei Zeiten zur Ader gelassen sei. — [5] Vergl. S. 263. — [6] Vergl. S. 243. 244. — [7] Vergl. Nr. 16809. — [8] Fürst Kasimir Poniatowski, vergl. S. 41. 49.

qu'il fera passer par la pluralité des voix à cette Diète la nomination de la députation, puisqu'il n'y a pas moyen, sans cela, pour l'ambassadeur de réussir dans l'affaire des Dissidents; mais pourquoi l'idée du Conseil permanent? Il révolte la nation. La joie démesurée que le frère du roi de Pologne témoigne, ne provient, au contraire, que de cette idée; c'est-là actuellement l'idole du Roi et de son frère."

Potsdam, 14 octobre 1767.

Je reçois la dépêche que vous m'avez faite du 7 de ce mois, et vous sais gré des détails où vous êtes entré par rapport à tout ce qui regarde le commencement de la Diète extraordinaire présente.

Quoique j'ai écrit déjà à mon ministre en Russie, le comte de Solms, dans le sens que vous l'avez demandé,[1] pour que l'Impératrice donne des ordres au prince Repnin de s'opposer à tout établissement d'un Conseil permanent et de ne rien permettre qui puisse augmenter l'autorité du roi de Pologne, je ne manquerai pas de répéter mes ordres les plus précis à mondit ministre.

Du reste, autant que je juge en gros de toute l'affaire, il n'en résultera rien que de grands désordres en Pologne, et au surplus il n'en reviendra au bout du compte rien de solide.

Nach dem Concept. Federic.

16836. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 14 octobre 1767.

Vous aurez vu, sans doute, par le duplicata de la dépêche du 7 de ce mois que le sieur Benoît m'a faite, ce qu'il marque par rapport au concert qui lui paraît être pris entre le roi de Pologne et le prince Repnin touchant l'établissement d'un Conseil permanent et d'une députation qu'on va nommer à ce sujet.[2] Comme je trouve très essentiel qu'un tel projet ne prenne pas consistance, et qu'il serait très préjudiciable tant à la constitution de la république de Pologne qu'également à tous ses voisins, si l'autorité du Roi augmente en aucune façon, ma volonté est que vous devez expédier à ma signature une dépêche au comte de Solms à Moscou, pour qu'il doive faire toutes les insinuations convenables de ma part au comte Panin pour que l'impératrice de Russie donne des ordres précis à son ambassadeur de s'opposer à tout établissement du Conseil permanent, et qu'elle lui enjoigne d'ailleurs de ne rien permettre qui augmente l'autorité du roi de Pologne. Vous ne manquerez pas ainsi d'avoir soin de cette expédition et d'y entrer dans tout le détail qu'il faut là-dessus.[3]

Nach der Ausfertigung. Federic.

---

[1] Vergl. Nr. 16808 und 16809. — [2] Vergl. Nr. 16835. — [3] Demgemäss Ministerialerlass an Solms, Berlin 17. October.

16837. AU MARÉCHAL DE LA COUR COMTE DE SCHULENBURG A STUTTGART.

Potsdam, 14 octobre 1767.

Je vois par le rapport que vous m'avez adressé le 30 du mois dernier de septembre, que les coffres du Duc sont vides, et que les bijoux de la maison avec une partie de la vaisselle du Duc restent en gages à Venise, mais qu'il fait des courses dans son pays avec une suite de plus de 400 personnes. Sur quoi je vous dirai que je serai bien aise que vous m'appreniez l'art dont ce Prince se sert de se faire suivre d'un monde de gens, sans le payer; au moins j'ignore jusqu'à présent ce secret, et je doute qu'il y en ait d'autres qui le savent pratiquer. A quoi il faut ajouter qu'en conséquence des arrangements pris par les états de Württemberg le Duc ne saurait pas fouler plus son pays comme autrefois.[1]

Nach dem Concept. Federic.

16838. A LA PRINCESSE D'ORANGE ET DE NASSAU A LA HAYE.

[Potsdam,] 14 octobre 1767.

Ma chère Enfant. Je vous avoue que j'ai été très sensible à votre départ,[2] vous êtes la vive image de ce digne enfant que j'ai pleuré et que je pleure encore.[3] Je serais encore bien plus sensible à cette séparation, si je n'étais persuadé que vous serez heureuse. Le caractère du prince d'Orange me répond de la félicité de votre sort; je ne doute point que vous ne suiviez les conseils que je vous ai donnés, par le tendre attachement que j'ai pour vous, et je suis persuadé que votre destinée sera aussi heureuse que le comporte la condition humaine. Vous êtes gravée dans mon cœur, ma chère enfant, je vous regarde comme ma propre fille, et je vous aime et je vous chéris comme telle. Vous avez malheureusement perdu votre père; c'est à moi à vous en tenir lieu, vous me trouverez tel en toutes les occasions, toujours prêt à vous rendre les services qui dépendront de moi.[4] Je souhaite et je suis moralement persuadé que votre époux ne vous donnera jamais de désagrément; toutefois dans les choses qui sont de ma compétence, je me ferai un plaisir sensible de vous donner, quand je le pourrai, des marques du tendre attachement et de l'amitié sincère avec laquelle je suis, ma chère Nièce, votre fidèle oncle ou père

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv im Haag. Eigenhändig.

---

[1] Nach Schulenburgs Bericht hatten die Stände Maassnahmen ergriffen, „pour mettre ce pays à l'abri des entreprises injustes et pernicieuses de ce Prince". — [2] Vergl. S. 265. — [3] Der am 26. Mai gestorbene Prinz Heinrich. — [4] Vergl. Nr. 16797.

16839. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 15 octobre 1767.

J'ai vu avec satisfaction tout ce que votre rapport du 9 de ce mois m'a appris de nouvelles;[1] aussi [vous] appliquerez-vous à pouvoir continuer de me donner souvent d'intéressantes. Quant au Prince-Stathouder, il est à présent parti d'ici,[2] et, autant qu'il m'a paru, il a été bien content pendant tout le temps du séjour qu'il a fait chez nous. Ce que je vous demande, au surplus, c'est que vous prêtiez votre attention sur tout ce que l'on dira de la Princesse ma nièce après son arrivée à vos lieux, et que vous me le marquiez tout en détail. A quoi vous vous conformerez.

Nach dem Concept. Federic.

16840. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 15 octobre[3] 1767.

J'ai reçu votre rapport du 2 de ce mois. Je crois avoir tout lieu de présumer que la mort du duc de York[4] n'opérera pas des changements notables dans l'administration des affaires, et quand aussi le Roi en paraît être sensible d'abord, il faut croire pourtant qu'il prendra bientôt son parti là-dessus.

Quant aux différends qui existent actuellement entre l'Angleterre et l'Espagne, je viens d'apprendre par de bonnes lettres comme quoi[5] ces différends et ce qui est arrivé aux deux frégates anglaises à la Havane,[6] ne doive pas faire grande impression sur les cours de Versailles et de Madrid, qui plutôt doivent paraître entièrement rassurées sur leurs issues par l'instabilité du ministère anglais et l'inconséquence des mesures qu'il prend, de sorte qu'elles se persuadent qu'une apologie telle qu'elle puisse être, satisfera à la cour de Londres. Il y a d'autres avis particuliers en conséquence desquels l'on avait lieu de soupçonner que le Portugal se rapprochait de plus en plus de l'Espagne et de la France et perdait des vues ses anciennes liaisons.

Je vous communique ceci, afin que vous me marquiez votre sentiment si vous croyez qu'il n'y ait pas l'apparence que le ministère anglais change de faiblesse et reprenne une façon de penser plus vigoureuse.

Nach dem Concept. Federic.

[1] Vergl. Nr. 16840. — [2] Vergl. S. 267. — [3] Vom 16. October ein Schreiben an Hoditz in den Œuvres, Bd. 20, S. 221. — [4] Vergl. S. 261. 264. In der Vorlage verschrieben: „Cumberland". — [5] Das folgende bis zum Schluss des Absatzes nach dem Bericht Thulemeiers, Haag 9. October. — [6] Vergl. Nr. 16803.

16841. AU PRINCE D'ORANGE ET DE NASSAU A LA HAYE.

Sanssouci, 18 octobre 1767.

Monsieur mon Cousin. C'est avec une sensible peine que j'ai vu partir Votre Altesse.[1] Apprendre à La connaître, c'est apprendre à La regretter. Il me reste toutefois la consolation de La revoir à Loo, où je me flatte de La trouver dans la prochaine espérance de devenir père de famille. J'aurais souhaité de pouvoir Lui rendre agréable le séjour qu'Elle a fait ici; au moins puis-je L'assurer qu'Elle en a emporté l'estime et la considération universelle, et qu'Elle a rendu bons Hollandais tous ceux qui ont eu l'avantage de L'approcher. Il ne me reste, mon cher Prince, qu'à faire des vœux pour que votre voyage se finisse sous d'aussi heureux auspices qu'il s'est annoncé, que vous conserviez quelque souvenir des absents qui vous sont attachés, et que vous rendiez justice aux sentiments d'estime et de considération avec lesquels je suis, Monsieur mon Cousin, de Votre Altesse le fidèle cousin et oncle

Federic.[2]

Nach der Ausfertigung im Königl. Staatsarchiv in Wiesbaden. Eigenhändig.

16842. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 18 octobre 1767.

J'ai reçu votre rapport du 10 de ce mois; par lequel j'ai vu avec satisfaction que vous ayez pu faire faire changer au prince Repnin l'idée de l'établissement d'un Conseil permanent.[3] J'estime que cela vous saura fournir une belle occasion à me gagner des partisans parmi les Polonais, quand vous leur insinuerez adroitement, à ces occurrences, que j'avais toujours un œil bien vigilant à tout ce qui saurait contribuer à la conservation de leur constitution; mais [je crois] qu'il faudrait aussi que vous leur disiez comme quoi j'espérais qu'ils m'appuieraient et m'assisteraient également dans mes affaires toutes raisonnables et équitables, comme celles relatives aux douanes,[4] à mes différends avec le magistrat de Danzig[5] et pareilles encore. Observez bien, de plus, que, pourvu que vous vous prendriez bien adroitement dans tout ce

[1] Vergl. S. 265. — [2] Am 18. October sendet der König obiges Schreiben nebst einem Briefe für die Prinzessin Wilhelmine (Nr. 16838) an Thulemeier zur persönlichen Uebermittlung und wiederholt den Befehl, nach Ankunft der Prinzessin ihm „tout naturellement" zu melden: „comment les gens de là-bas l'ont trouvée, et de quelle façon ils s'en expliquent (vergl. Nr. 16839). Je prétends et vous enjoins que vous devez me marquer la vérité toute nette là-dessus, car je veux la savoir." — [3] Auf Benoîts Vorstellung, dass das Gerücht von der bevorstehenden Errichtung des Conseil permanent die polnische Nation äusserst beunruhige, hatte Repnin geantwortet, „que, s'il avait eu cette idée, ce n'avait été que pour établir un pouvoir intermédiaire qui bornât la puissance du Roi plutôt que de l'agrandir; mais que cela suffisait, et qu'il y renonçait volontiers, si cela devait donner le moindre ombrage" (vergl. Nr. 16835). — [4] Vergl. Nr. 16667. — [5] Vergl. S. 262.

qui se passe dans les présentes occurrences, tout ce qu'il y a de l'odieux dans ces affaires, retombera uniquement sur les Russes, au lieu que, quant à nous, les Polonais nous regarderont comme leurs défenseurs dans leurs affaires les plus importantes.

Au surplus, je suis fort aise d'apprendre de vous que l'affaire des Dissidents commence à se tourner vers une bonne issue. Qu'il en arrive après ce qu'il voudra; pourvu que cette fois-ci la Russie se tire de bonne grâce et heureusement de l'affaire présente, tout le reste se trouvera alors et successivement avec le temps à notre gré.

Nach dem Concept. Federic.

16843. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 18 octobre 1767.

J'ai reçu le rapport que vous m'avez fait du 10 de ce mois; qui m'a donné bien de la satisfaction par les nouvelles intéressantes qu'il comprend,[1] et dont je vous sais gré de m'avoir informé. Avec cela, je ne vois pas bien le sujet du chagrin que l'Empereur sache ressentir de ce que par accident son voyage d'Italie se trouve différé,[2] vu qu'il ne perde rien, s'il le fera au mois futur de mars, ni n'y gagne, s'il [l']aurait fait présentement, ainsi que cela lui doit être indifférent.

Quant aux affaires de Pologne, elles paraissent à présent prendre le train qu'on en ose croire que l'affaire des Dissidents passera assez tranquillement;[3] ce dont je serai alors fort aise, puisque j'avoue que je n'ai pas été hors de toute appréhension que, quand cette affaire aurait traîné au long, il en aurait pu arriver qu'avec le temps d'autres puissances étrangères s'en seraient mêlées encore.

Au reste, vous n'ignorez pas que le frère du sieur d'Edelsheim se trouve présentement à Vienne.[4] Comme je crois que vous sauriez vous servir utilement de lui pour tirer, par son moyen, de bons avis et informations des gens de bureaux autrichiens, que vous ne sauriez voir ni parler vous-même, je serais bien aise, si vous saurez me procurer par son canal de bonnes et sûres notions spécifiques sur les choses qui regardent l'état des finances des Autrichiens, de même que sur les ménages qu'ils font actuellement dans l'économie de leur militaire. Songez ainsi d'arranger cela au mieux.

[1] Rohd berichtete, dass Laudon Krankheit halber aus dem Hofkriegsrath ausscheide und der Reichshofvicekanzler Fürst Colloredo, der nach dem Tode von Kaiser Franz alles Ansehen eingebüsst habe, sich gleichfalls zurückziehen wolle. — [2] Rohd berichtete: „L'Empereur a été d'abord fort sensible au contre-temps de la maladie de madame sa sœur (vergl. S. 265); . . on prétend que le dérangement du voyage d'Italie a été la principale cause de sa première impatience, mais elle s'est déjà calmée." — [3] Vergl. Nr. 16842. — [4] Nach Rohds Bericht vom 3. October war Edelsheims Bruder mit einer Mission des Hofes von Baden-Durlach gekommen.

Au surplus, quand il sera de la saison où l'on peut avoir de bonnes trufles d'Italie, vous me ferez plaisir de m'en envoyer.

Nach dem Concept. Federic.

16844. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A MOSCOU.

Potsdam, 19 octobre 1767.

Votre dépêche du 24 du mois dernier de septembre vient de m'être remise. Toute la contestation qu'il y a au sujet du titre de Majesté Impériale que la cour de Versailles refuse de donner dans les lettres du roi de France à l'impératrice de Russie,[1] a fait l'autre jour un article inséré dans les gazettes publiques, et tout le monde s'en est bien aperçu que c'est une dispute excitée purement du côté de la France. Au surplus, je ne vois pas ce que l'on perdra de la part des deux cours, quand elles rappelleront réciproquement leurs envoyés, vu qu'elles n'ont à présent aucune négociation à traiter entre elles.

Pour ce qui regarde les affaires de Pologne, je vois par mes dernières lettres de Varsovie[2] que le prince de Repnin a renoncé volontiers sur l'idée d'un établissement d'un Conseil permanent de Pologne, après en avoir remarqué les inconvénients. Ces lettres m'apprennent d'ailleurs que, nonobstant toutes les menées du parti opposant, l'affaire des Dissidents ne manquera pas d'avoir sa réussite. Voilà aussi tout ce qui peut faire le grand objet présent de nos vœux et que cela soit terminé bientôt; car si cette affaire traînait en longueur, il y aurait à présumer qu'un troisième s'y mêlera, et qu'elle deviendra par là plus compliquée encore.

Nach dem Concept. Federic.

16845. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN KONSTANTINOPEL.

Potsdam, 19. October 1767.

Euer Bericht vom 15. des letzteren Monates Septembris ist Mir eingeliefert worden. Diejenige Zeitung darin, welche Mir daraus am angenehmsten zu ersehen gewesen, ist die, da Ihr meldet, dass die Türken wegen der polnischen Sachen ganz geruhig seind. Inzwischen Ihr dennoch auf die Menées derer Euch bekannten Minister allda das Auge zu haben continuiren müsset. Denn so viel die Verdriesslichkeiten anlanget, welche jetzo dem Minister von Frankreich von denen

[1] Panin hatte in seiner Antwort Choiseul von dem Entschluss der Kaiserin unterrichtet, auf dem Titel „*Impériale*" zu bestehen und, wofern Frankreich nicht nachgeben würde, die persönliche Correspondenz mit Ludwig XV. aufzuheben und ihren Gesandten aus Paris abzuberufen, vergl. Nr. 16786. — [2] Vergl. Nr. 16842.

Türken gemachet werden,[1] so ist solches der Gebrauch derer letzteren, gegen die fremden Höfe brutal zu verfahren, es mögen diese auch heissen, wie sie wollen; dahergegen aber die europäische Puissances, so sehr delicat dieselbe auch sonsten in dergleichen Sachen seind, es so genau mit denen Türken nicht nehmen, weil sie diese als Barbaren ansehen.

Was die Sachen in Polen angehet, da scheinet es, als ob selbige sich jetzt dergestalt lenken wollen, dass die wegen derer Dissidenten nunmehr und in diesem Jahre *taliter qualiter* werden ausgemachet werden.[2]

Uebrigens kann Ich Euch die nunmehro gänzlich vollenzogene Heirath zwischen Meiner Nièce, der Prinzessin Wilhelmine von Preussen, und dem Prinzen von Oranien, Erbstatthalter derer Vereinigten Provinzien, zu wissen thun, als welches den 4. dieses Monates zu Berlin geschehen ist.

Ich hoffe, dass dieses vielleicht eine Veranlassung zu einer näheren Union und guten Verständniss zwischen Euch und dem holländischen Minister an der Pforte[3] geben wird.

Friderich.

Nach dem Concept.

16846. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A BERLIN.

[Potsdam,] 21 [octobre 1767].

Mon très cher Frère. Je vous souhaite un heureux voyage et beaucoup d'agréments à Rheinsberg, charmé, mon cher frère, que vous avez été satisfait de votre séjour d'ici durant les noces.[4] Ma sœur de Brunswick me marque que toute la troupe est arrivée chez elle, et que le prince d'Orange y demeurera jusqu' à demain, que ma nièce est encore tout attendrie de la séparation d'avec ses parents, et, d'ailleurs, elle augure avantageusement de cette union en faveur de ma nièce; pour moi, je me repose des fatigues de la cour, et je profite des beaux moments que la saison déjà avancée permet de saisir furtivement. En vous assurant de la haute estime et de la tendresse avec laquelle je suis, mon cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

16847. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 21 octobre 1767.

J'ai reçu le rapport que vous m'avez adressé du 14 de ce mois, et ne saurais pas me passer de vous dire sur ce que j'en ai appris

[1] Es handelt sich um die Beschlagnahme mehrerer französischer Kauffahrteischiffe durch die Türken. Zegelin bemerkte dazu, es werde „darauf ankommen, wie sich der französische Hof bei allen solchen Avanien, so ihnen bereits seit langer Zeit von denen Türken gemachet, nehmen wird". — [2] Vergl. Nr. 16842. — [3] Van Dedel, vergl. Bd. XXV, 154. — [4] Des Prinzen von Oranien, vergl. S. 257.

de nouvelles, [qu'elles] n'ont pas laissé de me frapper; que les Polonais n'ont pas tort de se récrier sur les procédés violents avec lesquels les Russes agissent contre eux,[1] et il est vrai qu'on n'a pas entendu jamais de pareils. Malgré cela, je crois, tout comme je vous l'ai dit souvent déjà, que tout ce qui en arrivera, sera qu'effectivement les Polonais crieront, mais qu'à la fin ils consentiront à tout. Une autre question est si cela sera de constance, ce que je ne crois pas.

En attendant vous devez tâcher de votre part d'en consoler, autant que possible, les Polonais et d'adoucir les choses, quoique toujours de façon que vous n'en fassiez rien remarquer au prince Repnin. Voilà ce qui vous soit dit pour votre direction.

Nach dem Concept. Federic.

---

16 848. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 21 octobre 1767.

Votre rapport du 14 de ce mois m'a été rendu; sur lequel je n'ai qu'à vous dire aujourd'hui que, si ce que vous me marquez des contes qu'on fait à vos lieux sur le sujet du roi de Naples,[2] [est] exactement vrai, l'Archiduchesse son épouse se trouvera dans une situation abominable, qui donnera occasion à bien des chagrins. Quant à l'étiquette que la cour d'Espagne prétend, et selon laquelle la reine de Naples ne doit pas céder le pas à l'Impératrice-Reine,[3] il n'y a pas la moindre raison à laquelle saurait se fonder cette prétention, ainsi qu'elle est tout-à-fait ridicule.

Au surplus, les bonnes nouvelles de Pologne que je vous annonçais l'ordinaire dernier,[4] ne continuent pas, et mes lettres de Varsovie les plus fraîches[5] m'apprennent qu'à la dernière séance de la Diète tenue le 12 de ce mois les évêques de Cracovie et de Kiovie ont fait tant de rumeur que l'ambassadeur de Russie les a fait enlever tous deux ensuite, le premier à son souper et le second dans son lit, et les a fait conduire en Lithuanie à Smolensko. Comme cet incident ne manquera pas d'être connu à Vienne, ma volonté est que vous devez être bien attentif sur l'impression qu'il fera là où vous vous trouvez, afin de m'en informer.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Repnin hatte die Bischöfe von Krakau und Kiew, Soltyk und Zaluski, verhaften und nach Littauen bringen lassen, vergl. Nr. 16848. — [2] Rohd berichtete: „On a fait ici de temps en temps bien des contes sur le sujet du roi de Naples; s'ils étaient vrais, l'archiduchesse Josèphe n'assurerait pas son bonheur en l'épousant." Vergl. dafür auch S. 206. — [3] Wegen dieses Anspruches des spanischen Hofes sollte die Vermählungsfeierlichkeit selbst erst unmittelbar vor der Abreise nach Neapel erfolgen. — [4] Vergl. S. 270. — [5] Vergl. Nr. 16847.

16849. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A MOSCOU.

Solms berichtet, Moskau 28. September, über eine Unterredung mit Panin: „Ce ministre suit bien la même opinion de Votre Majesté de ne pas vouloir embarquer sa cour légèrement dans une guerre pour les intérêts de l'Angleterre, au cas que cette dernière en eût à soutenir une contre la France et l'Espagne.[1] Lorsque, en me parlant des affaires de l'Angleterre, il a déclaré qu'il ne fallait pas s'empresser avec elle, mais attendre que le besoin lui ferait faire le premier pas pour rechercher l'alliance de la Russie,[2] il s'expliqua qu'il a voulu dire par là que ce besoin de l'Angleterre mettrait sa cour dans le cas de pouvoir se stipuler de meilleures conditions qu'elle n'aurait pu faire, si le traité s'était fait dans le temps où l'autre ne se trouverait pas dans l'embarras. D'ailleurs, son principe général, qu'il croit être aussi celui de Votre Majesté, est de ne pas se proposer une règle immuable sur les moyens d'entrer dans une guerre, ni sur ceux de l'éviter absolument, mais de prendre son parti ou sur l'un ou sur l'autre toujours suivant que cela pourra convenir au système général du Nord, lequel, selon ce ministre, doit constamment servir de norme aux vues, aux négociations et à toutes les démarches des puissances qui y sont intéressées."

Solms berichtet in einem besondern Schreiben, Moskau 27. September: „Les circonstances présentes en Pologne ayant paru favorables que, pour l'intérêt général des Dissidents en ce pays-là, on cherchât à procurer l'indigénat à quelques familles de nom et protestantes des pays étrangers, l'amitié de M. le grand-maître de Panin pour moi lui a fait croire que cela pourrait me convenir, et il a bien voulu charger le prince de Repnin de s'employer pour me faire recevoir, moi et mes descendants, au nombre des indigènes de la Pologne.

J'ose espérer que Votre Majesté ne dédaignera pas approuver que j'ai profité de cette offre, qui, quoiqu'il n'est pas à prévoir qu'elle me procurera un avantage bien réel pour le présent, pourra en d'autres temps en donner peut-être à mon fils ou à d'autres de mes parents qui voudront chercher un jour de faire étendre ce bénéfice sur eux. Comme j'ai, de plus, considéré que la qualité d'indigène polonais ne saurait en aucun temps m'empêcher d'employer mon zèle pour le service de Votre Majesté, j'ai été d'autant plus persuadé que vous ne voudriez pas, Sire, me refuser votre gracieuse approbation pour m'y faire recevoir. J'ose vous supplier cependant de daigner m'en assurer et de vouloir même commettre à votre ministre à Varsovie d'appuyer les représentations que l'ambassadeur de Russie fera pour cet effet."

Potsdam, 22 octobre 1767.

J'ai reçu votre dépêche du 28 du mois dernier de septembre. Pour vous répondre à ce [que] vous m'y marquez par rapport aux affaires d'Angleterre, vous n'ignorez pas, et je suis bien aise de vous le répéter ici, que mon principe est que je ne veuille pas me mêler de ces affaires, surtout tandis que le comte Bute en aura la direction. Je crois ne pas me tromper quand je soupçonne que le comte Panin ne connaisse pas assez bien les Anglais, et qu'en conséquence il s'abuse, quand il regarde ces gens comme gens traitables. De plus, il ne convient pas de s'engager dans une guerre, quand une puissance tierce le demande, hormis que quand elle paie des subsides de sa part. Au reste, je suis très persuadé que, quand l'Angleterre viendra de faire des propositions, le comte Panin verra qu'elles viseront à nous immiscer dans

[1] Vergl. Nr. 16775. — [2] Vergl. S. 229. 230.

la guerre qu'elle aura contre la France, proposition qui cependant ne nous saurait nullement convenir.

Quant aux affaires de Pologne, elles ne sont pas encore suivies de ce succès qu'il serait à désirer, pour bientôt finir l'affaire des Dissidents, et la conduite des nonces sur lesquels l'on croyait pouvoir compter, est assez équivoque. Vous saurez d'ailleurs déjà par des lettres qui seront arrivées immédiatement de Varsovie à Moscou, que le prince Repnin a cru nécessaire de faire enlever l'évêque de Cracovie et celui de Kiovie et les faire transporter à Smolensko,[1] pour les clameurs qu'ils ont faites à la Diète contre tout ce qu'il proposait. Je ne saurais pas juger sur toutes ces choses ni sur la manière dont on s'est pris jusqu'à présent avec les Polonais; mais ce que je ne saurais pas vous dissimuler pour votre direction, c'est que le prince Repnin, à ce que j'apprends,[2] met souvent mon ministre Benoît en grand'peine et embarras par ses procédés envers les Polonais, sans avoir rien concerté au préalable avec lui.

Au reste, ce n'est pas sans surprise que je vois ce que vous m'avez marqué dans la lettre séparée que vous aviez jointe à votre dépêche ci-dessus accusée, touchant l'offre qui vous a été faite de vous procurer à l'occasion présente l'indigénat de Pologne. Je doute que vous y avez bien pensé, aussi je ne saurais pas m'empêcher de vous dire en réponse que vous pouvez faire là-dessus selon que bon vous semble, mais que, si vous voulez acquérir cet indigénat de Pologne, je me trouverai obligé d'envoyer un autre ministre à Pétersbourg et, dans ce cas-là, ne pas plus vous garder en mon service.

Nach dem Concept. Federic.[3]

16850. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 23 octobre 1767.

J'ai vu, par le rapport que vous m'avez fait du 22 de ce mois, que le sieur de Buch supplie encore d'être dispensé de la mission à Copenhague,[4] et ne saurais rien vous dire autrement à ce que vous me représentez à cette occasion, sinon que je ne veux point de jeunes gens pour ces postes, mais bien de tels sujets qui ont actuellement déjà servi et travaillé dans des collèges et d'ailleurs de familles nobles; car, quant aux jeunes gens, il est constaté qu'on n'effectue rien avec eux.

Nach der Ausfertigung. Federic.

---

[1] Vergl. S. 273. — [2] Bericht von Benoît, Warschau 7. October. — [3] Am 23. October wird Solms angewiesen, auf die Zahlung rückständiger Postgelder an die Postkasse in Memel für das Jahr 1766/67, im Betrage von rund 20000 Thalern, zu drängen. — [4] Vergl. Nr. 16829.

16851. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 25 octobre 1767.

J'ai reçu votre dépêche du 17 de ce mois; au contenu de laquelle je vous dirai, quoique pour votre seule direction, que vous saurez bien vous figurer qu'au fond ce qui vient de se passer des évènements,[1] ne me plaît pas, mais qu'il faut qu'on ne s'en laisse apercevoir de rien. Plutôt il faudra que vous fassiez semblant comme si vous tiriez en tout la même corde avec le prince Repnin.[2] Mais quand vous vous prendrez bien adroitement dans ces occurrences, il en saura revenir qu'il se forme en Pologne un parti prussien. Je sais à la vérité fort bien que l'on ne sache pas compter beaucoup sur les Polonais, mais il sauront arriver cependant des occasions où l'on en saurait retirer quelque avantage.

Au reste, nonobstant que les procédés présents des Russes sont illégaux, je suis, malgré cela, assuré que les autres puissances étrangères les laisseront aller leur train, sans vouloir se mêler des suites.

Nach dem Concept. Federic.

16852. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 25 octobre 1767.

J'ai reçu votre dépêche du 17 de ce mois. La mort de l'archiduchesse Josèphe qui vient d'arriver,[3] est un évènement malheureux eu égard à la cour de Vienne, mais ne saura pas influer en aucune façon sur les affaires de l'Europe; car si cette cour a pris des liaisons secrètes avec l'Espagne,[4] comme vous le soupçonnez, à l'occasion du dernier contrat de mariage avec le roi de Naples, il est à croire que l'Espagne ne voudrait pas les laisser tomber, mais persistera dans ce système en demandant une autre des Archiduchesses, ainsi qu'il n'y aura un autre changement que dans les noms.

Au reste, quant aux nouvelles de Pologne, mes avis[5] en sont que la consternation que l'enlèvement des évêques de Cracovie et de Kiovie[6] y a causée, augmente d'autant plus que les Russes ont fait arrêter, outre ces deux évêques, le petit-général Rzewuski et son fils le nonce, staroste de Dalen, qu'ils ont envoyés tous quatre également en Russie. Que le lendemain de cet évènement le grand-chancelier de la couronne Zamoyski s'est rendu à la cour et a remis entre les mains du Roi en présence de tous les membres de la Diète, qui y étaient justement assemblés, le grand sceau, en résignant sa charge. Que le roi de Pologne avait tâché de rassurer les derniers, en leur disant qu'il ne les aban-

[1] Vergl. dafür Nr. 16852. — [2] Vergl. dafür S. 275. — [3] 15. October. — [4] Ueber die Erbfolge in Spanien, für den Fall, dass der Prinz von Asturien kinderlos bliebe. — [5] Vergl. Nr. 16851. — [6] Vergl. S. 273. 275.

donnerait pas, mais qu'il n'y avait qu'une seule porte qu'il fallait passer, en se soumettant aux désirs de l'impératrice de Russie. Qu'on avait généralement goûté la proposition du primat de prolonger préalablement de quinze jours la Diète, qui, sans cela, allait se finir.[1] Qu'au reste il paraissait que le prince Repnin n'aurait pu guère éviter le coup d'éclat qu'il venait de faire, parceque l'évêque[2] et son parti avaient commencé à croire qu'il en resterait aux menaces, ce qui les rendait extrêmement hardis et entreprenants. Qu'au surplus ledit ambassadeur de Russie a sur-le-champ donné une déclaration des raisons qui l'ont porté à se saisir de quelques sénateurs, savoir parcequ'ils avaient manqué par leur conduite à la dignité de sa souveraine, en attaquant la pureté de ses intentions salutaires, désintéressées et amicales pour la République. Il y a répété que l'Impératrice continuera son assistance à la Confédération pour la conservation des lois et des libertés polonaises.

Je vous communique tout ce détail pour votre direction et afin que vous prêtiez votre attention sur les sensations qu'il opérera à Vienne, dont vous me ferez votre rapport.

Nach dem Concept. Federic.

16853. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A MOSCOU.

Potsdam, 26 octobre 1767.

La dépêche que vous m'avez faite du 1er de ce mois, m'a été bien remise, et je vous sais gré du compte que vous m'y avez rendu sur les ouvertures formelles que le comte Panin vous avait faites de la conclusion de la négociation entre sa cour et celle de Danemark sur l'échange éventuel du Holstein.[3]

Quant au sieur de Borcke à Copenhague, il y a longtemps déjà que je lui aie envoyé son rappel,[4] mais ce qui m'a empêché d'y envoyer un ministre à sa place, c'est que trois à quatre sujets m'ont refusé de se charger de ce poste.[5] Je pense cependant de trouver en peu quelqu'un pour l'y envoyer. Au surplus, je ne vous dissimulerai pas que je ne suis pas hors de toute appréhension que le comte de Panin ne se trompe avec le baron de Bernstorff,[6] dont apparemment il s'en apercevra à la première occasion [qui y] paraîtra.

[1] Nach der anfänglichen Bestimmung sollte der Reichstag vom 5. bis zum 17. October dauern. — [2] Soltyk. — [3] Solms berichtete, dass die Zeichnung des Vertrages (vergl. S. 220) zugleich mit dem Austausch der Ratificationen erfolgen solle und diese nach Kopenhagen abgesandt seien. „La tradition effective des provinces ne doit se faire qu'après la majorité du Grand-Duc." Der „Provisorische Tractat" ist vom 22. April datirt und abgedruckt bei Wenck, Codex juris publici (Leipzig 1795), Bd. 3, S. 592—618. — [4] Vergl. Nr. 16642. — [5] Vergl. Nr. 16850. — [6] Nach Solms hatte Panin von dem dänischen Ministerium die Ueberzeugung, „qu'il est résolu d'entrer dans le plan du système du Nord, tel qu'il pourra être

Au reste, pour ce qui regarde la situation des affaires de la Diète présente à Varsovie, il semble que les Polonais commencent à s'alarmer sur ce [qui s'y] est passé, surtout avec les deux évêques qu'on y a enlevés et envoyés en Russie,[1] à l'occasion duquel évènement il faut se figurer qu'on sonnera le tocsin à Rome à toutes les cours catholiques, en donnant la tournure la plus mauvaise à l'affaire, et voilà pourquoi et pour prévenir d'autres inconvénients, il est bien à souhaiter que ces choses se finissent, sans traîner, et se décident au plus tôt mieux.

Nach dem Concept. Federic.

16354. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 26 octobre 1767.

Je reçois à la fois les dépêches que vous m'avez faites depuis le 6 jusqu'au 16 de ce mois. Parmi les nouvelles qu'[elles] contiennent, je ne saurais me passer de vous faire remarquer que je ne comprends pas bien de quelle façon la princesse de Galles s'est prise pour avoir gagné un si grand ascendant sur le Roi, jusqu'à placer des ministres;[2] car, au temps de feu son mari[3] et pendant le règne du feu Roi, elle n'a pas osé se mêler d'aucune affaire, et l'on dit d'ailleurs qu'elle ait l'esprit assez borné. Voilà pourquoi je demande vos éclaircissements là-dessus, de sorte que je puisse m'en former une idée.

D'ailleurs, je veux bien vous dire qu'il n'y a [pas] de quoi s'étonner quand le ministère anglais ne montre pas de l'empressement pour faire des alliances avec les puissances du Continent;[4] car l'Angleterre ne saurait avoir de la guerre que par mer avec les maisons de Bourbon et le Portugal. De quoi se servirait-elle ainsi des troupes de terre? Aussi c'est cela la raison pourquoi les ministres marquent tant de froideurs, quand ils parlent[5] de pareilles alliances.

conforme aux vues de Votre Majesté et de la Russie. Il ne doute pas que Votre Majesté voudra S'en apercevoir Elle-même, lorsqu'Elle aura à Copenhague un ministre mieux disposé pour les personnes qui y sont en place."

[1] Vergl. Nr. 16852. — [2] Maltzan berichtete am 16. October, dass Bute wiederhergestellt sei. „La mort de ce ministre (vergl. S. 260) aurait sûrement fait du changement dans les affaires d'ici, mais le mal aurait toujours subsisté, puisque la princesse de Galles n'aurait pas manqué de placer un autre favori auprès du Roi son fils, qui, selon toutes apparences, aurait été tiré de l'école du comte Bute." — [3] Prinz Friedrich Ludwig, gestorben 31. März 1751. Vergl. Bd. VIII, 325. — [4] Maltzan hatte, im Hinblick auf die Zwistigkeiten Englands mit Spanien, am 16. October berichtet: „On devrait supposer que, dans de tels embarras, ledit ministère n'aurait rien de plus pressé que de chercher quelque appui et d'entamer pour cet effet ses négociations avec la cour de Russie; on n'entend cependant pas encore que le ministère ait fait des démarches pour nommer un ambassadeur pour cette cour." Macartney (vergl. Bd. XXV, 373) war nach London zurückgekehrt, und Stanley (vergl. S. 234. 235) hatte, wie Maltzan am 11. September berichtete, Georg III. gebeten, seine Ernennung rückgängig zu machen. — [5] Vorlage: „ils leur parlent".

Au reste, je suis bien aise d'apprendre que le sieur Sutton[1] a fait partir pour Berlin un de ses élèves le plus habiles pour pratiquer l'inoculation dans mes États. . .

Federic.[2]

Nach dem Concept.

16855. AUX MINISTRES D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN ET DE HERTZBERG A BERLIN.

[Potsdam, octobre 1767.]

Finckenstein und Hertzberg berichten, Berlin 26. October: „Le chevalier comte de Sinzendorf[3] vient de nous écrire de Vienne[4] qu'ayant obtenu son congé[5] depuis le 1er d'octobre, il comptait de se rendre bientôt à Breslau, suivant la permission de Votre Majesté, et de se mettre à Ses pieds au plus tard vers la fin de l'hiver.

Il nous marque, à cette occasion, que le public de Vienne a paru fort prévenu contre lui à cause du voyage qu'il a fait en Silésie, et du bonheur qu'il y a eu de faire sa cour à Votre Majesté,[7] mais que l'Impératrice-Reine et son ministère ne lui en avaient témoigné aucun mécontentement, et qu'il en avait reçu sa démission de la manière la plus gracieuse. Il nous a requis en même temps de faire parvenir le précis de cette lettre à la connaissance de Votre Majesté."

Cela est fort beau; il s'agit de savoir à présent ce que vous répondra le grand-maître de Malte sur le caractère d'envoyé chez moi sollicité pour ledit comte.[6]

Federic.

Eigenhändige Verfügung des Königs auf dem Berichte der Minister.

16856. A LA PRINCESSE D'ORANGE ET DE NASSAU A LA HAYE.

[Potsdam,] 28 octobre 1767.

Ma chère Enfant. Souffrez que je vous appelle toujours d'un nom si cher. Votre frère m'a rendu votre lettre[8] et m'a dit qu'il vous avait laissée en parfaite santé. Je fais des vœux pour que cela continue de

[1] Vergl. S. 184. 185. — [2] Thulemeier berichtet, Haag 20. October, dass Bute in einem englischen Witzblatt als Riese dargestellt werde, von einer Schar von Zwergen angebetet, von anderen geflohen, mit der einen Hand Gunstbezeugungen auf seine Gegner niederstreuend, mit der anderen über seinen Anhängern die Ruthe schwingend, während Pitt, auf eine Krücke gestützt, als Bettler zu seinen Füssen sitze. Der König antwortet am 25. October: „Tandis que les Anglais ne feront que s'amuser des pièces satiriques contre le comte Bute, cela n'opérera pas de grands changements dans leurs griefs, et lui se soutiendra bien dans l'autorité qu'il s'est acquise." — [3] Vergl. S. 213. 214. — [4] D. d. Wien 14. October. — [5] Als österreichischer Commerzienpräsident. — [6] Sinzendorf hatte diesen Wunsch in einem Schreiben an den Abbé Bastiani, d. d. Breslau 4. September, ausgesprochen, das dieser dem König, Breslau 6. September, übersandte. Darauf war der Grossmeister des Malteserordens in einem Ministerialschreiben, Berlin 15. September, ersucht worden, Sinzendorf zum Gesandten am preussischen Hofe zu ernennen. — [7] Anlässlich der Reise des Königs nach Schlesien. — [8] D. d. Braunschweig 20. October. [Berlin. Hausarchiv.]

même, et que vous jouissiez de tous les biens du corps et de l'esprit, dont votre bon caractère vous rend si digne. Je suis bien aise, ma chère enfant, que vous vous ressouveniez de tous les conseils que je vous ai donnés. Vous êtes naturellement prudente, vous en avez moins besoin qu'une autre, et nous autres radoteurs, nous pensons que, parceque nous sommes âgés, nous avons plus d'expérience que la jeunesse, ce qui nous met assez dans le goût de donner des avis souvent, sans qu'on nous les demande. Voilà, ma chère nièce, l'inconvénient des vieux oncles; tout ce que je vous ai dit, et que je pourrai vous dire, porte pourtant son excuse avec soi, parceque cela part d'un cœur rempli de tendresse pour vous et qui vous aimera jusqu'au dernier soupir, étant, ma chère Nièce, votre fidèle oncle

Federic.

Faites, je vous prie, mille assurances de mon estime de ma part au prince d'Orange.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv im Haag. Eigenhändig.

16857. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 28 octobre 1767.

J'ai vu tout ce que votre rapport du 21 de ce mois comprend de nouvelles; sur quoi je trouve nécessaire avant tout de vous avertir que, quand vous écrivez au comte de Solms à Moscou,[1] il faut que vous mesuriez bien les termes et évitiez de ne pas vous en servir qui sauraient blesser la délicatesse des Russes, [ni] y mettiez des choses qui puissent être prises comme choquantes à la Russie; plutôt faut-il que vous informiez seulement mondit ministre des affaires qui ont du rapport à mes intérêts, afin que, quand il montre vos lettres aux ministres de Russie, vous ne risquiez pas d'être compromis à de mauvaises affaires. Car, à ce que je veux bien vous dire, quoique sous le plus inviolable secret, je ne suis pas sans soupçons de corruption contre le susdit comte de Solms.[2]

Au surplus, quant aux procédés des Russes dont vous m'écrivez,[3] il faut bien convenir qu'ils aillent trop loin, et que, d'ailleurs, ils ne se concertent pas avec nous que sur peu de choses; mais il faudra que vous observiez bien là-dessus que, si le cas était tel que les Russes ne furent en alliance, comme ils le sont, avec moi, mais avec les Autrichiens, ils agiraient et procéderaient tout de la même manière, en conséquence donc qu'il faut envisager ce qui se fait d'irrégulier, comme un mal inévitable.

En attendant, vous faites très bien de tâcher à redresser dans ces

[1] Vergl. S. 249. 250. — [2] Vergl. Nr. 16849. 16860. — [3] Vergl. dafür Nr. 16858.

choses ce qu'il y a à corriger,[1] mais toujours faut-il que vous [vous] y preniez en sorte de ne vous jamais commettre avec le prince Repnin.

Au reste, ma volonté expresse est que, dès que vous aurez lu ma lettre présente, vous devez la brûler incontinent après, sans en garder ni copie ni extrait; à quoi vous devez vous conformer précisément.

Quant à l'extraordinaire que vous me demandez dans votre situation présente,[2] j'y aviserai et vous ferai savoir au plus tôt mes intentions sur ce que je vous destinerai pour vous soulager.[3]

Nach dem Concept. Federic.

16858. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 28 octobre 1767.

J'ai reçu votre rapport du 21 de ce mois; au contenu duquel n'ayant rien de particulier à vous répondre aujourd'hui, je me retranche à vous communiquer ultérieurement ce que mes lettres de Varsovie[4] m'apprennent concernant la diète de Pologne, savoir que, dans la dernière séance, l'assemblée ayant donné son consentement à la nomination d'une commission munie du plein pouvoir tel que l'ambassadeur de Russie l'a demandé, pour traiter et pour conclure,[5] sauf l'approbation en tout, mais aucunement la réprobation de la Diète, on a ensuite nommé les commissaires au nombre de 54, y compris deux évêques, et la Diète a été limitée jusqu'au 1er de février prochain. Après quoi celle-ci s'est séparée, et les nonces qui ne sont pas commissaires, en sont incessamment partis. Aussi les différents corps de troupes russes qui avaient tenu jusque là la Diète comme bloquée, les canons plantés à l'autre bord de la Vistule, braqués contre le château où se tenait la Diète, en sont partis sur-le-champ et se sont mis en marche pour retourner dans leurs quartiers de cantonnement dans les différentes provinces de Pologne. L'on ajoute que le nonce du Pape n'ait pas pris audience, alléguant pour raison qu'en la demandant, il avait cru être envoyé à une nation libre, et non pas à une Diète bloquée.

Comme je suis très curieux de savoir ce que l'on dit à présent à Vienne sur cette Diète, ou si la cour-là fait semblant comme si elle ne prend nulle attention là-dessus, j'attends que vous m'en informiez exactement.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Benoît berichtete: „Votre Majesté me dit de laisser faire aux Russes (vergl. Nr. 16828). Il le faudra bien, puisque je n'ai aucune voix en chapitre; mais ... si je ne m'en étais pas déjà autant mêlé que j'ai fait, non-seulement le Conseil permanent, sur lequel j'ai donné sous main l'alarme à la nation, allait être établi, sans qu'on pût seulement grouiller, mais aussi la pluralité des voix aurait tout doucement p[o]ussé et été formellement introduite, comme à la Diète de l'année passée" (vergl. Bd. XXV, 392). — [2] Vergl. S. 262. — [3] Im Postscriptum zu dem Erlasse an Finckenstein vom 30. October (Nr. 16862) bewilligt der König Benoît 1000 Thlr. als Zulage während des Reichstags. — [4] Vergl. Nr. 16857. — [5] Vergl. S. 265.

16859. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A MOSCOU.

Solms berichtet, Moskau 5. October, über den Versuch der Abgesandten der polnischen Conföderation,[1] von Panin einen Aufschub für die Eröffnung des Reichstags zu erlangen und Zeit zu gewinnen, „d'envoyer de nouveaux universaux dans les provinces, plus amples que les précédents qui ne parlaient que de l'affaire des Dissidents seule, ce qui était contraire à la déclaration de l'impératrice de Russie, qui leur avait promis de faire redresser à cette Diète tous les griefs de la nation". Panin habe „en ministre" abgelehnt, eine sofortige Antwort zu geben, persönlich aber ihnen abgerathen, auf ihrer Absicht zu bestehen.

Darauf hätten sie ihn, Solms, aufgesucht und ihm ihr Misstrauen gegen Repnin und ihren Argwohn ausgesprochen: „que les deux cours[2] étaient d'accord que le roi de Pologne favorisait les Dissidents, tant pour s'en faire un parti à lui-même que pour se rendre la cour de Russie propice et de gagner par là que, pour prix de la complaisance qu'il lui témoignait sur cet article, l'autre n'insisterait plus sur l'abolition des griefs nationaux, comme la promesse de la déclaration donnée par l'impératrice de Russie l'avait annoncé.

J'ai fait mon possible pour leur ôter les sujets de défiance qu'ils ont prise, et je leur ai dit que, si le prince Repnin pouvait avoir quelquefois péché dans des formalités, ses erreurs ne devaient point les autoriser à prendre des soupçons injurieux à la cour contre laquelle ils les avaient conçus; que l'impératrice de Russie, étant tant avancée, ne pouvait plus reculer, sans faire tort à sa gloire; qu'eux-mêmes ayant pris parti une fois, l'honnêteté et leur propre intérêt devait les obliger à tenir ferme et à redresser même par des amis et des faits ce qui était défectueux dans la spéculation et dans la préparation. Que nous avions été le jouet des autres Confédérations, ce qui faisait que nous étions à leur égard pour le moins aussi soupçonneux qu'ils pouvaient l'être au nôtre, ainsi qu'on ne les tiendrait pas quitte avec des promesses, et qu'ils devaient considérer eux-mêmes ce qui en résulterait pour eux à la longue, si les troupes de Russie restaient dans leur patrie, et que cela donnât lieu ou à une guerre intestine ou à une avec quelque puissance étrangère, puisque ce seraient toujours les Polonais qui en paieraient la façon.

Ils sont convenus, ces députés, que ce que je leur représentais, était la vérité, aussi promettent-ils, pour eux-mêmes et au nom de leurs représentants, de tout faire ce que la cour de Russie désire, pourvu que, de leur côté, ils soient assurés qu'on leur tienne ce que la déclaration de Sa Majesté Impériale leur a promis.

Comme je ne sais pas autrement sinon que cette cour-ci est intentionnée d'agir ainsi, j'espère que la confiance réciproque sera bientôt rétablie, et que, lorsque dans une seconde conférence avec le comte Panin ils proposeront leurs demandes, on conviendra bientôt de part et d'autre, et l'on s'arrangera sur les prétentions qu'on veut accorder, et celles qu'on voudra rejeter.

A travers des plaintes, des appréhensions et des promesses que ces messieurs ont fait paraître tour à tour devant moi, je n'ai pas eu de peine à reconnaître leur animosité contre le roi de Pologne d'à présent. Ils n'ont pas fait les difficiles d'avouer qu'ils se trouveraient plus heureux avec un roi étranger, pourvu qu'il ne fût pas Saxon; mais je leur ai ôté tellement toute espérance de changement sur ce point que j'ai lieu de croire qu'ils ne feront pas seulement soupçonner leur envie là-dessus vis-à-vis de cette cour, mais je ne saurais m'empêcher de prévenir Votre Majesté sur une autre affaire qu'ils m'ont fait entendre. C'est qu'après que leurs griefs nationaux auront été levés, comme ils l'espèrent, et que la liberté de la nation aura été rétablie par une nouvelle constitution, ils voudraient que la cour de Russie la leur garantisse par un acte formel; mais, non contents d'avoir cette seule garantie, ils désireraient

[1] Vergl. S. 228. — [2] Von Warschau und Petersburg.

bien encore celle de Votre Majesté. Leur embarras est seulemeut celui de savoir si Votre Majesté voudra S'en charger, ensuite aussi si la cour de Russie ne trouverait pas mauvais qu'ils recherchassent une autre.

J'ai éludé de répondre là-dessus, et je leur ai dit qu'il y avait tant de chose à régler qu'on ne pourrait encore penser à celle-là. En attendant, j'ose supplier Votre Majesté de vouloir me faire connaître Ses intentions à ce sujet, afin que je sois en état de m'expliquer là-dessus, lorsqu'on mettra cette affaire sur le tapis.

Je ne saurais m'imaginer que la cour de Russie pût avoir des jalousies pour vouloir éloigner Votre Majesté de concourir avec elle pour la garantie des constitutions polonaises en général, puisque l'intention du comte Panin, comme je l'ai marqué ci-devant plusieurs fois, est de vous prier, Sire, de vous charger, conjointement avec l'impératrice de Russie, de celle des Dissidents, ce qui revient, pour l'influence que cela donnera à Votre Majesté dans les affaires de Pologne, à la même chose."

Potsdam, 29 octobre 1767.

J'ai bien reçu la dépêche que vous m'avez adressée du 5 de ce mois. En conséquence de tous les détails que vous m'y marquez relativement aux affaires de Pologne, je suis bien [aise] d'en pouvoir prévoir que les choses y finiront de bonne manière, et que l'affaire concernant les Dissidents se terminera à la satisfaction de l'impératrice de Russie.

Ce qu'il y aurait à souhaiter, c'est que les Russes voudraient bien agir de concert avec moi dans les affaires de ce pays qui se présenteront encore, vu que j'apprends qu'il s'y forme une faction dont le but est de faire, sinon souverain le roi de Pologne, au moins d'augmenter son autorité en sorte pour lui en préparer la voie.[1] Observez bien cependant que je vous n'écrive point ceci que pour votre seule et unique direction, et non pas que vous en disiez quelque chose au comte Panin; en attendant, vous saurez bien croire que cette façon de procéder à mon égard ne saurait pas me plaire.

Pour ce qui regarde l'article de la garantie que vous touchez dans votre dépêche, vous devez savoir que je n'y suis nullement disposé; vous vous souviendrez que je vous ai toujours marqué que je n'entrais dans l'affaire des Dissidents qu'uniquement par complaisance pour l'Impératrice; vous vous figurerez aisément ainsi que je ne m'engagerais pas plus loin dans une affaire qui [ne] me regarde proprement en rien, et qui saurait me mener en bien des embarras. Outre cela, la garantie de l'Impératrice est tout-à-fait suffisante pour soutenir ce qu'elle vient d'établir en Pologne.

Mais ce que je [ne] saurais vous dissimuler avec cela, c'est que l'éclat des procédés avec lesquels les Russes ont agi jusqu'à présent en Pologne, a causé une grande sensation parmi les autres puissances en Europe, quoique je ne croie pas que cela tirera en conséquence ni aura des suites.

Der König wiederholt den Befehl an Solms, auf baldige Zahlung der rückständigen Postgelder zu dringen (vergl. S. 275. Anm. 3).

Nach dem Concept. Federic.[2]

---

[1] Durch Einsetzung des „Conseil permanent", vergl. Nr. 16835 und S. 281. —
[2] Am 31. October übersendet Eichel den Immediatbericht von Solms vom 27. September

16860. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 29 octobre 1767.

J'ai trouvé bon de vous communiquer ci-clos la copie toute *in extenso* de la dépêche du comte de Solms[1] qui vient de m'entrer aujourd'hui. En voyant ce qu'elle comprend, il faudrait vouloir s'aveugler volontairement, si l'on ne s'apercevait qu'il faut que ce ministre soit gagné là par corruption, ainsi qu'il sera presque impossible dans telle circonstance de le continuer plus longtemps là sur son poste.

Nach der Ausfertigung. Federic.

16861. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 29 octobre 1767.

J'ai été fort aise de voir les nouvelles que votre dépêche du 23 de ce mois m'a apprises. Comme je suis bien curieux de savoir le train que les affaires relativement aux différends de l'Angleterre avec les cours de France, de l'Espagne et de Portugal prendront, et quelle sera la sensation que la nation anglaise aura là-dessus,[2] vous continuerez toujours de m'en faire vos rapports. J'observe en attendant que la seule chose qui saurait arrêter que la guerre n'éclate entre la Grande-Bretagne et les susdites puissances, n'est que la division qui règne parmi le ministère anglais.

Nach dem Concept. Federic.

16862. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 30 octobre 1767.

J'approuve parfaitement le choix qu'en conséquence de votre rapport du 29 de ce mois vous avez fait du sieur de Vincke, doyen du

(vergl. Nr. 16849) an Finckenstein zur „Erläuterung" des im Cabinetserlass vom 31. October (Nr. 16863) erwähnten Angebots des polnischen Indigenates. „Ich bin übrigens zu wenig, über die Sache etwas zu sagen, begreife inzwischen die Delicatesse der Umstände davon und erinnere mich zugleich des Herrn Geheimrath von Saldern, wenn derselbe in den Sentiments ist, wie ihn der Herr von Borcke zu Kopenhagen vorstellen wollen" (vergl. dafür oben S. 149. Anm. 5).

[1] D. d. Moskau 5. October, vergl. Nr. 16859. — [2] Auf Grund von Nachrichten aus Frankreich berichtete Thulemeier, dass die spanische Regierung das Vorgehen des Gouverneurs in Havana und die Beschiessung der englischen Fregatten (vergl. Nr. 16803) billige, dass man in Frankreich, wohl angesichts der Schwäche der englischen Regierung, keine weiteren Folgen erwarte. „En attendant, cet évènement commence à faire de la sensation." In England solle die Zahl der Beschwerden über Spanien dauernd wachsen. „Les différends avec le Portugal (vergl. S. 234) . . . ne prennent pas un aspect plus favorable."

grand chapitre de Minden, au poste de Copenhague,[1] en sorte que vous n'aurez qu'à lui en écrire. Cependant, au cas qu'il ne voulût pas se prêter à votre proposition, il faudra que vous tâchiez alors de trouver en Silésie quelque gentilhomme qu'on pourra charger de cette mission, vu qu'il faut bien qu'il y ait là de jeunes gens qualifiés pour pouvoir s'en servir.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

16863. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 31 octobre 1767.

J'ai vu le rapport que vous m'avez fait concernant le comte de Solms. Ne prenez point en bagatelle ce que je vous ai fait sentir sur son sujet.[2] Ce n'est pas, comme il vous semble, qu'il soit porté ou prévenu pour les Russes,[3] comptez plutôt qu'il en est corrompu. D'où il arrive qu'au lieu que je doive compter sur ses relations, je ne fais que me défier sur chaque chose qu'il m'écrit, parcequ'il cherche de voiler tout projet d'ambition des Russes: marque peu équivoque de ce qu'il a pris de l'argent de ceux-ci; au sujet de quoi mes soupçons augmentent encore par la demande qu'il m'a faite pour avoir mon approbation au sujet de l'offre que les Russes lui ont faite de lui procurer, dans les circonstances présentes favorables, l'indigénat de Pologne, pour lui et sa famille.[4] Considérez, avec cela, que, quoique je vive actuellement en amitié avec la cour de Russie, il est néanmoins sûr que positivement mes intérêts ne sont pas en toute occurrence les mêmes que les siens. Aussi ne croyez pas que, quand elle aura réussi à son gré relativement à l'affaire des Dissidents en Pologne, elle voudra s'y arrêter; tout au plus tôt elle voudra ensuite montrer là son autorité dans toutes les autres occasions. Pensez ainsi aux conséquences qu'il y aurait, si mon ministre tâche de colorer ces desseins et de me déguiser les véritables circonstances et le dessous des cartes.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

[1] Vergl. Nr. 16850. Finckenstein berichtete: „Votre Majesté a daigné me parler, il y a quelques années, du sieur de Vincke, doyen du grand chapitre de Minden, comme d'un homme dont on pourrait se servir pour une mission étrangère.“ — [2] Vergl. Nr. 16860. — [3] Finckenstein berichtete am 30. October: „Je ne saurais disconvenir que la dernière dépêche du comte de Solms, ainsi que plusieurs autres de ses rapports font preuve de sa prévention outrée pour la cour de Russie et de la facilité avec laquelle il donne dans toutes les idées du ministère russe, et s'il survenait la moindre mésintelligence entre Votre Majesté et la cour de Russie, je crois qu'il serait essentiellement nécessaire qu'il y eût un autre ministre à Pétersbourg, sur lequel Elle pût compter.“ — [4] Vergl. Nr. 16849 und S. 283. Anm. 2.

16864. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A RHEINSBERG.

[Potsdam,] 31 octobre 1767.

Mon cher Frère. Je suis charmé de vous savoir en bonne santé à Rheinsberg, à portée de profiter du beau temps qu'il fait. Le portrait de l'électrice de Saxe[1] ne servira pas, mon cher frère, d'ornement à votre maison, en tant qu'une belle figure; ce que cette Princesse a de mieux, c'est son esprit, et on ne le saurait peindre. Je ne crois pas que le moment de la majorité de son fils sera le plus agréable de sa vie, car je soupçonne cette bonne Princesse de n'être pas assez philosophe pour mépriser tout ce qui tient à l'empire et à la domination.

Les lettres sont, sans doute, la plus douce consolation des esprits raisonnables, car elles rassemblent toutes les passions et les contentent innocemment. Un avare, au lieu de remplir un sac d'argent, remplit sa mémoire de tous les faits qu'il peut entasser; un ambitieux fait des conquêtes sur l'erreur et s'applaudit de dominer par son raisonnement sur les autres; un voluptueux trouve dans divers ouvrages de poésie de quoi charmer ses sens et lui inspirer une douce mélancolie; un homme haineux et vindicatif se nourrit des injures que les savants se disent dans leurs ouvrages polémiques; le paresseux lit des romans et des comédies qui l'amusent, sans le fatiguer; le politique parcourt les livres d'histoire, où il trouve les hommes de tous les temps aussi fous, aussi vains et aussi trompés dans leurs misérables conjectures que les hommes d'à présent. Ainsi, mon cher frère, le goût de la lecture une fois enraciné, chacun y trouve son compte; mais les plus sages sont ceux qui lisent pour se corriger de leurs défauts que les moralistes, les philosophes et les historiens leur présentent comme dans un miroir. Tout ceci est bel et bon; mais si l'électrice de Saxe se trouve malheureusement avoir un fonds d'inquiétude dans l'esprit, elle se croira très malheureuse à Pretzsch et regrettera dans le fond de l'âme le tracas des affaires. Je lui souhaite de la tranquillité et du bonheur, parceque c'est d'ailleurs une bonne princesse et qui possède plus de talents qu'on n'en trouve communément dans son sexe. Vous m'avez mis en train de bavarder; je m'oublie, mon cher frère, quand je vous écris, en laissant courir ma plume à l'aventure. Il est temps que je l'arrête, en vous réitérant les assurances du plus tendre attachement avec lequel je suis, mon cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

---

[1] Prinz Heinrich schrieb am 27. October: „J'ai reçu le portrait de l'électrice de Saxe, peint par elle-même; elle y travaillait, lorsque je passais par Dresde (Juli 1765, vergl. Œuvres, Bd. 24, S. 91), et me promit alors qu'elle me l'enverrait; il est très bien peint, assez flatté, quoique ressemblant. Il est fort heureux pour elle qu'elle sache s'occuper; son fils qui sera bientôt majeur, elle ne sera plus dans les grandes affaires, et les fruits qu'elle a tirés en s'appliquant aux arts et aux connaissances des lettres, lui deviendront d'une utilité très nécessaire." Vergl. S. 287. Anm. 1.

16865. A LA PRINCESSE D'ORANGE ET DE NASSAU A LA HAYE.

[Potsdam,] 1er novembre[1] 1767.

Ma chère Enfant. Rien ne me peut faire un plus sensible plaisir dans votre absence que d'apprendre, ma chère nièce, de vous-même que vous êtes contente de votre sort; c'est où tendaient mes vœux, et je les vois comblés en ce que j'ai réussi selon votre gré à votre établissement. Depuis votre départ[2] nous avons été ici fort sédentaires, mais nous célébrérons le 8 de ce mois le jour de naissance de votre belle-sœur. Tous vos parents se portent bien, ils se réjouissent d'apprendre votre entrée à La Haye et les applaudissements que vous aur[ez] recueillis; je m'attends[3] qu'on m'écrira: La princesse d'Orange a gagné tous les cœurs par sa politesse, par ses bonnes manières et par l'affabilité dont elle a accueilli tout le monde; et quelle joie ce sera pour moi de savoir mon cher enfant aimée et estimée de tout le monde. Voilà, ma chère nièce, les plaisirs que vous donnerez au vieil oncle, qui viendra vous embrasser à Loo pour vous remercier de [la] consolation que vous lui donnez sur ses vieux jours. Je vous embrasse, ma chère Enfant, et suis de corps et d'âme votre bien fidèle oncle

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv im Haag. Eigenhändig.

16866. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Thulemeier berichtet, Haag 27. October, über die Prinzessin Wilhelmine:[4] „Jamais la voix publique ne rendit plus de justice qu'à cette Princesse. Tous ceux qui ont joui de l'avantage de lui faire leur cour, en parlent sur le même ton, et même le petit nombre qui a fait paraître une espèce d'opposition à l'alliance qui vient d'être conclue, n'ose marcher actuellement tête levée et déguise ses sentiments. Je ne doute pas cependant que les différentes intrigues qu'on voit se former, et des détails desquelles il ne m'appartient point d'occuper Votre Majesté, n'aboutissent à quelque mécontentement, dès que le but qu'ils se proposent, leur paraîtra manqué; leurs vues ne sont autres que de tâcher de gagner une espèce d'influence sur l'esprit du prince et de la princesse d'Orange aux dépens du duc Louis, projet aussi ridicule et qui ne mériterait aucune attention, si on ne voyait des gens d'une certaine considération y entrer avec chaleur."

[1] Vom 1. November ein Schreiben an die Churfürstin-Wittwe von Sachsen in den Œuvres, Bd. 24, S. 144. Der König schreibt darin: „Je vois, Madame, que l'Électeur touche dans peu à sa majorité (vergl. S. 286); je suppose qu'alors Votre Altesse Royale pourra passer quelque temps dans Son douaire de Pretzsch; ce lieu se trouve dans le voisinage, et dès lors il n'y aurait plus d'impossibilité, Madame, à vous donner des fêtes. . . Vous seriez reçue comme Minerve, comme la déesse des arts, comme une nouvelle Muse, à laquelle une illustre naissance ne nuit en rien." — [2] Vergl. S. 265. — [3] Vorlage: „entens". — [4] Vergl. S. 268. 269.

Potsdam, 1er novembre 1767.

Je reçois votre rapport du 27 d'octobre passé, et suis bien aise de ce que vous m'y avez appris touchant les sentiments qu'on laisse apercevoir jusqu'à présent là où vous êtes, relativement à ma nièce la princesse d'Orange. Mais, quant aux intrigues que vous m'annoncez qu'[elles] paraissent se former, je vous dirai pour votre direction que, lorsque vous voyez qu'il se passe des choses qui sentent de pareilles intrigues, vous devez dès aussitôt en informer confidemment la dame de Danckelman, [1] attachée à ma nièce, afin qu'elle en avertisse celle-ci. En quoi cependant vous procéderez avec bien de la prudence, afin de ne pas dire ou insinuer rien de mal fondé à ladite de Danckelman, mais toujours des choses que vous savez qu'elles sont exactement vraies.

Nach dem Concept. Federic.

---

16 867. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 1er novembre 1767.

Le rapport que vous m'avez fait du 24 d'octobre dernier, m'a été rendu. Autant que je vois par les nouvelles y comprises, il ne saura manquer que le roi de Pologne ne se décréditât entièrement auprès de sa nation, surtout quand les Polonais s'apercevront qu'il tire une pension de la Russie. [2]

Au surplus, vous devez m'informer si à présent les Czartoryski continuent de gouverner le Roi; d'ailleurs si cette famille est encore portée pour les Russes ou quel autre parti elle a pris. J'attends le rapport que vous me ferez là-dessus.

Nach dem Concept. Federic.

---

16 868. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN KONSTANTINOPEL.

Potsdam, 2. November [3] 1767.

Ich habe Euren Bericht vom 1. des jüngst verwichenen Monates Octobers erhalten. Die von Euch darin gemeldete Meinung der Pforte, als ob auf gegenwärtigem Reichstag in Polen sich die Sachen dermaassen brouilliren könnten, dass der König von Polen dethronisiret und alsdenn Oesterreich mit Russland im Krieg verwickelt werden dörfte, ist wohl so wenig gegründet als wahrscheinlich; dieses aber will Ich Euch wohl, obschon bloss und alleine zu Eurer nur eigenen Direction, sagen,

[1] Die frühere Erzieherin, welche die Prinzessin auf Wunsch des Statthalters nach Holland begleitete. — [2] Nach Benoîts Bericht jährlich im Betrage von 120000 Rubeln. — [3] Vom 2. November ein Schreiben an die Königin Ulrike; es trägt in der Vorlage nur Tages- und Monatsdatum und ist irrthümlich dem Jahre 1766 eingereiht worden, vergl. Bd. XXV, Nr. 16322.

wie es ein Glück ist, dass die Türken von der jetzigen Beschaffenheit derer Sachen in Polen nicht recht eigentlich informiret sein, da Ich zweifele, ob sie auch solche mit allem Flegme ansehen würden, maassen der russische Ambassadeur Fürst Repnin nach eröffnetem Reichstage mit vieler Vivacité, unter dem Maintien der dahin gezogenen russischen Truppen, zu Werke gehet, um überall nach seinem Willen zu thun, und daher den Bischof von Krakau und den von Kiew nebst einigen Landboten, so zu laute gesprochen, enleviren und nacher Russland transportiren lassen,[1] auch sonsten es dahin gebracht, dass der Reichstag bis zum künftigen 1. Februarii limitiret worden, inzwischen aber durch den versammleten Reichstag eine besondere Commission von 54 Commissarien von Bischöfen, Magnaten und Landboten niedergesetzet, auch autorisiret und bevollmächtiget werden müssen, mit gedachtem Ambassadeur sich über alle Gravamina derer Dissidenten und der Conföderation eines Schlusses zu vereinigen; welchen Schluss der Reichstag hiernächst approbiren und confirmiren soll, ohne was darin ändern oder reprobiren zu dörfen, und worüber alsdenn Garantie des russischen Hofes gesuchet werden soll. Worauf auch, nachdem solches eingerichtet worden, die Stände des Reichstages sich separiret und die mehristen zu Warschau gewesene russische Truppen sich in ihre vorige Quartiere zurückgezogen haben.[2] Dieses sei bloss zu Eurer Nachricht.

Im übrigen siehet man wohl aus dem, was Ihr Mir von der Disposition der Pforte schreibet,[3] dass die Türken in ihrer gegenwärtigen Faiblesse sich von nichts meliren wollen. Ich werde Eure fernere Berichte gewärtigen.

Nach dem Concept. Friderich.

---

16 869. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Finckenstein berichtet, Berlin 1. November: „Je conviens que le comte de Solms s'est rendu très suspect par la conduite qu'il a tenue depuis près de deux ans, et si je n'ai parlé dans mon dernier et très-humble rapport que de sa prédilection pour la cour où il réside,[4] ce n'est que parceque cette déférence aveugle pour toutes les idées du ministère russe, qui perce à travers toutes ses dépêches, m'a paru confirmer les justes soupçons de Votre Majesté. J'en trouve une nouvelle preuve dans l'offre qui vient de lui être faite de l'indigénat de Pologne, circonstance que je ne fais que d'apprendre par l'ordre de Votre Majesté,[5] et qui mérite d'autant plus de réflexion qu'il paraît par là qu'on veut le lier en quelque manière par rapport aux affaires de Pologne. Il n'est donc pas douteux qu'il ne soit de l'intérêt de Votre

[1] Vergl. Nr. 16848 und 16852. — [2] Vergl. Nr. 16858. — [3] Zegelin meinte, dass der Ausbruch eines Krieges zwischen Russland und Oesterreich anlässlich Polens „der Pforte sehr angenehm sein und sie sich nicht darinnen meliren, sondern mit der grössten Gelassenheit ansehen würde, dass sich zwei Puissances, für welche sie am mehristen zu besorgen hat, unter einander schwächen". — [4] Vergl. S. 285. Anm. 3. — [5] Nr. 16863.

Majesté d'avoir un autre ministre à la cour de Russie qui Lui présente les objets dans leur véritable point de vue, et sur les rapports duquel Elle puisse compter.

Mais j'ai lieu de croire aussi que Votre Majesté ne voudra procéder à ce changement que d'une manière qui puisse empêcher la cour de Russie d'en deviner la véritable raison. Le rappel inopiné du comte de Solms, dans un temps où les affaires de Pologne sont dans le fort de leur crise, produirait probablement cet effet et ferait croire au ministère russe qu'on ne lui enlève ce ministre que parcequ'il lui est dévoué, et parcequ'on se défie de ses intentions: soupçon qui pourrait faire des impressions préjudiciables aux intérêts de Votre Majesté et altérer insensiblement cette intimité apparente qui en impose à la cour de Vienne, et qui fait, selon moi, l'avantage réel de l'alliance contractée avec la Russie. Il me semble donc qu'il est de l'intérêt de Votre Majesté de différer ce rappel de quelques mois, de ne l'effectuer qu'après que la diète de Pologne sera finie, et de lui donner alors une couleur qui paraisse avantageuse au ministre rappelé."

Potsdam, 2 novembre 1767.

J'ai vu ce que vous m'avez représenté dans votre rapport du 1er de ce mois. Au contenu duquel je vous dirai que mon idée n'est du tout pas qu'on doit précipiter le rappel du comte de Solms, mais il sera cependant indispensablement nécessaire que la chose se fasse; sans cela, les Russes pousseraient leurs procédés dans les affaires de Pologne bien plus loin encore qu'ils ne l'ont fait jusqu'à présent, et prendraient des arrangements également très préjudiciables et insupportables à nous.

Comme je vois que vous avez ignoré jusqu'ici la circonstance touchant l'indigénat de Pologne que les Russes ont offert au comte de Solms, je vous fais communiquer ci-joint la copie de la lettre qu'il m'en a écrite, et de la réponse que je lui ai faite,[1] par où j'ai déjà jeté le fondement à son rappel, et me dirigerai en conséquence de la réponse qu'il me fera là-dessus.

Nach der Ausfertigung. Federic.

16870. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 2 novembre 1767.

Je reçois les dépêches que vous m'avez faites le 20 et le 23 du mois passé d'octobre, et j'en vois fort bien que les affaires de l'administration du gouvernement-là sont dans une grande confusion et de la sorte que je ne pénètre pas comment ces gens voudront se tirer de leurs embarras;[2] aussi voit-on d'avance que les affaires se brouilleront

[1] Vergl. Nr. 16849. — [2] Maltzan berichtete am 23. October, dass Spanien nicht geneigt sei, den Engländern die geforderte Genugthuung für die Beschiessung ihrer Fregatten vor Havana (vergl. Nr. 16820) zu geben, und dass England sich genöthigt sehen würde, „ou d'user de représailles ou de laisser tomber l'affaire. Les représailles ne sont pas du goût de la cour d'Angleterre, puisqu'elles pourraient occasionner une guerre que le ministère tâche d'éviter à tout prix, et le second moyen ne saurait que donner le coup de grâce au crédit du ministère dans l'esprit de la nation."

plus encore au nouveau Parlement qu'elles le sont actuellement.[1] Au surplus, pour que je sache me faire une idée claire sur tout cela, j'attends le rapport que je vous ai demandé sur le sujet de la princesse douairière de Galles,[2] afin d'en tirer des lumières dans toutes ces choses obscures et compliquées.

Nach dem Concept. Federic.

16871. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A COPENHAGUE.

Potsdam, 3 novembre 1767.

J'ai reçu votre rapport du 24 du mois passé d'octobre. Quand j'ai vu ce qu'il m'apprend concernant la nouvelle faveur du comte de Laurwigen et de la prédilection distinguée dont il jouit, pour le moment présent,[3] je ne saurais qu'en juger qu'il faut que le Roi soit plus variable dans ses faveurs qu'une girouette, vu qu'il y ait du jour à l'autre un nouveau favori; auquel sujet j'ai été autrefois dans l'opinion que cela fût aux impulsions de ses ministres, mais je commence à croire présentement que ce soit plutôt légèreté d'esprit et inconsidération toute pure.[4]

Quant à la négociation du Holstein,[5] vous remarquerez aisément, après le retour du sieur de Saldern,[6] en quelle situation se trouve cette affaire. Vous observerez cependant scrupuleusement de ne point vous mêler en aucune façon de ladite négociation, pour ne pas donner lieu au ministre mentionné [au] moindre ombrage ou soupçon contre vous.[7]

Nach dem Concept. Federic.[8]

---

[1] Am 9. November fordert der König von Maltzan darüber Aufklärung: „s'il arrive qu'un nouveau Parlement sera élu où la cour n'aura pas la supériorité, si alors le ministère présent sera culbuté, ou ce qui d'ailleurs en résultera." — [2] Vergl. Nr. 16854. — [3] Christian Konrad Danneskiold, Graf von Laurwigen, der unter Friedrich V. nach Norwegen verbannt, dann von Christian VII. zurückberufen war, besass nach Borcke gegenwärtig als einziger die Gunst des Königs und galt als Gegner des gegenwärtigen Ministeriums. — [4] Auf den Bericht Borckes vom 27. October verfügt der König am 5. November: „Que les gens de la cour où vous êtes, auront à essuyer beaucoup de vicissitudes, et que les changements fréquents n'y finiront pas sitôt." — [5] Vergl. S. 277. — [6] Saldern hatte sich drei Wochen auf seinen Besitzungen in Holstein aufgehalten. — [7] Vergl. dafür Nr. 16637. 16642. — [8] Auf den Bericht Coccejis vom 20. October, dass der schwedische Senat 12000 Scheffel Getreide billig verkaufen lasse, um den Arbeitslohn zu erniedrigen und dadurch eine bei dem gegenwärtigen Wechselkurse unausbleibliche Schädigung der Eisenindustrie zu vermeiden, verfügt der König am 3. November: „Pourvu [que] les Suédois n'emploient d'autres moyens plus efficaces afin de remettre en ordre leurs finances délabrées (vergl. Nr. 16813), ils n'y éprouveront guère de grands succès."

16872. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 4 novembre 1767.

J'ai reçu votre dépêche du 28 d'octobre. Les anecdotes desquelles vous m'y avez informé, m'ont fait bien du plaisir; mais s'il arrivera que l'Empereur se marie à une princesse de France,[1] cela ne saura que donner des scènes plaisantes, vu qu'à l'ordinaire les princesses françaises sont très galantes, et je ne saurais pas me figurer que cela accommoderait la façon de vivre de l'Impératrice-Reine ni l'humeur de l'Empereur.

En attendant, comme je ferai un tour dans ma province de Clèves au printemps qui vient, il pourrait bien arriver que je me rencontrerais avec l'Empereur, si tant est qu'il fera à la première saison un voyage à Bruxelles.[2]

Nach dem Concept. Federic.

16873. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A MOSCOU.

Solms berichtet, Moskau 12. October: „Les tentatives éloignées, mais fréquentes de la cour de Pologne pour parvenir à quelque établissement qui pourrait devenir un jour d'une grande utilité pour la Pologne, [ont] d'autant moins pu échapper à la pénétration supérieure de Votre Majesté qu'Elle observe tout ce qui s'y fait, avec plus d'impartialité qu'on ne le fait ici. Le désir de réussir dans l'entreprise difficile du rétablissement des Dissidents, et l'appréhension de la manquer, font qu'on saisit avec empressement tous les moyens qui promettent de conduire au succès, et qu'on se relâche quelquefois sur la peine de les approfondir préalablement. Cette façon de juger bien de tous les moyens [a] procuré au roi de Pologne d'à présent, [par] l'augmentation de ses revenus, l'établissement des commissions de trésorerie et du militaire et la tradition des régiments de gardes, des avantages sur tous ses prédécesseurs, et le nouveau projet dont il est question maintenant, pourrait peut-être se trouver de l'espèce de ceux qui, sous des apparences du contraire, tendent à les augmenter. Je parle de celui de l'établissement d'un Conseil permanent pour le roi de Pologne dans l'intervalle des Diètes,[3] projet dont je ne doute pas que Votre Majesté n'ait déjà été informée. L'avis en est venu ici, et j'ai cherché tout de suite à donner l'alarme là-dessus au comte Panin, et lui ai donné des soupçons contre. . .

Les envoyés de la Confédération[4] ont souvent des entretiens avec ce ministre; il semble même qu'ils prennent la confiance qu'ils doivent avoir dans les sentiments de cette cour à leur égard, et, s'ils disent vrai, ils emploient leurs soins pour la communiquer à leurs confrères en Pologne. Il paraît aussi qu'ils se persuadent qu'il n'y a plus moyen d'éluder les demandes de l'impératrice de Russie à l'égard du rétablissement des Dissidents, et que ce n'est qu'à ce prix qu'ils doivent s'attendre de jouir de son assistance pour le redressement de leurs griefs nationaux. C'est ce que

[1] Rohd berichtete: „Le voyage d'Italie ayant manqué, au moins pour un certain temps (vergl. S. 270), la France travaille sous main en faveur de la princesse d'Orléans pour épouse à l'Empereur." — [2] Rohd berichtete: „Il est sûr toujours que l'Empereur veut voyager d'un côté ou d'autre, dès que la saison le permettra. Je sais de quelqu'un à qui ce Prince l'a dit, qu'il veut faire aussi un tour à Bruxelles." — [3] Vergl. Nr. 16809. 16835. — [4] Vergl. S. 282.

le comte Panin leur a dit très clairement, en observant de leur ôter toute espérance d'y parvenir d'une autre manière et moins encore aux dépens de la personne du Roi.

Il a fallu parler net là-dessus, parceque leur animosité contre ce Prince perce de tous les côtés, et qu'ils se trahissent eux-mêmes qu'ils ne sont entrés dans la Confédération que parcequ'ils ont cru pouvoir se défaire de lui. D'accord avec le comte Panin, je leur tiens le même langage, ne prenant cependant avec eux que le ton de conseil et leur représentant sans cesse les suites fâcheuses pour leur patrie auxquelles ils l'exposeraient, s'ils poussaient à bout la patience de l'impératrice de Russie, puisque même aucun secours étranger ne pourrait les sauver, parceque, tel qu'en pourrait être l'effet, ils risqueraient de faire de la Pologne un théâtre de guerre, dont les particuliers paieraient la façon. Ils donnent les meilleures paroles du monde, quand on leur parle sur ce ton, et promettent de tout faire.

Ce sera l'évènement qui prouvera si on sera plus heureux à cette Diète-ci qu'on ne l'a été à la précédente,[1] car, quelque bien que le parti russien d'à présent puisse être intentionné, le sacrifice qu'on exige de lui, d'acheter la protection de Sa Majesté Impériale par le rétablissement des Dissidents, lui coûte prodigieusement."

In einem Postscript berichtet Solms, er habe das Postscript des Erlasses vom 17. September[2] Panin gegeben; die Kaiserin habe sich sehr zufrieden über die Lobsprüche geäussert, die ihr der König darin anlässlich der Ablehnung der ihr angetragenen Ehrentitel gespendet habe. „Elle ne manque point de faire connaître aux personnes qui sont le plus autour d'elle, tout ce qui lui vient de cette façon de la part de Votre Majesté, et elle n'a pas manqué de leur faire part de ce que Votre Majesté, en m'ordonnant de Lui procurer un exemplaire de son instruction pour la législation, avait ajouté que c'était pour en profiter.[3] J'avais fait remarquer cette expression au comte Panin, et il l'a employée avec succès pour en faire un compliment à sa souveraine."

Potsdam, 4 novembre 1767.

J'ai bien reçu la dépêche que vous m'avez adressée le 12 du mois dernier d'octobre. De toutes les circonstances que vous y comprenez relativement aux affaires de Pologne, la plupart me sont connues, mais il me sont venues en pensée quelques considérations là-dessus que je trouve bon que vous communiquiez au comte Panin, savoir, que je regarde tous les arrangements que la cour de Russie prend actuellement en Pologne, comme des choses que l'Impératrice y voudrait mettre sur un pied ferme. Or, je ne crois pas qu'on y réussisse, à moins que ces choses ne gagnent une base et une solidité qui leur manquent encore. L'on terminera bien l'affaire relativement aux Dissidents, mais pour la soutenir ensuite, ne faudra-t-il pas que les troupes russes restent toujours en mouvement? D'ailleurs, il faut que la cour de Russie ne se dissimule pas que presque toute la nation est animée au plus vif contre elle, de sorte qu'il faut se représenter qu'à la première occasion où la Russie se trouvera embarquée en guerre avec les Turcs ou avec les Autrichiens, toute la nation polonaise se joindra aux ennemis de celle-là, afin de renverser tous les susdits arrangements actuellement faits.

Je pense donc qu'il n'y aurait d'autre moyen pour mettre les choses sur un pied plus solide que quand, d'un côté, l'on tâche de contenter en quelque façon les Confédérés, et que, de plus, l'on ne statue rien

[1] Vergl. Bd. XXV, 392. 393. — [2] Nr. 16800. — [3] Vergl. S. 237.

contre la constitution de la nation. Je sais que les Confédérés vont trop loin dans leurs projets, et je n'aviserai jamais que la Russie dût sacrifier le roi de Pologne à la Confédération, mais ce que j'opine, c'est qu'on contentât les Confédérés en quelques parties de leurs demandes, par exemple par rapport aux terres de Radziwill[1] et autres pareilles. Je crois que, pourvu que rien ne soit introduit contraire aux statuts du pays, qu'alors toute la Confédération soutiendra les intérêts des Dissidents, et que la cour de Russie se fera de cette façon-là un parti en Pologne sur lequel elle pourra faire fond en toutes les occurrences. Elle fondera d'ailleurs par là un tel équilibre dans ce royaume par où [on] arrêterait toujours le Roi dans ses barrières par la nation même. Voilà mes idées au sujet desquelles vous direz au comte Panin que je les lui communiquais, et qu'elles me paraissaient mériter d'être prises en considération, eu égard surtout au temps futur.

Au reste, quant au contenu du postscript de votre dépêche ci-dessus accusée, je suis bien aise de vous dire qu'aussi souvent que vous trouverez l'occasion de dire quelque chose d'obligeant de ma part sur l'impératrice de Russie, vous rencontrerez toujours ma véritable façon de penser là-dessus et ne serez certainement pas désavoué de moi.

Nach dem Concept. Federic.

16874. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Finckenstein berichtet, Berlin 3. November: „Je ne puis qu'applaudir avec le plus profond respect aux mesures que [Votre Majesté] Se propose de prendre par rapport au rappel de ce ministre.[2] L'affaire des Dissidents sera probablement terminée dans ces entrefaites,[3] et alors il sera, sans contredit, très conforme aux intérêts de Votre Majesté d'avoir à Pétersbourg un ministre qui sache éclairer la cour de Russie et approfondir les nouveaux projets qu'elle pourrait vouloir former relativement à la Pologne, d'où il serait aussi fort à désirer qu'elle retirât entièrement ses troupes, après que le seul prétexte sous lequel elle les y a laissées jusqu'ici, sera levé."

Potsdam, 4 novembre 1767.

Sur la lettre que vous m'avez écrite hier, je veux bien vous dire que je ne suis pas encore pressé de rappeler le comte de Solms, mais que je pense qu'il faut que cela se fasse par la suite du temps. Ma grande considération est, de plus, qu'il faudra bien qu'on tolère les procédés des Russes en Pologne, parceque, supposé le cas qu'ils fussent liés par alliance avec la cour de Vienne, nous serions obligés de souffrir également ces procédés.[4]

Au surplus, ne doutant pas que vous n'ayez reçu le duplicata de

[1] Die Czartoryski verweigerten die Rückgabe confiscirter Güter an den Fürsten Radziwill. — [2] Vergl. Nr. 16869. — [3] Bis zum Eintreffen der Antwort von Solms wegen der Erwerbung des polnischen Indigenats. — [4] Vergl. S. 280.

la dépêche du comte de Solms en date du 12 d'octobre, qui m'a été remise ce matin, j'ai trouvé bon de vous communiquer ci-joint pour votre direction la réponse que je lui fais,[1] par laquelle vous verrez la tournure que je pense donner à l'affaire, et moyennant laquelle je crois qu'on arrêterait peut-être la cour de Russie à ne pas donner plus d'autorité au roi de Pologne, ni de pousser trop loin ces choses.

Nach der Ausfertigung. Federic.

16875. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 6 novembre 1767.

J'ai vu votre rapport du 5 de ce mois, et suis bien aise que vous entrez dans les idées dont je viens d'instruire le comte de Solms.[2] Il faudra voir à présent l'effet qu'elles opéreront sur la cour de Russie, et la balance qu'elle voudra tenir, à moins qu'elle n'incline pas trop fort ou pour le roi de Pologne ou pour la Confédération.

Au reste, il n'y aura plus de temps à perdre pour savoir si le sieur de Vincke à Minden[3] voudra accepter le poste à Copenhague ou s'il faudra recourir à choisir quelque jeune gentilhomme silésien, qui, n'ayant rien à y négocier, pourra s'acquitter aisément de cette mission-là.

Nach der Ausfertigung. Federic.[4]

16876. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 8 novembre 1767.

Je viens de recevoir le rapport que vous m'avez adressé le 3 de ce mois; duquel j'ai appris avec satisfaction l'heureuse arrivée du prince et de la princesse d'Orange à La Haye.

J'ai été fort aise d'apprendre d'ailleurs tout ce que vous mandez au sujet de ma nièce;[5] mais comme je désire de savoir sans exception les circonstances qui la regardent, vous devez m'informer à la plus

[1] Nr. 16873. — [2] Vergl. Nr. 16873 und 16874. — [3] Vergl. Nr. 16862. — [4] Am 9. sendet der König ein Schreiben Vinckes, d. d. Minden 5. November, welches ihm Finckenstein mit seinem Berichte vom 8. zugeschickt hatte, zurück und befiehlt ihm, mit Vincke die Bedingungen für seine Sendung nach Kopenhagen zu vereinbaren. „Il est indispensablement nécessaire que j'y envoie quelqu'un pour faire relever le sieur de Borcke, et comme nous n'avons point d'autre que ledit de Vincke, il faut bien que nous nous accommodions avec lui.“ — [5] Thulemeier berichtete: „La Princesse a surpassé l'idée favorable qu'on a eue d'elle dans ce pays; je puis le dire sans flatterie et en me conformant à la plus exacte vérité, ses manières gracieuses et affables lui ont gagné tous les cœurs, et il n'existe aucune variété de sentiments à ce sujet.“

exacte vérité de quelle façon aussi les malintentionnés pensent sur elle et comment ils s'en expliquent, afin que je m'en puisse former une vraie idée sur tout ceci.

Au demeurant, quant aux différends des Anglais avec l'Espagne,[1] il en saurait bien arriver que les premiers passassent à des représailles qui dégénéraient à une guerre formelle.

La nouvelle que le maréchal de Broglie[2] vient de recevoir un accueil distingué du roi de France pendant le voyage de Fontainebleau, ne laisse pas de me surprendre, d'autant que je sais que le duc de Choiseul est son ennemi.

Au reste, remettez la lettre ci-jointe[3] à ma nièce.

Nach dem Concept. Federic.

16877. A LA PRINCESSE D'ORANGE ET DE NASSAU A LA HAYE.

[Potsdam,] 8 [novembre 1767].

Ma chère Enfant. Vous m'avez beaucoup réjoui par les nouvelles[4] que vous me donnez de votre réception. J'apprends vos éloges d'ailleurs de toute part, et vous devez juger du plaisir que cela me cause, si vous vous souvenez combien vous m'êtes chère; enfin, ma chère nièce, vous avez bien débuté, il ne s'agit que de continuer de même et de cacher l'ennui que vous causeront des harangues et de certains usages auxquels vous n'êtes point accoutumée. Ce sera sans doute demain, le jour de votre entrée à La Haye, je ferai des vœux pour vous, afin que cela se passe le plus promptement possible. Votre belle-sœur vient aujourd'hui chez moi,[5] et nous boirons ensemble à votre santé. Adieu, ma chère enfant, je vous embrasse de tout mon cœur. Croyez qu'il ne vous arrivera jamais de bonheur auquel je ne prenne une sincère part, étant avec toute la tendresse possible, ma chère Nièce, votre bien fidèle oncle Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv im Haag. Eigenhändig.

16878. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Benoît berichtet, Warschau 31. October: Je vois „déjà un très bon effet de mes soins dans nos différends avec le magistrat de Danzig,[6] vu qu'on lui expédie

[1] Der englische Gesandte in Madrid, Gray, hatte Befehl erhalten, über den Gouverneur von Havana Beschwerde einzulegen und seine Abberufung oder mindestens seine Bestrafung zu fordern. Vergl. S. 284. 290. — [2] Vergl. Bd. XV, 461; XVII, 1; XVIII, 736; XIX, 610; XX, 642; XXI, 103; XXII, 142. — [3] Nr. 16877. — [4] In ihrem Schreiben, „Maison du Bois“ 2. November. [Berlin. Hausarchiv.] — [5] Vergl. S. 287. — [6] Vergl. S. 262.

un rescrit dans lequel il est expressément ordonné aux Danzicois de ne plus troubler les enrôleurs de Votre Majesté. . .

Les Prussiens polonais craignent beaucoup qu'on ne veuille établir une coéquation ou parfaite égalisation entre leur province et les autres districts du royaume de Pologne, et que, de cette manière, on les priverait des droits qu'ils se sont réservés dans leurs pactes de sujétion. Les Polonais disent que cette province formait *statum in statu*, et que, par cette raison, elle prétendait ne point être tenue aux lois que la République faisait dans les Diètes, à moins que la province de Prusse ne les eût encore une fois approuvées dans sa diète particulière de Graudenz, ce qui causait une confusion dans le gouvernement. Ce qu'il y a de singulier en tout ceci, c'est que le roi de Pologne lui-même a annoncé aux Prussiens qu'il ne voulait plus entendre parler de cette singularisation, comme il la nomme, tandis que les Prussiens lui répondent que c'était cependant la plus grande prérogative qu'avait Sa Majesté Polonaise, puisque c'était à la personne du Roi seule que cette province s'était soumise, et non à la République; que, cette dernière pouvant statuer beaucoup de choses qui lui étaient convenables, sans qu'elles le fussent à la province de Prusse, celle-ci ne pourrait regarder toute égalisation que comme une lésion formelle des pactes de sujétion.

Le prince Repnin soutient le raisonnement des Polonais contre les Prussiens, tout faux qu'il est. Il me dit qu'il ne voulait non-seulement ne point augmenter le pouvoir du Roi, mais qu'il voulait encore lui ôter sa prérogative par rapport à la Prusse. Que, si Votre Majesté le voulait absolument, il faudrait bien se ranger du côté des Prussiens, pour ce qui était de la conservation de leurs privilèges et droits particuliers, mais que, lorsqu'ils s'étaient donnés au roi de Pologne, ces monarques avaient encore été souverains, qu'ainsi présentement que la souveraineté gisait dans les trois ordres rassemblés de la République, il fallait bien que la province de Prusse reconnût aussi cette République pour son souverain, et non la personne du Roi privativement. Les Prussiens sont bien éloignés de penser ainsi, et je crois que Votre Majesté ne sera pas de l'avis du prince Repnin; mais, au cas que cela fût, il faudra du moins réserver avec cela aux Prussiens la même forme de gouvernement, les mêmes droits et les mêmes privilèges qu'ils se sont garantis dans leurs pactes de sujétion."

Potsdam, 8 novembre 1767.

Le rapport que vous m'avez fait du 31 d'octobre, m'a été remis. Quant à mon affaire avec la ville de Danzig, je suis bien aise d'apprendre qu'elle prend une si bonne tournure que je sache [m']en promettre une prompte fin.

Pour ce qui regarde le sentiment du prince Repnin dans l'affaire de la Prusse polonaise actuellement sur le tapis, il me semble que cet ambassadeur n'y a pas tort, mais qu'il est aussi juste et convenant qu'au cas que ce sentiment ait lieu, qu'alors il faudrait absolument que, tout comme vous sentez, il soit réservé du moins à ladite province sans interruption la même forme du gouvernement, les mêmes droits et privilèges qu'elle s'est garantis dans ses pactes de sujétion.

Benoît wird von den Vorstellungen unterrichtet, welche Solms bei Panin über die polnischen Angelegenheiten zu machen beauftragt ist (vergl. Nr. 16873).

Nach dem Concept. Federic.

16879. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 8 novembre [1767].

Je reçois la dépêche que vous m'avez faite du 31 d'octobre dernier. Au contenu de laquelle je ne veux que vous faire observer aujourd'hui que, quoique je serais bien aise d'être informé de ce qui regarde la réforme des Autrichiens dans leur économie militaire,[1] ces arrangements cependant n'intéressent pas autant ma curiosité que de savoir plutôt combien la cour où vous êtes, a payé de ses dettes, combien elle en reste en arrière et combien elle en contracte de nouvelles, de même que la manière dont elle se dirige sur ceci. Voilà les points sur lesquels vous dirigerez votre première attention, afin que vous sachiez m'en donner ces notions exactes que j'attends de vous.

Nach dem Concept. Federic.

16880. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A MOSCOU.

Solms berichtet, Moskau 15. October: „Comme les propositions des nouveautés que le roi de Pologne cherche à introduire, la fixation du pouvoir des commissions du trésor et de la guerre,[2] et la trop grande liaison entre le roi de Pologne et le prince Repnin pourraient conduire à de grands embarras et faire du moins traîner les affaires en longueur, je croirais qu'il ne serait pas inutile, si l'on pouvait engager le comte Panin à prendre la résolution, lorsque l'affaire des Dissidents serait arrangée d'une manière convenable, de ne plus prendre part à la discussion de ces autres matières compliquées, mais d'insister simplement sur la cassation des commissions, pour remettre toutes les choses sur l'ancien pied et pour faire finir au plus tôt la Diète. Par là on empêcherait que le Roi n'escroquât de nouveaux avantages, on rassurerait les patriotes sur leurs appréhensions, et l'on préviendrait que le prince Repnin ne serait plus exposé à succomber sous les ruses d'une feinte amitié."

Potsdam, 9 novembre 1767.

Je reçois le rapport que vous m'avez fait le 15 du mois dernier d'octobre; au contenu duquel je suis bien aise de vous dire que, quant aux affaires de Pologne, je crois que, pourvu que le prince de Repnin soit redressé dans la grande confiance qu'il met au roi de Pologne, ce serait suffisant. Car toujours est-il très sûr que, quand une fois le roi de Pologne aura gagné tant que de se voir affermi dans la position vers où tendent ses vues, qu'il pourrait alors aisément se passer également de la Russie et de nous, ce qui cependant ne serait du tout pas convenable à nos deux cours. Au reste, je vous renvoie à l'instruction que je vous ai donnée par ma dépêche de l'ordinaire dernier.[3]

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Rohd berichtete über neue Bestimmungen, welche für die Beschaffung der Uniformen und der Artilleriepferde getroffen werden sollten. — [2] Vergl. S. 292. — [3] Nr. 16873.

16881. AU MARÉCHAL DE LA COUR COMTE DE SCHULENBURG A STUTTGART.

Potsdam, 10 novembre 1767.

Je reçois le rapport que vous m'avez fait du 28 d'octobre. Par quel miracle trouvera le Duc régnant les fonds pour former et pour entretenir un nouveau régiment d'infanterie, lui qui se trouve endetté, à ce que vous marquez, au delà de 9 millions de florins dont les seuls intérêts de cette somme montent à 450 000 florins! ainsi que je [ne] comprends rien à cette nouvelle. Supposé même qu'il ne paie pas exactement ces intérêts, je sais cependant qu'il a donné en hypothèques quelques-uns de ses bailliages, dont conséquemment il ne saurait pas tirer des revenus. Voilà pourquoi je serai bien aise que vous continuerez à faire toutes perquisitions possibles, afin de pouvoir me donner au possible des idées distinctes et claires de l'économique de ce Prince. [1]

Nach dem Concept. Federic.

16882. AUX MINISTRES D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN ET DE HERTZBERG A BERLIN.

[Potsdam, novembre 1767.]

Finckenstein und Hertzberg melden, Berlin 10. November, dass nach Benoîts Bericht vom 31. October Repnin für die Garantieleistung der in der Dissidentenfrage zu fassenden Beschlüsse die Zusendung des Original-Vertrages von Oliva von 1660 wünsche. Er wolle diesen den Polen vorlegen, da er glaube, „que le roi Jean-Casimir avait ratifié une déclaration remise par les ministres de Suède en faveur des Dissidents".

Eine solche Ratification sei jedoch niemals erfolgt. „Votre Majesté n'en a pas moins par le traité d'Olive un droit bien acquis de maintenir les constitutions de la Pologne et en particulier les droits des Dissidents."

Die Minister befürworten, nur ein gedrucktes Exemplar an Benoît zu senden, mit dem Auftrag, „de faire valoir les droits de Votre Majesté par les autres arguments invincibles qu'il a d'ailleurs en main pour les soutenir".

On peut en faire un extrait et l'envoyer au prince Repnin, en y ajoutant vos remarques. [2]

Federic.

Nach der eigenhändigen Verfügung am Rande des Berichtes der Minister.

---

[1] Auf den Bericht Schulenburgs vom 4., dass der Herzog mit der Errichtung des neuen Regiments begonnen und ihm 4 Compagnien von der Garde eingereiht habe, verfügt der König am 17. November: „Il faut pourtant qu'il ait force d'argent pour l'entretien de ce nouveau régiment, indépendamment de ses autres dépenses." Der Befehl um genaue Aufklärung über die Finanzlage des Herzogs wird wiederholt. — [2] Demgemäss Ministerialerlass an Benoît, Berlin 10. November.

16 883. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Rohd berichtet, Wien 4. November: „La contenance de la cour et du ministère d'ici ne saurait être plus mesurée; on n'en entend ni plaintes ni reproches; ayant pris le parti de ne pas s'en mêler, elle voit bien que l'un et l'autre serait à pure perte et ne trahirait qu'un dépit infructueux. Il faut supposer néanmoins que le despotisme exercé par les Russes dans cette occasion[1] ne leur est rien moins qu'indifférent, et que cela leur donne beaucoup à penser qu'une puissance aussi formidable que celle de la Russie, gagne de plus en plus un pied de supériorité en Pologne et prend ainsi le chemin de vouloir se rendre l'arbitre des affaires générales de l'Europe. J'entends dire ici à d'autres qui raisonnent sur cette conjoncture, que la conduite de la cour de Pétersbourg en Pologne paraît montrer clairement qu'elle se propose de traiter ce royaume sur le même ton que la Courlande,[2] et qu'ainsi on serait bien étonné qu'on la laissât faire à son gré. On a beau leur dire que cette scène finira aussitôt que les Dissidents seront satisfaits; ils refusent de croire que les Russes quitteront la Pologne sitôt, et qu'ils se désistent à l'avenir de l'ascendant qu'ils y ont gagné."

Potsdam, 11 novembre 1767.

Je reçois le rapport que vous m'avez fait le 4 de ce mois. Ce [que] vous m'y faites observer du dépit intérieur de la cour où vous êtes, sur les suites du despotisme que les Russes exercent présentement en Pologne, m'indique que les Autrichiens s'aperçoivent assez tard qu'ils ont prêté autrefois trop d'occasions à la Russie de gagner une aussi grande influence qu'ils ont, dans les affaires de l'Europe. A présent je crois que peut-être cela causera une grande animosité entre ces deux cours, et si, à la suite du temps, les Russes étendront plus loin leurs grands projets, il ne sera pas impossible que ce fût un motif pourquoi ma cour et celle de Vienne seraient obligées de s'unir pour arrêter conjointement les projets trop vastes de la Russie.

Au reste, marquez-moi si personne là où vous vous trouvez, n'a déjà fait de pareilles réflexions. M'informez d'ailleurs s'il y a moyen que vous le puissiez apprendre par quelqu'une des dames de votre connaissance comment l'Impératrice-Reine pense proprement sur les affaires de la Russie.

Nach dem Concept. Federic.

---

16 884. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A MOSCOU.

Potsdam, 11 novembre 1767.

Je viens de recevoir votre rapport du 19 d'octobre. Quant à son contenu relativement aux affaires de Pologne, je me réfère à cette ample dépêche que je vous ai faite l'autre jour,[3] et, sur ce qui regarde les Dissidents et la députation qu'ils ont envoyée à la cour où vous

[1] Vergl. Nr. 16852. 16858. — [2] Vergl. S. 53. — [3] Nr. 16873.

vous trouvez,[1] je vous dirai que je suis dans l'idée que dans la politique il ne faut pas se borner à songer uniquement au jour d'aujourd'hui, mais voir plus loin, et qu'en conséquence la cour de Russie saura, non-seulement par faire l'établissement des Dissidents, mais en cajolant les deux partis, établir un bon équilibre entre le Roi et la nation; ce qui doit faire actuellement notre attention principale.

Quant à ce que vous me marquez dans le post-scriptum de votre dépêche, concernant le sieur de Falckenhayn,[2] il faut que je vous dise qu'outre que je n'ai nulle connaissance de lui et de ses circonstances personnelles, il me vient déjà assez de chevaux de remonte de la Russie, [et que] je ne sais que lui répondre.

Au reste, j'ai vu avec une satisfaction sensible de quelle manière Sa Majesté l'impératrice de Russie s'est expliquée à vous touchant la traduction de son instruction pour la réforme des lois de son empire.[3] Vous saurez ainsi lui donner toutes les assurances de ma part que je ne ferai jamais mauvais usage de la communication qu'elle m'en va faire, mais que je me ferai un grand plaisir d'admirer un ouvrage aussi parfaitement achevé et si précieux qui me viendra de sa part.

Nach dem Concept. Federic.

16885. AU PRINCE D'ORANGE ET DE NASSAU A LA HAYE.

[Potsdam,] 11 novembre 1767.

Monsieur mon Cousin. J'apprends, mon cher Prince, avec bien du plaisir votre heureuse arrivée en Hollande.[4] Si j'ai pu contribuer à votre bonheur, vous devez bien être persuadé que je l'ai fait avec plaisir; et si mes vœux sont exaucés, ce bonheur aura un cours intarissable. J'apprends que ma nièce a été bien haranguée, et que vous avez eu la bonté de répondre pour elle. Cela est certainement embarrassant pour tout le monde, surtout lorsqu'on n'entend pas la langue de ceux qui pérorent. Je la crois quitte à présent de ces compliments jusqu'à ses premières couches, où je m'imagine que l'éloquence hollandaise ne laissera pas échapper cette occasion pour se signaler, et que

[1] Solms berichtete: „Ces envoyés sont extrêmement timides vis-à-vis de Panin, parcequ'il leur a fait sentir dans les conversations qu'il a eues avec eux, que leur parti n'agissait que par des partialités personnelles." Panin behaupte, ihre Instructionen zu kennen, auch die Artikel, die sie nicht vorbringen würden. „Cette disposition d'esprit met entre lui et eux une espèce de défiance." — [2] Der in russischen Diensten stehende Oberst von Falckenhayn hatte dem Könige angeboten, Remontepferde zu besorgen, und dem Grafen Solms mitgetheilt, wohin eine Antwort zu senden sei. — [3] Die Kaiserin hatte Solms mitgetheilt, dass sie die deutsche Uebersetzung der Instruction selbst durchgesehen habe; eine Uebertragung in das Französische habe, abgesehen von der weiteren Verzögerung, mangels eines tüchtigen Uebersetzers unterbleiben müssen. Vergl. S. 237. — [4] Vergl. Nr. 16876. 16877.

quelque bon bourgmestre l'assurera que l'enfant qu'elle aura mis au monde, est déjà un très grand homme tout formé.

La mort a bien fait des ravages en Europe, tandis que nous avons célébré des noces: la reine de Naples est expirée le jour où l'on devait célébrer ses épousailles,[1] et la bonne duchesse de Gotha, un des ornements de l'Allemagne, est allée dans ce pays d'où ni postes ni courriers ne reviennent au nôtre.[2] Mais je ne dois pas vous entretenir de réflexions noires; un jeune prince qui se marie, n'a que des idées couleur de chair. Puissiez-vous les garder longtemps et ne point oublier les connaissances que vous avez faites en ce pays-ci, où votre mémoire ne périra pas, tant que nous l'habiterons. Je suis avec une parfaite estime, Monsieur mon Cousin, le fidèle cousin et oncle

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Staatsarchiv zu Wiesbaden. Eigenhändig.

---

16 886. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 12 novembre[3] 1767.

J'ai bien reçu votre dépêche du 6 de ce mois. La nouvelle de la prise de la colonie de Saint-Sacrement par les Portugais[4] est si singulière qu'à bon titre on a eu lieu de douter de son authenticité. Cependant, comme vous me la confirmez de manière aussi circonstanciée, qui met le fait hors de doute, vous devez vous appliquer à bien approfondir la connexion de cette affaire[5] et sa vraie situation par rapport aux Portugais et aux Espagnols, afin que, quand vous en serez tout-à-fait instruit, vous sachiez m'en faire votre rapport. En attendant j'ai de la peine à croire que les Portugais soutiendront leur entreprise, et me persuade que les Français s'érigeront pour médiateurs dans cette affaire.[6]

Ayez soin, au reste, de faire parvenir ma lettre ci-close[7] à son adresse.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. S. 276. — [2] Die Herzogin war am 22. October gestorben. — [3] Vom 12. November ein Schreiben an Fouqué in den Œuvres, Bd. 20, S. 158. — [4] Thulemeier bestätigte am 6. November die Nachricht von der Einnahme der spanischen Kolonie Saint-Sacrement in Brasilien nach Mittheilungen, die der portugiesische Gesandte d'Acunha aus Lissabon erhalten habe; einer der Brüder d'Acunha's habe den Zug befehligt, die Spanier hätten bedeutende Verluste erlitten. — [5] Nach Thulemeiers Bericht hatte Portugal gegründeten Anspruch auf die Kolonie, „en conformité des obligations que la dernière paix imposait aux Espagnols". — [6] Am 16. November beauftragt der König Thulemeier, genau zu berichten, „de quelle façon les Portugais s'entendront avec les Espagnols par rapport à l'affaire de Saint-Sacrement, ou si elle tournera à des querelles". Am 30. November wiederholt der König seine Ansicht: „Selon ce que je crois de l'affaire des Portugais touchant leur démêlé au Brésil avec les Espagnols, la cour de France interposera sa négociation pour tout adoucir et apaiser." — [7] Nr. 16885.

16887. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A COPENHAGUE.

Potsdam, 15 novembre 1767.[1]

Le rapport que vous m'avez fait du 7 de ce mois, m'a été remis; au contenu duquel il ne me reste aujourd'hui que de vous dire que, nonobstant les apparences du contraire que vous m'indiquez au sujet de la négociation du sieur de Saldern,[2] il ne manquera certainement pas d'achever et de conclure son traité.

Au reste, je viens de nommer le sieur de Vincke, doyen de l'église cathédrale à Minden, pour aller vous relever de votre poste,[3] dès qu'il aura pris ses arrangements pour pouvoir se mettre en voyage.

Nach dem Concept.

Federic.

16888. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 15 novembre 1767.

Je reçois le rapport que vous m'avez adressé le 7 de ce mois; auquel je ne saurais rien vous répondre aujourd'hui, si ce n'est que j'ai donné des ordres réitérés à mon ministre à la cour de Russie, le comte de Solms, à faire des représentations pressantes pour que le prince Repnin ait des instructions positives de ne songer ni entrer en rien qui puisse augmenter le pouvoir du roi de Pologne.[4] Mais comme vous ne l'ignorez pas que c'est un long trait de chemin qu'il faut que mes lettres passent pour arriver à Moscou, et que, de plus, les délibérations des ministres de ladite cour sont un peu lentes, et que leurs expéditions traînent ordinairement, ainsi que vous vous souviendrez que vous-même m'aviez marqué, l'été dernier, qu'il était arrivé que le prince Repnin avait été plusieurs semaines à attendre de son gouvernement les instructions qu'il lui avait demandées, il faut bien que nous prenions patience.

Federic.

Nach dem Concept.

16889. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 15 novembre 1767.

Je viens de recevoir le rapport que vous m'avez fait du 7 de ce mois, et j'en ai vu avec bien de la satisfaction la nouvelle de la recon-

[1] Am 14. November befiehlt der König Cocceji, ihm die Zeit zu melden, „quand on convoquera une nouvelle Diète en Suède, et, d'ailleurs, si le manquement des subsides de France se fait sentir ou non en Suède". — [2] Bernstorff hatte noch vor kurzem erklärt, „que le sieur de Saldern tenait l'affaire du Holstein dans sa main et l'avançait ou retardait selon son gré; preuve assez apparente qu'il n'y a encore rien de réglé pour l'échange, comme les lettres de Pétersbourg continuent néanmoins de l'insinuer". Vergl. S. 277. — [3] Vergl. Nr. 16875. — [4] Vergl. Nr. 16800. 16809. 16836.

valescence de l'archiduchesse Élisabeth,[1] auquel sujet vous ne manquerez [pas] de faire les compliments convenables de ma part là où il le faut, en témoignant la part sincère que j'y prenais.

Quant à ce que vous me mandez[2] concernant les Protestants en Hongrie, je ne m'étonne pas que la cour où vous êtes, aille présentement bride en main vers eux, vu le voisinage présent des Russes, qui lui fait plus d'impressions que toutes les intercessions que l'Angleterre et la république de Hollande puissent faire en faveur de la tolérance desdits Protestants.

En attendant je fais la réflexion qu'il faut que le procédé présent des Russes en Pologne déplaise souverainement à l'Impératrice-Reine, quoiqu'il faut qu'elle en dissimule; mais que, d'autre part, il ne saurait presque pas manquer que les vastes desseins de cette puissante monarchie russe fassent faire beaucoup de réflexions à ladite Princesse, tant par un motif de jalousie que de mécontentement contre elle-même, de ce qu'elle avait tant contribué pour faire entrer ces gens dans les affaires de l'Europe. Ces considérations ne sauront pas laisser, à ce que je crois, de la mener naturellement à la réflexion que, pourvu que les entreprises des Russes allassent plus loin, il faudrait que ses intérêts fussent liés avec les miens, pour nous y opposer conjointement.[3]

Quant à vous, je sais bien qu'il ne vous convient nullement de faire des ouvertures là-dessus aux gens parmi lesquelles vous vous trouvez, mais il me semble [que] vous sauriez tirer cependant par mains tierces ou quatrièmes quelques bonnes notices comment ces gens-là pensent sur ce sujet; en quoi il faut cependant que vous vous preniez avec toute la prudence et adresse que je vous connais.

Nach dem Concept. Federic.

16890. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Maltzan berichtet, London 3. November: „Le général Conway dit, il y a quelques jours, au sieur de Mussin Puschkin[4] qu'il avait ordre de Sa Majesté Britannique de lui déclarer que la nomination d'un ambassadeur pour sa cour[5] n'avait été retardée jusqu'ici que par les difficultés qu'elle avait rencontrées de trouver un sujet capable pour remplir un poste de cette importance; mais comme ces difficultés venaient d'être surmontées, elle était à la veille d'en nommer un qui se rendrait incessamment à sa destination; avis qu'elle souhaitait qu'il fît parvenir à sa cour. Le général Conway y a encore ajouté par manière de discours que Sa Majesté Britannique jugeait cette déclaration nécessaire, puisqu'elle savait qu'il y avait certaines gens qui souhaitaient de voir mal ensemble les deux cours et jetaient un mauvais

[1] Nach Rohds Bericht vom 24. October war die Erzherzogin an den Pocken erkrankt. — [2] „Depuis longtemps, les Dissidents en Hongrie n'y ont-ils éprouvé plus de tolérance que durant cette dernière époque de leurs confrères en Pologne, ce qui met en évidence que les démarches hardies des Russes en ont imposé aux cours catholiques." — [3] Vergl. Nr. 16883. — [4] In der Vorlage verschrieben: „Muschkin". — [5] Vergl. S. 278.

vernis sur sa conduite par rapport au retardement de la nomination de son ambassadeur."

Maltzan berichtet, London 6. November: „Quant aux différends avec l'Espagne,[1] le ministère britannique commence à sentir que le rôle qu'il y joue actuellement, n'est plus convenable à la dignité de l'Angleterre, et, par cette raison, ne veut plus toucher cette corde envers les étrangers. Voulant en parler hier au comte de Shelburne, ce secrétaire d'État me répondit avec vivacité: »Vous autres ministres du Nord, vous êtes extrêmement curieux sur les disputes du Sud, tandis que vos cours en sont si éloignées.« Comme il me dit ceci avec un air ricaneur, je ne pouvais pas m'empêcher de lui répondre que, comme le Sud, malgré cet éloignement, avait eu l'adresse, depuis environ 50 ans, d'entraîner le Nord dans ses querelles, il n'était pas étonnant que cette partie de l'Europe marquât quelque attention sur la situation des affaires de l'autre."

Potsdam, 16 novembre 1767.

J'ai reçu les dépêches que vous m'avez faites du 3 et du 6 de ce mois. La réplique que vous avez faite au lord Shelburne, a toute mon approbation; elle convenait fort bien pour lui faire sentir la rudesse de la réponse qu'il vous avait donnée sur une question honnête et innocente.

Quant au dessein du gouvernement anglais de vouloir présentement envoyer un ambassadeur à la cour de Russie, on peut conclure sûrement de cette démarche qu'il soit embarrassé à cause de ses différends avec l'Espagne, et qu'il veuille se remettre en considération par l'apparat d'une telle alliance.

Au surplus, il ne me paraît point étonnant que la conduite que les Russes tiennent actuellement en Pologne,[2] n'a guère d'approbation des ministres anglais, et je crois avoir lieu de douter qu'elle en ait d'aucune autre puissance de l'Europe. Ce que je ne vous dis cependant pas autrement que pour vous seul. En attendant, si le ministère d'Angleterre croit qu'une alliance avec la Russie lui serait avantageuse, il tâchera, nonobstant cela, de se la concilier; et il est bien naturel qu'il faut qu'il pénètre que l'Angleterre ne jouera qu'un chétif rôle en Europe, sans être fortifiée d'alliances.

Au demeurant, après que l'Espagne a senti une fois le défaut de la cuirasse du gouvernement anglais, elle ne voudra certainement lui céder en rien que difficilement, et s'il arrive, de plus, que l'élection des membres du nouveau Parlement[3] n'avienne pas à son gré, alors toutes les puissances jalouses sur les Anglais tâcheront d'en profiter.

Nach dem Concept. Federic.

16891. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A RHEINSBERG.

[Potsdam,] 18 novembre 1767.

Mon cher Frère. Je suis charmé de ce que les raisins de Sanssouci vous aient été agréables, je prendrai la liberté de vous en envoyer encore; il y a fallu un redoublement d'industrie cette année pour les

[1] Vergl. S. 290. — [2] Vergl. Nr. 16868. — [3] Vergl. Nr. 16870.

faire mûrir. Le soleil nous a fait banqueroute, et il faut que l'art du jardinier lutte sans cesse contre l'âpreté du climat pour extorquer de la nature des présents qu'elle n'a pas envie de nous faire. J'ai envoyé des raisins à ma sœur de Suède, et je crois que ce sera pour elle comme quand nous en recevons de Hongrie.

Vous me parlez, mon cher frère, comme un amant favorisé de l'électrice de Saxe, et vous croyez qu'un autre en obtiendra de même des distinctions qui ne vous ont rien coûté de vous procurer?[1] Mais tout le monde n'est pas aussi heureux, et je suis encore dans l'incertitude de mon sort; mais comme à mon âge les passions s'éteignent, le feu de cet amour métaphysique se réduit à une faible étincelle.

Les lettres de la Hollande sont pleines des éloges de notre nièce;[2] on lui fait de magnifiques présents, et elle m'écrit qu'elle se trouve heureuse, ce qui est la seule chose que j'ai souhaitée. Pour monsieur son époux, je lui ai insinué la modération dans tous les entretiens que j'ai eus avec lui; il n'y aura rien à craindre, tant que le prince Louis sera à ses côtés, mais si jamais il voulait entreprendre contre les libertés de la République, il se perdrait.

Ces Hollandais, comme vous le dites,[3] mon cher frère, sont bien dégénérés de ce qu'ils étaient autrefois; c'est la suite des immenses richesses que les particuliers ont accumulées, qui les attachent plus à leurs trésors qu'à l'avantage du gouvernement. Ce même esprit d'intérêt qui fait que le particulier préfère son avantage particulier à celui de la société à laquelle il est attaché, se manifeste de même en Angleterre.[4] C'est ce qui perdit autrefois la république de la Grèce, ce qui bouleversa celle des Romains, et qui perdra à l'avenir tous les États dont la corruption empoisonnera les principes. Vous me demanderez, sans doute: comment faire donc? on veut enrichir les États, et ces richesses deviennent pernicieuses. Je vous réponds, mon cher frère, que nous ne sommes pas encore dans ce cas-là, et que ce pays n'y viendra jamais, parcequ'il ne peut avoir un commerce assez étendu pour parvenir à cette opulence énorme qui est si fort à redouter; ainsi c'est une chose qui ne m'inquiète en rien.

Puisque vous daignez vous intéresser à ma santé, je vous dirai qu'après avoir beaucoup souffert, j'ai pris les hémorroïdes fluides depuis

[1] Vergl. Nr. 16864. Der König hatte in einem (nicht vorliegenden) Schreiben dem Prinzen mitgetheilt, dass er die Churfürstin-Wittwe von Sachsen um ihr Bild gebeten habe (vergl. Œuvres, Bd. 24, S. 145). Der Prinz antwortete darauf am 14. November dem König: „Ce sera un des plus heureux moments de sa vie que celui où elle recevra la lettre par laquelle vous lui en faites la proposition; je ne sache pas ce qui pourrait plus flatter son amour-propre et son ambition.“ — [2] Vergl. Nr. 16866 und 16876. — [3] Prinz Heinrich schrieb: „La République dans son berceau a eu des mœurs bien respectables; il faut bien que les richesses entraînent l'indolence et la sécurité; car, si je ne me trompe, il y a une grande différence en faisant le parallèle des Hollandais du temps de Guillaume Ier et [de] ceux d'aujourd'hui.“ — [4] Vergl. Bd. XXV, 43.

quinze jours; elles coulent avec force, ce qui m'incommode beaucoup et m'ôte presque le sommeil. Je suis obligé à de grands ménagements et laisse agir la nature comme il lui plaît, sans la troubler. Vous assurant que, si cela prolonge ma vie, cela vous conserve un ami de plus, qui sera avec une parfaite tendresse jusqu'au dernier soupir de sa vie, mon cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

16892. AUX MINISTRES D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN ET DE HERTZBERG A BERLIN.

Finckenstein und Hertzberg berichten, Berlin 17. November, dass, wie aus Benoîts letzten Berichten ersichtlich sei, er nur zur Theilnahme an denjenigen Sitzungen der Reichstagscommission eingeladen werden würde, welche die Dissidentenfrage beträfen. „Cette distinction n'est point dans l'ordre, Votre Majesté ayant par le traité d'Olive un droit particulier et plus fort que celui de la cour de Russie de prendre une part directe à tout ce qui regarde les constitutions de la République. Une telle exclusion semblerait même faire soupçonner qu'on pense à des projets pour lesquels on craint les oppositions du ministre de Votre Majesté.

Comme il est cependant de Son plus grand intérêt qu'il ne s'établisse rien de contraire à la forme actuelle du gouvernement, et que le maintien des Dissidents ne saurait entrer en parallèle avec l'importance de cet objet, nous soumettons très humblement au jugement éclairé de Votre Majesté si Elle ne trouve pas à propos d'autoriser le sieur Benoît par un postscript, que nous pourrions ajouter à la dépêche d'aujourd'hui, d'insister qu'il soit admis à toutes les délibérations des commissaires sans exception et à l'égal de l'ambassadeur de Russie.

Cette démarche, qui n'engage Votre Majesté à rien, sera, selon nos faibles lumières, le vrai et le seul moyen de mettre le sieur Benoît en état de prévenir toute innovation dangereuse, et d'empêcher que le prince Repnin ne se laisse peut-être induire à y donner les mains. Elle ne saurait d'ailleurs choquer la cour de Russie, qui ne peut avoir ni raison ni prétexte d'en paraître mécontente."

[Potsdam, novembre 1767.]

Très bien.

Federic.[1]

Nach der eigenhändigen Verfügung des Königs auf dem Berichte der Minister.

16893. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 18 novembre 1767.

J'ai reçu votre relation du 11 de ce mois, et suis bien aise d'en apprendre le bon train que les affaires des Dissidents ont pris,[2] pour en espérer qu'elles seront bientôt terminées.

Quant aux autres affaires politiques qui se traiteront ensuite avec l'ambassadeur à la grande commission, mon ministère vous aura déjà

[1] Demgemäss ist dem Ministerialerlass an Benoît, Berlin 17. November, ein entsprechendes Postscriptum hinzugefügt. — [2] Vergl. dafür Nr. 16894.

instruit des motifs pourquoi je crois que vous deviez pareillement être admis à ces conférences,[1] comme vous l'avez été à celles relativement aux affaires des Dissidents. Aussi mondit ministère en a-t-il écrit à mon ministre à Moscou, pour que vous y soyez admis.[2] C'est donc en conséquence que vous chercherez à les retarder et à gagner le temps jusqu'à ce que l'on ait pris des mesures, afin que l'ambassadeur reçoive les ordres de sa cour pour votre admission.

Au reste, je suis fort aise que l'affaire des Dissidents se trouve actuellement aussi avancée qu'il en paraît que les Polonais s'accommoderont au gré de la Russie.[3]

Nach dem Concept. Federic.

16894. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 18 novembre 1767.

Votre dépêche du 11 de ce mois m'a été remise. L'ouverture qu'en conséquence de son contenu le chevalier de Montagnini vous a faite,[4] est bonne et goûtée de moi; je ne voudrais cependant pas en faire l'avance ni être le premier qui parlât pour en faire la proposition, de sorte donc que, quand les ministres sardinois, soit à Londres[5] ou à La Haye,[6] en feront l'ouverture à mes ministres y résidants, alors je n'hésiterai pas d'entrer là-dessus. En attendant vous direz au susdit sieur de Montagnini que je goûtais assez son propos.

Quant aux affaires de Pologne, mes dernières lettres de Varsovie me laissent conjecturer que l'affaire des Dissidents sera bientôt finie et réglée. A Varsovie, les conférences de la grande commission, auxquelles on admet sur le sujet des Dissidents les autres ministres des puissances qui ont participé à la paix d'Olive, ont commencé. Après que[7] la première séance s'est passée pour régler le cérémoniel, l'ambassadeur de Russie a ouvert la seconde séance en exposant à l'assemblée qu'elle se tenait uniquement pour s'accorder sur les droits dont les Dissidents, y compris les Grecs, devaient jouir à l'avenir en Pologne, qui devaient leur être assurés par une constitution à dresser pour cet effet, dont la

[1] Vergl. Nr. 16892. — [2] Der Ministerialerlass an Solms ist Berlin 21. November datirt. Vergl. auch Nr. 16895. — [3] Vergl. Nr. 16894. — [4] Der sardinische Resident Montagnini hatte die Entsendung von Vertretern an beide Höfe angeregt, mit der Begründung, „que cela ne pourrait faire qu'un fort bon effet, premièrement, par de bon avis qu'on pourrait se communiquer réciproquement, et, en second lieu, pour intriguer celles des cours qui se trouveraient en opposition d'intérêts à Votre Majesté et [au] Roi son maître"; zugleich habe Montagnini davor gewarnt, als Vermittler den Grafen Canal (vergl. S. 190) zu gebrauchen, wegen seiner engen Beziehungen zu dem wiener Hofe. — [5] Graf Viry. — [6] Pierre Gosse. — [7] Das folgende bis zum Schluss des Erlasses nach dem Berichte Benoîts, Warschau 11. November, vergl. Nr. 16893.

base devait rouler sur les six points qu'il a remis à l'assemblée, dont vous trouverez ci-clos la copie.[1]

Après qu'on a disputé pour et contre là-dessus, tout comme dans la séance suivante, les députés polonais sont, à la fin, convenus de nommer une subdélégation mixte des Catholiques et des Dissidents, qui examinât le détail des projets de ces derniers qu'ils avaient déjà dressés, et tout ce qui devait être référé aux six articles que le susdit ambassadeur avait demandés pour eux; aussi a-t-on donné huit jours de temps à cette subdélégation pour en faire son rapport à la grande commission.

Ce qu'il y a eu de plus important dans ladite séance, c'est qu'on y a unanimement accepté les susdits six points principaux à accorder aux Dissidents, et que toute la chambre a consenti qu'ils serviraient de base aux délibérations ultérieures de la subdélégation, de sorte qu'on saurait dire que les Dissidents ont réellement déjà obtenu ce qu'ils peuvent désirer, et que l'on compte, au reste, que cette affaire des Dissidents sera terminée dans le cours de ce mois.

Nach dem Concept. Federic.

---

16 895. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A MOSCOU.

Potsdam, 19 novembre 1767.

La dépêche que vous m'avez faite du 26 d'octobre, m'est bien parvenue. Il m'a été bien agréable d'en apprendre qu'un des députés polonais, le comte de Wielhorski,[2] ait eu des explications avec le comte Panin, de sorte qu'il en a eu les yeux ouverts sur plusieurs illusions qu'on lui avait faites sur les affaires de Pologne, et sur les faux pas qu'on lui avait fait faire.[3] Car, selon toutes les notions que j'en ai, les Russes se tromperont infiniment, s'ils se persuadent de pouvoir compter sur le roi de Pologne, lorsque les Czartoryski et ses parents n'attendent que le moment propice de se remparer de lui.

[1] Liegt nicht bei. Nach Benoîts Bericht wurde für die Dissidenten gefordert: 1. Völlig uneingeschränkte Ausübung der Religion; 2. Einsetzung einer aus Katholiken und Dissidenten bestehenden Commission zur Prüfung der Ungerechtigkeiten, die sie durch Urtheilssprüche, Wegnahme von Kirchen und sonstwie erfahren hatten; 3. Einführung völliger Gleichheit mit den Katholiken sowohl bei dem Adel wie bei den Bürgerlichen; 4. Befreiung von den geistlichen Gerichten; 5. völlige Freiheit des Kirchenbaues; 6. Zuerkennung der gleichen Vortheile, „leurs biens et leurs terres étant soumises aux mêmes charges que celles des Catholiques". — [2] In der Vorlage verschrieben: „Wolorski". — [3] Solms berichtete: „Le comte de Wielhorski, le plus entendu et le plus modéré d'entre les envoyés, . . . a découvert au ministre [Panin] l'illégalité et les faux pas qui ont été commis depuis l'établissement de la Confédération, et lui a fait connaître les menées de la cour [de Varsovie] et de son parti par lesquelles elle trompe manifestement la Russie, et dont on n'a pas été informé ici."

Quant au prince Repnin,[1] on ne pourra l'accuser de rien; je crois cependant qu'il s'est laissé induire du Roi, et qu'il est allé un peu trop loin dans quelques-unes de ses démarches.

Il faut d'ailleurs que je vous fasse remarquer que, comme les Russes ont employé mon nom dans toutes les affaires qui regardent les Dissidents, il sera nécessaire à présent que mon ministre à Varsovie, le sieur Benoît, soit pareillement admis à ces conférences qui, l'affaire des Dissidents terminée, se tiendront entre l'ambassadeur de Russie et la grande commission déléguée de la Diète au sujet des autres affaires politiques de Pologne à concerter et à régler. Comme cela importe à mes intérêts, afin qu'on ne prenne des partis à Varsovie qu'on aurait de la peine de redresser ensuite, vous presserez auprès du comte Panin, afin qu'il envoie au plus tôt des ordres au prince Repnin pour que mondit ministre soit admis aussi auxdites conférences et n'en soit du tout pas exclu, comme il paraît qu'on voudrait faire.[2]

Au reste, je vous renvoie à la dépêche immédiate que je vous ai faite le 4 de ce mois,[3] qui revient en beaucoup de choses à ce que les députés de Pologne auront dit au comte de Panin; car il reste avéré que, tandis qu'il y aura deux factions en Pologne, et que les Russes s'attacheront celle qui est portée pour les Dissidents, tous les arrangements qu'on prend actuellement en faveur de ceux-ci, se soutiendront; au lieu que, si la cour de Russie voulait s'attacher le Roi seul, qui se trouve haï présentement de presque toute la nation, celle-là se verra nécessitée d'user de la force et de tenir toujours ses troupes en mouvement, dont cependant cette cour saura se passer, pourvu qu'elle daigne suivre mes idées. Je ne pense nullement à cause de cela qu'elle doive sacrifier le roi de Pologne, plutôt mes vues ne sont autres sinon qu'on doive balancer les deux factions, afin qu'aucune d'elles ne sache pas faire tort à l'autre ni l'accabler.

Nach dem Concept. Federic.

16896. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN KONSTANTINOPEL.

Potsdam, 19. November 1767.

Den Einhalt Eures an Mich unter dem 17. des letzteren Monates October erstatteten Berichts, welchen Ich heute erhalten, habe Ich ganz gerne ersehen; so viel Ich auch aus solchem urtheile, so haben die Türken keine Lust, sich in die polnischen Sachen zu meliren, da selbige

[1] Bei einer Unterredung über das Schreiben Potockis (vergl. Nr. 16816) hatte Panin dem Grafen Solms erklärt, „qu'il n'est pas en état de rendre compte de chaque démarche particulière de l'ambassadeur qu'il a jugé à propos de faire, mais est persuadé qu'elles ont été nécessaires pour s'assurer de la supériorité, pour tenir en respect les mutins et pour punir ceux qui quitteraient le parti". — [2] Vergl. Nr. 16892. — [3] Nr. 16873.

auf die ihnen an sich ganz fälschlich geschehene Insinuation, als ob die Russen die Grenzfestung Kaminieck mit ihren Truppen besetzet hätten, gegen den dortigen russischen Minister mit nichts weiter gedrohet haben, als dass sie solchen Falls auch ihre Garnison zu Chozim verstärken müssten, nichts aber erwähnet, dass es zu einem Kriege kommen dörfte. Ich habe sonsten nicht die allergeringste Nachricht davon, dass die Russen etwas von ihren Truppen nach Podolien und denen Grenzen der Moldau oder Wallachei geschicket hätten. Es kann sein, dass sie nach erstgenannter polnischer Provinz einige wenige hundert Mann gesandt, um den Auflauf und Tumult, so etwa die dort übelgesinnete Polen erregen wollten, zu verhindern, der Gros aber und das allermeiste von ihren Truppen befindet sich jetzo bei Warschau und derer Orten herum. Ich halte also davor, dass nichts leichter sein werde, als denen Türken die Soupçons zu benehmen, die ihnen aus der Moldau und sonsten wegen derer Russen durch übel informirete oder dergleichen Leute wie der Tott[1] zu machen versuchet worden.

Nach dem Concept. Friderich.

16897. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 19 novembre 1767.

J'ai reçu votre dépêche du 13 de ce mois et, à sa suite, la lettre de ma nièce, à laquelle je vous adresse ma réponse[2] pour la remettre à sa destination.

J'ai été, d'ailleurs, bien aise d'apprendre ce que vous me marquez des circonstances qui regardent ma susdite nièce,[3] et vous ferez fort bien de l'avertir, en conformité de mon ordre antérieur[4], de ce que vous apprendrez des projets du parti opposé. Je crois, avec cela, que le prince Louis de Brunswick sera de même attentif de lui donner pareillement avis à temps de tout ce qui a du rapport à ceci.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Chevalier Tott, ein Franzose, der in Warschau sich aufgehalten und „dorten alle mögliche falsche Nachrichten gesammlet" hatte, sollte zum französischen Residenten bei dem Tartarenchan bestimmt sein, um diesem, wie Zegelin vermuthete, „alles dasjenige einzugeben, was er wegen deren polnischen Sachen an der Pforte berichten soll, um sie dadurch gegen Russland aufzubringen". — [2] Nr. 16898. — [3] Thulemeier urtheilte über die Absichten der Gegenpartei (vergl. S. 287): „Quant au moment présent, je doute qu'on agisse à découvert; on se borne à gagner du terrain et à se procurer un accès facile auprès de la Princesse et du Prince." — [4] Nr. 16866.

16898. A LA PRINCESSE D'ORANGE ET DE NASSAU A LA HAYE.

[Potsdam,] 19 novembre 1767.

Ma chère Enfant. Je vous félicite, ma chère nièce, d'avoir heureusement achevé votre entrée; pour vos harangues, elles vous sont payées, selon mon calcul, avec vingt mille écus de rentes, ce qui doit vous avoir inspiré une patience merveilleuse. Je tâche à recueillir ici toutes les nouvelles que je peux amasser de Hollande,[1] et je dois vous dire à ma grande satisfaction que toutes chantent vos louanges, et qu'il n'y a qu'une voix sur votre sujet; enfin, ma chère enfant, si je suis privé de votre vue, j'ai au moins la consolation de vous voir aimée et applaudie dans la nouvelle patrie que le destin vous a donnée; continuez de même, ma chère enfant, il n'y a pas de plus doux plaisir que de se voir aimé, d'entendre que son nom est en bénédiction, et de pouvoir se dire à soi-même: j'ai la conscience nette, je n'ai rien à me reprocher, et je remplis tous mes devoirs avec autant de soin et d'exactitude que j'en suis capable; ce sont ces douces pensées qui entretiennent la tranquillité dans l'âme, et qui deviennent la source inépuisable d'une joie douce et d'un contentement intérieur, préférables à toutes les dignités et les fortunes de ce monde.

Vous trouverez ma lettre d'un stile un peu sérieux; c'est, ma chère nièce, le stile des vieillards, ces vieux radoteurs ennuient quelquefois, mais il [leur] arrive de dire par-ci par-là des choses qui ne sont pas tout-à-fait à rejeter.

Assurez, s'il vous plaît, le prince d'Orange de ma plus tendre amitié; les bons procédés qu'il a envers vous, me rendent sa personne encore plus précieuse; faites, je vous prie, mes compliments à la bonne Danckelman, devenue Hollandaise,[2] et soyez persuadée qu'aucun père n'aime plus son enfant que, ma chère Nièce, le vieil oncle ne vous aime tendrement.

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv im Haag. Eigenhändig.

16899. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 22 novembre 1767.

Je reçois votre rapport du 14 de ce mois. Il n'y a nul doute que l'Empereur ne dût trouver une épouse telle qu'il croit lui convenir,[3] soit que ce soit une princesse de France[4] ou celle de Savoie. Mais comme vous me marquez que c'est préférablement la dernière sur laquelle

[1] Vergl. Nr. 16876 und 16897. — [2] Vergl. S. 288. — [3] Wie Rohd aus guter Quelle wissen wollte, hatte der Kaiser in Bezug auf die sardinische Prinzessin (vergl. S. 223) erklärt, „que cela ne lui importerait guère de la trouver belle, pourvu qu'elle eût de l'esprit et une humeur sociable". — [4] Vergl. Nr. 16872.

l'on fait réflexion, on en voit bien que la cour de Vienne veut tout employer afin de se lier bien étroitement avec l'Espagne, tant pour couvrir son dos du côté de l'Italie que pour former peut-être un parti en se joignant avec l'Espagne, qui puisse emporter la balance, au cas que la France voudrait la contrecarrer quelque part. Ce qui s'éclaircira en peu de temps.

Federic.

Nach dem Concept.

---

16 900. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A MOSCOU.

Solms berichtet, Moskau 29. October, Panin habe ihm über die Angelegenheiten in Polen gesagt: „qu'il convenait lui-même que, dans les circonstances présentes, il n'y avait d'autre parti à prendre que celui de casser sans réserve les commissions de trésorerie et de guerre,[1] et qu'il avait dressé les instructions au prince Repnin en conséquence. Il ne reste présentement qu'à le porter encore à convenir de la loi pour ôter au Roi le pouvoir illimité de remplir les charges vacantes de la République, et qu'on reprenne à la famille du Roi et à ses parents celles d'importance dont ils se sont pourvus, et qu'on oblige les Czartoryski à restituer au prince Radziwill ce qu'ils ont pris sur lui.[2] Si cela réussit, et que le temps et les circonstances sur les lieux où il faut que la Diète se tienne, favorisent à cela, il semble que les Confédérés n'auront pas à se plaindre alors d'avoir été abandonnés par la Russie, et que la balance entre le pouvoir du Roi et les états sera suffisamment rétablie."

Potsdam, 23 novembre 1767.

J'ai bien reçu la dépêche que vous m'avez adressée du 29 d'octobre; par laquelle j'apprends avec une satisfaction particulière que vous donnez bien à présent dans mes idées par rapport aux affaires de Pologne. Mes vœux sont actuellement que le comte Panin y entre pareillement, vu que c'est le propre intérêt de la Russie qu'elle soutienne là le bon parti; sur quoi je vous renvoie encore à mes dépêches antérieures que je vous ai faites depuis peu,[3] où vous trouverez tous les articles regardant la façon dont je regarde ces choses, et comment je crois au moins que vous les envisagerez pareillement.

Au reste, souvenez-vous des ordres précédents que je vous ai envoyés touchant les sommes que le bureau de poste à Riga est encore en arrière de l'année jusqu'au juillet dernier à ma caisse générale de poste,[4] et employez tous vos soins à ce que cette affaire soit réglée au plus tôt; ce que je vous recommande bien.

Au reste, j'ai été fort aise de recevoir à la suite de votre dépêche l'exemplaire de la traduction allemande de l'instruction faite par Sa Majesté l'impératrice de Russie pour la composition de son nouveau code de lois[5] que le comte de Panin vous a remis en son nom avec

[1] Vergl. Nr. 16880. — [2] Vergl. S. 294. — [3] Nr. 16873. 16880. 16884. — [4] Vergl. S. 275 und 283. — [5] Vergl. S. 301.

sa lettre[1] pour moi. Comme, pour y répondre, j'emploierai avec plaisir le temps pour tout lire, afin de m'en faire une idée, vous préviendrez là-dessus le comte Panin, en le remerciant de vous avoir remis l'exemplaire, en attendant que je puisse vous adresser ma réponse.[2]

Nach dem Concept. Federic.

16901. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Maltzan berichtet, London 10. November: „Bien que l'esprit de [la princesse de Galles][3] ne soit ni brillant ni orné, elle a eu cependant assez d'adresse pour se prévaloir des droits de mère, après la mort de son mari,[4] faisant élever ses enfants dans un état de sujétion qui conduit à la crainte, et en leur imprimant un respect qui mène à l'obéissance aveugle. Elle a eu moins de peine dans l'exécution de ce plan avec le Roi qu'avec ses autres fils, puisque ce Prince, naturellement doux et complaisant, enchérit encore sur les devoirs que la nature impose aux enfants, va même si loin que, quoiqu'il s'aperçoive que toutes les contradictions qu'il éprouve dans son règne, ne dérivent que de cette source, il ne peut cependant pas encore gagner sur lui de se défaire de cette crainte et de sacrifier les devoirs du fils à ceux du roi.

La faveur du comte Bute ne se fonde que sur le respect que ce Prince a pour sa mère. C'est elle qui a placé ce favori auprès du Roi, c'est elle qui le soutient, et des gens au fait des anecdotes de la famille royale assurent positivement que cette faveur ne pourra finir qu'avec la vie de ladite Princesse.

Il est très vrai, Sire, que cette Princesse n'osait se mêler d'aucune affaire du temps du feu Roi. Ce Prince, qui lui attribuait en partie la mésintelligence qui régnait entre lui et feu son fils, le prince de Galles, ne l'aimait nullement, mais il est aussi vrai que les ministres d'alors s'aperçurent déjà, vers la fin du règne de ce monarque, combien grande serait son influence sur celui de son fils, et c'est pour cette raison qu'ils firent alors conseiller à Votre Majesté par le baron de Knyphausen de cultiver l'amitié de cette Princesse en lui écrivant de temps en temps des lettres. Il est également vrai, comme Votre Majesté observe très bien, que l'esprit de cette Princesse est borné, mais Votre Majesté voudra aussi bien considérer que celui du Roi son fils l'est encore davantage, et, en mettant les choses dans ce point de vue, elle peut toujours en avoir assez pour gouverner le Roi."

Maltzan urtheilt, im Hinblick auf die Vortheile, die England aus einem Bündniss mit Russland ziehen könne,[5] dass Frankreich stets die Kontinentalmächte in seine Kriege mit England verwickeln werde, um die gegenwärtig unbestrittene maritime Ueberlegenheit seines Gegners auszugleichen. „Par cette même raison, les ministres anglais, n'importe de quelque parti qu'ils soient, se voient dans la nécessité de s'y procurer aussi des amis."

Maltzan berichtet, London 13. November, dass nach Briefen aus Madrid zwischen dem dortigen portugiesischen Gesandten[6] und seinem, sowie dem spanischen und französischen Hofe ein lebhafter Courierverkehr stattfinde. Auf Maltzans Andeutung, dass der portugiesische Hof wichtige Verhandlungen zu führen scheine, hat Conway entgegnet: „Un homme d'un caractère aussi mystérieux et violent que le comte d'Oeyras,[7] doit le faire croire capable de tout et ne peut, par conséquent, que donner des soupçons, mais quoi qu'il en puisse être de sa politique, vous pourrez compter que sa cour en sera la dupe."

[1] D. d. Moskau 17. October (a. St.). — [2] Nr. 16905. — [3] Vergl. Nr. 16854. — [4] 1751. — [5] Vergl. S. 278. — [6] Saa y Mello. — [7] Der portugiesische Premierminister.

Potsdam, 23 novembre 1767.

Vos dépêches du 10 et du 13 de ce mois m'ont été bien remises. Quant aux détails qu'elles renferment au sujet de la princesse douairière de Galles, je vous sais un gré particulier des différentes circonstances que vous m'en avez apprises, et qui ne m'étaient pas tout-à-fait connues. J'en ai vu que cette Princesse se mêle de beaucoup de choses, et qu'elle a gagné tout l'ascendant sur l'esprit du Roi son fils; je présume cependant que son règne ne saurait être guère de longue durée, car, à ce qu'on dit, elle doit être fort maladive et d'une santé malingre, de sorte qu'elle ne saurait traîner longtemps sa vie.

J'ai vu d'ailleurs ce que vos dépêches contiennent relativement aux affaires politiques de l'Angleterre; à quelle occasion je ne saurais me passer de vous faire observer que je ne comprends pas bien à quoi servirait à l'Angleterre une alliance faite avec la Russie contre la France. Le seul avantage, à ce qui semble, que le ministère britannique en saurait retirer, c'est qu'il en pourrait faire une ostentation pour s'en faire valoir auprès les autres.

Quant aux affaires de Portugal, il faut bien que, pour en juger, l'on attende de voir le dessous des cartes, car il n'est point à présumer que le ministre de la cour de Lisbonne se soit conduit si étourdiment comme ceux qui lui sont opposés, le voudraient inculper.

Au reste, il faut que je vous avertisse au sujet des deux médecins que vous nous avez adressés pour pratiquer l'inoculation des petites véroles,[1] que ce sont des gens d'une caprice singulière, avec qui l'on ne sait rien faire de raisonnable. Selon tout ce que vous m'en avez écrit autrefois par rapport à l'envie qu'ils témoignaient de se rendre à Berlin pour y pratiquer leur savoir-faire, ils ne demandèrent rien que ma protection; à présent qu'ils se trouvent sur le lieu, ils forment des prétentions ridicules et de la sorte que je n'atteindrais nullement le but que je m'étais proposé, d'introduire dans ce pays-ci leur façon de faire l'inoculation, savoir qu'ils ne veulent admettre personne pour voir leur maniement d'inoculation; d'ailleurs qu'ils prétendent pour chaque enfant à inoculer 32 écus de notre monnaie, ce qui ferait pour 300 enfants, auxquels ils s'engagent d'exercer leur pratique, la somme au delà de [9000] écus, qu'ils voudraient retirer en Angleterre. Au surplus, ils prétendent une forte somme pour frais de voyage, conditions dont vos dépêches à leur sujet ne font la moindre mention; aussi c'est pourquoi je n'ai pu me passer de vous prévenir de la façon extravagante d'agir ici de ces gens . . .

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Vergl. S. 184. 185. 279.

16902. AU MARÉCHAL DE LA COUR COMTE DE SCHULENBURG A STUTTGART.

Potsdam, 24 novembre 1767.

J'ai été bien aise de voir dans votre dépêche du 14 de ce mois les explications ultérieures que je vous avais demandées concernant l'état actuel des finances du Duc[1] et les moyens dont il se sert pour soutenir ses dépenses frivoles.[2] J'ai trouvé que tout est de sorte que, si ce Prince continue, cela ne saura manquer de tirer à une fin triste et malheureuse.

Nach dem Concept. Federic.

16903. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 25 novembre 1767.

J'ai bien reçu votre rapport du 18 de ce mois. Au sujet de son contenu je ne saurais que vous dire aujourd'hui que, quant aux affaires des Ebert et des Czapski,[3] concernant lesquelles mes rescrits antérieurs vous instruisent de prendre parti, mon intention est que vous n'y devez pas insister chaudement, mais voir ce que vous saurez effectuer par des remontrances modérées, mais n'y pas appuyer vivement, afin de ne gâter pas par là les grandes affaires; sur quoi vous vous dirigerez.

Au surplus, je vois bien, par ce que votre rapport m'apprend,[4] qu'il y a dans les procédés que les Russes ont faits relativement aux Dissidents, plus de bruit que de besogne.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Nach einer dem Berichte vom 14. November beigelegten „Uebersicht" betrugen die jährlichen Einnahmen des Herzogs insgesammt 1 350000, die Ausgaben 1 328 661 und die Schulden 15 120000 Fl. In dem Begleitbericht fügte Schulenburg hinzu, dass zu den regelmässigen Ausgaben noch die unregelmässigen kämen, welche den Rest der Einnahmen verschlängen. — [2] Schulenburg berichtete: „[Le Duc] vient d'ordonner de lui envoyer incessamment 40000 florins, et la chambre des finances obéira à cet ordre, quoiqu'elle n'en puisse venir à bout qu'en se dépouillant des fonds destinés à d'autres usages." — [3] Nach Benoîts Bericht forderten die Katholiken in der Commission, „qu'on passe l'éponge sur les torts et les injustices qui ont été faites aux Dissidents pour cause de religion, et que ce ne soit que pour l'avenir, à compter du temps à présent, qu'on les couvre par une loi formelle contre toute injustice ultérieure" (vergl. Nr. 16894). Neben anderen wurden die oben genannten Familien dadurch empfindlich in ihren Besitzansprüchen betroffen. — [4] Repnin sagte ihm, „que, par rapport aux Dissidents, il fallait se contenter de ce qu'on pouvait obtenir, et ne pas pousser les Catholiques à bout en recherchant des affaires passées et oubliées; . . . qu'il fallait garantir les Dissidents contre l'avenir; que c'était-là tout son but."

16904. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 25 novembre 1767.

Je reçois votre rapport du 18 de ce mois, et conçois parfaitement que, vu les circonstances présentes, la cour où vous êtes, ne peut être que dans une situation toute tranquille,[1] et que peu y remue, d'autant que, dans les moments présents, il n'y peut être question d'aucune négociation importante. Il est, d'ailleurs, assez à voir que le travail qui occupe actuellement le maréchal Lacy, ne regarde que la nouvelle économie de l'armée et [pour] arranger ce qu'il faut en conséquence.[2] Au reste, la stérilité des nouvelles intéressantes où nous nous trouvons, fait que je ne puis aujourd'hui entrer avec vous sur d'autres matières.

Nach dem Concept. Federic.[3]

16905. A L'IMPÉRATRICE DE RUSSIE A MOSCOU.

Potsdam, 26 novembre 1767.

Madame ma Sœur. Je dois commencer par remercier Votre Majesté Impériale de la faveur qu'Elle me fait en me communiquant Son ouvrage sur les lois.[4] Permettez-moi de vous dire que c'est un commerce qui a peu d'exemples dans le monde, et j'ose dire, Madame, que Votre Majesté Impériale est la première Impératrice qui ait fait de tels présents que celui que je viens de recevoir. Les anciens Grecs qui étaient de bons appréciateurs du mérite, divinisaient les grands hommes en réservant la première place aux législateurs, qu'ils jugeaient les véritables bienfaiteurs du genre humain: ils auraient placé Votre Majesté Impériale entre Lycurgue et Solon.

J'ai commencé, Madame, par lire l'ouvrage précieux que vous avez daigné composer, et pour y porter moins de prévention, je l'ai considéré, comme s'il partait d'une plume inconnue; et je vous avoue, Madame, que j'ai été charmé, non-seulement du principe d'humanité et de douceur dont partent ces lois, mais encore de l'ordre, de la liaison des idées, de la grande clarté et précision qui règne[nt] dans cet ouvrage, et des connaissances immenses qui s'y trouvent répandues. Je me suis mis, Madame, dans votre place,[5] et j'ai d'abord compris que

[1] Rohd berichtete: „Tout est tranquille ici et dans une espèce d'assoupissement du côté de la cour; on y restera aussi selon toute apparence jusqu'à l'arrivée du courrier d'Espagne." Der Courier hatte, nach Rohds Bericht vom 24. October, den Vorschlag nach Madrid überbracht, an Stelle der verstorbenen Josepha (vergl. S. 276) die Erzherzogin Amalia mit dem König von Sicilien zu vermählen. — [2] Vergl. S. 298. — [3] Am 29. November schreibt der König an Rohd: „Selon ce que j'en apprends, il est hors de tout doute que ce sera une autre des Archiduchesses qu'on donnera en mariage au roi de Naples; ce qui aussi me fait présumer que l'Empereur saurait bien faire encore, à cette occasion, le voyage d'Italie, au lieu de celui aux Pays-Bas" (vergl. S. 292). — [4] Vergl. S. 313. 314. — [5] Katharina hatte, Moskau

chaque pays demande des considérations particulières qui exigent que le législateur se prête au génie de la nation, de même que le jardinier doit s'accommoder à son terrain pour y faire prospérer ses plantes. Il y a des vues que Votre Majesté Impériale Se contente d'indiquer, et sur lesquelles Sa prudence L'empêche d'insister. Enfin, Madame, quoique je ne connaisse pas à fond le génie de la nation que vous gouvernez avec tant de gloire, j'en vois assez pour me persuader que, s'ils se gouvernent par vos sages lois, ils seront le peuple le plus heureux du monde.

Et puisque Votre Majesté Impériale veut savoir tout ce que je pense sur cette matière,[1] je crois le Lui devoir dire naturellement: c'est, Madame, que les bonnes lois faites sur les principes que vous en avez tracés, ont besoin de jurisconsultes pour être mises en exécution dans vos vastes États, et je crois, Madame, qu'après le bien que vous venez de faire dans la législation, il vous en reste encore un qui est une académie de droit pour y former des personnes destinées au barreau, tant juges qu'avocats. Quelques simples que soient les lois, il survient des cas litigieux, des affaires compliquées et obscures où il faut tirer la vérité du fond du puits, qui demandent des avocats et des juges exercés pour les débrouiller.

Voilà en honneur tout ce que je puis dire à Votre Majesté Impériale, sinon, Madame, que ce monument précieux de vos travaux et de votre activité, que vous daignez me confier, sera conservé comme une des pièces les plus rares de ma bibliothèque. S'il y avait, Madame, quelque chose capable d'augmenter mon admiration, c'est le bien que vous venez de faire à un peuple immense. Recevez avec votre bonté ordinaire les assurances de la haute considération avec laquelle je suis, Madame ma Sœur, de Votre Majesté Impériale le bon frère et allié

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei; die Ausfertigung war eigenhändig.

16906. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A MOSCOU.

Solms berichtet, Moskau 2. November: Panin habe sich bemüht, Repnin bei ihm von dem Vorwurf des geheimen Einverständnisses mit dem polnischen Hofe in der Dissidentenfrage zu reinigen, und erklärt, dass Repnin bevollmächtigt sei, die

17. October (a. St.), geschrieben: „[Votre Majesté] trouvera différents endroits qui Lui paraîtront singuliers peut-être; je La prie de Se souvenir que j'ai dû m'accommoder souvent au présent et cependant ne point fermer le chemin à un avenir plus favorable."

[1] Katharina hatte geschrieben: „Ce me serait une marque bien sensible de l'amitié de Votre Majesté, si Elle jugeait à propos de me communiquer Ses avis sur les défauts de cette pièce; ils ne pourrai[en]t que m'éclairer dans un chemin aussi nouveau que difficile pour moi, et ma docilité à la réformer montrerait à Votre Majesté le cas infini que je fais et de Son amitié et de Ses lumières."

Beschränkung der Macht der polnischen Krone durchzusetzen. „Il semblerait que, si les choses se suivissent selon l'idée qu'il s'en forme, que tous les partis pourraient être contents, et, à entendre parler les envoyés de la Confédération, on croirait que tout est perdu; que leur parti sera abandonné; que le Roi, au lieu de diminuer dans son pouvoir, ne fera que l'augmenter; que le prince Repnin est la dupe de la fausse amitié du roi de Pologne, et qu'en induisant sa cour à de fausses démarches, il ne fait qu'avoir à celle-ci un avenir de regrets . . .

Je sens que je fais de la peine au comte Panin, lorsque je lui parle d'un ton de défiance sur l'issue de ces affaires, ou que je lâche sous main un mot du prince Repnin; mais j'oserais croire que Votre Majesté serait très en état de diriger l'attention de cette cour sur le véritable point, si Elle jugeait à propos, dans la réponse qu'Elle fera à Sa Majesté à sa dernière lettre,[1] de lui faire connaître immédiatement Ses sentiments sur l'état actuel de la Pologne et sur les moyens de les arranger d'une façon convenable aux intérêts communs des deux cours.

Je me vois obligé de confier à Votre Majesté que le comte Panin me donne sujet de croire qu'il est jaloux que quelqu'un ne veuille partager avec lui la gloire d'avoir eu part à cet arrangement; quoiqu'il me semble que mes soupçons sont bien fondés, je me vois pourtant dans le cas de les cacher devant lui, et je suis persuadé qu'il serait très fâché, s'il se doutait que je les eusse communiqués à Votre Majesté."

Potsdam, 26 novembre 1767.

J'ai reçu la dépêche que vous m'avez faite le 2 de ce mois; à l'occasion de laquelle je vous adresse ci-joint la réponse[2] que je dois à la lettre que Sa Majesté l'Impératrice m'a écrite en dernier lieu, dont vous aurez soin qu'elle lui soit remise convenablement.

Je dois d'ailleurs vous prévenir que, quoique vous m'aviez proposé dans votre dépêche ci-dessus accusée que je daignasse, dans ma réponse à l'Impératrice, lui faire connaître immédiatement mes sentiments sur l'état actuel des affaires de Pologne, j'ai hésité cependant d'en toucher quelque chose dans ma lettre présente, vu que celle de l'Impératrice ne comprend aucun autre objet qu'uniquement celui qui regarde le livre qu'elle m'a envoyé, et c'est aussi la raison pourquoi je n'ai pas voulu mêler aucune autre matière dans ma réponse.

Quant à ce que vous me relatez concernant les explications que vous avez eues avec le comte Panin relativement aux affaires de Pologne et touchant le prince Repnin, je ne puis pas me passer de vous faire bien remarquer que, quand je vous charge par mes ordres de faire des remontrances de ma part à la cour à laquelle vous êtes accrédité,[3] il faut que vous les exécutiez fidèlement, qu'elles plaisent ou non à ceux auxquels vous les adressez; en suite de quoi il faut que vous entendiez tout ce que les ministres de cette cour vous font de réponse là-dessus, et que vous m'en fassiez un rapport exact. Voilà à quoi votre devoir vous oblige. Au surplus, si les ministres de Russie agiront avec modération envers les Polonais, et qu'ils ne bouleverseront rien dans la forme de gouvernement et dans la constitution de la république de Pologne, je saurais regarder alors tout le reste avec des yeux indifférents. Mais, encore une fois, s'ils ne veulent pas réfléchir à ces

[1] Vergl. Nr. 16905. — [2] Nr. 16905. — [3] Vergl. Nr. 16873. 16880. 16884.

choses que je vous ai écrites par mes dépêches dernières, les évènements suivants leur prouveront que les troubles et les rumeurs en Pologne continueront perpétuellement.

Du reste, comme je vous ferai une apostille encore de ma main propre à cette dépêche, vous ne manquerez pas d'en faire usage.

Federic.

J'ai lu avec admiration l'ouvrage de l'Impératrice. Je n'ai pas voulu lui dire tout ce que j'en pense, parcequ'elle aurait pu me soupçonner de flatterie, mais je puis vous dire, en ménageant sa modestie, que c'est un ouvrage mâle, nerveux et digne d'un grand homme. L'histoire nous dit que Sémiramis a commandé des armées, la reine Élisabeth a passé pour bonne politique, l'Impératrice-Reine a témoigné beaucoup de fermeté à l'avènement de son règne, mais aucune femme encore n'avait été législatrice: cette gloire était réservée à l'impératrice de Russie, qui la mérite bien.

Nach dem Concept; der in der Ausfertigung eigenhändige Zusatz nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

16907. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 28 novembre 1767.

Votre rapport d'hier m'ayant appris que le comte de Solms à Moscou vous a adressé un exemplaire russe que l'impératrice de Russie daigne envoyer de sa part à mon Académie des Sciences de l'écrit de sa propre composition qu'elle avait fait publier sur la nouvelle forme des lois à établir dans ses États, [1] vous avez bien fait de remettre cet exemplaire à l'Académie; à laquelle vous devez cependant insinuer de ma part qu'il convient que l'Académie fasse un grand compliment de remercîment par une lettre à l'Impératrice en termes fort obligeants et très flatteurs pour elle à ce sujet.

Au reste, comme j'ai envoyé hier à vous une lettre [2] que la femme du sieur de Plessen m'a écrite au sujet de son mari, le général, qui se trouve encoffré depuis quelque temps par le duc de Mecklembourg-Schwerin dans la forteresse de Dömitz, et où elle avait joint, de plus, une lettre réquisitoriale de l'Empereur relative à cette affaire, j'attends que vous me fassiez au plus tôt un rapport circonstancié pour m'informer exactement de l'état et de la situation de cette cause, de même que du contenu de la lettre de l'Empereur susmentionnée. Vous vous y conformerez exactement. [3]

Federic.

Nach der Ausfertigung.

---

[1] Vergl. Nr. 16905. — [2] D. d. Cambs 20. November. — [3] Finckenstein und Hertzberg berichten am 29. November, dass der Kaiser die Ausführung eines Decrets

16908. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A RHEINSBERG.

[Potsdam,] 29 novembre 1767.

Mon cher Frère. Je voudrais continuer de vous envoyer des fruits, mais leur saison est passée. Vous avez bien de la bonté de vous intéresser à ma santé; je me trouve encore, mon cher frère, dans la même situation,[1] quelquefois fort incommodé et affaibli par les pertes de sang que je fais journellement. Ce sont les tristes fruits de l'âge et de la caducité, qu'il faut supporter avec patience.

Tout ce que le chambellan suédois vous a dit,[2] mon cher frère, n'est que trop vrai; cependant je ne saurais disconvenir que notre sœur n'ait quelque tort de son côté. L'entreprise qui lui manqua l'année 1756,[3] est la cause de tous les désagréments qu'elle essuie encore aujourd'hui. Les avantages de la royauté dans ce pays sont conditionnels. Le roi de Suède, lorsqu'il accepta la couronne,[4] jura de respecter les libertés et les constitutions de la nation et de les maintenir toutes telles qu'il les trouva établies. Si la nation se défie de lui, si elle diminue son autorité, c'est qu'elle a perdu la confiance qu'elle avait en sa bonne foi.

Ne croyez-vous pas que, si le Prince-Stathouder et notre nièce s'avisaient de s'emparer d'Amsterdam, que l'esprit des Républicains aliénés les persécuterait à outrance? Mais le prince d'Orange défunt s'est conduit avec modération, et celui-ci, jusqu'à présent, ne leur peut causer aucune jalousie; voilà pourquoi les Provinces ont été si libérales à accorder des pensions à ma nièce;[5] elle est douce et bonne, ce qui leur fait espérer qu'ils n'auront rien à craindre d'elle.

Je vous envoie, mon cher frère, une estampe qu'on a faite sur son

des Reichshofraths, das zu Gunsten des im Prozessverfahren wegen Ausschreitungen verurtheilten Plessen erlassen war, von dem König und dem Herzog von Braunschweig als Directoren des niedersächsischen Kreises verlange, während der Herzog von Mecklenburg gegen die Zuständigkeit des Reichshofraths Einspruch erhebe, „en quoi il nous paraît très fondé, et il serait de la plus dangereuse conséquence de donner les mains à une entreprise pareille du Conseil Aulique, qui ne cherche qu'à étendre l'autorité impériale au préjudice des droits des Princes de l'Empire". Auf den Vorschlag der Minister, nach Rücksprache mit dem Herzog von Braunschweig ein Abmahnungsschreiben an den Kaiser zu richten, ergeht die eigenhändige Verfügung: „Cela est fort bien. Federic." Demgemäss Ministerialschreiben an das braunschweigische Ministerium, Berlin 1. December, und Schreiben an den Kaiser, Berlin 24. December.

[1] Vergl. S. 306. 307. — [2] Prinz Heinrich hatte, Rheinsberg 26. November, geschrieben: „J'ai parlé à deux Suédois qui passaient ici pour se rendre à Berlin, l'un est chambellan de la cour. . . Il m'a beaucoup entretenu sur le désordre qui y règne, et quoiqu'il a une femme et des enfants, il veut pourtant s'absenter pendant trois ans et voyager, afin de ne plus être le témoin de tout ce qui se fait dans sa patrie." — [3] Vergl. Bd. XII, 514. 515; XIII, 618. — [4] 1751. — [5] Prinz Heinrich hatte die gedrückte Lage der Königin von Schweden der Freigebigkeit, welche die Holländer der Prinzessin von Oranien bewiesen, gegenübergestellt.

mariage;[1] l'excès de ridicule qui y règne, vous amusera pendant un moment. Je suis avec le plus tendre attachement, mon cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig. Federic.

16909. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Maltzan berichtet, London 17. November: „Nonobstant la rentrée du chevalier Pitt dans le ministère et malgré la grande idée que le Roi entretient de la capacité de ce ministre, l'expédition des affaires n'est pas encore sortie de son ancien train. Le Roi ne fait rien ni ne permet qu'il se fasse rien à l'insu de la Princesse sa mère, et celle-ci ne conseille rien au Roi, sans avoir consulté auparavant le comte Bute, qui, de son côté, ne dit aussi rien à son maître, sans en avoir prévenu la princesse de Galles.[2] De cette façon et aussi longtemps que des évènements jusqu'ici imprévus ne rompent ces liaisons, les ministres actuellement en place et ceux qui pourraient leur succéder, ne peuvent être regardés que comme des subalternes qui sont chargés de l'exécution des mesures que d'autres ont avisées. C'est-là, Sire, le fond de la haine dont la nation charge les ministres actuels, qui par leur mérite personnel mériteraient un autre traitement que celui auquel ils se voient exposés."

Potsdam, 30 novembre 1767.

La dépêche que vous m'avez adressée du 17 de ce mois, m'a été remise. Je suis très content de l'attention que vous avez eue pour me donner encore toutes les explications y comprises, qui me sont d'autant plus intéressantes que j'en crois être par là au fait des affaires de là-bas, et que je conjecture de l'administration présente du gouvernement anglais qu'elle se soutiendra, autant que la paix dure, mais qu'aussitôt que la guerre commencera ou qu'il arrivera le moindre fâcheux accident à la nation, toute cette administration sera culbutée. Je conclus, d'ailleurs, de ce que vous m'indiquez de l'ascendant de la Princesse douairière sur son fils le Roi, que, pour réussir à effectuer quelque chose là-bas, il faut que l'on s'adresse plutôt à cette Princesse que non pas aux ministres. . .

Nach dem Concept. Federic.

16910. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 2 décembre[3] 1767.

Je reçois votre dépêche du 25 du mois dernier de novembre,[4] et applaudis parfaitement à tout ce que vous y alléguez relativement à ce que ma dépêche du 15[5] vous portait à l'occasion des démarches des Russes en Pologne.

Aussi mes idées n'ont été nullement que vous dussiez faire quelque

[1] Liegt nicht bei. Vergl. dazu Nr. 16917. — [2] Vergl. Nr. 16901. — [3] Vom 2. December ein Schreiben an Prinz Ferdinand in den Œuvres, Bd. 26, S. 556. — [4] In der Vorlage verschrieben: „octobre". — [5] Nr. 16889.

ouverture aux gens de la cour où vous vous trouvez, des réflexions que je fis à ce sujet;[1] tout ce que je vous ai marqué, n'était que dans le but de satisfaire à ma curiosité de savoir comment les gens susdites pensent sur de pareilles démarches, et mon motif pour cela a été proprement pour en juger si la jalousie que ladite cour me porte, surpasse encore celle que naturellement elle doit concevoir présentement contre la Russie. Voilà quelles sont mes idées, que je suis bien aise de vous expliquer ici.

Nach dem Concept. Federic.

16911. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 3 décembre 1767.

Le rapport que vous m'avez fait le 27 novembre, m'a été rendu; auquel je me retranche, pour cette fois-ci, de vous dire que j'attends avec empressement de recevoir la réponse de la cour d'Espagne au projet [du traité] de commerce à conclure avec elle,[2] que le marquis de Puente vous a remis, afin de savoir ce qu'il y en aura à faire. J'espère, au surplus, d'avoir bientôt de vos nouvelles sur ce [qui] regarde la négociation du comte d'Acunha sur pareille affaire.[3]

Nach dem Concept. Federic.

16912. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 3 décembre 1767.

Votre dépêche du 20 du mois passé de novembre m'a été bien remise. Les particularités dont vous m'y avez informé, me font assez voir que ceux des ministres qui le peuvent, cherchent à se retirer de bonne grâce du gouvernement présent, pour n'être pas obligés d'agir contre leurs sentiments, ce qui aussi sera apparemment la raison pourquoi le général Conway pense à sa retraite.[4]

Quant à la nomination du chevalier Macartney à l'ambassade en

[1] Rohd berichtete: „Si la confiance était réciproquement établie entre la cour de Votre Majesté et celle d'ici, on se ferait quelque ouverture là-dessus de part et d'autre, mais il ne faut pas s'y attendre; à l'heure qu'il est, on est sur ses gardes, et je ne saurais l'être trop, pour ne rien avancer qui pût nuire d'un côté, sans y gagner de l'autre, c'est-à-dire, dont on pût faire un mauvais usage ici pour donner des soupçons aux Russes, sans établir une meilleure confiance." — [2] Vergl. Nr. 16794. — [3] Vergl. S. 241. 257. — [4] Maltzan berichtete: „Conway a résigné la paye de secrétaire d'État pour prendre elle de lieutenant-général d'artillerie, échange auquel il ne peut que perdre considérablement. Plusieurs regardent cette démarche comme une nouvelle marque de la droiture de ce ministre, tandis que d'autres en veulent inférer qu'il pense sérieusement à sa retraite" (vergl. S. 225).

Russie,[1] je vous dirai qu'autant que je m'en souviens, il s'est fort brouillé autrefois avec les Russes, lorsque ci-devant il a été là, ainsi que j'ai tout lieu de présumer qu'il n'y sera pas tout-à-fait bien accueilli. Je crois, de plus, que, vu les circonstances présentes, il n'aura pas à y faire des propositions fort intéressantes. En attendant, vous ferez toujours bien, si vous saurez faire donner de la jalousie là-dessus au ministre de France,[2] quoique d'une manière oblique et cachée, ce que je remets à votre savoir-faire.

Nach dem Concept. Federic.

16913. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A MOSCOU.

P[otsdam], 3 décembre 1767.

J'ai reçu par l'ordinaire dernier le rapport que vous m'avez fait du 9 du mois dernier de novembre. Je suis fort aise d'en avoir appris toutes les explications et les assurances que le comte Panin vous a données sur ce qui regarde les affaires de Pologne,[3] dont vous ne manquerez [pas] de le remercier très poliment de ma part, et dont son amitié sincère envers moi me fait attendre l'effet que je m'en promets. Selon le train que ces affaires prennent actuellement, j'ai tout lieu de croire que mes intérêts n'auront rien à appréhender, soit de la part du roi de Pologne soit de celle de la République; et si, de plus, la cour où vous êtes, voudra seulement s'arranger sur ces affaires de la manière que vous me l'annoncez, en sorte qu'elle y ait toujours quelque parti,[4] il est à espérer que les arrangements pris s'y soutiendront, sans donner occasions de jour au lendemain à de nouvelles tracasseries.

Au demeurant, mes lettres de Londres[5] m'apprennent que c'est le chevalier Macartney que la cour de Londres vient de nommer pour l'envoyer en ambassadeur à celle de Russie.

Quant, au reste, à la demande que vous me faites de vous accorder une nouvelle remise en argent, vous devez songer que je ne saurais d'un jour à l'autre vous accorder de nouveaux extraordinaires, après que je vous ai mis en appointements plus forts que tous mes autres ministres aux cours étrangères n'en jouissent.

Nach dem Concept. Federic.[6]

---

[1] An Stelle Stanleys, vergl. S. 278 und 304. — [2] Graf Châtelet-Lomont, der Nachfolger Guerchis. — [3] Vergl. dafür Nr. 16914. — [4] Panin hatte Solms unter den Conföderirten diejenigen genannt, die zuverlässig seien, und erklärt, dass er aus ihnen eine russische Partei bilden wolle, die er jederzeit gegen den polnischen Hof verwenden könne. — [5] Vergl. Nr. 16912. — [6] Am 6. December wiederholt der König den Befehl an Solms, auf schleunige Zahlung der rückständigen Gelder seitens der Rigaer Postkasse zu dringen, vergl. S. 313.

16914. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 3 décembre 1767.

La dépêche que vous m'avez adressée du 25 de novembre, m'a été exactement remise. A juger des circonstances qu'elle comprend,[1] je vois bien que mes intérêts n'auront rien à risquer, quand même vous n'assisterez pas aux conférences à tenir désormais par la grande députation,[2] pourvu, comme vous me le proposez, qu'il sera expressément ajouté dans la convention à faire avec la Russie que tous les traités et conventions qui subsistent jusqu'à présent entre moi et la république de Pologne, loin de devoir souffrir la moindre atteinte par les nouveaux engagements que la Pologne prend avec la Russie, resteront en tous ses points et articles en leur entier.[3]

A quelle occasion je veux bien vous communiquer, quoique pour votre seule direction, et dans l'intention de vous tranquilliser un peu sur les doutes que vous avez, comme si la cour de Russie agissait d'intelligence avec le roi de Pologne pour augmenter le pouvoir de celui-ci, que mes dernières lettres de Moscou[4] viennent de m'apprendre, savoir, que le comte Panin s'était ouvert à mon ministre, le comte de Solms, qu'il n'ignorait pas de pareils bruits qu'on débitait partout, et qu'on répandait peut-être aussi auprès de la Porte Ottomane, mais que ce n'étaient que des bruits inventés par le parti saxon, qui ne cherchait qu'à faire retourner la couronne à un prince de Saxe, en brouillant les affaires de Pologne. A quoi ledit comte de Panin a ajouté les assurances les plus fortes que, les conférences en Pologne ayant commencé présentement, il espérait de pouvoir me donner bientôt des preuves que les intentions de la Russie étaient celles de moi, ne s'étant engagée qu'à rétablir l'égalité des Dissidents et à borner le pouvoir du Roi. Qu'il saurait ajouter encore que, si on capitulait actuellement avec le roi de Pologne, ce n'était point sur le degré du plus ou du moins de pouvoir qu'on voulût lui accorder, mais qu'il s'agissait de savoir s'il voulut garder sa couronne ou la perdre, parcequ'il dépendait de la Russie de la lui ôter, s'il ne voudrait pas s'accommoder. Voilà des

[1] Benoît berichtete, dass die Dissidentenfrage erledigt sei, dass die Commission zur Feststellung der polnischen Grundgesetze und zur Regelung der politischen und der Verwaltungsangelegenheiten im Innern schreiten, die Beschlüsse aber in einem formellen, mit Russland abzuschliessenden Vertrage niederlegen werde. Vergl. dafür Nr. 16922. — [2] Vergl. Nr. 16892. — [3] Finckenstein und Hertzberg empfehlen dagegen in einem Bericht, Berlin 25. December, die von Benoît vorgeschlagene Clausel nicht einzufügen, da die gegenwärtigen Vorgänge in Polen weder die Rechte König Friedrichs noch die preussischen Verträge direct beträfen, da sich Ostpreussen, Lauenburg und Bütow in seinem unbestrittenen Besitz befänden, die gleichen Verträge aber von Vortheilen handelten, die für Polen künftig in Betracht kämen, „comme la reversion des trois susdits pays", und da endlich Russland durch die Clausel ein „droit de garantie" erhielte, kraft dessen es sich künftig in polnisch-preussische Streitigkeiten mischen könne. Darauf ergeht die eigenhändige Weisung: „Fort bien. Federic." — [4] Vergl. Nr. 16913.

particularités sur lesquelles je vous enjoins un secret religieux et impénétrable devant et envers tout qu'il puisse être.

Au surplus, selon mes nouvelles de Moscou il ne paraît nullement que la cour de Russie songeait à régler un Conseil permanent en Pologne. Mais, nonobstant cela, vous devez continuer d'être bien attentif sur ce qu'il ne se forme pas de nouveaux projets dans les conférences que nous l'ignorions.

Au demeurant, j'apprends[1] que l'impératrice de Russie continuera son séjour à Moscou jusqu'à la fin du mois de février qui vient, ce qui fera traîner un peu la correspondance entre nos deux cours.

Der König bewilligt dem polnischen Hof auf sein Ansuchen Pässe für 80 Remontepferde.

Nach dem Concept. Federic.

16915. AU LIEUTENANT-COLONEL BARON DE COCCEJI A STOCKHOLM.

Potsdam, 5 décembre 1767.

J'ai reçu votre rapport du 20 du mois dernier de novembre. Les circonstances qu'il comprend,[2] me font penser qu'il y a eu un grand mécompte de la part de la dernière Diète, parceque, selon le mauvais train que ses résultats prennent actuellement, les choses ne pourront pas se soutenir; d'où je présume que la Suède ne saurait pas se passer des subsides étrangers. Ce que vous, qui êtes sur les lieux, saurez le mieux pénétrer pour me donner des éclaircissements exactes là-dessus.

Nach dem Concept. Federic.

16916. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A COPENHAGUE.

Potsdam, 5 décembre 1767.

J'ai reçu le rapport que vous m'avez fait le 24 de novembre, et ne saurais pas vous dissimuler que j'ai été fort étonné d'en apprendre que le roi de Danemark pousse sa complaisance envers certaines gens aussi loin que de s'en laisser prescrire desquels de ses ministres il doit se servir ou non dans ses affaires;[3] chose d'autant plus frappante qu'elle est sans exemple.

[1] Bericht von Solms, Moskau 9. November. — [2] Cocceji berichtete über die Schwierigkeiten, die für die Unterstützung der Eisenindustrie erforderlichen Summen aufzutreiben. „La banque, sollicitée par le Sénat, . . . a allégué les instructions des états et une défense expresse de prêter à qui que ce soit.“ — [3] Saint-Germain (vergl. S. 127) hatte seine Entlassung als Präses des Generalkriegsdirectoriums in Folge eines Briefes der Kaiserin Katharina an Christian VII. erhalten, „où l'on prétend que cette Princesse témoigne qu'elle se flattait que le Roi, en reconnaissance

Vous continuerez, en attendant, de me référer ce que vous apprendrez ensuite de nouvelles intéressantes.

Nach dem Concept. Federic.

16917. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A RHEINSBERG.

[Potsdam,] 6 déc[embre] 1767.

Mon cher Frère. J'ai bien cru que l'estampe des Hollandais [1] vous amuserait un moment; cette nation a fait plus de progrès dans l'art d'accumuler l'or que dans celui de cultiver ce sentiment fin et sûr que l'on nomme le goût. Ma nièce n'a jamais pensé qu'elle pouvait être la rose du mont Hermon: il fallait une imagination hollandaise pour l'y chercher.

Le bon prince d'Orange, comme vous le dites fort bien, [2] mon cher frère, n'a pas trop sacrifié aux Grâces jusqu'ici; il a du bon sens, j'ai cru même m'apercevoir qu'il avait une volonté assez entière, mais, à vous dire le vrai, son père était plus aimable, plus liant dans la société et peut-être un peu trop malin.

Il fait ici un temps barbare, comme au cœur de l'hiver, cette saison prématurée ne durera pas; cependant il faut renoncer à la campagne, et, comme ma maladie [3] m'y oblige d'ailleurs, je supporte en patience les rigueurs du froid dont je ne me ressens pas dans ma chambre. Je me flatte, mon cher frère, que vous n'oublierez pas les absents, et que vous voudrez bien ajouter foi aux assurances de l'estime et de la tendresse infinie avec laquelle je suis, mon cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig. Federic.

16918. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 6 décembre 1767.

Je reçois votre dépêche du 28 novembre. La nouvelle qu'on vous a dite du différend inattendu entre les cours d'Espagne et de Portugal, est certainement vraie, et pour votre information je veux bien vous communiquer ici ce qui m'en est revenu des circonstances, savoir [4]

des facilités qu'elle avait apportées à la conclusion du traité éventuel (vergl. S. 277), voudrait écouter ses ministres de Russie sur les mesures nécessaires pour affermir ceux du pays qui pensaient favorablement pour le système, et pour éloigner tous ceux des affaires dans les sentiments desquels on ne pouvait pas prendre une égale confiance."

[1] Vergl. S. 321. 322. — [2] Das Schreiben des Prinzen liegt nicht vor. — [3] Vergl. S. 321. — [4] Das folgende nach den Berichten von Thulemeier, Haag 6. und 24. November, und von Maltzan, London 30. October. Vergl. dazu Nr. 16886.

qu'après que la cour de Lisbonne ait été en droit de recourir à la force pour se mettre en possession d'un pays comme la colonie du Saint-Sacrement, qui devait lui être rendu en conformité des obligations que la dernière paix imposait aux Espagnols, à quoi néanmoins ceux-ci ont constamment refusé de satisfaire, pays cependant qui est de la plus grande utilité au Portugal pour ses établissements de Brésil, le gouverneur portugais [1] a pris la résolution, en conformité d'un vieil ordre de sa cour, mais qui en attendant ne fut pas révoqué, de s'en mettre en possession, et ç'a été à Mataros sur le fleuve de Rio Grande que les troupes portugaises et espagnoles se sont rencontrées, où il y a eu du monde de tué de part et d'autre et les premières ont gardé le champ de bataille, occupant en conséquence un poste situé dans les environs. Quoiqu'on prétend que cette démarche soit un effet d'une résolution précipitée et violente du comte d'Oeyras, manière, à ce qu'on dit, si conforme au caractère de ce ministre,[2] des lettres de France [3] assurent cependant que le ministère portugais désapprouve hautement la conduite du gouverneur, en offrant la satisfaction la plus prompte et la plus éclatante. On remarque, avec cela, que jusqu'à présent la cour de Lisbonne n'a pas fait aucune part de cette affaire à celle de Londres. Voilà le fait; au surplus, je suis d'opinion que cet évènement n'amènera pas des suites sérieuses, puisque de côté et d'autre on ne marque pas une grande envie d'entrer en guerre; peut-être aussi que l'Impératrice-Reine prêtera sa médiation sur ce démêlé, et que la France, de sa part, tâchera de tout apaiser.

Je ne doute pas que vous ne soyez informé de la nouvelle qu'on débite d'une grande révolte qui doit être arrivée dans la Sicile.[4] Comme je souhaiterais bien d'en savoir des particularités et ce qu'on en a écrit de Naples à Vienne, j'attends que vous m'en fassiez votre rapport.

Mes lettres vérifient ce que l'on vous a dit de la maladie de la reine de France, qui se trouve attaquée de l'hydropisie, de sorte qu'on en croit qu'elle ne vivra guère.

Pour moi, j'ai de la peine à croire que, le cas du décès de la Reine arrivant, le Roi son époux se marierait à une des Archiduchesses,[5] vu son âge avancé déjà, et qu'il ne voudrait pas s'allier à une princesse bien plus jeune que lui, pour ne pas dire encore qu'il ne manque pas de maîtresses. Mais, indépendamment de tout cela, je crois probable que, si le duc de Choiseul pourrait contribuer à un tel mariage, il ne laisserait pas de le faire.

[1] Don Luiz d'Acunha, vergl. S. 302. — [2] Vergl. S. 314. 315. — [3] Thulemeier berichtete auf Grund derselben. — [4] Ueber den Aufstand in Palermo findet sich eine aus Rom 7. November datirte Notiz in der „Berlinischen privilegirten Zeitung“ vom 3. December. — [5] Rohd berichtete, „que le duc de Choiseul doit avoir dit qu'en cas de veuvage, le Roi son maître se remarierait infailliblement, et qu'on n'avait qu'à lui tenir une Archiduchesse prête“.

Au reste, selon mes nouvelles de Pologne, il est apparent que les Polonais s'entendront avec la cour de Russie assez bien et de la sorte qu'il n'y en aura à appréhender aucune brouillerie.

Nach dem Concept. Federic.

16919. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 7 décembre 1767.

Je reçois à la fois les dépêches que vous m'avez faites du 24 et du 27 [du mois passé]. Au sujet desquelles je vous sais gré des nouvelles intéressantes qui y sont comprises. [1] Elles m'instruisent assez pour voir d'avance qu'il y aura force d'agitations dans le Parlement actuellement assemblé, mais dont je crois que tout se bornera à bien du bruit et à peu d'effet. [2]

Quant à ce qui regarde le chevalier Macartney, [3] je demande que vous devez me faire un portrait de lui sur son caractère et sur sa façon de penser à mon égard, afin que je puisse en apprendre ce que j'aie à attendre ou à appréhender de lui, quand il se trouvera à sa destination en Russie.

Nach dem Concept. Federic.

16920. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A COPENHAGUE.

Potsdam, 8 décembre 1767.

J'ai bien reçu les rapports que vous m'avez faits du 28 novembre et du 1er de ce mois. Auxquels je n'ai qu'à vous dire aujourd'hui que, quant aux propos confidents que le comte de Saint-Germain vous a tenus, [4] je serais bien aise, si, le cas l'exigeant, il voulait venir dans mon pays. Ce que vous saurez bien lui insinuer convenablement, en ajoutant que, comme j'avais la satisfaction de le connaître lui-même, il me ferait

[1] Maltzan hatte am 27. November über die Eröffnung des Parlaments und die Adressdebatten berichtet, in denen das Ministerium trotz aller Bemühungen der Opposition seinen Entwurf durchbrachte. — [2] Auf die Berichte Maltzans vom 1. und 4. verfügt der König am 15. December: er zweifle kaum, „que le ministère anglais ne dût pas garder la supériorité dans le Parlement présent contre le parti opposant moyennant les corruptions que l'autre a faites (vergl. S. 241). Mais aussi je crois avoir tout lieu de présumer que ce manège aura fait contracter au Roi beaucoup de nouvelles dettes sur sa liste civile." — [3] Vergl. Nr. 16912. — [4] Saint-Germain hatte Borcke, nach seinem Bericht vom 1. December, vertraulich gefragt, ob der König von Preussen die Wahl einer preussischen Stadt, z. B. Magdeburgs, als künftigen Aufenthaltsorts gutheissen würde, „vu qu'il ne voulait plus servir nulle part". Vergl. Nr. 16916.

plaisir alors de venir me trouver et se présenter à moi, et qu'il serait toujours bien accueilli. Continuez, au reste, de m'informer du train que les affaires prennent là-bas.

Nach dem Concept. Federic.

16921. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN KONSTANTINOPEL.

Potsdam, 8. December 1767.

Euer Bericht vom 2. des jüngst verwichenen Monates Novembers ist Mir heute eingeliefert worden. Mir ist es lieb gewesen, aus dessen Einhalt zu ersehen, dass die Pforte continuiret, in allen Vorfällen zu bezeigen, wie sie die polnische Sachen mit Indifférence ansehe und, was man ihr auch deshalb widriges, obschon in der That falsches und ungegründetes, insinuiren will,[1] mit Flegme aufnimmet, ohne sich darunter hintergehen noch alarmiren zu lassen. Ich glaube auch, dass es ferner dabei bleiben wird. Indessen ist es an dem, wenigstens sehr vermuthlich, dass die französische Partie noch immer darauf arbeitet, wegen gedachter polnischen Sachen zu Konstantinopel neue Unruhen zu machen. Ich weiss auch, dass[2] der französische Minister zu Wien Durfort ohngefähr gegen die Mitte des verwichenen Monates einen Courier von seinem Hofe erhalten, worauf er gleich zwei Tage darauf wiederum einen besonderen Courier nach Konstantinopel an den dasigen französischen Gesandten abgefertiget hat, und davon wohl zu vermuthen stehet, dass es die Mouvements anbetrifft, welche letzterer sich geben soll, um die Pforte wegen der polnischen Sachen zu alarmiren. Ihr habt also zu continuiren, auf alle dessen Démarches ein genaues Auge zu haben, um Mir das, so Ihr davon erfahret, zu berichten.

In Polen scheinen inzwischen die Sachen ganz ruhig zu gehen, so dass die wegen derer Dissidenten bald ein Ende nehmen und einen guten Ausschlag gewinnen werden, so dass alles dorten stille werden und geruhig abgehen dörfte.

Wegen derer beiden von Euch gemeldeten französischen jungen Leute stehet zu wetten, dass, wann sie Luft bekommen, sie beide aus dem Serail fortlaufen werden.

Nach dem Concept. Friderich.

---

[1] Der Pforte war berichtet worden, „dass die russische Truppen alle Provinzen in Polen überschwemmet hätten, und dass insonderheit in der Nachbarschaft von der Moldau bereits über 10000 Mann eingerücket [wären], so einen starken Train Artillerie und besonders viele Mortiers und Bomben bei sich hätten". — [2] Das folgende nach den Berichten Rohds, Wien 11. und 21. November.

16922. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Rohd berichtet, Wien 2. December: „Je viens d'apprendre que les affaires s'aigrissent ici contre les Russes en Pologne, et voici ce qui y a donné lieu. Un des évêques polonais — on n'a pas su me dire positivement si c'est celui de Lemberg[1] ou un autre — s'étant réfugié en Hongrie, un parti de cosaques doit l'avoir poursuivi jusques dans le comitat où il avait été d'abord pour chercher un asile, mais l'ayant manqué, on a pris une partie de ses effets en chevaux etc. et s'est retiré peu après en Pologne, en repassant les monts Carpathes. La cour d'ici, ayant été informée du fait, a dépêché un courrier au prince Lobkowitz en Russie, avec ordre de se plaindre de cette violence et de s'informer en même temps si elle a été commise par ordre de la cour ou autrement, pour en pouvoir demander satisfaction. Non contente de cela, elle vient d'envoyer ordre à tous ses régiments de Hongrie de se mettre sur un pied à pouvoir marcher au premier commandement, et il est certain que beaucoup d'officiers ont déjà commencé à faire travailler à leurs équipages de campagne. Je sais néanmoins que le ministère d'ici se flatte que la cour de Pétersbourg désavouera le fait et ne refusera pas de s'expliquer d'une manière convenable, mais en attendant tout repose sur la réponse que le courrier rapportera de la Russie.

On m'a dit encore avec la même confiance qu'aussi longtemps qu'il ne s'agirait en Pologne que de rétablir les Dissidents, qui avaient été maltraités injustement, on était intentionné de ne pas faire remuer le pied d'un homme, bien entendu pourtant qu'on ne touchât point aux Carpathes, frontières de la Hongrie; mais s'il était question de changer quelque chose à la forme de gouvernement, qu'on ne manquerait pas alors d'y prendre un intérêt plus particulier et de réveiller la Porte conjointement avec tous ceux qui étaient intéressés à son maintien. Quoique tout ceci me soit revenu par un canal bien instruit et qui n'est pas suspect, il peut pourtant y avoir quelque chose de plus ou de moins; mais quoi qu'il en soit, je n'ai pas voulu tarder d'en informer Votre Majesté, supposant toutefois qu'il Lui en reviendra aussi quelque chose, soit de Russie soit de Pologne, et il va sans dire que je ne manquerai pas d'attention ici pour en apprendre la suite et pour Lui en faire mon très-humble rapport.

J'ai l'honneur d'y ajouter aussi un extrait de la gazette de Vienne;[2] il fait voir que les soupçons y subsistent encore comme quoi la Russie vise à quelque chose de plus en Pologne qu'au simple rétablissement des Dissidents. Cette gazette est en quelque façon celle de la cour, on n'y saurait rien insérer qui n'ait passé son examen."

Potsdam, 9 décembre 1767.

J'ai bien reçu la dépêche que vous m'avez faite du 2 de ce mois, et vous sais gré de l'attention que vous avez eue à me prévenir sur ce que vous avez appris des nouvelles concernant les affaires de Pologne. Quant à ce qui en est touchant l'évêque de Pologne échappé en Hongrie, je doute, tout comme vous, que cette nouvelle soit exactement vraie, vu qu'autrement elle serait parvenue déjà ici, dont au moins je n'ai eu la moindre connaissance; aussi les lettres les plus fraîches que j'ai eues de Varsovie, n'en sonnent pas mot.

Il est vrai d'ailleurs que[3] les Russes songent à présent de faire concerter par le prince de Repnin avec la grande députation de la

[1] Sierakowski. — [2] Liegt nicht bei. Offenbar ist dieser „Extrait" identisch mit demjenigen, der mit dem Erlass vom 21. December an Solms gesandt wurde, vergl. Nr. 16940. — [3] Das folgende bis zum Schluss des Absatzes nach dem Berichte Benoîts, Warschau 25. November, vergl. Nr. 16914.

Diète un règlement des lois cardinales à établir touchant la forme du gouvernement de Pologne, mais aussi est-il sûr qu'il n'y sera nulle question de tout ce que l'extrait de la gazette de Vienne que vous avez joint à votre dépêche, comprend, et que ce sont tout des choses controuvées. Selon mes lettres de Varsovie tout ce dont il s'agira dans les conférences entre le susdit ambassadeur et les députés sur les affaires politiques de Pologne, roulera au sujet de déclaration de guerre, conclusion de traités, augmentation de l'armée, celle des impôts p., dont il sera statué de nouveau que ces articles ne pourront avoir lieu aux diètes libres que par l'unanimité des voix. D'ailleurs, que les articles touchant les affaires intérieures et économiques, comme sont l'administration des finances qui se trouvent dans le trésor, les comptes à en rendre, le soin à prendre de l'armée qui existe, l'arrangement des commerces, l'administration de la justice, la nomination des ministres à envoyer aux cours voisines et pareilles affaires, doivent être discutés, comme jusqu'à présent, par la pluralité des voix dans les diètes, conseils et dicastères. Qu'on réduira tous ces points et l'article au sujet des Dissidents actuellement réglé en un traité formel qui se conclura avec la Russie, afin qu'ils ne puissent jamais être altérés, lequel traité sera ratifié à la Diète d'à présent, lorsqu'elle sera rassemblée en corps le 1er de février prochain.

Je ne veux point vous dissimuler que je ne suis pas hors d'appréhension qu'il y aura des changements dans la forme dudit gouvernement, et que, quand les Autrichiens voudraient se réveiller là-dessus, ils pourraient se commettre avec les Russes. Nonobstant cela, je ne sais pas si les premiers voudront pousser les choses à l'extrémité, ce dont cependant je doute encore.

Nach dem Concept. Federic.

16923. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A MOSCOU.

Potsdam, 9 décembre 1767.

Je reçois la dépêche que vous m'avez adressée le 16 du mois dernier de novembre. Je vois par le compte que vous m'y rendez de la réponse que le comte Panin vous a faite sur vos insinuations relativement aux négociations du prince Repnin en Pologne, qui intéressent également nos deux cours, et de la communication d'en faire au sieur Benoît,[1] que le susdit comte Panin ne fait guère de la différence entre les affaires qui regardent les Dissidents, et entre celles par rapport aux nouveaux arrangements à prendre dudit ambassadeur avec la grande députation de la diète de Pologne pour constater un règlement des lois

[1] Vergl. dafür Nr. 16924.

cardinales à établir sur la forme du gouvernement de la République, nonobstant que ce sont des choses qui m'intéressent considérablement comme voisin de la Pologne. Pourvu donc que ce soit l'intention de la cour de Russie de m'exclure de ce qu'on réglera sur le second point, il faut bien que je la laisse agir, mais aussi, si cette cour se verra en après engagée dans des troubles touchant ces nouveaux changements de la forme du gouvernement de Pologne, je ne saurais pas regarder cela alors comme le *casus fœderis*.

Après ceci, je trouve bon de vous faire part d'une nouvelle singulière que je viens de recevoir de Vienne, et qui fait la pièce ajoutée en forme d'apostille à ma présente dépêche, [1] mais au sujet de laquelle je vous ordonne expressément qu'elle ne doive être que pour votre seule et unique direction et dans le but que, sans en faire communication à personne, vous devez vous informer si cette nouvelle est fondée ou non, pour m'instruire de ce que vous en aurez appris; car jusqu'à présent mes lettres de Varsovie ne m'en ont rien marqué touchant cet évêque polonais échappé, à ce qu'on prétend, en Hongrie.

Au surplus, je suis bien aise de la résolution que vous avez prise de ne songer plus à l'indigénat de Pologne qu'on vous avait offert de vous procurer. [2] Cette démarche aurait toujours fait un mauvais effet pour vous, [3] ainsi que le plus convenable et le mieux est que vous y renonciez entièrement.

Solms wird für die rückständigen Postgelder aus Riga auf den Erlass vom 6. December (vergl. S. 324. Anm. 6) verwiesen.

Nach dem Concept. Federic.

16924. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 9 décembre 1767.

Je reçois votre rapport du 2 de ce mois; sur le contenu duquel je veux bien vous dire pour votre direction seule qu'en conséquence de mes lettres de Moscou, [4] le comte de Solms ayant fait des insinuations convenables au comte Panin sur la nécessité qu'il y avait que le prince Repnin communiquât à vous les mesures qu'il se proposait de prendre pour le succès des négociations qui intéressaient également les deux cours, le susdit comte lui avait répondu vaguement que le prince Repnin n'avait pas vous laissé ignorer le plan général sur lequel il travaillait, mais que, vu la complication des affaires qu'il se trouvait avoir sur les bras, les occasions ne se seraient peut-être pas présentées, pour qu'il eût pu concerter avec vous chaque pas en particulier; que cependant il lui en écrirait, tout comme il lui avait déjà ordonné,

[1] Die Beilage enthält den ersten Absatz des Berichtes von Rohd, Wien 2. December, vergl. Nr. 16922. — [2] Vergl. Nr. 16849. — [3] Vergl. Nr. 16863 und 16869. — [4] Bericht von Solms, Moskau 16. November.

d'avoir des conférences formelles avec vous pour convenir des règles à établir pour le rétablissement des Dissidents.

Je n'ai pas pu me passer de répondre là-dessus au susdit comte de Solms[1] pour sa direction qu'il me semblait que le comte Panin ne fît aucune différence des affaires regardant les Dissidents d'avec celles pour régler les affaires politiques de Pologne, dont les dernières cependant m'intéressaient considérablement, vu mon voisinage avec la Pologne. Cependant, si l'intention de la cour de Russie était de m'en exclure, il fallait bien que je la laissasse agir, mais qu'aussi, si ensuite il s'[é]lèverait des troubles à l'occasion des changements dans la forme du gouvernement de Pologne, qu'alors je n'y saurais reconnaître le *casus fœderis*.

Vous conviendrez que, si la cour de Russie veut faire une distinction entre les affaires susdites, je serais en droit de faire aussi une distinction pareillement de ma part, en tant que je ne me suis pas engagé qu'à ce qui regarde le rétablissement des Dissidents. Ce que je crois que vous ferez bien d'insinuer au prince de Repnin, quoique fort doucement et par manière de discours, en ajoutant que, dans le cas que sa cour dût hésiter d'aller de concert avec moi sur les affaires de la forme de gouvernement de Pologne, je ne saurais pas aussi m'en mêler, dans le cas qu'il en arriverait des suites fâcheuses.

Nach dem Concept. Federic.

16925. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 10 décembre 1767.

Le rapport que vous m'avez fait du 4 de ce mois, m'a été bien rendu, avec son incluse.[2] Quant au sieur de Rouwenort,[3] je vous dirai pour votre direction qu'après que j'ai déjà modéré l'effet de la sentence légalement prononcée sur son crime, je ne saurais pas aller plus loin, ainsi qu'il faut que l'affaire y acquiesce.

Pour ce qui est de la réponse de la cour de Madrid au projet d'un commerce à établir entre mes États et l'Espagne,[4] que vous m'avez envoyée en dernier lieu, je crois d'en entrevoir que ladite cour n'ait pas grande envie de faire constater ce traité; ce qui pourtant ne vous soit dit que pour votre seule direction, en attendant que je vous adresserai ma résolution ultérieure là-dessus.[5]

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Vergl. Nr. 16923. — [2] Schreiben der Prinzessin von Oranien, Haag 3. December. [Berlin. Hausarchiv.] — [3] Rouwenort, ein geldrischer Edelmann, hatte im Clevischen auf der Landstrasse einen ihm begegnenden Reiter mit Gewalt zwingen wollen, seinem Wagen auszuweichen, und als dieser sich weigerte, mit dem Degen in der Hand Genugthuung gefordert. Die geldrische Ritterschaft bat, ihn zu einer Geldstrafe zu begnadigen. Vergl. auch Nr. 16926. — [4] Vergl. Nr. 16911. — [5] Am 7. December übersandte der König die „Réponse" und den Ministerialbericht

16926. A LA PRINCESSE D'ORANGE ET DE NASSAU A LA HAYE.

[Potsdam,] 12 déc[embre] 1767.

Ma chère Enfant. Daignez remercier le prince d'Orange de son souvenir obligeant et l'assurer que son nom n'est pas en oubli chez nous, surtout dans la famille. Je vois, ma chère enfant, que vous commencez à faire des connaissances et à pousser des racines dans votre nouvelle patrie; n'y porterez-vous pas bientôt des fruits? et ne me manderez-vous pas bientôt, ma chère nièce, que vous êtes sur le chemin de me rendre grand-oncle? je ne veux point trop toucher cette corde-là, parceque je crois que, supposé que vous fussiez en bonne espérance, vous ne voudrez le marquer que lorsque vous serez sûre de votre fait.

Vous m'écrivez, ma petite Stathouderesse, en faveur d'un gentilhomme hollandais qui a commis toute sorte de violences sur les grands chemins du pays de Clèves;[1] j'ai fait en votre faveur, ma chère enfant, ce qui m'a été permis en conscience, j'ai mitigé la peine et réduit la punition à la moitié. Si cet homme s'était avisé de se conduire en France comme en Clèves, il aurait été roué; notre jurisprudence, moins sévère, l'a condamné à trois ans de prison, que j'ai réduits à 18 mois; ce n'est pas la punition qui diffame, mais le crime commis, et que deviendrait la sûreté publique, si l'on ne punissait que les roturiers, et qu'on respectât les crimes des nobles? Vous devez comprendre, ma chère nièce, que cette partialité aussi déplacée renverserait les lois et tous les fondements de la sécurité des peuples.

Nous allons la semaine qui vient, à Berlin au carnaval, où vous devinez bien que je ne brillerai pas; je me rappellerai tous les endroits où j'ai vu ma chère enfant, sa conversation raisonnable, ses grâces et ses agréments, et je me dirai: si quelque magicien ne s'en mêle, je la verrai certainement le printemps prochain dans son château de Loo;[2] je vous y embrasse d'avance, ma chère enfant, en vous assurant de toute la tendresse avec laquelle je suis, Madame, de Votre Altesse Royale le fidèle oncle

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv im Haag. Eigenhändig.

Thulemeiers vom 30. November an Horst, mit dem Befehl, nach Prüfung und „allenfallsiger" Rücksprache mit Finckenstein und Hertzberg zu melden, „inwieweit darauf zu entriren, auch was gedachtem Hofe zu antworten sein möchte". In dem Bericht vom 30. November schrieb Thulemeier über die „Réponse": „Le ministère espagnol paraît à la vérité disposé à souscrire à un arrangement propre à faciliter le commerce direct des sujets de Votre Majesté, mais non à leur accorder des avantages à l'exclusion des autres nations commerçantes."

[1] Die Prinzessin schrieb, Haag 3. December: „Je ne puis me refuser aux instances qu'on m'a faites de demander à mon cher oncle la grâce d'un jeune étourdi qui a fait des impertinences aux environs de Clèves; tout le corps des Nobles s'y intéresse en sa faveur et se croit offensé, s'il subit toute sa punition (vergl. Nr. 16925). Votre Majesté me pardonnera, si j'ose La supplier, s'il est possible, de mitiger sa peine." [Berlin. Hausarchiv.] — [2] Vergl. S. 269. 287. 292.

16927. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A COPENHAGUE.

Potsdam, 12 décembre 1767.

Le contenu du rapport que vous m'avez fait du 4 de ce mois, touchant les variations qui ne cessent à la cour où vous êtes, par les intrigues des ministres,[1] donne tout lieu d'en être étonné et de s'attendre présentement à tout ce que l'on peut qualifier de bizarre, de sorte que, pourvu que ces gens continuent dans ce train, ils bouleverseront tout l'État du roi de Danemark.

Au reste, quant au comte de Saint-Germain, je me réfère à ce que je vous ai écrit le 8 de ce mois sur son sujet,[2] et attends à présent au plus tôt mieux votre rapport si, après l'ordre qu'il a reçu de quitter les États de Danemark pendant un temps déterminé, si, dis-je, il viendra se retirer dans mon pays ou non.

Nach dem Concept. Federic.

16928. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 13 décembre 1767.

Je reçois le rapport que vous m'avez fait le 5 de ce mois. De la manière que vous m'informez à présent des circonstances de l'affaire qui avait donné lieu à l'envoi d'un courrier de la cour où vous êtes, à celle de Russie,[3] il est tout à présumer qu'elle n'amènera pas des suites sérieuses, et je suis persuadé que certainement cette dernière désapprouvera la conduite de cet officier qui a mené les cosaques qui ont commis l'excès.

A ce que je vois par votre dépêche ci-dessus accusée, on va brûler à Vienne le montant de 11 millions de florins en coupons qu'on a retirés d'entre les mains du public, ainsi qu'à ce que vous dites, la cour ait actuellement payé la somme de 20 millions de ses vieilles dettes. Cela calculé au temps de cinq années qu'elle y a employées, fait 4 millions par an. Comme je me souviens cependant que vous m'aviez écrit autrefois que cette cour eût employé une bonne partie de la succession qui lui a été revenue de feu [l']Empereur, à cet usage,[4] il m'importe de savoir à présent combien elle pourra payer dorénavant à raison chaque année de ces dettes, et cela des fonds ménagés de ses propres revenus, pour continuer à les diminuer. Je demande ainsi que vous devez me satisfaire sur ce point, mais de la manière la plus exacte et de sorte que j'y puisse exactement compter. Ce que je vous recommande au mieux.

[1] Vergl. Nr. 16916. — [2] Vergl. Nr. 16920. — [3] Vergl. dafür S. 331 und 339. — [4] Vergl. S. 234. 240. 255.

Quant au mariage du roi de Naples et que le choix saurait bien tomber sur l'archiduchesse Amélie,[1] j'en suis déjà informé; mais comme vous [ne] touchez rien dans votre rapport au sujet du soulèvement que, selon les bruits publics, doit être arrivé en Sicile et à Messine,[2] je comme[nce] à regarder ces bruits comme controuvés, parceque je présume que, sans cela, vous en auriez fait mention dans vos relations.

Au reste, quant aux affaires des Dissidents de Pologne, elles sont actuellement mises en règle dans la grande députation de la Diète,[3] et, autant que j'apprends jusqu'à présent, le reste saura être composé d'un concert amiable.

Nach dem Concept. Federic.

16929. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A RHEINSBERG.

[Potsdam,] 14 décembre 1767.

Mon cher Frère. Vous vous intéressez avec tant de bonté à ma santé[4] que je ne puis m'empêcher de vous en rendre compte. J'ai eu, mon cher frère, cinq semaines ce que les médecins appellent un bénéfice de la nature, et ce que j'appelle un mal très réel; il y a dix jours que cela est fini, et que je prends du quinquina pour fortifier les ressorts relâchés et affaiblis de l'estomac et du bas-ventre. Cela ne m'empêchera pas d'aller à Berlin, le 20, où j'espère d'avoir le plaisir de vous embrasser.

Les Jésuites sont ni plus ni moins chassés de Naples, quelques intrigues qu'ils aient fait jouer pour s'y maintenir.[5] J'en ai reçu la nouvelle de Vienne, à laquelle on ajoute qu'ils auront un sort pareil à Parme et à Plaisance.[6] Ils ont excité une rébellion à Messine; le peuple furieux s'est jeté sur le vice-roi[7] et sur les principaux conseillers de la régence qu'il a déchirés. Ce Roi est bien malheureux: il est fou,[8] ses promises meurent le jour de leurs épousailles,[9] et il a affaire à des Jésuites artificieux, au peuple factieux de la Sicile et au mont Vésuve.

Vous avez pris, mon cher frère, le seul biais qui se présente à l'esprit, pour donner à notre sablonneuse patrie des avantages sur le paradis du royaume de Naples.[10] Quand on est sage, on fait très bien d'être content de ce que l'on a, sans être envieux des avantages dont

[1] Vergl. S. 317. — [2] Vergl. S. 328. — [3] Vergl. S. 325. — [4] In dem Schreiben, Rheinsberg 10. December. — [5] Prinz Heinrich hatte geschrieben: „Ils ont fait accroire au peuple que l'éruption du Vésuve a fait une punition divine que leurs malheurs attirai[en]t sur eux. Voilà comme cette société connaît l'art d'abuser les faibles.“ — [6] Bericht Rohds, Wien 5. December. — [7] Marquis Fogliani. — [8] Vergl. S. 206. 273. — [9] Vergl. S. 276. 302. — [10] Prinz Heinrich schrieb: „Notre sable nous donne de la poussière, mais nous ne craignons pas le feu“ (sc. du Vésuve).

jouissent les autres: le maréchal Kalckstein[1] ne trouvait bon que ce qu'il avait, et il était heureux.

Mais voici bien une autre nouvelle.[2] Un aventurier qui se donne le nom de Pierre III, a paru en Dalmatie, dans cette lisière qui sépare les Vénitiens des positions des Turcs; il a trouvé le moyen d'assembler au delà de 3000 hommes et de se faire craindre; il finira par être roué quelque part. L'impératrice de Russie ne s'en embarrassera guère, elle compte sur la bonté de son apothicairerie qui ne l'a que trop bien servie. Elle m'a envoyé ses lois;[3] je vous en envoie, mon cher frère, la traduction française, cela pourra peut-être vous amuser un moment. Cependant, tout ne vous sera pas nouveau, vous y reconnaîtrez du Montesquieu et des traits d'un ouvrage intitulé: »Des délits et des peines«.[4]

Je vous embrasse, mon cher frère, en vous assurant de la tendresse, de l'estime et de tous les sentiments avec lesquels je suis, mon cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

16930. AU LIEUTENANT-COLONEL BARON DE COCCEJI A STOCKHOLM.

Cocceji berichtet, Stockholm 1. December, auf den Erlass vom 14. November,[5] dass die Berufung eines ausserordentlichen Reichstages vor der auf 1770 angesetzten gewöhnlichen Tagung davon abhänge, ob die für die Bestreitung der Staatsausgaben bewilligten Summen ausreichen würden. Die Berufung stehe allein dem Senat zu, er scheine aber den Ausgang der gegenwärtigen Finanzkrise[6] abwarten zu wollen. Der Ausfall der von Frankreich noch rückständigen Subsidiengelder[7] verzögere die Tilgung der Nationalschulden; „mais quant au défaut des subsides courants et aux effets qui en pourront naître, ils seront absolument dépendants de la perception des impôts et de la rentrée des sommes que les états ont assignées au Sénat pour suppléer à la cessation des subsides."

Potsdam, 15 décembre 1767.

J'ai reçu votre rapport du 1er de ce mois. C'est avec satisfaction que j'y ai vu les explications que je vous ai demandées concernant la situation actuelle des finances de Suède; et comme je vous en sais gré,

[1] Der 1759 gestorbene Generalfeldmarschall Christoph Wilhelm von Kalckstein, der frühere Sousgouverneur des Kronprinzen Friedrich. — [2] Nach dem Berichte Thulemeiers, Haag 8. December. — [3] Vergl. Nr. 16905. — [4] Katharina II. hatte bei Uebersendung der „Instruction", Moskau 17. October (a. St.), dem König eigenhändig geschrieben: „Il n'y a dans cette pièce de moi que l'arrangement des matières et par-ci par-là une ligne, un mot. Si on rassemblait tout ce que j'y ai ajouté, je ne crois pas qu'il y eût au delà de deux ou trois feuilles. La plus grande partie est tirée de »L'esprit des lois« du pr. de Montesquieu et du traité »Des délits et des peines« du marquis Beccaria." — [5] Vergl. S. 303. Anm. 1. — [6] Vergl. S. 291. 326. — [7] Vergl. S. 88.

vous ne manquerez pas de continuer à prêter votre attention sur ces matières et de me relater ce que vous en aurez appris.

Nach dem Concept. Federic.

16931. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A MOSCOU.

Potsdam, 15 décembre 1767.

J'ai vu tout ce que [le] rapport que vous m'avez fait du 19 [du mois passé], comprend; au sujet duquel je suis bien aise de vous dire que, selon mes nouvelles, les sensations des cours étrangères que l'enlèvement et l'arrêt des évêques polonais [1] avait d'abord causées, se sont apaisées en sorte qu'on n'en parle actuellement plus.

Je dois d'ailleurs vous communiquer ce que mes dernières lettres de Vienne [2] m'apprennent touchant l'aventure des cosaques russes en Hongrie, [3] qui doit être arrivée proprement dans le comitat de Czepoussen du côté du pays de Zips; [4] c'est que, cette affaire traitée dans le Conseil d'État à Vienne, le résultat en ait été d'envoyer un ordre en Hongrie de repousser à main armée les cosaques, s'ils y retournaient une autre fois, mais sans les poursuivre au delà des frontières. Que, de plus, on avait envisagé cette affaire dans ledit Conseil comme une simple brutalité des cosaques, sans dessein d'offenser ou de commettre une hostilité; mais, étant néanmoins une insulte qui en pourrait attirer d'autres, si on ne la relevait point, c'était pour cette raison qu'on avait dépêché en Russie un courrier exprès, chargé d'en demander satisfaction, afin que la frontière reste nette, et qu'elle ne soit pas entamée. Qu'au surplus on était également persuadé que la cour de Russie désavouerait la démarche des cosaques, et qu'ainsi cela n'aurait pas d'autres suites.

L'on ajoute que, quant à l'ordre circulaire donné aux régiments de se mettre en état de pouvoir marcher au premier commandement, [5] que cela n'avait rien de commun avec l'aventure des cosaques, et qu'il n'avait d'autre but que celui de mettre l'armée sur un pied d'être prête à tout évènement, afin d'éviter, à l'avenir, d'être pris au dépourvu. Qu'un autre motif pouvait regarder les régiments hongrois en particulier, savoir, l'Empereur s'étant proposé de faire une tournée dans cette province au mois d'avril prochain, ces régiments paraîtraient alors sous ses yeux, [6] de sorte que le conseil de guerre aurait un soin particulier encore, afin que rien n'y manquât. Qu'au reste on ne remarquait aucune aigreur dans le ministère autrichien, qui paraisse [n']avoir changé en rien son sang-froid à l'égard des affaires de la religion en Pologne.

[1] Vergl. S. 273. 275. — [2] Bericht Rohds, Wien 5. December. — [3] Vergl. S. 331. — [4] So. Die Zips heisst auf lateinisch comitatus Scepusiensis. — [5] Vergl. S. 331. — [6] Vergl. S. 258.

Je vous écris tout ceci pour confirmer l'avis que je vous en avais donné par ma lettre précédente;[1] mais, comme je ne doute nullement que la cour de Russie ne devrait pas désavouer la démarche des cosaques, ainsi je crois aussi qu'elle n'aura plus de suites.

En attendant, je serai fort aise, quand j'apprendrai bientôt que l'affaire des Dissidents de Pologne aura été terminée à la satisfaction de Sa Majesté l'impératrice de Russie; car si l'affaire devait traîner, il est toujours à appréhender que l'une ou l'autre des autres puissances étrangères s'en saurait mêler, au lieu que, si elle sera au plus tôt réglée, ces autres puissances, malgré leur mauvaise volonté, la regarderont avec indifférence, ne sachant pas à pouvoir y remédier.

Au reste, quant au moyen pour composer mon affaire avec le magistrat de Danzig, dont, en conséquence de votre rapport, on vous a fait ouverture,[2] je vous dirai que, pourvu que ce magistrat fasse la démarche telle que vous le mandez, et qu'il la mette actuellement en exécution, je me contenterai de cette satisfaction, et l'affaire sera terminée de cette façon-là; aussi viens-je d'instruire en conformité mes ministres des affaires étrangères.[3]

Nach dem Concept. Federic.

16932. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 16 décembre 1767.

J'ai bien reçu le rapport que vous m'avez fait du 9 de ce mois. Quant à ce que vous m'y dites des discours qui se tiennent là-bas où vous êtes, au sujet de l'archiduchesse Élisabeth,[4] je vous fais observer

[1] Nr. 16923. — [2] Solms berichtete, dass nach einem Schreiben aus Danzig der dortige Magistrat sich erbiete, dem König von Preussen die Zusicherung ungehinderter Werbungen in der Stadt zu geben, „pourvu qu'ils se fissent dans les règles convenables et selon les déclarations que Votre Majesté avait données Ellemême pour tranquilliser la ville contre les désordres des officiers"; die Veröffentlichung des Manifestes solle als nicht-geschehen angesehen und ein Mitglied des Magistrats nach Berlin gesandt werden, um den König der Ergebenheit der Stadt zu versichern. Vergl. Nr. 16806 und 16878. — [3] Cabinetserlass an Finckenstein, Potsdam 15. December. Am 19. December übersenden Finckenstein und Hertzberg einen Ministerialerlass gleichen Datums für Benoît zur Unterschrift: Benoît wird zu der Eröffnung, dass sich der König mit obigem Angebot des Danziger Magistrats begnügen wolle, ermächtigt, jedoch mit der Einschränkung, dass zuvor König Stanislaus den Magistrat anzuweisen habe, in einer schriftlichen Erklärung die preussischen Truppen von dem Werbeverbot ausdrücklich auszunehmen. Auf dem Berichte findet sich die eigenhändige Verfügung: „Fort bien. Federic." — [4] Rohd berichtete, dass man Kaunitz den Plan zuschreibe, Ludwig XV. mit der Erzherzogin Elisabeth zu vermählen (vergl. S. 328). „Toutes les dames de sa clique donc ne cessent pas de dire à l'ambassadeur de France que la petite vérole n'a point touché aux traits de sa physionomie, et qu'elle est encore aussi belle qu'auparavant; mais d'autres en assurent tout le contraire" (vergl. S. 304).

là-dessus que je veux bien croire que le duc de Choiseul et le prince de Kaunitz auraient également lieu de souhaiter à ce qu'un mariage entre la susdite Princesse et le roi de France puisse prendre consistance; mais une autre question est si cela conviendra au dernier, vu son âge déjà avancé, lequel et les autres circonstances que vous alléguez,[1] ne permettent presque pas de croire que ce Prince, dans le cas de la mort de la Reine son épouse, serait pressé de contracter un nouveau mariage.

Au reste, j'ai lu avec satisfaction la copie que vous aviez jointe du billet que l'Empereur a écrit au prince Colloredo;[2] chose très louable de l'Empereur pour arrêter les détestables concussions et les voleries des dicastères.

Nach dem Concept. Federic.

16933. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A MOSCOU.

Potsdam, 17 décembre 1767.

Je reçois votre dépêche du 23 de novembre dernier; à laquelle je me retranche aujourd'hui de vous dire que, pour ce qui regarde l'affaire du magistrat de Danzig, je n'en saurais rien vous dire au delà de ce que je vous ai écrit par ma dépêche immédiate du 15 de ce mois,[3] de sorte que, pourvu que ce soit l'intention sérieuse de ce magistrat de se raccommoder avec moi aux moyens proposés, j'envisage cette affaire autant que réglée.

Quant à celles de Pologne, j'espère que, quand la Diète se rassemblera au mois de février prochain, tout sera fini et terminé comme il faut,[4] et qu'au surplus il n'y aura plus question du projet d'un Conseil permanent,[5] toujours dangereux par les suites.

Vous me marquez que le nombre des recrues que la cour où vous êtes, fera lever présentement dans les États de Russie pour les troupes de terre et marinières, va à 30000 têtes, à prendre un homme sur 300. A cela je ne puis me passer de vous faire observer que ceci suppose un nombre de neuf millions d'habitants dans le pays. Sur cela, j'ai de

[1] Rohd berichtete: „On dit que Madame Adelaïde a toute sa confiance, et il n'est pas probable qu'elle veuille se donner une Reine... Outre cela, on veut savoir ici que le Roi Très-Chrétien ne manque pas d'un beau choix de jeunes beautés, très propres à l'amuser.“ — [2] Das Schreiben, Wien 21. October, enthielt das Verbot für sämmtliche Beamte der Reichskanzlei, Geschenke in irgend welcher Form oder unter irgend welchem Namen anzunehmen, und die Anordnung von Maassnahmen für die Durchführung dieses Verbotes. — [3] Nr. 16931. — [4] Auf Benoîts Bericht vom 9. verfügt der König am 16. December: „Je suis bien aise d'en avoir appris que les choses là-bas commencent à s'apaiser en sorte qu'on en sache présumer que tout se terminera tranquillement.“ — [5] Vergl. S. 283.

la peine à croire que ceux qui l'ont pris pour base, aient fait un calcul juste, outre qu'il est difficile de compter exactement dans un pays d'une si grande étendue le nombre seulement des villages.

Nach dem Concept. Federic.

16934. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 17 décembre 1767.

Je vous fais cette dépêche pour vous envoyer à sa suite le projet ci-joint sur le contenu de la réponse à faire par vous au ministre d'Espagne, le marquis de Puente, touchant le projet qu'il vous avait remis d'un traité de commerce à conclure entre moi et sa cour,[1] et que vous m'aviez adressé avec votre rapport du 1er de ce mois. Aussi ma volonté est que vous devez en faire un usage convenable auprès du susdit ministre et le requérir de vouloir bien vous faire savoir les intentions de sa cour là-dessus.[2]

Nach dem Concept. Federic.[3]

16935. A LA PRINCESSE D'ORANGE ET DE NASSAU A LA HAYE.

[Potsdam,] 18 d[écembre] 1767.

Ma chère Enfant. Je suis bien aise que vous preniez si sagement votre parti sur la vie que vous allez mener;[4] heureusement, ma chère nièce, vous savez vous amuser, vous avez la musique, la peinture, surtout la lecture qui, en étendant la sphère de vos connaissances, en même temps est un amusement charmant, et quand tout cela vous

[1] Vergl. Nr. 16925. — [2] Am 16. December unterrichtet der König den Etatsminister Freiherrn v. d. Horst von der Uebersendung des „projet" an Thulemeier; er zweifele jedoch an dem Zustandekommen des Vertrags, „da die Spanier zu der zu stellenden Sicherheit der Bezahlung unserer Kaufleute, und worauf gleichwohl unsererseits der ganze Vortheil dieses Tractats beruhet, sich wohl schwerlich verstehen werden". — [3] Auf den Bericht Thulemeiers vom 11. über den Plan einer neuen Anleihe in Frankreich und das Sinken des Staatscredits im Lande verfügt der König in einem zweiten Erlasse vom 17. December: „Il n'y a pas de quoi s'étonner, si le crédit de la cour de France diminue considérablement, vu qu'elle procède assez irrégulièrement dans le payement de ses dettes, et qu'elle fait proprement la banqueroute par détail." — [4] Die Prinzessin schrieb, Haag 11. December: „Notre train de vie est à peu près toujours le même; mais je puis avoir l'honneur d'assurer à mon cher oncle que, quoique fort unie et tranquille, je ne m'ennuie pas un instant, et comme Votre Majesté dit très bien: une vie aussi douée est souvent préférable au tumulte d'autres cours, il n'est pas encore décidé comment nous verrons le monde; toujours est-il sûr que nous en aurions toutes les semaines une ou deux fois." [Berlin. Hausarchiv.] Vergl. Nr. 16898.

manquerait, vous feriez des comédies. Comptez sur ce que je vous dis, ma chère enfant: la vie tranquille est préférable à tout, le repos de l'âme est le seul bonheur dont les hommes puissent jou[i]r, et ce repos ne se rencontre jamais dans le grand monde, où les intrigues, les brigues, les cabales, les factions empoisonnent les douceurs de la vie et répandent de l'amertume sur les agréments qu'on trouve dans ces sociétés plus nombreuses.

Nous partons demain pour Berlin, où tout me fera ressouvenir de ma chère enfant; faites, ma chère, mille amitiés de ma part au Prince votre époux, n'oubliez pas la bonne Danckelman,[1] et soyez bien persuadée que je ne le cède en tendresse au[2] aucun de vos parents, et que votre père ne vous a pas plus aimée que, ma chère Nièce, votre fidèle oncle

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv im Haag. Eigenhändig.

16936. AU MARÉCHAL DE LA COUR COMTE DE SCHULENBURG A STUTTGART.

Potsdam, 18 décembre 1767.

Le rapport du 5 que vous m'avez adressé, ne m'ayant appris aucune nouvelle qui sache exiger ma réponse, je n'ai pas voulu laisser passer cette occasion pour vous dire que j'ai appris comme quoi le Duc régnant a cherché de faire dans la Suisse un emprunt de 100 000 écus, qui cependant lui a été refusé. On en voit bien que ce Prince reste toujours dans l'embrouillement de ses affaires, sans se reconnaître. Au surplus, vous devez me marquer combien de temps il se traînera encore, sans qu'il s'accommodera avec les états de son pays.[3]

Nach dem Concept.

Federic.

16937. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A COPENHAGUE.

Potsdam, 19 décembre 1767.

J'ai reçu à la fois vos rapports du 8 et du 12 de ce mois. Les anecdotes que vous m'y apprenez, sont aussi extraordinaires qu'on ne laisse pas d'en être étonné, d'autant qu'il n'y en a guère d'exemples dans notre siècle.[4] Je ne suis plus surpris, si les nouvelles qu'on reçoit

[1] Vergl. S. 288. 312. — [2] So. — [3] Vergl. S. 191. Am 31. December wiederholt der König den Befehl an Schulenburg, ihm zu berichten, „quand vous croyez que les différends entre le Duc et les états du pays seront entièrement composés ou terminés". — [4] Borcke schilderte das Ränkespiel der Minister und der Umgebung Christians VII. und die unsauberen Mittel, welche sie anwandten, um ihn in ihrer Hand zu halten, „entre autres une personne de la plus vile espèce, mais qui commence à jouer un grand rôle ici, pour tourner l'esprit du Roi comme ils le voulaient".

de ce pays, portent journellement des variations et des changements. J'ai pitié du Roi, qu'on tourne du jour au lendemain selon les vues de ses gens, et qu'on traite en vrai enfant; ce que cependant je ne vous dis ici que pour vous tout seul et sous la dernière discrétion, vu que, sans cela, tout ceci ne me regarde pas.

Au surplus, vous saurez dire confidemment au comte de Saint-Germain que, pourvu qu'il arrive qu'on ne le veuille pas plus souffrir dans ce pays-là, il trouverait toujours un asile sûr auprès de moi.[1]

Nach dem Concept. Federic.

16938. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 20 décembre[2] 1767.

J'ai reçu votre dépêche du 12 de ce mois, et vous sais un gré particulier des nouvelles intéressantes dont vous m'y avez instruit. La pièce que vous y aviez jointe[3] concernant les différents titres de dépense qu'on a réformés comme superflus dans les régiments, m'a été bien agréable, et je serais bien aise de recevoir de vous encore celle dont vous faites mention, et qui concerne les instructions données du maréchal Lacy à la généralité autrichienne pour lui servir de règle sur diverses opérations. Je souhaiterais d'ailleurs que vous sauriez y joindre une copie des nouvelles instructions faites dudit maréchal aux officiers au sujet des manœuvres et sur la réforme des exercices de l'armée; et quand vous saurez me procurer ces pièces, vous me ferez un plaisir sensible et me les enverrez de sorte qu'elles puissent me parvenir sûrement.

Quant à ce que vous marquez relativement à l'Empereur, je veux bien croire qu'il ne soit pas bien aise de la somme énorme des dettes dont l'État se trouve chargé, et qu'il ne voudrait pas, pour s'en débarrasser, entreprendre des choses qui pourraient mener à les multiplier; mais, nonobstant cela, il est difficile de dire que, le cas arrivant que l'Impératrice sa mère n'existât plus, il ne dût tenter les armes et faire la guerre, parceque cent et plus d'idées d'ambition, d'intérêt ou de l'avantage attrayant le pourraient y inciter, ainsi qu'il faut bien qu'on en suspende encore son jugement.

Nach dem Concept. Federic.

16939. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Berlin, 21 décembre 1767.

J'ai bien reçu les rapports que vous m'avez faits du 8 et du 11 de ce mois, et veux bien vous témoigner mon contentement sur

[1] Vergl. S. 329 und 336. — [2] Vom 20. December ein Schreiben an die Churfürstin-Wittwe von Sachsen in den Œuvres, Bd. 24, S. 146. — [3] Liegt nicht bei.

l'attention que vous continuez d'avoir à m'informer exactement de tous les mouvements qu'il y a entre le parti des ministres et celui de l'opposition.[1] J'en vois fort bien que toutes ces brigues sont actuellement en grande fermentation; nonobstant cela, à ce qu'il me semble, cela continuera, et il passera quelque temps encore, avant qu'on parviendra à former une nouvelle administration.

Federic.

Nach dem Concept.

16940. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A MOSCOU.

Solms berichtet, Moskau 26. November: „Il est certain que le concert pour l'exécution des affaires en Pologne n'a pas été suivi de la part de la Russie vis-à-vis de Votre Majesté avec la même exactitude qu'elle y avait mise à la préparation du plan général,[2] et . . . il m'a paru qu'il y a une espèce de jalousie pour avoir seul la gloire du succès,[3] qui en est la cause. Je ne saurais pourtant pas dire contre qui les soupçons à cet égard pourraient être les plus fondés, si c'est contre le comte Panin ou contre le prince Repnin. Le premier, par la grande confiance qu'il a mise en son ambassadeur, a été souvent mal informé de la situation présente des affaires et surtout de la disposition véritable des esprits, qu'il a adopté telle comme l'autre la lui a présentée, et cela peut avoir occasionné la retenue, que j'ai remarquée souvent en lui, de s'expliquer clairement sur le système de sa cour, et je ne suis pas assez au fait du local à Varsovie pour décider si le prince Repnin, en se conduisant en tout selon ses propres lumières, n'a écouté que sa vanité ou s'il a agi par des ordres de sa cour. Quoi qu'il en soit de cela, j'ai déjà trouvé moyen de faire sentir une couple de fois au comte Panin l'irrégularité de ce procédé de sa cour, et je l'ai mis dans l'embarras de n'avoir pas de bonnes réponses à y faire, mais je compte qu'il se trouvera encore une occasion où je pourrai m'expliquer plus clairement avec lui. Si cela se fait, j'ose assurer Votre Majesté que ce sera toujours d'une façon que Son nom n'y sera aucunement compromis."

Berlin, 21 décembre[4] 1767.

Je reçois le rapport que vous m'avez fait le 26 du mois dernier de novembre; au contenu duquel je suis bien aise de vous dire que vous faites très bien que vous vous serviez d'une certaine circonspection convenable, quand vous parlez au comte de Panin sur ce qui regarde les affaires de Pologne. Je crois cependant que la cour de Russie ne ferait mal de prendre quelque attention sur cet article, dont elle aura apparemment déjà connaissance, que les Autrichiens ont fait imprimer dans la gazette de Vienne, et duquel je fais joindre, en tout cas, ci-clos une copie; auquel sujet il me semble qu'on ferait bien de la part de ladite cour de faire donner un démenti public à ces bruits.

Au surplus, je ne suis point jaloux ni sur le prince Repnin ni sur le comte Panin, quand ils veulent s'attribuer seuls la gloire du succès

[1] Maltzan berichtete am 11. December über die Versuche der Regierung, behufs der Neubildung des Ministeriums mit den Häuptern der Gegenpartei anzuknüpfen, und über den bisherigen ergebnisslosen Verlauf der Unterhandlungen. — [2] Vergl. Nr. 16454. — [3] Vergl. S. 319. — [4] In der Vorlage verschrieben: „novembre".

des Dissidents en Pologne. Mais, quant à ce qui concerne les autres arrangements à faire relativement à la constitution de ce pays, je ne vous dissimule pas que, quand les Russes ne voudront pas aller là-dessus de concert avec moi, qu'alors aussi je ne saurais pas les garantir,[1] et qu'il ne laisserait pas de m'être fort sensible, s'ils y voulaient procéder séparément et seuls de leur côté. Voilà ce que je veux bien vous dire tout nettement.

Federic.

Extrait de la Gazette de Vienne.[2]

De Hamburg, le 18 novembre. S'il faut ajouter foi à plusieurs lettres de Varsovie, on y parle plus que jamais d'une alliance offensive et défensive entre la république de Pologne et l'empire de Russie, laquelle doit faire partie des nouvelles constitutions fondamentales qui seront rédigées par forme de traité de concert avec l'ambassadeur de Russie,[3] et on y assure même déjà qu'en vertu de cette alliance et de la garantie de la forme du gouvernement qui sera donnée par la Russie, elle fournira un corps de ses troupes qui seront à la solde du Roi et séjourneront en Pologne où il sera pourvu à leur entretien par des contributions en vivres et en fourrages.

Nach dem Concept.

16941. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN KONSTANTINOPEL.

Berlin, 21. December 1767.

Euer Bericht vom 16. des letzteren Monates Novembers ist Mir eingeliefert worden. Was die von Euch gemeldete von übelgesinneten Polen ausgesprengete und gefährlich scheinende Bruits[4] anlanget, da bin Ich gewiss versichert, dass, wenn die Türken die Sachen recht nachsehen und zuverlässige Nachrichten darüber einziehen lassen werden, sie finden und überzeuget sein werden, dass in Polen nicht so viel noch etwas dergleichen passiret, weshalb die Pforte inquiet sein dörfe, noch weniger aber scheinet Mir nurgedachte Pforte jetzo in denen Umständen zu sein, einen Krieg anzufangen; wozu denn noch kommet, dass die Sachen in Polen sich zum Zweck legen und ruhig werden.

Im übrigen habt Ihr sehr wohl gethan, und hat es alle Meine Approbation, dass Ihr den dortigen russischen Minister von denen verflogenen und abgeschmackten Discursen, so dort gehalten und von Uebelgesinneten denen türkschen Ministern inspiriret werden wollen,[5] avertiret habt. Indess habt Ihr zu sehen, ob Ihr nicht adroitement er-

[1] Vergl. Nr. 16923. — [2] Vergl. Nr. 16922. — [3] Vergl. S. 331. 332. — [4] „In Ansehung des so langen Aufenthalts derer russischer Truppen in Polen", wie Zegelin berichtete. — [5] Zegelin berichtete: „Einige Uebelgesinnte haben unter denen türkischen Ministern eine Nachricht ausgesprenget, als wann die gute Harmonie zwischen Ew. Königl. Majestät und dem russischen Hof in der That nicht so gut wäre, als solche äusserlich zu sein scheinet, und dass alles dasjenige, so Ew. Königl. Majestät durch Höchstderoselben Minister zu Warschau declariren liessen (vergl. Nr. 16454 und 16455), nur *pro forma* geschehe."

fahren könnet, was es etwa vor Leute seind, welche der russische Minister in dem Serail corrumpiret hat;[1] welches zu seiner Zeit zu wissen gut sein dörfte.

Zegelin soll melden, „ob nicht in denen Ruinen bei Konstantinopel Stücke von Achat zu finden und zu haben seind,[2] . . . so aber grosse Stücke sein müssen".

Nach dem Concept. Friderich.

---

16 942. A LA REINE DE SUÈDE A STOCKHOLM.

Berlin, 22 décembre 1767.

Ma très chère Sœur. Je prends la liberté de vous envoyer de la porcelaine de ma nouvelle manufacture; je serais bien enchanté, si elle pouvait trouver un petit coin pour se placer à Drottningholm. Il y a malheureusement vingt-trois ans que nous sommes séparés, j'ignore vos goûts, ma chère sœur, j'y vais à tâtons, et je hasarde de vous envoyer des bagatelles, au risque de ce qu'elles puissent vous déplaire.

Il y a ici un de vos chambellans,[3] qui voyage, et qui doit, je crois, se rendre d'ici en France; je lui ai parlé de vous, de Drottningholm et de Swartsjö, mais voilà tout. Il y avait du monde, il y aurait eu de l'indiscrétion à moi de l'interroger sur des détails qui me touchaient de plus près le cœur.

Notre carnaval vient de commencer, et je le vois de loin; un vieillard doit vivre en vieillard, comme un jeune homme en jeune homme. Je fais divorce avec le monde, et je m'en sépare, avant qu'il me quitte. Le froid commence à se faire sentir. Je vous plains bien, ma chère sœur, car on dit que l'hiver est presque insupportable en Suède. Je vous supplie de ne pas tout-à-fait oublier les absents et de vous souvenir quelquefois du vieux frère qui vous aimera tendrement jusqu'au dernier soupir de sa vie. Étant, ma très chère Sœur, votre fidèle frère et serviteur

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig. Federic.

---

16 943. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Berlin, 23 décembre[4] 1767.

J'ai bien reçu votre rapport du 16 de ce mois. Voyant par ce que vous m'y marquez au sujet du bruit d'un soulèvement du peuple à Palerme, que le ministre de Naples s'inscrit à faux contre toutes ces nouvelles, je m'étonne que les gazetiers osent entreprendre de débiter

[1] Vergl. Bd. XXV, 209. — [2] Wohl für den Muschelsaal im Neuen Palais bei Potsdam. — [3] Vergl. S. 321. — [4] Vom 23. December ein Schreiben an Fouqué in den Œuvres, Bd. 20, S. 159.

pareilles choses dans leurs feuilles publiques, et cela, d'ailleurs, d'une façon aussi circonstanciée qu'ils l'ont fait;[1] aussi je pense que le duc de Sainte-Élisabeth ne laissera pas d'insister à ce que le gazetier, comme cela est de coutume en pareil cas, sera obligé de révoquer publiquement cette nouvelle, s'il en a abusé le public.

Mes lettres de Varsovie[2] m'apprennent qu'on y a appris que la Porte Ottomane venait à rappeler les bachas de Chozim et de Widdin et à envoyer pour les remplacer, l'un et l'autre, deux bachas à trois queues qu'elle a tirés du fond de l'Asie. On ajoute que celui qui allait à Chozim, est surtout un homme fort aguerri, ayant été constamment aux prises avec les Arabes et les Géorgiens, et que celui que la Porte a envoyé à Widdin, ne doit pas être moins renommé chez les Turcs. On finit par me marquer que, quoique, [selon] ces mêmes nouvelles de Turquie, le système de la Porte soit toujours également pacifique, ce changement cependant ne laisserait pas de causer de nouvelles spéculations dans le monde politique, d'autant plus que jamais la Porte n'avait envoyé des bachas à trois queues dans les places susdites que lorsqu'elle a médité quelque grand coup ou quand elle a cru devoir craindre quelque insulte de la part de ses voisins.

J'ai cru devoir vous communiquer ces nouvelles-ci, afin que vous ayez l'attention d'apprendre ce qu'on en dit à vos lieux, et les raisonnements qu'on y fait là-dessus.

Au surplus, remerciez bien de ma part le prince de Kaunitz des trufles qu'il m'a envoyées,[3] et marquez-lui en termes les plus affectueux ma sensibilité sur ce nouveau témoignage de son obligeante attention pour moi, en l'assurant de ma reconnaissance et de ma parfaite estime. Quant au vin de Tyrol que vous m'avez dépêché, je vous en sais gré et attends son arrivée.

Nach dem Concept. Federic.

16944. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Berlin, 23 décembre 1767.

J'ai reçu le rapport que vous m'avez fait du 16 de ce mois, et vous sais gré de tout ce que vous y avez compris de nouvelles intéressantes,[4] au sujet desquelles j'attends que vous continuerez à m'informer de ce que vous apprendrez.

Je suis d'ailleurs bien aise de ce que l'affaire de Danzig prenne un

[1] Vergl. S. 328 und 337. — [2] Bericht Benoîts, Warschau 16. December. — [3] Vergl. S. 352. — [4] Benoît berichtete, dass die Plenarverhandlungen der Commission (vergl. S. 325. 331. 332) bisher ergebnisslos gewesen seien und Repnin sich daher genöthigt sehen werde, mit den „Chefs" der Deputirten einzeln zu verhandeln.

aussi bon train que j'ai tout lieu de présumer qu'elle se terminera bientôt à ma satisfaction.[1]

Quant à ce qui regarde le projet de ces hommes français concernant l'établissement d'une régie générale pour une fabrique de tabac en Pologne,[2] je veux bien vous faire remarquer que l'un de ces gens nommés par vous est sorti de Strasbourg pour y avoir fait une considérable banqueroute; qu'il a été ici à Berlin pour offrir ses projets, mais qu'on l'a refusé, ainsi qu'on pourra compter que, si là-bas où vous êtes, l'on voudra employer cet homme, on ne trouvera point son compte avec lui.

P. S.

Berlin, 24 décembre 1767.

Aussi je ne saurais me passer de vous communiquer, quoique pour votre direction seule, ce que mes dernières lettres de Moscou[3] m'ont appris au sujet de la façon de penser du comte de Panin sur les affaires de Pologne, savoir que, sur quelques insinuations que mon ministre, le comte de Solms, lui avait faites concernant ces affaires,[4] il avait donné les assurances les plus fortes que c'était conformément à mes idées qu'il avait dressé son plan que l'Impératrice avait approuvé, et qu'on suivrait exactement jusqu'à la fin. Qu'on n'avait pas voulu permettre des violences contre le Roi, mais que, d'ailleurs, son pouvoir royal devait être tellement borné et resserré qu'il n'y aurait absolument pas à craindre qu'on pût se trouver en état d'en faire un usage contraire à nos intérêts communs; qu'on ne statuerait certainement rien contre les constitutions de la nation, et qu'on était très sincèrement intentionné de contenter les Confédérés et nommément le prince Radziwill, en le rétablissant dans ses terres et biens.[5] Que, quant à la cassation des commissions de guerre et de trésorerie,[6] il ne saurait pas encore dire lui-même ce qu'il en arriverait, mais que je devais être certain qu'au cas qu'elles ne le fussent point, elles seraient arrangées d'une telle façon que le Roi ne serait point le maître d'en disposer à sa fantaisie, et que le prince Repnin agirait en cela suivant le plus et le moins de facilité qu'il rencontrerait à obtenir des avantages pour les Dissidents. Que c'était selon ce plan général qu'il avait dressé ses instructions au prince Repnin, au discernement duquel cependant il avait fallu absolument remettre l'exécution. Voilà ce qui doit vous servir pour votre direction unique.

Nach dem Concept.

Federic.

---

[1] Vergl. S. 340 und 341. — [2] Benoît berichtete, dass ein Franzose, namens Coursel, eine derartige Regie-Unternehmung vorgeschlagen und für deren Leitung einen gewissen Disserville — „qui est connu à Votre Majesté“ — empfohlen habe, dass aber noch grosse Schwierigkeiten der Ausführung entgegenständen. — [3] Bericht von Solms, Moskau 30. November. — [4] Auf Grund des Erlasses vom 4. November (Nr. 16873). — [5] Vergl. S. 294 und 313. — [6] Vergl. S. 298 und 313.

16945. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A MOSCOU.

Berlin, 24 décembre 1767.

J'ai reçu le rapport que vous m'avez fait du 30 novembre, et suis fort aise d'en avoir appris que moi et le comte Panin, nous nous sommes si heureusement rencontrés dans notre façon de penser sur les affaires de Pologne, en sorte qu'elle se trouve tout égale, en conséquence des assurances qu'il vous en a données par rapport aux principes auxquels il avait établi son plan.[1] Il ne reste ainsi qu'à souhaiter que le prince Repnin suive en tout et exactement les instructions que le comte Panin lui a données.

Au reste, je ne veux pas vous laisser ignorer, quoique je ne vous dise ceci que dans la dernière confidence et avec défense de ne laisser rien apercevoir là où vous êtes, que cela vous soit venu de ma part, qu'on a disséminé un bruit ici que le comte Panin avait eu sa dimission. Comme j'ai tout lieu de croire que ce soit une nouvelle controuvée, vu que, sans cela, vous ne m'auriez pas la laissé ignorer, je soupçonne cependant qu'il pourrait être arrivée quelque brouillerie ou mésintelligence qui avait donné occasion à ce qu'un pareil bruit se fut épandu. Ma volonté est que vous devez m'écrire, tout en secret et à moi seul immédiatement, ce qui en est et s'il y a eu effectivement quelques brouilleries ou non. Sur quoi j'attends votre rapport au plus tôt possible, mais toujours de la manière que je vous l'ai prescrit.

Nach dem Concept. Federic.

16946. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Berlin, 24 décembre [1767].

J'accuse la réception du rapport que vous m'avez adressé du 18 de ce mois; auquel je me borne aujourd'hui de vous dire que, si ce que l'on débite des sommes évaluées des confiscations des biens des Jésuites en Espagne au profit de la couronne,[2] est exactement juste, il faut que le roi d'Espagne en devienne le plus riche entre tous les souverains de l'Europe, qui sera à même à remettre bientôt ses flottes et à les mettre dans la meilleure position.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Vergl. dafür S. 349. — [2] Nach Thulemeiers Bericht 77 Millionen Piaster oder 385 Millionen französische Livres.

16947. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A COPENHAGUE.

Berlin, 25 décembre 1767.

J'ai bien reçu votre rapport du 15 de ce mois. Ce que vous m'y indiquez en mots couverts de certains désordres qui se sont commis dans plusieurs maisons publiques presque à la vue d'un peuple nombreux, me fait assez entrevoir que, nonobstant que vous ne le nommez pas, ç'a été le souverain même qui a fait ripaille dans la ville, conduite qui ne saurait que frapper, et qu'on ne peut que trouver extraordinaire.

Nach dem Concept.

Federic.

16948. AU LIEUTENANT-COLONEL BARON DE COCCEJI A STOCKHOLM.

Berlin, 25 décembre 1767.

Je reçois le rapport que vous m'avez fait du 11 de ce mois, et vous sais gré de m'avoir informé des intrigues qu'on joue sur vos lieux pour rendre infructueuses toutes les dispositions faites à la dernière Diète et pour relever le parti français par une Diète extraordinaire à convoquer.[1] Mandez-moi si le ministre de Russie ne s'aperçoit pas de ces menées et de ce qui se passe à ce sujet. Vous ne lui en parlerez pas directement, mais bien comme par hasard et par manière de pourparler, afin que vous sauriez ensuite m'en annoncer quelque chose dans vos relations, vu que je suis assez curieux d'être éclairci sur cette circonstance.

Nach dem Concept.

Federic.

16949. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Berlin, 27 décembre 1767.

J'ai reçu le rapport que vous m'avez fait du 19 de ce mois. Il ne me surprend pas d'apprendre que le prince de Kaunitz et celui de Starhemberg ne se supportent pas trop bien l'un l'autre. C'est l'ordinaire entre gens qui aspirent à peu près au même but, et qui, d'ailleurs, sont tous deux travaillés d'une ambition et d'un orgueil égaux.[2] Cependant, il ne résultera rien de toute cette besogne, et le premier, étant en pos-

[1] Cocceji berichtete: „Comme presque tous les gouverneurs et les officiers subalternes sont dans les intérêts du parti français, et que le grand plan a toujours été de mettre le Sénat dans l'impossibilité de suffire aux dépenses, il y a peu d'apparence que les sommes sur lesquelles il compte, rentreront dans le trésor. Si une Diète extraordinaire devient indispensable pour l'année prochaine, le parti français reprendra indubitablement son ancienne supériorité.“ Vergl. dazu Nr. 16930. — [2] Vergl. Bd. XXIV, 386; XXV, 389.

session de tout le crédit de l'Impératrice-Reine et de la confiance de l'Empereur, saura bien garder sa supériorité sur le second, d'autant plus qu'effectivement celui-ci, savoir le prince Starhemberg, n'est pas comparable à l'autre.

Ici l'on débite que la cour de Vienne ne veut pas désormais compléter son armée que de ses pays héréditaires; mandez-moi ainsi si cette nouvelle est fondée ou non.

Remerciez bien affectueusement de ma part le prince de Kaunitz de ce qu'il veut me régaler encore de trufles de Piémont, aussitôt que le temps permettra leur transport,[1] et assurez-le que je ressens bien sensiblement les témoignages qu'il me donne de son souvenir et de ses procédés obligeants vers moi.

Der König dankt Rohd für die Uebersendung einer Liste von Bildern italienischer Meister, die in Wien zum Verkauf stehen, lehnt aber Ankäufe ab.

Nach dem Concept. Federic.

16950. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A MOSCOU.

Berlin, 27 décembre 1767.

Le rapport que vous m'avez fait du 3 de ce mois, m'a été bien remis, et la nouvelle que vous m'y avez confirmée que l'affaire des Dissidents de Pologne est heureusement finie et réglée,[2] m'a fait d'autant plus de plaisir que mes vœux ont été toujours que cette affaire puisse être terminée au gré de la cour de Russie. Je suis d'ailleurs fort aise que le comte Panin est très satisfait de cet évènement, aussi je suis charmé d'apprendre que le comte Panin est du sentiment qu'il fallait être content de ce qu'on en a obtenu;[3] sentiment très judicieux, auquel vous vous emploierez de le confirmer au mieux, en lui représentant convenablement combien il a coûté de peines et de soucis pour mener l'affaire au point où elle se trouve actuellement réglée.

Quant à celle touchant les Danzicois,[4] je la regarde comme accommodée à présent, de sorte qu'il ne me reste qu'à faire témoigner ma reconnaissance à Sa Majesté l'impératrice de Russie de la nouvelle marque de son amitié envers moi pour avoir bien voulu appuyer mes droits en cette occasion. Ce dont vous vous acquitterez par un compliment bien affectueux de ma part au comte Panin.

Vous ajouterez d'ailleurs un compliment de félicitation de ma part à ce ministre de ce que l'affaire entre la cour de Russie et celle de

[1] Vergl. S. 348. — [2] Vergl. S. 325. — [3] Vornehmlich das Verbot des Uebertritts blieb für die Römisch-Katholischen unverändert bestehen. — [4] Solms berichtete, dass König Stanislaus in einem Rescript dem Danziger Magistrat befohlen hatte, die preussischen Werbungen in jeder Weise zu unterstützen. Vergl. S. 297 und 340.

Danemark par rapport au Holstein, à ce que j'en ai appris, est parvenue à sa consistance et le traité fait et conclu.[1]

Nach dem Concept. Federic.

16951. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Berlin, 28 décembre 1767.

J'ai bien reçu votre rapport du 15 de ce mois, et sais assez me représenter le grand embarras où le ministère se doit trouver sur les nouvelles qu'il a reçues de la grande obstination des colonies anglaises en Amérique,[2] vu que, si ces gens continuent à refuser de se pourvoir des fabriques et des marchandises d'Angleterre, cela ne saurait que faire un tort et perte considérable au commerce de la nation à plus d'un égard. Voilà aussi pourquoi je serai bien aise que vous m'informiez des biais que le ministère prendra pour se démêler de cette affaire scabreuse. . .

Nach dem Concept. Federic.

16952. AU LIEUTENANT-COLONEL BARON DE COCCEJI A STOCKHOLM.

Berlin, 28 décembre 1767.

J'ai reçu le rapport que vous m'avez fait le 15 de ce mois, et suis fort aise d'en avoir appris la consolante nouvelle que la maladie dont ma sœur a été attaquée,[3] ne laisse plus appréhender pour des suites; aussi fais-je des vœux pour son prompt et parfait rétablissement.

Quant à la mauvaise situation où se trouvent les mines de fer en Suède par rapport au manque de débit de ces marchandises,[4] je veux bien croire que les plaintes des propriétaires sont justes jusqu'à [de] certains points; car ordinairement il y a trop d'exagérations dans ces occasions. Il me paraît cependant que les griefs du parti français ne soient pas tout-à-fait mal fondés.[5]

Nach dem Concept. Federic.

[1] Die Annahme des „Provisorischen Tractates" vom 22. April (vergl. S. 277) war am 3. December erfolgt. — [2] In Boston war beschlossen worden, keine europäischen Waaren mehr zuzulassen, den Consum allein von solchen Artikeln, die in dieser oder anderen amerikanischen Colonieen hergestellt waren, zu gestatten und eine Commission einzusetzen zur Förderung der bestehenden einheimischen und zur Einführung der noch fehlenden Industrieen. — [3] Kolik mit Fieber. — [4] Vergl. S. 326. — [5] Cocceji berichtete: „Plusieurs Sénateurs qu'on regardait comme portés pour le parti français, ont déclaré assez hautement que la situation des affaires était à la vérité critique, mais que la façon dont on portait les plaintes, sentait le complot et un dessein prémédité de les (sc. Sénateurs) forcer à convoquer une Diète" (vergl. Nr. 16948).

16953. AU PRINCE LOUIS DE BRUNSWICK A LA HAYE.

[Berlin,] 28 [décembre 1767].

Monsieur mon Cousin. Quelque plaisir, mon cher Prince, que me fassent vos lettres, je vous avoue que celle que je viens de recevoir,[1] me met en d'étranges inquiétudes. Ma nièce est jeune, elle a la poitrine faible, elle se trouve attaquée d'une pleuropneumonie, on l'a saignée deux fois, et il n'y a pas encore de crise; cela me fait extrêmement craindre les suites funestes de cette maladie. Je suis sûr que vous, le prince d'Orange, ses dames et les médecins ne négligeront rien de ce qui dépend d'eux, mais vous ne sauriez tous donner de la force à une poitrine délicate et à des poumons débiles. Veuille le Ciel que les choses prennent une tournure plus favorable que je me le représente, et que je me trouve bientôt dans le cas de vous remercier des bonnes nouvelles que vous nous aurez données.[2] Étant avec une estime distinguée, Monsieur mon Cousin, votre fidèle cousin et beau-frère

Federic.

Je vous prie d'assurer le prince d'Orange de ma plus tendre amitié.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei; die Ausfertigung war eigenhändig.

16954. AU PRINCE D'ORANGE ET DE NASSAU A LA HAYE.

Berlin, 29 décembre 1767.

Monsieur mon Cousin. Rien ne pouvait m'être plus agréable que d'apprendre par votre lettre,[3] mon cher Prince, les nouvelles de la reconvalescence de ma nièce.[4] J'avoue que son état dangereux m'avait jeté dans les plus grandes inquiétudes, et vous ne pouviez me faire des étrennes plus agréables que de m'en délivrer.

Je vous remercie bien sincèrement de l'intérêt que vous prenez à mon individu, et des vœux que vous daignez faire pour la nouvelle année. Je vous assure, mon cher Prince, que ces sentiments sont très réciproques de mon côté. Puissiez-vous voir réunis sur vous tous les avantages dont ont joui les princes d'Orange, vos illustres prédécesseurs, avec une santé inaltérable et un contentement d'esprit parfait! Ce sont les sentiments, joints à ceux de la plus haute estime, avec lesquels je serai à jamais, Monsieur mon Cousin, de Votre Altesse le bon et fidèle cousin et oncle

Federic.

[1] D. d. Haag 22. December, „à midi". — [2] Auf den Bericht Thulemeiers vom 22. verfügt der König am 28. December: „Le plus intéressant dont je veux que vous [m']informiez au plus tôt possible, est à présent le vrai état de la maladie dont ma nièce se trouve attaquée, et la tournure qu'elle a prise." — [3] Liegt nicht vor. — [4] Vergl. Nr. 16953.

Je vous prie de dire à la princesse d'Orange qu'elle ne peut rien me souhaiter de plus agréable pour la nouvelle année que son entière reconvalescence.

Nach der Ausfertigung im Königl. Staatsarchiv zu Wiesbaden. Eigenhändig.

16955. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Berlin, 29 décembre 1767.

Je viens d'être averti de très bon lieu que la cour de France a dépêché deux émissaires, nommés Paul et Falquet Duvivier, avec la commission de disposer des réfugiés français, établis en Hollande, dans le pays de Hesse-Cassel et dans mes États, d'aller retourner en France; à quelle fin on a muni ces émissaires de beaucoup de lettres d'immunités et de franchises, signées du contrôleur général L'Averdy. Comme j'ai bien voulu vous faire part de cet avis, mon intention étant que vous devez en faire d'abord ouverture au Prince-Stathouder, vous ne manquerez pas de vous conformer exactement à cet ordre et de me marquer ensuite de quelle manière vous vous en êtes acquitté.

Nach dem Concept. Federic.

16956. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A COPENHAGUE.

Berlin, 29 décembre 1767.

J'ai bien reçu vos dépêches du 19 et du 22 de ce mois. Vous faites très bien et conformément à ce que j'attends de vous, de m'informer de toutes ces anecdotes et particularités que vos rapports comprennent;[1] j'espère pourtant que vous serez si prudent et circonspect de ne pas faire paraître à personne, qui que ce soit, ni ne pas sonner mot à âme qui vive, là où vous êtes, de tout ce que vous me relatez des particularités susdites.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Borcke berichtete am 19., dass die russischen Gesandten, wenngleich sie den Anschein mieden, den dänischen Hof regierten und den Abschluss des Vertrages mit Dänemark (vergl. S. 352. 353) zugäben, ihn jedoch nur als „arrangement de famille" bezeichneten. Am 22. December schilderte er die schlechten Zustände im Heere: „Les ministres ne paraissent pas moins soigneux d'entretenir la confusion à la cour que dans l'armée, et y réussissent merveilleusement. C'est aussi par là qu'ils sont maîtres des affaires et peuvent sans interruption soutenir leur népotisme qui paraît en toute occasion."

16957. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON D'EDELSHEIM A BERLIN.

Berlin, 30 décembre 1767.

J'ai reçu votre lettre du 29 de ce mois avec son incluse,[1] et comme je vois par là que les affaires continuent assez sur le même pied à Gotha qu'elles étaient du temps de feue la Duchesse,[2] je suis persuadé que le Duc n'aurait pu prendre un meilleur parti que celui que vous me marquez.

Federic.

Nach der Ausfertigung im Edelsheim'schen Familienarchiv.

16958. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Berlin, 30 décembre 1767.

J'ai reçu votre rapport du 23 de ce mois, et vous sais bien du gré de toutes les explications intéressantes que vous m'y avez données sur ce qui regarde les dettes de la cour où vous vous trouvez, et son plan pour leur acquit.[3] Selon ce que vous m'en indiquez, j'ai lieu de croire que cela se traînera nombre d'années encore, mais, quant à moi, je suis bien aise que cette cour se trouve par là dans des circonstances qui lui font[4] passer toute envie de désapprouver hautement et avec efficace les procédés présents des Russes en Pologne. D'ailleurs, je ne vois pas ce que la France y gagnerait, si elle voulait brouiller actuellement les Autrichiens.[5]

Au reste, je désire que vous continuiez à me marquer toutes les circonstances qui sont parvenues à votre connaissance concernant les brouilleries arrivées à Naples entre le fils du prince de Kaunitz et le comte Choiseul:[6] s'ils resteront là comme ministres de leurs cours respectives, et de quelle manière cette affaire sera terminée.

Federic.

Nach dem Concept.

[1] Liegt nicht vor. — [2] Der am 22. October gestorbenen Herzogin Luise Dorothea. — [3] Zur Tilgung der 300 Millionen Schulden (vergl. dazu S. 234. 256) war ein jährlicher Fonds von 3—4 Millionen bestimmt, der durch bereits bestehende Auflagen und eine neue „Schuldensteuer" aufgebracht wurde. „Le reste dépendra absolument de l'économie de l'Impératrice-Reine, des épargnes qu'elle voudra faire, et des circonstances où elle se trouvera à cet égard à l'occasion du mariage de ses enfants ou autres incidents semblables." — [4] Vorlage: „qu'il lui fait". — [5] Der französische Gesandte hatte binnen zwei Tagen zwei Audienzen bei Maria Theresia gehabt, wie Rohd vermuthete, in polnischen Angelegenheiten; „car tant qu'il pourra, outré de n'y jouer aucun rôle, il ne cessera pas de souffler aux oreilles de la cour d'ici, pour lui inspirer une partie de sa mauvaise humeur." — [6] Nach Rohds Berichten vom 16. und 19. December waren der französische und österreichische Gesandte in Neapel, Choiseul und Kaunitz, infolge von Liebeshändeln persönlich an einander gerathen.

16959. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A MOSCOU.

Berlin, 30 décembre 1767.

Votre dépêche du 7 de ce mois m'a été remise. Quant à ce qu'elle comprend touchant le comte Panin qui ne veut entrer directement avec vous dans tout ce qui regarde les affaires de Pologne, mais qui renvoie tout à la décision du prince Repnin,[1] je ne saurais vous dissimuler que je trouve assez étrange ce procédé du comte Panin, en ce qu'il ne veut pas s'expliquer avec vous, et en ce qu'il rejette toujours la balle au susdit ambassadeur; ce qui aussi me fait soupçonner que la cour de Russie ait encore quelque chose de caché dans le fond de son sac, et que le comte Panin s'en veut tenir ouverte une porte de derrière pour rejeter la faute, selon l'exigence des circonstances, sur le prince Repnin. Car, sans cela, il n'est pas naturel qu'il ne voudrait pas s'expliquer tout net et tout sincèrement avec vous sur des affaires qui intéressent également nos deux cours, s'il n'y avait pas quelque dessous de cartes. Je ne saurais pas deviner en quoi cela puisse consister, et ne crois ni ne présume pas que ceci regarde mes intérêts; mais ce que j'en conjecture, c'est qu'il y ait peut-être quelque mystère caché regardant le parti des Confédérés en Pologne qu'on voudrait duper.[2]

Je vous dis tout ceci pour votre seule et unique direction, mais vous ferez toujours bien d'avoir attention sur ceci, afin d'approfondir adroitement ce qu'il [y] en a de ce que je ne saurais pas m'empêcher de soupçonner, par le procédé singulier ci-dessus mentionné.

Nach dem Concept. Federic.

16960. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Berlin, 30 décembre 1767.

J'ai bien reçu le rapport que vous m'avez fait le 23 de ce mois; au contenu duquel je vous réponds que, quant à l'article concernant l'abolition de la nonciature du Pape en Pologne,[3] je n'ai rien du contraire à dire là-dessus, et, quant au second point, touchant le dessein d'abolir le droit d'exclusion que la ville de Danzig exerce depuis longtemps,[4] je [ne] m'en soucie non plus, d'autant que ces gens ont voulu me chicaner sur mes droits fondés.[5] Enfin, vous observerez pour votre direction que je laisserai agir les Russes et la députation[6] à leur gré dans les affaires présentes de Pologne, et que tout cela me sera in-

[1] Vergl. Nr. 16940. — [2] Vergl. Nr. 16960. — [3] Benoît berichtete, dass der Plan der Abschaffung der päpstlichen Nuntiatur — „c'est-à-dire de faire cesser le tribunal ecclésiastique du Saint Siège" — und der Errichtung einer Landessynode unter dem Vorsitz des Primas als höchster Berufsinstanz bestehe. — [4] Kraft dieses Rechtes mussten alle Käufe und Verkäufe in Danzig durch die Hand einheimischer Kaufleute gehen. — [5] Vergl. Nr. 16950. — [6] Vergl. S. 331. 332 und 348.

différent, excepté le cas, s'ils voulaient toucher à la constitution de la République et à sa forme du gouvernement, pour y faire des changements, ce que je ne saurais jamais voir avec indifférence. Pour tout ce qui reste d'autres choses, il ne faut pas que vous leur fassiez des difficultés.

Au reste, mes dernières lettres de Moscou[1] m'apprennent que les ministres de la Confédération ont reçu ordre de leurs supérieurs de demander au comte Panin une résolution catégorique sur la manière dont leurs griefs nationaux[2] devaient être redressés, ne pouvant prendre de la confiance dans la députation établie pour cet effet à Varsovie, dans laquelle le roi de Pologne avait la supériorité par le grand nombre de ses amis dont elle était composée. Ils ont prié en même temps d'avoir une réponse sur le mémoire qu'ils [y] ont donné, qui contient l'exposition détaillée de leurs griefs. Ils se croient d'autant plus en droit de l'exiger que le comte Panin les a renvoyés pour la leur donner au temps où l'affaire des Dissidents serait réglée, et qui présentement, selon son propre aveu, l'est d'une manière dont il croit avoir lieu d'être content.[3] Leur négociation n'a pas été plus heureuse pour cela. Il leur a donné une réponse dilatoire, les renvoyant encore à des rapports qu'il attendait de Pologne sur la tournure que les affaires auraient prise dans les premières conférences. Pour éviter enfin d'entrer dans de longues explications avec eux, il les a renvoyés au prince Repnin, ajoutant qu'il était entendu dans les affaires de Pologne, qu'il était honnête homme et son parent, et qu'il réglerait tout pour le bien de la République. Ces ministres ont demandé verbalement, tout comme le résident du roi de Pologne par écrit, l'élargissement des quatre prisonniers arrêtés au commencement de cette Diète,[4] mais le terme de [leur] captivité est renvoyé à celui où les états auront terminé tranquillement et heureusement l'objet de leur assemblée. Ce que j'ai bien voulu vous communiquer, pour que vous en fassiez convenablement un sujet de votre conversation avec le prince Repnin, afin de savoir sa façon de penser là-dessus.

Federic.

Nach dem Concept.

16961. AU LIEUTENANT-COLONEL BARON DE COCCEJI A STOCKHOLM.

Berlin, 31 décembre[5] 1767.

J'ai reçu le rapport que vous m'avez fait du 18 de ce mois. L'avis que vous m'y donnez de la petite vérole volante qui s'était

[1] Bericht von Solms, Moskau 7. December. — [2] Vergl. S. 282. — [3] Vergl. S. 352. — [4] Vergl. S. 275. 276. — [5] Vom 31. December ein Schreiben an d'Argens in den Œuvres, Bd. 19, S. 416; an denselben von 1767, ebenda, Bd. 19, S. 416; ebenda, Bd. 23, S. 139, aus dem December an Voltaire.

manifestée chez ma sœur la Reine,[1] m'aurait touché plus sensiblement encore, si vous n'aviez m'appris en même temps que, grâce au Ciel, elle s'en trouve beaucoup soulagée, dont je suis fort aise. En attendant, vous ne manquerez pas d'assurer ma sœur de toute la part sincère que je prenais à sa reconvalescence, et des vœux que je fais pour son parfait rétablissement.

Nach dem Concept. Federic.

Nachtrag.

16962. AU PRINCE D'ORANGE ET DE NASSAU A LA HAYE.[2]

[Potsdam,] 17 juin [1767].

Monsieur mon Cousin. La demande que vous me faites de ma nièce, me fait d'autant plus de plaisir que l'amitié que j'avais pour feu le St[athouder] et feue Mad[ame] la princesse d'O[range],[3] me fait trouver une consolation dans l'union qui va se former entre nos deux maisons. Je recommande ma nièce à l'amitié de Votre Altesse; je l'ai considérée comme ma propre fille et l'aime comme telle. Je puis garantir qu'elle répondra en tout à votre choix, et qu'elle fera consister sa félicité et sa gloire de faire le bonheur de son futur époux.

Je viens de perdre un neveu,[4] qui mérita comme elle mon estime et mon attachement; qu'il m'est doux de me le voir rendu en quelque façon dans la personne d'un Pr[ince] auquel l'Europe applaudit, et qui fait les délices d'une République, où il jouera un si grand rôle. Votre Altesse peut être assurée qu'Elle ne me trouvera jamais ingrat aux marques d'amitié et de confiance qu'Elle vient de me donner, et que je serai toujours prêt à Lui témoigner les assurances de la parfaite estime et considération avec laquelle je suis, Mons[ieur] m[on] Cous[in], votre tr[ès] affec[tionné] c[ousin] Federic.

Nach einer Abschrift im Königl. Hausarchiv im Haag; die Ausfertigung war eigenhändig.

16963. UNTERREDUNG DES KÖNIGS MIT LARREY.

[Potsdam, 19. Juni 1767.][5]

Auf die Werbung, welche Larrey im Auftrag des Prinzen von Oranien um die Hand der Prinzessin Wilhelmine[6] vorbringt, antwortet

[1] Vergl. Nr. 16952. — [2] Obiges Schreiben ist die nachträglich uns erreichbar gewordene (vergl. oben S. 183. Anm. 7) Antwort des Königs auf die Werbung des Prinzen, Haag 2. Juni, vergl. S. 183. Anm. 6. — [3] Prinz Wilhelm IV. und Prinzessin Anna, vergl. Bd. V, 569; VI, 596; XIV, 531; XV, 471; XVI, 414; XVII, 448. — [4] Der am 26. Mai gestorbene Prinz Heinrich, Bruder der Prinzessin Wilhelmine, vergl. S. 167. — [5] Für das Datum vergl. Nr. 16695. — [6] Vergl. Nr. 16962.

der König: „Elle a un caractère excellent; je ne vous la donne pas pour un esprit brillant, mais pleine de douceur et de raison. Elle pense solidement dans un âge, où cela n'est pas ordinaire; point tracassière; d'éloignement pour tout ce qui s'appelle intrigue. Elle a l'esprit cultivé, sait s'occuper et ne perd aucun de ses moments.[1] La musique et même un peu de déclamation dans le tragique ont occupé des moments perdus. Elle est assez grande, bien prise dans sa taille et a des grâces. Quant au caractère, je ne connais rien de pareil même parmi les particuliers. Ce n'est point prévention, je ne suis nullement aveugle sur les défauts de mes parents; mais, en vérité, je n'en connais point à ma nièce. Une seule chose dont je dois vous prévenir, c'est qu'elle a une timidité, naturelle à son âge et que je suis bien éloigné de regarder comme un défaut. Avec cela, il ne faut pas oublier qu'elle n'a que 16 ans. Qu'on ait bien soin de ne pas la gâter chez vous. Je lui [donnerai] des instructions en partant, et je la recommanderai à son oncle le pr[ince] L[ouis] pour qu'il l'aide de ses conseils. En bonne femme elle ne doit se mêler de rien. Plaire à son mari et lui faire des amis, voilà son devoir. En arrivant en Holl[ande], il faut qu'elle ignore et qu'elle oublie la diversité des sentiments sur le mariage du Prince.[2] Je suis d'avis que les étiquettes de cour ne conviennent pas trop dans une République. Je désire, vu sa grande jeunesse, qu'on lui laisse madame de Danckelman, qui l'a élevée, et qui est une fille d'un mérite distingué, et dont je réponds corps pour corps. Elle pourra, surtout dans les premiers temps, l'aider de ses conseils; je me charge de la payer. D'ailleurs je ne veux obstruer personne à votre maître. Ce Prince doit placer auprès de son épouse des dames du pays qui ont quelque droit à exiger cette préférence.[3] Il obligera par là plusieurs familles et se fera des amis; mais je voudrais que l'on choisît bien celles qui y seront placées, que ce ne soient point des esprits remuants dont l'exemple et les conseils pourraient détruire ses principes. Je suis persuadé qu'elle sera heureuse avec le p[rince] d'O[range]. Les établissements ne lui ont [pas] manqué; le r[oi] de S[uède], entre autres, me l'a fait demander pour le Pr[ince] Royal, mais je l'ai refusé,[4] parceque j'ai cru qu'elle ne serait pas heureuse dans un pays où ma sœur a essuyé tant de désagréments. Ces vains titres ne m'éblouissent pas. Je préfère un bonheur solide, dont elle pourra jouir dans votre République."

Nach einer Abschrift im Königl. Hausarchiv im Haag: „Extrait de la conversation du r[oi] de Pr[usse] avec le cons[eiller] privé de L[arrey], lorsque celui-ci est venu de la part du p[rince] d'O[range] demander en mariage la nièce du R[oi]".

---

[1] Vergl. Nr. 16935. — [2] Vergl. Bd. XXV, 388. — [3] Vergl. Nr. 16964. — [4] Vergl. Bd. XXIV, 430.

16 964. A LA PRINCESSE WILHELMINE DE PRUSSE A BERLIN.

Potsdam, 24 juin 1767.

J'ai été charmé d'apprendre par votre lettre du 22 de ce mois [1] que vous soyez contente du mariage arrêté entre vous et le Prince-Stathouder, [2] et vous pouvez être assurée que mon but a toujours été de vous ménager un établissement aussi avantageux que possible. Pour ce qui regarde la demoiselle de Schwerin, il faut que je vous dise qu'elle ne saurait vous être accordée, d'autant qu'on sera bien aise de vous donner des dames hollandaises, et que, par conséquent, il n'en résulterait qu'un mauvais effet, si vous meniez des dames d'ici avec vous, [3] de quoi cependant il me semble que vous pourrez vous consoler, par la raison qu'il ne vous manquera pas des occasions de revoir la demoiselle de Schwerin. Je suis avec des sentiments de tendresse etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv im Haag.

---

16 965. A LA PRINCESSE WILHELMINE DE PRUSSE A BERLIN.

[1767.] [4]

Je vous envoie, ma chère Nièce, une étoffe; je crois que la couleur bleue vous conviendra, mais vos charmes et vos grâces n'ont pas besoin d'emprunter des secours étrangers, et vous serez toujours charmante, fussiez-vous dans le simple négligé d'une beauté qui sort des bras du sommeil. Je [ne] vous en dis pas davantage, je laisse à votre futur amant à étendre la phrase, ce qu'il ne manquera pas de faire. Soyez toutefois persuadée de la tendresse avec laquelle je suis, ma chère Nièce, votre fidèle oncle

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv im Haag. Eigenhändig.

[1] Liegt nicht vor. — [2] Vergl. Nr. 16962. 16963. — [3] Vergl. S. 360. — [4] Aus der Brautzeit der Prinzessin Wilhelmine.

PERSONENVERZEICHNISS.[1]

Für die mit * bezeichneten Namen vergl. auch S. 377 ff.

[1] Die Schreibung der Namen erfolgt, soweit möglich, nach den eigenhändigen Unterschriften.

B.

C.

D.

E.

F.

I. (J.)

K.

L.

M.

N.

O.

P.

R.

S.

T.

U.

V.

W.

Y.

Z.

VERZEICHNISS DER CORRESPONDENTEN.[1]

[1] Vornamen und Titel der mit Familiennamen hier angeführten Correspondenten vergl. im Personenverzeichniss.

SACHREGISTER.

Pierer'sche Hofbuchdruckerei Stephan Geibel & Co. in Altenburg.





